



LES

FEMMES CÉLÈBRES

DE

L'ANCIENNE FRANCE

MÉMOIRES HISTORIQUES

SUR LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DES FEMMES FRANÇAISES

DEPUIS LE CINQUIÈME SIÈCLE JUSQU'AU SEIZIÈME

PAR

M. LE ROUX DE LINCY

PENSIONNAIRE DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE DES CHARTES

PARIS

ADOLPHE DELAHAYS, ÉDITEUR

RUE VOLTAIRE, 4 ET 6

1854

74

LES

FEMMES CÉLÈBRES

DE

L'ANCIENNE FRANCE.

PARIS. IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES,
RUE DE VAUGIRARD, 36.

LES

FEMMES CÉLÈBRES

DE

L'ANCIENNE FRANCE.

MÉMOIRES HISTORIQUES

SUR LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DES FEMMES FRANÇAISES,
DEPUIS LE CINQUIÈME SIÈCLE JUSQU'AU DIX-HUITIÈME;

PAR

M. LE ROUX DE LINCY,
PENSIONNAIRE DE L'ÉCOLE ROYALE DES CHARTES.

TOME PREMIER.

PARIS,
LEROI, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
8, PLACE DU LOUVRE.

1848



A Madame Destailleur

Née O'Brien.

Madame,

En vous dédiant mon livre j'acquitte une dette qui a toujours été sacrée, celle de la reconnaissance. Cette dette, je l'ai contractée le jour où vous avez consenti à m'admettre au sein de votre famille.

A toutes les vertus privées qui vous distinguent, vous joignez un esprit élevé qui se complaît au récit des actions généreuses. Bien que née sous un autre ciel, vous êtes digne de comprendre la grandeur et les vertus des femmes de notre vieille France, qui méritent que l'histoire ne laisse pas leur nom dans l'oubli.

Au milieu des événements de toute nature racontés dans cet ouvrage, vous trouverez un grand nombre d'exemples d'abnégation; vous y verrez le dévouement d'une fille pour ses parents, l'amour d'une femme pour son mari, la tendresse d'une mère pour ses enfants. Vous lirez sans doute ces récits avec plaisir; on aime toujours à entendre parler

de ce que l'on connait bien, et à retrouver chez les autres les vertus que l'on a.

Des faits d'un caractère plus élevé, sinon plus dignes de respect, pourront encore fixer votre attention et toucher votre cœur. Je veux parler du dévouement des femmes qui n'ont pas craint de sacrifier les joies les plus saintes, et même leur vie, pour soulager les malheureux ou pour défendre leur patrie.

Vous le voyez : toutes les vertus que vous pratiquez, toutes celles qui sont l'objet de votre admiration se retrouvent dans les personnages dont j'essaie de raconter la vie. C'est donc à bon droit que je vous offre ce livre, comme à la meilleure des femmes, comme à la plus tendre des mères.

Votre fils respectueux,

Le Roux de Lincy.

INTRODUCTION.

Cet ouvrage est consacré à l'histoire des femmes célèbres que la France a vues naître, dans tous les rangs de la société, depuis les premiers temps de notre monarchie jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

Pour atteindre le but que je me suis proposé, je n'ai pas dû me contenter de composer une série de notices biographiques rattachées les unes aux autres par la chronologie ; j'ai dû aussi rechercher quelles ont été les mœurs, les habitudes, la condition des femmes en France aux différentes époques de notre histoire.

Jusqu'à la fin du treizième siècle, les documents que l'on peut recueillir sur la vie privée de nos ancêtres ne consistent qu'en des indications éparses qui ne forment rien de complet. Mais à partir de cette époque, plus on avance

vers les temps modernes, plus on trouve des documents précieux sur cette matière. La meilleure partie de ces documents inexplorée jusqu'à ce jour abonde en détails d'une exactitude et d'un intérêt incontestables. J'ai pu en extraire la description des vêtements, des bijoux et des meubles possédés par les reines de France, les princesses et quelques-unes de ces favorites dont le nom est à jamais célèbre. Chacun sera curieux de savoir quels ont été sous ce rapport les habitudes, les goûts d'Isabeau de Bavière, de Valentine de Milan, d'Agnès Sorel, d'Anne de Bretagne et de Gabrielle d'Estrées.

Je me suis encore attaché à éclaircir plusieurs points relatifs aux femmes célèbres de l'ancienne France. J'ai indiqué les lettres qu'elles ont écrites, les portraits qui ont été faits d'après elles, les tombeaux qu'on leur a élevés.

Si j'en excepte Héloïse, dont les lettres sont généralement connues, l'histoire littéraire n'a conservé, antérieurement au seizième siècle, le nom d'aucune Française qui ait laissé des lettres remarquables. En cherchant avec un peu de soin, j'ai pu réunir d'autres exemples, rares à vrai dire, mais qui n'en sont pas moins dignes d'attention. Au douzième siècle, ce sont les plaintes que la reine Ingeburge adressait au

pape Innocent III sur la rigueur de Philippe-Auguste à son égard; au treizième, c'est le plaidoyer éloquent que la sœur de saint Louis, sainte Isabelle, envoyait à Innocent IV en faveur du célibat; au quatorzième, ce sont les plaintes amoureuses que la dame de Vendières écrivait en langue française à son amant Raoul, duc de Lorraine.

Quant aux portraits, j'ai dû m'appliquer à rechercher quels étaient les plus authentiques, depuis le seizième siècle seulement; car avant cette époque, à l'exception de quelques rares monuments, on ne possède que les statues des tombeaux. Ces tombeaux devaient fixer mon attention avec d'autant plus de raison que, sous ce rapport, de grandes erreurs sont encore accréditées. On suppose généralement que les statues qui ornent les tombeaux remontent à l'époque où vécurent les personnages qu'elles représentent. Il n'en est rien cependant, et l'on ne peut douter que les effigies des rois ou des reines de la première et de la deuxième race n'aient été refaites au douzième, et même au treizième siècle. Jusqu'à cette date il faut donc renoncer à rencontrer dans ces statues une représentation exacte des femmes célèbres dont elles recouvrent les restes. Malgré tout, je n'ai pas manqué de signaler ces

effigies avec soin. A partir du quatorzième siècle, il est assez ordinaire de trouver des portraits plus ou moins fidèles sur les mausolées : aussi ai-je fait connaître tous ceux qui se rapportent à mon sujet.

L'ensemble de ces mémoires se compose de deux grandes parties divisées en plusieurs livres et chapitres. La première partie comprend les temps anciens, tout le moyen âge, et se termine à la fin du quinzième siècle. Dans le premier livre j'ai parcouru l'espace de temps compris entre les premiers siècles de notre ère et le neuvième. Le premier chapitre est consacré à sainte Geneviève; les trois suivants contiennent l'histoire des femmes célèbres sous les Mérovingiens, sous Charlemagne et Louis-le-Débonnaire. On pourra juger, dans le premier chapitre, de toute la grandeur que le christianisme imprimait aux actions généreuses d'une simple jeune fille; on verra dans les deux autres le christianisme, monté sur le trône avec Clotilde, Radegonde, Galeswinthe, leur inspirer des actes généreux, et les aider à supporter de grandes infortunes. Enfin les mœurs grossières, pleines de ruse, du barbare devenu conquérant, appliquant à son usage les subterfuges de la civilisation romaine, se retrouvent au plus haut degré dans cette

lutte restée célèbre entre les deux reines Frédégonde et Brunehaut.

J'ai adopté dans le premier livre un ordre chronologique assez rigoureux ; mais dans les deux autres j'ai souvent réuni dans un même chapitre le portrait de plusieurs femmes d'époques différentes, devenues célèbres par les mêmes vertus, ou ayant vécu dans la même condition. Ainsi l'histoire des trois reines Berthe, d'Éléonore de Guyenne et des châtelaines qui ont brillé dans les cours d'amour, est suivie d'un chapitre consacré aux abbesses célèbres nées en France depuis le huitième siècle environ jusqu'au douzième. Après l'histoire d'Ingeburge, femme de Philippe-Auguste, de Blanche de Castille, mère de saint Louis, de Marguerite, femme de ce roi, de la femme et des trois brus de Philippe-le-Bel, j'ai réuni quelques notices sur les filles de la maison royale de France mariées à des princes étrangers.

Des recherches sur les mœurs privées des femmes aux quatorzième et quinzième siècles commencent le troisième livre, et précèdent l'histoire d'Isabeau de Bavière, de Valentine de Milan, de Marguerite d'Écosse, d'Agnès Sorel et de plusieurs femmes remarquables de la même époque. J'ai terminé la première partie par trois

chapitres consacrés à l'histoire des illustres guerrières, des illustres bourgeoises, des artistes et des écrivains célèbres depuis le dixième siècle environ jusqu'au quinzième. Il m'a semblé que cette combinaison offrait plus de variété que l'ordre chronologique, et de curieux rapprochements; qu'il n'était pas sans intérêt, par exemple, de faire précéder la vie d'Héloïse de quelques recherches sur les abbesses françaises remarquables venues avant elle; que la vie de Jeanne d'Arc serait mieux appréciée après le récit des actions guerrières des femmes françaises qui l'ont précédée; que les familiarités singulières du roi Louis XI avec ses bonnes commères les bourgeoises de Paris, s'expliqueraient plus facilement après les détails que j'ai donnés sur la puissance, la richesse de la bourgeoisie en France au quatorzième et au quinzième siècle.

La seconde partie de ces mémoires commence avec l'histoire des temps modernes, c'est-à-dire avec le règne de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Ce fut cette princesse qui, après les guerres longues, désastreuses de la France et de l'Angleterre, après la sombre tyrannie du roi Louis XI, renouvela le spectacle d'une cour, en réunissant autour d'elle, sous le titre de filles

d'honneur, les plus belles d'entre les femmes de la noblesse française. L'histoire de cette cour, de celle de François Ier, de Catherine de Médicis et de Henri IV, comprend tout le premier livre de la seconde partie.

Le livre suivant est consacré au règne de Louis XIII, à la régence d'Anne d'Autriche et à la Fronde. Là paraissent successivement Marie de Médicis, la maréchale d'Ancre, mesdemoiselles d'Hautefort et de La Fayette, Marion de Lorme et Ninon de Lenclos.

Viennent ensuite les véritables précieuses, toutes les femmes qui ont brillé à l'hôtel de Rambouillet et dans les cercles différents qui ont remplacé celui-là. Julie d'Angennes et sa mère la grande marquise de Rambouillet; mademoiselle de Bourbon, depuis duchesse de Longueville; mademoiselle Paulet, madame de Sévigné, mademoiselle de Scudéry, les nièces du cardinal Mazarin : tels sont les noms fameux qui se présentent tour à tour.

J'ai aussi continué l'histoire, commencée dans la première partie, des dames guerrières, des bourgeoises et des artistes ou écrivains. Parmi les premières, on trouvera madame de Chevreuse, madame de Longueville, Mademoiselle de Montpensier; parmi les autres, madame Pi-

lou, madame Cornuel, Jacqueline Pascal, madame Dacier. Ce livre, l'un des plus étendus, comprend, malgré tout, un moins grand nombre d'années que les autres : c'est la partie saillante de ces mémoires, c'est le triomphe de la femme et de notre civilisation moderne.

La vie particulière de ces femmes illustres a été souvent écrite et sur tous les tons; mais on ne leur a pas encore consacré un ouvrage spécial digne de leur grandeur et du nom qu'elles ont laissé.

L'un des plus grands écrivains de notre temps a tracé le plan de ce livre; quelques pages brillantes échappées à sa plume font regretter d'autant plus qu'il n'ait pas accompli son projet. Voici comment s'est exprimé M. Cousin dans la préface du volume intitulé : Jacqueline Pascal :

. . . .

« Je n'aurais pas l'injustice et le mauvais goût
» de bannir de ma galerie les femmes auteurs;
» mais toutes mes préférences, et pour ainsi dire
» la place d'honneur, seraient pour ces femmes
» éminentes qui ont montré une intelligence ou
» une âme d'élite, sans avoir rien écrit, ou du
» moins sans avoir écrit pour le public, selon la
» vraie destinée et le plus haut usage du génie de
» la femme. C'est sur les femmes illustres de cette

» trempe que je voudrais rassembler les docu-
» ments les plus authentiques, y choisissant les
» traits les plus frappants pour en composer des
» biographies sobres et fidèles. J'y joindrais les
» pages les plus caractéristiques échappées à leur
» plume, soit dans des lettres confidentielles,
» soit dans les mémoires posthumes..... On y
» verrait d'abord les hautes et sérieuses figures
» des contemporaines de Sully, de Descartes, de
» Bérulle, de Richelieu et de Corneille. Au pre-
» mier rang seraient deux femmes diversement
» admirables : ici la bienheureuse madame de
» Chantal, digne élève de saint François de Sales,
» fondatrice de l'ordre charitable de la Visita-
» tion, née, comme sainte Thérèse, pour souf-
» frir et aimer, consoler et soulager; là, celle
» qu'il m'est impossible de ne pas appeler la
» grande madame Angélique, faite pour com-
» mander, comme la première pour aimer et
» servir, la vraie sœur aînée du grand Arnauld,
» qui, s'étant éveillée abbesse à quatorze ans,
» entreprit à seize ans de réformer, comme saint
» Bernard, et son monastère et tous ceux du
» même ordre, et parla de contribuer à la ré-
» forme générale des ordres religieux de l'Église
» de France. . . . .

» En avançant un peu dans le siècle, à la

» suite et à côté de la famille des Arnauld, nous » trouverions celle de Pascal. Dans ce recueil, » composé à ma guise, je ferais une place à part » aux deux sœurs de l'auteur des *Provinciales* » et des *Pensées*, Jacqueline et Gileberte, toutes » deux parfaitement belles, et qu'il est permis » de ne pas mépriser :

Gratior et pulchro veniens in corpore virtus;

» l'une spirituelle, passionnée et obstinée comme » son frère, morte de chagrin à trente-six ans » pour avoir signé le formulaire contre sa con- » science; l'autre, fière aussi, mais moins ex- » trême, ayant gardé au sein d'une dévotion » profonde toutes les affections de sœur, de » femme et de mère; l'une et l'autre écrivant » sans art, mais toujours d'une façon distinguée » et avec une élévation naturelle.

» Sous la Fronde, nous aurions une ample » moisson à faire de beautés et de grâces d'un » ordre bien différent. Viendraient alors les gran- » des dames avec les intrigues de cour, leurs » amours légères, leurs dures pénitences, leur » style négligé et de haut parage; à côté de » Condé, madame de Longueville, la grande » Mademoiselle et la princesse palatine; à côté » de Retz, madame de Chevreuse; avec Rancé,

» madame de Montbazon, et l'orgueilleuse Gué-
» menée avec l'infortuné de Thou. »

Dans cette dernière période se trouvent principalement comprises les biographies de ces femmes illustres par leur naissance, leur esprit et leur beauté, qui non-seulement ont une place marquée dans l'histoire politique de notre pays, mais encore sont devenues le sujet de compositions particulières où le romanesque l'emporte sur la vérité. Notre époque a été féconde en ce genre de compositions. Chaque jour encore on en voit paraître de nouvelles. Sans porter aucun jugement sur le mérite littéraire de ces ouvrages, je ne crains pas d'avancer que le plus grand nombre renferme des erreurs historiques d'autant plus condamnables qu'elles ne tendent à rien moins qu'à jeter le ridicule ou le mépris sur des noms que la postérité avait jugés dignes de nos respects et de notre admiration. L'un des moyens les plus ordinaires employés par les auteurs de ces ouvrages est de mettre en scène et de faire parler ces personnages, sans se préoccuper de l'exactitude des actions et du langage qu'ils leur prêtent. Mêlant à leur récit les circonstances les plus minutieuses de la vie privée, ils se perdent à cet égard dans de longs détails, et acceptent comme incontestables des supposi-

tions hasardées, ou des mensonges ridicules.

Ce serait, du reste, une grande erreur que d'accorder à ce genre de production le mérite de la nouveauté; la littérature française des deux derniers siècles peut en fournir de nombreux modèles. Ainsi, la très-féconde Marguerite de Lussan s'est exercée sur tous les événements de notre histoire, en commençant au règne de Philippe-Auguste pour ne finir qu'à celui de François Ier. J'aurai plusieurs fois l'occasion, dans cette partie de mon travail, de réduire à leur juste valeur certaines aventures qui ont été si souvent mises en scène par les dramaturges ou les romanciers, qu'il est impossible de ne pas confondre aujourd'hui l'irrécusable témoignage de l'histoire avec les mensonges de l'ignorance ou de la calomnie.

Le troisième et dernier livre comprend l'histoire des femmes célèbres de la France sous Louis XIV et le Régent, sous Louis XV et Louis XVI.

Les noms des femmes remarquables appartenant à cette époque rapprochée de notre histoire sont trop connus pour les donner ici. Je me contenterai de signaler cette époque comme l'une des plus curieuses. Sans oublier ces femmes qui ont laissé après elles une grande renom-

mée par la licence de leurs mœurs, je réveillerai le souvenir de plusieurs de leurs contemporaines qui ont droit par leurs vertus aux hommages et au respect de la postérité.

Tel est, en résumé, le cadre du tableau assez vaste que je me suis proposé de remplir. L'exécution de ce tableau comme je l'ai conçue présente de grandes difficultés; je ne puis espérer d'avoir pu les vaincre toutes. Il en est une principalement qui dominait les autres, se présentait à chaque page de la seconde partie et plusieurs fois aussi dans la première : c'était de parler d'une manière convenable des femmes sur lesquelles on a écrit de préférence, de Catherine de Médicis, par exemple, de Marie Stuart ou d'Anne d'Autriche. En racontant certaines particularités, j'ai dû négliger le récit des événements politiques auxquels ces reines ont pris part, et que chacun de nous connaît, pour m'appliquer à mettre en lumière une foule de circonstances de leur vie privée que les histoires générales ont négligées, et qui ont échappé aux biographies particulières.

Je me suis appliqué aussi à sauver de l'oubli certains noms ignorés de nos jours, mais qui ont eu, du vivant de celles qui les portaient, et même après leur mort, beaucoup de retentis-

sement. On pourra trouver que, sous ce rapport, j'ai donné place à un trop grand nombre de femmes qui ne sont pas restées célèbres; mais je ferai observer que jamais leurs vies n'occupent le premier plan, et que je n'ai pas eu seulement pour but, dans ces mémoires, d'écrire l'histoire des femmes célèbres, mais encore celui de faire connaître la condition, les mœurs, l'influence de ce sexe dans notre pays.

La vie des femmes célèbres de la France a été le sujet d'ouvrages différents, dont quelques-uns sont dus à des écrivains remarquables. Boccace le premier a écrit sur ce sujet. Dans un ouvrage latin dont le titre peut se traduire ainsi : *Des Personnages illustres malheureux*, il a raconté les aventures de quelques femmes françaises remarquables, de la reine Brunehaut, par exemple, dont il altère quelque peu la véritable histoire.

A la même époque où Boccace écrivait son *Livre des illustres malheureux*, à la fin du quatorzième siècle environ, vivait un seigneur angevin nommé Geoffroy de La Tour-Landry. Descendait-il du fameux chef neustrien Landerik, favori de la reine Frédégonde, qui gagna pour elle plusieurs batailles, et qui, après la mort de cette reine, devint maire du palais

de Neustrie? On l'ignore. Ce qu'il y a de certain, c'est que le nom de La Tour-Landry est celui d'un gros bourg de l'Anjou, dont les seigneurs contractèrent des alliances avec les Beauvau, les Craon, et que le dernier rejeton de cette famille fut une fille nommée Françoise de La Tour-Landry, qui épousa, au mois de juillet 1494, Hardouin de Maillé.

Geoffroy de La Tour était vieux en 1371; il avait trois filles; en les regardant il réfléchit à tous les périls auxquels devaient les exposer leur jeunesse, leur inexpérience et surtout leur beauté. Il résolut de les prémunir autant que possible contre ces périls, et composa dans ce but un recueil d'enseignements pour leur servir de guide dans toutes les circonstances de la vie.

Voici comment il s'exprime à ce sujet:

« Quand je vis venir vers moi mes filles, je me souvins du temps que j'étais jeune, où je chevauchais avec les bons compagnons, en Poitou et dans les autres lieux. Je me rappelai les paroles que nous autres jeunes gens disions aux dames et aux demoiselles, en les priant d'amour; des contes et des plaisanteries que nous en faisions entre nous. Chacun ne pensait qu'à tromper les bonnes dames et les demoiselles, à redire sur elles des histoires, les unes véritables,

les autres mensongères; dont il arriva souvent que maintes en furent diffamées sans raison. Comme je ne doute pas que les façons d'agir que j'ai vu pratiquer dans ma jeunesse ne soient encore admises aujourd'hui, j'ai pensé qu'il était utile de faire écrire un livre dans lequel on trouverait consignés les bons usages et les belles actions des femmes vertueuses, afin que toutes les dames et les demoiselles y pussent prendre exemple. »

Pour remplir le but qu'il s'est proposé, le chevalier de La Tour, dans une série de préceptes, trace à ses filles la conduite qu'elles doivent tenir. Il ne suit aucun plan et passe brusquement d'une matière à une autre. Chacun de ses enseignements est appuyé d'un exemple et même de plusieurs. Ces exemples, qui forment la partie la plus curieuse de l'ouvrage, proviennent de trois sources différentes, de l'Ancien et du Nouveau-Testament, des fabliaux, des événements, ou de la vie des personnages dont La Tour-Landry a été le contemporain. Les exemples empruntés aux saintes Écritures se divisent en deux séries, les méchantes femmes et les bonnes. Parmi les premières se trouvent rangées notre mère Ève, les filles de Loth et de Jacob, Thamar, Vasty, Jézabel, Athalie et quel-

ques autres. Plusieurs héroïnes de l'Ancien-Testament figurent aussi dans la seconde série, consacrée aux femmes vertueuses; mais La Tour-Landry propose principalement pour modèle la vierge Marie. Il parle encore avec éloge de la reine de France morte en 1370, Jeanne d'Évreux « qui fut sage et de sainte vie, dit-il, charitable et pleine de dévotion. »

Ce qui donne au livre du chevalier de La Tour un caractère particulier, ce sont les anecdotes qu'il renferme sur quelques-uns des contemporains de l'auteur; ce sont aussi les détails sur les mœurs, les usages et les façons d'agir de la *société polie* en France pendant le quatorzième siècle.

On s'étonnera peut-être de ces mots *société polie* appliqués à une époque aussi reculée de notre histoire. Mais la civilisation en France, surtout parmi la noblesse, la haute bourgeoisie et les lettrés, est plus ancienne qu'on ne le croit communément. Ce qui le prouve, ce sont les opinions différentes émises à cet égard, et qui ont changé à mesure que l'on a étudié avec plus de soin la vie privée de nos aïeux. Les uns ont fait naître la société polie avec le règne de Louis XIII, les autres avec celui de François Ier. Des novateurs, franchissant la limite assignée à

l'histoire moderne, sont arrivés jusqu'au treizième siècle, au règne de saint Louis et même à celui de Philippe-Auguste. En remontant toujours, on est enfin parvenu jusqu'à la cour de Charlemagne et même à celle de quelques rois mérovingiens. De toutes ces opinions il résulte un fait aujourd'hui certain, c'est que depuis le treizième siècle il y a eu en France beaucoup moins de barbarie et de grossièreté que se sont efforcés de le faire croire les historiens philosophes du dernier siècle. Chaque jour la publication de quelques documents nouveaux détruira l'opinion établie à cet égard. Le livre du chevalier de La Tour est rempli de renseignements les plus curieux relativement au quatorzième siècle. On en pourra juger par les extraits que j'en ai insérés dans mon travail.

Un recteur du collége de Navarre, Jean Ravise Tixier (*J. Ravisius Textor*), a composé au commencement du seizième siècle un recueil d'ouvrages consacrés à l'histoire des femmes célèbres des temps anciens et modernes. Ce recueil, imprimé à Paris en 1521 [1], méritait de fixer notre attention, parce qu'il renferme un certain

[1] Voici le titre de ce volume : *De Memorabilibus et claris mulieribus : Aliquot diversorum scriptorum opera. Parisiis, MD XXI.* 1 vol. in-fol.

nombre de notices et même des ouvrages particuliers relatifs à des Françaises illustres. Tixier a dédié son livre à Jeanne de Vignacourt, femme de Charles Guillard, président au parlement de Paris. Ce recueil commence par une traduction latine du traité de Plutarque sur les femmes, faite par le Florentin Alamanus Ranutius. Cet ouvrage est suivi de celui que Jacques de Bergame, moine augustin, consacra aux femmes célèbres de la chrétienté, et qui fut imprimé pour la première fois à Ferrare en 1497. On trouve dans cet ouvrage un éloge de sainte Aure, abbesse parisienne, et un autre éloge assez développé de Jeanne d'Arc. Le recueil est terminé par plusieurs petits traités de différents auteurs, dans lesquels sont comprises des notices sur Anne de Bretagne, Blanche de Castille, Jeanne de Navarre, sainte Geneviève, sainte Clotilde et sainte Radegonde. Enfin l'on y trouve aussi le poème que Valerand Varanius a consacré aux exploits et à la mort de Jeanne d'Arc. Il y a dans ce recueil des énumérations singulières de femmes qu'une destinée pareille, les mêmes vertus ou les mêmes vices ont rendues célèbres. Par exemple : les prophétesses et les sibylles, les femmes poètes, — celles qui se sont donné volontairement la mort, — les femmes illustres

par leur chasteté, — les courtisanes célèbres, — les femmes aimées par des poètes, — celles qui ont aimé des animaux, — les guerrières illustres, etc., etc. Le recueil de Tixier, devenu rare depuis très-longtemps, est un livre vraiment curieux.

Au commencement du seizième siècle, Symphorien Champier, médecin, né à Lyon, qui compte au nombre des consuls de cette ville, et qui nous a laissé de nombreux ouvrages en latin et en français, composa en l'honneur des femmes un livre singulier qu'il intitula : *la Nef des Dames vertueuses* [1].

Dans la première partie de son livre, Champier donne la vie fort abrégée, il est vrai, non-seulement des femmes célèbres de l'antiquité païenne, mais encore de toutes celles dont parle l'Écriture. Il termine par la biographie des saintes les plus remarquables. On y remarque celle de sainte Geneviève, de Blanche de Castille et

[1] « *La Nef des Dames vertueuses*, composée par maistre Symphorien » Champier, docteur en medecine, contenant quatre livres. Le premier » est intitulé : la Fleur des Dames. Le second est du Régime du Ma- » riage. Le tiers est des Propheties des Sibilles. Et le quart est le Livre » de vraye amour. » Petit in-4° gothique de 86 feuillets.

Au verso de l'avant-dernier, il est dit que le « livre a esté fini et acomply ce penultieme d'avril, l'an de grace mille cinq cens et trois. »

La Bibliothèque Royale possède un exemplaire de ce livre imprimé sur vélin, dont l'auteur avait fait hommage à Anne de Bourbon, à laquelle cet ouvrage est dédié.

de Jeanne d'Arc. Des notices curieuses sur des femmes françaises célèbres se rencontrent aussi dans plusieurs autres ouvrages [1]; mais ces notices ressemblent plutôt à des éloges qu'à des biographies.

Au nombre des auteurs du seizième siècle qui ont consacré leurs veilles à écrire l'histoire des femmes illustres des temps modernes, et particulièrement de celles de la France, il faut placer au premier rang Brantôme. Dans ses Vies des Dames illustres françaises et étrangères, dans ses Dames galantes, et même dans ses autres ouvrages, il a donné sur cette matière les renseignements les plus précieux. Anne de Bretagne, Catherine de Médicis, Marie Stuart, Marguerite, reine de France et de Navarre, les filles de la maison royale de France, et les plus illustres dames de la noblesse de ce pays, pendant le cours du seizième siècle, ont été peintes par lui avec beaucoup de soin. Ses portraits, en ce qui touche

[1] Parmi ces derniers, je citerai principalement :

Le Livre des trois Vertus, ou Trésor de la Cité des Dames, par Christine de Pisan, composé au commencement du quinzième siècle et imprimé, en 1497, par Ant. Verard, et, en 1503, par Michel Lenoir, 1 vol. in-4°;

Le Jugement poétique de l'honneur féminin, et Séjour des illustres, claires et honnestes dames, par *le Traverseur des Voies perilleuses (Jean Bouchet)*, Poictiers, 1538, in-4°;

Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin, par François de Billon, 1558, in-8°.

aux détails si curieux, si multipliés de la vie particulière, sont d'un prix inestimable. Quant aux événements historiques qui abondent aussi dans ses livres, il faut prendre garde d'y ajouter une foi sans réserve, et ses assertions ont souvent besoin d'être vérifiées. C'est encore un des vices de notre époque de donner aux paroles de ce biographe la valeur d'un document historique, dont une seule parole ne peut être contestée. Sans aucun doute, les récits de Brantôme abondent en renseignements précieux que rien ne peut remplacer et qui ont le caractère d'une authenticité inattaquable; mais on y trouve aussi beaucoup de faits recueillis par ouï dire, assez difficiles à séparer des autres, et qu'il ne faut pas cependant admettre sans restriction.

C'est principalement au livre le plus connu de Brantôme et le plus souvent reproduit, à l'histoire des Dames galantes, que les observations qui précèdent s'appliquent. Si l'historien peut glaner dans cet ouvrage quelques faits curieux, qui présentent les caractères de la vérité, il doit rejeter presque tous les autres au nombre de ces anecdotes scandaleuses, qui, répétées de bouche en bouche, ont fini par s'appliquer à tout le monde sans appartenir à personne.

Vers le milieu du dix-septième siècle, un re-

ligieux de l'ordre des Minimes publia un ouvrage considérable consacré aux femmes illustres des temps modernes de tous les pays [1]. Cet ouvrage est d'autant plus curieux pour nous que la meilleure partie renferme l'histoire des femmes célèbres de la France. Hilarion de Coste naquit à Paris le 6 septembre 1595, d'Antoine de Coste, noble Dauphinois, et de Catherine Chaillou, petite-nièce de saint François de Paule. Olivier Chaillou, son oncle, chanoine à Paris, le tint sur les fonts de baptême et lui donna le nom d'Olivier, qu'il conserva jusqu'à son entrée aux Minimes, où il le changea pour celui d'Hilarion.

Il prit l'habit le 21 octobre 1614, fut envoyé à Nevers, où il étudia sous le père Mersenne, puis revint à Vincennes faire sa théologie. Ayant été ordonné prêtre, il retourna au couvent des Minimes à Paris, où il mourut le 22 août 1661.

L'ouvrage d'Hilarion de Coste est aussi singulier par la forme que par le style dans lequel il est écrit. Chacun des éloges consacrés aux princesses, ou bien aux autres dames, est classé suivant l'ordre des noms patronymiques. Le pre-

[1] *Les Éloges et les Vies des Reynes, des Princesses et des Dames illustres en piété, en courage et en doctrine, qui ont fleury de nostre temps et du temps de nos pères*, etc., etc., divisez en deux tomes et dediez à la Reyne Régente, par F. Hilarion de Coste, Religieux de l'Ordre des Minimes de Saint François de Paule. Paris, M. DC. XLVII. 2 vol. in-4°.

mier tome commence à la reine Anne de Bretagne et se termine avec Henrye de Savoye, duchesse de Mayenne. Le second tome commence par l'éloge de Jeanne de France, fille de Louis XI, et finit par celui des dames de Sienne. Le style d'Hilarion de Coste est souvent mystique et toujours très-ampoulé. Mais, au milieu des longs discours de ce panégyriste, on peut recueillir des anecdotes précieuses et des détails de la vie privée, que l'auteur tenait de bonnes sources et bien souvent de personnages dignes de foi, qui les lui avaient transmis verbalement. Voilà pourquoi son livre est des plus curieux à consulter. Il est peu de dames illustres de la noblesse française, ayant vécu soit à la fin du quinzième siècle, soit dans le cours du seizième, dont Hilarion de Coste n'ait pas parlé.

Il est inutile de pousser plus loin ces recherches bibliographiques; à partir du dix-septième siècle presque toutes les femmes célèbres de la France ancienne ont été le sujet de plusieurs ouvrages particulièrement consacrés à leur mémoire. J'aurai soin d'indiquer tous ceux qui sont venus à ma connaissance dans les notes et les éclaircissements placés sous forme d'appendices à la fin de chacune des deux parties de mon travail.

FEMMES CÉLÈBRES
DE L'ANCIENNE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

Influence du christianisme sur la condition des femmes.

Quand on cherche à se rendre compte de l'influence que les femmes ont exercée soit parmi nous, soit chez les autres nations de l'Europe, on reconnaît que cette influence a été de plus en plus grande à mesure que le christianisme a triomphé. Déjà dans le monde ancien les Grecs, les Romains, et les nations qu'ils considéraient comme barbares, accordaient aux femmes un empire assez étendu. Cet empire, il est vrai, se fondait plutôt sur la beauté physique et matérielle que sur les qualités de l'âme. Quoi qu'il en soit, admirateurs passionnés de la vertu, les anciens ne la goûtaient pas moins quand elle se montrait chez le sexe le plus faible.

Pour connaître l'opinion qu'ils professaient à cet égard, il suffit de lire un traité de Plutarque, intitulé *Les vertueux faits des femmes*, qui suit, dans les œuvres morales de cet auteur, les *Paroles mémorables des Lacédémoniennes*.

Dans ce traité, le philosophe de Chéronée ne s'est pas contenté de nous conserver la mémoire des belles actions accomplies par les héroïnes de la Grèce ou de Rome, il a parlé aussi des femmes de tous les pays dont quelques faits remarquables étaient parvenus jusqu'à lui. Il a célébré les femmes troyennes et celles de la Perse ; il nous a transmis la mémoire des récompenses nationales que leur décernait la reconnaissance populaire. A propos des femmes d'Argos qui, sous la conduite de Télésille, défendirent leur ville contre Lacédémone, il dit qu'en souvenir de cette action courageuse, pendant le jour de fête institué pour l'honorer, les femmes donnaient aux hommes leurs vêtements et prenaient en échange ceux qui appartenaient à ces derniers.

Le même auteur, dans un autre traité intitulé *Les Préceptes de mariage*, se complaît à exalter le courage et les vertus de la femme. En terminant, il parle ainsi à Eurydice, pour qui ont été rédigés ces préceptes : « Tu ne saurois avoir les perles de telle femme opu- » lente, ni les robes de soie de telle autre sans les » payer un grand prix ; mais les ornements de Théano, » ou de Cléobuline, ou de l'ancienne Claudia romaine, » ou de Cornélia de Scipion, et de toutes ces autres » dames qui jadis ont esté par leurs vertus tant célé- » brées et renommées, tu les peux avoir gratuitement » sans qu'il te couste rien, et t'en parer et orner, de

« manière que tu en vivras heureusement ensemble et
» glorieusement [1]. »

Dans ce traité, le génie des temps anciens commence à remplacer celui des temps modernes. Plutarque, homme du passé, essaie encore de résister au mouvement qui l'entraîne. Je ne doute pas que les paroles suivantes ne soient une protestation contre le christianisme naissant : « Il ne faut point que la femme
» face d'amis particuliers, mais bien qu'elle estime
» communs ceux de son mary. Or les Dieux sont les
» premiers et les plus grands amis que puisse avoir
» l'homme; pour ce faut-il qu'elle serve et adore ceux
» que son mary répute Dieux seulement, sans en re-
» cognoistre d'autres; et, au demourant, qu'elle ferme
» sa porte à toutes curieuses inventions nouvelles de
» religions et toutes estrangères superstitions : car
» à nul des Dieux ne peuvent estre agréables les ser-
» vices et sacrifices que la femme fait à la dérobbée
» au desceu de son mary [2]. »

Inutiles préceptes qui ne devaient pas être écoutés ! Les apôtres venaient d'achever la mission que Jésus-Christ leur avait donnée; tous y avaient été fidèles, plusieurs d'entre eux jusqu'au martyre. Leurs disciples continuaient avec ardeur l'œuvre commencée; d'un bout du monde à l'autre un cri de liberté s'était fait entendre et avait retenti chez les nations civilisées, à Rome, à Athènes, à Carthage, même parmi certaines peuplades encore sauvages de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe.

[1] *Œuvres morales de Plutarque,* traduction d'Amyot, t. II, p. 380.
[2] *Idem,* f° 371 v°.

La religion nouvelle parlait aux femmes un langage qui ne leur avait pas encore été tenu; elle leur enseignait non-seulement la stricte obéissance aux devoirs de fille, d'épouse et de mère, mais encore elle leur apprenait qu'au-dessus de la nature physique et de ces beautés matérielles si vite flétries, il y avait une beauté morale, insaisissable aux regards, visible à la pensée, que rien ne pouvait altérer ni détruire. Elle leur apprenait avant tout que les premiers ornements de la femme, sa véritable puissance, consistent dans la pudeur, la chasteté, qui doivent la tenir cachée sous leur voile à tous les âges de la vie. En faisant de la chasteté le premier devoir imposé à la femme, le christianisme allait changer la face du monde et arrêter ce débordement que la loi romaine avait encouragé par le divorce.

Le christianisme n'exagéra rien dans le principe; l'apôtre saint Paul disait aux Corinthiens :

« Quant aux choses dont vous m'avez écrit, je vous » diray qu'il est bon que l'homme ne touche aucune « femme.

» Néanmoins, pour éviter la fornication, que chaque » homme vive avec sa femme et chaque femme avec » son mary.

» Que le mary rende à sa femme ce qu'il luy doit, » et la femme ce qu'elle doit à son mary.

» Le corps de la femme n'est point en sa puissance, » mais en celle du mary; de même le corps du mary » n'est point en sa puissance, mais en celle de la » femme.

» Ne vous refusez point l'un à l'autre ce devoir, si » ce n'est du consentement de l'un et de l'autre pour

» un temps, afin de vous exercer au jeûne et à l'orai-
» son...

» Pour ce qui est de ceux qui ne sont point mariez, » et des veuves, je leur déclare qu'il leur est bon de » demeurer en cest estat, comme j'y demeure moy- » mesme.

» Que s'ils sont trop foibles pour garder la conti- » nence, qu'ils se marient, car il vaut mieux se marier » que brûler.

» Quant à ceux qui sont déjà mariez, ce n'est pas » moy, mais le Seigneur qui leur fait ce commande- » ment, qui est que la femme ne se sépare point » d'avec son mary.

. . . .

» La femme est liée à la loi du mariage, disait en- » core l'apôtre, tant que son mari est vivant; mais, si » son mary meurt, il luy est libre de se marier à qui » elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur.

» Mais elle sera plus heureuse si elle demeure veuve, » comme je le luy conseille, et je crois que j'ai aussi » en moi l'esprit de Dieu. »

Bientôt l'Église d'Orient, plus sévère, ne permit pas le second mariage, et poursuivit même la punition de ceux qui le contractaient.

Quant à la virginité absolue, et à ce mariage mystique que la jeune fille chrétienne contractait avec le Seigneur, l'apôtre saint Paul avait dit :

« Que si quelqu'un croit que ce luy soit un déshon- » neur que sa fille passe la fleur de son âge sans être » mariée, et qu'il juge devoir la marier, qu'il fasse ce » qu'il voudra; il ne péchera point si elle se marie.

» Mais celui qui n'estant engagé par aucune néces-

» sité, et qui se trouvant dans un plein pouvoir de » faire ce qu'il voudra, prend une ferme résolution » dans son cœur, et juge en luy-même qu'il doit con- » server sa fille vierge, fait une bonne œuvre.

» Et ainsi celui qui marie sa fille fait bien, celui qui » ne la marie point fait encore mieux [1]. »

Au milieu du bouleversement causé par l'invasion, ces paroles de l'apôtre reçurent une application de plus en plus fréquente. Le vœu de chasteté, l'asile du cloître ne suffisaient pas toujours à défendre la jeune fille timide contre les violences et les brutalités de la conquête. Il est facile de comprendre pourquoi les femmes embrassèrent avec ardeur les principes de la religion nouvelle : cette religion ne leur assurait pas seulement dans la société civile une condition supérieure à celle qui leur avait été réservée jusqu'alors, elle jetait dans leur âme les principes de vertus nouvelles; elle développait le cercle de leurs idées, elle agrandissait le rôle qui leur était réservé.

Une fois que le christianisme établi sur le trône impérial est devenu législateur, la rigueur du vieux jurisconsulte romain, à l'égard de la femme, se radoucit peu à peu, et finit par disparaître complétement. Ce n'est plus cette esclave timide, soumise à la volonté absolue de son père, dont plus tard le mari dispose suivant sa volonté, c'est un enfant que la loi protége et dont elle garantit les droits; c'est une compagne qui habite avec son époux sous le même toit, mais qui conserve toute sa puissance en restant maîtresse de sa fortune.

Chez les premiers chrétiens les femmes jouent un rôle tout particulier, qu'elles étaient dignes de remplir

[1] *Épître aux Corinthiens,* ch. VII.

par leur dévouement et leur vertu. Non-seulement beaucoup d'entre elles, vouées au célibat, consacrent leur vie au silence et à la retraite, au jeûne et à la prière, mais encore des veuves, renonçant aux secondes noces, exercent quelques-unes des fonctions du sacerdoce.

Fleury nous apprend que ces matrones, sous le titre de *diaconesses*, recevaient l'imposition des mains, et comptaient parmi les membres du clergé.

Voici comment il s'exprime au sujet de leurs fonctions :

« Leur charge étoit de visiter toutes les personnes » de leur sexe que la pauvreté, la maladie, ou quel- » qu'autre misère rendoient dignes du soin de l'Église. » Elles instruisoient celles qui étoient catéchumènes, » ou plutôt leur répétoient les instructions du caté- » chisme. Elles les présentoient au baptesme, leur ai- » doient à se déshabiller et à se revêtir, afin que les » prêtres ne les vissent pas dans un état indécent; » elles conduisoient ensuite ces nouvelles baptisées » pendant quelque temps, pour les dresser à la vie » chrétienne. Dans l'église elles gardoient les portes » du côté des femmes et avoient soin que chacune fût » placée en son rang et observât le silence et la mo- » destie. Les diaconesses rendoient compte de toutes » leurs fonctions à l'évêque, et, par son ordre, aux » prêtres ou aux diacres. Elles servoient principale- » ment à les avertir des besoins des autres femmes et » à faire, sous leur direction, ce qu'ils ne pouvoient » faire eux-mêmes avec autant de bienséance [1]. »

[1] Fleury, *Mœurs des Israélites et des Chrétiens*. 1739, in-12, p. 143.

La condition civile des femmes, soit dans la Gaule, soit dans la Germanie, avant la conquête et avant l'établissement du christianisme, sans être libre absolument, était préférable, malgré tout, au despotisme de l'ancienne législation romaine. Ces peuples barbares avaient pour leurs femmes une vénération particulière; ils reconnaissaient à plusieurs d'entre elles le don de prophétie; ils écoutaient volontiers leurs conseils; enfin ils ne supportaient pas que la plus petite injure faite à l'une d'elles restât jamais sans vengeance, ou sans réparation convenue. Plutarque, dans son traité sur les actions des femmes célèbres, explique ainsi les motifs de la condescendance que les Gaulois montraient pour leurs femmes. Avant de traverser les Alpes, dit-il, pour s'établir en Italie, les Gaulois eurent entre eux une grande querelle; ils étaient sur le point d'en venir aux armes, quand les femmes éplorées, se jetant au milieu d'eux, parvinrent à calmer leur colère; jugeant elles-mêmes le différend qui causait tant d'émoi, elles le terminèrent avec une sagesse et une équité si grandes que depuis cette époque les Gaulois ont toujours employé le même moyen. Plutarque ajoute que, par leur traité avec Annibal, les Gaulois stipulèrent que si les Carthaginois prétendaient avoir reçu quelque tort, les femmes de la Gaule seraient prises pour juges. Dans le même livre il raconte l'histoire tragique de Camma, prêtresse de Diane, femme gallo-grecque, qui préféra la mort au déshonneur de convoler en secondes noces avec le meurtrier de son mari [1].

Quant aux femmes de la Germanie, chacun se rap-

[1] PLUTARQUE, *Œuvres morales*. — Amédée THIERRY, *Histoire des Gaulois*, t. I, p. 351.

pelle l'éloge que Tacite en a fait, et surtout les détails qu'il donne sur cette fameuse Velleda que le gaulois Civilis avait associée à sa révolte contre les Romains, et à laquelle il envoyait les prisonniers et les dépouilles faites sur l'ennemi :

Nous avons vu, dit l'historien, sous le règne de Vespasien, Velleda longtemps vénérée comme une déesse [1]; elle se dérobait à tous les regards pour inspirer une admiration plus grande, et se cachait dans une tour élevée; l'un de ses parents lui servait d'intermédiaire et communiquait au peuple les réponses qu'elle faisait sur les affaires les plus importantes.

Malgré la vénération instinctive que ces hommes farouches avaient pour leurs femmes, la pétulance indomptée du barbare les portait à se livrer contre elles à des violences de toute nature, que les hommes sages et les vieillards de la tribu s'appliquaient à réprimer. Ainsi la loi salique renferme plusieurs prescriptions qui attestent tout le soin que les Francs ont apporté à cet égard. Chez eux non-seulement la violence contre les femmes était punie avec rigueur, mais encore le simple attentat à la pudeur recevait aussi son châtiment. Toutes ces punitions consistaient en sommes plus ou moins fortes que le délinquant payait à la famille ou à l'époux insulté. On payait deux cents sous d'or pour avoir enlevé une femme à son mari; autant pour avoir arrêté en chemin et séduit une fiancée. Quant aux offenses moindres qu'une femme pouvait recevoir, voici à quel prix le législateur les avait estimées : Pour une main ou un doigt serrés, quinze sous

[1] *De Moribus Germ.*, cap. VIII. — *Hist.*, lib. IV, cap. LXV.

d'or ; pour un bras au-dessous du coude, trente ; pour un bras au-dessus du coude, trente-cinq ; pour la mamelle, quarante-cinq[1].

L'une des superstitions les plus généralement répandues chez les peuples de l'Europe moderne, atteste encore la vénération des Gaulois et des Germains pour leurs femmes, je veux parler de la croyance aux fées qui, depuis Velleda, ne s'est jamais éteinte parmi nous ; seulement elle a changé de caractère.

Alors que les Francs encore barbares envahissent la Gaule, la puissance fatidique attribuée à Velleda se retrouve chez quelques femmes des chefs de la nation. La mère de Clodion-le-Chevelu, enlevée, dit-on, par une divinité marine, était douée de cette puissance. Basine, qui donna le jour à Clovis, croyait aussi la posséder ; elle fit connaître à Childéric les destinées de sa race. En Bretagne, les fées de l'île de Sein perpétuent le souvenir des druidesses, et, jusqu'au huitième siècle environ, le christianisme eut à combattre le culte rendu dans toute la Gaule aux bonnes déesses habitant les forêts, les sombres vallées, les lacs et les fontaines[2]. Ce culte, enfin détruit par les prédications des évêques, s'est changé en une superstition tellement enracinée dans le sol, que chaque village de la France, pour ainsi dire, en renferme quelques vestiges.

Jusqu'au dixième siècle environ, les fées ont conservé ce caractère sauvage et terrible que le druidisme leur avait imprimé d'abord. Bien qu'on les ait repré-

[1] *Loi salique, ou Recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi*, etc., par M. Pardessus. Paris, 1843, in-4°, p. 12.

[2] Voyez A. Maury, *les Fées du moyen âge*, etc. 1843, in-12, p. 14, 15 et suiv.

sentées sous la forme de jeunes filles, à la chevelure épaisse, flottante sur les épaules, vêtues d'une longue robe blanche, le front ceint d'une couronne de verveine, elles inspiraient toujours l'effroi. Souvent aussi les fées prenaient la figure de femmes vieilles, hideuses et cruelles, suivant les armées, recueillant les prisonniers pour répandre leur sang au-dessus de la chaudière où s'élaborait leur filtre magique. Les Francs avaient une grande confiance dans les paroles de ces femmes inspirées : Grégoire de Tours nous apprend que le duc Gontran, inquiet sur sa destinée, envoya l'un de ses serviteurs vers une femme qu'il connaissait depuis longtemps comme étant inspirée, pour savoir le sort qui l'attendait. Il affirmait, ajoute l'historien, que cette femme lui avait annoncé non-seulement l'année, mais le jour et l'heure où mourrait le roi Charibert [1]. La preuve que les Francs attribuaient aux maléfices composés par ces femmes un singulier pouvoir, c'est que l'un des titres de la loi salique est dirigé contre ceux qui osaient y avoir recours [2].

Avec le régime féodal, avec le triomphe de la chevalerie, les fées prennent en France un nouveau caractère; elles perdent un peu de cette terreur mystérieuse qui les entourait; on s'aperçoit que le christianisme a exercé sur elles son invincible pouvoir et tempéré leur rudesse. Se mêlant à la troupe des anges que Dieu envoie sur la terre à la garde de l'enfance, les fées apparaissent autour du berceau des nouveau-nés, la nuit après l'accouchement. Pour récompense de l'hospitalité qu'on ne manque pas de leur offrir,

[1] Grég. de Tours, liv. v, ch. xiv, t. ii, p. 212.
[2] *Loi salique*, etc., t. xix : *de Maleficiis*.

elles accordent à l'enfant un don qui contribue à son bonheur. Généralement elles viennent au nombre de trois : plus puissantes les unes que les autres, elles se piquent d'une générosité sans bornes qui tourne au profit de leur protégé. Presque tous les romanciers du moyen âge font allusion à cette coutume; plusieurs d'entre eux même ont raconté comment les fées étaient venues gratifier de leurs dons le héros qu'ils célèbrent. Dans le roman de Guillaume au Court-Nez, dont la composition remonte à la fin du douzième siècle, on trouve le passage suivant : « Il y avait alors en Provence et en d'autres pays, une coutume qui consistait à placer sur la table trois pains blancs, trois pots de vin et trois verres; on posait le nouveau-né au milieu, puis les dames reconnaissaient le sexe de l'enfant qui ensuite était baptisé. »

Le fils de Maillefer fut donc ainsi exposé, et les dames, après qu'elles l'eurent vu, s'éloignèrent. Tout dormait quand l'aventure suivante eut lieu : le temps était beau, la lune brillait au ciel; trois fées entrèrent, prirent l'enfant, le réchauffèrent et le placèrent dans son berceau. Ensuite elles mangèrent le pain et burent le vin. Après leur repas chacune des trois fées fit au nouveau-né un beau souhait. La première fée lui prédit que nul courage ne pourrait égaler le sien et qu'il deviendrait roi de toute la Grèce et de Constantinople; de plus, qu'il ne périrait jamais dans un naufrage : la seconde lui annonça qu'il serait aimé de toutes les dames et qu'il deviendrait savant et lettré, et si adroit que jamais il ne pourrait être fait prisonnier; enfin la troisième lui accorda le don de l'éloquence.

Les fées ne tardèrent pas à se rapprocher plus en-

core des simples mortels. Quelques-unes de ces druidesses à la longue chevelure échangèrent la couronne de verveine, ancien attribut de leur pouvoir, contre le cercle d'or des châtelaines. Alors ont été faites toutes ces histoires de fées devenant éprises d'un chevalier, le transportant au milieu d'une terre enchantée, ou s'unissant à lui par le mariage : les deux sœurs Urraque et Mélior, par exemple, et Parthenopeus de Blois ; la fameuse Mélusine et le chevalier Raymondin. La douceur, la bonté de la femme, et aussi ses faiblesses, ont remplacé la sauvage rudesse de la divinité germanique. Bientôt le nom de *fée* ne désignera plus qu'une femme accomplie par ses vertus, sa grâce ou ses talents.

La sévérité des mœurs germaniques à l'égard des femmes favorisa la conversion de ces peuples au christianisme. Cette plaie des derniers siècles de la société romaine, le divorce, poursuivie par les lois civiles et religieuses, diminua sensiblement. Le divorce ne fut plus permis qu'aux puissants de la terre. Ils s'en servirent au temps de la conquête, avec une licence que l'Église eut beaucoup de peine à réprimer d'abord, mais qu'elle parvint ensuite, à force de persévérance, à détruire complétement. Après l'avoir interdit à tous les particuliers, même aux plus riches et aux plus puissants, elle obligea les rois eux-mêmes à n'y recourir que dans les circonstances les plus graves, et elle arrêta leurs écarts en ce genre, en prononçant contre eux les peines de l'excommunication.

Le christianisme, en prêchant l'égalité complète entre tous les êtres créés, en démontrant l'excellence des vertus de l'âme, de la douceur, de la bonté sur la

force physique, donnait aux femmes une véritable supériorité. Souvent elles l'avaient obtenue, mais en employant des charmes périssables, dont la jouissance a bientôt détruit l'empire. Le christianisme parlait un autre langage : ces charmes périssables il fallait les dérober à tous les yeux, il fallait, par un dévouement sublime, souvent poussé jusqu'au martyre, assurer le triomphe de la croyance nouvelle. Les femmes, chacun le sait, ont joué dans les premiers temps du christianisme un rôle mémorable; elles comptent par milliers au nombre des anciens martyrs, et il n'est pas de vertus dont elles n'aient donné de fréquents exemples. L'on ne peut nier que les apôtres ne comptent parmi elles leurs plus ardents néophytes. L'influence que les femmes commencèrent à prendre dans le monde est incontestable et bien naturelle; elles l'avaient acquise à force de vertus et s'étaient placées dès lors au rang qu'elles ont de nos jours. On verra dans les recherches qui vont suivre, de quelles grandes qualités elles ont fait preuve pour s'en assurer la possession.

CHAPITRE PREMIER.

Histoire de sainte Geneviève et de son culte.

Il faut remonter jusqu'aux temps héroïques de notre histoire pour trouver le nom de la première femme qui se soit acquis parmi nous une grande célébrité. Ce n'est pas aux pompes de la terre, ni à l'éclat qui s'attache au génie qu'on doit le demander, c'est aux vertus fortes et sérieuses que le christianisme a fait naître et qu'il a développées parmi nous.

Geneviève, née à Nanterre, village près de Paris, était la fille de Gallo-Romains, comme on peut le conjecturer d'après le nom de ses père et mère Sévère et Géroncie. Dès son enfance, elle se distingua par la pratique de toutes les vertus, se livrant aux occupations de son sexe, et surveillant les troupeaux que ses parents possédaient. Voilà pourquoi, quand cette sainte fille fut devenue la patronne des Parisiens, l'usage s'introduisit peu à peu de la représenter avec les attributs d'une bergère (A [1]).

Geneviève était encore un enfant à l'époque où Germain d'Auxerre, accompagné de Loup, évêque, traversa la France pour aller en Angleterre combattre l'hérésie de Pélage (de l'année 420 à 440). Germain se reposa quelques instants dans le village de Nanterre, et fut bientôt environné de tous ceux qui y demeuraient. Au milieu de la foule, Germain aperçut la petite Geneviève : il s'approcha d'elle, et, après l'avoir baisée sur le front, il demanda aux assistants de qui elle était fille et le nom qu'elle portait. Les parents de Geneviève se présentèrent aussitôt : Cet enfant est votre fille? leur dit l'évêque. — Oui, seigneur. — Félicitez-vous d'avoir donné le jour à un objet aussi précieux ; cette fille sera grande devant Dieu, et toutes les vertus dont elle offrira le modèle ramèneront au bien une foule de pécheurs. Ma fille, ajouta l'évêque en s'adressant à Geneviève. — Mon père, reprit l'enfant, que me demandez-vous? — Dis-moi si tu veux être consacrée au Seigneur et le servir à jamais comme une épouse fidèle? — Je le

[1] Les lettres entre parenthèses qui se trouvent dans le texte, renvoient aux notes composant l'appendice placé à la fin de chaque partie.

veux, répondit Geneviève; priez Dieu de me donner le courage d'accomplir ma promesse. — Sois sans crainte, agis comme un homme fort; confesse hautement ta croyance, et Dieu te donnera la vertu nécessaire. Ayant ainsi parlé, l'évêque mena l'enfant à l'église, lui imposa les mains, chanta plusieurs hymnes, et la remit à son père auquel il recommanda de venir le trouver avec elle, dès que le jour qui verrait son départ commencerait à luire. Sévère ayant fidèlement accompli les prescriptions de l'évêque, celui-ci dit à Geneviève, en la voyant : Salut, ma fille; as-tu gardé la mémoire de ce que tu m'as dit l'autre jour? — Je me souviens, mon père, d'avoir promis à Dieu et à vous, de conserver jusqu'à la fin de mes jours la chasteté du corps et de l'esprit. Germain prit alors une pièce de monnaie d'airain, marquée d'une croix, qu'il trouva par terre, et, l'offrant à la jeune fille : En souvenir de moi, lui dit-il, suspends, après l'avoir percée, cette monnaie à ton cou, sans jamais t'en séparer. Ne souffre pas que d'autres bijoux fabriqués avec de l'or, de l'argent, ou des pierres précieuses, ornent ta poitrine ou tes doigts; car si les vanités du siècle occupaient ton esprit, tu perdrais bientôt les grâces du ciel. Le saint évêque prit congé de Geneviève et continua son voyage.

Fidèle aux promesses qu'elle avait faites à saint Germain, Geneviève remplit avec ferveur les devoirs que lui imposait son nouvel état. Un jour de grande fête, sa mère, voulant se rendre à l'église, exigea que la jeune vierge gardât la maison; elle eut beau supplier avec larmes, faire valoir sa vocation de fille consacrée au Seigneur, et assujettie comme telle à une

fréquentation assidue de l'église, sa mère s'obstina dans sa volonté, et s'emporta jusqu'à donner à Geneviève un soufflet. Dieu, suivant le récit du légendaire, ne voulut pas qu'un pareil traitement restât impuni : Géroncie fut à l'instant frappée de cécité. Après trois mois de souffrance, elle se rappela les paroles de saint Germain sur sa fille, et elle lui dit : Je t'en supplie, prends un vase et va toi-même le remplir au puits de la maison. Geneviève s'empressa d'obéir, et, tout en pleurant, posa son vase sur la margelle du puits; ses larmes se mêlèrent avec l'eau qu'elle en tira. Sa mère, élevant ses mains au ciel avec ferveur et confiance, lava ses yeux avec l'eau que Geneviève lui avait apportée; peu à peu elle se trouva soulagée, et bientôt elle recouvra complétement la vue.

Jeune encore, Geneviève resta orpheline; elle quitta Nanterre et vint se fixer à Paris, chez sa marraine, où une maladie grave fut sur le point de l'emporter. Mais Dieu la réservait à de plus longues épreuves, et voulait qu'elle protégeât ses concitoyens par l'exemple qu'ils recevaient de ses vertus, comme par les secours qu'elle ne cessa de leur donner en paroles et en actions. A cette époque l'invasion d'Attila dans les Gaules épouvantait la France entière. Ayant appris l'arrivée du *fléau de Dieu* dans les plaines de la Champagne, les habitants de Paris le crurent à leur porte, et se livrèrent au désespoir. Remplie de la confiance que Dieu lui inspirait, Geneviève leur prêcha la résignation et le courage, les engageant à se défendre. Les Parisiens surpris écoutèrent cette jeune fille, comme autrefois leurs ancêtres avaient écouté Velleda dans les forêts de la Germanie. Dieu exauça

les prières de la sainte, et Attila fut écrasé dans les plaines de Châlons, avant d'avoir pu venir jusqu'à Paris. Geneviève eut bientôt une autre occasion de déployer sa patience et sa charité à l'égard de ses concitoyens. Une cruelle famine s'étant fait sentir dans la ville plusieurs fois ravagée par la guerre, une fièvre ardente dévora le corps des malheureux habitants et les jeta dans un profond désespoir. Non-seulement Geneviève leur prodigua tous les secours physiques qu'elle put se procurer, mais encore elle s'occupa du salut de leur âme, et, par ses discours empreints de charité, leur donna cette résignation chrétienne si utile à ceux qui souffrent. Tant de vertus, tant de courage n'empêchèrent pas que la sainte ne fût en butte aux discours de l'envie. Témoins de tous les miracles que Dieu accordait à ses prières, ses ennemis l'accusèrent de magie et de fausses prophéties. Ils étaient sur le point de l'emporter; Geneviève allait souffrir les derniers supplices, au moment où son ancien protecteur, saint Germain, évêque d'Auxerre, envoya vers elle un diacre chargé de lui offrir des *eulogies*, comme un témoignage de l'affection qu'il portait à son élève chérie. Cette marque d'estime de la part d'un si grand personnage imposa silence aux ennemis de la sainte.

Le légendaire auquel j'emprunte ces détails a fait connaître combien fut simple et sévère la vie matérielle que Geneviève a longtemps menée : depuis l'âge de quinze ans, dit-il, jusqu'à celui de cinquante, elle jeûna tous les jours de la semaine, excepté le dimanche et le jeudi. Elle se contenta pour toute nourriture de pain d'orge et de fèves cuites en bouillie. Jamais elle n'a bu de vin ni d'aucune autre liqueur. A cin-

quante ans, elle céda aux conseils des évêques, mangea du poisson et but du lait.

Les vertus de sainte Geneviève commandaient le respect à tous ceux qui l'approchaient. Les barbares eux-mêmes en reconnaissaient la puissance. Le roi Childéric, tout païen qu'il était, ne refusait rien aux prières de la sainte. On raconte que ce prince ayant résolu de mettre à mort des prisonniers tombés entre ses mains, et craignant de voir Geneviève prier en leur faveur, sortit de Paris et en fit garder les portes pour l'empêcher de le rejoindre. Mais cette résolution n'arrêta pas la sainte; elle se présenta aux portes de la ville qui s'ouvrirent d'elles-mêmes; elle alla trouver le roi et le contraignit à délivrer ses prisonniers.

Geneviève eut à l'égard de saint Denys une vénération particulière. Par ses soins une église fut élevée en l'honneur du martyr, et le légendaire nous a conservé le récit des miracles qu'elle opéra pour achever la construction de cette église, située dans le même endroit où fut élevée depuis la cathédrale du même nom. Elle s'y rendait souvent le samedi soir, avec d'autres vierges ses compagnes, pour y passer la nuit en prières. Un soir elles se virent assaillies d'une tempête furieuse, et le cierge qu'elles tenaient à la main pour se conduire fut éteint. Geneviève prit l'un de ces cierges, le ralluma, et bien loin de céder au souffle du vent, la flamme qu'il jeta brilla tout à coup de la plus vive clarté (B).

Geneviève, après avoir longtemps pratiqué toutes les vertus, mourut dans un âge fort avancé, laissant après elle la réputation bien méritée d'une sainte. Suivant la tradition, elle expira le 3 janvier de l'année

512, dans un petit monastère qu'elle avait fondé, non loin de l'église Saint-Jean-en-Grève, et qui devint plus tard le couvent des bonnes femmes *Haudriettes*. Les habitants de Paris s'empressèrent de rendre un culte à sa mémoire et de l'adopter pour patronne, d'autant mieux que si pendant sa vie Dieu lui permit d'accomplir de grandes actions, il voulut aussi qu'après sa mort, non-seulement son tombeau, mais encore les lieux de sa naissance fussent témoins de nombreux miracles. Dans une dissertation publiée par un zélé protestant contre le culte rendu à sainte Geneviève[1], j'ai trouvé les détails les plus curieux sur la vénération dont les lieux de sa naissance, à Nanterre, étaient encore l'objet au dix-huitième siècle : La tradition s'accorde, dit ce protestant, à désigner comme le lieu où naquit sainte Geneviève une petite maison très-simple convertie en chapelle : au milieu se trouve un puits dont la margelle est fort basse et fermée par des chaînes auxquelles sont attachées de petits vases, en forme de cuillères, pour puiser de l'eau. On assure que c'est là où Geneviève vint prendre l'eau qui rendit la vue à sa mère; on en a fait boire à Charles VI, afin de lui rendre la raison; beaucoup de gens, atteints de maladies de toute espèce, viennent y chercher leur guérison. Depuis six heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, ce puits est ouvert à une foule de pèlerins qui croient y trouver du soulagement. Je dois ajouter que les murs de cette chapelle sont couverts de petits tableaux repré-

[1] Georgii WALLINI, etc., *De sancta Genovefa Parisiorum et totius regni Galliæ patrona, Disquisitio historico-critico-theologica*, 1723, in-4°.

sentant sainte Geneviève dans le ciel, et tous ceux qu'elle a guéris à genoux devant son image. Le même auteur raconte la conversation singulière qu'il eut avec une vieille femme, qu'il nous dépeint comme hideuse de visage, et d'un aspect repoussant, tenant d'une main un large rosaire, de l'autre un gros bâton. La vieille femme était gardienne de cette chapelle, située au milieu d'un pré que la Seine couvre souvent de ses eaux, et où elle dépose une multitude de petites pierres blanches; on appelait cette femme la vieille de Nanterre. Elle dit au voyageur : —Vers la Pentecôte, cette chapelle est le but d'un pèlerinage des plus fréquentés. — Que vient-on y faire? demanda le protestant. A ces mots la vieille, levant la tête, jeta sur lui un regard de colère et lui dit : — Vous êtes donc un Anglais, ou un barbare, pour ne pas savoir quels mystères se passent ici? Apprenez donc toute la vertu de ces pierres : enveloppez-en dans un morceau de laine, versez dessus de l'eau ou du vin que vous ferez boire à ceux qui souffrent de la fièvre ; s'ils ne guérissent pas, vous pourrez dire que la vieille de Nanterre a menti. — Je m'éloignai en gémissant, ajoute l'auteur avec une indignation des plus comiques, tout ému à l'aspect d'une superstition aussi horrible [1].

Les pains bénits qui se distribuaient autrefois en abondance au tombeau de sainte Geneviève, avaient aussi rapport à une circonstance particulière de sa vie. C'étaient de petits gâteaux ronds, sur lesquels on voyait l'image de la sainte, tenant d'une main un cierge allumé, de l'autre deux clefs pendantes. Une instruc-

[1] *Ibid.*, p. 77, 78.

tion imprimée qui se distribuait avec les gâteaux, en faisait connaître l'origine et le but.

« On avoit une louable pratique dans les premiers
» siècles de l'Église, non-seulement de distribuer tous
» les dimanches du pain bénit aux fidèles qui assistoient
» à la messe, mais encore les évêques et les prêtres
» leur envoyoient en certaines solemnitez, des eulogies
» qui étoient des choses bénites, soit qu'elles fussent
» propres à manger, soit à quelqu'autre pieux usage.

» On lit dans la vie de sainte Geneviève que saint
» Germain, évêque d'Auxerre, luy envoya à Paris, par
» son archidiacre, de semblables eulogies, pour marque
» de l'amitié qu'il luy portoit, et de l'estime qu'il fai-
» soit de sa vertu.

» C'est donc en mémoire de ces eulogies qu'on a
» coutume depuis tant de siècles, de distribuer en
» l'église de son abbaye des pains bénits où sa figure
» se voit représentée : c'est aussi afin que ceux qui en
« mangent avec une entière confiance et une vraye dé-
» votion envers cette sainte patronne de Paris et de
» toute la France, puissent mériter par son interces-
» sion, s'ils sont malades, la guérison de leurs infir-
» mitez, et s'ils sont en santé la faveur d'être préser-
» vez des maladies du corps et de l'âme. »

Après avoir été converti à la religion chrétienne, le roi Clovis, sur le point de partir pour une expédition contre les Visigoths, se rendit aux sollicitations de Clotilde sa femme, qui le priait de bâtir une basilique en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul. Arrivé sur le plateau de la colline qui s'élevait au midi de Paris, le roi considéra le terrain sur lequel on lui proposait de placer ce nouveau temple, puis

lançant sa hache d'armes bien loin devant lui : « Que » la basilique des saints Apôtres, s'écria-t-il, s'élève » dans cet espace, et qu'elle soit faite quand Dieu » nous accordera la grâce de revenir. » L'ordre du roi fut exécuté : une basilique remarquable par sa magnificence couronna bientôt le sommet de la colline. A l'intérieur elle était ornée de colonnes de marbre, de mosaïques, de lambris peints et dorés, à l'extérieur d'un toit de cuivre et d'un portique. Ce portique consistait en trois galeries : l'une était appliquée à la face antérieure du bâtiment, les deux autres formaient de chaque côté des ailes saillantes, en guise de fer à cheval. Ces galeries dans toute leur longueur étaient décorées de peintures à fresques, divisées en quatre grands compartiments, représentant les quatre phalanges des saints de l'ancienne et de la nouvelle loi, les patriarches, les prophètes, les martyrs et les confesseurs[1]. Le tombeau de sainte Geneviève fut placé dans l'un des caveaux de cette basilique. L'affluence des fidèles qui venaient le visiter devint si grande, qu'il fallut l'entourer d'une balustrade pour en assurer la conservation. Des miracles de toute nature y avaient lieu sans cesse : l'huile sainte qui alimentait la lampe brûlant sur ce tombeau, prodiguée aux malades les guérissait, sans qu'il fût nécessaire de jamais la renouveler. Le service de la basilique de Saint-Pierre fut confié à des chanoines réguliers; un cloître fut construit à côté de l'église, et le culte rendu à sainte Geneviève y attira un si grand nombre de fidèles que cette église ainsi que la montagne où elle était située prit le

[1] Aug THIERRY, *Récits des temps mérovingiens*, t. II, p. 150.

nom de la sainte depuis la fin du neuvième siècle.

Vers la même époque, les Normands ayant ravagé la France et détruit les deux faubourgs de Paris situés au midi et au nord, l'église bâtie par Clovis et enrichie par ses successeurs, fut renversée; les moines qui la desservaient eurent soin de porter le corps de sainte Geneviève au village d'Athis d'abord, et ensuite à Draveil. L'an 862, ce corps enfermé dans une châsse, fut ramené à Paris avec beaucoup de solennité, et déposé sur le maître-autel de la basilique, presque entièrement détruite, mais qui ne tarda pas à se relever de ses ruines.

La châsse de sainte Geneviève, l'une des plus anciennes qui aient existé, exposée aux regards des fidèles, eut une grande influence sur les destinées de la capitale. Depuis le commencement du douzième siècle environ, jusqu'à la fin du dix-huitième, cette châsse, sorte de palladium chrétien, a été considérée comme la sauvegarde de Paris. Une maladie contagieuse venait-elle décimer les habitants? la Seine sortait-elle de son lit? la pluie ou une sécheresse dévorante détruisaient-elles les maisons? le roi de France, la reine, leurs enfants étaient-ils en danger? l'ennemi triomphait-il de nos armées et menaçait-il d'envahir la capitale? aussitôt le peuple tout d'une voix appelait au secours sa sainte patronne : la châsse découverte à tous les yeux était promenée dans les rues. C'est une pratique touchante que cette procession solennelle, qui depuis l'année 1129 jusqu'à l'année 1784, s'est répétée plus de cent fois, et toujours dans des circonstances malheureuses! Cette simple fille, dont la vie entière avait été consacrée à soulager la misère de ses

concitoyens, ne devait jamais mourir pour le peuple. Quand Dieu la rappela vers lui, ses dépouilles mortelles, recueillies avec le plus grand soin, prirent sa place, et ceux qui souffraient venaient demander à ces dépouilles les secours que la sainte leur avait autrefois prodigués.

Bien longtemps la châsse de sainte Geneviève ne fut qu'un coffre en bois, couvert de quelques feuilles d'argent. Mais au milieu du douzième siècle, un orfévre de Paris, nommé Bonnard, fut chargé d'en exécuter une autre en argent et en vermeil. Il reçut pour salaire une somme de deux cents livres parisis; quatre-vingt-treize marcs et demi d'argent, et huit marcs et demi d'or furent employés à ce travail, qui coûta sept cent soixante-onze livres parisis, sans y comprendre les chiens de cuivre qui soutenaient la châsse et le tabernacle, dont fit cadeau un nommé Jean Hodé. Entre ceux qui offrirent l'argent nécessaire à la confection de cette châsse, les registres de l'abbaye nomment un bourgeois de Paris, Godefroi, qui donna cinquante livres, un chevalier, Robert de Courtenay, qui donna dix marcs d'argent, Guillaume, évêque d'Avranches, qui donna vingt livres, Nicolas de Roye, évêque de Noyon, qui en donna quatre-vingts. Quant aux pierres précieuses dont cette châsse était ornée, comme une agate à l'effigie d'un roi, et plusieurs autres de grand prix, elles furent données postérieurement et par différentes personnes [1]. Le corps de sainte Gene-

[1] *L'Histoire de saincte Genevíefve, patrone de Paris, avec un brief recueil des choses antiques de la maison*, par Pierre Le Juge, Parisien, religieux en l'abbaye de Saincte-Genevíefve. Paris, 1588, in-8°, f° 60, r°.

viève fut placé dans cette châsse nouvelle le 28 octobre 1242. Cette châsse, qui a existé jusqu'en 1793, avait la forme d'un carré long, représentant à peu près une église. A l'une des faces on voyait l'image de la Vierge, à l'autre celle de sainte Geneviève, sur les côtés les douze Apôtres séparés entre eux par des colonnes cannelées (C.)

Au commencement du dix-septième siècle, cette châsse avait été, depuis quatre siècles, si souvent portée en procession, qu'elle se trouvait fracturée et gâtée en plusieurs endroits. Benjamin de Brichanteau, abbé de Sainte-Geneviève, entreprit de la faire réparer. En 1614, elle fut transportée dans une salle voisine de l'église, toute tendue de tapisseries, éclairée nuit et jour d'une multitude de cierges. Les ouvriers choisis entre les meilleurs travaillaient tête nue; il y avait des chanoines réguliers de l'abbaye qui priaient continuellement aux pieds de la châsse. Dans cette circonstance un grand nombre de personnes signalèrent leur dévotion envers la sainte par de riches présents de pierres précieuses. On remarquait une table d'émeraudes d'une telle grandeur qu'elle fut estimée deux mille écus. Marie de Médicis offrit un bouquet de diamants de forme ovale de six pouces de diamètre: « Les » deux faces ne sont qu'un tissu de fleurs d'or émaillez, qui portent un diamant sur chaque feuille, dit » un historien de sainte Geneviève. Du milieu de chaque » fleur sort un autre diamant en forme de bouton; le » haut de ce bouquet est terminé par une croix d'or de » la longueur d'un grand doigt, garnie de soixante » diamants fort nets et assez épais; le milieu qui est à » jour, est enrichi d'un saphir bleu, le plus beau qui

» se puisse voir[1]. » La duchesse de Savoie fit don d'une croix d'or ornée de sept turquoises d'une grosseur extraordinaire.

En 1619 le cardinal de La Rochefoucauld renferma la châsse dans un tabernacle de porphyre, de jaspe et de marbre, qui s'élevait à une certaine hauteur derrière le maître-autel, et reposait sur quatre grandes colonnes, deux en marbre données par le cardinal, deux en jaspe par le roi Louis XIII.

C'est à partir du quinzième siècle que les processions de la châsse de sainte Geneviève sont devenues fréquentes, et que le cérémonial en a été fixé d'une manière définitive. On cite avant cette époque plusieurs exemples de ces processions : en 1206 et en 1233, pour remédier aux débordements de la Seine ; en 1239, pour le retour des saintes reliques engagées aux Vénitiens, et pour la guérison de Robert d'Artois, frère de saint Louis; en 1240 et 1242, pour arrêter les grandes pluies; en 1328 après la bataille de Crécy; en 1366 et 1377, pour obtenir le beau temps; en 1409 pour célébrer la fin du schisme qui depuis trente ans divisait l'Église. Dans cette circonstance le parlement assista d'une manière officielle la première fois à cette cérémonie. En 1412 une confrérie de Sainte-Geneviève fut organisée en vertu d'un bref de Rome et des lettres-patentes de Charles VI. Les magistrats municipaux entrèrent dans cette confrérie et prirent à leurs charges les frais que pouvaient nécessiter les processions de la châsse. Ils se réservèrent le droit de décider les circonstances dans lesquelles ces processions auraient lieu.

[1] *Histoire de ce qui est arrivé à sainte Geneviève*, etc., etc. Paris, 1697, in-8°, p. 65.

Quand une pareille cérémonie était jugée nécessaire, le prévôt des marchands et les échevins se rendaient à Notre-Dame et faisaient part aux chanoines des circonstances extraordinaires qui nécessitaient un recours à sainte Geneviève. Les chanoines députaient quelques-uns d'entre eux à l'abbé de Sainte-Geneviève, et lui exposaient la requête qui leur était faite par les habitants : « Ils ne peuvent aucunement être refusez, dit l'auteur » d'une relation de cette cérémonie, veu que c'est le » refuge et le confort des Parisiens en leur nécessité[1]. » Le jour étant fixé, le curé de la Madeleine allait prévenir le clergé des différentes paroisses de Paris. Les rues devaient être nettoyées et tendues de tapisseries comme le jour de la Fête-Dieu. Depuis l'année 1525, une confrérie composée exclusivement de bourgeois de Paris appartenant aux six corps de métiers avait seule le droit de porter la châsse de sainte Geneviève. Les membres de cette confrérie, au nombre de trente d'abord, et de quarante depuis le commencement du dix-septième siècle, étaient astreints à porter un costume particulier : une robe blanche, une couronne de fleurs sur la tête, les pieds nus, pas de barbe au menton, les cheveux très-courts. Par les règlements de 1731, si l'un des confrères avait le malheur de faire faillite, il était immédiatement rayé du tableau[2].

Dans l'intervalle de 1412 à 1725, la procession de sainte Geneviève a eu lieu en soixante-dix occa-

[1] *Ordre et cérémonie observée tant en la descente de la chasse Madame saincte Geneviefve, patrone de Paris, qu'en la procession d'icelle*, par E. Leliepvre. Paris, 1611, in-18, p. 5.

[2] Statuts et réglements de la Compagnie de Messieurs les Porteurs de la Châsse de sainte Geneviève. Paris, 1731, in-4°.

sions différentes. Les plus remarquables, soit par le nombre et la qualité des personnages qui s'y trouvèrent, soit par la magnificence avec laquelle elle fut célébrée, se passèrent en 1534 et en 1694. Il s'agissait en 1534 de défendre la religion catholique attaquée vivement par la réforme. François Ier, irrité des tentatives sacriléges faites jusque dans son palais, voulut déployer dans cette cérémonie la plus grande magnificence. Tout le clergé des paroisses de Paris et des congrégations religieuses, toutes les confréries d'arts ou de métiers, précédées de leurs bannières, y furent convoquées. La maison civile et militaire du roi, les suisses de la garde vêtus de velours, les musiciens de la chapelle, reçurent l'ordre de s'y rendre. Les ambassadeurs d'Angleterre et d'Allemagne, les princes du sang, y assistèrent : « Immédiatement après le » Saint-Sacrement marchoit le roy seul et nue tête, te- » nant en sa main par la poignée couverte de velours » cramoisy un grand cierge de cire blanche ; il avoit » un peu au-dessous de luy le cardinal de Lorraine » et à ses côtés les vingt-quatre archers de la garde, » vêtus de leurs hoquetons en broderie d'argent, ayant » chacun un flambeau à la main. Suivoient par le mi- » lieu de la rue les autres princes et les chevaliers de » l'ordre du roy, revêtus de leurs grands colliers, en » habit de cérémonies, nues têtes, avec chacun une » torche aux armes de France. » Les maîtres des requêtes, conseillers, officiers de robe, les membres du parlement, du Châtelet, de la chambre des comptes, le prévôt des marchands, les échevins et les quatre compagnies des archers de la ville, terminaient cette longue procession.

Celle de 1694 eut lieu, non pas avec un plus grand appareil, mais dans des circonstances plus sinistres et plus alarmantes. Toutes les puissances de l'Europe s'étaient liguées à Augsbourg pour mettre un terme aux conquêtes de Louis XIV. Aux malheurs de la guerre se joignaient les rigueurs d'une saison mauvaise : une sécheresse dévorante brûlait en germes tous les biens de la terre, et menaçait de la famine le peuple déjà ruiné par le soldat. Le prévôt des marchands, les échevins, jugèrent qu'il fallait avoir recours aux forces morales que le peuple trouvait dans les prières qu'il adressait à sa patronne. La châsse de sainte Geneviève fut découverte, et descendue sur le maître-autel de l'église.

Les paroisses de Paris vinrent chacune à leur tour la visiter, et elle fut portée à Notre-Dame par les confrères. Tout le temps que la châsse fut sortie, les officiers du Châtelet l'accompagnèrent, et plusieurs personnages importants restèrent en otage dans l'église abbatiale. Le peuple suivait avec joie ces saints pèlerinages, qui devaient amener la pluie nécessaire aux récoltes : elle ne manquait pas d'arriver dans les neuf jours de leur durée. Il y avait beaucoup de grandeur dans les cérémonies qui se passaient dans cette occasion ; je regrette de ne pouvoir en reproduire ici les détails. Ainsi, au moment où les chanoines descendaient la châsse du piédestal où elle était posée, derrière le grand autel, à minuit, selon l'antique usage, six trompettes placées sur la galerie du clocher de l'abbaye annonçaient aux Parisiens qui se pressaient en foule, attentifs et recueillis, que leur sainte patronne venait les visiter.

En 1757, la petite église Sainte-Geneviève menaçait ruine, et ne suffisait plus depuis longtemps à contenir les fidèles qui se rendaient au tombeau de la sainte. Considérant le culte qui lui était rendu comme l'une des sauvegardes de l'État, Louis XV voulut qu'une nouvelle église, plus grande, plus magnifique, fût construite à côté de l'ancienne. Voici le préambule de l'ordonnance qu'il rendit à ce sujet : « Ayant été in-
» struit par nos chers et bien-amés les abbé, prieur et
» chanoines réguliers de Sainte-Geneviève-du-Mont
» de Paris, que les bâtiments de leur église étaient
» dans un tel état de ruines, que la réédification en
» était devenue indispensable, et que les fidèles qui
» la fréquentaient ne cessaient de former des vœux
» pour sa reconstruction ; lesdits prieur, abbé, cha-
» noines réguliers nous ayant en même temps repré-
» senté l'impossibilité où ils étaient, par la médiocrité
» de leurs revenus, de fournir à une dépense aussi
» considérable, nous avons cru devoir employer notre
» autorité pour la conservation d'une église pré-
» cieuse aux habitants de notre bonne ville de Paris,
» par la juste confiance qu'ils ont eue dans tous les
» temps en la patronne de cette capitale, en procurant
» auxdits abbé, prieur et chanoines réguliers les
» sommes nécessaires pour un objet si digne de notre
» piété. » L'architecte Soufflot fut chargé de faire les plans pour la nouvelle église, et, suivant le goût de l'époque, il voulut enrichir la capitale d'un monument fait à l'imitation du Panthéon de Rome. Le 6 septembre de l'année 1764, Louis XV vint lui-même en grande pompe poser la première pierre du dôme de la

nouvelle église [1], et elle fut bientôt ouverte à l'empressement des fidèles. Par un décret du 4 avril 1791, l'assemblée nationale transforma l'église de Sainte-Geneviève en un temple qui reçut le nom de *Panthéon*, et fut destiné à recevoir les cendres des grands hommes. Un décret impérial du 20 février 1806 rétablit le culte catholique au Panthéon, et en 1825, Gros enrichissait la coupole de l'église de sa belle Apothéose de sainte Geneviève. Enfin, depuis juillet 1830, une ordonnance royale a rendu au Panthéon la destination que l'Assemblée nationale lui avait donnée.

La révolution de 1789 porta un grand coup au culte de sainte Geneviève et en suspendit l'usage pendant quelques années. Déjà les processions solennelles avaient cessé en 1725; depuis cette époque jusqu'en 1784 la châsse avait été vingt-quatre fois découverte, et toujours cette cérémonie avait attiré dans l'église de l'abbaye une foule considérable (D.) Mais en 1793 la châsse fut enlevée et fondue par ordre du gouvernement, et les reliques qu'elle contenait furent brûlées sur la place de Grève [2]. En 1803, l'ancienne église de l'abbaye ayant été détruite, le tombeau de sainte Geneviève fut recueilli par le curé de Saint-Étienne-du-Mont, qui s'empressa de faire dresser un acte pour constater l'authenticité de ce tombeau; aujourd'hui encore il est établi dans une chapelle latérale, à droite

[1] La pose de cette première pierre est racontée dans l'ouvrage suivant : *Étrennes françoises dédiées à la ville de Paris, pour l'année jubilaire du règne de Louis-le-Bien-Aimé*, par l'abbé de Petity. Paris, 1766, 1 vol. in-4°.

[2] *Moniteur*, an II, 4 frimaire, n° 64.

de l'église ; des cierges innombrables brûlent à l'entour ; les murs sont tapissés d'ex-voto ; on évalue à plus de cent mille le nombre des pèlerins qui passent devant ce tombeau pendant la neuvaine.

On lit dans un journal publié à Paris, le 18 janvier 1845, les détails suivants sur cette neuvaine :

« Le nombre des pèlerins, quand le temps et les » chemins ne sont pas trop mauvais, est très-consi- » dérable. Les exercices de la neuvaine sont réglés à » l'avance et consignés sur une affiche qui indique les » jours et les heures où tel prédicateur prêchera, où » telle paroisse de la ville ou de la campagne accom- » plira son pèlerinage. Des sermons, des processions, » des stations au tombeau de la sainte se succèdent, » pour ainsi dire sans interruption, depuis le matin » jusqu'au soir ; il n'y a pas encore longtemps, les » offices se prolongeaient assez avant dans la nuit, » parce que diverses paroisses de Paris ne venaient » qu'à sept heures du soir. M. le curé actuel de Saint- » Étienne a compris qu'une pareille heure ne cadrait » plus avec les nouvelles habitudes du monde ; le » voyage pieux des pèlerins de Paris se fait pendant » le jour, sans appareil, sans heure réglée à l'avance, » selon les convenances de chacun.

» Les paroisses des environs ont aussi conservé » pour sainte Geneviève une dévotion toute particu- » lière ; on a dû, afin d'éviter les encombrements, fixer » un jour pour chaque canton : les paysans viennent » les uns après les autres en voiture ; ces singuliers » équipages abondent dans la cour du presbytère de » Saint-Étienne, situé rue Descartes, derrière l'église. » Curieux spectacle que de voir de grosses charrettes

» couvertes de toile, des coucous, des tapissières, de
» mauvaises diligences, des omnibus, etc., remplis,
» chargés de pèlerins valides ou invalides de tout sexe
» et de tout âge. Il faut assister au débarquement
» pour s'en faire une idée. C'est une arche de Noé
» remplie d'enfants de chœur avec soutanes trop cour-
» tes, ceintures déteintes, calottes endommagées; de
» gros chantres à la voix rauque, à la figure enlumi-
» née;.... cela mêlé de croix, de goupillons, de ser-
» pents, de hallebardes, d'encensoirs qui se croisent,
» qui se heurtent, qui se disputent les honneurs du
» pas[1]. »

CHAPITRE II.

Femmes célèbres sous les deux premières races : Basine, Clotilde, Radegonde.

Pour bien comprendre les récits qui vont suivre et que j'ai choisis entre beaucoup d'autres comme les plus remarquables de cette époque reculée de notre histoire, il est nécessaire de se rappeler de quels éléments se composait la société en France sous les deux premières races, quel rôle y pouvaient jouer les femmes, quelle influence il leur était permis d'exercer. Trois grands principes dominants alors doivent être signalés : la civilisation gallo-romaine établie depuis plusieurs siècles, les mœurs germaniques répandues en Gaule par les Francs et les autres peuplades con-

[1] *L'Illustration*, journal universel, nº du 19 janvier 1845, t. IV de la collection, p. 315.

quérantes, le christianisme nouvellement introduit, mais partout triomphant. Ces trois principes, modifiés plus tard par le gouvernement féodal et la chevalerie, finirent par se confondre; mais dans les premiers siècles de la monarchie, sous Clovis et ses descendants, sous Pépin, sous Charlemagne et les princes de leur famille, la civilisation romaine, la rudesse native des mœurs germaniques vivaient sur le même sol sans se mêler encore; ils se combattaient presque toujours, et ces luttes perpétuelles donnaient lieu à des scènes de désordre et de corruption, à quelques dévouements héroïques dont Grégoire de Tours nous a conservé le récit.

Les lois exercent une trop grande influence sur la destinée des peuples pour ne pas avoir agi sur celle des femmes: il est donc nécessaire de dire quelques mots sur les lois ecclésiastiques ou civiles, et principalement sur les coutumes adoptées en fait de mariage par les rois des deux premières races. A cet égard, comme en beaucoup d'autres points, il n'y eut rien d'absolu, rien de régulier; seulement il est facile de reconnaître le plus grand désordre : les caprices de la débauche et les emportements de la passion étaient satisfaits sans aucune retenue. Généralement la femme, traitée comme une esclave faisant partie de l'immeuble, y vivait attachée; de sa beauté physique, de son esprit, de sa ruse dépendait souvent la position qu'elle avait et l'empire qu'elle exerçait. Ainsi que je l'ai remarqué plus haut, le respect des Germains pour leurs femmes ne les entraînait pas jusqu'à leur reconnaître une égalité complète avec l'homme; en principe elles étaient libres, mais elles avaient besoin d'un tuteur

pour les défendre et prendre leurs intérêts, débattus le plus souvent dans l'assemblée du canton, où elles ne pouvaient assister.

Après la conquête de la Gaule, les rois francs usaient, suivant leur caprice, des lois romaines, de celles du christianisme ou de celles de leur pays. Choisissaient-ils une femme parmi les vaincus gaulois ou romains, suivant le degré d'affection qu'ils avaient pour elle, ils la prenaient pour maîtresse, pour concubine ou pour épouse légitime; cette femme avait-elle cessé de leur plaire, ou bien croyaient-ils nécessaire d'en épouser une autre, du rang de concubine ils la faisaient passer à celui de maîtresse ou la renfermaient dans un cloître. Ainsi l'on verra, dans les récits qui vont suivre, Frédégonde prendre et quitter tour à tour le titre qu'elle savait conquérir. Du reste, peu soucieux des prescriptions de l'Église qui ne permettaient qu'une seule femme légitime ou qu'une seule concubine dont il était permis de changer, les rois réunissaient sous leur toit plusieurs maîtresses, sans aucun égard pour le rang où elles étaient nées. Grégoire de Tours raconte ainsi l'histoire de deux sœurs qui devinrent l'une après l'autre femmes légitimes de Clotaire Ier, fils de Clovis : « Le roi Clotaire eut sept fils » de différentes femmes; ainsi, d'Ingonde, il eut Gon- » thaire, Childéric, Charibert, Gontran, Sigebert et » une fille nommée Chlotsinde; d'Aregonde, sœur » d'Ingonde, Chilpéric; de Chunsène, Chramme. Or » disons pour quel motif il épousa la sœur de sa femme; » il avait déjà pour épouse Ingonde et l'aimait uni- » quement, lorsqu'elle lui fit cette demande : Mon » seigneur a fait de moi ce qu'il a voulu; il m'a reçue

» dans son lit; maintenant, pour mettre le comble à » ses faveurs, que mon seigneur roi daigne écouter ce » que sa servante lui demande. Je vous prie de vouloir » bien chercher pour ma sœur, votre esclave, un » homme capable et riche qui m'élève au lieu de m'a- » baisser, et me donne les moyens de vous servir avec » plus d'attachement encore. A ces mots, Clotaire, » déjà trop enclin à la volupté, s'enflamme d'amour » pour Aregonde, se rend à la campagne où elle rési- » dait et se l'attache par le mariage. Quand elle fut à » lui il retourna près d'Ingonde et lui dit : « J'ai tra- » vaillé à te procurer cette suprême faveur que m'a » demandée ta douce personne, et, en cherchant un » homme riche et sage qui méritât d'être uni à ta » sœur, je n'ai trouvé rien de mieux que moi-même; » sache donc que je l'ai prise pour épouse; je ne crois » pas que cela te déplaise. — Ce qui paraît bien aux » yeux de mon maître, répondit-elle, qu'il le fasse; » seulement que sa servante vive toujours en grâce » avec le roi[1]. »

Quand de pareils désordres n'atteignaient que des femmes douces et timides, comme Ingonde, à la juger par sa réponse, semble l'avoir été, il n'en résultait qu'un scandale de plus auquel personne ne faisait attention. Parfois un évêque, ayant une grande sévérité de mœurs, adressait au roi barbare de fortes réprimandes; souvent le roi n'en tenait aucun compte; mais s'il se trouvait dans un de ces jours de férocité si fréquents chez ces chefs de bandes, il punissait quel-

[1] Grégoire de Tours, *Histoire ecclésiastique des Francs*, publiée avec une traduction par MM. Guadet et Taranne. Paris, 1837, in-8°, 4 vol. — Liv. IV, ch. III, t. II, p. 9.

6

quefois jusqu'à la mort l'audace du prélat. Il arrivait aussi que ces alliances grossières, même quand elles avaient lieu avec des femmes de basse extraction, devenaient la cause des trahisons les plus noires, des plus atroces vengeances. La lutte de Frédégonde et de Brunehaut nous en donnera un bien funeste exemple. Les rois ne rougissaient pas de ces actes singuliers; les avantages de la beauté physique étaient les seuls qui les touchassent bien profondément; rarement leur esprit s'élevait jusqu'à comprendre la différence qui pouvait exister entre une jeune fille timide, née de parents illustres, élevée à l'ombre d'un cloître, parée des vertus humbles, sérieuses, que donne le christianisme, et la fille de races vaincues, abâtardie, vicieuse, née dans l'esclavage, cherchant par tous les moyens à sortir de l'humble condition où le sort l'avait fait naître. Grégoire de Tours nous a conservé un trait de la vie du roi Caribert, fils de Clotaire Ier, qui vient à l'appui des observations précédentes. Ce prince avait pour femme Ingoberge, dont la naissance, à ce qu'il paraît, était supérieure à celle de toutes ces épouses de rois mérovingiens. Il ne lui resta pas longtemps fidèle : « Elle avait à son service, dit Grégoire de Tours, deux » jeunes filles nées d'un pauvre artisan; l'une, nom» mée Marcovieve, portait l'habit religieux; la se» conde s'appelait Meroflede, et le roi en était éper» dument amoureux. Or elles étaient filles, comme » nous l'avons dit, d'un ouvrier en laine. Ingoberge, » jalouse de l'affection qu'elles inspiraient au roi, fit » travailler leur père dans son intérieur, espérant que » le roi en le voyant prendrait ses filles en aversion; » et, tandis qu'il était à l'ouvrage, elle appela le roi.

« Celui-ci espérant voir quelque chose de curieux, re-
« garde, et l'aperçoit de loin travailler aux laines pour
« le service du palais. A cette vue, irrité, il délaissa
« Ingoberge et prit Meroflede; il eut encore une autre
« jeune fille nommée Theudechilde, dont le père était
« berger[1]. »

Dans une société régulièrement établie, soumise aux lois et aux usages de notre civilisation moderne, des mœurs aussi dépravées eussent jeté une grande perturbation dans l'ordre de succession au trône. A cette époque, rien ne fut plus simple à organiser : tous les fils, que leur mère eût été femme légitime, concubine ou maîtresse, étaient admis au partage de la succession. Les meubles, les vêtements, les bijoux, les esclaves, aussi bien que les terres provenant de l'héritage ou de la conquête, étaient divisés en autant de lots qu'il y avait d'enfants mâles, et chacun, suivant son rang, en prenait un. Ce facile partage une fois consommé, les plus forts et les plus habiles dépouillaient souvent les autres. Quant aux femmes, si le roi mourait sans héritiers, elles parvenaient quelquefois à s'emparer des meubles. C'était souvent une proie assez belle : plusieurs de ces princes avaient amassé par le pillage, en argent monnayé, en bijoux, en vases d'un métal précieux, de grandes richesses. Caribert mourut dans cette position et sans laisser de fils : Theudechilde se rendit maîtresse de ses trésors. Craignant d'en être dépouillée, elle envoya un message à Gunthram, frère de son premier mari, pour lui offrir sa main. Celui-ci répondit : « Qu'elle

[1] Grégoire de Tours, liv. IV, ch. XXVI, t. II, p. 69.

» ne craigne pas de venir à moi avec ses trésors ;
» je la recevrai, je la ferai grande aux yeux des peuples, et elle sera plus en honneur avec moi qu'avec
» le roi mon frère. » Celle-ci, joyeuse, réunit tout ce
» qu'elle possédait, partit pour aller le trouver. A
» cette vue, le roi dit : « Il vaut mieux que ces trésors soient en mon pouvoir qu'à la disposition de
» cette femme, qui n'était pas digne du lit de mon
» frère. » Et, lui enlevant une grande partie de ses
» richesses, il lui laissa peu de chose et l'envoya dans
» un monastère d'Arles. Celle-ci souffrant avec peine
» les jeûnes et les veilles qui l'accablaient, fit, par des
» messages secrets, des propositions à un Goth, lui
» promettant que, s'il s'engageait à la conduire en
» Espagne et à l'épouser, elle sortirait du monastère
» avec ses trésors et le suivrait volontiers. Celui-ci
» promit tout sans hésiter. Déjà elle avait apprêté ses
» valises et se préparait à sortir de la communauté,
» lorsque l'activité de l'abbesse prévint ses projets et
» découvrit son manége : après une rude correction,
» elle la fit garder dans une prison où elle resta, jusqu'à la fin de sa vie, soumise à de sévères châtiments [1]. »

Charlemagne s'empressa de mettre un terme à cet effroyable débordement. Les droits de succession ne furent plus égaux entre les enfants, et cette maxime, émise par Grégoire de Tours, qu'il suffisait d'être fils d'un roi pour posséder un royaume, cessa d'être vraie. Suivant qu'ils avaient pour mère une maîtresse, une concubine ou une épouse légitime, les fils furent dési-

[1] Grég. de Tours, liv. IV, ch. XXVI, t. II, p. 75.

gnés sous le nom de *bâtards*, *naturels* ou *légitimes;* ces derniers furent préférés aux autres pour hériter de la couronne.

Afin d'empêcher les alliances incestueuses, dont ses prédécesseurs avaient si souvent donné l'exemple, Charlemagne ordonna, dès la seconde année de son règne, que les degrés de consanguinité fussent examinés sévèrement par les évêques, et que la bénédiction du prêtre fût nécessaire pour la consommation des mariages légitimes; jusque-là ces mariages avaient été considérés comme suffisamment établis par l'échange d'une pièce de monnaie et d'un anneau. Il ordonna aussi que le prêtre, avant d'unir les époux, proclamât publiquement leur alliance et obtînt l'assentiment de l'auditoire. Se soumettant lui-même aux prescriptions de l'Église, Charlemagne n'eut jamais qu'une seule femme à la fois, ou qu'une seule concubine; il prononça les peines les plus sévères contre ceux qui voudraient faire autrement.

Comme aujourd'hui le nom de *concubine* est pris en mauvaise part, je crois devoir reproduire quelques lignes dans lesquelles ce nom est expliqué par Cujas, le célèbre jurisconsulte français : « Depuis Charle-
» magne et sous son règne, la qualité de concubine,
» réduite aux termes de l'honnêteté, désignoit une
» femme mariée avec honneur, et de laquelle le ma-
» riage, quoique fait avec moins de formalités que
» celui qu'on appeloit *solennel*, ne laissoit pas d'être
» valable. Le plus instruit de nos jurisconsultes dit
» que le concubinage étoit un lien si légitime que la
» concubine pouvoit être accusée d'adultère aussi bien
» que la femme; que les lois permettoient d'épouser,

» à titre de concubine, certaines personnes que l'on
» considéroit comme inégales par le défaut de quelques
» qualités qu'il falloit pour soutenir le plein honneur
» du mariage ; et qu'encore que le mariage fût au-des-
» sus du concubinage pour la dignité et pour les effets
» civils, le nom de concubine étoit pourtant un nom
» d'honneur bien différent de celui de maîtresse ; mais
» qu'enfin le vulgaire, en France, avoit confondu ces
» deux noms, faute d'entendre ce que c'étoit que le
» concubinage, quoiqu'il soit encore fort en usage
» en quelques endroits, où il s'appelle *demi-mariage*,
» et en d'autres, mariage de la *main gauche*[1]. »

Au milieu de cette société singulière dont je viens de signaler le désordre, trois femmes ont été plus célèbres que les autres : la première a passé pour une magicienne, les deux autres ont été considérées comme saintes; toutes les trois comptent au nombre des reines de France. Ce sont : Basine, Clotilde et Radegonde.

Basine, mère de Clovis, le premier roi chrétien qu'ait eu la France, est célèbre par la singularité de son alliance avec Childéric et par d'anciennes traditions qui se rapportent à la naissance de son fils. Grégoire de Tours parle de ce mariage en ces termes :

« Childéric était adonné à une luxure effrénée; il
» régnait sur la nation des Francs et déshonorait
» leurs filles. Ceux-ci, indignés, le détrônèrent; et
» comme il découvrit qu'ils en voulaient même à sa

[1] De Cordemoy, *Histoire de France*, t. I, p. 650.

» vie, il se retira en Thuringe, laissant sur les lieux un » homme dévoué qui pût apaiser par de douces paroles » les esprits furieux. Un moyen convenu devait lui » faire savoir quand il pourrait revenir dans le pays, » c'est-à-dire qu'ils divisèrent en deux un sou d'or; » Childéric en emporta une moitié avec lui, son ami » garda l'autre et dit : « Lorsque je t'enverrai cette » moitié et que les deux parties réunies reformeront la » pièce entière, alors tu pourras sans crainte revenir » dans ces lieux. » Le roi partit aussitôt pour la Thu- » ringe et se cacha chez le roi Bisin et chez Basine sa » femme. Après l'expulsion de Childéric, les Francs » se choisirent unanimement pour roi cet Égidius que » la république avait envoyé dans les Gaules en qua- » lité de maître de la milice. Égidius était dans la » huitième année de son règne (en 464), lorsque l'ami » fidèle dont nous venons de parler, ayant en secret » apaisé les Francs, envoya des messagers à Childé- » ric avec la portion du sou d'or qu'il avait gardée. » Celui-ci, certain par cet indice que les Francs le dé- » siraient, revint de Thuringe sur leurs propres in- » stances et fut rétabli dans son royaume. Pendant » qu'Égidius et Childéric régnaient en même temps, » la reine Basine, dont il vient d'être fait mention, » abandonna son mari et se rendit près du roi des » Francs. Lorsque ce prince lui demanda avec em- » pressement pour quel motif elle était venue le trou- » ver de si loin, on prétend qu'elle répondit : « Je » connais ton mérite et ton grand courage, voilà pour- » quoi je suis venue pour vivre avec toi; car sache » bien que si j'avais connu au delà des mers un homme » qui valût mieux que toi, j'aurais cherché de même

» à vivre avec lui. » Childéric, plein de joie, l'épousa. » Elle donna naissance à un fils qui reçut le nom de » Clovis ; ce fut un grand homme et un éminent guer- » rier[1]. »

A ce récit, où les faits sont rapportés sans aucuns détails, je crois devoir en ajouter un autre, qui se trouve, il est vrai, dans un chroniqueur moins estimable que Grégoire de Tours, mais qui ne mérite pas moins de fixer notre attention. Les fables que ce chroniqueur mêle à son récit sont des plus curieuses; elles nous représentent Basine avec un caractère de femme inspirée tout à fait remarquable.

Childéric, privé de ses honneurs, ne tarda pas à reconnaître qu'il ne pourrait même pas vivre en simple guerrier parmi ses compatriotes; ses ennemis ayant formé le projet de le mettre à mort, il jugea prudent de chercher une retraite, sauf à profiter de la première occasion qui plus tard s'offrirait à lui de remonter au rang dont il était forcé de descendre.

Cette résolution prise, il appela Wiomad, son serviteur le plus fidèle, et lui dit : « Ami, tu nous as autrefois délivrés avec ma mère des mains des Huns qui nous emmenaient captifs, je réclame aujourd'hui de toi un service plus grand encore.

— Parle, répondit Wiomad, que dois-je faire pour te prouver mon zèle?

— Tu sais quelle ligue est formée contre moi. A l'instigation des Romains, qui les ont séduits par leurs largesses, les Saliens m'ont dépouillé du commandement.

[1] Grég. de Tours, liv. II, ch. XII, t. I, p. 173.

— Je le sais. Poursuis.

— Non contents de m'avoir précipité du rang suprême, mes ennemis menacent ma tête : je veux, par une prompte retraite, la soustraire à leurs atteintes. Je te charge de veiller à mes intérêts aussi longtemps que durera l'exil auquel la nécessité me condamne. Fais revenir les Saliens des préventions qu'on leur a inspirées contre moi, et agis de telle sorte que je puisse rentrer au milieu des miens.

— Pars, je ferai ce que tu dis. »

Ayant pris un sou d'or, Wiomad le coupa en deux parties ; présentant l'une de ces parties au jeune prince : « Prends et conserve soigneusement ce morceau ; quand je te ferai parvenir celui que je garde, et que, réuni à l'autre, il formera la pièce entière, tu pourras revenir. »

Les deux amis se séparèrent. Childéric se retira dans la Thuringe, chez le roi Bisin, et les Saliens élurent d'une voix unanime le romain Égidius pour leur chef de guerre.

Cette révolution s'opéra vers la fin de l'année 459.

Le roi chez qui le prince fugitif et détrôné obtint un refuge était marié à Basine, princesse chez qui la beauté, disait-on, se joignait à un grand courage. Childéric avait vingt-trois ans, une taille élevée, une belle chevelure blonde, une grande audace et un goût prononcé pour toutes les femmes ; rien de moins étonnant qu'il ait inspiré un vif intérêt à une femme qui n'estimait chez les hommes que la bravoure et n'avait que du mépris pour le caractère pusillanime du roi son mari.

Pendant que Childéric passait le mieux possible

son temps à la cour de Thuringe, le fidèle Wiomad s'était rapproché d'Égidius et avait obtenu une grande part dans sa confiance. Profitant du crédit dont il jouissait auprès du Romain, il l'engagea dans plusieurs entreprises qui échouèrent, lui persuada que, pour être obéi des Saliens, il fallait les tenir sous un joug sévère, et parvint ainsi, avec plus d'adresse que de loyauté, à lui faire perdre une grande partie de son autorité.

Trois années lui suffirent pour atteindre son but. Les Saliens, fatigués du despotisme d'un étranger, parlaient déjà de leur jeune roi, lui pardonnant les fautes dont il s'était rendu coupable, regrettant son courage et sa bonté. Wiomad, instruit de tout ce qui se disait, fit parvenir à Childéric la moitié du sou d'or qu'il avait gardée; Childéric ayant compris cet avertissement, quitta le roi de Thuringe et revint dans sa patrie.

Il n'y avait pas longtemps que le roi Childéric était de retour lorsqu'il vit, se présentant à lui, la femme du roi de Thuringe, chez lequel il avait reçu une si généreuse hospitalité. Basine avait déjà donné le jour à trois fils, Badéric, Hermenfroy et Bertaire. Étonné de sa venue, Childéric lui dit : — Reine, pourquoi as-tu quitté ton époux et ta patrie pour venir à moi d'une contrée si lointaine? — Chef des Saliens, lui répondit Basine, j'ai reconnu ta vaillance, et je suis venue habiter avec toi. Sache que, si j'eusse connu dans le pays d'outre-mer un homme plus courageux, je serais allée le chercher.

Une pareille réponse était bien faite pour charmer le roi des Francs. Il fit donner à la reine voyageuse

un asile dans son palais, et l'épousa sans s'inquiéter de la première union qu'elle avait contractée.

Le soir des noces, les deux époux étaient retirés dans la chambre nuptiale. Basine, initiée dès son enfance, par une fée, aux secrets de la science divinatoire, dit au roi Childéric : — Roi, donnons cette première nuit tout entière à la continence, afin de connaître quel sera le destin de la postérité qui doit naître de nous.

— Soit fait ainsi que tu le demandes, répondit Childéric.

Au point du jour Basine dit au roi : — Sors secrètement, va te placer sur la porte du palais, regarde devant toi, et viens dire à ta servante ce que tu auras vu au dehors. Childéric sortit, puis rentra. — J'ai vu, dit-il, passer un lion, une licorne et un léopard.

— Retourne une seconde fois, et viens me dire encore ce que tu auras vu.

Le roi retourna sur la porte, revint et dit : — J'ai vu passer un ours et un loup.

— Retourne de nouveau, et viens me dire également ce que tu auras vu cette troisième fois.

Dominé par un ascendant dont il ne pouvait se rendre compte, Childéric obéit, et un instant après revint dire : — J'ai vu des chiens et des animaux de petite taille qui se battaient, et se faisaient les uns aux autres d'effroyables morsures.

Saisie tout à coup de l'ardeur prophétique, Basine s'écria : — Roi, tout l'avenir de notre race vient de se montrer à tes yeux. Il naîtra de nous un fils semblable au lion par la puissance et le courage. Ses fils,

désignés par la licorne et le léopard, engendreront des fils qui auront en partage la force et la voracité de l'ours et du loup; mais de ceux-ci sortiront des enfants pareils au chien et aux animaux plus faibles encore qui se déchireront entre eux.

Basine donna le jour à trois enfants : Clovis, qui succéda en 481 à son père, et mourut en 511 à l'âge de quarante-cinq ans, après avoir fondé la monarchie des Francs; Alboflède ou Anaflède, qui, selon les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, épousa en 497 Théodoric, roi des Ostrogoths; et Lanthilde, sœur des deux premiers, dont la destinée nous est inconnue. Quant à la reine Basine, aucun auteur ne nous a transmis l'époque de sa mort.

Gandioc, second roi de Bourgogne, étant mort en 470, ses quatre fils, Gondebald, Godéghisel, Chilpéric et Godemar, partagèrent entre eux ses États. D'après ce qu'on peut conclure du témoignage des historiens, Chilpéric eut Genève, la Savoie et une partie de la Provence; Godemar eut Vienne et le Dauphiné; Gondebald régna dans la Bourgogne et le pays des Séquanais; Godéghisel dans les provinces situées le long du Rhin jusqu'à celles qui appartenaient aux Francs ripuaires.

A peine avaient-ils fait leurs partages que ces quatre rois pensèrent à se dépouiller les uns les autres. Deux des quatre frères, Chilpéric et Godemar, ayant chassé les deux autres, les forcèrent de chercher une retraite sur les terres de l'empire et se partagèrent leurs États. Sur la fin de 473, les deux princes dé-

possédés, appelés par une armée de Bourguignons et de Gallo-Romains, revinrent tirer vengeance des usurpateurs de leurs royaumes, les attaquèrent et leur firent éprouver une défaite que suivirent d'effroyables représailles. La ville de Vienne fut enlevée de vive force, Godemar brûlé vif dans une tour où il s'était refugié. Chilpéric, fait prisonnier ainsi que ses deux fils, périt avec eux par le glaive; sa femme fut jetée dans la rivière avec une pierre au cou. Quant à ses deux filles, l'aînée, Chrone, embrassa la vie religieuse; Clotilde, la seconde, encore enfant, fut enfermée dans un château de Bourgogne; une tradition locale fort ancienne, que rien ne justifie, désigne ce château comme celui de *Montmoret* ou *Montmorot*, dont quelques débris subsistent encore à peu de distance de Lons-le-Saulnier.

A cette époque le fils de Childéric, Clovis, premier du nom, commençait à étendre ses conquêtes dans le nord de la Gaule. Après une expédition contre Syagrius, il avait pillé Soissons; puis, réclamant son ennemi vaincu du roi des Goths Alaric, il l'avait cruellement mis à mort. Les victoires qu'il avait remportées, la vigueur qu'il avait déployée dans le commandement, la souplesse dont il faisait preuve dans ses rapports avec les Gallo-Romains et les chrétiens, ariens ou catholiques, quoique lui-même fût encore païen, tout en faisant craindre Clovis, donnaient à ses ennemis le désir de traiter avec lui, et tendaient à répandre au loin sa renommée. Ce chef des Francs saliens, bien que très-attaché aux usages, à la religion de ses pères, affectait, dans son ambition de conquêtes, de prendre part aux querelles

des rois ses voisins, et aux schismes qu'avaient toujours entre eux les évêques des deux communions. Des ambassadeurs que Clovis avait envoyés à la cour de Bourgogne entendirent parler de Clotilde, que l'on disait aussi belle que remplie de vertus. A leur retour, ils ne manquèrent pas de parler à Clovis de la jeune orpheline, que sa position rendait intéressante, et qui, privée sans motifs du royaume de son père, offrait à la politique rusée du chef barbare une belle conquête à entreprendre dans l'avenir. Clovis conçut aussitôt le projet de l'épouser. Grégoire de Tours, au sujet de cette alliance, dit seulement qu'après avoir été informé des vertus et de la beauté de cette princesse par ses ambassadeurs, Clovis envoya sur-le-champ des députés à Gondebaud pour demander Clotilde en mariage. Gondebaud, ajoute l'historien, n'osant refuser, remit sa nièce entre les mains des envoyés, qui la conduisirent promptement au roi. Clovis, l'ayant vue, fut transporté de joie et l'épousa. Il avait déjà d'une concubine un fils nommé Théodéric[1]. Le mariage de Clovis est raconté par quelques annalistes d'une manière dramatique et romanesque qui a fait rejeter ce récit par le plus grand nombre des historiens modernes. Je vais le reproduire comme une légende dont l'ancienneté seule mériterait de fixer l'attention.

Clovis, avant de faire demander la main de Clotilde au parent dont elle était prisonnière, voulant s'assurer qu'elle méritait l'éloge qu'on lui avait fait de ses charmes, voulant aussi connaître les sentiments de la jeune

[1] Grég. de Tours, liv. II, ch. XXVIII, p. 208, t. I.

fille à son égard, employa le moyen suivant. Il appela Aurelianus, Romain plein de dévouement et d'une telle habileté, qu'aucune entreprise ne lui était impossible. Lui remettant son anneau comme un témoignage de la sincérité de la mission dont il le chargeait, Clovis lui dit : Pars secrètement pour le pays des Burgondes, et pénètre jusque dans la demeure de la nièce de Gondebaud. Assure-toi qu'elle est telle que mes ambassadeurs me l'ont dépeinte, et qu'elle consentira à m'épouser. Reviens au plus vite me rendre compte du résultat de ton voyage.

Aurelianus accepta la mission difficile que lui confiait son seigneur. Pour voyager plus sûrement, il prit le costume d'un mendiant, se chargea l'épaule d'une besace, arma sa main d'un bâton, et se mit en route à pied pour la Bourgogne.

Il arriva au château où Clotilde était enfermée, et se tint silencieusement à la porte, dans l'attitude d'un mendiant. La princesse, instruite de sa présence, le fit introduire, l'accueillit avec charité, et voulut lui laver les pieds elle-même. Tandis qu'elle se livrait à cet acte, Aurelianus lui dit : « Reine, si tu veux me permettre de parler je te révèlerai de grandes choses.

— Parle, répondit Clotilde, inquiète et curieuse.

— Clovis, roi des Francs, m'envoie à toi pour te dire que son intention est de t'élever jusqu'à lui en te prenant pour femme; approuves-tu le dessein qu'il a de demander ta main à ton oncle Gondebaud?

— Quelle est la preuve de la vérité de tes paroles?

— L'anneau de monseigneur, que voilà. »

Clotilde baissa les yeux et dit tout bas : — Je suis

chrétienne, il ne m'est pas permis d'épouser un païen; mais si telle est la volonté de Dieu, qu'elle soit faite ici-bas comme dans les cieux.

Ces paroles prononcées, elle reçut l'anneau que lui présentait Aurelianus, lui remit le sien avec cent sous d'or, et dit : « Prends garde que rien de ce qui se passe entre nous ne soit connu au dehors. Dis à ton maître que, s'il veut m'obtenir pour épouse, il se hâte de me faire demander par des ambassadeurs à mon oncle Gondebaud; que ceux qu'il aura envoyés m'emmènent aussitôt qu'ils en auront obtenu la permission. Gondebaud attend de Constantinople le sage Aridius, son ministre; s'il arrive avant mon départ, il pourra bien persuader à mon oncle de l'empêcher. »

Heureux du succès de sa mission, Aurelianus s'en retourna sous le même déguisement, et rendit compte à Clovis de ce qu'il avait fait. Le roi des Francs le nomma sur-le-champ chef d'une ambassade qui vint demander officiellement Clotilde à son oncle.

Gondebaud, surpris au dernier point du sujet de l'ambassade, comprit sur-le-champ toutes les conséquences de son consentement ou de son refus. En l'absence d'Aridius, son conseiller, il convoqua ses fidèles et leur demanda quelle conduite il devait tenir.

« Accorde, lui dirent-ils, la main de ta nièce à Clovis; il est bon qu'il vive en paix avec nous et n'envahisse pas notre pays; car ces Francs sont des hommes sans religion et sans humanité. »

Gondebaud consentit, bien qu'à regret, au mariage de Clotilde : Aurelianus l'épousa au nom de Clovis, par le don d'un sou et d'un denier, pour prix de sa liberté, selon la coutume des Francs.

Le mariage accompli, Aurelianus plaça la jeune reine sur une basterne, sorte de chariot traîné par des bœufs, et principalement destiné aux femmes, et s'achemina avec son cortége vers les états de Clovis. Après quelques jours d'un voyage lent et pénible, Clotilde, prévoyant qu'Aridius venait de débarquer à Marseille, conçut une vive alarme : « Si vous voulez me présenter au roi votre maître, dit-elle à ses conducteurs, sortez-moi bien vite de cette basterne, placez-moi sur un cheval, et courons avec la plus grande rapidité. »

Le pressentiment de Clotilde ne l'avait point trompée. Aridius était arrivé de Marseille en Bourgogne : « Sais-tu, lui dit Gondebaud en le revoyant, que pendant ton absence nous avons fait amitié avec les Francs. J'ai donné ma nièce en mariage à Clovis !

— O roi ! qu'as-tu fait ? répondit Aridius ; non, non ; tu n'as point contracté amitié avec les Francs, mais semé entre eux et toi les germes d'une discorde éternelle. Ne te souvient-il plus que tu as fait périr ton frère Chilpéric, le père de Clotilde, que tu as égorgé ses deux frères, jeté sa mère dans la rivière avec une pierre au cou, et confisqué à ton profit les biens de sa famille ? Peux-tu douter que Clovis, une fois uni à ta nièce, ne fasse valoir par les armes, les droits que sa femme lui apportera en dot sur le royaume et les trésors dont tu t'es emparé ? »

Gondebaud, frappé de consternation à ces paroles, répondit : « Tu as raison ; conseille-moi ce que je dois faire pour réparer ma faute.

— Envoie sur-le-champ une troupe nombreuse de tes fidèles à la poursuite de ta nièce, et qu'elle la ra-

mène ici. Mieux vaut pour toi d'avoir à entendre les cris d'une femme, que d'être sans cesse en guerre avec les Francs. »

Des troupes partirent aussitôt ; mais Clotilde marchait trop rapidement pour qu'il fût possible de l'atteindre. Elle avait traversé Autun, Saulieu et Auxerre avec la plus grande diligence ; elle arrivait aux frontières de la Champagne, se dirigeant vers Villars, non loin de Troyes, où l'attendait Clovis, lorsque son oncle reçut de son ministre un conseil qui ne pouvait avoir aucun résultat.

Clotilde, chez qui le christianisme n'avait pas encore étouffé tous les instincts sauvages, ayant appris qu'il ne lui restait plus que douze lieues à faire sur les États de Gondebaud, appela ses conducteurs et leur dit : « Donnez-moi, je vous en conjure, un grand sujet de joie : répandez-vous à droite et à gauche de la route que nous suivons, et jusqu'à ce que nous soyons arrivés dans le royaume des Francs, pillez, dévastez et brûlez tout le pays qu'il nous reste à parcourir. » A cette prière étrange, qui est pour eux un ordre agréable, les Francs se ruent dans les campagnes, y portent le fer et le feu. Clotilde, en les voyant à l'œuvre, s'écrie dans un transport de joie : « O Dieu puissant ! je te rends grâces du commencement de vengeance que je viens de prendre du meurtre et de la ruine de ma famille. »

Ce fut à la lueur des flammes qui dévoraient les habitations et les récoltes sur une étendue de douze lieues de pays, que la fiancée de Clovis arriva près de lui. Le roi des Francs, ravi de ses charmes, l'emmena à Soissons, où se fit le mariage en l'année 493.

Une fois unie à Clovis, la reine Clotilde ne fut plus occupée que de deux pensées : la première, de tirer de son oncle Gondebaud une vengeance complète de l'assassinat de tous les siens ; la seconde, de convertir son époux à la religion catholique. Vivement pressée par les évêques, et surtout par Remi, de Reims, qui, lors de son mariage, avait placé de grandes espérances en elle, ce fut d'abord la conversion de son mari qu'elle entreprit avec le plus d'ardeur. Chaque fois que Clovis venait se reposer dans les *villas* du Soissonnais de quelque expédition militaire, sa femme le catéchisait, et ses serviteurs romains ne manquaient pas d'appuyer d'excellentes raisons politiques les argumentations religieuses de la reine. Le chef salien écoutait, mais ne se rendait pas ; il craignait de mécontenter ses fidèles, en abandonnant la religion qu'ils professaient ; il lui répugnait de cesser de faire et de croire ce qu'avaient cru et fait ses aïeux. A toutes les dissertations de Clotilde sur l'unité de Dieu et les erreurs du paganisme, il répondait, en secouant la tête, que toutes choses avaient été créées et étaient perpétuées par ses divinités. Il ajoutait que le Dieu des chrétiens n'avait aucune puissance, et n'était pas même un Dieu, puisqu'il n'était pas issu de la race divine.

Il consentit cependant à ce que son premier fils fût présenté au baptême. Cet enfant, appelé Ingomer, mourut peu de jours après. Le roi vivement affecté de ce malheur, dit avec colère à la reine : « C'est toi qui as tué ton fils. S'il eût été béni au nom de mes dieux, il vivrait encore. » Clovis n'était pas instruit des vérités du christianisme, Clotilde ne pouvait le

consoler, il ne l'eût point comprise. Elle ne pouvait que se taire et pleurer.

Clotilde donna le jour à un second fils appelé Clodomir, et obtint qu'il serait encore baptisé ; il tomba aussi malade : « Il en sera de cet enfant comme il en a été de l'autre, dit le roi, il va mourir pour avoir été arrosé d'eau au nom de ton Christ. » Mais cette fois l'enfant guérit.

Au commencement de l'année 496, les Alamans, qui depuis le grand débordement de 406, occupaient le territoire Juracien (canton de Bâle), la rive helvétique du haut Rhin, et probablement quelques cantons de la première Germanie, s'étant confédérés avec les Markomans et les Kwads, restés dans leur voisinage lors du passage des Suèves en Gaule et en Espagne, se portèrent en masse sur la rive gauche du Rhin, et envahirent le pays des Ripuaires, qui furent forcés de se replier sur Cologne. Clovis, ayant appelé à lui tous les petits rois saliens, courut secourir les Ripuaires, et présenta aux trois nations confédérées la bataille près de *Tolbiacum*, aujourd'hui Zulpich, dans le duché de Clèves, à quatre lieues de Cologne.

Les deux armées se heurtèrent avec fureur et se disputèrent la victoire avec une grande opiniâtreté. Sigebert, roi des Ripuaires, blessé au genou, fut forcé, pour quitter le combat, de franchir des monceaux de cadavres, et sa retraite jeta le désordre parmi ses soldats. Toute l'armée franque étonnée allait prendre la fuite. Blessé au visage, Clovis appelait à grands cris les dieux de la Germanie, et n'en recevait aucune aide. En ce moment suprême, Aurelianus lui conseilla

d'implorer le Dieu des chrétiens, que lui avait si souvent prêché la reine. « Christ, que Clotilde assure être le » fils du Dieu vivant, s'écria-t-il aussitôt, j'implore » avec foi ton assistance ; donne-moi la victoire sur » mes ennemis, et je croirai en toi ; je me ferai bap- » tiser en ton nom. » A peine eut-il prononcé ces paroles que les Alamans commencèrent à prendre la fuite : leur roi tomba mort sur le champ de bataille ; ils se soumirent et déposèrent les armes.

Fidèle à sa promesse, Clovis se fit baptiser le jour de Noël de l'année 496, avec sa sœur Alboflède et trois mille de ses guerriers.

Clotilde, parvenue à l'accomplissement du premier des désirs qu'elle caressait dans son âme, prépara la réussite du second, qui était de venger la ruine et la mort de sa famille. Excité par elle, et secrètement d'accord avec Godeghisel qui régnait à Genève, Clovis, l'an 500, s'avance à la tête d'une armée dans la Bourgogne. Gondebaud demande des secours à son frère, qui lui amène ses troupes, et marche avec lui au-devant des Francs. Les deux armées se rencontrent près de Fleury-sur-Ouche, dans un vallon à deux lieues de Dijon. Sitôt que la bataille est engagée, Godeghisel, qui commandait l'aile gauche, passe à l'ennemi et attaque vivement en flanc les Burgondes. Gondebaud, trahi par son frère, perd la bataille et va s'enfermer dans Avignon, où il est bientôt assiégé par Clovis, tandis que Godeghisel s'empare des principales villes de la Bourgogne.

Le roi, vaincu et prisonnier, obtint la paix de Clovis en se reconnaissant son vassal et en cédant une partie de son royaume à son frère. Mais, à peine maître

de ses actions, il déchira le traité qui lui avait été imposé par la force, rassembla une nouvelle armée, assiégea Vienne, y prit Godeghisel, qui s'y était enfermé, et le fit massacrer dans une église où il avait cru trouver un asile. Après ce meurtre sacrilége, il parvint à conclure une paix solide avec Clovis, et devint seul roi de tous les pays que les Bourguignons possédaient dans la Gaule.

La haine de Clotilde contre ses deux oncles ne fut ainsi qu'à moitié satisfaite, mais elle vécut toujours dans son cœur pour être plus tard complétement assouvie.

L'an 511, Clovis mourut à l'âge de quarante-cinq ans, laissant quatre fils, savoir : Théoderik, qu'il avait eu d'une concubine; Chlodomir, Childebert et Clotaire, dont Clotilde l'avait rendu père. Les quatre princes s'étaient partagé ses états. L'an 516 Gondebaud mourut pareillement, laissant deux fils, Sigismond, qui lui succéda, et Godomar, successeur de son frère sur le trône des Burgondes. Clotilde, à la mort de son époux, s'était retirée près du tombeau de Saint-Martin, à Tours. Connaissant la faiblesse de l'héritier de son oncle, elle ne cessait d'exciter ses fils à partager sa haine et à lui donner satisfaction. « Enfants très-chers, leur disait-elle, que je n'aie point à me repentir de vous avoir nourris avec amour. Vous connaissez mon injure, vengez-la, vengez le meurtre de mon père, de ma mère et de mes deux frères. » Ces paroles enflammèrent les fils de Clovis contre ceux de Gondebaud. Ils réunirent leurs forces et taillèrent en pièces l'armée que ces derniers leur opposèrent. Godomar put s'enfuir, mais Sigismond, fait prisonnier, fut con-

duit à Orléans et ne sortit de captivité que pour marcher au supplice. Mené à *Columna* (Columelle), bourgade dépendant de la cité d'Orléans, le 1er mai 524, il vit égorger sa femme et ses enfants, et fut précipité dans un puits que l'on combla sur-le-champ.

Par la mort de Sigismond et le massacre de ses fils, Godomar se trouvait héritier de la royauté des Burgondes. Théoderik et Chlodomir se lancèrent à sa poursuite. Ils envahirent la première Lyonnaise, dépassèrent Lyon, et joignirent le fuyard à Véseronce, sur le Rhône, bourg du territoire de Vienne. Une bataille s'engagea; les Burgondes commençaient à plier, lorsque Chlodomir, trop ardent à poursuivre son avantage, fut attiré par des cris menteurs dans un gros d'ennemis et massacré sur la place. A l'aspect de la tête de leur roi fichée sur une pique, une terreur subite s'empara des Francs : ils prirent la fuite. Théoderik se retira en bon ordre avec ses Ripuaires et fit la paix avec Godomar. La Bourgogne ne succomba pas encore, mais resta bien mutilée et bien affaiblie.

Chlodomir en mourant laissa en bas âge trois fils appelés Théodowald, Gonther et Chlodowald. Clotaire se hâta d'épouser Gontheuke, veuve de son frère. Clotilde, aïeule des trois orphelins, les emmena dans sa retraite de Saint-Martin, pour les y élever elle-même, jusqu'à ce qu'ils fussent en âge d'être présentés aux Francs, soumis naguères à Chlodomir, et de se partager la succession de leur père.

Ces trois enfants grandirent sous la tutelle de Clotilde, qui appelait de tous ses vœux le jour où elle pourrait les armer de sa main et les proclamer rois. Un jour que la vieille reine était venue avec eux pour

résider quelque temps dans la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul, située aux portes de Paris, Childebert, craignant les projets de Clotilde, envoya secrètement dire à son frère Clotaire : « Nos neveux deviennent des hommes; l'aîné a dix ans, sa main soulève déjà une hache d'armes. Notre mère, qui les garde près d'elle, a le projet de leur partager le royaume possédé jadis par leur père. Viens au plus vite afin que nous nous entendions ensemble sur ce que tous deux nous devons faire. » Clotaire partit en toute hâte de Soissons et vint au palais des Thermes qu'habitait son frère, et entra en conférence avec lui. Le sort des fils de Chlodomir fut bientôt décidé entre ces princes également avides et cruels; un messager vint de leur part dire à Clotilde : « Envoie-nous les fils de notre frère Chlodomir, nous voulons les proclamer rois. » Clotilde, ne soupçonnant pas la sincérité de ses fils, ressentit une grande joie à ces paroles. Elle fit boire et manger les enfants, puis, les ayant embrassés, les remit au messager en leur disant : « Allez, fils de Chlodomir, la mort de votre père m'a causé une bien poignante douleur, mais je croirai le retrouver si je vous vois régner à sa place. »

A peine arrivés au palais, les enfants furent séparés des serviteurs qui les avaient accompagnés et enfermés sous une garde sûre. Leurs oncles envoyèrent à Clotilde Arcadius, confident de Childebert, qui lui dit : « Très-glorieuse reine, tes fils, mes seigneurs, m'envoient te demander ce qu'ils doivent faire des enfants de leur frère? »

Levant d'une main une paire de ciseaux et de

l'autre une épée nue, il ajouta à ce qu'il venait de dire cette parole : « Choisis. »

Frappée de douleur, et sans savoir ce qu'elle disait, Clotilde s'écria : « S'ils ne doivent point régner, qu'ils périssent par le glaive plutôt que d'être rasés et de mourir obscurément dans un cloître. »

Arcadius s'en retourna vers ceux qui l'avaient envoyé, et, tout en arrivant près d'eux, leur dit en montrant l'épée : « La reine consent. »

Aussitôt Clotaire saisit Théodowald par le bras, le jette à terre et lui plonge un couteau sous l'aisselle. A ce spectacle affreux et aux cris de son aîné, Gonther, le second des enfants, se prosterne aux pieds de Childebert, lui embrasse les genoux et lui crie tout en larmes : « O mon bon père, défends-moi, afin que je ne meure pas comme mon frère ! »

Childebert, ému de pitié en faveur du petit suppliant qui ne comptait pas plus de sept années, dit à Clotaire : « Frère, accorde-moi la vie de cet enfant, je te la payerai le prix que tu voudras y mettre. »

Mais le farouche Clotaire s'écria : « Est-ce ainsi que tu manques à ta parole? Livre-moi cet enfant ou tu mourras à sa place. »

Childebert repoussa l'enfant, Clotaire le saisit et l'égorgea sur le cadavre palpitant de son frère.

Le troisième fils de Chlodomir, âgé de six ans, allait subir le même sort, quand des guerriers francs, fidèles de son père, forcèrent l'entrée du lieu où se passait cette scène de carnage, enlevèrent le dernier rejeton de leur roi et le mirent en sûreté.

Clotilde fit porter, au chant des psaumes, les corps de ses deux petits-fils dans l'église de Saint-Pierre et

de Saint-Paul, depuis Sainte-Geneviève, et les y fit inhumer. On sait que le troisième se coupa les cheveux lui-même, se consacra au service des autels et mourut prêtre. L'Église l'a mis au rang des bienheureux sous le nom de saint Cloud; un village des environs de Paris, appelé en ce temps-là Nogent-sur-Seine, a pris le nom du jeune prince et le porte encore aujourd'hui.

Rentrée dans sa retraite après cette horrible catastrophe et le partage du royaume de Chlodomir entre les meurtriers, Clotilde y passa le restant de ses jours à prier et à faire l'aumône, vivant moins en reine qu'en servante du Seigneur. Elle mourut à Tours vers 545 et fut inhumée à Paris dans la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul, à côté de son mari et de sainte Geneviève qu'elle avait beaucoup aimée.

En récompense du zèle que Clotilde avait toujours montré pour la propagation du catholicisme, elle fut mise au nombre des saintes. Ses ossements furent placés dans une châsse, et l'Église célèbre sa fête le 3 du mois de juin de chaque année. Plusieurs statues de cette reine ont existé longtemps aux portails de différentes églises, mais aucune de ces statues ne remontait jusqu'au sixième siècle; la plus ancienne était jadis à la grande porte extérieure de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés; une autre statue de cette reine avait été placée à l'église de Saint-Jean-de-Lille, construite à Corbeil, par la reine Ingeburge, au commencement du treizième siècle (A).

L'an 529, Clotaire, roi de Neustrie, et Théoderik, roi d'Austrasie, ayant de concert conquis, ravagé et

soumis à un tribut le pays des Thuringiens, firent entre eux le partage du butin et des prisonniers. Dans le lot de Clotaire tomba Radegonde, fille de Bertaire, avant-dernier roi de Thuringe. Elle était âgée de huit ans. Les grâces naïves, ainsi que la beauté précoce de cette jeune enfant firent naître dans l'esprit du roi l'idée de l'élever pour l'admettre plus tard au nombre de ses femmes.

Gardée avec soin dans la maison royale d'Aties, sur la Somme, Radegonde reçut l'éducation des filles opulentes de la Gaule. Sans s'inquiéter si, en lui ouvrant l'esprit à des idées nobles et grandes, il se préparait des regrets pour l'avenir, son futur époux exigea qu'à la connaissance des travaux élégants d'une femme civilisée elle joignit celle des lettres romaines, ainsi que la lecture des poètes et des écrivains ecclésiastiques. L'intelligence de la jeune barbare justifia merveilleusement les soins qu'avait pris le roi de la cultiver. Radegonde conçut un goût fort vif pour l'étude, mais son imagination mélancolique adopta surtout avec enthousiasme ce qui se rattachait à la pensée religieuse. Dans ses rêveries solitaires elle versait des larmes, souhaitait le martyre, ou tout au moins une réclusion qui la séparât d'un monde devenu pour elle un objet de dégoût. Elle ne voyait qu'avec terreur approcher le jour où il lui faudrait abandonner sa studieuse retraite pour être la femme du roi qui avait pris part à la ruine de sa famille et dont elle était prisonnière.

Ce jour arriva cependant; mais, quand on vint la chercher pour la cérémonie nuptiale, saisie d'un double sentiment de répugnance et d'effroi, Radegonde avait pris la fuite. Ramenée à Soissons, elle devint, mal-

gré sa résistance, une des reines de la Neustrie.

Cette union d'un roi barbare avec une femme que devait pour jamais éloigner de lui l'éducation qu'elle avait reçue, ne fit qu'augmenter la tristesse et les dégoûts de la jeune reine. Pour se dérober autant que possible aux devoirs de son rang, elle consacra tout le jour à l'exercice des vertus chrétiennes et se fit littéralement la servante des malades et des pauvres. Ayant reçu comme présent de noces le domaine royal d'Aties, où elle avait été élevée, elle le transforma en un hospice pour les femmes indigentes, et ne craignit pas d'y remplir les offices les plus abjects et les plus rebutants. Son bonheur était d'introduire mystérieusement dans le palais même les objets de son inépuisable charité et de leur y prodiguer, sans autre assistance que celle d'une de ses femmes, des soins et des caresses qui eussent répugné même à celles qui se consacrent par religion au soulagement des infirmités humaines. Le passage suivant, traduit de Fredegaire, extrait de *la Vie de sainte Radegonde*, par un auteur jésuite des commencements du dix-septième siècle, en pourra faire juger.

« Comme les ladres venant à la royne se descou-
» vroient au signal de leurs cliquettes, la servante
» s'enquestoit d'où et combien ils estoient; ce que sa-
» chant, la table estoit incontinent dressée et garnie
» de couteaux, vin et coupes; puis les faisoit entrer
» secrètement à ce que personne ne les apperceust.
» La saincte (Radegonde) prenoit les femmes tachées
» de lèpre, les embrassoit et baisoit amoureusement au
» visage, les aimant de tout son cœur en Dieu, puis
» leur lavoit la face avec de l'eau chaude, oignoit leurs

» mains, ongles et ulcères, les servoit à table, cha-
» cune en particulier. Au sortir de là, sa royale libéra-
» lité ne leur manquoit, leur faisant en cachette, au
» sceu d'une seule servante, des présents d'or ou de
» quelque vestement. Un jour sa chambrière s'advança
» de lui dire familièrement : « Madame, qui vous vou-
» dra dores en avant baiser, puisque vous baisez ainsi
» les ladres? » La saincte lui respondit doucement :
« En vérité, si vous ne me baisez, je n'en seray beau-
» coup en peine. »

Quand elle ne se livrait point à ces charitables et courageuses occupations, Radegonde, retirée dans l'appartement le plus reculé de son palais, demandait à ses livres bien aimés, à l'entretien de quelque pieux évêque ou de quelque savant clerc, les distractions que lui rendait nécessaire la tristesse dans laquelle son âme était habituellement plongée, tristesse que redoublaient encore les jeux sauvages et les banquets qui avaient lieu à la cour de Neustrie.

Quand sonnait l'heure de prendre, en temps ordinaire, son repas avec le roi, jamais elle ne pouvait se décider à quitter sa lecture, ou à interrompre ses exercices de piété pour venir au premier appel ; les vives remontrances de Clotaire ne la rendaient pas plus exacte. Dans la nuit, elle se levait, désertait la couche royale pour aller chercher la fatigue et l'insomnie, au lieu du repos nécessaire, sur une simple natte ou sur un cilice. Elle revenait prendre place à côté de Clotaire quand le froid de la nuit avait roidi ses membres délicats.

Radegonde mena pendant six années cette vie de pénitence, d'étude et de charité, aspirant de tous ses vœux au repos du cloître, et ne pouvant s'y livrer,

parce que Clotaire, tout en souffrant des preuves de dégoût qu'elle ne cessait de lui prodiguer, tout en disant qu'elle était une nonne et non une reine, ne lui aurait pas permis de suivre son penchant. Un nouveau et dernier malheur arrivé à sa famille donna l'occasion à Radegonde de satisfaire son désir. Son frère, prisonnier comme elle, et que le roi de Neustrie gardait en otage, prit en grandissant la fierté de sa race. Aussitôt il fut mis à mort par Clotaire. Radegonde ne put dissimuler sa douleur : elle demanda la permission d'aller chercher des consolations auprès de Médard, évêque de Noyon, dont la réputation de sainteté s'étendait dans toute la Gaule. Clotaire, qui ne soupçonnait point la résolution que venait de prendre la reine, n'y vit qu'une occasion de n'être plus témoin des larmes qui l'importunaient : il permit à Radegonde non-seulement de partir, mais commanda lui-même les préparatifs du voyage.

Radegonde, en arrivant à Noyon, trouva l'évêque Médard officiant dans sa cathédrale. Elle s'écria dès qu'elle le vit : « Prêtre de Dieu ! je veux changer d'habit et quitter le monde, consacre-moi au Seigneur. » A ces paroles, les Francs qui l'avaient accompagnée se serrèrent autour d'elle et s'écrièrent de leur côté en faisant des gestes menaçants : « Prêtre, garde-toi de donner le voile à cette femme, et d'enlever au roi celle qui lui est jointe par un mariage légitime et solennel. » Médard, surpris par une demande aussi brusque, effrayé par une opposition aussi farouche, hésita et demanda quelques moments pour réfléchir. Alors Radegonde s'enfuit dans la sacristie, jeta un costume de religieuse sur ses habillements de reine, et, apparais-

sant ainsi revêtue aux yeux de Médard incertain, elle lui dit, le bras levé vers le ciel : « Si tu refuses de me consacrer, si tu crains les hommes plus que Dieu, tu auras à répondre devant le pasteur de l'âme de sa brebis. »

Ces paroles mirent fin à l'incertitude de l'évêque. S'élevant au-dessus de toute considération mondaine, il rompit de son autorité privée le mariage de la reine, la consacra à Dieu par l'imposition des mains, et lui conféra le titre de diaconesse. Au comble de ses vœux, Radegonde se dépouilla aussitôt de ses ornements de tête, de ses bracelets, de ses boucles enrichies de pierreries, de sa ceinture d'or massif, qu'elle brisa elle-même, des franges de pourpre et d'or qui décoraient sa robe, et déposa le tout sur l'autel, en déclarant qu'elle en faisait don aux pauvres. Les Francs, qui avaient été témoins de cette consécration solennelle, n'osèrent la contraindre à revenir avec eux et la laissèrent à Noyon.

Après leur départ, Radegonde s'empressa de chercher une retraite plus sûre que la basilique où l'évêque Médard la couvrait d'une protection insuffisante. Elle gagna Orléans, descendit la Loire et se fixa provisoirement à Tours, à l'ombre du tombeau de saint Martin.

Cependant Clotaire, encore épris de la femme qui le fuyait, réclamait la fugitive avec colère, menaçait de l'enlever partout où elle serait. Radegonde, effrayée d'un amour qu'elle ne pouvait partager, s'enfuit de Tours à Poitiers. Clotaire se préparait à exécuter ses menaces; mais les remontrances énergiques de Germain, évêque de Paris, le forcèrent à s'arrê-

ter. Enfin, rebuté de commandements et de menaces inutiles, il consentit à ce que sa femme cessât de lui appartenir, et lui permit de fonder à Poitiers un monastère pour y passer le reste de ses jours.

Rendue à la liberté qu'elle demandait depuis si longtemps, Radegonde consacra tout ce qu'elle avait reçu de son mari à l'édification d'un vaste bâtiment entouré, suivant l'usage du temps, de hautes et fortes murailles, et où se trouvaient une église, des galeries, des portiques, des salles de bains, des jardins, des dépendances de toute espèce, tout ce qu'il fallait enfin pour que les recluses qui devaient l'habiter pussent à peu près se suffire à elles-mêmes, et n'eussent que le moins possible besoin des secours du dehors. Quand l'édifice fut achevé, Radegonde, escortée d'un grand nombre de jeunes filles, la plupart de race gauloise, qui avaient consenti à partager sa retraite, y fit, pour n'en plus sortir que morte, son entrée à pied, au milieu d'une foule immense qui encombrait les rues et les places publiques qu'elle eut à traverser.

Ainsi fut inauguré le monastère de Sainte-Croix de Poitiers, vers l'an 550.

Suivant la règle établie dans le nouveau monastère, les recluses partageaient leur temps entre les exercices religieux, la lecture des livres saints, l'étude des lettres, la transcription des manuscrits et la confection des ouvrages de couture et de broderie. L'abstinence de la viande et du vin était de prescription rigoureuse, mais la règle permettait quelques douceurs mondaines, et même quelques amusements propres à procurer des distractions utiles à la santé. Les prélats, les membres du clergé et les laïques qui

se faisaient remarquer par de bonnes mœurs et une instruction solide, étaient reçus dans l'intérieur de la maison, où l'abbesse et ses dignitaires leur faisaient un très-gracieux accueil, et leur offraient des collations délicates auxquelles elles assistaient, mais sans y prendre part. A certaines époques de l'année, des réunions plus nombreuses donnaient lieu à la représentation de scènes dramatiques où existaient en germe ces mystères religieux qui eurent tant de célébrité dans le moyen âge.

L'impulsion une fois donnée, Radegonde abdiqua le pouvoir suprême dont l'avait investie tout naturellement le fait de la fondation du monastère. Elle présenta pour abbesse une fille plus jeune qu'elle nommée Agnès, à qui elle portait une vive affection. Après avoir établi la règle, Radegonde, devenue simple religieuse, enseigna par son exemple avec quelle docilité il fallait l'observer. Comme chacune de ses sœurs, à son tour, elle faisait la cuisine, balayait la maison, portait du bois, de l'eau, et travaillait de l'aiguille quand elle n'était pas de semaine. Cette égalité cependant n'était qu'apparente, l'illustration de sa naissance, la supériorité de son esprit, l'ascendant de sa bonté, et son titre de fondatrice lui constituaient toujours dans le monastère une royauté à laquelle chacun se soumettait sans murmure.

Pendant plus de quinze années la reine de Neustrie vécut ainsi à Sainte-Croix; elle veillait à l'observation de la règle, la modifiait, faisait journellement de tendres exhortations à ses sœurs pour les affermir dans l'accomplissement de leur devoir, leur expliquait le texte des saintes Écritures, et attirait sur sa com-

munauté les regards du monde chrétien. Vers 565 ou 566, un poète italien, Venantius Fortunatus, qui faisait à travers la Gaule un voyage de plaisir et de dévotion, attiré par la réputation du monastère, demanda à le visiter. Accueilli par la reine avec cet empressement qui la faisait aller au-devant de toutes les personnes de mérite, il en reçut, ainsi que de l'abbesse, ces témoignages de haute estime et ces louanges délicates qui sont la plus flatteuse récompense que puissent recevoir les travaux de l'esprit. Ces éloges, répétés tous les jours pour être reproduits le lendemain par deux femmes, l'une plus jeune que lui, l'autre plus âgée, mais douée des facultés les plus riches, le retinrent, par un charme dont il ne s'était pas défié, beaucoup plus longtemps qu'il ne l'avait prévu. Et puis, que répondre à Radegonde, qui, après des semaines, des mois de doux entretiens, lui disait, quand il parlait de son prochain départ : « Pourquoi partir? pourquoi ne pas rester auprès de nous? » Il resta donc, s'établit à Poitiers, y prit les ordres sacrés, et fut attaché en qualité de prêtre au service de l'église métropolitaine.

Alors il s'établit entre le poète et les deux recluses, auxquelles le premier donnait les noms de mère et de sœur, un échange journalier de bons offices, de petits soins, de petits présents et de lettres pleines de sentiments affectueux. Fortunat, devenu presque l'intendant général de la communauté, se chargeait, dans ses intérêts, de toutes les négociations, de toutes les démarches que rendait nécessaires la conservation de ses riches domaines, et qui exigeaient l'active vigilance d'un homme. Il avait également de

l'influence sur les affaires intérieures, et dirigeait jusqu'à un certain point les consciences; ses avis, tant sur la police de la maison que sur les adoucissements à apporter à la règle, s'ils n'avaient pas force de loi, étaient toujours pris en très-haute considération. Il envoyait à la reine et à l'abbesse des fleurs, des fruits, du lait, de la crème, des pruneaux, des marrons, en recevait des présents de même nature, et quelquefois des collations dans lesquelles les deux recluses s'efforçaient de satisfaire la sensualité un peu grossière de leur ami. Chacun de ces envois était accompagné de pièces de vers qui en relevaient de beaucoup la valeur. Les compositions de Radegonde ne sont point parvenues jusqu'à nous, mais il règne dans celles de Fortunat une exagération de sentiments toute italienne, et des expressions d'une vivacité dont on tirerait aujourd'hui des conclusions fâcheuses pour la moralité d'une liaison toute désintéressée, toute intellectuelle, et qui même dans le temps fut mal interprétée. Les mots *amour*, *ma vie*, *mon flambeau*, *ma lumière*, *mes délices*, et autres semblables, qui reparaissent à chaque instant dans les vers du poète, donnèrent lieu à des accusations dont celui-ci fut vivement blessé et qu'il repoussa dignement. Comme c'était sur ses rapports avec l'abbesse, qui n'avait guère alors que trente ans, que portaient les attaques de la calomnie, ce fut ceux-là qu'il s'attacha principalement à justifier. Dans une pièce adressée à Agnès, il prend Dieu, saint Pierre, saint Paul et la Vierge à témoin que son affection pour elle n'a rien que de fondé sur la religion, la charité évangélique et le christianisme le plus pur.

Il affirme qu'il n'aime l'abbesse que comme un frère aime sa sœur, et comme s'ils étaient, elle et lui, les enfants de Radegonde; il finit en ces termes : « Suis-je assez malheureux! des bruits outrageants, des langues venimeuses calomnient l'expression des sentiments les plus chastes et arrêtent l'essor qu'il m'est si doux de leur donner. N'importe! je ne changerai point et serai pour vous toujours le même, si vous voulez toujours répondre à mon affection. »

La fille des rois de Thuringe trouva dans ce commerce de l'esprit et du cœur le bonheur que ne pouvaient lui offrir son union avec Clotaire et son titre de reine. Mais, quand l'âge eut blanchi ses cheveux, elle tomba dans de nouvelles tristesses plus douloureuses encore que celles qui lui avaient fait déserter la cour de son époux. Les impressions de sa première enfance, qui, sans s'effacer, s'étaient peut-être endormies, se réveillèrent aussi vives que jamais; tous ses souvenirs lui revinrent à la fois, et quels souvenirs! des scènes de désolation et de carnage, la ruine de sa famille, l'asservissement de tout un peuple, le meurtre de son frère, tout cela mêlé à la réminiscence des chants de sa patrie, des hymnes nationaux, au regret de ceux qui n'étaient plus ou languissaient loin d'elle, telles étaient les idées alternativement riantes et douloureuses auxquelles son esprit s'attachait avec une déplorable ténacité, et dont ne pouvaient la distraire les consolations de son poète.

Il y a dans le tableau que je viens de tracer, dont j'ai emprunté les principaux traits à l'un des grands historiens de notre époque [1], un semblant de civilisa-

[1] M. Augustin Thierry a consacré à la vie de sainte Radegonde une

tion qui repose au milieu de toutes les scènes de cette barbarie grossière et sanglante dont se composent les annales des rois mérovingiens, et dont le récit dégoûte et fatigue.

Fortunat, qui a recueilli et mis en vers quelques-unes des plaintes que faisait entendre la princesse exilée, la reine descendue volontairement du trône, ne nous apprend point en quelle année elle fut en proie à cette mélancolie; des souvenirs aussi affreux durent nécessairement abréger la vie d'une femme qui, malgré l'amollissement qu'avaient dû produire en elle la civilisation gallo-romaine et la culture des lettres, conservait encore l'énergie de sa race et n'éprouvait rien avec modération. Radegonde mourut à Poitiers le 13 août 590, suivant l'opinion la plus commune, ou 587, suivant le P. Anselme et D. Rivet, dans l'*Histoire littéraire de France*. Ce fut Grégoire de Tours qui fit ses funérailles, au lieu de Mérovée, évêque de Poitiers. Elle fut inhumée dans l'église du monastère qu'elle avait fondé à Poitiers. Son tombeau, placé dans une crypte sous le maître-autel de cette église, existe encore aujourd'hui. Radegonde fut canonisée, et la légende de cette sainte a été représentée au treizième siècle dans des médaillons peints sur verre qui ornent les fenêtres de l'église consacrée à son culte (B).

partie de son cinquième récit des temps mérovingiens (voir t. II, p. 266, 2e édit.). C'est un des tableaux les plus achevés de ce bel ouvrage.

CHAPITRE III.

Frédégonde, Brunehaut, Galeswinthe.

Plusieurs autres femmes mariées aux descendants de Mérovée ont laissé après elles une illustration malheureuse; parmi ces femmes il faut placer au premier rang les deux reines de Neustrie et d'Austrasie, Frédégonde et Brunehaut.

Frédégonde, femme de condition serve, douée d'une grande beauté, faisait partie des filles attachées au palais de Neustrie; elle y servait la reine Andowere, épouse du roi Chilpéric. Aussitôt qu'elle se fut aperçue du grossier libertinage dans lequel ce prince aimait à vivre, elle forma le projet de remplacer sa maîtresse et de s'élever du rang de servante à celui de favorite. Voici le moyen qu'elle imagina pour arriver à son but.

Andowere, qui avait déjà donné le jour à trois fils, accoucha d'une fille pendant l'absence de son mari : Frédégonde s'approchant d'elle lui dit avec un intérêt simulé : « Maîtresse, le seigneur roi va revenir et sera bien heureux de voir sa famille augmentée d'une fille. Mais pourra-t-il accueillir en père celle à qui tu viens de donner naissance, si elle n'est pas baptisée?

— Tu as raison, répondit la reine. »

Aussitôt elle fit préparer le baptistère et envoya chercher l'évêque. Mais il ne se trouva point de femme libre pour présenter l'enfant et en être la marraine. Le baptême devenait impossible, lorsque Frédégonde dit à Andowere : « Ta fille peut-elle avoir une plus noble

marraine que sa mère? Pourquoi ne la présenterais-tu pas toi-même aux fonts sacrés? »

Ignorant qu'elle commettait une action irrégulière, la reine suivit ce conseil, présenta elle-même sa fille et en devint la marraine, sans que l'évêque, gagné peut-être par Frédégonde, fît la moindre objection.

Chilpéric revint. Frédégonde, sortant du groupe des jeunes filles qui allèrent à sa rencontre pour lui offrir des fleurs, lui dit : « Un enfant est né à mon seigneur, que Dieu en soit loué! mais avec qui mon seigneur dormira-t-il cette nuit? la reine ma maîtresse a présenté sa fille Hildeswinde au baptême et en est aujourd'hui la marraine.

— Eh bien! répondit Chilpéric en voyant la beauté de Frédégonde, si ce n'est pas avec la reine, ce sera avec toi. »

Continuant sa marche, il rencontra Andowere, qui, sa fille entre ses bras, l'attendait sous le portique de l'habitation royale. « Femme, lui dit-il, tu as commis une action défendue. En tenant ta fille et la mienne sur les fonts de baptême, tu as contracté avec moi une parenté spirituelle incompatible avec le mariage qui nous unit. Tu ne peux plus être ma femme; il ne te reste d'autre parti à prendre que celui de te consacrer à Dieu avec ton enfant. »

Andowere obéit et se retira dans un monastère avec sa fille. Chilpéric lui donna quelques terres dans les environs du Mans et admit Frédégonde au nombre de ses maîtresses.

Quand Chilpéric, désireux de s'unir à une fille de sang royal, épousa Galeswinthe, sœur aînée de Brunehaut, reine d'Austrasie, Frédégonde, congédiée

avec les autres concubines du roi, rentra dans la classe servile dont elle avait été tirée ; mais la douce et malheureuse Galeswinthe ne tarda pas à mourir, étranglée, par ordre du roi, dans son lit. Frédégonde, qui sans doute avait engagé le roi à commettre ce crime, ne se contenta plus du titre de concubine et ne tarda pas à devenir reine. Elle eut bientôt sur l'esprit de Chilpéric un ascendant auquel celui-ci resta soumis jusqu'à sa mort.

Le meurtre de Galeswinthe ne pouvait pas rester impuni. Brunehaut, sœur de la victime, poussa le roi Sighebert, son époux, à la vengeance. Sighebert entraîna le pacifique Gonthramn, roi de Bourgogne, et il se forma contre Chilpéric une ligue dans laquelle entrèrent les leudes de Neustrie, qui avaient prêté serment à la reine assassinée. Les Austrasiens, les Burgondes et les Neustriens coalisés se mirent en campagne; Chilpéric, vaincu, dépouillé de ses États, n'obtint la conservation de son royaume qu'en cédant, par composition, à Brunehaut, les cités de Bordeaux, de Limoges, de Cahors, de Béarn, de Bigorre, que Galeswinthe avait reçues de lui en présent du matin.

Ce traité, qui enlevait à la Neustrie cinq villes importantes, blessa l'orgueil de Frédégonde, bien qu'il légitimât en quelque sorte le rang auquel un meurtre l'avait élevée. A son instigation, Chilpéric reprit les armes, fit ravager d'abord par Clovis, ensuite par Théodebert, deux des fils qu'il avait eus d'Andowere, la Touraine, le Poitou, le Limousin, le Querci, ainsi que les cantons de l'Aquitaine, appartenant au roi d'Austrasie. Sighebert exaspéré fit venir à son aide les hordes germaines établies de l'autre côté du Rhin,

puis, à la tête d'une armée d'Austrasiens, d'Alamans, de Suèves, de Boïavares, de Thuringiens et de Saxons, il envahit la Neustrie, forçant le roi Gonthramn à lui livrer passage à travers le comté de Melun, qui faisait alors partie du royaume de Bourgogne. Chilpéric, serré de près, avait abandonné les environs de Paris, et s'était retiré dans le pays Chartrain où Sighebert l'avait suivi. Une bataille était imminente : le roi d'Austrasie avait déjà invité son frère à choisir le champ où il voulait la soutenir, lorsque ce dernier demanda la paix en offrant de restituer les villes dont ses fils avaient fait la conquête et qu'ils possédaient encore. Frédégonde frémit de colère à la nouvelle d'une proposition qu'elle regardait comme une lâcheté; mais les évêques étant intervenus et Gonthramn ayant appuyé de tout son pouvoir la prière de Chilpéric, elle fut obligée de céder. La paix se fit d'après ces bases, et Sighebert renvoya au delà du Rhin les sauvages auxiliaires dont il avait imploré le secours.

Vainement la Gaule put espérer d'obtenir par ce nouveau traité quelque trêve à ses souffrances. Frédégonde ralluma dans le cœur de son mari la soif de vengeance dont elle était dévorée. Chilpéric invita Gonthramn à une entrevue, le pressa de former avec lui une nouvelle ligue contre Sighebert, et le roi de Bourgogne, séduit par les artifices de Frédégonde, accueillit cette proposition. La guerre recommença bientôt : Gonthramn porta le fer et la flamme dans l'Austrasie, parvint jusqu'à Reims, en laissant dans toutes les campagnes les traces sanglantes de son passage. Théodebert marchait de son côté contre les cantons austrasiens des bords de la Loire.

Cette double invasion poussa la fureur de Sighebert au delà de toutes les bornes. Il publia derechef son ban de guerre parmi ses vassaux d'outre-Rhin, leur promit cette fois, non-seulement des richesses, mais encore des terres dans la Neustrie, et entra à leur tête dans les états de son frère. La perfidie de Chilpéric reçut un châtiment rapide : Théodebert, abandonné de presque tous ses guerriers, fut vaincu et tué.

Les Neustriens, pour éviter que Sighebert n'accomplît la promesse qu'il avait faite à ses Germains d'outre-Rhin de leur donner des établissements dans le royaume de Paris, lui offrirent de se soustraire à l'obéissance du mari de Frédégonde et de le reconnaître à sa place pour leur roi. Sighebert accepta ; après avoir envoyé un corps d'armée vers l'Escaut pour bloquer Tournai, il convoqua une grande assemblée nationale à la *villa* de *Victoriacum* (Vitri sur la Scarpe, entre Douai et Arras), et s'y rendit en personne pour recevoir le serment de ceux qui lui avaient offert de se soumettre à lui.

Tandis qu'on disposait ainsi de sa couronne, Chilpéric plongé dans la stupeur n'attendait que la mort ; mais Frédégonde le tira tout à coup d'embarras. Afin de mieux réussir dans les projets de trahison qu'elle nourrissait sans cesse, cette femme avait à sa disposition un certain nombre de guerriers farouches, jeunes pour la plupart, dont elle entretenait par tous les moyens l'exaltation sauvage. Ces auxiliaires secrets, fidèles, ne reculaient devant aucun crime pour satisfaire la volonté de leur maîtresse. Frédégonde en fit venir deux des plus jeunes de la ville de Térouane, leur donna des breuvages qui exaltèrent au plus haut

degré leur fureur, et, quand elle les vit disposés à tout, elle leur parla ainsi : « Rendez-vous à l'armée de Sighebert, saluez-le comme votre roi et tuez-le. Si vous parvenez à vous échapper, je vous comblerai, vous et vos descendants, de richesses et d'honneurs; si vous êtes tués, j'obtiendrai le salut de votre âme par des aumônes abondamment répandues dans tous les lieux où sont honorés les saints. »

Munis chacun d'un poignard empoisonné, les deux fanatiques partirent pour le camp des Austrasiens. Ils y arrivèrent au moment où les leudes promenaient dans leurs rangs Sighebert debout sur un bouclier, et lui conféraient, par cette cérémonie, la royauté de Neustrie, dont ils dépouillaient Chilpéric. Ils s'approchèrent de sa personne et le frappèrent en même temps de leurs poignards dans les deux flancs. Sighebert poussa un grand cri et tomba mort de son bouclier sur le sol. Une lutte acharnée s'engagea autour de son cadavre; les deux assassins furent massacrés d'abord, puis les assistants tournèrent leurs armes les uns contre les autres et transformèrent la cérémonie du couronnement en une scène de carnage. Les Austrasiens et les Germains d'outre-Rhin, craignant d'avoir été pris dans un piége, s'en retournèrent par bandes dans leurs pays; les Neustriens s'empressèrent d'aller porter leurs hommages à Chilpéric, toujours tremblant dans Tournai, et dont quelques heures auparavant ils trahissaient la cause.

Le meurtre de Sighebert et la dispersion de son armée firent rentrer Chilpéric et Frédégonde dans la possession des états dont ils allaient être dépouillés. A peine rétablie sur son trône, la reine de Neustrie

reprit l'exécution de celui de tous ses projets qu'elle avait le plus à cœur, et qui n'était rien moins que l'extermination des princes nés de Chilpéric et d'Andowere. Des trois princes il n'en existait plus que deux : Mérovée et Chlodowig; Théodebert, l'aîné, avait trouvé la mort dans les cantons d'Austrasie, situés sur la Loire; le duc Gonthramn-Bose, accusé de l'avoir frappé, s'était vu forcé de chercher un asile dans la basilique de Saint-Martin de Tours.

Tandis que Frédégonde poursuivait la ruine des fils d'Andowere, le ciel appesantissait son bras sur ceux à qui elle avait donné le jour et dont l'agrandissement l'excitait au crime. En 580 une affreuse contagion se répandit dans la Gaule : Chilpéric en fut atteint et y échappa ; un des trois fils que lui avait donnés Frédégonde en mourut; les deux autres en furent attaqués. L'instinct maternel réveilla chez Frédégonde des sentiments humains, qui furent, il est vrai, de courte durée.

L'année précédente Chilpéric avait fait dresser par Marcus, son référendaire, de nouveaux rôles d'impôts dans tout son royaume; l'accroissement des charges qui pesaient sur les biens-fonds avaient mis en fuite les propriétaires, empressés d'échapper à la brutale exigence des percepteurs. Des inondations, des tremblements de terre, s'étaient joints aux rigueurs dont la cupidité des conquérants frappait la Gaule. Frédégonde, voyant son fils aîné, Chlodebert, en danger de mort, conçut la pensée de recourir à la miséricorde divine. Elle alla trouver Chilpéric et lui dit : « Depuis longtemps Dieu laisse impunies nos actions coupables. Il nous a souvent avertis par des fièvres et d'autres maladies, mais nous ne nous sommes point amendés.

Voilà qu'aujourd'hui les pleurs des indigents, les gémissements des veuves, les soupirs des orphelins sont montés jusqu'à lui et vont causer la mort de mes enfants. A quoi bon accumuler des trésors qui resteront après nous sans possesseurs? Brûlons ces registres odieux et que les revenus qui suffisaient à ton père Clotaire nous suffisent à nous-mêmes. »

En achevant ces paroles elle jeta au feu les rôles des impôts nouvellement établis sur les cités qui lui avaient été données et invita le roi à faire comme elle. Le voyant hésiter, elle reprit : « Qui te retient? fais ce que je viens de faire, et si nous perdons nos enfants bien-aimés, au moins échappons à l'enfer. »

Chilpéric, entraîné par le discours et l'exemple de la reine, brûla les registres et défendit que l'on perçût les nouvelles impositions; mais cet acte d'équité ne fléchit point le courroux du ciel; les jeunes princes furent enlevés par l'épidémie.

En voyant la stérilité d'une œuvre dont elle espérait obtenir la récompense, Frédégonde retrouva toute sa férocité. Ses fils n'étaient plus : des trois que Chilpéric avait eus d'Andowere, Chlodowig, le dernier, vivait encore; c'était sa grandeur, et non celle de ses propres enfants, que Frédégonde avait préparée. Cette idée lui causait des transports de rage. Elle essaya de livrer le jeune prince à la contagion qui lui avait ravi ses fils, et l'envoya à Braine où le mal sévissait avec fureur; mais il y résista et vint, rempli de projets de vengeance, retrouver son père à Chelles. Frédégonde, épouvantée de ses menaces, suscita un dénonciateur qui l'accusa d'avoir causé la mort de ses frères. Il avait été secondé dans son en-

treprise par les sortiléges d'une vieille femme, dont la fille, servante du palais, était la maîtresse du jeune prince. Frédégonde fit périr cette jeune fille au moyen d'un tronc d'arbre que l'on entr'ouvrit, dans lequel on plaça la malheureuse et dont les deux moitiés la broyèrent en se rapprochant. Elle fit appliquer à la torture et jeter toute vive au feu la mère. Quant à Chlodowig, il fut conduit de Chelles à Noisi, où le poignard d'un sicaire de Frédégonde termina sa vie. On fit croire à Chilpéric qu'il s'était frappé lui-même. Non contente de ces trois meurtres, l'implacable Frédégonde en consomma un plus criminel encore. Elle impliqua, dans les prétendus maléfices de Chlodowig, sa mère Andowere, qui vivait obscurément dans un monastère aux environs du Mans, et la fit périr d'une mort cruelle. Cette jeune Hildeswinde, dont le baptême avait causé la répudiation de sa mère Andowere, fut confinée dans un couvent, après avoir été flétrie par les serviteurs de la reine.

L'année 584 devait être fatale non-seulement au roi Chilpéric, mais encore à sa maison. Un quatrième fils que lui avait donné Frédégonde mourut comme étaient morts les trois autres. Sa fin précoce, attribuée aussi aux maléfices, fut pour sa mère un prétexte de commettre de nouveaux crimes. Peu de temps après, Chilpéric revenant de la chasse un soir, dans sa maison de Chelles, fut assassiné par un inconnu qui le frappa de deux coups de poignard dans l'aine, au moment où, appuyé sur l'épaule de l'un de ses serviteurs, il descendait de cheval. La voix populaire attribuait ce nouveau crime à Frédégonde. Voici l'événement, disait-on, qui l'avait causé. La reine avait pour amant

Landerick, l'un des chefs de guerre les plus puissants de la cour de Neustrie. Le matin du jour où le roi fut assassiné il avait laissé la reine dans une salle de bain et se préparant à y entrer ; revenant tout à coup sur ses pas, Chilpéric retourna près de Frédégonde et lui donna par derrière un léger coup d'une baguette qu'il tenait à la main. « Eh bien ! Landerick, que fais-tu ? » dit la reine sans regarder derrière elle. Le roi ne répondit pas et sortit brusquement. Frédégonde, comprenant le danger qu'elle courait, voulut le prévenir, et, quand son amant arriva, lui fit connaître l'imprudence qu'elle avait commise. La mort seule du roi pouvait la réparer : elle fut résolue à l'instant.

Que l'on doive ou non charger la mémoire de cette reine de l'assassinat qui mit fin aux jours de Chilpéric, il est certain qu'après la mort de son mari elle continua de marcher dans la voie criminelle qu'elle avait suivie. Le récit détaillé de toutes les mauvaises actions que l'histoire reproche à Frédégonde m'entraînerait beaucoup trop loin. Grégoire de Tours en a rempli plusieurs livres de son histoire des Francs, et l'un des plus habiles écrivains de l'école moderne a composé sur ce sujet de belles pages qu'on ne saurait trop lire [1]. Je me contenterai de rappeler avec quelle persévérance, lorsque son mari vivait encore, Frédégonde poursuivit le supplice du fameux Leudaste, qui, de la classe des serfs, s'était élevé au rang de comte de Tours. Je rappellerai encore la vengeance atroce qu'elle tira de Prétextat, cet évêque de Rouen qui avait béni le mariage du jeune Mérovée et de Brunehaut ; les persécutions

[1] Augustin Thierry, *Récits des temps Mérovingiens*, t. II, p. 66 et 210.

qu'elle dirigea contre Grégoire de Tours, dont la prudence et l'habileté savaient déjouer ses criminelles intrigues. Je passe au récit des principaux événements de la vie de cette femme, une fois que la mort de Chilpéric l'eut privée du trône de Neustrie.

Frédégonde quitta Chelles en toute hâte et vint, avec les leudes attachés à sa cause et le trésor royal, se réfugier dans la cathédrale de Paris. De cet asile inviolable, elle surveilla sans danger l'orage que son crime avait amassé sur elle et sur la Neustrie. Voyant les royaumes voisins courir aux armes, les cités neustriennes fermer leurs portes, et des nuées d'ennemis la menacer, elle fit dire par un envoyé au roi de Bourgogne :

« Que mon seigneur vienne prendre sous sa protection le royaume de son frère. J'ai un petit enfant que je désire mettre entre ses bras, et je me soumets moi-même à son pouvoir. »

Gonthramn se laissa séduire. Il entra dans Paris, dont les portes lui furent ouvertes, tandis qu'elles restèrent fermées à Childebert, qui se trouvait aux environs. Childebert réclama d'abord la part du royaume de Haribert, que Chilpéric avait usurpée sur le roi d'Austrasie. Ensuite il envoya demander Frédégonde par un ambassadeur qui s'exprima en ces termes : « Le roi mon seigneur m'a ordonné de te dire : Remets en mon pouvoir cette meurtrière qui a étranglé sa tante, égorgé son père, son oncle et ses cousins. » Mais Gonthramn refusa, déclarant qu'il prenait Frédégonde sous sa protection, et renvoya le jugement des crimes dont elle était accusée à une assemblée dont il fixa l'époque.

Forte de l'appui de Gonthramn, Frédégonde, secondée par Ansowald, Landerick et d'autres leudes fidèles à sa cause, parvint à faire reconnaître son fils, appelé Clotaire, et âgé de quatre mois, pour successeur de son père. Gonthramn, en sa qualité d'oncle et de père adoptif des jeunes rois d'Austrasie et de Neustrie, trop faibles encore pour exercer eux-mêmes leurs droits de souverain, se trouva chargé du gouvernement de toute la Gaule.

Quand le jour fixé pour l'assemblée fut arrivé, Childebert fit de nouveau demander que Frédégonde lui fût livrée pour être punie de ses crimes. Gonthramn refusa une seconde fois. « Je ne remettrai point, dit-il, au pouvoir de mon neveu la veuve de mon frère, parce qu'elle a un fils qui est roi ; de plus, parce que je ne la crois pas coupable des actions criminelles qui lui sont imputées. » Ébranlé toutefois par l'opinion publique, sans vouloir s'éclairer complétement, il sépara la reine de Neustrie de son fils et la relégua à Rueil, domaine royal des environs de Rouen.

Furieuse de la perte de son pouvoir et d'un exil qu'elle attribuait à l'influence de Brunehaut, Frédégonde entreprit de faire assassiner cette reine d'Austrasie. Son émissaire, surpris, lui fut dédaigneusement renvoyé par celle-ci, après qu'il eut avoué la mission dont il était chargé. Frédégonde le punit de sa maladresse en lui faisant couper les pieds et les mains.

Cette tentative ne fut pas la seule du même genre que Frédégonde essaya. Elle dépêcha deux clercs, armés de couteaux empoisonnés, pour assassiner Childebert, le roi d'Austrasie, ainsi que la mère de ce prince. Elle expédia contre Gonthramn, qui l'avait si

chaudement protégée autrefois, un de ses sicaires, que l'on trouva caché, armé d'une pique et d'une épée, dans l'oratoire où Gonthramn faisait ordinairement ses prières. Les supplices que l'on fit souffrir à ces misérables, qui avouèrent tous quelle était la main qui les avait armés, ne firent qu'augmenter la rage dont Frédégonde était possédée.

De concert avec les ducs Raukhing, Ursion et Berthefred, elle ourdit une conjuration dont le résultat eût été le meurtre de Childebert et le démembrement du royaume d'Austrasie. En même temps un complot dans lequel, à l'instigation de Frédégonde, entrèrent un grand nombre de seigneurs bourguignons, fut organisé contre la vie de Gonthramn.

Cette double trame fut heureusement prévenue. Un émissaire des conjurés de Bourgogne fut saisi dans l'église de Saint-Marcel de Châlons, au moment où il tenait levé le couteau dont il allait frapper Gonthramn. Appliqué à la torture, il avoua tout. Le duc Raukhing, qui s'était chargé d'assassiner lui-même Childebert, fut haché à coups d'épée et jeté par une des fenêtres dans la cour du palais. Les autres conjurés, instruits de la découverte de leurs projets et de la mort de leurs émissaires, n'osèrent point se montrer. Ils purent croire d'abord que leurs attentats resteraient impunis, parce que les deux rois Childebert et Gonthramn, qui devaient se réunir à Andelot, dans le diocèse de Langres, pour terminer quelques différends, parurent ne pas s'occuper d'eux. Mais, après la tenue de l'assemblée, Ursion et Berthefred furent mis à mort; deux ans plus tard, l'évêque Ægidius, leur complice, fut dégradé dans un concile tenu à

Verdun au mois d'octobre 590, et relégué à *Argentoratum*, actuellement Strasbourg.

En 591, Frédégonde, qui l'année précédente avait envoyé jusqu'à douze assassins contre le roi d'Austrasie, faillit devenir victime de sa propre cruauté. Des disputes intérieures avaient armé l'une contre l'autre deux familles frankes du Tournaisis. Il s'était livré entre les principaux membres de ces familles une si furieuse bataille, que tous ceux qui y avaient pris part avaient été tués, à l'exception d'un seul. La guerre continuait entre leurs clients et leurs serviteurs. Frédégonde se rendit à Tournai pour réconcilier les survivants, mais sa médiation fut repoussée par l'un des deux partis. Frédégonde ne vit rien de mieux, pour rétablir la paix, que d'inviter à un banquet trois des plus obstinés batailleurs, de les enivrer et de leur faire fendre la tête à coups de hache. Les parents et les amis des morts coururent aux armes, assiégèrent la reine dans sa demeure, et dépêchèrent des exprès à Childebert pour qu'il les aidât à la prendre et à la mettre à mort; mais, avant que les troupes austrasiennes fussent arrivées, les amis de Frédégonde la délivrèrent et l'emmenèrent hors de Tournai.

Malgré les tentatives nombreuses d'assassinat faites contre sa vie par Frédégonde, le vieux et pacifique Gonthramn consentit à devenir le parrain du petit roi Clotaire, dont le baptême eut lieu à Nanterre, près Paris. Cette cérémonie faite, il s'en retourna paisiblement dans sa résidence de Châlons-sur-Saône, où il mourut le 28 mars 598.

Tandis que Childebert recueillait par sa mère et par ses deux fils Théoderic et Théodebert le riche héri-

tage dont l'investissait la mort du roi Gonthramn, son oncle et son père adoptif, Frédégonde, débarrassée d'une tutelle dont elle ne portait le joug qu'avec impatience, rallia à son parti tous les cantons de la Neustrie septentrionale, envahit brusquement le Soissonnais avec une armée que commandait son favori Landerick, maire du palais. Le second des fils de Childebert, le petit Théodebert, que son père, à la demande des Francs de Soissons, de Meaux et de Senlis, avait installé roi dans Soissons, fut obligé de prendre la fuite, trahi sans doute par une bonne partie de ceux qui l'avaient demandé, et l'ancienne capitale du royaume de Chilpéric entra sous la domination de son fils.

Une armée composée d'Austrasiens, de Bourguignons et de Francs de Germanie, commandés par les patrices Wintrio et Gondebald, entra par la Champagne dans le Soissonnais pour l'enlever à Frédégonde. A cette nouvelle, la reine de Neustrie rassembla son armée, convoqua à Braine un conseil de guerre composé de Landerick, ainsi que des autres ducs; il y fut décidé que l'on accepterait le défi des Austrasiens. On convint par députés du jour et du lieu de la bataille. Le champ ayant été assigné à *Truccia* ou *Trucciacum* (Droissi, entre Soissons et Château-Thierry), de part et d'autre on se mit en marche.

Les Neustriens, conduits par Frédégonde à cheval et tenant son fils Clotaire entre ses bras, marchèrent en silence pendant toute la nuit, et arrivèrent au point du jour, sans avoir été découverts, en présence du camp ennemi. Les Austrasiens furent en même temps éveillés par les trompettes et assaillis par les

troupes de Frédégonde : ils prirent la fuite au premier choc. Les plus braves s'étant ralliés et mis en défense, les fuyards se retournèrent et la bataille s'engagea. Elle fut acharnée et meurtrière. La victoire resta aux Neustriens : les ducs Wintrio et Gondebald, vivement poursuivis par Landerick et les leudes de Clotaire, ne durent qu'à la vitesse de leurs chevaux de ne pas être tués ou faits prisonniers. Frédégonde, après avoir poussé jusqu'aux portes de Reims et mis au pillage les campagnes environnantes, ramena dans Soissons ses troupes victorieuses et chargées de butin.

Cette grande bataille entre des hommes de même race, et dans laquelle, à ce que dit un écrivain du huitième siècle, il était resté trente mille cadavres sur le champ du carnage, produisit chez les populations franques une impression si douloureuse que Frédégonde et Brunehaut furent forcées par leurs leudes de conclure presque immédiatement la paix.

L'an 596, au mois d'avril, Childebert étant mort à l'âge de vingt-six ans, empoisonné, ainsi que la reine sa femme, ses États furent partagés entre ses deux fils : Théodebert, l'aîné, âgé de dix ans, né d'une concubine, eut pour lot l'Austrasie et la Germanie; Théoderic, le second, né de la reine Faileube, épouse légitime, obtint la Bourgogne, le royaume d'Orléans et l'Alsace détaché de l'Austrasie. Il vint régner à Orléans sous la tutelle d'un maire de palais appelé Warnaker.

Cependant Théodebert lui-même avait besoin d'un tuteur, et le droit de gouverner sous son nom suscita entre Brunehaut et les leudes austrasiens les démêlés

les plus vifs. Frédégonde en profita avec habileté pour envahir, sans déclaration de guerre, le royaume de Paris, dont les leudes abandonnèrent volontairement l'Austrasie pour se réunir à leurs voisins du royaume de Soissons.

Ce ne fut pas sans un violent courroux que Brunehaut subit cette agression de sa rivale; mais elle ne pouvait pour le moment s'y opposer, car, outre ses démêlés avec ses leudes, elle avait à défendre la France orientale contre les Awares qui s'étaient précipités de la Pannonie sur la Thuringe. Ayant acheté à prix d'or la retraite de ces peuples, et obtenu des grands d'Austrasie que leurs différends restassent suspendus, elle réunit ses hommes de guerre et les mena contre les Neustriens. Les deux armées se rencontrèrent à Latofoo (Lafaux), entre Soissons et Laon. La bataille se livra en présence des trois jeunes rois, dont celui de Neustrie, Clotaire, n'avait pas plus de douze ans. Les Austro-Burgondiens, malgré la supériorité de leur nombre, furent défaits avec un grand carnage; le royaume de Paris, sujet de la querelle et prix de la victoire, demeura à Frédégonde, qui reconstitua ainsi dans toute son étendue, au profit de son fils, l'ancien royaume de Neustrie.

Frédégonde se disposait à profiter de sa victoire, quand une mort imprévue la frappa vers la fin de 597. Elle laissa son fils âgé de treize ans sous la tutelle de Landerick, maire du palais de Neustrie. Elle fut inhumée dans le monastère de Saint-Vincent, depuis Saint-Germain-des-Prés. Son tombeau, placé dans le chœur de l'église, fut plusieurs fois ruiné par les Normands. Ce tombeau était peu élevé et couvert

d'une pierre sur laquelle était gravée en mosaïque la figure d'une reine. Cette pierre, qui fut transportée vers la fin du dix-huitième siècle au Musée des monuments français, et qu'on voit aujourd'hui dans les caveaux de l'église de Saint-Denis, a donné lieu à diverses opinions historiques. Daniel (*Histoire de France*) dit qu'il y a beaucoup d'apparence que cette figure est originale et n'est point un ouvrage postérieur de plusieurs siècles; D. Bouillard (*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*) regarde le fait comme certain; Lenoir (*Musée des monuments français*) estime que cette représentation est de l'an 600, mais que l'inscription *Fredegundia*, *regina*, *uxor Chilperici regis*, qui l'accompagne, est d'une date plus récente. Malgré ces autorités, Legrand d'Aussy (*Des sépultures nationales*), ou plutôt Roquefort, son éditeur, dans une *Notice sur l'abbaye royale de Saint-Denis*, pense, non sans raison, que la pierre tumulaire de Frédégonde est du douzième siècle (A).

Ce n'était pas seulement la différence du rang où elles étaient nées qui devait séparer entre elles Frédégonde et Brunehaut, leur position de reines de deux États occupés par les mêmes peuples, mais toujours en guerre les uns contre les autres, devait nécessairement les rendre rivales, et provoquer cette lutte dont j'ai déjà fait connaître plus haut quelques détails. Voici comment Brunehaut fut appelée au trône d'Austrasie. Sighebert, roi de cette partie de la Gaule, plus délicat en amour, et de mœurs plus polies que ses frères, résolut de n'avoir qu'une seule femme et de la choisir dans une maison royale. En conséquence, il envoya l'un de ses officiers appelé Goghe,

homme lettré, offrir de riches présents au roi des Visigoths Athanaghild, et lui demander en mariage Brunehaut, sa seconde fille. Athanaghild accueillit également bien l'ambassadeur, les présents et la demande. Goghe ramena la princesse, et Sighebert l'épousa en grande pompe dans la ville de Metz, l'an 566. Grégoire de Tours fait de cette reine un portrait flatteur : « Elle étoit, dit-il, élégante dans ses manières, belle de visage, pleine de décence et de dignité dans sa conduite, de bon conseil et d'agréable conversation. » Aussi, le roi d'Austrasie « la reçut avec une joie et une allégresse infinies, » et l'aima avec une vive tendresse. Peu de temps après son mariage, convertie par les prédications des évêques, elle abjura les erreurs de l'arianisme dans lesquelles ses premiers maîtres l'avaient élevée.

J'ai raconté plus haut comment Sighebert périt assassiné par ordre de Frédégonde.

A peine Brunehaut eut-elle connaissance du malheur imprévu qui la frappait, qu'elle s'empressa de sauver son fils, le petit Childebert, héritier du royaume d'Austrasie. Elle le cacha dans un grand panier, qu'elle fit descendre par une fenêtre du palais qu'elle occupait à Paris, et le confia à un serviteur du duc austrasien Gondebald. Celui-ci emporta l'enfant avec mystère et rapidité sur la croupe de son cheval jusqu'à Metz, où il fut proclamé roi le jour de Noël de l'année 575. Chilpéric et Frédégonde, en arrivant à Paris, ne retrouvèrent plus que Brunehaut avec son trésor royal et ses deux filles. Ses richesses lui furent enlevées et ses deux filles exilées à Meaux. Quant à la reine, elle paraît avoir trouvé grâce aux yeux de

Chilpéric ; elle fut envoyée sous bonne escorte à Rouen.

Durant le peu de jours que la veuve de Sighebert, alors dans tout l'éclat dont brille une jolie femme âgée de vingt-huit ans, était restée prisonnière à Paris, elle avait inspiré à Mérovée, le second des fils que Chilpéric avait eus d'Andowere, un amour des plus violents qui devait bien vite le conduire à sa perte. Il y avait peu de temps que Brunehaut résidait à Rouen quand elle vit accourir vers elle le jeune Mérovée qui abandonnait, pour la rejoindre, les troupes que son père l'avait chargé de conduire en Poitou. Brunehaut comprit bien vite tout le parti qu'elle pouvait tirer de cette passion inespérée : elle s'empressa d'y répondre, et accepta la main que le jeune prince lui offrait. Prétextat, évêque de Rouen, parrain de Mérovée, qu'il aimait comme son enfant, eut l'imprudence de bénir une alliance tout à fait contraire aux canons de l'Église, qui unissait la tante et le neveu. A cette nouvelle, Chilpéric accourut : les deux époux, redoutant sa colère, s'enfuirent au plus vite dans une petite église construite en bois tenant aux murs de la ville et dédiée à saint Martin. Le roi de Neustrie essaya vainement de les faire sortir d'un asile qu'il n'osait pas violer. Il fut contraint de prêter le serment de les laisser ensemble. « Puisque Dieu a voulu qu'ils fussent unis, dit-il, je jure de ne jamais les séparer. »

Rassurés par la solennité de cette promesse, Mérovée et Brunehaut, sortant de leur asile, se remirent volontairement au pouvoir du roi de Neustrie. Il les accueillit avec honneur, leur donna le baiser de paix, les fit asseoir à sa table, mais peu de jours

après il retourna brusquement à Soissons emmenant avec lui son fils comme un prisonnier, laissant Brunehaut sous bonne garde à Rouen. Mérovée, après avoir traîné pendant treize mois environ l'existence misérable d'un captif ou d'un proscrit, fut réduit à se faire donner la mort par l'un de ses fidèles. En vain essaya-t-il plusieurs fois de rejoindre Brunehaut, qui ne paraît pas avoir fait de grands efforts pour venir à son secours[1].

Cependant le jeune Childebert avait fait demander au roi de Neustrie la liberté de Brunehaut, et l'avait obtenue. Cette reine s'en vint donc chercher une retraite à la cour de son fils. Là elle entreprit, dans l'intérêt de son ambition privée et dans celui du pouvoir royal, une lutte, dont l'issue lui devint funeste plus tard, contre les grands d'Austrasie. Ces derniers profitaient de la jeunesse de leur roi pour se créer une indépendance : le parti de Brunehaut, soutenu par les Romains, qui conservaient quelques idées d'ordre, et par tous ceux qui ne voulaient point se soumettre au joug des leudes, acquit beaucoup de prépondérance. Dans le même temps, le roi Gonthramn, ayant perdu quatre fils qu'il avait eus de trois femmes différentes, adopta solennellement son neveu Childebert et le déclara son héritier.

Cette adoption et cette hérédité future établirent entre l'Austrasie et la Bourgogne une alliance que Brunehaut voulait mettre à profit. La haine qu'elle nourrissait contre les assassins de sa sœur n'était pas

[1] Voyez, pour l'histoire développée du jeune Mérovée, le tome II des *Récits des temps mérovingiens,* par M. Augustin Thierry, troisième récit, p. 66.

satisfaite, mais Frédégonde en neutralisa les effets par une manœuvre fort habile. N'ayant plus d'enfants, les trois fils d'Andowere étant morts successivement, elle engagea son mari à offrir aux leudes d'Austrasie de reconnaître leur jeune roi Childebert pour son héritier, si ce dernier royaume voulait rompre l'alliance qui l'unissait à la Bourgogne. Le parti aristocratique, dont le meneur le plus habile était Ægidius, évêque de Reims, vendu à Frédégonde, décida tous les grands d'Austrasie à accepter la proposition. Brunehaut tenta de s'opposer à un pacte qui unissait le fils de Sighebert aux meurtriers de son père, mais le parti royal, dont elle était le chef, se trouva le plus faible. Les principaux leudes assemblèrent une armée pour écraser le duc Lupus, qui seul restait fidèle à la reine. Voyant une lutte sanglante sur le point de s'engager, et craignant que son unique défenseur y succombât, Brunehaut vint se jeter courageusement entre les bataillons armés, en s'écriant : — Qu'allez-vous faire? gardez-vous de livrer, en haine d'un seul homme, un combat impie où périra la fortune du pays. — Femme, retire-toi, s'écria l'un des ducs coalisés ennemi personnel de Lupus. Assez long-temps tu as régné sous le nom de ton mari, que cela te suffise. C'est ton fils qui est aujourd'hui notre roi; l'Austrasie est sous notre tutelle et non sous la tienne. Retire-toi promptement, sinon les pieds de nos chevaux vont t'écraser contre la terre.

Cette réponse n'effraya pas l'intrépide Brunehaut : elle insista, et, à force d'adresse, parvint à empêcher le combat en cédant aux exigences des principaux chefs coalisés.

Forcée de courber la tête, Brunehaut ne le fit que dans la pensée de dominer ses ennemis. En effet, l'an 583, à l'occasion d'une guerre de l'Austrasie et de la Neustrie contre le roi des Bourguignons, les hommes libres et les vassaux composant l'armée d'Austrasie se soulevèrent inopinément durant la nuit. L'évêque Ægidius, chef du parti des leudes, menaçait avec fureur ceux qui trahissaient le royaume et livraient à Chilpéric les cités de Childebert. Au point du jour les mécontents envahirent la tente royale pour en arracher l'évêque de Reims ainsi que les seigneurs qui s'y étaient réfugiés, et ceux-ci n'eurent que le temps de prendre la fuite.

Cette révolte, suscitée par Brunehaut, eut pour résultat de remettre le pouvoir entre ses mains. Elle en fit usage pour diriger contre les grands du royaume des persécutions de toute nature.

Poursuivant avec vigueur le plan qu'elle avait adopté, Brunehaut ne se borna pas à frapper les plus puissants de ces leudes, qui prétendaient tenir la royauté en servage et gouverner à sa place. Comme tous lui étaient suspects, elle n'en épargna aucun dans sa colère; plusieurs furent chassés et s'enfuirent dans d'autres pays. Mais l'affranchissement du pouvoir royal n'était pas le seul but que Brunehaut avait en vue. Ce qui lui tenait fortement à cœur était l'abaissement de la Neustrie et l'humiliation de Frédégonde, sa rivale, qui ne cessait de diriger contre elle le poignard de ses sicaires.

L'an 593, Brunehaut envoya contre le petit roi Clotaire, qui avait succédé à son père Chilpéric, assassiné à Chelles en 584, une armée; elle fut défaite.

L'ardeur belliqueuse de Childebert fut arrêtée pour quelques mois; mais l'année suivante il fit une campagne contre les Bretons, et, en 595, une expédition contre les Warmes, peuplade germanique d'outre-Rhin sujette des Francs qui, s'étant insurgée contre eux, fut remise sous le joug.

Childebert étant mort prématurément en avril 596, ses deux fils, Théodebert et Théoderic, se partagèrent tant les États qu'il tenait de son père que ceux qu'il avait hérités de son oncle Gonthramn. Brunehaut resta avec le premier, à qui étaient échues pour lot l'Austrasie avec la Germanie, et la tutelle du jeune roi donna lieu entre elle et ses leudes à des démêlés dont Frédégonde profita habilement pour reconstituer le royaume de Neustrie sur ses anciennes bases.

La dernière partie de l'existence de Brunehaut, bien qu'elle renferme plus de quinze années, peut facilement se résumer en quelques lignes. A la mort de Frédégonde, elle appliqua son génie à ressaisir, au profit du royaume d'Austrasie, toute la puissance que sa rivale avait eu l'habileté de conquérir : elle y parvint d'abord, mais ce fut en marchant sur ses traces et en multipliant des supplices qui n'étaient pour elles que de terribles représailles. La famille de Frédégonde principalement devint l'objet de sa haine, et elle en frappa sans pitié tous les membres qui tombèrent en son pouvoir. Tant de rigueur amassa sur sa tête un orage qui éclata enfin, sans qu'elle pût parvenir à le dissiper.

En 599, un meurtre commis insolemment sur Wintrion, duc de Champagne, souleva contre elle tous les hommes puissants de l'Austrasie. Ils s'emparè-

rent de sa personne, et, l'ayant conduite sur la frontière du royaume, l'abandonnèrent seule et sans ressources au milieu de la campagne. Un mendiant qu'elle rencontra consentit à la conduire à Théoderic, son petit-fils, qui régnait dans la Bourgogne, où elle fut trop bien accueillie.

En récompense elle s'appliqua, par les moyens les plus infâmes, à corrompre la jeunesse de ce malheureux prince, et le détourna de prendre une femme légitime en l'entourant de concubines recrutées dans tous les rangs; elle se plaisait à lui donner l'exemple de cette vie honteuse en se livrant malgré son âge à la plus sale débauche. Saint Colomban, abbé de Luxeuil, ayant voulu arracher Théoderic à cette dépravation et lui ayant conseillé de prendre une femme légitime, fut chassé avec outrage. Saint Didier, évêque de Vienne, crut devoir adresser à la reine quelques remontrances : elle le fit déposer de son siége et condamner à l'exil. Rentré dans son église après trois années, Didier montra le même courage: cette fois Brunehaut le fit lapider.

Pour élever Protadius son favori à la dignité de maire du palais, elle n'hésita pas à tendre à Bertoald, qui était revêtu de cette dignité, un piége dont il fut la victime. Elle le fit envoyer, n'ayant avec lui qu'une poignée d'hommes, contre une armée considérable. Il déploya le plus grand courage, triompha des Neustriens, mais ne succomba pas moins sous le nombre de ses ennemis. Protadius périt bientôt victime de ses exactions. Brunehaut vengea cruellement sa mort, et fit périr les uns après les autres ceux qu'elle connaissait pour y avoir pris part. En 612,

elle arma ses petits-fils les uns contre les autres. Théodebert, poursuivi par son frère Théoderic, périt assassiné soit par les habitants de Cologne, soit par son frère lui-même. Les fils qu'il laissa furent égorgés : l'un d'eux, encore à la mamelle, eut la tête écrasée contre un rocher par ordre de Brunehaut. La mort de Théoderic vint mettre un terme à cette série d'atrocités. En 613, trahie par ses sujets, abandonnée des chefs les plus puissants de l'Austrasie, Brunehaut tomba au pouvoir de Clotaire II, fils de Frédégonde. Il l'accabla d'injures, lui reprocha d'avoir ordonné ou causé la mort de dix rois ou fils de rois, et la livra à une soldatesque effrénée qui lui fit subir le plus affreux supplice. Cette reine, âgée de quatre-vingts années, fut promenée sur un chameau pendant trois jours, dépouillée de tout vêtement; puis, elle fut liée par un bras et par une jambe à la queue d'un cheval indompté. L'animal furieux s'élança traînant après lui le corps de cette femme au milieu des rochers et des buissons : il ne resta plus bientôt qu'une masse informe qui fut livrée aux flammes d'un bûcher.

Cette lutte, qui n'a pas duré moins d'un demi-siècle entre deux femmes également habiles, également courageuses, mais entraînées l'une et l'autre par les instincts les plus sauvages et les passions les plus vives, a eu pour résultat la chute de la famille de Mérovée. C'est un spectacle singulier que celui de deux femmes privées des principales vertus qui font la gloire et l'ornement de leur sexe, se livrant à toutes les débauches, à tous les excès, et n'aboutissant qu'à faire peser sur elles la renommée qui s'attache aux grands coupables. C'est aussi un mémora-

ble exemple donné par l'histoire aux générations à venir. Au contraire les annalistes ont-ils laissé parvenir jusqu'à nous quelques détails sur la vie obscure et malheureuse de ces créatures douces et timides que les vertus du christianisme avaient rapprochées de la civilisation, l'historien de notre époque relève ce nom de l'oubli et place au premier rang la femme qui succomba sous la violence, et dont les vertus font aujourd'hui toute la célébrité.

Tel fut le sort de Galeswinthe, sœur de Brunehaut, étranglée par ordre de son mari, et l'une des victimes de la terrible Frédégonde.

Conduite à la cour de Neustrie sur la fin de l'année 567, Galeswinthe n'avait épousé qu'avec le plus profond dégoût le roi Chilpéric, dont les débauches nombreuses étaient connues de la Gaule entière. Fortunat a consacré au récit de cette alliance une pièce de vers remplie des détails les plus curieux. Il parle des regrets que la mère de Galeswinthe éprouvait en livrant sa fille au roi barbare, du départ de la fiancée remis plusieurs fois, et des larmes que versa la reine en voyant disparaître le chariot dans lequel était sa fille et les cavaliers de son escorte. Hélas! les pressentiments de cette pauvre mère ne devaient se réaliser que trop vite. Au bout de quelques mois de mariage, Chilpéric reprit son ancienne concubine, la fameuse Frédégonde, et un grand scandale ne tarda pas à éclater entre ces deux femmes, suivant l'expression de Grégoire de Tours. Galeswinthe réclama hautement la permission de se retirer, dédaignant de reprendre avec elle les richesses qu'elle avait apportées. Le roi barbare essaya de calmer cette âme fière

justement offensée par de fausses paroles : il fut repoussé avec mépris. Aussitôt Chilpéric la fit étrangler par un esclave ; elle fut trouvée morte dans son lit. « Ainsi périt cette jeune femme, a dit M. Augustin Thierry, qu'une sorte de révélation intérieure semblait avertir d'avance du sort qui lui était réservé, figure mélancolique et douce qui traversa la barbarie mérovingienne comme une apparition d'un autre siècle. Malgré l'affaiblissement du sens moral au milieu de crimes et de malheurs sans nombre, il y eut des âmes profondément émues d'une infortune si peu méritée, et leurs sympathies prirent, selon l'esprit du temps, une couleur superstitieuse. On disait qu'une lampe de cristal, suspendue près du tombeau de Galeswinthe, le jour de ses funérailles, s'était détachée subitement sans que personne y portât la main, et qu'elle était tombée sur le pavé de marbre sans se briser et sans s'éteindre. On assurait, pour compléter le miracle, que les assistants avaient vu le marbre du pavé céder comme une matière molle et la lampe s'y enfoncer à demi. De semblables récits peuvent nous faire sourire, nous qui les lisons dans de vieux livres écrits pour des hommes d'un autre âge ; mais au sixième siècle, quand ces légendes passaient de bouche en bouche, comme l'expression vivante et poétique des sentiments et de la foi populaire, on devenait pensif et l'on pleurait en les entendant raconter[1]. »

Tous les annalistes qui du septième au dixième siècle ont recueilli, avec plus ou moins d'étendue, l'his-

[1] *Récits des temps mérovingiens*, t. I, p. 408.

toire de Frédégonde et de Brunehaut, ont flétri en termes énergiques la lutte criminelle que ces deux femmes soutinrent l'une contre l'autre. Boccace n'a pas manqué de placer ces deux reines au nombre des femmes illustres malheureuses dont il a écrit l'histoire, et le chapitre qu'il leur a consacré ne manque ni d'habileté ni d'invention. Il suppose qu'une femme, ou plutôt un génie, se présente à lui les cheveux épars, le front ceint d'une couronne. Son visage est baigné de larmes ; elle se frappe la poitrine et pousse de longs soupirs. « Je me nomme Brunehaut, dit-elle au poète, et je ne suis pas plus indigne de ta plume qu'Arsinoë de Cyrène, que Cléopâtre l'égyptienne, que la Gépide Rosemonde. —Je ne te connais pas, répond le poète, je n'ai même jamais entendu prononcer ton nom. Je veux bien du reste écrire ton histoire sous ta dictée; mais commence par me faire le serment de dire la vérité. » Malgré cette précaution, Brunehaut débite au poète une foule de mensonges sur sa famille, sur son mariage, puis, quand elle en vient au meurtre de son mari, elle change l'ordre des faits et dit : « Chilpéric est assassiné par des satellites dans un lieu où on l'avait fait venir sous prétexte de la paix : peu après mon mari meurt par la même infortune. — Oh! vous mentez, dit Boccace à Brunehaut, c'est vous qui avez fait périr votre mari au retour de la chasse, parce que vous craigniez qu'il ne fût instruit de votre passion pour Landri. — Landri, quel est cet homme, s'écrie Brunehaut; oh! vous voulez parler de cette Frédégonde dont, par pudeur, je n'osais prononcer le nom. — Mais, lui dit Boccace, qui tout à coup fait preuve d'une grande connaissance historique, Clotaire

n'est point votre fils, ni le fils de Sigebert; votre fils était Childebert, et vos petits-fils, nés de lui, Théodebert et Théoderic. — Théodebert et Théoderic, répond Brunehaut, étaient les petits-fils de Sigebert et non les miens. Théoderic massacra Théodebert son frère, roi d'Austrasie; lui-même périt par le poison, ses fils par le glaive. — Mais, insiste Boccace, tous ces crimes sont les vôtres : c'est vous qui avez armé ces princes les uns contre les autres pour régner en Austrasie; vous fîtes massacrer Théodebert par son frère, et ce frère vous ayant reproché le crime que vous lui avez fait commettre, vous l'avez fait périr avec ses enfants par le fer et le poison. » A cette réponse Brunehaut fond en larmes, et s'écrie que telle est la cruauté du sort, qu'il ôte aux malheureux le moyen de se justifier. Elle termine en racontant comment les seigneurs d'Austrasie se révoltèrent contre elle et la livrèrent sans défense au fils de Frédégonde. La peinture qu'elle fait de son affreux supplice est exacte et pleine d'énergie. Il y a dans cette prosopopée quelque grandeur, mais c'est à tort qu'elle a été considérée comme une justification de la reine d'Austrasie [1].

Bien qu'il soit impossible de révoquer en doute le grand nombre des crimes dont Brunehaut s'est rendue coupable, principalement dans la seconde partie de sa carrière, quelques historiens ont entrepris de justifier la mémoire de cette reine fameuse, soit à cause de la mort cruelle qu'elle a supportée, soit pour tout autre

[1] GAILLARD, *Mémoires sur Frédégonde et Brunehaut*, etc., t. XXX des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, édition in-4°; t. LIV de l'édit. in-12, p. 1.

motif; il est certain qu'un sentiment de pitié se mêle à l'horreur que son nom inspire, et que cette horreur est moins grande que celle qui s'attache au nom de Frédégonde. Brunehaut fit exécuter des travaux d'une importance assez grande pour que son nom, bien à tort il est vrai, ait été longtemps appliqué à des chaussées d'une vaste étendue, dont il existe aujourd'hui des traces nombreuses (B). Quelle que soit l'opinion de la science à cet égard, on ne peut révoquer en doute ce passage des Grandes Chroniques de France, qui n'ont fait que répéter, en le traduisant, le témoignage d'Aimoin : « Ainsi feni la royne Brunehaut, » femme exercitée et usée en la mort de ses prochains » (parents). Tantôt comme ils estoient occis, elle saisissoit leurs trésors et leurs possessions. Le pouvoir » et la prospérité des choses temporelles dont elle » usoit à sa volenté la métoient en orgueil; parquoi » elle estoit élevée sur toutes autres femmes. Mais » toutes-voies ne fut-elle pas si defresnée de tout en » tout que elle n'eut en grant révérence les églises des » saints et des saintes que le roy et les preudomes » avoient fondées. Elle-même fist fonder en son temps » mainte abbaïe et mainte église; elle fonda l'abbaïe » Saint-Vincent au-dehors des murs de *Loon* (Laon), » une autre en la cité d'Ostun, en l'honneur de saint » Martin, dont Siagre était procureur de l'œuvre en » lieu d'elle. Maint autre église fonda en austres lieux » en l'honneur de saint Martin, car toujours se fioit » plus en lui et plus le réclamoit que nul des autres » saints. Tant fonda d'églises et d'autres édifices qui » encore sont au royaume de France, en Avanterre » (Austrasie) et en Bourgogne, que l'on ne trouveroit

» pas legierement que une seule femme en eust tant » édifié à son tems [1]. »

La munificence dont cette reine avait fait preuve à l'égard de plusieurs églises servit longtemps de sauvegarde à sa mémoire. Voici à cet égard quelques détails curieux que deux bénédictins nous ont conservés dans leur relation d'un voyage littéraire qu'ils entreprirent au commencement du dernier siècle : « Les cendres de Brunehaut, recueillies par quelques serviteurs, furent inhumées, dit-on, dans la chapelle souterraine de l'église de Notre-Dame d'Autun. On y lisait autrefois cette épitaphe :

Brunechil fu jadis reine de France,
Fondatresse du saint lieu de céans,
Cy inhumée l'an six cens quatorze ans,
En attendant de Dieu vraie indulgence.

Cette chapelle menaçant ruine, le cardinal Rolin, abbé de Saint-Martin d'Autun, fit transporter le tombeau de cette reine dans l'église, et le plaça sous une arcade en pierre de taille. Il est d'un fort marbre gris, en forme d'une auge, couvert d'un gros marbre noir marqueté de blanc, long de six pieds, large de deux, et haut d'un pied trois pouces, élevé sur quatre piliers de marbre avec cette épitaphe :

Cy gist la reine Brunehaut,
A qui le saint pape Grégoire
Donna des éloges de gloire
Qui mettent sa vertu bien haut.
Sa piété pour nos mystères

[1] *Les Grandes Chroniques de France, selon qu'elles sont conservées en l'Église de Saint-Denis*, publiées par M. P. Paris. in-12, 6 vol. T. I, p. 310.

Luy fit fonder trois monastères
Sous la règle de saint Benoist;
Saint-Martin, Saint-Jean, Saint-Andoche,
Sont trois saints lieux où l'on connoit
Qu'elle est exempte de reproche.

A quoi l'on a ajouté cette anagramme, avec les vers suivants :

Brunehilde, reine de France,
Benite fleur d'innocence rare.
N'écoutez donc pas ces esprits
Qui traitent cette bonne reine
D'ambitieuse, d'inhumaine,
Et d'autres termes de mépris.
On ne doit condamner sa vie
Ny sur un très-lugubre sort;
Croyez qu'elle est, pour assurance,
Une fleur bénite en sa mort,
Mais fleur d'une rare innocence.

En 1632, Nicolas de Castille, abbé de Saint-Martin, fit ouvrir le tombeau de cette reine. On y trouva un coffre de plomb dans lequel étaient renfermés des cendres, des ossements, du charbon et une molette d'éperon[1] (C). »

CHAPITRE IV.

Berthe, mère de Charlemagne. — Légende sur Berthe au grand pied. — Femmes, concubines et maîtresses de Charlemagne. — L'anneau enchanté. — Les filles de Charlemagne. — Emma et Éginhard; fausseté de cette légende. — Judith, femme de Louis-le-Débonnaire.

Charlemagne occupe dans notre histoire une place trop importante pour que les femmes qu'il a épousées,

[1] *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, etc. Paris, 1717, in-4°, p. 158.

ou qui composaient sa famille, n'aient pas laissé après elles quelque célébrité. Le premier rang appartient à sa mère, Berthe ou Bertrade, dont les contemporains parlent avec éloge, sans nous faire connaître de qui elle était fille. Éginhard s'exprime en ces termes : « Sa » mère Bertrade vieillit auprès de lui, comblée d'hon- » neurs. Il lui témoignait la plus grande vénération, » et jamais il ne s'éleva entre eux le moindre nuage, » si ce n'est à l'occasion de son divorce avec la fille » du roi Didier, qu'il avait épousée par ses conseils. » Elle mourut (en 783) après la reine Hildegarde, » ayant déjà vu trois petits-fils et autant de petites- » filles dans la maison de son fils. Charles la fit ense- » velir en grande pompe dans la basilique de Saint- » Denis, où reposait déjà le corps de son père[1] » Tels sont les faits que l'histoire nous a conservés. Dénaturant une tradition d'après laquelle Pépin, décidé à répudier Berthe, n'aurait été détourné de son projet que par les conseils du pape Étienne, les romanciers ont fait de cette reine l'héroïne des aventures les plus singulières.

Adenès, poète français de la fin du treizième siècle, ménestrel de la cour de Brabant, a résumé ces traditions dans un roman en vers qui ne manque pas d'une certaine originalité.

D'après ce roman, Berthe était fille du roi de Hongrie Floires et de Blanchefleur sa femme, personnages fort peu connus dans l'histoire, mais que nos vieilles épopées chevaleresques ont souvent mis en scène. Berthe était douée de toutes les qualités physiques et mo-

[1] *Vita Karoli imperatoris*, cap. XVIII. Eginhardi opera, t. I, p. 63.

rales qui rendent une princesse accomplie; elle avait cependant un pied plus long que l'autre, légère imperfection cachée, qui, dans l'occasion, pouvait servir à reconnaître cette princesse. Elle vint en France, accompagnée d'une jeune fille élevée avec elle, lui ressemblant de corps et de visage au point qu'il était fort difficile de les distinguer l'une de l'autre. Margiste, méchante vieille et mère de cette jeune fille, les suivit et conçut les projets les plus noirs. La réputation du roi Pépin était grande et terrible : à peine âgé de quinze ans, il avait, en se jouant, terrassé un lion. Margiste, profitant de l'effroi pudique de la jeune Berthe, lui fait croire que sa vie était menacée si elle consentait à partager la couche royale ; elle la décida à s'en échapper le soir des noces et à céder sa place à sa compagne, fille de la vieille, qui périra peut-être, mais qui sauvera les jours de sa maîtresse. Margiste, aidée dans ses desseins par l'un de ses parents qu'elle avait fait venir avec elle, remit à sa fille un couteau et lui dit de s'en frapper légèrement, puis de faire croire au roi Pépin, qui sans défiance a passé la première nuit de ses noces avec elle, que Berthe a voulu la tuer et se mettre à sa place. Dès le matin Berthe, conduite par la vieille dans la chambre du roi, prend des mains de sa compagne le couteau sanglant que celle-ci lui présente, et Margiste s'écrie : Oh! roi Pépin, l'on veut tuer la reine à vos côtés. Le roi qui dormait se réveille; il voit Berthe interdite, tenant le couteau dans sa main, et le sang qui coulait de la blessure que la fille de Margiste venait de se faire. Berthe, accablée d'injures et de coups par la vieille, est remise, au sortir de la chambre, entre les mains de

Tybert, qui l'enchaîne et la bâillonne. Si vous faites un mouvement, lui dit-il, si vous jetez un cri, vous êtes morte. Pépin condamne la prétendue coupable à périr dans les flammes, mais la vieille demande qu'on lui fasse grâce de la vie, et qu'on l'exile dans une contrée lointaine. Le roi consent, charge Tybert et deux autres serviteurs d'exécuter ce projet.

Après cinq jours de marche, les cavaliers, traînant avec eux la malheureuse princesse montée sur un mauvais cheval, arrivent dans l'un des endroits les plus obscurs de la forêt du Mans. Il est inutile de marcher plus avant, dit à ses compagnons Tybert, et, faisant descendre la malheureuse princesse de sa monture, il leur donne l'ordre de la dépouiller. Ceux-ci obéissent, mais en la voyant si belle, ces hommes de guerre sont saisis de pitié. « Arrière, dit aussitôt Tybert en tirant son épée, d'un seul coup je vais trancher cette tête. — C'est une laide chose, répond un des soldats, de frapper ainsi cette jeune fille. — Peu m'importe, je l'ai promis à Margiste, reprend Tybert. — Cœur de pierre, s'écrie le soldat, si tu oses frapper cette femme, tu vas mourir ici même. » Les soldats s'emparent aussitôt de Tybert, et celui qui l'avait apostrophé s'approche de la pauvre Berthe, coupe ses liens, son bâillon, et lui dit : « Belle, fuyez au plus vite et que Dieu vous conduise!... » Berthe s'élance et disparaît dans le bois. Elle y erra longtemps sans guide, frémissant à chaque pas d'épouvante en entendant les loups hurler, les oiseaux de proie pousser leurs cris aigus. Elle pria Dieu, et le courage lui revint quelque peu. Mais, à force de marcher, elle sentit le désespoir et la fatigue ralentir insensiblement ses pas. Elle pria

encore et appelant à son secours sa mère qui l'aimait tant, elle s'écria : « Blanchefleur, Blanchefleur, si tu savais dans quel affreux abandon gémit ta pauvre fille ! » Tout à coup des pas se font entendre : serrant autour de son corps les débris de vêtements que les soldats lui ont laissés, Berthe a l'espoir que Dieu vient d'exaucer sa prière. Hélas ! deux voleurs se jettent sur elle. En voyant cette belle jeune fille, ils se battent pour savoir lequel d'entre eux la possédera. Berthe s'enfuit, et appelant saint Julien, patron des voyageurs, à son secours, elle arrive enfin à la maison d'un ermite et frappe bien vite à la porte. A sa vue l'ermite refuse d'ouvrir, il donne seulement à la pauvre Berthe un morceau de pain noir, en lui disant : « Aucune femme ne peut entrer ici, mais suivez ce sentier, vous trouverez la demeure de Symon et de sa femme, ils auront pitié de vous. » Berthe reprend courage et s'éloigne. Au bout de quelques pas elle tombe évanouie à la vue d'un ours qui va la dévorer, mais la vierge Marie éloigne ce nouveau danger ; Berthe est recueillie par Symon ; Constance, sa femme, et ses filles lui prodiguent à l'envi les soins les plus tendres. Loin de faire connaître sa condition, Berthe se fait passer pour la fille d'un simple vavasseur, qu'une belle-mère farouche a chassée du toit paternel. Berthe, aussitôt qu'elle est remise de ses fatigues, travaille sans relâche et apprend aux filles de son hôte à filer la soie et l'or : elle exécute les ouvrages les plus parfaits. Ces pauvres gens, la voyant si belle, si savante, ne manquent pas de la prendre pour une fée.

Cependant la fille de Margiste commit tant de mauvaises actions que le bruit en vint jusqu'à la

reine de Hongrie, Blanchefleur. Elle s'empressa de retourner en France, près de sa fille qu'elle n'avait pas vue depuis dix ans. A son arrivée la reine était malade et ne pouvait quitter son lit. On présente à Blanchefleur ses deux petits-fils qu'elle ne connaissait pas; elle est surprise de n'éprouver à leur vue qu'un sentiment d'effroi et d'aversion. Elle court chez la reine; mais en dépit d'une séparation de dix années et de l'amour profond qu'elle a toujours eu pour sa fille, son cœur reste froid; la malade lui inspire tout au plus un sentiment de pitié. « Ce n'est pas ma fille, » se dit Blanchefleur; et s'approchant avec vivacité du lit, elle soulève le drap, regarde les pieds de la fausse reine, et poussant un cri de fureur : « Ce n'est pas ma fille, mais celle de Margiste : ils ont tué mon enfant. » Pépin arrive bientôt : « Roi, s'écrie Blanchefleur, où est ma fille, la blonde aux longs cheveux? si douce, si courtoise, si bien élevée! Berthe, la douce Berthe, qu'est-elle devenue? Roi! ce n'est pas ma fille qui est ici couchée, mais la fille de Margiste, que Dieu puisse maudire; faites-la prendre! gardez qu'elle n'échappe. » La vérité bientôt connue, les traîtres reçurent le châtiment qu'ils méritaient; la fausse reine, épargnée en faveur de ses enfants, fut jetée dans un couvent. Quelques années se passèrent encore avant que Pépin ne retrouvât Berthe : la forêt du Mans fut explorée avec soin par ses ordres, mais inutilement. Un jour le roi s'égara dans une chasse et le hasard lui fit connaître la retraite où vivait ignoré le modèle de toutes les vertus. Berthe remonta bientôt sur le trône et donna le jour au grand Charlemagne. » Tels sont les principaux traits du poème d'Adenès. Pour composer sa

fable le trouvère a mis en œuvre les traditions qui, à l'époque où il vivait, se rattachaient au nom de Berthe : ainsi l'on verra plus loin que, s'il a donné le surnom de Berthe aux grands pieds à la mère de Charlemagne, c'est qu'il avait sous les yeux les statues d'une reine placées au portail de plusieurs de nos églises ; cette reine était représentée avec un pied d'oie et une quenouille à la main, et appelée communément la *reine Pédauque*. Le proverbe déjà populaire à l'époque où Adenès écrivait, et qui aujourd'hui encore fait allusion à la simplicité des mœurs de nos ancêtres : *du temps que la reine Berthe filait*, a inspiré au poète le charmant épisode de la leçon de travail que donne la reine aux filles de son hôte. C'est une légende sans doute, mais c'est la traduction d'un fait réel de notre histoire : le grand caractère dont la mère de Charlemagne était douée, que son fils tenait d'elle, et qu'il a déployé dans toutes les actions de sa vie.

Quant aux femmes que posséda Charlemagne soit à titre d'épouses légitimes, soit à titre de concubines, un chapitre d'Éginhard renferme sur ce point les indications les plus curieuses ; je me contenterai de le reproduire ici. « Ayant épousé, à la prière de sa » mère, la fille de Didier, roi des Lombards, il la ré- » pudia, on ne sait trop pour quels motifs, au bout » d'un an, et prit pour femme Hildegarde, issue » d'une des plus illustres familles de la nation des » Suèves. Elle lui donna trois fils, Charles, Pépin et » Louis ; et autant de filles, Rotrude, Berthe et Gi- » sèle. Il eut encore trois autres filles, Théoderade, » Hiltrude et Ruodhaid ; les deux premières de Fas-

» trade, sa troisième femme, qui était de la nation
» des Francs orientaux, c'est-à dire des Germains;
» l'autre d'une concubine dont le nom m'échappe pour
» le moment. Lorsqu'il eut perdu Fastrade, il épousa
» une Allemande nommée Liutgarde, dont il n'eut pas
» d'enfants. Après la mort de celle-ci il eut quatre
» concubines: Maltegarde, qui lui donna une fille nom-
» mée Rothilde; Gersuinde, d'origine saxonne, dont
» il eut Adaltrude; Regina, qui fut la mère de Dro-
» gon et de Hugues; et enfin Adallinde, dont il eut
» Thierri.... D'après le plan d'éducation qu'il adopta
» pour ses enfants, les fils et les filles furent instruits
» dans les études libérales que lui-même cultivait...
» Il voulut préserver ses filles de l'oisiveté en leur
» faisant apprendre à travailler la laine, à manier la
» quenouille ou le fuseau; quant aux filles du roi Pé-
» pin, il voulut qu'elles fussent élevées avec les sien-
» nes propres. Il veillait avec tant de sollicitude à
» l'éducation de ses fils et de ses filles que, tant
» qu'il était dans l'intérieur de son royaume, jamais
» il ne prenait ses repas, jamais il ne voyageait sans
» eux : ses fils l'accompagnaient à cheval; quant à
» ses filles, elles venaient ensuite, et des satellites
» tirés de ses gardes étaient chargés de protéger
» les derniers rangs de leur cortége. Elles étaient fort
» belles et tendrement chéries de leur père. On est
» donc fort étonné qu'il n'ait jamais voulu en marier
» aucune soit à quelqu'un des siens, soit à des étran-
» gers. Jusqu'à sa mort il les garda toutes auprès de
» lui dans son palais, disant qu'il ne pouvait se passer
» de leur société. Aussi, quoiqu'il fût heureux sous
» les autres rapports, éprouva-t-il à l'occasion de ses

» filles la malignité de la fortune. Mais il dissimula » ses chagrins comme s'il ne se fût jamais élevé con- » tre elles aucun soupçon injurieux, et que le bruit ne » s'en fût pas répandu. »

Éginhard, en parlant de la conjuration que Pépin-le-Bossu, fils de Charlemagne, ourdit contre son père vers 785, en attribue le motif à la cruauté de Fastrade, troisième femme légitime de l'empereur : en se prêtant aux fureurs de cette femme, dit le biographe, il semblait s'être prodigieusement écarté de sa douceur habituelle.

Pétrarque, dans ses lettres familières, nous a conservé, au sujet d'une maîtresse de Charlemagne, une légende singulière : « Étant à Aix, dit-il, j'ai visité le tombeau de Charlemagne, monument entouré du respect des nations civilisées et même des peuples barbares. On m'y a raconté un fait curieux, que les prêtres de qui je le tiens m'assurèrent avoir lu. Charles, devenu éperdument amoureux d'une certaine femme, oublia subitement près d'elle la gloire qu'il aimait, les intérêts des peuples dont il était le souverain, et tout ce qu'il avait de plus cher au monde. Cette femme mourut. Les véritables amis de l'empereur s'en réjouirent, espérant que, les premiers moments passés, il retrouverait son caractère naturel de grandeur comprimé par une folle passion. Ils se trompaient : Charles tomba dans un désespoir que rien ne pouvait calmer, qui le tenait attaché nuit et jour aux dépouilles mortelles de la maîtresse qu'il avait perdue. Il ne cessait d'embrasser son cadavre, malgré l'état de corruption dans lequel il ne tarda pas à tomber. Une passion si désordonnée inspira les

plus grandes inquiétudes à ceux qui en furent les témoins. L'archevêque de Cologne, très-saint prélat, vivant à la cour, employa tous les moyens de consolation sans pouvoir calmer la douleur de l'illustre affligé. Charles inondait toujours de pleurs le corps de sa maîtresse, et ne voulait point qu'on le lui enlevât pour l'ensevelir. Le bon archevêque se mit en prières : Dieu lui révéla ce qui entretenait l'amour obstiné de l'empereur. Il s'approcha du corps, et, après lui avoir ouvert la bouche, en tira une pierre constellée enchâssée dans un anneau. C'était le talisman qui attachait le prince à celle qui le possédait. L'anneau retiré de la bouche du cadavre, l'amour de Charles s'évanouit, et lui-même demanda pourquoi l'on avait laissé si longtemps sous ses yeux cette pourriture. Tout semblait terminé, mais il survint un phénomène auquel personne ne pouvait s'attendre. Charlemagne s'éprit d'une tendresse de nature différente, mais tout aussi vive, pour le prélat porteur du talisman. Il ne pouvait le quitter, et voulait qu'il ne bougeât point d'auprès de lui. L'archevêque, instruit par une double expérience, et craignant que cet anneau fatal ne tombât au pouvoir de gens qui abuseraient de sa vertu, le jeta dans un lac voisin d'Aix-la-Chapelle. Caché sous les flots, le talisman ne perdit rien de sa puissance. Charlemagne se prit pour le lac même où il avait été jeté d'une passion tout aussi vive que les deux premières ; il n'avait pas de plus grand plaisir que celui de se promener sur ses bords. Pour ne point s'en éloigner, il y fixa sa résidence, et voulut qu'un palais, qu'il y fit bâtir, devînt le siége de l'empire et le lieu de sa sépulture. »

Comme le prouve le passage d'Éginhard que j'ai cité précédemment, les filles de Charlemagne, presque contraintes au célibat, se livrèrent à des intrigues amoureuses qui, même du vivant de l'empereur, eurent beaucoup de retentissement. Il aima mieux paraître les ignorer que les punir. L'une de ses filles, nommée Berthe, plus favorisée que les autres, ayant formé une liaison secrète avec Angilbert, secrétaire et premier ministre de Charlemagne, devint mère de deux fils, Harnid et l'historien Nithard. L'empereur répara ses fautes en l'autorisant à épouser son amant. Mais, à la mort de Charlemagne, les désordres dont ne cessaient de se rendre coupables les princesses habituées au plaisir excitèrent l'indignation de Louis-le-Pieux, qui crut devoir en tirer un châtiment exemplaire. Sur le point de faire son entrée dans Aix-la-Chapelle, il envoya plusieurs de ses fidèles et des hommes d'armes à la cour de l'empereur défunt, avec ordre de jeter en prison tous les seigneurs qui seraient connus pour avoir commis avec ses sœurs le crime d'adultère. Les fidèles nommés Walle, Garnier, Lambert et Ingobert arrivèrent au palais avec la mission d'en chasser tous ces courtisans faméliques qui le souillaient de leurs débauches. Quelques-uns des coupables se rendirent près de Louis et obtinrent leur pardon. Mais l'un d'entre eux, nommé Hodoin, plus fier que les autres, prit la résolution de ne pas se laisser arrêter et de vendre chèrement sa vie. Le comte Garnier, ayant voulu s'emparer de lui, tomba mort à ses pieds; Lambert, son neveu, fut blessé grièvement d'un coup d'épée à la cuisse; on ne parvint à se rendre maître d'Hodoin qu'après l'avoir tué.

L'empereur, vivement affecté de la mort du comte Garnier, donna l'ordre d'arracher les yeux au jeune Tullius, qui fut surpris dans le palais et convaincu d'adultère[1].

Ces désordres ont évidemment donné naissance au récit d'une aventure célèbre dont l'historien de Charlemagne Éginhard a été considéré longtemps comme le héros, et qu'une critique sévère doit faire rejeter parmi les fables. Tout en se rendant aux preuves excellentes réunies sur ce sujet par le dernier éditeur des œuvres d'Éginhard[2], il est juste d'observer que cet Ingelbert, dont j'ai parlé plus haut, qui obtint de la faiblesse de Charlemagne pour ses filles de légitimer par un mariage les enfants qu'il avait eus de Berthe, l'une d'elles, a pu donner lieu à ce récit par quelque incident aujourd'hui oublié de son intrigue amoureuse.

Du reste, cette légende est rapportée en ces termes dans le cartulaire de Lorsch, écrit au douzième siècle, et le plus ancien monument qui la fasse connaître :

« Or voici comment le domaine de Michelstadt, » sous le règne de ce très-pieux empereur, est de- » venu, par la générosité du vénérable Éginhard, la » propriété du monastère de Lorsch. Nous allons faire » ce récit en peu de mots, tel que nos aïeux nous en » ont transmis le souvenir, car c'est là une chose bien » digne d'être sue et admirée, et qui montre dans

[1] *Chroniques de Saint-Denis*, t. II, p. 324, édit. de M. P. Paris.

[2] OEuvres complètes d'Éginhard, publiées pour la Société de l'histoire de France, par M. A. Teulet. Paris 1845, 2 vol. in-8°, t. I, p. 25.

» toute son évidence quelle bienveillance envers ses
» sujets, quelle libéralité pour ses fidèles, quelle in-
» dulgence pour les fautes des siens, déployait autre-
» fois l'Excellence Impériale. Donc Éginhard, archi-
» chapelain et notaire de Charlemagne, s'acquittait
» si honorablement de ses devoirs à la cour qu'il était
» bienvenu de tout le monde; mais il était surtout
» aimé de très-vive ardeur par la fille de l'empereur
» lui-même, nommée Imma, et fiancée au roi des
» Grecs. Quelque temps s'était écoulé, et leur
» amour mutuel ne faisait que s'accroître de jour en
» jour. Retenus qu'ils étaient par la crainte de la co-
» lère impériale, ils n'osaient faire pour se trouver
» ensemble de périlleuses démarches; mais un amour
» opiniâtre surmonte tous les obstacles. Aussi le no-
» ble jeune homme, se sentant consumer par une pas-
» sion que rien ne pouvait éteindre, et désespérant
» d'arriver par un intermédiaire jusqu'aux oreilles de
» la jeune fille, prit tout d'un coup confiance en lui-
» même, et une nuit, il se rendit secrètement à l'ap-
» partement qu'elle habitait. Là il frappe doucement
» à la porte, s'annonce comme porteur d'un message
» de la part du roi et obtient la permission d'entrer.
» Seul avec la jeune fille et l'ayant charmée par de
» secrets entretiens, il put enfin la presser dans ses
» bras et satisfaire les désirs de son amour. Cepen-
» dant lorsque, à l'approche du jour, il voulut profiter
» du silence de la nuit pour s'en retourner, il s'aper-
» çut que, contre toute attente, il était tombé beaucoup
» de neige; et, craignant que la trace des pieds d'un
» homme n'amenât sa perte en trahissant son secret,
» il n'osa pas sortir. Les angoisses, la frayeur causées

» par la conscience de leur faute les retenaient tous » deux dans l'appartement; et là, au milieu des plus » vives inquiétudes, ils délibéraient sur ce qu'ils de- » vaient faire, lorsque la charmante jeune fille, que » l'amour rendait audacieuse, imagina un expédient : » prendre, en se baissant, Éginhard sur ses épaules, » le porter avant le jour jusqu'à l'appartement qu'il » habitait et qui était situé près de là, et, après l'y » avoir déposé, revenir en suivant bien soigneuse- » ment la trace de ses pas, tel fut le moyen qu'elle » proposa.

» Cependant l'empereur, vraisemblablement par » un effet de la volonté divine, avait passé cette » même nuit sans dormir. S'étant levé au point du » jour, il promenait ses regards du haut de son palais, » lorsqu'il aperçut sa fille s'avancer en chancelant, » toute courbée sous le poids de son fardeau, puis le » déposer au lieu convenu, et revenir en toute hâte » sur ses pas. Après les avoir longtemps considérés, » l'empereur, ému à la fois d'étonnement et de dou- » leur, mais pensant que la volonté divine était pour » quelque chose dans tout cela, se contint et garda le » silence sur ce qu'il avait vu.

» Cependant Éginhard, inquiet de sa faute, et bien » certain que l'empereur ne serait pas longtemps à » l'ignorer, finit, au milieu de ses angoisses, par » prendre une résolution. Il alla trouver ce prince, » et, fléchissant le genou, il lui demanda une mis- » sion, disant que les grands et nombreux services » qu'il avait déjà rendus n'avaient pas été dignement » récompensés. L'empereur l'écouta; mais, au lieu de » répondre directement à sa demande, il garda long-

» temps le silence, finit par lui dire qu'il ferait droit » à sa requête le plus tôt possible, fixa le jour et » donna des ordres pour que les conseillers, les grands » du royaume et ses autres familiers eussent à se ren- » dre auprès de lui. Lorsque cette magnifique assem- » blée, composée des divers officiers de l'empire, se » trouva réunie, l'empereur commença en disant que » la majesté impériale avait été outrageusement of- » fensée par l'indigne commerce de sa fille avec son » notaire, et que son cœur était en proie à la plus » violente indignation. Comme tous restaient frappés » de stupeur, et que quelques-uns doutaient encore » du fait, tant ce crime inouï leur paraissait grave, » l'empereur le leur prouva jusqu'à l'évidence en » leur racontant avec tous les détails ce qu'il avait » vu de ses propres yeux, et leur demanda quel était » leur avis à ce sujet. Les opinions furent divisées, » ils ne s'accordèrent point sur la nature et la gravité » de la peine qu'il fallait imposer à l'auteur d'un pa- » reil attentat. Les uns voulaient qu'on lui infligeât » un châtiment sans exemple, les autres qu'il fût puni » de l'exil, et d'autres enfin qu'il subît telle ou telle » peine. Chacun décidait suivant la passion dont il » était animé. Cependant quelques-uns d'un caractère » beaucoup plus doux, après en avoir délibéré ensem- » ble, prirent à part l'empereur et le supplièrent » d'examiner la chose par lui-même, pour en décider » ensuite suivant la prudence que Dieu lui avait ac- » cordée. L'empereur, après avoir examiné les dispo- » sitions personnelles de chacun d'eux et choisi parmi » ces avis divers le conseil qu'il devait suivre de pré- » férence, leur adressa la parole en ces termes :

» — Vous n'ignorez pas, leur dit-il, que le genre hu-
» main est sujet à bien des accidents; et il arrive fré-
» quemment que certaines choses, après avoir eu de
» mauvais commencements, aboutissent à l'issue la
» plus favorable; il ne faut donc pas se désoler, mais
» il faut bien plutôt, dans cette affaire, qui, par sa
» gravité et sa nouveauté, surpasse notre entende-
» ment, désirer et rechercher un acte bienveillant de
» la Providence divine qui ne se trompe jamais dans
» ce qu'elle fait, et qui sait faire tourner au bien
» même les mauvaises choses. Je n'infligerai donc
» point à mon notaire, à cause de sa méchante ac-
» tion, une peine qui serait bien plus propre à aug-
» menter qu'à pallier le déshonneur de ma fille; je
» crois plus digne de nous et plus convenable à la
» gloire de notre empire, de leur pardonner en faveur
» de leur jeunesse, et de les unir en légitime mariage,
» en couvrant ainsi sous un voile d'honnêteté la honte
» de leur faute. — En entendant cette sentence pro-
» noncée par l'empereur toute l'assemblée éclate en
» transports de joie, et on exalte à l'envi sa grandeur
» d'âme et sa clémence. Cependant Éginhard, qu'on
» avait envoyé chercher, entre dans l'assemblée, et
» l'empereur, le saluant aussitôt d'un visage tran-
» quille, lui adresse la parole en ces termes : « De-
» puis longtemps vos réclamations sont parvenues à
» nos oreilles; vous vous êtes plaint de ce que notre
» royale munificence n'avait pas encore reconnu di-
» gnement vos services, mais, à vrai dire, c'est à
» votre propre négligence qu'il faut d'abord l'attri-
» buer; car, malgré le lourd fardeau de si grandes
» affaires que je supporte seul, si j'avais su quelque

» chose de vos désirs, je vous aurais accordé les hon-
» neurs que vous avez mérités. Je ne veux pas vous
» faire languir davantage en prolongeant ce discours,
» et je vais faire cesser vos plaintes par le don le plus
» magnifique, afin de vous trouver, comme aupara-
» vant, plein de fidélité et de dévouement pour moi;
» je ferai donc passer sous votre autorité, et je vous
» donnerai en mariage ma fille, votre porteuse (*por-
» tatricem vestram*), celle qui, l'autre fois, ceignant
» sa robe, a mis tant de complaisance à vous
» porter. »

» Aussitôt, sur l'ordre du roi, sa fille fut amenée
» au milieu d'une suite nombreuse, et, le visage tout
» couvert d'une vive rougeur, elle passa des mains de
» son père dans celles d'Éginhard, qui reçut en même
» temps une riche dot de plusieurs domaines, avec
» d'innombrables présents d'or, d'argent et d'effets
» précieux. »

Malgré le nombre considérable de femmes légitimes ou de concubines que Charlemagne posséda les unes après les autres, malgré son amour et même sa faiblesse à l'égard de ses filles, il ne paraît pas qu'aucune d'elles ait exercé sur lui assez de pouvoir pour prendre aucune part au gouvernement de l'état. Les scandales et les désordres qui amenèrent la chute des fils de Mérovée furent inconnus sous son règne, soit parce que l'exemple des deux reines Frédégonde et Brunehaut était encore présent à sa mémoire, soit parce que la tribu à laquelle il appartenait, fidèle aux mœurs barbares, lui avait appris à maintenir les femmes dans

cet état de demi-esclavage et de soumission où elles restèrent toujours chez les peuplades germaines. Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne, appelé à occuper après lui le trône impérial, ayant reçu une éducation toute différente de celle de son père, n'imita pas, à l'égard des femmes, la conduite prudente de ce dernier. Tout jeune encore, et, comme le dit son biographe, afin d'échapper aux dangers de la luxure, il avait épousé, d'après le conseil de ceux qui l'entouraient, Hermangarde, fille du comte Nigramme, homme illustre de la nation des Francs. Mais quand il monta sur le trône, Louis était veuf depuis quelque temps; la sévérité de ses mœurs, qui l'avait poussé à punir d'un châtiment si exemplaire la mauvaise conduite de ses sœurs, la vie retirée qu'il menait, les exercices de dévotion auxquels il se livrait avec ardeur, tout fit craindre à ses familiers qu'il ne déposât subitement la couronne impériale pour revêtir la robe du moine, et se retirer dans un cloître. Ils l'engagèrent donc à se marier de nouveau. Réunissant dans son palais toutes les filles des grands de la nation, l'empereur, après les avoir considérées, fit choix de la plus belle. C'était la fille d'un noble comte, nommé Welff, que certains auteurs ont fait duc de Bavière, et d'une femme noble de la nation soumise des Saxons. Aux avantages de la beauté physique, Judith joignait un caractère enjoué, une grande apparence de douceur et d'ingénuité. Elle avait reçu quelque éducation, et dans un poème composé à sa louange par le moine Walafrid-Strabon, contemporain de cette princesse, l'auteur vante la culture de son esprit, la grâce de ses discours, son habileté à faire résonner sous ses doigts

la harpe des filles de la Germanie [1]. Tant de charmes séduisirent l'empereur, déjà parvenu à l'âge de quarante et un ans. Peu à peu Judith s'empara complétement de son esprit et gouverna non-seulement dans l'intérieur du palais, mais encore exerça la plus grande influence dans les affaires politiques. En 823, l'impératrice donna le jour à un fils qui régna plus tard sous le nom de Charles-le-Chauve; mais au moment de sa naissance, ce prince n'avait aucun héritage, l'empereur ayant déjà partagé ses états entre les fils qu'il avait eus d'Hermangarde. Le premier soin de l'impératrice fut d'assurer à son enfant nouveau-né la possession d'un royaume, au détriment des fils du premier lit. Judith, pour accomplir ses desseins, avait donné pour ministre à Louis-le-Débonnaire, Bernard son filleul, duc d'Aquitaine, qui fut accusé plus tard par les princes révoltés d'entretenir avec l'impératrice un commerce criminel. Par les soins de Judith et de Bernard, une assemblée nationale fut convoquée à Worms; et du consentement de Lothaire, fils aîné de l'empereur, que Judith avait mis dans ses intérêts, Louis détacha de l'empire le pays compris entre le Jura, les Alpes, le Rhin et le Mein; il en forma un royaume pour le dernier de ses enfants. En attendant qu'il fût en âge de gouverner par lui-même, la tutelle du jeune prince fut remise au duc Bernard. Il en abusa, suivant quelques historiens, et une révolte éclata contre l'empereur; elle avait pour chef principal Pépin, deuxième fils de Louis, qui ne tarda pas à faire comprendre à son frère aîné qu'il fallait chasser du trône

[1] Julius Florus lui a dédié une *Histoire universelle*. — Voyez RAVAISSON, *Bibliothèques de l'Ouest*, etc., p. 120.

Judith et son mari, et mettre à mort leur ministre favori Bernard. En 829 ils vinrent, à la tête d'une armée considérable, entourer Aix, la ville impériale; ils se rendirent maîtres du palais et de la personne de Judith et de Louis. Ils accusèrent hautement l'impératrice d'un commerce honteux avec le duc Bernard, la forcèrent à prendre le voile et à s'enfermer dans le monastère de Sainte-Radegonde à Poitiers. Ils lui permirent auparavant d'avoir avec son mari une conversation particulière, à la condition qu'elle déciderait l'empereur à une abdication immédiate. Judith leur en fit la promesse; mais une fois qu'elle fut seule avec Louis, elle l'engagea, pour se soumettre aux circonstances, de se laisser conduire au monastère de Saint-Médard de Soissons, qu'on lui assignait pour retraite, mais de ne pas abdiquer la couronne. L'empereur écouta son conseil et fit bien. L'année suivante (830), Lothaire, son fils, en désaccord avec son frère, rendit la couronne à Louis qui s'empressa de rappeler Judith. Elle revint, obtint du pape l'annulation de ses vœux monastiques, et se purgea par le serment de l'accusation d'adultère portée contre elle. Bernard, qui était parvenu à se sauver en Aquitaine, revint aussi à la cour impériale. Il proposa le duel à celui qui voudrait soutenir la vérité du crime dont il était accusé. Personne ne se présenta; mais la haine publique déchaînée contre lui décida l'impératrice à l'éloigner. On sait qu'en 833 l'empereur, trahi une seconde fois par ses propres enfants, fut déposé solennellement et renfermé de nouveau dans le monastère de Soissons. Quant à Judith, elle fut reléguée dans la forteresse de Tortone en Italie. Elle avait essayé, mais en vain, de

retenir pour son faible mari le pouvoir impérial qui lui échappait tous les jours : elle avait poussé la vigueur jusqu'à la cruauté. Ainsi un évêque d'Utrecht, nommé Frédéric, invité à la table de l'empereur, osa lui dire que son mariage avec Judith était incestueux. Voici comment il crut devoir s'y prendre : devant lui se trouvait un poisson ; l'évêque, s'adressant à l'empereur, demanda si l'on devait l'entamer par la tête ou par la queue. « Il me semble, dit l'empereur, que la tête vaut mieux : je suis d'avis que vous commenciez par là. — Bien répondu, répliqua l'évêque, je commencerai donc par vous. Je vous engage à répudier Judith, votre femme, car elle est votre parente de trop près. » Ces paroles causèrent à l'empereur un vif déplaisir ; quant à Judith, comme elle savait qu'un grand nombre de ses ennemis répandait ce mensonge afin d'exciter l'empereur au divorce, elle fit tuer l'évêque dans la sacristie de son église. « Ce qui esmeut beaucoup de gens contre elle, » dit le vieux chroniqueur qui nous a conservé cette anecdote[1].

Après un an d'exil, Judith revint auprès de son époux qui, pour la seconde fois, fut rétabli sur le trône. Elle exerça sur Louis-le-Débonnaire, affaibli par l'âge et les chagrins, le même pouvoir qu'elle avait eu auparavant. Par le nouveau partage de l'empire d'Occident, exécuté en 839, Judith eut la satisfaction de voir s'accomplir le dessein qu'elle avait toujours poursuivi de donner à son fils une belle part dans les états déjà divisés avant sa naissance, et dont il semblait à jamais exclu. Louis-le-Débonnaire mourut en 840.

[1] Chronique d'Hirsaurge citée par Claude Fauchet, liv. VIII de ses *Antiquités françaises*, f° 305. v°, des OEuvres complètes, 1610, in-4°.

Judith ne lui survécut que de trois ans, suivant quelques historiens; elle expira le 19 avril 843 à Tours, et fut inhumée dans l'abbaye Saint-Martin. Suivant d'autres témoignages, elle prolongea sa vie jusqu'en 848 et même jusqu'en 874 (A).



LIVRE DEUXIÈME.



CHAPITRE PREMIER.

Condition des femmes en France au neuvième et au dixième siècle. — Héroïnes des anciennes chansons de geste : les trois reines Berthe. — Légende de la reine Pédauque. — Aude, sœur d'Olivier, fiancée de Roland. — La comtesse Éremborg de Brie. — La dame de Fayel et le châtelain de Coucy.

Jusqu'à la fin du dixième siècle aucun changement bien sensible ne s'est opéré dans les mœurs et la condition des femmes en France. A cette époque les principes de la féodalité et ceux de la chevalerie commencent à triompher. De ces deux éléments combinés une révolution complète dans les lois, les mœurs et les usages devait naître, et la société en Europe faire un pas vers la civilisation moderne. Les femmes, exerçant une plus grande influence, allaient jouir d'un sort meilleur ; mais, comme toutes les révolutions morales, ce changement ne fut pas spontané : il y eut une époque de transition ; la chevalerie fécondée par les vertus du christianisme eut à lutter contre la barbarie des peuples conquérants.

Malgré les vices qu'il est facile de signaler dans l'organisation du gouvernement féodal, on ne peut nier que ce gouvernement n'ait été favorable à l'émancipation des femmes, et au rang que dans toute

société elles ont droit d'obtenir. L'esprit du gouvernement féodal, on le sait, était purement militaire, et par cela seul opposé à l'émancipation des femmes, que leur nature éloignait du maniement des armes. Fidèles aux principes de leurs aïeux, les chefs conquérants ne manquèrent pas dans l'origine d'exclure les femmes de tous bénéfices emportant le service militaire; mais à mesure que ces bénéfices devinrent héréditaires, cette exclusion cessa peu à peu, et à la fin du douzième siècle il y avait long-temps qu'elles étaient admises à la succession des grands fiefs dans presque toutes les provinces qui composent aujourd'hui la France. Ce changement était bien nécessaire, car dans la première période du gouvernement féodal la condition des femmes était si précaire que les titres d'impératrice ou de reine suffisaient tout au plus pour les faire respecter.

En étudiant quelques-unes de nos premières *chansons de geste* [1], on peut avoir l'idée de la condition civile ou morale des femmes en France du neuvième au onzième siècle; on est frappé du rôle passif qu'elles jouaient au milieu de ces grandes luttes féodales et

[1] On appelle *chansons de geste*, dans notre vieille littérature française, des poèmes héroïques en langue vulgaire, composés du douzième au quatorzième siècle de notre ère. Les plus anciennes qui nous soient parvenues sont : 1° la chanson de Roland, publiée en 1837 par M. F. Michel, 1 vol. grand in-8°; 2° le roman de Garin li Loherains, publié en deux volumes in-12, par M. Pâris, en 1833. — Voyez sur l'histoire des chansons de geste : Abbé de La Rue, *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères*, 3 vol. in-8°, t. I, p. 124. — Roquefort, *État de la poésie française aux douzième et treizième siècles*, 1815, in-8°. — Fauriel, *de l'Origine de l'épopée chevaleresque du moyen âge*, 1832, in-8°. — Voyez aussi l'analyse que j'ai publiée en 1835, du roman de *Garin li Loherains*, 1 vol. in-12.

des guerres acharnées qui en résultaient. Dans Garin de Lorraine par exemple, le seigneur de la Savoie, près de mourir, confie sa jeune fille et son héritière à Bégon de Belin et à son frère Garin ; il désigne ce dernier comme son successeur et son gendre, si toutefois le roi de France son suzerain y consent. Garin vient en France trouver Pépin et lui dit : « Nous avons fait ce que vous avez commandé, nous avons tué ou vaincu les infidèles, moi et mon frère Bégon que voici. Mais nous avons perdu le bon seigneur Thierry. Ce prince, avant de mourir, m'a donné sa fille Blanchefleur pour femme, et sa terre pour dot. J'ai accepté, sire, à condition que vous consentirez. » Le roi répond : « J'y consens. » Mais un autre chevalier présent demande pour lui la Savoie, que Pépin vient de donner, en réclamant la promesse qu'il lui a faite du premier fief qui viendrait à vaquer. Le mariage est différé : en attendant, Blanchefleur est conduite à la cour de France, qui se tenait, dit le poète, à Paris.

Blanchefleur, accompagnée par le duc Aubry, entra dans la ville. Elle avait une robe de soie, et son palefroi plus blanc qu'un lis était couvert d'un riche caparaçon, que n'auraient pas payé cent marcs parisis. Qu'elle est belle de visage et de corps la jeune fille ! sa bouche est petite, ses dents bien pareilles sont plus blanches que l'ivoire ; sa taille est élevée, son port est noble. Sur ses épaules tombe sa blonde chevelure ; elle porte sur sa tête une couronne d'or fin, garnie de pierreries qui lui sied à merveille ! La foule se presse dans les rues sur son passage, chacun dit à l'autre : « Je n'ai rien vu de plus beau que cette jeune fille ; reine on devrait la faire. Plût à Dieu que

Pépin l'eût pour femme ; nous serions tous heureux[1]. »

On vint annoncer au roi Pépin que Blanchefleur *au cler vis* (au clair visage) était arrivée à sa cour : « Qu'elle soit la bienvenue, dit l'empereur, demain elle épousera Garin, à qui elle est promise et qui l'a bien méritée. »

Mais Henri, l'archevêque de Reims, parla en ces termes : « Empereur, que dites-vous? si Garin épouse Blanchefleur, la France y perdra : ni Fromont, ni ses parents, ni ses riches amis ne voudront te servir ; la guerre ne finira pas.

— Comment faire? dit l'empereur.

— Si vous l'épousiez, reprit l'archevêque, la guerre serait terminée. Vous êtes jeune, la dame l'est aussi ; vous ne sauriez mieux choisir, elle est presque aussi riche que vous.

— Qu'ai-je entendu, sire archevêque, c'est ma foi que vous m'enseignez à trahir, en me parlant ainsi !

— Non pas, sire empereur, car j'ai pensé à tout. J'ai avec moi quatre moines qui jureront que les deux fiancés sont parents, que le mariage ne peut avoir lieu. »

En effet Pépin, après avoir vu Blanchefleur, n'a pas honte d'employer le subterfuge préparé par l'archevêque, et Garin, malgré sa colère, est obligé de rompre le mariage projeté ; mais il veut donner Blanchefleur à un baron de son lignage. La jeune fille consent à tout. Le roi Pépin la fait venir et lui dit :

[1] *Analyse critique et littéraire du roman de Garin*, p. 45.

« Blanchefleur, pour remplacer l'amour de Garin, vous donnerais-je assez noble mari en me donnant moi-même ?

— Sire, répond Blanchefleur, la vôtre grand merci ! si vous le voulez cela me convient. Prévenez Garin, Bégon son frère, et les chevaliers qui m'ont amenée ici. »

Pépin épouse la jeune fille. Le jour des noces, un combat meurtrier est livré dans le palais même. Blanchefleur y assiste et ne témoigne aucune surprise ; tout au plus sort-elle un instant de cette impassible froideur pour dire au roi Pépin : « Pouvez-vous souffrir que ces chevaliers se battent ainsi, eux qui vous ont toujours bien servi ? si vous n'empêchez cela, vous êtes indigne de régner. »

Il est facile de s'apercevoir que la femme, réduite à la condition des êtres matériels, ne joue aucun rôle dans cette société de guerriers sans frein ni discipline, elle est comme immobilisée à la terre, même quand cette terre lui appartient ; le plus fort ou le plus rusé s'empare d'elle. Nul respect pour sa personne, aucune considération pour ses sentiments particuliers. Quant à l'amour honnête et profond que nous verrons plus tard dominer chez les femmes, et devenir l'un des puissants mobiles de leur courage et de leurs actions, jamais les *chansons de geste* n'en parlent. C'est toujours la passion brutale que les héros cherchent à satisfaire, sans s'occuper autrement des femmes qu'ils séduisent ou qu'ils épousent. Jamais un amour sérieux ou frivole ne les occupe ; ces joies du cœur que ressentent les époux, les amants, que savent si bien faire éprouver et partager les femmes de notre

société moderne, n'étaient pas connus de ces hommes rudes et grossiers. Dans cette même chanson de geste de Garin, nous voyons le frère du héros, le duc Bégon de Belin, en proie à un vague sentiment de tristesse et d'inquiétude; sa femme lui dit :

« Hé ! riche duc, pourquoi êtes-vous pensif ? Vous avez de l'or, des fourrures, des faucons sur les perches, des chevaux de toute nature, et vous avez vaincu vos ennemis. » Le duc répond : « Dame, ce que vous dites est vrai ; mais ni l'or, ni les fourrures, ni les coursiers ne font la richesse, ce sont les parents et les amis :

» Le cœur d'un homme vaut tout l'or d'un pays[1] ! » Cri sublime arraché par la nature au poète qui, en retraçant les mœurs d'une société encore inculte, marquait le point qui devait bientôt la civiliser.

Dans une époque aussi grossière aucun nom n'a pu être sauvé de l'oubli, même quand ce nom appartenait à une femme du sang royal. Ainsi une reine de France, douée de toutes les vertus que donne le christianisme, a laissé la mémoire d'une femme laborieuse, honnête et chaste: le nom de cette reine est cité long-temps comme un modèle que chacun doit suivre ; mais ce bon souvenir s'est effacé peu à peu et nous est parvenu si affaibli, si altéré, que de nos jours l'histoire ne sait plus dire précisément quelle fut cette reine *Berthe* que l'on représentait filant sa quenouille, et que nos aïeux invoquaient pour rappeler le *bon vieux temps*.

Sans compter la mère de Charlemagne dont j'ai

[1] Roman de *Garin li Loherains*, publié par M. P. Pâris, t. II, p. 218.

parlé au livre précédent, l'histoire cite trois reines du nom de *Berthe* qui ont vécu dans le cours du onzième siècle. La première était veuve du comte de Blois, Eudes surnommé le Champenois, et se trouvait la parente assez proche du roi Robert dit le Pieux ; d'autres liens existaient encore entre ce prince et Berthe : il avait tenu sur les fonts de baptême l'un de ses enfants. Ces obstacles, très-puissants à cette époque, n'empêchèrent pas Robert de s'unir à Berthe dont la grande beauté l'avait séduit. Les foudres de l'Église ne tardèrent pas à le poursuivre : « un concile assemblé à Rome, en 998, ordonna au roi de répudier sa parente qu'il avait épousée contre les lois, et de faire pénitence l'espace de sept années. » Une pareille sentence dut produire le plus grand effet sur un prince comme Robert. C'est lui que la chronique de Saint-Bertin nous représente venant à l'église de Saint-Denis, revêtu de ses habits royaux, la couronne sur la tête, où il dirigeait le chœur à matines et à vêpres, chantant avec les moines. C'est lui, d'après la même chronique, qui a composé plusieurs hymnes encore en usage aujourd'hui dans les offices [1].

Qu'on se représente ce roi dévot subissant les terribles conséquences de l'arrêt lancé contre lui : à son entrée dans une église, les cierges s'éteignent, les chants cessent, l'autel se couvre d'un voile funèbre, les cloches se taisent, les portes de l'église se ferment, les cérémonies du culte sont suspendues. A son approche chacun s'éloigne, et les serviteurs qui lui donnent sa nourriture en jettent les restes aux pour-

[1] Chronique de Saint-Bertin, *Historiens de France*. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. IV, p. 104.

ceaux, lavent ou brisent le plat qu'il a touché. Berthe, vaincue par la souffrance, donne le jour à un enfant qui meurt en naissant ; aussitôt chacun de répéter que ce fruit d'une alliance coupable était un monstre ayant le cou et la tête d'une oie. Robert fut obligé de céder ; Berthe répudiée se retira dans une abbaye où elle partagea son temps entre la prière, le travail et de pieuses fondations. Son titre ne lui fut jamais ravi, et même étant recluse elle porta le nom de reine. Les témoignages de respect que le roi Robert ne cessa de lui donner sont une preuve de l'affection qu'il conserva pour elle. S'il faut en croire un contemporain, Raoul Glaber, l'ordre, l'amour du travail, la simplicité que Berthe avait fait régner à la cour, furent bientôt remplacés par la dissipation, les bruyants plaisirs, les mœurs, les costumes, les usages singuliers que les gens d'Aquitaine venus avec la nouvelle reine firent bientôt triompher. *Constance*, surnommée la *Blanche* ou la *Candide*, était fille de Guillaume V, comte d'Arles, et d'Adélaïde d'Anjou. Elle prit sur le roi un empire absolu, ne trouva rien de mieux que de vivre à sa guise, et n'eut pas beaucoup de peine à remplacer les coutumes, encore bien grossières alors, de la cour de France, par celles de son pays. Les chroniqueurs de cette époque parlent avec colère de la perturbation qu'elle causa ; mais nous devons lui savoir gré d'avoir introduit à la cour un peu de politesse, et surtout d'avoir amené de la Provence des troubadours qui ranimèrent, en le perfectionnant, le goût des hommes du nord pour la poésie.

La seconde Berthe épousa aussi un roi de France,

Philippe Ier du nom, en l'année 1071. Après vingt ans de mariage un lien de parenté fut inopinément découvert entre les deux époux, et Philippe, invoquant la sentence rendue jadis contre son aïeul Robert-le-Pieux, obtint de la cour de Rome une bulle qui l'autorisait à divorcer. Berthe essaya vainement de résister au coup qui la frappait : reléguée à Montreuil-sur-Mer, dans une abbaye, elle y mourut délaissée, dans la plus profonde misère. La troisième Berthe, plus généralement connue sous le nom de Bertrade de Montfort, fut probablement cause du sort malheureux qui mit fin aux jours de la seconde, et prit sa place dans le cœur comme sur le trône de Philippe Ier; c'était la fille de Simon, comte de Montfort, et d'Agnès d'Évreux, sa seconde femme. Elle épousa jeune encore *Foulques Rechin*, comte d'Anjou. Bien qu'il fût laid, vieux et malade, le comte en épousant Bertrade lui offrait de grands avantages, à cause des alliances de sa maison avec plusieurs rois de l'Europe. La beauté de Bertrade, qui était grande, et dont les contemporains ont parlé avec admiration, lui valut cette riche alliance. A peine mariée au comte, Bertrade, qui venait à la cour de France, conçut le projet de remplacer la reine dont Philippe cherchait à se séparer. On assure qu'elle ne craignit pas d'envoyer un message au roi pour l'instruire des bonnes dispositions dans lesquelles elle se trouvait à son égard. Un rendez-vous fut pris à Tours, et la veille de Pentecôte 1092, quatre ans après son mariage avec Foulques Rechin, Bertrade s'échappa furtivement d'auprès de lui, et vint à Orléans rejoindre le roi de France. Elle n'eut aucune peine à faire rompre le mariage qu'elle avait

contracté avec Foulques Rechin, dont deux femmes légitimes existaient encore. Quant au roi de France il éprouva de plus grandes difficultés ; Yves de Chartres principalement s'opposa à la ratification du mariage nouveau qu'il voulait contracter, et parvint à faire prononcer contre le roi une sentence d'excommunication. Un concile, assemblé à Autun le 16 octobre 1094, sépara de la communion des fidèles le roi Philippe et Bertrade. On vit alors se renouveler en partie les scènes qui avaient eu lieu sous le roi Robert. Philippe ne porta plus sa couronne, et dans aucune cérémonie ne se présenta revêtu de la pourpre et environné de la pompe royale. Quand il entrait dans une église, l'exercice du culte cessait aussitôt; quand il en sortait, les prêtres entonnaient des chants d'allégresse, toutes les cloches étaient mises en branle pour annoncer que le coupable ne souillait plus le sanctuaire. Philippe supporta ces insultes avec une grande patience et une opiniâtreté remarquable. Un jour sortant de l'église, aux premiers sons des cloches, aux premiers chants des prêtres, il dit en souriant à la reine : « Entends-» tu, ma belle, entends-tu comme ces gens-là nous » chassent[1]. » Ces démonstrations furent les seuls résultats de la sentence prononcée contre le roi. Aucun des seigneurs de sa cour, aucun de ses serviteurs ne l'abandonna. Le plus grand coup porté contre lui, la révolte autorisée de ses sujets déliés de leur serment d'obéissance, n'eut aucun effet.

Bertrade, au milieu des difficultés qu'elle eut à vaincre pour satisfaire sa passion, paraît avoir dé-

[1] Willelmus Malmesburgensis, *de Gestis reg. anglorum*, t. v, p. 14.

ployé une certaine habileté. Du reste, au portrait que Suger nous a laissé d'elle, on reconnaît une femme hardie, d'une grande intelligence, que les obstacles n'arrêtaient pas dans ses desseins; familiarisée avec toutes les ruses naturelles à son sexe, employant ses charmes et les grâces de son esprit pour plier à ses volontés ceux-là même qu'elle aurait dû avoir pour ennemis. Bientôt lassé d'une condammation inutile, le pape leva l'interdit qu'il avait mis sur la France, et autorisa enfin le mariage de Bertrade et du roi. Nous la voyons, au mois de septembre 1106, rendre visite au comte d'Anjou, son premier mari, accompagnée de Philippe. Suivant l'usage de cette époque, elle servit les deux princes assis à la même table. Suger nous dit que Foulques la révérait encore comme sa maîtresse, et que se plaçant à ses pieds sur un escabeau, fasciné par les regards de cette femme, il obéissait à toutes ses volontés [1].

Bertrade affermie sur le trône fut soupçonnée d'avoir attenté par le poison aux jours de Louis, fils de Philippe et de Berthe, et qui régna sous le nom de Louis-le-Gros. Mais cette accusation est sans fondement; au contraire, Louis devenu roi traita sa belle-mère avec déférence et confirma les donations qu'elle avait faites au monastère de Fontevrault. Ce fut dans cette retraite, où elle voulut se fixer jeune encore, que Bertrade expia par de longues années de pénitence le scandale qu'elle avait pu donner dans sa jeunesse par une rupture éclatante avec son vieux mari, qui, à vrai

[1] Sugerius, *in Vita Ludovici Grossi*, cap. 17. — Tom. IV des *Historiens de France*, de Duchênes. Voyez aussi la Collection des Historiens de dom Bouquet.

dire, lui avait été imposé. Tout dans cette femme atteste un esprit supérieur à celui de son siècle, et l'on comprend comment de simple héritière de Montfort elle devint comtesse d'Anjou et enfin reine de France. De ces trois reines dont le caractère a été si différent, mais qui ont eu le même nom, et aussi la même destinée, laquelle peut avoir donné lieu au proverbe : *Du temps que la reine Berthe filait?* Je l'ignore, mais je ne suis pas surpris que leurs aventures aient vivement impressionné l'imagination populaire, et que l'on ait cru voir leurs statues dans celles qui étaient placées jadis aux portails de nos églises. Les antiquaires ont signalé quatre de ces statues qui toutes étaient remarquables par une singularité particulière, c'est-à-dire qu'elles représentaient la reine avec un pied d'oie ; aussi les avait-on surnommées statues de la reine *Pédauque*. L'on expliquait facilement cette bizarrerie en rappelant le bruit populaire qui accusait la première des trois Berthe d'avoir donné le jour à un enfant avec la tête d'une oie. Cette explication n'a pas paru suffisante à quelques esprits difficiles ; quant à moi, je me contente de la reproduire, et je me plais à la considérer comme un souvenir de la justice populaire qui, en élevant une statue à la Berthe sage et laborieuse, voulait rappeler cependant qu'une reine du même nom avait causé un scandale qu'il était juste de flétrir (A).

Une des institutions les plus célèbres du moyen âge, la chevalerie, a exercé sur la condition des femmes, dans notre pays principalement, une influence remarquable. Il est difficile de préciser l'époque à laquelle remonte cette institution, mais il est certain

qu'elle existait déjà depuis longues années au milieu du douzième siècle. La chevalerie, établie originairement dans un but religieux, prescrivit la défense du faible et de l'opprimé. Les femmes sous les lois romaines étaient presque réduites à l'esclavage ; sous les lois des Barbares conquérants elles étaient mieux protégées. Mais soumises toute leur vie à la tutelle d'un père, d'un frère, d'un époux, elles vivaient dans une condition précaire et subordonnée. Ainsi que je l'ai dit plus haut, la féodalité leur donna, dans la vie publique ou privée, une part un peu plus large ; elles restaient cependant en butte à la brutalité des mœurs guerrières de ceux qui les entouraient. Elles n'avaient d'autres moyens de se défendre que d'emprunter elles-mêmes à ces mœurs guerrières une sauvagerie hors nature, dont les femmes ou les concubines des rois des deux premières races ont donné de célèbres exemples ; ou bien encore elles étaient réduites à s'enfermer dans un cloître dont l'enceinte sacrée ne suffisait pas toujours pour les protéger. Il était donc nécessaire au progrès de la civilisation que les chevaliers prissent en leurs mains la défense du sexe le plus faible. Ces hommes à la foi naïve et sincère, mais à l'écorce rude et grossière, avaient besoin, pour être adoucis, du commerce et de la conversation des femmes. En prenant sous leur sauvegarde la jeune fille timide et la veuve sans appui, ils durent s'en rapprocher de plus en plus ; un sentiment de respect vint se mêler à cet instinct naturel qui attire un sexe vers l'autre, et qui dominait sans partage aux premiers siècles de la conquête. Ce sentiment inspiré par le christianisme, par le culte de la Vierge surtout, dont la ferveur au

douzième siècle était poussée jusqu'à l'exaltation, se mêla chez les troubadours à la dialectique raffinée des écoles, et produisit cette métaphysique amoureuse que nous verrons bientôt triompher dans les cours d'amour. Auparavant il n'est pas sans intérêt de signaler quelques traces de ce sentiment encore un peu grossier, mais plein de naturel et de grandeur, qui attachait pour la vie un chevalier à sa dame et n'avait d'autre terme que la mort. Les premiers temps de la chevalerie en offrent des exemples qui ne manquent pas de célébrité. Il en est un que je prendrai dans la plus ancienne version parvenue jusqu'à nous de la fameuse chanson de Roland.

Comme on le sait, Roland est le premier des paladins de Charlemagne. C'est lui qui, après avoir aidé l'empereur d'Occident à conquérir l'Europe, est venu mourir, victime d'une trahison, dans les gorges de Roncevaux. Voici comment la chanson raconte la mort de sa fiancée :

Les Français environnés de toutes parts succombent sous le fer des Infidèles. Roland fatigué de combattre dit à Olivier : « La bataille est perdue; je vais sonner du cor, le roi Charles nous entendra. » Mais Olivier lui répond : « Quand je vous l'ai conseillé, vous ne l'avez pas voulu; à présent vous ne le pouvez faire sans honte. Si vous appelez, je vous jure par ma barbe que vous n'épouserez pas ma sœur Aude la gentille. » Roland continue à combattre et finit par mourir à côté d'Olivier. Charlemagne, ayant perdu son armée, retourne à Aix dans son palais. Aude la belle se présente à lui : « Où est Roland, le capitaine, qui jura de me prendre pour sa femme ? » A ces mots, l'em-

pereur verse des larmes, tire sa barbe blanche et répond : « O ma sœur, ô mon amie, tu me demandes des nouvelles d'un mort. Mais je veux te donner à sa place mon fils Louis qui commande avec moi. » Aude reprend : « Quelles paroles viens-je d'entendre? A Dieu ne plaise que je survive à Roland. » Elle dit et tombe morte aux pieds des barons français qui versent des larmes sur elle. — Le souvenir de la fiancée de Roland est resté pendant plusieurs siècles présent à la mémoire de nos trouvères. Ils parlent souvent de sa fidélité dans leurs poésies, et font allusion à cette mort touchante que je viens de raconter. Le nom de la belle Aude est inséparable de celui de son frère Olivier, et de celui de Roland, le fameux capitaine. Dans le mausolée de l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, élevé par la piété de nos ancêtres à la gloire des preux de Charlemagne, on voyait la statue de la belle Aude avec celles d'Olivier, de Roland, de Charlemagne et de Turpin[1].

Un poète français de la fin du douzième siècle, nommé Audefroy-le-Bâtard, a composé quinze romances consacrées au récit d'anciennes aventures amoureuses. Ces aventures, bien que très-différentes, se rapportent toutes au même thème : un chevalier aime une dame; son père, son mari s'opposent à cet amour; ou le chevalier, après avoir tué le mari, enlève la dame, ou la dame résiste aux volontés de son père pour rester fidèle à son amant; ou bien encore elle meurt en apprenant la perte de celui qu'elle aimait; toujours le grand principe de la fidélité à toute épreuve. Ce qui ajoute beaucoup de prix à ces roman-

[1] Voy. Franc. Michel, *Chanson de Roland ou de Roncevaux*, *Glossaire*, p. 169.

ces, c'est qu'elles ont un caractère historique : les détails de mœurs qu'on y rencontre nous font connaître quels rapports existaient entre les deux sexes à cette époque.

Voici la plus courte de ces romances; elle porte, comme les autres, le nom de l'héroïne, celui de la belle Erembors.

1. Au mois de mai que l'on appelle aux longs jours, quand les Francs de France reviennent de la cour du roi, Renaud marche devant au premier rang. Il passe au pied de la maison d'Erembors, mais ne daigne pas lever la tête. — Eh! Renaud, ami!

2. Belle Erembors, à la fenêtre, au jour, tient sur ses genoux étoffe de couleur; elle voit les Francs de France qui reviennent de la cour, elle voit Renaud devant au premier rang; elle veut se justifier, elle s'écrie : « Eh! Renaud, ami! »

3. « Ami Renaud, j'ai autrefois vu le jour où, quand vous passiez près de la tour de mon père, vous eussiez été bien dolent, si je ne vous eusse pas parlé. » — « Vous m'avez trahi, fille d'empereur, vous en avez aimé un autre, vous m'avez oublié. » — Eh! Renaud, ami!

4. « Sire Renaud, je me disculperai, je vous jurerai sur les saintes reliques, avec cent demoiselles et trente dames que je mènerai avec moi, qu'oncques nul homme, excepté vous, je n'aimai. Prenez la satisfaction que je vous offre, et je vous embrasserai. » — Eh! Renaud, ami!

5. Le comte Renaud a monté les degrés. Il est gros des épaules et mince de la ceinture; son poil est blond, menu et bouclé; en nulle terre il n'y eut si

beau bachelier. Quand Erembors le voit, elle commence à pleurer. — Eh! Renaud, ami!

6. Le comte Renaud est monté dans la tour; il s'est assis sur un lit peint à fleur. Belle Erembors s'est assise à côté de lui; leurs premières amours ont bientôt recommencé. — Eh! Renaud, ami [1].

Cette romance, sans aucun doute, contient le récit de quelque aventure dont la mémoire ne nous est pas autrement parvenue; le nom de l'héroïne, Eremborg, est resté célèbre principalement à Paris. Une rue du quartier de la Sorbonne porta long-temps son nom; aujourd'hui il est défiguré en celui de *Boutebrie;* mais dans un inventaire des maisons possédées par la ville en 1292, aussi bien que dans le Cartulaire de Sorbonne, on trouve cette rue indiquée sous le nom d'*Eremborg de Brie*. Cette même Eremborg, au commencement du treizième siècle, avait deux fils, tous deux chevaliers, dont l'un se nommait Pierre et l'autre *Renaud;* elle donnait de leur consentement quelques terres à une petite paroisse du doyenné de Montmorency du nom de *Pisco* [2]. Ces rapprochements curieux suffisent-ils pour affirmer que la belle *Erembors* de la romance est la même que la comtesse *Eremborg de Brie*, bienfaitrice de l'église de Paris? Je ne voudrais pas l'affirmer, mais j'ai pensé que l'une et l'autre méritaient une place parmi les femmes célèbres de cette époque reculée de nos annales.

Au nombre des illustres châtelaines du même temps

[1] Paulin Pâris, *Romancero français*, 1833, in-18, p. 49.

[2] Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. IV, p. 261. — Voyez *Histoire de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, 1845, in-4°, deuxième partie, p. 115.

il faut aussi compter la dame de Fayel. Ses amours avec l'un des sires de Coucy, après avoir été cause du tragique événement qui mit fin à ses jours, ont été long-temps célèbres. Voici comment un vieux chroniqueur raconte cette aventure :

Au temps des rois Philippe et Richard, il y avait un hardi chevalier de Vermandois, appelé Regnaut de Coucy, châtelain de la terre de ce nom. Il était bien amoureux d'une dame mariée au seigneur de Fayel, qui le payait d'un généreux retour. Leur mutuelle passion pour être traversée par mille obstacles n'en fut pas moins grande. Le châtelain de Coucy, qui se plaisait aux nobles aventures, suivit le roi Philippe-Auguste à la croisade. La dame de Fayel, à son départ, lui donna un lacet qu'elle avait tressé de ses cheveux et de fils de soie, garni de boutons en perles. Le châtelain s'en servait pour attacher les ornements qui couvraient son heaume. Après avoir accompli maints exploits, le châtelain fut frappé d'une blessure mortelle. Avant de rendre le dernier soupir, il dit à son écuyer : « Prends mon cœur aussitôt qu'il aura cessé de battre, enveloppe-le avec le lacet qui est sur mon casque, et porte-le, ainsi que cet écrin, à la dame de Fayel, en lui disant de le conserver comme un souvenir de moi. » L'écuyer exécuta ce que son maître lui avait commandé. Mais il rencontra le seigneur de Fayel, qui, l'ayant reconnu, voulut le mettre à mort ; l'écuyer, pour obtenir merci, raconta le trépas du châtelain de Coucy et le message dont il était chargé. Fayel prit l'écrin et le cœur du châtelain, et renvoya l'écuyer. Il vint trouver son cuisinier et lui donna l'ordre d'accommoder le cœur de telle sorte qu'on put le manger. Au

dîner il fit servir ce plat devant sa femme qui en mangea la plus grande partie. « Dame, lui dit alors son mari, vous avez mangé bonne viande? — Oui, répondit la dame, si m'a-t-elle paru. — Je vous l'ai fait préparer tout exprès, reprit Fayel, car c'est une chair que vous avez beaucoup aimée. La reconnaissez-vous? — Non, répondit la dame. — Sachez, lui dit alors son mari, que vous avez mangé le cœur du châtelain de Coucy. Voici l'écrin qui le contenait, et le fil qui le fermait. » A cette vue la dame épouvantée se pâma; puis, reprenant quelque peu courage : « Il est vrai, dit-elle, que j'ai bien aimé celui dont je viens de manger le cœur; mais cette nourriture est la dernière que je prendrai : il n'est pas juste qu'un mets aussi délicat soit remplacé par d'autres. » La dame se leva, se retira dans sa chambre, et, fidèle à sa parole, se laissa mourir de faim. Une guerre cruelle, ajoute le chroniqueur, eut lieu à cette occasion entre le sire de Fayel et les parents de sa femme. Le roi eut beaucoup de peine à la terminer [1]. Bien que Boccace et Jean de Nostredame aient raconté la même histoire de Tricline de Carbonelle et du troubadour Guillem de Cabestan, et que différents traits analogues puissent encore être cités, la tradition la plus accréditée désigne le châtelain de Coucy et sa dame comme les héros de ce drame, exemple singulier du mélange de barbarie et de sentiments généreux dont les mœurs chevaleresques offrent plusieurs traits.

[1] Chronique manuscrite citée par Cl. Fauchet dans son livre sur les anciens poètes français, fol. 566 v° de ses *Œuvres*, Paris, 1610, in-4°.

CHAPITRE II.

Les cours d'amour. — Éléonore de Guienne, reine de France et d'Angleterre. — Adélaïde de Champagne, mère de Philippe-Auguste. — Chants d'amour des chevaliers français.

Les principes de la chevalerie une fois mis en pratique et combinés avec les grandes vertus du christianisme, ce reste de la barbarie des conquérants, en lutte avec le bienfait des institutions nouvelles, ne tarda pas à disparaître. Le triomphe moral du sexe le plus faible en apparence sur le sexe le plus fort était consommé; les lois de la chevalerie allaient en proclamer le résultat. Non-seulement elles prescrivaient le respect, l'obéissance de tous les chevaliers pour les dames, mais encore elles ordonnaient à chacun d'eux de s'armer pour les défendre et de braver tous les périls pour satisfaire leurs besoins, ou même leurs simples volontés. Il fut bientôt érigé en principe que tout chevalier s'avouât hautement le serviteur d'une dame, portât ses couleurs et vînt déposer à ses pieds les trophées de ses victoires, ou le prix de ses travaux.

Ces jeux guerriers, en usage déjà dans les forêts de la Germanie, que les Francs apportèrent avec eux dans la Gaule, et auxquels ils se livraient aux jours de loisir, en présence des vieillards et des chefs les plus illustres, se changèrent bientôt en de grandes solennités où les femmes occupèrent le premier rang. Sous le nom de *tournois*, de *pas d'armes*, de *castilles*, ces solennités se multiplièrent à l'infini du onzième au douzième siècle. Combattant sous les yeux des femmes

de leur choix, les chevaliers déployaient tout leur courage, toute leur adresse pour obtenir le prix destiné aux vainqueurs. L'usage s'introduisit peu à peu de faire donner ce prix par la plus jeune, ou la plus jolie des femmes présentes à ces assemblées. On le voit, moins d'un siècle avait suffi pour assurer le triomphe des femmes et le rendre complet. C'est avec raison que la chevalerie a été considérée comme l'aurore de la civilisation moderne.

Cette influence de la chevalerie sur la condition des femmes, cet appui qu'elles trouvaient aux jours du malheur, dans des hommes de guerre rudes et grossiers, ont été considérés comme des fables par quelques historiens modernes. Sans doute, si l'on veut prouver cette influence et cet appui en citant les exemples que donnent les romans de la Table Ronde, il est facile de les contester; mais que la chevalerie n'ait pas exercé une influence salutaire sur la destinée des femmes, que plusieurs d'entre elles n'aient pas obtenu de ceux qui en faisaient partie secours et protection, c'est une thèse impossible à défendre, que des faits historiques contredisent hautement. Voici deux traits de la vie de Boniface, marquis de Montferrat, dont nous devons la connaissance à un troubadour célèbre, Raimbaud de Vaqueiras, qui vivait au milieu du douzième siècle. « Boson d'Anguilar, un des vassaux et des amis de Boniface, aimait une jeune personne nommée Isaldine Adhémar; mais les parents de celle-ci ne voulaient pas la lui donner pour femme, et craignant sans doute qu'elle ne leur fût enlevée, ils l'avaient mise sous la garde d'Albert, marquis de Malaspina, l'un des ancêtres de ce Malaspina désormais immortel pour avoir

donné l'hospitalité à Dante, exilé et fugitif. Boson d'Anguilar, privé de celle qu'il aimait, était dans son lit, malade et mourant. Il n'y avait qu'un moyen de le sauver, c'était de lui rendre sa maîtresse, et pour cela il fallait aller enlever celle-ci de vive force du château de Malaspina. C'est ce qu'entreprit Boniface dans une expédition nocturne, dont le poète ne rapporte pas les incidents, bien qu'il en fît partie. Le marquis Boniface pénétra dans le château, y trouva Isaldine, l'enleva et la donna à celui qui se mourait d'amour pour elle. »

L'autre trait, plus caractéristique encore, est aussi raconté plus clairement, avec un peu plus de détails et d'un ton piquant et poétique à force de naïveté. Le voici traduit littéralement : « Qu'il vous souvienne d'Aimonet le jongleur, et des nouvelles qu'il vint nous conter à Montaut, de Jacobina, que l'on voulait mener en Sardaigne et marier contre son gré. Vous vous prîtes alors à soupirer un peu ; et il vous souvint du baiser qu'elle vous avait donné quelques jours auparavant, en prenant congé de vous, après vous avoir si gracieusement prié de la défendre contre son oncle qui la voulait à grand tort déshériter. Et (aussitôt) vous fîtes monter en selle cinq de vos meilleurs chevaliers ; et nous entrâmes en cavalcade, la nuit, après souper, vous, Guyet, Hugonet d'Alfar, Bertaudon, qui bel et bien nous guida, et moi-même (car je ne veux point m'oublier en si belle affaire). Ce fut moi qui enlevai Jacobina du port, au moment où elle allait être embarquée.

» A peine est-elle enlevée qu'un cri s'élève sur terre et sur mer ; et voilà, derrière nous, venir force piétons et cavalerie. Vive était la poursuite, et nous de dé-

camper! Nous pensions déjà leur avoir échappé à tous, lorsque ceux de Pise vinrent nous assaillir à leur tour. Et quand ils passèrent devant nous, chevauchant si serré, quand nous vîmes tant de cavaliers, tant de beaux hauberts, tant de heaumes luisants; quand nous vîmes flotter au vent tant de bannières, si nous eûmes peur, il ne faut pas le demander. Nous nous cachâmes entre Albinga et Final, entendant sonner devers nous maint cor et maint cornet, et crier mainte enseigne. Là nous restâmes deux jours sans boire ni manger; mais le soir du second jour, nous arrivâmes chez le seigneur de Puyclair, qui fut si joyeux (de ce que nous venions de faire) et nous fit tant d'honneur qu'il vous aurait offert volontiers, si vous l'eussiez agréé, Aiglette sa fille au clair visage. Le matin venu, vous, comme seigneur et puissant baron, vous donnâtes pour femme à son fils Jacobina, à laquelle vous fîtes rendre tout le comté de Vintimille qui lui revenait après la mort de son frère, en dépit de son oncle qui avait voulu l'en dépouiller[1]. »

Ainsi que je l'ai déjà remarqué plus haut, la féodalité n'avait primitivement accordé aux femmes qu'une condition précaire et presque servile. Mais l'hérédité des fiefs ayant partout triomphé, malgré la tutelle qu'une femme était forcée de subir, quand un fief tombait entre ses mains, cette femme possédant par le fait, ne s'en trouvait pas moins aussitôt tenir le premier rang. Admises à la jouissance des mêmes honneurs que leur père, leurs frères ou leur mari, les femmes déployèrent un courage, une habileté remarquables.

[1] Fauriel, *Histoire de la Poésie provençale*, t. I, p. 488.

Elles ceignirent la couronne de duchesse, de comtesse et de marquise et surent la faire respecter. Placées au premier rang de la société politique, elles se servirent de leur pouvoir pour encourager le triomphe de l'esprit, de la politesse et du savoir sur la force brutale et ignorante. L'illustre auteur de l'Histoire de la civilisation moderne en France[1] assigne au triomphe de la femme, à cette époque, une cause que je dois aussi faire connaître. Après avoir donné à ses lecteurs l'image du château féodal, avec ses hautes et fortes murailles, son donjon élevé, sombre, impénétrable, ses ponts-levis toujours dressés, ses sentinelles veillant sur les remparts, il nous montre le châtelain retiré dans cette triste demeure, y passant les jours d'hiver avec sa femme, ses enfants, ses seuls égaux, dit-il, sa seule compagnie intime et permanente, et il ajoute :

« Toutes les fois que l'homme est placé dans une » certaine position, la partie de sa nature morale qui » correspond à cette position se développe forcément » en lui : est-il obligé de vivre habituellement au sein » de sa famille, auprès de sa femme et de ses enfants, » les idées, les sentiments en harmonie avec ce fait » ne peuvent manquer de prendre un grand empire.

» Quand le possesseur de fief d'ailleurs sortait de » son château pour aller chercher la guerre et les aventures, sa femme y restait, et dans une situation » toute différente de celle que jusque-là les femmes » avaient presque toujours. Elle y restait maîtresse, » châtelaine représentant son mari, chargée en son » absence de la défense et de l'honneur du fief. Cette

[1] Guizot, *Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'empire romain jusqu'en* 1789. Paris, 1830, in-8°, t. IV. p. 171.

» situation élevée et presque souveraine, au sein même » de la vie domestique, a souvent donné aux femmes » de l'époque féodale une dignité, un courage, des » vertus, un éclat qu'elles n'avaient point déployés ail- » leurs, et elle a, sans nul doute, puissamment contri- » bué à leur développement moral et au progrès gé- » néral de leur condition.

» Ce n'est pas tout : l'importance des enfants, du » fils aîné entre autres, fut plus grande dans la maison » féodale que partout ailleurs. Là éclataient non-seu- » lement l'affection naturelle et le désir de transmettre » ses biens à ses enfants, mais encore le désir de leur » transmettre ce pouvoir, cette situation supérieure, » cette souveraineté inhérente au domaine. Le fils aîné » du seigneur était, aux yeux de son père et de tous » les siens, un prince, un héritier présomptif, le dé- » positaire de la gloire d'une dynastie. En sorte que » les faiblesses comme les bons sentiments, l'orgueil » domestique comme l'affection, se réunissaient pour » donner à l'esprit de famille beaucoup d'énergie et de » puissance.

» Ajoutez à cela l'empire des idées chrétiennes » que je ne fais ici qu'indiquer en passant; et vous » comprendrez comment cette vie de château, cette » situation solitaire, sombre, dure, a pourtant été » favorable au développement de la vie domestique » et à cette élévation de la condition des femmes, qui » tient tant de place dans l'histoire de notre civilisa- » tion. »

A ce changement dans la condition des femmes, il faut principalement attribuer l'origine d'une institution singulière, dont aujourd'hui on pourrait douter, si

les plus graves témoignages n'en attestaient pas l'existence : je veux parler des cours d'amour qui appartiennent d'autant mieux à mon sujet que les plus illustres châtelaines des douzième et treizième siècles en ont fait partie. Ces cours d'amour consistaient en des réunions plus ou moins nombreuses de dames qui jugeaient des querelles entre amants et maîtresses. Elles décidaient de la préférence qu'avait droit d'obtenir tel ou tel chevalier sur son rival, de la supériorité d'une chanson d'amour sur une autre chanson du même genre. Ces assemblées paraissent s'être formées dès la première moitié du douzième siècle au Midi, et dans le Nord vers 1140, en supposant que la femme de Louis VII, Éléonore de Guienne, ait été la première à les établir parmi nous. Jusque dans le quinzième siècle et après, on retrouve des traces de cette institution. Les cours d'amour citées le plus fréquemment sont celles des dames de Gascogne, d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, de la reine Éléonore de Guienne, de la comtesse de Champagne, mère de Thibaut, roi de Navarre, de la comtesse de Flandre[1].

On nomme encore parmi les châtelaines tenant cour amoureuse dès le treizième siècle : Stephanette, dame de Baulx, fille du comte de Provence ; Adalazie, vicomtesse d'Avignon ; Alalete, dame d'Ongle; Hermyssende, dame de Pesquières; Bertrane, dame d'Urgon; Mabille, dame d'Yères; la comtesse de Dye; Rostangue, dame de Pierrefeu; Bertrane, dame de Sigue; Jausserande de Claustrale[2].

[1] Raynouard, *Choix des Poésies originales des troubadours*, t. II, p. LXXXVII. — [2] *Idem*, p. XCII.

Au quatorzième siècle, il faut citer Stephanette de Romanin, dont fut si épris le troubadour Bertrand d'Alamanon. Elle tenait dans son château de Romanin cour plénière amoureuse et se faisait assister des dames de sa famille ou de son voisinage. Là brillait au premier rang Laurette de Sade, célébrée par Pétrarque sous le nom de la *belle Laure*, et qui avait été instruite par la dame de Romanin, sa tante. L'une et l'autre, suivant le témoignage des contemporains, alors que la cour de Rome résidait à Avignon, s'adonnaient à l'étude des lettres, tenaient cour d'amour, et y définissaient les questions qui leur étaient soumises. Parmi les dames qui siégeaient autour d'elles, il y en avait plusieurs dont les noms sont historiques : les marquises de Malespine et de Saluces; Jeanne, dame de Baulx ; Briande d'Agoult, comtesse de Lune; Mabille de Villeneufve, dame de Vence; Béatrix d'Agoult, dame de Sault; Blanche de Flassans, surnommée Blanchefleur; Antoinette de Cadenet, dame de Lambesc[1].

Les cours d'amour étaient souvent très-nombreuses : on voit dans une circonstance la comtesse de Champagne réunir autour d'elle soixante dames pour rendre un jugement. Les chevaliers étaient admis quelquefois, soit pour y plaider leur cause, soit pour donner leur opinion. Les différentes cours amoureuses avaient les unes pour les autres beaucoup de déférence, et la reine Éléonore motive en ces termes l'un de ses jugements : « Nous n'osons contredire l'arrêt de la com- » tesse de Champagne, qui a déjà prononcé sur une » semblable question[2]. »

[1] Raynouard, t. II, p. XCV. — [2] Idem, t. II, p. CII.

Si l'on jette les yeux sur les matières débattues dans ces aréopages singuliers, on ne peut s'empêcher de sourire de la futilité réelle du sujet. Ce sont toujours des propositions plus ou moins subtiles de métaphysique amoureuse. Par exemple, à cette question : l'amour est-il plus vif entre amants qu'entre époux? Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, répond en ces termes : « L'attachement des époux, l'affection des amants sont de nature et de mœurs différentes. Il ne peut donc être établi de juste comparaison entre des objets qui n'ont pas de rapport. » — Je me garderai bien d'analyser ici toutes les prescriptions de ce code; je remarquerai seulement qu'elles attestent une civilisation plus avancée qu'on ne le croit communément. La morale de ces cours amoureuses est assez relâchée. A cette demande : le véritable amour peut-il exister entre des personnes mariées? la comtesse de Champagne fait la réponse qui suit, en date du 3e jour des calendes de mai de l'année 1174 : « Nous disons et » assurons, par la teneur de ces présentes, que l'amour » ne peut étendre ses droits sur deux personnes ma- » riées. En effet, les amants s'accordent tout mutuel- » lement et gratuitement sans être contraints par au- » cun motif de nécessité, tandis que les époux sont » tenus par devoir de subir réciproquement leurs vo- » lontés, et de ne se refuser rien les uns aux autres[1]. »

De toutes les nobles châtelaines qui ont figuré dans les cours amoureuses, l'une des plus illustres, sans

[1] Raynouard, p. CVIII. Voyez aussi : *Essai sur les cours d'amour*, par F. Diez, traduit par le baron Ferdinand de Roisin. Paris, 1842, in-8°

contredit, est Éléonore de Guienne. Après avoir vu son mariage avec Louis VII, roi de France, solennellement rompu, Éléonore devint la femme d'Henri II, roi d'Angleterre, et donna le jour au fameux Richard Cœur-de-Lion. Elle était fille de Guillaume X, duc de Guienne, mort en 1137, et d'Éléonore de Châtelleraud, morte quelques années avant son mari. Guillaume X avait institué Louis, fils aîné du roi de France, héritier de la Guienne et du Poitou, à la condition qu'il épouserait sa fille, à peine âgée de seize ans. Cette condition était trop avantageuse et trop facile à remplir pour que le jeune prince et Louis-le-Gros, son père, ne se hâtassent pas de l'exécuter. Au rang le plus élevé, à la fortune la plus brillante, Éléonore joignait encore une beauté singulière.

Louis, monté sur le trône, continua au ministre de son père, l'abbé Suger, la faveur dont il avait joui, et qui devint si grande qu'elle inspira beaucoup de jalousie à la reine Éléonore.

Au mois de juin de l'année 1147, elle partit avec le roi pour la Terre-Sainte, où sa présence autorisa celle d'un grand nombre d'autres dames. Les unes, comme la reine, accompagnaient leurs maris; plusieurs, assure-t-on, y suivaient leurs amants. Les cours d'amour dont Éléonore, ainsi que je l'ai dit plus haut, était un des principaux ornements, furent en grand honneur dans le camp des chrétiens. Troubadours et trouvères s'y présentaient en foule et soumettaient à la reine et aux dames qui l'entouraient des questions amoureuses et des poésies de tous les genres. Les rapports fréquents qui s'établirent entre les deux sexes au milieu d'un camp, à cette époque où le souvenir des

mœurs grossières des conquérants n'était pas encore effacé, durent causer de grands désordres, et les chroniqueurs contemporains sont d'accord à ce sujet. Tous parlent du libertinage qui se répandit dans l'armée, du scandale qui en résulta.

Ce fut principalement à Antioche que ce scandale devint plus éclatant. Cette ville appartenait alors à Raymond, comte de Poitiers, oncle de la reine ; Raymond cherchait par tous les moyens à captiver Éléonore, dans l'espoir qu'elle déciderait son mari à marcher contre le sultan d'Iconium, dont le voisinage le ruinait incessamment. Louis se refusait au désir de Raymond d'Antioche, et disait qu'il ne pouvait s'engager dans aucune guerre jusqu'à ce qu'il eût été à Jérusalem. Il en avait fait le serment et ne voulait pas le violer. Éléonore essaya de changer la résolution de son mari, qui resta inébranlable. Ce fut alors que les désordres de la reine devinrent tellement publics que toute l'armée en parla; son mari lui-même ne les ignora pas : la voix publique accusa même Éléonore d'un commerce criminel avec un prince sarrasin : « Elle fut accusée d'adultère, dit Matthieu Pâris, même avec un infidèle, de la race des démons. »

On a prétendu aussi que le duc Raymond, piqué du refus que Louis VII avait fait de le secourir, avait décidé sa nièce à rompre son mariage avec le roi pour épouser Saladin, qui aurait ainsi contracté une étroite alliance avec les chrétiens; mais ce n'est là qu'une fable imaginée par Jean Bouchet, annaliste d'Aquitaine, afin d'excuser la conduite d'Éléonore.

Elle fut renvoyée en France, où son mari ne tarda pas à la rejoindre, n'ayant plus qu'une seule pensée,

celle de son divorce avec une femme qui l'avait déshonoré.

Beaucoup d'historiens, jugeant d'après les résultats que cette action a entraînés, ont blâmé Louis VII d'avoir poursuivi ce divorce avec acharnement; ils ont aussi blâmé Suger, son ministre, de l'avoir laissé se consommer. Mais en histoire, il faut souvent se transporter à l'époque où les événements se sont accomplis, et les juger avec les passions et les idées de ceux qui en ont été les acteurs ou les témoins.

En provoquant ce divorce, Louis VII ne voyait qu'un grand scandale à réparer; en le conseillant, Suger éloignait une femme impérieuse, jalouse du pouvoir qu'il exerçait, livrée à tous les désordres de la jeunesse et de la passion. Le divorce fut prononcé dans une assemblée qui eut lieu à Baugency, au mois de mars 1151. A cette assemblée étaient présents le roi lui-même, son chancelier, plusieurs barons grands feudataires, les archevêques de Reims, de Sens, de Rouen, de Bordeaux et leurs suffragants. Éléonore fut accusée publiquement d'adultère; mais, comme le flagrant délit ne pouvait pas être prouvé, Louis VII s'appuya sur les degrés de parenté existant entre la reine et lui pour demander la rupture du lien qui les unissait. Dans cette nombreuse assemblée une seule voix s'éleva pour défendre Éléonore, ce fut celle de l'archevêque de Bordeaux; encore peut-on croire que ce prélat n'agissait ainsi que pour remplir un rôle convenu, et pour donner un semblant de justice à cet arrêt solennel prononcé contre une femme coupable peut-être, mais qui avait au moins le droit de se défendre. Cette cour martiale composée de seigneurs hauts justiciers, présidée par

le roi de France, qui s'y trouvait juge et partie, tient encore de la rudesse des hordes conquérantes. Ni le sentiment des convenances, ni même celui de la véritable justice n'y sont respectés. Un législateur comme l'a été saint Louis avait besoin de naître pour régénérer la France.

Éléonore, qui s'attendait nécessairement à cette séparation, qui même, au rapport de certains historiens, y avait consenti d'avance, ne fut pas moins surprise de l'accusation formulée publiquement contre elle, et surtout de l'appareil solennel déployé dans cette circonstance.

Jean Bouchet, annaliste d'Aquitaine, prétend qu'à l'arrivée des députés elle tomba évanouie du siége où elle était assise, et fut plus de deux heures sans parler, ni pleurer, ni desserrer les dents. « Et quand elle fut un peu revenue, ajoute l'annaliste, elle commença de ses clairs et verts yeux regarder ceux qui lui avoient premièrement dit la dure nouvelle, leur demandant la cause d'un pareil traitement. » Le même annaliste, qui exagère dans ce passage la douleur de la reine, ajoute un peu plus loin qu'elle consentit de suite à la séparation, *pourvu qu'il lui fût permis de se remarier et que l'Aquitaine et le Poitou lui demeurassent à elle et aux siens.* Cette demande lui fut accordée : Éléonore quitta aussitôt la cour de France, se rendit à Blois, puis s'empressa de venir à Poitiers, pour se soustraire aux desseins d'enlèvement qu'avaient formés contre elle Thibaut, comte de Champagne, et Geoffroi, comte d'Anjou. Elle avait déjà conçu le projet de donner sa main au frère aîné de Geoffroi, Henri duc de Normandie, héritier présomp-

tif du trône d'Angleterre. Ce n'était pas seulement les hautes destinées de ce prince qui engageaient Éléonore à contracter cette union ; Henri était doué des avantages physiques qu'une femme de ce caractère devait singulièrement apprécier. Voici le portrait qu'un auteur contemporain nous a laissé de ce prince : « Ses cheveux étaient d'un blond ardent, sa taille était plus grande que petite, son air spirituel, fin, prudent, sa tête bien plantée, son cou proportionné à sa tête. Était-il tranquille, il avait les yeux riants, doux, agréables ; mais dans sa colère son regard devenait foudroyant. Le soin qu'il avait de ses cheveux leur avait donné de la force ; son visage carré lui donnait l'aspect d'un lion ; son nez un peu relevé était parfaitement proportionné avec ses autres traits. Il était bien à pied, également bien à cheval. Sa large poitrine, ses bras nerveux, son poignet de fer annonçaient un homme agile et vigoureux. Peu soigneux de ses mains, il ne se servait jamais de gants que pour tenir quelque oiseau sur le poing [1]. » Tel était le second mari que se donna Éléonore, le 18 mai 1152, précisément deux mois après que l'assemblée de Beaugency eut prononcé son divorce avec Louis VII. Elle s'aperçut bientôt que cette nouvelle chaîne serait plus lourde à porter que celle qu'elle venait de rompre. Cette Éléonore, si impatiente des devoirs que lui imposait son titre de reine et d'épouse, cette altière présidente des cours d'amour, qui décidait des querelles entre les châtelaines et leurs chevaliers, devint la première esclave, et rien de plus, d'un

[1] Pierre de Blois, lettre 76, citée par Dreux de Radier, *Mémoires histor. des reines et régentes*, etc., t. II, p. 239.

prince fougueux, impatient de porter la couronne, qui brisait comme de faibles hochets toutes les femmes objets de ses caprices. Éléonore de Guienne, dont les galanteries n'étaient que trop célèbres à la cour de France et dans le camp des croisés, se vit bientôt en proie à cette jalousie qu'elle même avait inspirée naguère à son premier mari. L'âge ne diminuait en rien la passion qu'elle avait éprouvée pour Henri Plantagenet devenu Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie, de Guienne et comte de Poitou. Elle en avait eu six fils, dont quatre vivaient encore en l'année 1170. Le second, nommé Richard, n'allait pas tarder à devenir célèbre sous le nom de *Cœur-de-Lion*. Malgré tout, rien ne pouvait consoler Éléonore des infidélités du roi; elle poursuivait d'une haine implacable toutes les femmes qu'elle croyait ses rivales.

C'est ainsi que, vers l'année 1172, elle parvint à s'introduire dans le château de Woodstoock, que le roi avait fait bâtir en forme de labyrinthe, et où vivait cachée à tous les yeux une jeune filleappelée *Cliffort*, et que ses charmes avaient fait surnommer *Rosemonde*. Convaincue du commerce criminel que cette jeune fille entretenait avec Henri II, Éléonore l'accabla de reproches et lui présenta elle-même le breuvage empoisonné qui devait la punir. Elle se donna le plaisir, assure-t-on, de la voir expirer sous ses yeux. Ce trait de sauvage énergie sépara pour jamais les deux époux, qui devinrent ennemis l'un de l'autre. Éléonore appuya son fils aîné dans sa révolte contre le roi son père; plus même, elle décida Richard, alors comte de Poitou, et Jean-sans-Terre à se joindre à leur aîné. Malgré ses intrigues, la bonne cause prévalut; les fils

révoltés se soumirent. Éléonore, arrêtée en 1173, fut jetée en prison par ordre du roi son mari.

Elle y resta environ seize années; et, loin de calmer son indomptable caractère, cette longue captivité ne fit qu'aigrir Éléonore contre tous ceux qu'elle regardait comme la première cause de ses malheurs. C'est ainsi qu'elle profita de l'influence qu'elle exerça toujours sur son fils Richard pour empêcher ce dernier, qui du reste n'y avait que trop de dispositions, d'épouser la malheureuse Alix, fille de Louis VII et de sa troisième femme, Alix de Champagne.

Pendant le règne de son fils, Éléonore vécut assez étrangère aux événements politiques. Après la mort de ce prince, elle se retira au monastère de Fontevrault, où elle finit ses jours le 31 mars 1204, âgée de plus de quatre-vingts ans.

Il n'existe aucun monument contemporain qui puisse nous faire connaître précisément quel était le genre de beauté d'Éléonore, ni quel costume elle portait. Lenoir, dans le musée des monuments français, a recueilli la statue placée sur son tombeau, mais cette statue est de la fin du treizième siècle ou du quatorzième (B).

Au nombre des dames châtelaines qui ont brillé dans les cours d'amour de la seconde moitié du douzième siècle, il est juste de placer la reine de France Adélaïde de Champagne. C'était la cinquième fille de Thibaut IV du nom, surnommé le grand, comte palatin de Champagne, et de Mathilde de Carinthie. Quand Louis VII l'épousa en troisièmes noces, sur la fin de 1160, elle n'était déjà plus très-jeune, mais elle rache-

tait ce défaut par quelque beauté, de grandes vertus et une éducation remarquable pour cette époque. Non-seulement elle cultiva la musique et la poésie, mais encore elle en répandit le goût parmi les seigneurs de la cour et lutta sous ce rapport avec Éléonore, première femme de Louis VII. L'héritière de Guienne et d'Anjou protégea principalement les troubadours, Alix de Champagne s'occupa des trouvères et de leur langue, encore au berceau; et elle doit être comptée au nombre des protecteurs de notre vieille poésie française. Après quatre années de mariage, elle était encore stérile; on commençait à craindre que Louis VII mourût sans héritiers; des prières, des processions publiques, des jeûnes et des aumônes étaient ordonnés au moment où la reine fut déclarée enceinte. Le 22 août 1165, elle donna le jour à un fils qui fut appelé *Dieu-donné*, et qui devait être célèbre dans notre histoire sous le nom de Philippe-Auguste. Grâce aux soins que lui prodigua sa mère, il reçut une éducation supérieure à celle que l'on donnait à cette époque. Clément de Metz, l'un des hommes les plus savants du siècle, fut chargé de l'instruire : aussi le jeune prince n'oublia-t-il jamais les leçons qu'il avait reçues. Les développements que prit sous son règne l'université de Paris, l'accueil qu'il fit à plusieurs poètes français, admis à réciter devant lui leurs ouvrages, attestent son goût pour les lettres. Alix de Champague l'avait accoutumé dès son jeune âge à se mêler de poésie. L'un des trouvères les plus remarquables de cette époque, Quesnes de Béthune, nous a même transmis à ce sujet une anecdote piquante. Ce trouvère, d'une noble maison de l'Artois, composait avec beaucoup d'esprit des romances sur toutes sortes

de sujets, et se servait plus volontiers du dialecte usité dans son pays. Bien que ce dialecte fût parfaitement compris à la cour de France, les chansons de Quesnes n'en devinrent pas moins l'objet de quelques critiques. La reine elle-même et son fils prirent la liberté de s'en moquer. Quesnes de Béthune s'en plaignit dans une chanson pour laquelle il employa le dialecte usité à la cour, et dont le second couplet était ainsi conçu : « La » reine n'a pas agi avec courtoisie, quand elle m'a re» pris, elle et son fils le roi ; bien que ma parole ne soit » pas française, on peut bien la comprendre en fran» çais. Et ceux-là ne sont ni bien appris, ni courtois, » qui m'ont repris, si j'ai employé des mots artésiens, » car je n'ai pas été nourri à Pontoise. »

> La Roïne ne fit pas que courtoise
> Qui me reprist, elle et ses fiex li rois,
> Encoir ne soit ma parole françoise
> Si la puet en bien entendre en françois;
> Ne cil ne sont bien appris ne cortois
> Qui m'ont repris se j'ai dit mot d'Artois;
> Car je ne fus pas norriz à Pontoise [1].

Ce petit tableau de mœurs ne mérite pas seulement d'être signalé à cause des détails précieux qu'on y trouve pour notre histoire littéraire, il renferme encore sur l'état des mœurs à la cour de Philippe-Auguste, et même à celle de son père, des renseignements du plus haut prix. La politesse y était connue et appréciée ; ce n'était pas encore la civilisation complète de la cour de Louis XIII et de son fils, mais c'en était l'aurore : une reine habile et sage, une mère

[1] P. Pâris, *Romancero français*, p. 83.

attentive en donnait l'exemple, et cet exemple ne pouvait manquer d'être suivi. Depuis la fin du douzième siècle la cour de France ne le cède en rien pour la galanterie à toutes les petites cours du midi de l'Europe. Une foule de chevaliers se déclarent les soupirants de nobles châtelaines, et s'appliquent à chanter leurs amours et les attraits de leurs belles, dans des complaintes qui nous paraissent avec raison aujourd'hui d'une monotonie fastidieuse, mais qui à cette époque avaient tout l'attrait d'une nouveauté. Plusieurs de ces compositions même renferment un vif sentiment de poésie, beaucoup de convenance et une grande courtoisie. La véritable passion respire dans ce couplet où le poète fait parler la dame de Fayel dont j'ai raconté plus haut l'histoire : « Quand » la douce haleine vente qui vient du pays où est » retenu celui que j'adore, j'y tourne avec joie mon » visage, alors je crois sentir son étreinte par-dessous » mon manteau gris. »

On trouve aussi dans une chanson de Quesnes de Béthune, ce chevalier artésien dont j'ai cité plus haut quelques vers, le sentiment d'une moquerie fine et piquante qu'on aurait cru ne pouvoir rencontrer que dans notre société moderne, avec nos mœurs courtoises, mais raffinées, qui nous disposent à la raillerie. Le poète représente une noble dame déjà sur le retour, qui, après avoir méprisé l'amour d'un chevalier, lui offre ses faveurs. Le chevalier, dit le poète, la regarda au visage et la trouva pâle et fanée : « Dame, dit-il, je suis bien malheureux de n'avoir pas connu plus tôt votre pensée. Ce beau visage qui semblait fleur de lis est si changé qu'il me semble m'avoir été volé. Dame,

vous avez pris trop tard votre parti. » La dame piquée au vif de ce refus répond au chevalier en termes assez durs ; elle invoque ses triomphes passés et les beaux coups de lance qui pour elle ont été donnés ; à quoi répond le chevalier : « Dame, j'ai bien entendu parler de votre prix, mais ce n'est pas aujourd'hui. J'ai aussi entendu parler de Troie la grande et de sa richesse ; on n'en trouve plus aujourd'hui que la place. On n'aime pas une dame à cause de sa noblesse, mais parce qu'elle est belle, courtoise et sage, vous reconnaîtrez bientôt cette vérité [1]. »

CHAPITRE III.

De quelques abbesses françaises remarquables, du huitième au treizième siècle : Leubovère abbesse et Chrodielde religieuse du couvent de Sainte-Radegonde de Poitiers. — Sainte Bathilde, fondatrice de l'abbaye de Chelles, et sainte Bertilla, première abbesse. — Sinichilde, femme de Charles-Martel. — Gisèle, sœur de Charlemagne, Hermentrude et sa fille, abbesses de Chelles. — Théodrade, fille de Charlemagne, abbesse d'Argenteuil, et Adélaïde, femme de Hugues-Capet, bienfaitrice de ce monastère. — Héloïse, prieure d'Argenteuil, abbesse du Paraclet.

Au commencement de ces mémoires j'ai dit que le christianisme exerça une influence salutaire sur la condition des femmes et sur leur avenir. J'ai fait voir, dans l'histoire de sainte Geneviève et de son culte, la puissance morale qu'une simple vierge chrétienne avait acquise par son courage, par ses vertus. En retraçant les débordements de tout genre qui ont rendu

[1] *Romancero français*, de P. Pâris, p. 109.

célèbres quelques reines de France, j'ai montré la civilisation gallo-romaine se retirant dans le cloître avec sainte Radegonde et ses compagnes. Je vais essayer de compléter ce tableau en faisant connaître quelques-unes des actions remarquables accomplies par les Françaises qui, du huitième au douzième siècle, se sont vouées à la vie monastique. Citons d'abord les paroles relatives à ce sujet échappées au plus poétique de nos historiens modernes :

« Cette longue éducation de la femme pendant » plusieurs siècles peut se dire en un mot : l'*imitation de la Vierge*. Quelques lignes de l'Évangile » devinrent un texte inépuisable qu'on s'efforça tout » à la fois d'orner dans les légendes, et de reproduire » dans la vie. Chaque âge ne pouvant qu'imiter incomplétement ce divin idéal, exprima du moins à » sa manière tel aspect, tel moment de la vie de la » Vierge : en sorte que cette vie tout entière trouve » une sorte de commentaire dans l'ensemble des âges » chrétiens. La Vierge humble et docile sous la discipline de sa mère ; la Vierge allant chercher son fils » au temple et l'écoutant parmi les docteurs ; la Vierge » honorée des disciples et triomphante au ciel : ces » trois moments sont précisément les phases historiques de l'existence des femmes dans le cours du » moyen âge. Au dernier répondent les douzième et » treizième siècles, avec leur enthousiasme chevaleresque et mystique, l'époque où le grand poète » théologien Dante semble confondre la femme avec la » beauté éternelle, où le minnesinger de l'Allemagne » la voit sur un trône, douze étoiles pour couronne et » la tête de l'homme pour marchepied.

» Les premières paroles que le christianisme adressa » à la femme étaient loin de faire prévoir une telle » élévation. Il s'agissait d'abord de la rappeler à elle-» même, de lui faire abjurer la fausse liberté de la vie » païenne. L'apôtre dit dans l'une de ses épîtres : » Si la femme a reçu de longs cheveux, c'est afin » qu'elle puisse s'en voiler. Ce n'est pas à l'homme à » porter le voile ; l'homme est la gloire de Dieu, la » femme est la gloire de l'homme. Qu'elle apprenne » donc en silence avec toute soumission. Je ne veux » pas qu'elle enseigne, ni qu'elle domine sur l'homme, » mais qu'elle reste silencieuse [1]. »

Ce n'est pas que les monastères aient toujours échappé aux désordres qui affligeaient la société civile, et qu'aux époques d'ignorance et de barbarie ils soient restés l'asile de l'étude, des bonnes mœurs et de la prière. Grégoire de Tours nous a fait le récit de deux aventures, d'après lesquelles on juge de la dépravation qui régnait dans ces maisons de pénitence, et combien les plus saintes, les plus célèbres, devenaient rapidement des théâtres de scandale et d'impureté. Les scènes dont parle Grégoire de Tours se sont passées dans les premières années du huitième siècle :

« Il y a quelques années, dit l'historien, Ingeltrude » ayant fondé un monastère de femmes dans la cour » de Saint-Martin (*à Tours*), elle envoya à sa fille des » ordres ainsi conçus : « Quitte ton mari, et viens que » je te fasse abbesse du troupeau que j'ai rassemblé. » » Celle-ci, écoutant ce conseil inconsidéré, vint à

[1] *Fragment d'un mémoire sur l'Éducation des femmes au moyen âge*, par M. Michelet, etc., 1838, in-4°, p. 1.

» Tours avec son mari, entra dans le monastère de
» sa mère, et dit à son mari : « Retire-toi, et prends
» soin de nos biens et de nos enfants; car je ne m'en
» retournerai pas avec toi, parce que celui qui vit dans
» le mariage ne verra pas le royaume de Dieu. » Le
» mari vint me trouver, et me rapporta tout ce que
» lui avait dit sa femme. Je me rendis alors au mo-
» nastère, et j'y donnai lecture du canon du concile de
» Nicée, où se trouvent ces mots : « *Si une femme*
» *abandonne son mari, et méprise la couche dans*
» *laquelle elle aura vécu avec honneur, sous prétexte*
» *qu'il n'y a pas de part dans la gloire du royaume*
» *céleste pour celui qui vit dans le mariage, anathème*
» *sur elle.* » Berthegonde, entendant ces paroles, et
» craignant d'être privée de la communion par les
» évêques, sortit du monastère et retourna avec son
» mari. Mais au bout de trois ou quatre ans, sa mère
» lui écrivit de nouveau, avec prière de venir la trou-
» ver. Berthegonde chargea des bateaux tant de ses
» propres effets que de ceux de son mari alors absent,
» et, prenant avec elle un de ses fils, elle vint aborder
» à Tours. Mais sa mère, ne pouvant la garder à cause
» de l'opiniâtreté du mari à la réclamer, et parce
» qu'elle craignait d'être punie du méfait causé par
» ses artifices, l'envoya vers son fils Bertram, frère
» de Berthegonde, évêque de Bordeaux; et comme le
» mari poursuivait sa femme, la mère lui dit : « Comme
» tu l'as épousée sans l'avis de ses parents, elle ne
» sera point ta femme. » Il y avait alors près de trente
» ans qu'ils étaient mariés. Le mari de Berthegonde
» alla plusieurs fois à Bordeaux, mais l'évêque refusa
» de lui rendre sa femme. Lorsque le roi Gontran vint

17

» à Orléans, le mari accusa vivement l'évêque : « Tu » as enlevé, lui disait-il, ma femme et ses esclaves; » et, ce qui ne convient pas à un évêque, vous vous » livrez honteusement à l'adultère, toi, avec mes ser- » vantes, elle, avec tes serviteurs. » Alors le roi, » transporté de colère, exigea de l'évêque la promesse » de rendre la femme à son mari : « Elle est ma pa- » rente, dit-il, si elle a fait quelque chose de mal dans » la maison de son mari, c'est moi qui en tirerai ven- » geance; s'il n'en est rien, pourquoi déshonorer un » mari en lui enlevant sa femme? » L'évêque Bertram » promit et dit : « Ma sœur, j'en conviens, est venue » me trouver après plusieurs années, et je l'ai, suivant » son désir, gardée près de moi par amitié. Main- » tenant elle est partie; qu'il la cherche donc et l'em- » mène où il voudra, je n'y mettrai point obstacle. » » Mais tout en parlant ainsi, il envoya secrètement à » sa sœur des messagers pour lui dire de changer d'ha- » bit, de faire pénitence et de se retirer dans la basi- » lique de Saint-Martin, ce qu'elle fit aussitôt. Son » mari, suivi de beaucoup de gens, vint pour l'enlever » du lieu saint : elle avait déjà pris l'habit religieux; » elle assurait s'être vouée à la pénitence, et refusa » de le suivre. Mais, l'évêque Bertram étant mort dans » la ville de Bordeaux, elle rentra en elle-même et » dit : « Malheur à moi d'avoir écouté les conseils » d'une mère inique! Voilà mon frère mort, je suis » délaissée de mon mari, séparée de mes fils. Mal- » heureuse, où irai-je et que ferai-je[1]? » Grégoire de Tours ajoute à son récit quelques détails sur les

[1] *Histoire des Francs*, l. IX, ch XXXIII, traduction de MM. Guadet et Turanne, t. III, p. 347.

querelles scandaleuses qui s'élevèrent entre la mère et la fille au sujet de l'héritage de l'évêque Bertram. Au livre suivant il termine ainsi cette singulière histoire :

« La religieuse Ingeltrude, étant tombée malade, » nomma sa nièce abbesse du monastère, ce qui fit » beaucoup murmurer le reste de la congrégation; » mais, sur nos réprimandes, ces murmures cessèrent. » Ingeltrude, continuant de vivre mal avec sa fille, » parce que celle-ci lui avait enlevé ses biens, demanda » instamment qu'il ne fût jamais permis à cette fille » de venir prier ni dans le monastère qu'elle avait » fondé, ni sur son tombeau. Elle mourut, à ce que » je crois, dans la quatre-vingtième année de sa vie. » Sa fille Berthegonde vint à Tours; l'entrée du mo- » nastère lui ayant été refusée, elle alla trouver le roi » Childebert, et lui demanda l'autorisation de gou- » verner la communauté à la place de sa mère. Le » roi, oubliant le jugement qu'il avait porté en faveur » d'Ingeltrude, donna à Berthegonde un autre ordre » muni de sa signature, et portant qu'elle devait » s'emparer de tout ce qu'avaient possédé son père » et sa mère, et enlever du monastère tout ce qu'In- » geltrude y avait laissé. Elle vint avec cet ordre et » enleva tellement tout le mobilier de la maison, qu'elle » n'y laissa que les murs; puis elle réunit une troupe » de gens coupables de toute espèce de crimes et dis- » posés à toutes sortes d'excès, qui emportèrent tous » les fruits provenant même des autres domaines, » donnés à la communauté par la dévotion des fidèles. » Les déportements qu'elle commit dans ce lieu sont » au-dessus de tout ce qu'on pourrait dire. Après » s'être emparée des objets dont nous venons de par-

» ler, elle s'en retourna à Poitiers, en vomissant beau-
» coup d'accusations fausses contre l'abbesse, qui était
» sa proche parente [1]. »

Cette aventure nous montre dans quelle effroyable anarchie était tombée la société civile sous le gouvernement de violence et d'ineptie des rois mérovingiens. Chacun, à l'exemple du maître, ne suivait, dans les actions les plus sérieuses de la vie, que son caprice ou sa passion; les femmes principalement, une fois qu'elles avaient perdu le sentiment du devoir et de la pudeur, dépassaient toutes les bornes. Rien de plus singulier que cette mère qui contraint sa fille à quitter son mari pour s'enfermer dans un cloître; rien de plus naïvement barbare que ce roi qui oublie son premier jugement et en porte un autre tout contraire.

Le second récit, plus étendu que celui qui précède, est relatif à deux religieuses du monastère que sainte Radegonde avait fondé à Poitiers. Les troubles qu'elles excitèrent furent assez violents pour causer pendant quelque temps la dispersion de cette puissante communauté. J'ai dit précédemment que Radegonde avait introduit dans ce monastère la vie douce, élégante des femmes gallo-romaines riches et de haute naissance, et qu'elle s'occupait dans sa retraite à la lecture et même à la composition de quelques poésies latines. On verra plus loin qu'elle se donnait aussi le plaisir de jouer avec ses compagnes des pièces de théâtre. Bien qu'elle ait résigné le titre d'abbesse à l'une de ses amies, Radegonde eut le pouvoir, tant qu'elle exista, de maintenir dans une parfaite obéissance tous les

[1] Liv. x, ch. xii, t. iv, p. 47.

membres de la communauté qu'elle avait fondée. Mais peu de temps après sa mort, des scandales de toute nature ne tardèrent pas à éclater. Voici en quels termes Grégoire de Tours en fait le récit :

« Dans le monastère de Poitiers, le diable s'insinua » dans le cœur de Chrodielde, qui se prétendait fille » du feu roi Charibert. Elle suscita des troubles, et, » confiante en ce qu'elle avait des rois pour parents, » elle fit promettre sous serment aux religieuses que » dès qu'elle serait parvenue, en imputant des crimes » à l'abbesse Leubovère, à la faire chasser du mo- » nastère, on la mettrait elle-même à la tête de la » communauté. Elle sortit donc du monastère avec » quarante, ou même un plus grand nombre de ces » religieuses, et entre autres avec sa cousine Basine, » fille de Chilpéric. « Je vais, disait-elle, trouver les » rois mes parents, pour leur faire connaître les ou- » trages dont on nous accable; car on nous traite dans » ce lieu, non comme descendantes de rois, mais » comme des filles de mauvaises servantes. » Mal- » heureuse étourdie, qui oubliait dans quelle humilité » vécut la bienheureuse Radegonde, fondatrice de cette » abbaye ! Après sa sortie du monastère, elle vint » donc à Tours, et, nous ayant salué, elle nous dit : » Je te supplie, saint évêque, de daigner garder et » nourrir ces filles que l'abbesse de Poitiers a réduites » à la plus triste humiliation, pendant que j'irai vers » les rois nos parents pour leur exposer ce qu'on nous » fait souffrir. » Je répondis : « Si l'abbesse est en » faute, si elle a manqué en quelque chose à la règle » canonique, nous nous réunirons à notre frère l'évê- » que Mérovée, et nous la réprimanderons de concert ;

» puis, lorsque nous aurons arrangé les choses, rentrez » dans votre monastère, afin que la licence ne disperse » pas ce que sainte Radegonde a réuni à force de jeûnes, » d'oraisons et d'aumônes. » Elle me répondit : « Non » certes, mais nous irons trouver les rois. — Pour- » quoi, repris-je, résistez-vous à la raison? pourquoi » refusez-vous d'écouter les conseils d'un évêque? Je » crains que les évêques réunis ne vous interdisent la » communion? » Grégoire de Tours donna lecture aux deux fugitives d'une lettre pastorale adressée jadis à sainte Radegonde qui prononçait l'excommunication contre les sœurs rebelles, ou qui abandonnaient leur retraite. Mais Chrodielde persista dans son projet, et ne consentit qu'avec peine à différer son voyage jusqu'à l'été, les pluies tombées en abondance ayant rendu les chemins impraticables. L'été venu, Chrodielde alla trouver le roi Gontran, qui l'accueillit doucement et lui promit d'envoyer à Poitiers plusieurs évêques pour examiner la valeur de ses plaintes.

En attendant, Chrodielde et les religieuses qui l'avaient suivie ne voulurent pas rentrer dans le cloître; elles se retirèrent dans la basilique de Saint-Hilaire, réunirent autour d'elles, pour se défendre, des voleurs, des meurtriers, des criminels de toute espèce, et se préparèrent à combattre en disant : « Nous sommes » reines, et nous n'entrerons dans notre monastère que » lorsque l'abbesse en aura été chassée. » Quelques évêques s'étant joints à Mérovée, métropolitain de Poitiers, vinrent trouver ces religieuses et firent tous leurs efforts pour les faire rentrer dans le devoir; voyant que les paroles étaient insuffisantes, ils employèrent le châtiment et prononcèrent l'excommuni-

cation contre les rebelles. Mais la troupe des bandits qui avait pris les religieuses sous sa protection se jeta sur les évêques, et les accabla de mauvais traitements. Précipités sur le pavé de l'église, ils purent à grand' peine se relever pour fuir; leurs clercs furent blessés jusqu'au sang en prenant leur défense. Chrodielde, victorieuse, ne craignit pas d'attaquer l'abbaye de Sainte-Radegonde à force ouverte, et d'en briser les portes. L'abbesse, après avoir subi les plus indignes traitements, fut jetée en prison; les meubles de l'abbaye furent saccagés, et dans le tumulte le sang coula jusque sur le tombeau de sainte Radegonde.

Le roi Childebert, ayant appris ces violences, donna l'ordre au comte de la ville de les réprimer au plus vite par la force. Chrodielde voulait résister; il fallut employer le bâton, et même l'épée, pour réduire à l'obéissance la troupe de bandits qui obéissait à sa voix. Chrodielde, vaincue, prit dans sa main une croix, et dit au comte : « Gardez-vous d'user de violence en-
» vers moi qui suis reine, fille d'un roi, cousine d'un
» autre roi; gardez-vous de le faire, autrement craignez
» le jour de la vengeance! » Mais la troupe du comte,
» s'embarrassant peu de ses paroles, se précipita sur
» les hommes qui faisaient résistance, les entraîna
» garrottés hors du monastère, les attacha à des po-
» teaux, et les frappa vigoureusement, coupa aux uns
» les cheveux, aux autres les mains, à d'autres le nez
» et les oreilles, et la sédition fut apaisée. »

Les évêques ne tardèrent pas à se réunir en tribunal ecclésiastique pour connaître la réalité des crimes reprochés à l'abbesse de Sainte-Radegonde. Chrodielde se présenta comme accusatrice, n'épargnant contre

l'abbesse ni la ruse, ni la calomnie. Mais elle parvint tout au plus à la convaincre de faiblesse dans le gouvernement de la communauté. Grégoire de Tours nous a conservé le texte du jugement; voici les principales accusations portées contre l'abbesse Leubovère, et les réponses qu'elle y fit.

« On demanda à Chrodielde et à Basine pourquoi » elles avaient si témérairement violé leur règle en » brisant, pour s'enfuir, les portes du monastère, et » amené ainsi le désordre dans la congrégation. Elles » répondirent qu'elles étaient parties parce qu'elles » ne pouvaient plus supporter la faim, la nudité, et, » par-dessus tout, les mauvais traitements. Elles ajou- » tèrent que diverses personnes venaient, contre toute » convenance, se laver dans la salle de bain du monas- » tère; que l'abbesse passait son temps à jouer; que » des séculiers venaient manger avec elle, et qu'enfin » des fiançailles avaient été célébrées dans la maison. » Elles disaient que la même abbesse avait osé faire » des vêtements à sa nièce avec un dessus d'autel, » d'une étoffe de soie; qu'elle avait, de sa propre au- » torité, enlevé les feuilles d'or qui entouraient ce des- » sus d'autel, et les avait criminellement placées au- » tour du cou de sa nièce; qu'elle avait de plus fait à » sa nièce une bandelette ornée d'or pour jouer des » scènes de comédie dans l'intérieur du monastère. » L'abbesse, interrogée sur ce qu'elle avait à répon- » dre, dit : « Quant à la faim qu'elles prétendent » avoir soufferte, autant que la pénurie des temps l'a » permis, elles n'ont jamais éprouvé une grande pri- » vation; et au sujet des vêtements, si l'on visitait les » coffres des religieuses, on trouverait qu'elles pos-

» sèdent plus d'effets qu'il n'est nécessaire. » Tou-
» chant l'accusation relative aux bains, elle rapporta
» que ces bains avaient été construits pendant le ca-
» rême; et qu'à cause de l'âcreté de la chaux, et afin
» que la nouveauté de la construction ne pût être
» dangereuse pour les baigneuses, sainte Radegonde
» avait ordonné que les serviteurs du monastère en
» usassent librement, jusqu'à ce que toute odeur nui-
» sible eût disparu : que ces bains avaient été ainsi à
» l'usage des serviteurs durant tout le carême et jus-
» qu'à la Pentecôte. A cela Chrodielde répondit que
» dans la suite aussi plusieurs personnes s'y lavèrent
» en différents temps. L'abbesse reprit qu'elle igno-
» rait le fait et le désapprouvait. Puis, accusant à son
» tour les religieuses, elle leur demanda, puisqu'elles
» avaient vu la chose, pourquoi elles n'étaient pas
» venues l'en avertir. Quant au jeu, elle dit qu'ayant
» joué du vivant de dame Radegonde, elle ne regardait
» pas cela comme une grande faute; que d'ailleurs il
» n'était défendu de jouer ni par la règle écrite, ni par
» les canons. Mais, sur l'ordre des évêques, elle pro-
» mit d'accomplir religieusement la pénitence qui lui
» serait infligée. Elle dit aussi, au sujet des repas,
» qu'elle n'avait établi aucune coutume nouvelle, et
» qu'elle n'avait fait que ce qui se faisait sous dame
» Radegonde : qu'elle avait offert aux fidèles chrétiens
» des eulogies, mais qu'on ne saurait prouver qu'elle
» eût mangé avec eux. Elle dit, relativement aux fian-
» çailles, qu'elle avait reçu en présence de l'évêque,
» des clercs et des seigneurs, des arrhes pour sa nièce,
» qui était orpheline, et que, s'il y avait du mal à cela,

» elle demandait publiquement pardon; mais qu'alors
» même il n'y avait point eu de festin dans le monas-
» tère. Au sujet de la nappe d'autel, elle présenta une
» religieuse noble qui lui avait fait cadeau d'un man-
» teau de soie provenant de ses parents; qu'après en
» avoir coupé un morceau pour l'employer à sa fan-
» taisie, du restant elle avait fait le mieux qu'elle avait
» pu un parement d'autel; et qu'enfin les rognures de
» ce parement lui avaient servi pour orner de pourpre
» la tunique de sa nièce, qui servait alors dans le mo-
» nastère. Tout cela fut confirmé de point en point par
» Didimie, la donatrice. Quant aux feuilles d'or et à
» la bandelette ornée, l'abbesse appela en témoignage
» Maccon, un serviteur, qui déclara qu'il avait remis
» à l'abbesse, de la part du fiancé de sa nièce, vingt
» sous d'or; que le tout s'était fait publiquement, et
» que les biens du monastère n'étaient pour rien là
» dedans. » Les évêques, après avoir entendu les explications de l'abbesse, se contentèrent de la réprimander doucement pour sa trop grande indulgence, et la déclarèrent innocente. Quant à Chrodielde et aux religieuses qui l'avaient suivie, elles furent excommuniées pour s'être rendues coupables de violences de toute nature. L'acte d'accusation donne en ces termes le détail du pillage du monastère : « Elles mirent le feu
» aux tonnes dans la cour, brisèrent les poteaux des
» portes avec des leviers et des haches, et les brû-
» lèrent, maltraitèrent et blessèrent les religieuses
» jusque dans leurs oratoires, pillèrent le monastère,
» déshabillèrent l'abbesse, la traînèrent par les che-
» veux, la livrèrent à la dérision dans les rues, et la

» renfermèrent dans un lieu, où, si elle n'était pas
» enchaînée, du moins elle n'était pas libre [1]. »

A cet étrange récit des violences et des crimes commis dans un monastère par les religieuses elles-mêmes, l'esprit se reporte aussitôt à l'époque où presque toute la Gaule était soumise aux descendants de Mérovée : on devine la présence de quelques rejetons de cette famille grossière et débauchée, qui ne connaissait aucun frein à ses caprices, à ses passions. Chrodielde et Basine, élevées à la cour des rois barbares, cherchant à se rendre maîtresses, par le meurtre et la violence, du monastère de Sainte-Radegonde, nous représentent l'esprit violent de la conquête en lutte avec la civilisation gallo-romaine expirante. Les détails curieux que nous révèle le procès intenté par les religieuses de Sainte-Radegonde à leur abbesse, ces bains, ces repas, ces jeux, ces comédies, tout nous prouve que la fondatrice avait su joindre les délassements de la société polie de cette époque aux exercices de piété et de travail que la règle prescrivait.

Ces monastères cependant, quelle que fût leur supériorité sur le monde au milieu duquel ils se trouvaient, n'étaient pas de nature à repousser complétement la barbarie, à rendre à la femme le sentiment de ses devoirs et de sa dignité. Trop souvent ils ouvraient leur porte aux tumultes du dehors; les besoins et les passions de la vie matérielle les occupaient encore beaucoup trop. Un isolément plus profond était nécessaire : il fallait dompter ces âmes grossières par des privations matérielles, afin de chasser de leur esprit toute

[1] Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, liv. x, ch. xvii, t. iv, p. 65 à 83.

image des délices du monde, et, par ce moyen, les rappeler à la vertu. Telle fut la tâche accomplie du dixième au douzième siècle par quelques réformateurs célèbres qui concoururent plus qu'on ne le croit à pousser la société moderne vers la civilisation. Dans ce travail régénérateur, les femmes ont joué un rôle très-important, et quand on interroge les monuments de l'histoire, on trouve qu'elles y ont eu souvent la plus grande part. Non-seulement elles consacraient leurs veilles à filer des vêtements pour l'indigence, ou elles soignaient les pauvres enfants que le vice ou la misère abandonnaient sans appui, mais encore elles copiaient de leurs mains le texte des saintes Écritures, et même les œuvres profanes que les auteurs célèbres de l'antiquité nous ont laissées. Plusieurs abbesses ont donné l'exemple des vertus et de la science : M. Michelet, dans le mémoire dont j'ai reproduit au commencement de ce chapitre un passage, en cite quelques-unes :

« On venait de toutes parts, dit-il, au couvent de Ni-
» velle, consulter sainte Gertrude sur le sens des plus
» obscures allégories de la Bible. Au monastère de
» Chelles, près Paris, les hommes et les femmes écou-
» taient avec un égal respect les leçons de sainte Ber-
» tilla. Les rois de la Grande-Bretagne lui deman-
» daient quelques-uns de ses disciples pour fonder des
» écoles et des monastères. Elle leur envoyait les maî-
» tres et les livres.

» Les religieuses ne se contentèrent pas de com-
» menter, elles inventèrent. Au fond de l'Allemagne,
» *la blanche rose de Saxe*, Hroswitha (je traduis son
» nom) composa ses drames si hardis dans le fond, si
» chastes dans la forme. »

. . . .

« L'intrépide apôtre du Nord, saint Boniface, ayant » fondé son monastère de Fulde au sein de la barba- » rie germanique, établit non loin de là un monastère » de femmes et le confia à sa parente Lioba, qui en » devint abbesse. Cette docte fille connaissait les livres » saints, les écrits des Pères, le droit ecclésiastique. » La Bible ne sortait presque jamais de ses mains; » lors même qu'elle était couchée, elle se la faisait lire » encore; on continuait pendant qu'elle dormait, et » son biographe assure que si l'on passait une syllabe » elle se réveillait à l'instant.

» Lioba, dès son vivant, était tenue pour sainte. » Elle fut la seule femme qui entrât jamais au monas- » tère de Fulde. Elle y venait les jours de fêtes, et les » moines lui offraient avec respect une légère collation. » Lorsque saint Boniface alla chercher le martyre chez » les féroces tribus de la Frise, il recommanda qu'on » l'enterrât près de Lioba : « Je veux, disait-il, atten- » dre près d'elle le jour de la résurrection. Ceux qui » ont travaillé ensemble pour le Christ doivent rece- » voir ensemble leur salaire.

. . . .

» Rien ne contribua au progrès spirituel des reli- » gieuses, dit encore M. Michelet, plus que le rappro- » chement des monastères d'hommes et de femmes. » Ces pieuses retraites étaient souvent placées dans » des déserts, au fond des forêts, souvent parmi des » tribus barbares et demi-païennes; il n'y avait pas » moyen d'y laisser les religieuses seules et sans se- » cours. Les frères vivaient près d'elles dans un mo- » nastère voisin. Les deux communautés se réunis-

» saient pour entendre la parole de Dieu. Les occupa-
» tions étaient diverses : elles filaient, lisaient et
» priaient : eux de plus, ils se livraient pour elles aux
» soins de l'agriculture et du jardinage. Des hommes
» éminents dont l'Église s'honore ne dédaignaient pas
» ces humbles travaux. C'est ainsi qu'au dix-septième
» siècle le docte et excellent M. Hamon s'était fait le
» jardinier des dames de Port-Royal.

» Le rapprochement des monastères, dont on a cer-
» tainement exagéré les abus, créait entre les frères et
» les sœurs une heureuse émulation d'étude aussi bien
» que de piété. Les hommes tempéraient leur gravité
» et participaient aux grâces morales des femmes.
» Elles, de leur côté, prenaient dans l'austère ascétisme
» des hommes un noble essor vers les choses divines.
» Les uns et les autres, selon la noble expression de
» Bossuet, s'aidaient à gravir le rude sentier.

. . . .

» L'époque enthousiaste de la première croisade ne
» se contenta pas d'égaler la femme à l'homme ; elle
» l'éleva plus haut encore. Une célèbre abbaye fondée
» vers l'an 1100 réunit dans les bois de Fontevrault
» deux communautés : l'une d'hommes, l'autre de
» femmes, et les hommes mêmes furent soumis à l'ab-
» besse. L'abbesse avait le double glaive, temporel et
» spirituel. Elle punissait et elle absolvait ; d'elle éma-
» naient également les censures et les indulgences. Tous
» les biens de l'ordre étaient entre ses mains. Les
» frères étaient nourris par elle.

» Un mot de l'Évangile avait inspiré cette fonda-
» tion ; c'est celui que Jésus dit à saint Jean du haut
» de la croix en lui montrant la sainte Vierge : « Voilà

» votre mère! » La Vierge, mère adoptive de saint » Jean, semblait investie par ce mot de l'autorité du » maître sur le disciple bien-aimé.

» Lorsqu'une religieuse mourait à Fontevrault, les » frères avaient droit de venir inhumer leur sœur. De » même, lorsqu'on enterrait un religieux, les dames » le recevaient au chœur de leur église, lui chantaient » les prières funèbres et recommandaient son âme. La » mort seule rapprochait les habitants des deux com- » munautés. »

A ces observations si habilement présentées, qu'il me soit permis de joindre quelques détails sur trois monastères de femmes dont l'établissement remonte aux premiers temps de notre monarchie, et qui ont dû leur existence et leurs richesses à des reines de France, ou à des princesses du sang royal. Ce sont les abbayes de Notre-Dame de Soissons, de Chelles et d'Argenteuil.

Soissons, comme on le sait, fut la première capitale du royaume des Francs, après que ces derniers conduits par Clovis eurent fait la conquête de la plus belle partie de la Gaule : aussi la fondation de l'abbaye Notre-Dame, la troisième de l'ordre de Saint-Benoît, remonte à la seconde moitié du septième siècle. Lentrude, femme d'Ebroïn, maire du palais de Neustrie, dota richement cette communauté, qui compta bientôt jusqu'à trois cents religieuses et quarante recluses. Un clergé nombreux était chargé non-seulement du service divin, mais encore des affaires temporelles de cette abbaye. Les prêtres de ce clergé composèrent plus tard un collége de chanoines. Etherie, simple re-

ligieuse de l'abbaye de Jouare, connue pour sa science et sa prud'homie, fut chargée la première du gouvernement de Notre-Dame de Soissons. Elle eut pour successeurs plusieurs princesses françaises. On distingue parmi les plus illustres : Gisèle, fille du roi Pépin, que l'empereur Constantin avait, dit-on, demandée en mariage pour l'un de ses fils ; Théodrade, sœur de saint Adalard et cousine germaine de Charlemagne ; Rosilde, fille de Charles-le-Chauve ; Mathilde, fille de Raymond, comte de Toulouse, et de Constance, fille de Louis-le-Gros ; enfin, quelques princesses de la maison de Lorraine.

Chelles, qui n'est aujourd'hui qu'un petit bourg du département de Seine-et-Marne, à quatre lieues de Paris, fut célèbre jusqu'à la fin du dix-huitième siècle par un monastère de femmes dont la fondation remonte aux commencements de notre monarchie. C'était dans l'origine une de ces maisons de plaisance où les rois mérovingiens, dans les jours de loisir que leur laissait la guerre, venaient prendre le divertissement de la chasse. Ces princes, on le sait, se livraient avec passion à cet exercice. L'auteur des Récits mérovingiens décrit en ces termes une maison du même genre : « L'habitation royale n'avait rien de l'aspect » militaire des châteaux du moyen âge : c'était un » vaste bâtiment entouré de portiques d'architecture » romaine, quelquefois construit en bois poli avec » soin et orné de sculpture qui ne manquait pas d'é- » légance. Autour du principal corps de logis se trou- » vaient disposés par ordre les logements des officiers » du palais, soit barbares, soit romains d'origine, et » ceux des chefs de bande qui, selon la coutume ger-

» manique, s'étaient mis avec leurs guerriers dans la » *truste* du roi, c'est-à-dire sous un engagement spé- » cial de vasselage, de fidélité. D'autres maisons de » moindre apparence étaient occupées par un grand » nombre de familles qui exerçaient, hommes et » femmes, toutes sortes de métiers, depuis l'orfévre- » rie et la fabrique des armes jusqu'à l'état de tisse- » rand et de corroyeur, depuis la broderie en soie et » en or jusqu'à la plus grossière préparation de la » laine et du lin.

» ..... Des bâtiments d'exploitation agricole, des » haras, des étables, des bergeries et des granges, » les masures des cultivateurs et les cabanes des serfs » du domaine complétaient le village royal, qui res- » semblait parfaitement, quoique sur une grande » échelle, aux villages de l'ancienne Germanie. Dans » le site même de ces résidences, il y avait quelque » chose qui rappelait le souvenir des paysages d'outre- » Rhin ; la plupart d'entre elles se trouvaient sur la » lisière, et quelques-unes au centre des grandes » forêts mutilées depuis par la civilisation, et dont » nous admirons encore les restes [1]. »

Le voisinage de la forêt de Cuisse rendait chère aux rois mérovingiens l'habitation de Chelles : aussi Grégoire de Tours cite-t-il plusieurs événements remarquables de la vie de ces princes, qui ont eu lieu dans cette demeure. Ce fut à Chelles que le roi Chilpéric se retira après avoir perdu ses deux fils d'une maladie contagieuse, qui le força de s'éloigner de Brennes, où elle sévissait. Ce fut là qu'au retour de

[1] Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, deuxième édition, Paris, 1842, t. I, p. 363.

la chasse il fut assassiné, comme je l'ai dit plus haut [1]. Il y avait renfermé une partie de ses trésors, entre autres un magnifique surtout en or garni de pierres précieuses, et qu'en montrant à Grégoire de Tours il disait avoir fait fabriquer pour donner du relief et de l'éclat à la nation des Francs [2]. Après sa mort les gardiens de ces trésors s'empressèrent de les emporter à Meaux auprès du roi Childebert. A la fin du siècle dernier on montrait, dans le village de Chelles, derrière les murs de l'abbaye, au levant, la porte d'une ferme surmontée de deux petites tours. On appelait cette ferme le *Palais des Tourelles*, et on la désignait comme un reste de l'habitation de Childéric. Clovis avait habité Chelles et Clotilde y avait établi un petit monastère de religieuses, sous l'invocation de saint Georges. Mais, dans la seconde moitié du septième siècle, ce monastère, presque ruiné et devenu insuffisant, fut remplacé par un autre que fit construire sainte Bathilde, femme de Clovis II. Elle s'y retira à la mort de ce prince en 660, après y avoir établi des religieuses qui suivaient la règle de saint Césaire ou de saint Colomban, et qui portaient une robe blanche. Elle leur donna pour abbesse Berthe ou Bertilla du diocèse de Soissons, qui joignait un grand savoir à une piété si exemplaire qu'elle fut mise au nombre des saintes. C'est d'elle que M. Michelet a fait l'éloge cité un peu plus haut.

Bathilde mourut à Chelles en 680, et fut enterrée dans l'église de Sainte-Croix, dépendante du monastère

[1] Voyez livre I, ch. II.

[2] *Hist.*, liv. VI, ch. II.

et construite par ses soins. Un petit escalier pratiqué au côté méridional de l'église conduisait à un caveau situé sous le chœur. Là reposaient les dépouilles de cette reine dans un tombeau de pierre sans aucun ornement. Vers l'année 818, Louis-le-Débonnaire, passant par Chelles pour se rendre à Aix-la-Chapelle, donna l'ordre à Hegilvige, qui était abbesse à cette époque, de transférer les dépouilles de la sainte dans une église dédiée à Notre-Dame et nouvellement bâtie. Cette translation fut faite le 17 mars 833, par Erkenrad, évêque de Paris. Dans le cercueil de pierre resté vide on plaça le corps de Radegonde, jeune princesse, filleule de Bathilde, morte quelques heures avant elle à l'âge de sept ans. Mais Radegonde, ayant été aussi honorée comme sainte, fut portée dans la grande église de Notre-Dame[1]. Le souvenir de Bathilde, qui dans la langue vulgaire se nommait *Bautheur* ou *Baudour*, est resté longtemps dans la mémoire populaire. Au milieu d'un pré, situé vers le couchant au sortir du village, s'élève une croix de pierre assez ancienne. On l'appelle *la Croix Sainte-Bautheur*, et l'on répète tout bas qu'elle est souvent témoin d'apparitions surnaturelles. Là, dit-on encore, un roi de France fut assassiné. Cette croix marque-t-elle, comme on l'a cru, le lieu ou Chilpéric reçut le coup mortel? Au dix-septième siècle le culte rendu à sainte Bathilde, entretenu par une confrérie fondée en son honneur, était encore très-empressé. La châsse qui renfermait ses reliques ayant été descendue le 13 juillet 1631, six religieuses, en la touchant, furent

[1] Lebeuf, *Diocèse de Paris*, t. VI, p. 35.

guéries des convulsions dont elles étaient la proie depuis plusieurs années [1].

Le seigneur de Montfermeil, comme avoué et défenseur de l'abbaye de Chelles, avait seul le droit de porter le cierge pascal qui précédait la châsse de sainte Bathilde, à la procession faite chaque année le 21 janvier, jour de sa fête. Quand ce seigneur était absent, le procureur fiscal de l'abbaye lisait un réquisitoire relatif à cette obligation, puis le bailli de Chelles appelait par trois fois : *Monsieur de Montfermeil;* alors un fondé de pouvoir se présentait avec une procuration passée par-devant notaire : s'il déclarait se désister pour ce jour du droit que lui avait délégué le seigneur de Montfermeil, on le remplaçait par un clerc en surplis, dont les noms étaient inscrits dans le procès-verbal rédigé sur-le-champ par le greffier, et signé du bailli et du procureur fiscal, sur une table posée à cet effet dans le chœur de l'église. La procession commençait ensuite, le cierge était porté devant la châsse de sainte Bathilde par le représentant des sires de Montfermeil qui marchait seul suivi des officiers de l'abbaye [2].

Du dixième au seizième siècle, une légende singulière se répandit en France au sujet de sainte Bathilde. La vie en latin de cette princesse écrite assez anciennement, plusieurs chroniques et poèmes en langue vulgaire du douzième et du treizième siècle, contiennent le récit de cette légende, qui même a été consacrée par un tombeau longtemps considéré comme un témoignage irrécusable. Suivant cette légende, Clovis II,

[1] Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, p. 43.
[2] *Id.*, *ib.*, t. VI, p. 132.

voulant accomplir un pèlerinage en terre sainte, confia le gouvernement du royaume à Bathilde sa femme, après avoir fait couronner son fils aîné roi. Le jeune prince, sans aucun respect pour la sagesse de sa mère, se révolta de concert avec l'un de ses frères. Les deux princes, s'emparant de l'administration du royaume, se livrèrent à tous les emportements de la jeunesse. Clovis II, instruit de ces désordres, se hâta de revenir en France. Cédant à des conseils pernicieux, les fils du roi prirent la résolution de résister à leur père à main armée. Ils furent vaincus et conduits prisonniers devant le roi qui les livra à Bathilde, la laissant maîtresse de leur sort. Bathilde fut sans pitié, et voulut que les jeunes princes portassent la peine de leur révolte : elle les condamna à être *énervés*, supplice qui consistait à avoir le jarret brûlé. On perdait ainsi toute vigueur et principalement la faculté de monter à cheval. Ainsi privés du moyen de porter les armes, les deux jeunes princes furent exposés dans un bateau sur la Seine. Après avoir suivi plusieurs jours le cours du fleuve, le bateau s'arrêta près d'une terre déserte où les deux princes exilés fondèrent l'abbaye de Jumiéges. Tels sont en résumé les faits principaux de cette légende, qui, malgré la popularité dont elle a joui, ne semble reposer sur aucun document historique de quelque valeur[1].

Après sainte Bathilde plusieurs reines ou princesses de la maison de France ont vécu à Chelles, soit comme simples religieuses, soit comme abbesses. Sinichilde,

[1] Voyez à ce sujet : *Essai sur les Énervés de Jumiéges et sur quelques décorations singulières des églises de cette abbaye, suivi du miracle de sainte Bautheuch*, publié pour la première fois par E.-Hyacinthe Langlois. Rouen, 1838, in-8°, 1 vol.

femme de Charles-Martel, ayant été faite prisonnière par Carloman et Pépin, y fut reléguée et y termina ses jours.

Gisèle, sœur bien-aimée de l'empereur Charlemagne, mourut abbesse de Chelles en 810, après avoir fait reconstruire de fond en comble l'église de Sainte-Croix fondée par la reine Bathilde. Hégilvide, mère de l'impératrice Judith, gouverna aussi cette communauté. Enfin Hermentrude, femme de Charles-le-Chauve, est qualifiée, en 855, d'abbesse de Chelles; Rothilde, sa fille, porte aussi le même titre.

Le prieuré d'Argenteuil, fondé vers l'an 665 par Ermenric et sa femme Nummane, fut destiné à une communauté de filles soumises à la direction du monastère de Saint-Denis. Une abbesse du nom d'*Ailine* gouvernait cette maison en 770. Charlemagne la retira de la dépendance des moines de Saint-Denis pour y établir Théodrade, l'une de ses filles, avec des religieuses de son choix. Théodrade, tant que Charlemagne vécut, ne quitta pas la cour et même s'y fit remarquer par une conduite peu régulière. En 814, à la mort de cet empereur, Louis-le-Débonnaire, son successeur, intima l'ordre aux princesses ses sœurs de rentrer dans les couvents dont elles étaient abbesses; Théodrade revint à Argenteuil, et n'y imposa pas, comme on peut le penser, une règle bien sévère. En 824, elle fit un échange avec Eginhard, alors abbé de Blandigny. Ce dernier lui donna deux serfs, nommés *Imbold* et *Vulframn*, pour un autre appelé *Gulfocus* qui s'était fait prêtre[1]. Théodrade vivait encore en

[1] *Einhardi Chartæ*, p. 424, t. II, des *Œuvres complètes* d'Éginhard publiées par M. Teulet. Paris, 1843, in-8°.

838. Elle obtint cette année-là de Louis-le-Débonnaire un diplôme, confirmé par Lothaire son fils, qui autorisait les abbés de Saint-Denis à rentrer dans le gouvernement du prieuré d'Argenteuil aussitôt qu'elle serait morte. Les prescriptions de ce diplôme ne furent pas exécutées, et les princesses du sang impérial restèrent en possession du prieuré.

Cette maison, que les invasions normandes avaient ruinée de fond en comble, fut rétablie l'année 1003 par les soins d'Adélaïde, femme de Hugues-Capet, mère du roi Robert. Elle y plaça un grand nombre de religieuses de l'ordre de saint Benoît. Elle fut secondée dans ses vues par la piété de son fils, qui l'autorisa à donner au monastère d'Argenteuil des propriétés considérables et plusieurs droits avantageux.

Cette princesse consacra les dernières années de sa vie au gouvernement du monastère qu'elle avait rétabli. Depuis elle on ignore le nom des supérieures qui le dirigèrent, excepté celui d'Héloïse. Cette femme célèbre était prieure d'Argenteuil en 1129, au moment où Suger, abbé de Saint-Denis, profita de quelques désordres pour chasser les religieuses et pour rentrer en possession d'un bien que Charlemagne, disait-on, avait seulement emprunté à la royale abbaye.

De toutes les femmes de l'ancienne France qui devinrent abbesses d'une communauté religieuse, Héloïse est sans aucun doute la plus célèbre. On ignore de quels parents elle était née; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle avait pour oncle un chanoine de la cathédrale de Paris, nommé Fulbert, et qu'elle habitait avec lui une maison du cloître, au commencement du douzième

siècle. A cette époque le cloître Notre-Dame formait depuis longtemps une enceinte spécialement consacrée à la demeure des membres du chapitre métropolitain ; un mur en défendait l'entrée aux profanes. Ce chapitre était composé de chanoines dont l'établissement remontait à l'année 813. Originairement ils vivaient dans un cloître renfermant tous les logements nécessaires à la vie commune, et dont l'entrée était formellement interdite aux femmes. Ils n'en pouvaient sortir sans permission, devaient assister à tous les offices, chanter avec modestie, sans bâton pour se soutenir, à moins qu'ils ne fussent infirmes[1]. Les invasions normandes changèrent complétement leur condition en les forçant de vivre comme les séculiers. Il arriva qu'ils adoptèrent les mœurs et les habitudes mondaines, si bien que la plupart d'entre eux étaient mariés à la fin du onzième siècle, et se contentaient de toucher les revenus de leur prébende, sans remplir les conditions de leur état. Il y avait longtemps que la prescription qui leur défendait de recevoir dans leur cloître aucune femme n'était plus en usage, et le légat Odon, se conformant à cet égard aux habitudes qu'il trouva établies, rendit en 1207 la décision suivante : Nous défendons que les chanoines permettent à aucune femme de demeurer dans leur maison, excepté à leur mère, à leur sœur ou à leur parente au troisième degré, ou à quelque grande dame qui ne puisse être refusée sans scandale, ou bien encore à une matrone appelée pour donner des soins à quelques malades[2].

[1] *Histoire abrégée de l'église, de la ville et de l'université de Paris, etc.*, par Grandcolas. Paris, 1728. 2 vol. in-12, t. II, p. 221.

[2] Du Breul, *Antiquités de Paris*, p. 12 de l'édition de 1639, in-4°

Au commencement du douzième siècle les chanoines de Notre-Dame jouissaient de grands priviléges, qui leur avaient été concédés par les évêques et par les rois de France eux-mêmes. Leurs revenus étaient considérables ; non-seulement ils dirigeaient l'école de Paris, mais encore ils y enseignaient à l'exclusion de tous autres. Déjà l'Europe entière retentissait du bruit que faisaient les maîtres de cette école, qui ne devait pas tarder à servir de base à la fameuse université de Paris. A cette époque les chanoines occupaient chacun dans l'intérieur du cloître une maison particulière, et comptaient avec raison au nombre des habitants les plus considérables de la cité de Paris. Il ne faut pas être surpris si Héloïse, confiée aux soins du chanoine Fulbert, reçut l'éducation littéraire que l'on pouvait avoir de son temps. Après être restée pendant son enfance au monastère d'Argenteuil, elle revint dans la maison de son oncle, qui lui apprit à parler et à écrire la langue latine, la seule en usage à cette époque, non-seulement dans l'église, mais encore dans les affaires de la vie politique ou civile, et dans la société polie. On a dit qu'Héloïse connaissait aussi le grec et l'hébreu, mais sans doute elle ne savait de ces deux langues que les mots cités habituellement dans les Écritures[1]. A cette éducation, assez peu commune chez les femmes au commencement du douzième siècle pour être remarquée, Héloïse joignait une grande beauté et cette élégance, cette distinction qui chez une jeune fille ajoutent tant de charmes aux qualités du cœur et de l'esprit. Une telle perfection n'était pas ordinaire

[1] Rémusat, *Abélard*, t. I, p. 47, note 3.

alors; c'est pourquoi la renommée d'Héloïse, dépassant bientôt les murs du cloître et ceux de la ville, s'était répandue dans tout le royaume.

A la même époque une révolution venait de s'opérer dans les écoles de Paris. Guillaume de Champeaux, chanoine de Notre-Dame, directeur de l'école épiscopale, et le plus habile dialecticien de son temps, avait été contraint de cesser son enseignement, et de céder sa chaire à un jeune étranger, venu de la Bretagne, nommé Pierre Abélard. D'abord élève, et même élève de prédilection du vieux Guillaume, Abélard ne tarda pas à contredire les opinions de son maître et à soutenir contre lui des argumentations dont il sortait toujours vainqueur. Il résolut aussitôt d'entreprendre contre le système accrédité une lutte sérieuse. Pour échapper à la juridiction des chanoines qui s'étendait alors, en fait d'enseignement, sur toute la ville de Paris, Abélard ouvrit une école à Melun d'abord, ensuite à Corbeil, et enfin aux portes de Paris, sur le sommet de la montagne Sainte-Geneviève. L'enthousiasme qu'il produisit fut tel qu'il parvint à réunir autour de lui un nombre d'auditeurs deux fois plus considérable que celui qui venait écouter ordinairement ses adversaires. En vain ceux-ci essayèrent-ils de tourner contre Abélard les armes qu'il avait employées naguère contre Guillaume; ils l'attaquèrent au milieu de son enseignement, cherchant à démontrer les vices de son système, mais ils ne tardèrent pas à succomber. La nouveauté de ses principes, l'éloquence de sa parole, sa force physique, la beauté de son visage, tout contribua à compléter le triomphe que le jeune maître remporta sur ses rivaux. Le successeur de Guillaume offrit de céder son

école, devenue déserte, à Pierre Abélard, et le nouveau professeur ramena bientôt dans le cloître la foule d'étudiants qui l'avaient abandonné.

Ce fut sans doute à cette époque que Pierre Abélard devint l'un des chanoines de Notre-Dame, qu'il atteignit l'apogée de sa gloire, et qu'il put se dire un instant, suivant son expression, *le premier philosophe du monde*. Le dernier de ses biographes, et un des plus remarquables, a essayé de nous faire le portrait d'Abélard à cette époque de sa vie. Après nous avoir transportés par la pensée dans la Cité, cette île qui composait alors Paris presque tout entier, qui, en outre du palais de nos rois et de la métropole, renfermait plus de quinze églises, l'historien nous montre l'école du cloître, fréquentée par une foule de clercs de tout âge, de tout rang, de toute nation : « Dans cette » école, dit-il, on voyait souvent passer un homme au » front large, au regard vif et fier, à la démarche noble, » dont la beauté conservait encore l'éclat de la jeu- » nesse, en prenant les traits plus marqués et les cou- » leurs plus brunes de la pleine virilité. Son costume » grave et pourtant soigné, le luxe sévère de sa per- » sonne, l'élégance simple de ses manières tour à tour » affables et hautaines, une attitude imposante, gra- » cieuse et qui n'était pas sans cette négligence indo- » lente qui suit la confiance dans le succès et l'habi- » tude de la puissance; les respects de ceux qui lui » servaient de cortége, orgueilleux pour tous excepté » devant lui; l'empressement curieux de la multitude » qui se rangeait pour lui faire place; tout, quand il se » rendait à ses leçons ou revenait à sa demeure, suivi » de ses disciples encore émus de sa parole, tout an-

» nonçait un maître le plus puissant dans l'école, le
» plus illustre dans le monde, le plus aimé dans la Cité.
» Partout on parlait de lui ; des lieux les plus éloignés,
» de la Bretagne, de l'Angleterre, du pays des Suèves
» et des Teutons, on accourait pour l'entendre ; Rome
» même lui envoyait des auditeurs. La foule des rues,
» jalouse de le contempler, s'arrêtait sur son passage ;
» pour le voir les habitants des maisons descendaient
» sur le seuil de leurs portes.... Paris l'avait adopté
» comme son enfant, comme son ornement et son flam-
» beau. Paris était fier d'Abélard et célébrait tout en-
» tier ce nom, dont après sept siècles la ville de toutes
» les gloires et de tous les oublis a conservé le popu-
» laire souvenir[1] ».

Appelé ainsi à fréquenter le cloître Notre-Dame, Abélard ne pouvait manquer de rencontrer Héloïse, et la grande réputation dont l'un et l'autre jouissaient devait servir de lien à leur union. Il est facile de comprendre comment cet homme, dans la force de l'âge et de la beauté physique, accoutumé au triomphe absolu de ses sentiments, de ses volontés, éprouva le désir de se faire aimer de cette jeune fille, belle et savante, qui, par sa grâce et ses vertus, s'était acquise une renommée populaire.

Il commença par entretenir avec elle un commerce de lettres. Mais, impatient de parvenir à son but, il conçut un projet dont lui-même nous a fait connaître les combinaisons, et la réussite aussi rapide qu'inespérée :

« J'employai auprès de son oncle le ministère de quel-

[1] *Abélard*, par Ch. de Résumat, 1845, in-8°, t. I, p. 43.

» ques amis pour qu'il consentît à me recevoir dans sa
» maison qui, d'ailleurs, était voisine de mon école. J'a-
» vais chargé ces amis complaisants d'exposer à Ful-
» bert que mes études ne me permettant pas de soigner
» mes affaires domestiques, je le laissais libre de fixer
» lui-même le prix de ma pension et de mon logement.
» Or, Fulbert était avare, et il attachait une grande
» importance à ce que sa nièce continuât à faire des
» progrès dans les lettres. Ces deux motifs lui firent
» donner à ma demande un facile consentement. J'ob-
» tins tout ce que je désirais du chanoine entièrement
» préoccupé de l'amour de l'argent et de l'idée que sa
» nièce retirerait un grand profit de mon enseignement.
» Il me pressa donc instamment, et bien au delà de
» mes espérances, de donner les leçons de mon art à
» Héloïse; et, servant ainsi lui-même mon amour, il la
» livra tout entière à mon autorité magistrale. Il me
» conjura, lorsque je serais libre de mon école, de don-
» ner tous mes soins à sa nièce pendant le jour et
» même pendant la nuit; et si je la trouvais rebelle à
» mes leçons de la corriger de mes mains fortement.

» Je ne pouvais assez admirer la simplicité de Ful-
» bert, et je fus aussi stupéfait que s'il avait livré une
» tendre brebis à un loup affamé; car non-seulement il
» me chargeait d'instruire sa nièce, mais il me don-
» nait mission de la châtier et de la châtier fortement :
» et qu'était-ce autre chose qu'ouvrir à mes vœux toute
» leur carrière, que m'offrir lui-même le dernier moyen
» de vaincre, quand bien même je répugnerais à le sai-
» sir? et au cas où je ne pourrais toucher Héloïse par
» mes discours caressants, de la fléchir par les menaces
» et par les châtiments? Mais deux choses détournaient

» facilement Fulbert de tout soupçon et de la crainte » d'aucun danger : la vertu de sa nièce et la réputa- » tion si bien établie de ma continence.

» Que dirais-je de plus? Héloïse et moi nous fûmes » unis d'abord par le même domicile, et ensuite par » le même sentiment. Sous prétexte de l'étude nous » vaquions sans cesse à l'amour ; et la solitude que l'a- » mour désire l'étude nous la donnait. Les livres » étaient ouverts devant nous, mais nous parlions plus » d'amour que de philosophie, et les baisers étaient » plus nombreux que les sentences. Ma main se por- » tait plus souvent sur le sein que sur les livres, et nos » yeux étaient plus exercés par l'amour que par la » lecture de l'Écriture-Sainte. Cependant, pour mieux » écarter tout soupçon, des coups étaient souvent don- » nés, mais par l'amour et non par la colère[1]. »

Le chanoine fut le dernier à s'apercevoir de l'intime liaison qui unissait le maître à son élève. En vain plusieurs de ses amis particuliers crurent-ils devoir l'en avertir; en vain les chansons que composait Abélard pour Héloïse, répétées dans toutes les rues de la ville, retentissaient jusque sous les arceaux du cloître, il refusait de croire à ces bruits populaires. On lui disait que le philosophe, vaincu par l'amour, ne récitait plus dans sa chaire que des paroles banales, qu'il avait déjà fait entendre plusieurs fois. Rien ne pouvait ébranler la ferme confiance que le chanoine avait dans la vertu de sa nièce. Enfin il connut la vérité, mais seulement après avoir surpris les amants dans un tête-à-tête, où, suivant l'expression d'Abélard,

[1] Petri Abelardi, *de Calamitatibus suis epistola*, traduction de M. Villenave, p. 17 de *Abélard et Héloïse, etc., etc.* Paris, 1834, in-8°.

« ils furent découverts dans le même état où la fable » rapporte que Mars fut surpris avec Vénus. »

Rien ne put égaler le désespoir et la colère du chanoine: Abélard, forcé de s'éloigner, sentit s'accroître encore l'amour qu'il éprouvait pour Héloïse. Heureuse et fière de la passion qu'elle avait inspirée à celui qu'elle regardait comme le premier des hommes, Héloïse attendait un avenir meilleur, quand tout à coup elle s'aperçut qu'elle deviendrait bientôt mère. Joyeuse de ce nouveau surcroît d'inquiétude, elle s'empressa d'annoncer cette nouvelle à son amant. Abélard, sans hésiter, se rendit le soir à la maison du chanoine, et profitant de l'absence de ce dernier, il enleva furtivement Héloïse et la conduisit dans le bourg de Palais, en Bretagne, sa patrie. Elle y donna le jour à un fils que sa beauté fit surnommer Astrolabe, et qui passa ses jours dans l'obscurité de la vie monastique :

« Le départ d'Héloïse, dit Abélard dans l'histoire » de sa vie, avait jeté Fulbert dans une fureur qui te» nait de la démence ; et, ce qui rendait son état plus » terrible, c'est que le soin de cacher les motifs de sa » rage en comprimait la dévorante activité. Il ignorait » ce qu'il pourrait oser contre moi et quels piéges il » pourrait me tendre. Il craignait en se vengeant par » le meurtre, ou par tout autre moyen qui me laisse» rait une vie misérable, que sa nièce, qu'il chérissait » toujours, n'eût à souffrir dans ma famille les repré» sailles de la vengeance. Il ne lui était pas facile d'ail» leurs de me surprendre : mes précautions étaient » prises et il ne m'aurait pas trouvé sans défense. En» fin j'eus compassion de son trouble et de sa per» plexité ; et, m'accusant moi-même du mal qu'avait

» fait l'amour comme d'une trahison que j'aurais com-
» mise, j'allai dans l'attitude d'un suppliant trouver
» Fulbert et me soumettre à la satisfaction qu'il vou-
» drait exiger. J'offris d'épouser Héloïse pourvu que
» cet hymen restât secret, afin que ma réputation n'en
» reçût aucune atteinte. Fulbert donna son consente-
» ment et je reçus le baiser de paix de celui qui voulait
» par cette feinte me perdre plus aisément. »

Abélard, de retour en Bretagne, fit part à son amante du résultat de son voyage. Chose étrange! elle se refusa d'abord avec obstination à devenir la femme de celui qu'elle adorait. Humble et résignée, ne pensant qu'à l'avenir, à la gloire d'Abélard, Héloïse ne voulait pas en diminuer l'éclat par un mariage qui gênerait sa liberté. Profitant des leçons qu'elle avait reçues de son cher philosophe, elle cita les préceptes et l'exemple de tous les docteurs sacrés et profanes, pour lui prouver qu'il devait rester libre et dégagé de toute entrave. D'ailleurs, elle connaissait le caractère de son oncle et la haine implacable qu'il avait vouée à son amant. Sa réconciliation avait été trop rapide pour ne pas être feinte et n'avait qu'un but, celui de préparer sa vengeance. « Crains, disait Héloïse, animée par un esprit prophétique, que dans la perte de deux il n'y ait une douleur non moins grande que notre amour. » Mais Abélard avait décidé que son mariage aurait lieu. Soumise comme toujours aux volontés absolues de son amant, Héloïse le suivit à Paris, et leur mariage ne tarda pas à être célébré. « Nous reçûmes au point du jour, dit Abélard, la bénédiction nuptiale, en présence de l'oncle d'Héloïse et de quelques-uns de mes amis et des siens. Ensuite, nous

nous retirâmes sans bruit chacun de notre côté. »

Cependant, Fulbert ne gardait pas la promesse qu'il avait faite de ne rien divulguer de cette alliance. Non-seulement lui, mais ses familiers en parlaient sans cesse. Héloïse irritée protestait contre ces paroles, jurait qu'elle n'était pas mariée, et l'oncle, furieux de cette conduite, l'accablait d'injures et d'outrages. Abélard, soit pour soustraire Héloïse à ces violences, soit pour donner aux paroles du chanoine et des siens un éclatant démenti, la conduisit lui-même au couvent d'Argenteuil, et, sans lui faire prendre immédiatement le voile, la revêtit cependant de la robe des novices.

« A cette nouvelle, dit Abélard, l'oncle, ses parents » et ses amis pensèrent que j'avais trompé Héloïse; » que j'avais voulu facilement me débarrasser d'elle » en la vouant au culte des autels. Leur indignation » s'alluma, ils jurèrent de se venger; et une nuit, » tandis qu'un sommeil profond s'était emparé de mes » sens, ils corrompirent avec de l'or l'homme qui me » servait; des émissaires furent introduits dans mon » appartement et m'infligèrent l'infâme et cruelle pu- » nition qui a rempli le monde d'un long étonnement. »

La première pensée d'Abélard, après l'acte inouï de vengeance dont il se voyait la victime, fut de se vouer à la vie monastique. Mais l'amour qu'il avait eu pour Héloïse était trop matériel, trop égoïste, si je puis dire, pour qu'il ne prît pas en même temps la résolution d'arracher Héloïse aux séductions de ce monde. Il se rendit au monastère d'Argenteuil, intima l'ordre à sa femme de prendre le voile, et la victime obéissante consomma le sacrifice sans se plaindre, en

versant des larmes sur la souffrance et la honte qui venaient de frapper son époux. Les religieuses, en voyant sa jeunesse et sa beauté, voulaient la détourner de son dessein, elle leur répondit par ces mots empruntés à la Pharsale de Lucain : « O mon illustre époux ! toi dont » je n'étais pas digne de partager la couche ! le sort qui » me poursuit a donc eu le droit de t'opprimer toi-même. » Pourquoi formai-je les nœuds impies qui devaient te » rendre misérable ; maintenant reçois ma mort que » je t'offre volontairement en expiation de mon crime. »

Douze années environ s'écoulèrent sans que jamais Héloïse entendît parler de celui qu'elle aimait avec tant de résignation. Retirée dans le monastère d'Argenteuil elle avait été élevée à la dignité de prieure ; elle y vivait du souvenir de son bonheur passé. Nul n'était venu lui raconter les adversités de toute nature auxquelles Abélard avait été en proie, lorsqu'un jour elle fut chassée de sa retraite par ordre de Suger, abbé de Saint-Denis, en vertu de certains droits qu'il fit valoir sur le monastère d'Argenteuil. Des désordres assez graves reprochés à quelques religieuses justifiaient tout au plus une aussi grande violence. Ces désordres n'atteignirent jamais Héloïse, à laquelle on n'eut à reprocher que trop d'indulgence et de bonté. Elle errait sans refuge quand Abélard, accouru du fond de la Bretagne, où il dirigeait le monastère de Saint-Gildas-de-Ruys, s'empressa d'établir Héloïse et ses compagnes dans un petit oratoire du Paraclet.

La fondation de cet oratoire se rattache à l'un des épisodes les plus remarquables de la seconde partie de la vie d'Abélard. Vers 1122, ne pouvant supporter les persécutions continuelles que les moines de Saint-

Denis lui suscitaient, Abélard se retira dans un lieu désert, qu'il connaissait pour y être venu méditer quelquefois, au fond de la Champagne, sur les bords de l'Ardusson, près de Nogent-sur-Seine, dans le diocèse de Troyes.

« Là, dit-il, sur un terrain dont la concession me » fut faite par ses possesseurs, je construisis, avec le » consentement de l'évêque, un oratoire fait de roseaux » et de chaume, que j'appelai l'oratoire de la Trinité. » Je n'avais qu'un seul clerc avec moi, et je pouvais » chanter avec le prophète : J'ai fui, je me suis éloi- » gné et j'ai habité dans la solitude[1]. » Mais la solitude du maître ne tarda pas à être découverte; ses anciens élèves accoururent en foule pour recevoir de nouveau ses leçons : « On les vit, dit Abélard à ce sujet, abandon- » ner des couches de duvet pour des lits de feuillage, » les tables où ils étaient assis pour des lits de gazon, » et des mets délicats pour des grossiers herbages. » Ce nouveau triomphe remplit de joie celui qui en était l'objet. Il fut heureux de voir la misère et l'abandon auxquels ses ennemis l'avaient réduit se changer tout à coup en un bien-être et une position supérieure qui lui rappelaient son ancienne gloire. L'humble maison de roseaux et de chaume qu'il avait dédiée à la Trinité fut changée en un temple plus vaste, que ses élèves reconstruisirent avec du bois et de la pierre. Il se trouva même parmi eux quelque artiste *tailleur d'images*, qui, sous l'inspiration du maître, sculpta en pierre trois figures semblables de visage, afin de mieux exprimer l'unité de nature de la Trinité des personnes : « Cette

[1] Petri Abelardi, *Epistola ad amicum scripta*, p. 28, *Opera*, 1616, in-fol.

» statue se voyait encore au Paraclet, dit le dernier his-
» torien d'Abélard, il n'y a guère plus d'un demi-siècle.
» Les trois personnes divines étaient sculptées dans
» une seule pierre avec la figure humaine. Le Père
» était au milieu, vêtu d'une robe longue; une étole
» suspendue à son cou et croisée sur sa poitrine était
» attachée à la ceinture; un manteau couvrait ses
» épaules, et s'étendait de chaque côté aux deux au-
» tres personnes. A l'agrafe du manteau pendait une
» bande dorée portant ces mots écrits : *Filius meus*
» *es tu*. A la droite du Père, le Fils, avec une robe
» semblable, mais sans la ceinture, avait dans ses mains
» la croix posée sur sa poitrine, et à gauche une bande
» avec ces paroles : *Pater meus es tu*. Du même côté,
» le Saint-Esprit, vêtu encore d'une robe pareille, te-
» nait les mains croisées sur son sein. Sa légende
» était : *Ego utriusque spiritaculum*. Le Fils portait
» la couronne d'épines; le Saint-Esprit, une couronne
» d'olivier; le Père, la couronne fermée, et sa main
» gauche tenait un globe : c'étaient les attributs de
» l'empire. Le Fils et le Saint-Esprit regardaient le
» Père, qui seul était chaussé. Cette image singu-
» lière de la Trinité, cet emblème unique, je crois,
» dans sa forme, attestait combien l'esprit d'Abélard
» était profondément occupé de ce dogme fondamental.
» Cependant, quand, en s'agrandissant, l'établisse-
» ment des bords de l'Ardusson, devint en quelque
» sorte le monument de cette grâce divine qui l'avait
» recueilli et soulagé dans ses misères, comme c'était
» le lieu de la consolation, il lui donna le nom de *Con-*
» *solateur* ou Paraclet[1]. »

[1] « D. Gervaise, qui écrivait vers 1720, dit qu'en 1701, le 3 juin,

Cette singulière école, ouverte au milieu du désert, ne fut pas de longue durée. Des désordres éclatèrent parmi la jeunesse turbulente qui la composait ; Abélard donna l'ordre à ses élèves de se séparer, et suspendit ses leçons. Malgré la douleur que firent éclater publiquement les disciples d'Abélard, le Paraclet redevint bientôt solitaire; le fondateur lui-même ne tarda pas à l'abandonner.

Il y avait déjà plusieurs années que ces événements s'étaient passés quand Héloïse, et quelques-unes de ses compagnes, furent mises en possession du Paraclet. Les chétifs bâtiments qui composaient cette demeure tombaient en ruine, quelques vestiges du temple élevé par les disciples d'Abélard à la Trinité sainte étaient seuls restés debout. Héloïse, cependant, entra dans cet asile avec une joie ineffable et un ravissement de cœur que rien ne peut exprimer. Cette habitation avait été celle d'Abélard pendant plusieurs années. Chaque pas qu'elle faisait au milieu de ces ruines offrait à sa pensée le souvenir de celui qui fut son amant et son époux, de celui dont elle ne cessa jamais d'avoir l'image présente à la pensée. Recueillant tout ce qu'elle avait d'intelligence et de force, Héloïse ne négligea rien pour élever un véritable monastère sur les ruines de l'école du Paraclet.

» Catherine de La Rochefoucauld, abbesse du Paraclet, fit retirer de la
» poussière cette curieuse antiquité, pour la placer solennellement
» dans le chœur des religieuses, sur un piédestal de marbre portant une
» inscription qui en faisait connaître l'origine... L'auteur des *Annales*
» *bénédictines*, qui paraît avoir vu la statue, en donne la description
» exacte. M. Alexandre Lenoir a publié une gravure qui la représente,
» et semble aussi l'avoir vue avant que la révolution ne l'ait détruite. »

(De Rémusat, *Abélard*, t. i, p. 109.)

« La vie de ces religieuses fut d'abord pauvre et » difficile, dit Abélard dans l'histoire de sa vie; mais, » dans une année, les biens du monastère reçurent » plus d'accroissement que je n'eusse pu leur en pro- » curer si j'y étais resté un siècle tout entier. Dieu le » sait, plus les femmes sont faibles, plus leurs besoins » trouvent de cœurs compatissants; et leur vertu n'est » pas moins agréable aux hommes qu'elle ne l'est à » Dieu. Or, notre sœur, qui l'emportait sur toutes ses » compagnes, avait reçu du ciel le don de plaire aux » yeux de tous. Les évêques l'appelaient leur fille; les » abbés, leur sœur; les laïques, leur mère. Tous ad- » miraient sa piété, sa prudente sagesse, sa patience, » qu'accompagnait une douceur incomparable. Elle se » montrait rarement aux regards des hommes; et plus » elle aimait à se livrer dans sa cellule à la prière et » à la méditation, plus au dehors on demandait sa » présence, plus on désirait de la voir et de l'en- » tendre. »

Héloïse, enfermée au Paraclet, eut connaissance un jour de la lettre qu'écrivait Abélard à l'un de ses amis, dans laquelle il a raconté l'histoire de sa vie. L'infortunée relut plusieurs fois cette lamentable histoire et l'arrosa bien longtemps de ses larmes; puis, saisie des transports d'une passion brûlante qui ne l'avait jamais quittée, elle écrivit à son amant cette lettre éloquente, cri déchirant d'un cœur qui n'avait pas cessé d'aimer. Abélard y fit une réponse sévère, mais pleine de noblesse et de bonté. Ces deux lettres furent suivies de plusieurs autres; elles sont trop connues pour que j'aie besoin de les reproduire ici.

Après le mois d'avril 1142, Héloïse, ayant appris

par la renommée publique la mort d'Abélard, écrivit une lettre à Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, pour lui demander le corps de cet homme illustre qui devait reposer au Paraclet, suivant le désir que lui-même avait exprimé par écrit. Il fallut enlever secrètement, et la nuit, ces dépouilles aux moines du prieuré de Saint-Marcel. Ces religieux s'étaient empressés de les cacher d'abord dans une chapelle de leur infirmerie, et de les transporter ensuite au fond de leur église. Pierre-le-Vénérable vint lui-même célébrer les obsèques et prononcer une oraison funèbre : « Votre présence, lui écrivait Héloïse, m'a donné de la force. » Héloïse fit placer les restes de son époux dans une chapelle construite par ordre d'Abélard, située entre le cloître et le chœur de l'église, qu'on appelait le *Petit-Moustier*. Ce fut là que pendant plus de vingt années elle vint pleurer chaque nuit. Le 17 mai 1164, à l'âge de soixante-trois ans, Héloïse mourut. Ses dépouilles furent placées dans la même tombe que celles de son époux. Une tradition contemporaine rapporte qu'au moment où le cercueil d'Abélard fut ouvert pour y déposer les restes d'Héloïse, le cadavre ouvrit les bras, reçut la morte, et la serra contre son cœur.

M. Villenave, qui a composé sur Héloïse et Abélard un essai plein de recherches curieuses, raconte en ces termes l'histoire du tombeau et des portraits de ces deux personnages célèbres :

« En 1497, le cercueil des deux amants fut transféré du *Petit-Moustier* dans la grande église de » l'abbaye. Mais alors une piété sévère voulut séparer ce que la mort avait réuni. Les ossements » d'Abélard et ceux d'Héloïse furent mis dans deux

» tombes placées aux deux côtés du chœur. Le » temps avait mêlé les cendres des deux amants, et » leurs os purent seuls être distingués.

» En 1630, Marie de la Rochefoucauld, vingt- » troisième abbesse du Paraclet, fit transporter les » deux tombes dans la chapelle de la Trinité.

» En 1766, Marie de Roye de la Rochefoucauld, » vingt-sixième abbesse, conçut le projet de monu- » ment qui ne fut érigé qu'après sa mort. On y voyait » le groupe en pierre de la Trinité qu'Abélard avait » fait sculpter lui-même dans le douzième siècle.

» En 1779, Charlotte de Roucy (La Rochefoucauld), » dernière abbesse du Paraclet, fit graver sur un mar- » bre noir une épitaphe, qu'on croit avoir été rédigée » par Marmontel, et qui prouve que les corps des deux » amants avaient été réunis de nouveau dans un seul » monument [1].

» En 1792, le Paraclet allait être vendu comme » domaine national. Le 9 novembre, les autorités de » Nogent procédèrent solennellement à l'extraction » des corps d'Héloïse et d'Abélard, et leur translation

[1] Voici cette épitaphe :

HIC
SUB EODEM MARMORE JACENT
HUJUS MONASTERII
CONDITOR, PETRUS ABÆLARDUS,
ET ABBATISSA HELOISSA,
OLIM STUDIO, INGENIO, AMORE, INFAUSTIS NUPTIIS
ET PŒNITENTIA,
NUNC ÆTERNA, QUOD SPERAMUS, FELICITATE
CONJUNCTI.
PETRUS ABÆLARDUS OBIIT XX PRIMA APRILIS, ANNO M. C. XLII.
HELOÏSSA XVII MAII M. C. LXIV.
CURIS CAROLÆ DE ROUCY, PARACLETI ABBATISSÆ,
M. DCC. LXXIX.

» dans l'église de cette ville fut faite processionnellement par le clergé et par les magistrats. Le curé, » Dominique-Antoine Mesnard, prononça un discours » funèbre : dés vers furent lus; on apporta des couronnes, et les reliques des deux amants reposèrent » dans le caveau de la chapelle de Saint-Léger. Un » procès-verbal et une inscription qui fut gravée sur » cuivre, constatèrent qu'à cette cérémonie simple et » touchante avaient assisté les administrations du » district de Nogent, le maire et le procureur syndic » de la municipalité, les juges et le commissaire national près le tribunal civil *intra et extra muros*, le » curé, etc.

» Sept ans s'étaient écoulés, lorsque Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, ordonna dans les premiers temps du Consulat, le 27 ventôse an VIII » (16 février 1800), que les restes d'Abélard et d'Héloïse seraient portés dans le Musée des monuments » français. Le créateur de cet établissement vraiment » national, M. Alexandre Lenoir, se rendit à Nogent, » et le 23 avril, le sous-préfet et le maire lui remirent » le cercueil où les deux corps étaient renfermés, mais » *séparés par une lame de plomb*. Le procès-verbal » constate que, le cercueil ayant été ouvert à la sous-préfecture, le crâne d'Abélard ne fut pas trouvé » entier, mais que la tête d'Héloïse était *complète*.

» M. Delaunaye, auteur d'une vie d'Abélard, imprimée en 1795, rapporte qu'il avait examiné avec » soin les os d'Abélard et d'Héloïse, et que de cette » inspection il résultait que les deux corps avaient été » d'une grande stature et de belles proportions.

» M. Lenoir avait fait la même remarque ; il ajoute :

« La tête d'Héloïse est d'une belle proportion ; son » front, d'une forme coulante, bien arrondie et en har- » monie avec les autres parties de la tête, exprime » encore la beauté parfaite. »

» M. Delaunaye raconte que, tandis que les restes » d'Héloïse et d'Abélard étaient déposés dans l'église » de Nogent, il a été offert plusieurs fois des sommes » énormes, jusqu'à mille écus, pour avoir une seule » dent d'Héloïse, et il ajoute : « Je n'ai pas besoin de » dire que c'étaient des Anglais qui ont fait de pa- » reilles offres. »

» Le cercueil en plomb des deux amants, deux épi- » taphes et la pierre creusée de Saint-Marcel, qui ren- » ferma pendant quelques mois le corps d'Abélard, » voilà tout ce qui fut transporté à Paris. Les monu- » ments du Paraclet ont été détruits : ainsi la chapelle » sépulcrale où M. Lenoir renferma les restes d'Abé- » lard et d'Héloïse n'est point leur antique tombeau. » M. Lenoir dit dans sa description du musée qu'il » l'a fait construire avec les débris d'une chapelle de » Saint-Denis ; et dans sa notice historique, que cette » chapelle a été construite avec les débris du cloître » du Paraclet. Il n'y a de vrai dans ce monument » que le tombeau de Saint-Marcel resté longtemps » orphelin, et « dans lequel, dit M. Lenoir, j'ai dé- » posé moi-même les ossements des célèbres amants » du douzième siècle ; » les effigies couchées sur le » tombeau n'ont point été sculptées à cette époque.

» Il ne reste aucune image authentique des deux » illustres personnages qui furent un moment le » flambeau des lettres et de la philosophie, dans les » longues ténèbres du moyen âge.

» Tous les historiens de Paris qui ont parlé de ses » antiquités, citent deux médaillons d'Abélard et d'Hé- » loïse, qu'on voit encore dans la petite cour d'une » ancienne et chétive maison du cloître Notre-Dame. » Une inscription fait connaître que c'était la demeure » d'Héloïse, la maison canoniale de Fulbert. Mais » tout annonce que ces deux médaillons, incrustés » dans le mur, sont bien postérieurs au temps où vé- » cut Fulbert; et d'ailleurs, cet homme vindicatif eût-il » voulu faire à sa victime l'insigne honneur de placer » chez lui son image en regard de celle d'Héloïse? » M. Lenoir a reconnu que l'artiste avait donné à » Héloïse un costume en usage dans le commencement » du dix-septième siècle, et les moustaches du docteur » Abélard et le manteau à la romaine dont il est affu- » blé prouvent encore que les deux médaillons sont » l'ouvrage d'un sculpteur moderne et ignorant.

» N'ayant donc pu se procurer des types sûrs de » ces personnages, M. Lenoir nous apprend qu'il fit » mouler leur tête de mort; et c'est d'après ces moules » que le statuaire Deseine a fait les deux bustes » d'Héloïse et d'Abélard. » La statue d'Héloïse, qu'on » voit couchée à côté d'Abélard, est, dit M. Lenoir, » une figure de femme sculptée de ce temps-là, à la- » quelle j'ai fait mettre le masque d'Héloïse. »

En 1815, quand le Musée des monuments français fut détruit, on transporta le tombeau d'Héloïse et d'Abélard au cimetière du Père-Lachaise, où on peut le voir encore aujourd'hui (A).

CHAPITRE IV.

Les deux femmes de Philippe-Auguste, Ingeburge et Agnès de Méranie. — Blanche de Castille, mère de saint Louis. — Marguerite de Provence, sainte Isabelle de France, femme et sœur de ce roi. — Marie de Brabant, femme de Philippe-le-Hardi.

Au commencement de l'année 1192, Philippe-Auguste, bien jeune encore, était veuf depuis treize mois de sa première femme, Isabelle de Hainaut, morte à l'âge de vingt ans. La lutte qu'il devait si longtemps soutenir contre l'Angleterre était commencée. Il résolut de chercher dans un nouveau mariage les moyens de continuer cette lutte avec plus de force et de sécurité. La France et le Danemark se trouvaient à cette époque en rapport l'une avec l'autre; l'université de Paris, célèbre dans toute l'Europe, attirait dans ses écoles un assez grand nombre de jeunes Danois; un collége avait été fondé pour eux. Philippe-Auguste conçut la pensée d'obtenir du roi de Danemark la cession du droit que ce souverain prétendait avoir sur l'Angleterre, et le secours d'une flotte qui l'aiderait à descendre sur les côtes de la Grande-Bretagne. En échange Philippe-Auguste offrait sa main à la sœur de Knud VI, qui régnait alors, ne demandant pas d'autre dot. Mais le Danemark craignit de s'engager dans une lutte avec l'Angleterre, et préféra payer au roi de France une dot, accueillant du reste avec empressement l'honneur que Philippe-Auguste voulait bien lui faire. Une somme de dix mille marcs ayant été fixée par les ambassadeurs fut payée immédiatement; Pierre, évêque de

Rothschild, ancien élève de l'université de Paris, fut chargé de conduire en France la jeune souveraine.

« Ingeburge était née en 1175 de Waldemar, roi » de Danemark, et de Sophie, fille d'un prince russe, » nommé Wladimir : elle avait en 1193 dix-huit ans, » c'est-à-dire dix ans de moins que Philippe-Auguste. » Les historiens contemporains s'accordent tous à van- » ter les grâces et les excellentes qualités de la prin- » cesse danoise. Les connaisseurs la comparaient à » Hélène pour la beauté des formes, à Polyxène pour » la noblesse du maintien et des manières. Suivant » Étienne de Tournai, écrivain un peu prétentieux, » mais qui connaissait bien la reine, et qui avait été » à même d'admirer ses vertus, Ingeburge réalisait le » portrait de la vierge chrétienne tracé par saint Am- » broise. La beauté de son âme effaçait celle de son » visage ; jeune d'années elle avait la prudence d'une » tête blanchie par les ans. Elle se montrait plus mûre » que Sara, plus sage que Rébecca, plus gracieuse » que Rachel, plus pieuse qu'Anne, plus chaste que » Suzanne. Les historiens contemporains les plus dé- » voués à Philippe-Auguste, Rigord et Guillaume le » Breton, par exemple, ne parlent qu'avec respect de » la malheureuse reine. Enfin tous les témoignages » s'accordent à nous la représenter comme un modèle » de vertu et un prodige de beauté [1]. »

Philippe-Auguste se montra fort impatient de rece-

[1] Ingeburge de Danemark, reine de France. Mémoire de feu H. Géraud, couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans sa séance du 11 août 1844. — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. I (deuxième série), p. 8 — J'ai puisé dans l'excellent travail de mon ancien confrère tous les renseignements relatifs à Ingeburge.

voir sa nouvelle fiancée : il vint à sa rencontre jusque dans Amiens. Le 14 août 1193, la cathédrale de cette ville fut témoin du mariage, et le lendemain, jour de l'Assomption, la nouvelle épousée fut sacrée reine avec beaucoup de pompe par Guillaume, archevêque de Reims. S'il faut en croire quelques historiens, Philippe-Auguste, frappé de vertiges au milieu même de cette cérémonie, fut saisi à la vue d'Ingeburge d'un effroi mortel. Il devint pâle, tremblant, et ne put cacher son trouble à ceux qui l'entouraient Il prit soudain la résolution de se séparer d'Ingeburge et de la renvoyer en Danemark. Les ambassadeurs qui l'avaient amenée refusèrent de se charger d'une pareille tâche, et quittèrent la France avec rapidité. Les grands du royaume supplièrent Philippe-Auguste de vaincre cette aversion inattendue ; le roi consentit à voir encore une fois la reine : il entra dans sa chambre à coucher, au château de Saint-Maur, où il l'avait mandée, y resta seul quelques instants, puis sortit tout à coup, déclarant qu'Ingeburge ne pouvait être sa femme, et ne voulant pas même supporter qu'on la nommât devant lui[1]. Les partisans d'Ingeburge ont soutenu au contraire que l'aversion de Philippe-Auguste ne fut pas aussi subite ; qu'il demeura près d'elle toute une nuit et usa de ses droits. Les uns disaient que le roi avait trouvé dans sa femme quelques défauts secrets, et qu'elle avait l'haleine fétide. Les plus crédules parlaient des sortiléges du démon, d'incantations magiques qui, suspendant les facultés naturelles, frappaient tout à coup d'incapacité. Quoi qu'il en soit, Philippe-

[1] Géraud, p. 9.

Auguste n'avait plus qu'une pensée, celle de son divorce avec sa nouvelle épouse.

On a vu, dans un des chapitres qui précèdent, comment Louis VII, voulant rompre son mariage avec Éléonore de Guienne, se contenta de réunir les barons et les prélats du royaume, qui prononcèrent, en l'absence de la reine, une sentence de dissolution. Bien qu'Éléonore ait manifesté du déplaisir de cette façon d'agir, la sentence fut regardée comme valable et reçut son exécution. Philippe-Auguste pensa pouvoir agir comme son aïeul, seulement il ne crut pas avoir le droit d'empêcher la reine d'assister à cette assemblée ; il lui accorda même un interprète ; mais, chose étrange ! la pauvre Ingeburge ne paraît pas avoir trouvé de défenseur. Le seul moyen qui présentât quelque chance de succès pour casser un mariage que tout semblait rendre indissoluble, c'était de trouver entre les deux conjoints quelque lien de parenté. A force de travail, les prélats dressèrent un arbre généalogique d'après lequel Ingeburge se trouvait parente au quatrième degré d'Isabelle de Hainaut, première femme de Philippe-Auguste. Armés d'une aussi mauvaise preuve, les barons et les prélats du royaume de France se réunirent à Compiègne, le 5 novembre 1193. Guillaume, archevêque de Reims, oncle du roi, président de l'assemblée, prononça la dissolution du mariage.

Ingeburge était présente, mais seule, sans appui, ne comprenant pas une parole à tout ce qui se disait autour d'elle : quand son interprète lui eut fait connaître le sort qui l'attendait, elle fondit en larmes et s'écria :

Mala Francia! Mala Francia! Roma! Roma![1].
Sans pitié pour son désespoir, le roi donna l'ordre de la conduire à l'abbaye de Cisoing, au diocèse de Tournay, où la malheureuse reine vécut triste et résignée, manquant des objets les plus nécessaires à la vie.

Ce lâche abandon de la part de Philippe-Auguste ne devait pas tarder à recevoir son châtiment. Une princesse dont il rechercha l'alliance le refusa, en donnant pour excuse la conduite honteuse qu'il tenait avec la sœur du roi de Danemark ; une autre lui fut enlevée en se rendant en France. Le pape Célestin III, vaincu par les réclamations de la cour de Danemark et par les lettres d'Ingeburge, cassa la sentence de divorce, et défendit au roi de France de contracter aucun mariage. Philippe-Auguste, irrité, s'en prit aux légats du saint-siége, qu'il retint prisonniers. Mais il n'en résulta qu'un peu de mollesse de la part de Célestin III, glacé par l'âge et intimidé par la puissance du roi. Celui-ci ne craignit pas cependant d'aggraver sa position, et d'épouser Agnès, fille de Berthod, duc de Méranie, descendante de l'empereur Charlemagne. Ingeburge, en apprenant le mariage, ne put s'empêcher d'adresser au pape de nouvelles plaintes ; elles restèrent d'abord sans effet, et la captivité de la malheureuse Ingeburge fut rendue plus étroite. Du monastère de Cisoing on la relégua dans une forteresse où elle attendit dans les larmes une fin à ses souffrances.

Cependant Célestin venait d'être remplacé par In-

[1] Géraud, p. 11.

nocent III, pontife sévère et plein d'énergie. Il commença par écrire à l'évêque de Paris, Eudes de Sully, pour l'engager à décider Philippe-Auguste à se soumettre aux lois de l'Église. Trois mois s'étant écoulés sans qu'il reçût de réponse, Innocent III adressa au roi lui-même une longue lettre dans laquelle il lui faisait sentir ce que sa conduite avait d'odieux, et le prévenait avec douceur, mais avec fermeté, qu'il se verrait dans l'obligation de sévir contre lui s'il persistait dans ses erreurs. Cette lettre fut suivie d'une autre qui n'arriva qu'à la fin de l'année 1198. Innocent III rappelait au roi ses deux premières remontrances, et déclarait que ce troisième avertissement serait aussi le dernier.

Pierre de Capoue, cardinal diacre, en avait été le porteur. Ce prélat, fort avancé dans la faveur du pontife, connaissait parfaitement la France, où il avait été élevé. Il arriva muni des pouvoirs nécessaires pour exécuter les menaces que le pape faisait au roi. Le 6 décembre 1199, une assemblée eut lieu à Dijon, sous la présidence de Pierre de Capoue ; quatre archevêques, dix-huit évêques et quelques abbés y furent présents. Philippe-Auguste persistant à garder pour femme Agnès de Méranie, la sentence d'excommunication fut préparée, on en différa seulement la promulgation ; mais un mois plus tard environ, une autre assemblée eut lieu à Vienne en Dauphiné, et la sentence d'excommunication y fut prononcée [1].

Promulguée d'abord aux portes de la cathédrale de Vienne, qui à cette époque n'appartenait pas à la

[1] Voyez le texte de cette sentence, t. IV, p. 147, du *Thesaurus anecdot.* de dom Martenne. Elle a été traduite par Géraud, p. 24.

France, la sentence eut bientôt une plus grande publicité. Les archevêques, les évêques, les abbés, les chevaliers du Temple et de l'Hôpital reçurent l'ordre de la répéter aux portes des églises de France et d'en observer rigoureusement les prescriptions. Les chanoines de Sens, les évêques de Paris, de Senlis, de Soissons, d'Amiens, d'Arras obéirent les premiers et ne tardèrent pas à être imités par beaucoup d'autres. Un deuil immense de chaque jour et de chaque heure couvrit peu à peu le royaume, et fit sentir au dernier des citoyens la faute commise par le roi Philippe-Auguste. Qu'on se représente à cette époque de foi ardente et sincère, où nul homme, quels que fussent sa puissance et son rang, n'aurait osé se soustraire aux cérémonies du culte; qu'on se représente, dis-je, à Paris, toutes les églises fermées, toutes les cloches muettes, tous les mariages, tous les baptêmes suspendus, tous les moribonds appelant en vain le prêtre et l'hostie sainte; les cadavres gisants privés de sépulture aux portes des basiliques ou des cimetières. On est frappé de la puissance réelle et terrible que Rome s'était acquise. On se demande aussi quels devaient être la fidélité, l'amour de tout un peuple pour son roi, en voyant ce peuple souffrir de pareilles douleurs sans murmurer, sans demander compte du sacrifice immense qu'il s'imposait !

Philippe-Auguste ne tarda pas à se plaindre vivement de la sentence portée contre lui. Il envoya plusieurs de ses familiers à Rome, mais Innocent III fut inflexible : « Que la concubine soit éloignée, disait-il, et la reine Ingeburge rétablie dans ses droits. » Philippe-Auguste, étonné, sentit qu'il fallait se soumettre, et dans une entrevue avec le légat il témoigna de ses

dispositions à cet égard. Aussitôt l'interdit fut levé, après avoir duré huit mois. Agnès de Méranie, quoique malade, fut envoyée au château royal de Saint-Léger, entre Étampes et Paris ; Philippe-Auguste consentit à voir quelques instants la malheureuse Ingeburge. Elle fut introduite par trois évêques, avec beaucoup de cérémonies ; le roi lui donna la main et déclara qu'il voulait maintenant la traiter avec les honneurs dus à son rang. Mais la sécheresse de ses paroles, la dureté de son visage démentaient à tous les yeux ses promesses. En effet, le pape Innocent ne tarda pas à recevoir des lettres d'Ingeburge remplies de ses justes doléances : « elle était toujours captive et n'avait fait que » changer de prison ; sa position nouvelle était plus » étroite et plus dure que la précédente. On ne lui » laissait ni liberté, ni pouvoir, ni aucune marque de » la dignité royale. Personne, sans une permission » écrite du roi, ne pouvait arriver jusqu'à elle, ni lui » parler..... Enfin Philippe avait fait rayer le nom » d'Ingeburge des prières publiques qu'on avait cou» tume de chanter pour le roi et la reine dans toutes » les églises de France [1]. » Innocent III, comprenant par ces plaintes que les prélats de la France lui cachaient la vérité, reprocha vivement au légat sa trop grande indulgence : « Ne serait-il pas honteux, lui écrivait-il, qu'après un brillant début, la mesquinerie du dévouement nous fît appliquer cet adage : *Parturient montes, nascetur ridiculus mus* (la montagne en travail accouche d'une souris) [2]. »

[1] Géraud, p. 98

[2] *Id.*, p. 99.

Cependant une assemblée solennelle allait s'ouvrir à Soissons, pour prononcer en dernier ressort sur la nouvelle demande formée par le roi d'une séparation juridique. Les ambassadeurs du Danemark reçurent la permission d'y assister et de défendre la cause d'Ingeburge. Le roi parla le premier : il demanda à n'être plus forcé d'avoir pour femme une princesse à laquelle des liens d'une étroite parenté l'unissaient. « Alors les envoyés du roi de Danemark se levèrent : « Nous sommes témoins, dirent-ils, que, lorsque le roi » notre maître eut accordé sa sœur à vos ambassa- » deurs, ceux-ci jurèrent, sur leur âme et sur la vôtre, » qu'aussitôt qu'Ingeburge aurait touché la terre de » France, vous l'épouseriez, la feriez sacrer reine, » et que tant que vous vivriez l'un et l'autre, vous » la traiteriez comme l'exigeait sa double qualité de » reine et d'épouse. Vous avez ratifié ce serment par » un diplôme envoyé au roi de Danemark ; le voici » dans nos mains, avec les chartes des barons et des » prélats qui ont juré en votre nom. Et, comme vous » traitez votre femme légitime tout autrement que » vous ne l'avez promis, nous vous accusons de par- » jure et de foi mentie devant notre seigneur le pape. » Nous appelons aussi du juge Octavien, évêque » d'Ostie, qui nous est suspect à cause des liens de » parenté par lesquels il prétend vous être uni, et de » l'excessive partialité qu'il montre dans tout ce qui » vous touche. » La reine en son propre nom adhéra » aussitôt à cet appel. Alors le légat, s'adressant aux » Danois, les engagea, puisqu'ils se défiaient de lui, » à attendre l'arrivée de son collègue, qui était très- » prochaine, et à s'en rapporter à ce qu'il déciderait.

« Mais les défenseurs de la reine se retirèrent en di-
» sant : « Nous persistons dans notre appel [1]. »

Peu de jours après, une seconde assemblée eut lieu en présence des deux légats. Le roi était environné d'une foule de légistes qui prouvèrent à qui mieux mieux que le divorce devait avoir lieu. Ingeburge était seule et les ambassadeurs danois déjà partis pour Rome. Il ne se trouvait personne pour défendre la pauvre reine. Après quelques instants d'attente, les juges étaient sur le point de donner leur avis, quand tout à coup, du milieu de la foule, sortit un clerc, jeune encore, que personne ne connaissait, qui réclama avec humilité la permission de parler pour la reine. Il eut audience, et s'exprima en faveur d'Ingeburge avec tant de raison, de force, d'éloquence, que toute l'assemblée se sentit ébranlée. Le roi lui-même fut étonné de la vigueur que déploya ce jeune homme et de son habileté. Les juges n'osèrent prononcer leur sentence. Au sortir de l'assemblée chacun chercha le jeune clerc, chacun voulut le voir, lui parler, l'entendre de nouveau, le connaître enfin ; mais il avait disparu sans que personne pût donner de ses nouvelles. Le peuple, en apprenant cela, ne fut pas surpris : il disait que Dieu, qui n'abandonne jamais la vertu opprimée, avait envoyé sur la terre un de ses anges, sous la forme d'un clerc, pour défendre Ingeburge.

Cette singulière circonstance frappa certainement l'esprit du roi. Laissant les évêques et les avocats discuter entre eux le reste de la cause, il vint à cheval jusqu'aux portes de l'abbaye où la reine s'était retirée,

[1] Géraud, p. 101

la fit venir, lui tendit la main pour monter en croupe derrière lui, et sortit ainsi de la ville sans prendre congé. Quand la nouvelle de ce dénoûment imprévu du concile de Soissons parvint à la seconde femme de Philippe-Auguste, Agnès de Méranie, elle en fut si vivement saisie qu'elle tomba malade et mourut peu de jours après. Elle fut inhumée dans l'église de Saint-Corentin, près Mantes, où Philippe-Auguste fonda une abbaye de cent vingt religieuses sous la règle de Saint-Benoît [1].

Ces événements ne ramenèrent pas tout à coup Philippe-Auguste au sentiment de ses devoirs et ne purent dompter son âme vigoureuse, dont la force était souvent poussée jusqu'à la barbarie. Ses sentiments intimes, brisés par une puissance supérieure à la sienne, l'exaspérèrent au point qu'il fit de nouveau sentir tout le poids de sa colère à cette femme d'une patience héroïque qui depuis longues années expiait l'honneur d'avoir été choisie pour son épouse. Il la fit enfermer dans la tour du château d'Étampes, et défendit que personne, sans son ordre, pût communiquer avec elle. Au fond de cette tour, Ingeburge fut exposée aux plus indignes traitements. Sa nourriture était insuffisante, ses vêtements tombaient en lambeaux; les bains, la saignée, tous les soins du corps aussi bien que ceux de l'âme lui furent interdits. La brutalité des serviteurs du roi fut portée si loin qu'il est impossible de ne pas les accuser d'avoir conçu l'infâme dessein de rendre par un crime à leur maître sa liberté. Vaincue par la souffrance, la pauvre Ingeburge poussa un nouveau

[1] Géraud, p. 103

cri de désespoir, qu'elle parvint à faire entendre au pape Innocent III : « Mon père, s'écriait-elle, je tourne » mes regards vers vous, afin de ne pas périr ; ce n'est » pas de mon corps, c'est de mon âme que je m'in- » quiète, car je meurs tous les jours, saint père, pour » conserver intacts les droits de mariage. Oh ! qu'elle » me paraîtrait douce, bonne, suave, à moi malheu- » reuse femme, désolée et rejetée de tous, cette mort » unique de la chair qui m'arracherait aux tourments » de mille morts que j'endure[1] ! »

Tant de courage devait enfin obtenir une récompense. Peu à peu la prison de la reine Ingeburge devint moins sévère, et Philippe tenta quelques efforts pour se rapprocher d'elle. Il continuait cependant à faire courir le bruit que des sortiléges l'empêchaient de demeurer avec sa femme, et cherchait par tous les moyens à la décider à prendre le voile. Mais Ingeburge restait inébranlable. Enfin dans le courant de l'année 1213, après une séparation qui n'avait pas duré moins de vingt ans, Philippe-Auguste se résigna à vivre sous le même toit que la reine. Elle avait atteint sa trente-huitième année. Les souffrances d'une longue captivité avaient peut-être altéré la beauté de son visage, mais la douceur de son caractère, la bonté, l'élévation de son âme étaient restées les mêmes. Ces qualités surmontèrent peu à peu la répugnance invincible que Philippe-Auguste avait si longtemps combattue, sans parvenir à la vaincre. Ingeburge vécut encore dix ans avec ce prince, sans que nul accident fâcheux ne soit venu troubler un bonheur si court pour avoir été si chèrement payé.

[1] Géraud, p. 107

Ingeburge avait conquis l'affection de Louis VIII et de sa femme, Blanche de Castille; quelques biographes ont prétendu, mais sans en donner de preuves, que cette jeune princesse avait usé de l'ascendant qu'elle exerça sur l'esprit de Philippe-Auguste pour le décider à se rapprocher d'Ingeburge. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à la mort du roi Philippe, sa veuve fut traitée avec tous les égards dus à ses malheurs et à son rang. Par une convention conclue à Lorris, entre elle et Louis VIII, au mois d'août 1223, le douaire qu'elle avait droit d'attendre, lui fut assuré avec des conditions avantageuses. Elle fit construire sous les murs de Corbeil, dans une île de l'Essone, un prieuré et une église, où treize prêtres, menant la vie commune, furent chargés de célébrer chaque jour l'office divin. Au commencement de 1225, elle se retira avec un petit nombre de serviteurs fidèles dans une modeste retraite jointe au prieuré de Saint-Jean-en-l'Ile. Elle y resta jusqu'au mois de juillet 1236, où elle mourut âgée de plus de soixante ans. Le corps de la reine Ingeburge fut inhumé dans l'église de Saint-Jean. Il y reposa longtemps sous un tombeau recouvert d'une lame de cuivre sur laquelle son image était gravée avec une épitaphe en vers latins; mais cette épitaphe et ce tombeau n'existaient plus en 1736. Les religieux de Saint-Jean en élevèrent un nouveau orné d'une plaque de marbre noir avec une épitaphe en prose, qui se trouve aujourd'hui encastrée dans le mur d'un bâtiment voisin de l'ancienne église Saint-Jean (A).

Blanche de Castille, femme de Louis VIII, roi de France, et mère de saint Louis, est la plus remar-

quable de toutes les princesses de l'Europe qui vécurent dans la première moitié du treizième siècle. Elle avait pour aïeule cette fameuse Éléonore de Guienne dont j'ai raconté l'histoire dans l'un des chapitres précédents. Le dernier acte politique de cette reine, âgée de près de quatre-vingts ans, et retirée au monastère de Fontevrault, fut la négociation du mariage entre Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, et la fille d'Alphonse VIII. Malgré l'intempérie d'une saison rigoureuse et le poids des années, Éléonore quitta sa retraite dans le courant de février 1200, et se rendit à Burgos. Elle en partit peu de temps après, emmenant avec elle sa petite-fille, à peine âgée de seize ans. Elle revint à Fontevrault, remit la jeune princesse aux mains des ambassadeurs français et de son oncle, le roi Jean-sans-Terre. Ceux-ci la conduisirent en Normandie au château de Purmort, où le mariage fut célébré.

Blanche, pleine de fraîcheur et d'une beauté longtemps célèbre, se faisait aussi remarquer par beaucoup de majesté; on pouvait lire sur son front la grandeur de sa naissance et la hauteur de son esprit. Petite-fille d'une reine fameuse, elle était née sur le trône, n'avait que des rois pour parents, et s'unissait, à peine au sortir de l'enfance, avec l'héritier de la couronne de France, le fils aîné de Philippe-Auguste. Le prince qu'elle épousait, âgé de quatorze ans, était d'un caractère doux, facile, mais sans énergie. Sa piété ardente inquiétait le roi Philippe-Auguste, qui sentait après lui le besoin d'un successeur puissant, vigoureux, capable de consolider l'édifice qu'il avait eu tant de peine à fonder. Aussi accueillit-il avec joie cette jeune et belle princesse apparaissant comme un astre nouveau

qui se levait sur la France. A une blancheur de teint remarquable, surtout chez une Espagnole, elle joignait une chevelure noire très longue, qu'elle portait *en grève*, c'est-à-dire partagée sur le milieu du front et tombant en boucles sur ses épaules. Une longue tunique, fixée par une ceinture, marquait sa taille élégante; ses épaules, ses bras, sa poitrine étaient couverts d'une gaze légère attachée au poignet. Par-dessus ce vêtement un manteau à collet renversé, doublé d'hermine, était fixé par une riche agrafe au milieu de sa poitrine.

Ce n'était pas seulement la beauté d'Éléonore de Guienne, son aïeule, qui revivait dans Blanche de Castille, elle avait encore la vivacité de son esprit, ses grâces toutes féminines, et cette activité des âmes supérieures qui les poussent aux grandes entreprises. Seulement chez Blanche la raison était plus forte que chez son aïeule. Elle avait de plus que cette dernière une foi ardente et vive qui la poussait à un accomplissement rigoureux de toutes les pratiques religieuses, et lui servait de sauvegarde contre l'effervescence des passions. Elle exerça bientôt sur l'esprit du jeune prince son mari l'empire le plus absolu; cette influence même paraît s'être étendue jusqu'à Philippe-Auguste, dont elle sut parfois changer les résolutions les mieux arrêtées. En voici un exemple tout à fait digne de remarque : en 1216, le mari de Blanche de Castille se trouvait à Londres, à la tête d'un parti anglo-français qui l'avait appelé au trône dont le roi Jean s'était fait chasser. Jean meurt tout à coup : Louis se voit bientôt abandonné du plus grand nombre de ses alliés, qui lui préférèrent le fils du roi déchu. La position était dif-

ficile. Le jeune prince avait besoin de secours d'hommes et d'argent. Il les demande à son père, qui n'ose les lui faire passer, craignant d'encourir de nouveau les censures ecclésiastiques. Mais aussitôt que Blanche de Castille a su que Philippe-Auguste avait juré par la lance de saint Jacques de ne pas venir au secours de son fils, elle se rend près de lui et l'interpelle ainsi : « Comment, sire, vous laisserez mourir votre fils dans une terre ennemie, lui, votre héritier ! Ne le privez pas du moins du revenu de son apanage. — Non, Blanche, non, je ne le puis. — Alors je sais ce qu'il me reste à faire. — Comment ? dit le roi. — Par la sainte Vierge, j'ai de beaux enfants qui appartiennent à mon seigneur, je les mettrai en gages, et je trouverai des gens qui me prêteront sur eux ! » Cela dit, Blanche quitta le roi, furieuse et désespérée. Philippe-Auguste étonné fit peu après revenir la princesse et lui dit : « Blanche, je vous donnerai sur mon trésor autant d'argent que vous le croirez nécessaire, faites ce qui vous semblera bon. — Sire, répondit Blanche, voilà qui est bien. » Et la princesse s'empressa d'envoyer à son mari tout l'argent qu'elle reçut du roi.

Ce fut seulement depuis 1223, à la mort de Philippe-Auguste, que Blanche de Castille commença de prendre part au gouvernement du royaume. En 1226, Louis VIII marcha contre les Albigeois, et déposa l'autorité royale entre les mains de sa femme et du cardinal de Saint-Ange. Après s'être emparé d'Avignon, Louis VIII ne tarda pas à tomber malade, et au mois d'octobre il expirait à Montpensier, en Auvergne. Des bruits sinistres ne tardèrent pas à se répandre

contre Blanche de Castille ; on allait jusqu'à dire que la mort du roi n'avait pas été naturelle, qu'un poison subtil l'avait causée, et que l'un des adorateurs connus de la princesse, Thibaut, comte de Champagne et de Brie, était l'auteur de cet insigne attentat. Ces rumeurs présageaient l'orage qui allait éclater contre l'héritier du trône, à peine âgé de onze ans. Sans s'émouvoir à l'aspect du danger dont elle était menacée, Blanche s'empressa de conduire son fils à Reims et de le faire sacrer. Mais la plupart des grands barons, feudataires de la couronne, refusèrent de se rendre à la cérémonie; prétextant la perte trop récente de leur souverain, et disant que le deuil où ils étaient plongés s'accordait mal avec les réjouissances d'un avénement. Leur refus n'avait pas d'autres causes que le dépit qu'ils ressentaient de voir la régence déférée aux mains d'une femme, et la jalousie que leur inspirait le crédit dont le cardinal-légat de Saint-Ange jouissait à la cour de France. En se révoltant, ils espéraient rentrer dans la possession des droits, des prérogatives et des terres dont Philippe-Auguste et Louis VIII les avaient dépouillés. Ils firent une longue énumération de leurs griefs et voulurent poser des conditions. Mais Blanche de Castille, sans leur répondre, passa outre à la cérémonie du couronnement. Puis, ayant eu connaissance du projet que le comte de la Marche, les ducs de Bretagne et de Champagne avaient formé de s'emparer de sa personne et de celle de son fils, elle s'empressa de rentrer en France et de gagner Montlhéry. Là elle fit savoir aux habitants de Paris le danger qui menaçait le jeune prince : aussitôt les bourgeois

de la ville et les gens de métiers accoururent en foule, et, composant une armée au roi, ils le ramenèrent triomphant dans sa capitale.

Cependant la ligue formée par les barons devenait de plus en plus menaçante. Blanche de Castille ne crut pas devoir la heurter de front : elle temporisa, négocia, témoigna le désir de satisfaire tous les mécontents, bien qu'elle ne cherchât en réalité qu'à les désunir. Ceux-ci témoignaient une grande impatience : ils chansonnaient la reine, l'accusaient de mettre la main sur les revenus de la couronne pour envoyer l'or de France en Espagne ; ils tournaient en ridicule son fidèle conseiller le cardinal, dont elle exploitait la sainteté pour donner du relief aux favoris de plus bas étage. Les chansons des seigneurs confédérés contre la reine n'avançaient pas beaucoup leurs affaires. Ils eurent bientôt recours aux armes. Prononçant la déchéance de la dynastie capétienne, ils substituèrent au fils de Louis VIII le sire de Coucy. Suivant un chroniqueur contemporain, la conspiration fut assez avancée pour que le nouveau prétendant ait fait faire sa couronne royale. En présence d'un aussi grand péril, la reine Blanche ne laissa pas faiblir un seul instant son courage et son énergie. Avant que les confédérés eussent pu se réunir, la Champagne avait été envahie, et le comte Thibaut, l'un des plus puissants barons révoltés, était rentré dans le devoir. Les espérances du sire de Coucy furent d'un seul coup détruites ; il put dès lors inscrire sur sa bannière la célèbre devise :

Comte je ne daigne, roi je ne puis,
Je suis le sire de Coucy.

Quelques-uns des mécontents commencèrent dès

lors à parlementer ; il y eut même un traité conclu à Vendôme le 16 mars 1228, traité par lequel les principaux chefs de la révolte mariaient leurs héritiers et héritières aux enfants puînés de la maison royale. Tout paraissait terminé quand la turbulence du comte de Bretagne vint tout remettre en feu. Blanche de Castille ne tarda pas à être instruite qu'une ligue plus puissante que la première était sur le point de se former ; que, pour décider le comte de Champagne à en faire partie, Pierre Mauclerc lui offrait la main de Iolande, sa fille. Le jour, le lieu de l'entrevue des deux futurs étaient déjà convenus, et Thibaut venait de se mettre en route pour s'y rendre. Tout à coup le seigneur Geoffroi de la Chapelle, grand panetier de France, se présente à lui ; il est porteur d'une lettre de la reine ainsi conçue : « Sire comte de Champagne, le roi sait que vous vous disposez à prendre pour femme la fille du comte de Bretagne. Le roi vous mande que vous ne le fassiez pas, si vous ne voulez perdre tout ce que vous possédez en France, car vous savez que le comte de Bretagne a fait plus de mal au roi que nul homme vivant. » Obéissant à ce message, Thibaut rebroussa chemin et la ligue fut aussitôt rompue. Mais Pierre Mauclerc et les autres confédérés, furieux contre lui, entrèrent en Champagne et y mirent tout à feu et à sang. Blanche de Castille donna l'ordre aux troupes royales de secourir Thibaut ; de plus, elle fit savoir aux confédérés que, s'ils continuaient leurs ravages, le roi de France les citerait à sa cour, et confisquerait leurs domaines. Pierre Mauclerc, se voyant abandonné, se tourna du côté des Anglais. Il promit au prince Richard de lui faire avoir le Maine, l'Anjou, même la

Normandie; mais, toujours déconcerté par la diligence de Blanche de Castille, sa redoutable ennemie, il vit les hommes du roi de France s'emparer à force d'armes de son château de Bellesme, avant qu'il eût pu se joindre aux Anglais, ses nouveaux alliés. Là finissaient ses espérances; il fut trop heureux d'être compris dans la trêve que conclurent pour trois années la France et l'Angleterre.

A l'époque difficile, mais glorieuse, que je viens de retracer de la vie de Blanche de Castille, se rapporte un point historique des plus curieux, qui a été plusieurs fois débattu, et dont la solution complète me paraît impossible; je veux parler des amours de Thibaut, comte de Champagne, avec cette reine célèbre. Pour éclaircir une question aussi délicate, l'un des meilleurs moyens c'est d'avoir recours aux témoignages des contemporains. Sans reproduire ici les paroles de Mathieu Pâris, qui déclare nettement que le comte Thibaut nourrissait pour la reine une passion criminelle, je citerai un passage beaucoup plus important des Chroniques de Saint-Denis. La reine fut présente à la conclusion du traité de paix passé à Vendôme en 1228; elle parla ainsi au comte de Champagne : « Par Dieu, comte Thibaut, vous n'auriez pas dû vous ranger parmi nos adversaires; vous auriez dû vous rappeler du secours que le roi mon fils vous donna quand les barons de France se réunirent contre vous pour réduire en cendres votre fief. » Le comte regarda cette reine pleine de sagesse, et si belle qu'il fut tout ébloui de ses attraits. Il répondit : « Par ma foi, dame, mon cœur, mon corps et toute ma terre sont à votre service. Il n'est rien que je n'entreprenne pour vous

satisfaire; s'il plaît à Dieu, jamais je n'irai contre vous ni contre les vôtres. » Thibaut s'éloigna tout pensif; il avait sans cesse en remembrance le doux regard de la reine et sa belle contenance. Alors une pensée d'amour faisait battre son cœur; mais quand il se rappelait le rang qu'elle occupait, la sévérité de ses mœurs, sa pensée d'amour se changeait en tristesse. Et parce que les pensées profondes engendrent la mélancolie, on lui donna le conseil de se livrer à la poésie. C'est pourquoi il composa, en compagnie de Gace Brulé, des chansons mélodieuses. Il les fit écrire en ses châteaux de Provins et de Troyes; on les appelle *Chansons du roi de Navarre*, parce que ce royaume échut à Thibaut après la mort de son frère qui ne laissa pas d'héritier[1]. »

Un fait irrécusable vient à l'appui de ce passage des grandes Chroniques, ce sont les poésies du roi de Navarre, dont il existe un assez bon nombre de manuscrits, et qui comptent avec raison parmi les plus curieux monuments de notre vieille littérature[2]. La majeure partie de ces poésies est consacrée à célébrer une dame illustre par sa naissance, ses attraits, son esprit. Cette dame, aussi vertueuse que belle, se refuse à combler les vœux du roi-poète; elle se contente d'accueillir avec bonté sa requête et de sourire au récit des tourments qu'il endure. Toutes ces circonstances, on le voit, s'appliquent parfaitement à Blanche de Castille, qui ne crut pas manquer à ses devoirs de

[1] *Chroniques de Saint-Denis*, édit. de M. P. Pâris, t. IV, p. 254.

[2] Ces poésies ont été publiées, d'une manière très-imparfaite il est vrai, par Levesque de La Ravallière, sous le titre suivant : *Poésies du Roy de Navarre, avec des notes, etc., etc.* Paris, 1742, 2 vol. in-12.

régente et de mère, en faisant tourner au profit de la couronne l'admiration passionnée que Thibaut avait pour elle. Des chansons satiriques dirigées contre la régente ont exagéré la bienveillance qu'elle put témoigner au comte Thibaut. Dans ces poésies, comme dans toutes celles du même genre, quelques vérités se mêlaient à la calomnie. Par exemple, s'il était faux que Blanche de Castille envoyât l'or de la France en Espagne, et qu'elle augmentât le fief du comte Thibaut, on ne pouvait nier qu'elle n'eût pour son fils une affection déréglée et qu'à cet égard elle ne se portât souvent aux plus blâmables excès. La conduite qu'elle tint toute sa vie avec Marguerite de Provence, sa bru, ne peut pas être excusée. Cette princesse, fille aînée de Raymond Béranger, troisième du nom, était à peine âgée de quinze ans quand elle épousa Louis IX, au mois de mai 1234; le prince lui-même venait d'atteindre sa dix-neuvième année. Marguerite, d'un caractère doux et timide, se livra tout entière au bonheur d'un amour partagé. Le jeune prince avait pour elle une tendresse excessive, qu'il ne craignait pas de manifester à tous les yeux. Il avait pris pour devise une bague entrelacée d'une guirlande de lis et de marguerites, faisant allusion au nom de sa femme et au sien. Au chaton de cet anneau brillait un saphir sur lequel était gravée l'image d'un crucifix, avec cette devise : HORS CET ANNEL POURRIONS-NOUS TROUVER AMOUR? Cette exaltation mystique, si bien dans le caractère de saint Louis, ne plaisait pas à sa mère, qui jusqu'alors avait régné sans partage sur l'esprit aussi bien que sur le cœur de son fils. Elle ne put voir sans beaucoup de jalousie l'amour de Louis pour Marguerite. Joinville nous a

conservé le récit d'une scène familière qui renferme à cet égard les détails les plus curieux :

« Blanche, nous dit le chroniqueur, souffrait impatiemment que le roi demeurât en la compagnie de sa femme, et s'y opposait de tout son pouvoir. Quand le roi était en voyage avec Marguerite et Blanche, celle-ci faisait séparer les deux époux ; elle avait soin qu'ils ne fussent jamais logés ensemble. Le roi avait instruit ses huissiers de salle de telle sorte, que quand il allait, pendant la nuit, rejoindre sa femme, si par hasard la reine-mère venait pour les surprendre, ceux-ci battaient les chiens et les faisaient crier ; aussitôt le roi se cachait. Un jour, au château de Pontoise, le roi avait sa chambre au-dessus de celle de Marguerite ; il était descendu chez sa femme qui souffrait beaucoup d'une fausse couche qu'elle venait de faire ; Blanche y entra sans être annoncée, et le roi se cacha derrière la princesse pour que sa mère ne le vît pas. Mais la reine Blanche l'aperçut facilement, et le prenant aussitôt par le bras : « Venez-vous-en, lui dit-elle, vous ne faites rien ici. » Et elle l'entraîna dehors. La pauvre accouchée, voyant la reine emmener son mari, s'écria : « Hélas ! ne me laissez-vous voir mon seigneur ni en la vie, ni à la mort. » Et en parlant ainsi, elle tomba dans une faiblesse telle que l'on craignit pour ses jours. Le roi fut obligé de revenir et de rappeler Marguerite à la vie. »

Si une tendresse aussi jalouse peut être excusée, c'est dans une mère comme Blanche de Castille, qui sut faire de son fils le plus grand roi de son temps. A cette femme supérieure, il faut le reconnaître, revient complétement le mérite de l'éducation remarquable

que Louis IX avait reçue, et des vertus fortes et grandes que ce prince a montrées. Par ses soins, les maîtres les plus habiles de cette époque furent appelés tour à tour auprès du roi. Chaque dimanche, chaque jour de fête, Blanche de Castille les faisait prêcher devant son fils. Ils étaient chargés de lui apprendre, suivant l'expression de Joinville, *comment un prince auquel sont commis la charge et le gouvernement d'un peuple se doit maintenir envers ses sujets.* Louis IX dut encore aux enseignements de sa mère cette piété pleine de candeur et d'élévation qui a fait une partie de sa gloire et l'a placé au nombre des saints : « O mon fils, lui disait Blanche, sachez que j'aimerais mieux vous voir mort que de vous voir commettre un seul péché mortel. » Les peines que cette tendre mère s'était données pour cultiver le cœur et l'esprit de son fils n'ont pas été stériles, et la postérité doit tenir compte à Blanche d'avoir doté la France de l'un des plus grands rois qui l'aient jamais gouvernée.

Saint Louis a toujours eu pour sa mère une affection profonde, et lui a laissé une grande part dans le gouvernement du royaume. Au moment de partir pour la croisade où il fut fait prisonnier, par des lettres-patentes du mois de juin 1248, il lui donna la régence, avec un plein pouvoir de disposer de toutes choses, d'instituer ou de destituer les officiers de toute nature, de recevoir l'hommage des prélats ou des barons. En sa qualité de souveraine, elle autorisa, le 2 mai 1249, la fabrication d'une monnaie d'or, sur laquelle devait être représentée une reine tenant une couronne. Blanche de Castille signala son gouvernement par un trait de justice qui atteste la vigueur de

son caractère et la bonté de son âme. Il arriva que les serfs du village de Châtenay, près Paris, appartenant au chapitre de l'église cathédrale, ne purent acquitter le cens dont ils étaient redevables. Les chanoines, usant de rigueur, firent enfermer ces malheureux, à Paris, dans les prisons de l'évêque. Leur mésaise fut si grand que plusieurs d'entre eux y moururent. Blanche de Castille fit prier les chanoines d'être moins rigoureux et de délivrer leurs prisonniers sous caution. Les chanoines refusèrent, prétextant qu'ils étaient les maîtres de leurs serfs, et qu'ils pouvaient en user à leur égard suivant leur bon plaisir. Pour le prouver, les chanoines firent encore mettre au Fort-l'Évêque les femmes et les enfants des hommes de Châtenay. La presse devint si grande que plusieurs d'entre eux périrent étouffés par la chaleur. Blanche de Castille, indignée d'une pareille conduite, fit appeler quelques-uns des chevaliers de sa maison et les échevins de la ville de Paris, puis elle se rendit, accompagnée par eux, aux prisons de l'évêque. Elle donna l'ordre à ses sergents d'armes d'enfoncer les portes; elle-même frappa les premiers coups avec une baguette qu'elle tenait dans sa main. Aussitôt qu'elle eut donné le signal, les portes de la prison furent brisées : hommes, femmes, enfants se précipitèrent dehors, embrassant les pieds de la reine. Elle les prit sous sa protection spéciale, se saisit du temporel des chanoines jusqu'au moment où ceux-ci eurent fait grâce aux tenanciers du chapitre; de plus elle exigea des chanoines l'affranchissement immédiat de tous les serfs dépendant du chapitre, et l'abolition d'un droit qu'ils avaient exercé jusqu'à la violence.

Ce ne fut jamais qu'avec une douleur profonde que Blanche de Castille se sépara de son fils. Ni l'exercice du pouvoir absolu remis entre ses mains, ni les soins que réclamait l'administration du royaume confiée à sa garde, ne détournaient sa pensée de son fils de prédilection. Quand elle sut que ce fils était tombé entre les mains des infidèles, son énergie accoutumée, loin de faillir, reprit une force nouvelle; pour racheter cette vie si précieuse, elle déploya une activité inépuisable dont le cœur d'une mère possède seul le secret. Mais quand elle eut revu son fils, échappé à un aussi grand péril, se préparer de nouveau à courir les mêmes dangers, et de plus grands peut-être, son cœur de mère se brisa. Le poids des années s'appesantit sur sa tête; elle eut comme un pressentiment que sa fin n'était pas éloignée. Voici en quels termes un chroniqueur contemporain a raconté cette dernière entrevue de saint Louis avec sa mère: « Quand le roi eut tout préparé pour son voyage, il prit l'écharpe et le bourdon à Notre-Dame de Paris. L'évêque lui chanta la messe. Il quitta Notre-Dame pieds nus, environné de sa femme, de ses frères et de leurs épouses. Tout le peuple de Paris, toutes les corporations religieuses l'accompagnèrent en pleurant jusqu'à Saint-Denis. Là saint Louis prit congé d'eux tous et les renvoya. Mais la reine sa mère voulut rester avec lui pendant trois jours, malgré sa volonté. Il lui dit alors: « Belle douce mère, par l'obéissance que vous me devez, retournez maintenant sur vos pas. Je vous laisse en garde mes enfants Louis, Philippe et Isabelle. Je vous confie le royaume de France, et je suis certain qu'il sera bien gouverné. » Alors Blanche de Castille

répondit en pleurant : « Beau très-doux fils, comment pourra mon cœur supporter une pareille séparation ? Certes, il sera plus dur que la pierre s'il ne se fend pas en deux parties, car vous m'avez été le meilleur fils qu'ait jamais pu avoir une mère. » A ces mots, la reine tomba évanouie ; Louis IX la releva et lui fit ses adieux. Il s'éloigna ; la reine perdit une seconde fois connaissance. Quand elle fut remise, elle s'écria : « Beau tendre fils, jamais je ne vous reverrai, mon cœur me le dit bien. » Et de fait elle eut raison, car elle mourut auparavant. Sentant que sa fin était proche, elle se retira dans l'abbaye de Maubuisson qu'elle avait fondée. Elle dépouilla la couronne et le manteau royal pour revêtir l'habit des religieuses de cette communauté. Ce fut sous cet humble vêtement que la mort vint la saisir le matin du dimanche 30 novembre 1253, dans la soixante-neuvième année de son âge. Elle fut inhumée en grandes pompes au milieu du chœur de l'église de Maubuisson, où l'on voyait son tombeau en cuivre surmonté d'une statue de même métal qui la représentait. On y lisait une épitaphe composée de huit vers latins, dont le dernier rappelait que Blanche était morte religieuse[1]. » Ce monument fut détruit en 1789 (B).

Blanche de Castille a donné le jour à onze enfants, neuf princes et deux princesses. Les plus remarquables sont : Louis IX, roi de France, fondateur de la maison de Bourbon ; Robert d'Artois, tué à la bataille de la Massoure, en 1250, tige de la maison d'Artois ;

[1] Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. IV, p. 188.

Isabelle de France, fondatrice du monastère de Longchamp. Cette princesse mérite à tous égards d'être comptée au nombre des femmes qui ont illustré la France au commencement du treizième siècle. Agnès d'Harcourt, troisième abbesse de la communauté fondée par Isabelle et attachée au service de cette princesse, a composé une relation touchante de la vie de sa maîtresse. C'est le tableau de toutes les vertus chrétiennes dont Isabelle ne cessa jamais de donner l'exemple, et qui de son vivant lui avait déjà mérité la réputation d'une sainte. Plus tard l'hommage que lui avait rendu ses contemporains fut solennellement reconnu par l'Église.

Isabelle naquit au mois de mars de l'année 1224, et fut le dernier des enfants que Blanche de Castille eut de Louis VIII. Par sa beauté, par sa douceur, Isabelle fit la joie de sa mère, qui lui prodigua les soins les plus tendres. Blanche voulut que la princesse Isabelle fût digne en tout point de l'illustre maison d'où elle était sortie, et des hautes destinées où elle pouvait un jour être appelée. Non-seulement elle la rendit habile dans ces petits ouvrages de mains qu'aucune femme ne doit ignorer, mais encore elle eut soin de l'instruire dans la connaissance des Saintes-Écritures. Elle voulut aussi qu'elle apprît la langue latine, qui à cette époque était la langue usuelle des gens polis de l'Europe.

La jeune princesse répondit bien aux soins que sa mère avait pris d'elle. D'un caractère doux mais sérieux, elle fut douée d'une raison précoce qui lui faisait préférer le silence et la retraite aux plaisirs bruyants et aux fêtes où elle était appelée par sa

naissance. Elle refusait aux princesses de sa famille de les y accompagner, et restait volontiers dans sa chambre à lire les saints Évangiles, ou à broder d'or et de soie quelque ornement d'église dont elle faisait présent aux prêtres qui la visitaient. Encore enfant, elle aimait par-dessus tout les images de Jésus-Christ et de la Vierge, et recevait avec des transports de joie celles qu'on lui apportait. Un peu effrayée des dispositions d'Isabelle à la vie religieuse, Blanche essaya de séduire son esprit aux vanités du monde, elle la fit souvent revêtir des habits les plus magnifiques. La jeune fille portait ces parures sans plaisir, sans contrainte, avec un dédain qui révélait toute la hauteur de ses pensées. Isabelle avait, comme sa mère, une chevelure d'une grande beauté. Les femmes qui l'entouraient, présageant ses destinées futures, ne manquaient pas, quand elles la peignaient, de recueillir avec le plus grand soin les cheveux qui se détachaient de sa tête : « Qu'en voulez-vous faire? » leur dit un jour la jeune fille avec un doux sourire. — « Madame, lui répondit l'une d'elles, nous les gardons pour en faire des reliques aussitôt que vous serez devenue sainte. » — « Elle s'en riait et tenait à folie de pareilles choses, ajoute son biographe, mais moi, sœur Agnès, je possède quelques-uns des cheveux de la princesse. »

Ayant été atteinte, aux plus beaux jours de sa jeunesse, d'une maladie violente qui la mit aux portes du tombeau, Isabelle, en revenant à la santé, fit vœu de se consacrer au Seigneur, et de ce jour elle refusa de porter les riches vêtements dont sa mère aimait à la parer. Louis IX voulut la marier au fils de l'empereur

Fréderic II, mais Isabelle refusa, en déclarant qu'elle n'aurait d'autre époux sur la terre et au ciel que Jésus-Christ, et que, sans passer le reste de ses jours enfermée dans un cloître, elle vivrait au milieu du monde dans un état complet de virginité. Blanche de Castille, sa mère, et le roi Louis IX, son frère, que cette résolution contrariait dans leurs desseins, s'adressèrent au pape Innocent IV pour qu'il la combattît. Innocent écrivit à la princesse une lettre pleine de douceur et de raison, dans laquelle il s'efforça de lui démontrer l'inconséquence de sa résolution. « On » me dit, lui écrivait le pontife, que vous voulez vivre » dans le monde, et que votre inclination vous porte » à y mener une existence écartée des vivants, sans » rien prétendre au mariage ni aux espérances de la » postérité. Toutefois, selon que je suis informé, vous » n'avez point d'intention d'entrer dans un monastère » pour y vivre dans la profession religieuse, mais » votre esprit se forme une vie neutre qui n'est pas » ordinaire dans le siècle, et qui ne peut recevoir l'ap- » probation de ceux à qui vous devez toute obéis- » sance[1]. »

Sans se laisser ébranler par l'autorité et le rang de la personne qui lui adressait de pareilles remontrances, elle écrivit au pape une longue lettre pour justifier sa conduite et lui en demander pardon : « Je ne suis » point une rebelle, je ne suis point une désobéis- » sante, je veux obéir et mourir à vos pieds, quand » vous m'aurez fait cette faveur d'entendre une seule » parole pour ma justification. » Innocent IV avait

[1] *Vie de sainte Isabelle, sœur du roy saint Louis, etc.*, par le R. P. Nicolas Caussin. Paris, 1643. in-12, p. 38.

parlé à la princesse de l'excellence de la sainteté du mariage ; Isabelle répondit en ces termes : « Je sçais » que le mariage est honorable, et le lit des chastes » épouses immaculé; mais je ne puis oublier ce que » dist l'apostre saint Paul, qu'il faut avoir une sainte » émulation pour les dons de Dieu, et souhaiter les » plus excellents ; et j'ay souvent appris que la virgi- » nité estoit autant relevée sur le mariage que la cla- » reté du soleil sur celle des étoiles. C'est la vie que » Jésus a consacrée en sa très-pure chair, c'est celle » dont la très-sainte Vierge Marie nous a montré » l'exemple... Quel tort ferai-je à ma naissance si je » refuse le fils de l'empereur pour épouser le souverain » monarque du ciel et de la terre? Ce peu de cognois- » sance que j'ay des Saintes-Lettres ne m'a pas per- » mis d'ignorer une parole de saint Augustin qui dit : » Il vaut mieux donner des vierges à Jésus-Christ que » des césars au monde. »

En parlant de la destinée des princesses mariées à des rois étrangers, Isabelle dit encore : « Toutes les » douceurs qu'on s'imagine dans ces hauts partys sont » bien arrosez de fiel : il n'y a rose qui n'ait mille » espines. Les filles des grands princes sont pour l'or- » dinaire les plus malheureuses au rencontre du ma- » riage. Ce sont de pauvres victimes d'estat qu'on sa- » crifie à la fortune du royaume par des considérations » très-humaines, mais je puis dire quelquefois très-in- » humaines, qui aboutissent à de sensibles desplaisirs : » leur première félicité est le bannissement de leur » patrie pour vivre en une terre estrangère, où on les » nourrit de fumée et de cérémonies, sans leur donner » un plaisir solide. » Le pape Innocent, Louis IX et

sa mère, surpris de la haute raison de ce langage, finirent par approuver la résolution qu'Isabelle avait prise.

Ayant obtenu de vivre suivant son désir, Isabelle consacra tous les instants de la journée aux bonnes œuvres et aux exercices de piété. Retirée dans sa chambre, elle y restait de longues heures à prier Dieu. Un jour elle faillit être victime de son zèle. Sous le règne de saint Louis, le luxe dans la vie privée n'était pas encore poussé aussi loin qu'il le fut un peu plus tard. Chacune des habitations royales ne renfermait pas les meubles nécessaires pour y demeurer. Quand la cour changeait de résidence, des bêtes de somme transportaient le bagage de chacun. Dans une de ces circonstances, les domestiques chargés de préparer les bagages entrèrent chez la princesse qui, cachée par les rideaux de son lit, était depuis plusieurs heures en prières. Croyant Isabelle absente, les domestiques firent un seul paquet des rideaux, de la couverture et des matelas, et s'apprêtèrent à le transporter sur les sommiers de voyage. Isabelle, se sentant étouffer, poussa des cris aigus; les dames de son service coururent à son aide, et les valets épouvantés s'empressèrent de la délivrer. Louis IX, en parlant de la piété de sa sœur, aimait à raconter cette aventure. Les jeûnes que s'imposait Isabelle étaient si fréquents, si sévères, qu'ils inspiraient à sa famille des craintes pour sa santé. Blanche de Castille cherchait par tous les moyens à rompre ces jeûnes; ainsi elle promettait à sa fille de donner aux pauvres quarante sous (environ vingt francs) par chaque bouchée de pain qu'elle ajouterait à son trop frugal repas;

mais la princesse engageait doucement sa mère à donner aux pauvres autant qu'elle le promettait, sans s'inquiéter d'un jeûne qu'elle était résolue de s'imposer.

Après son repas, elle avait coutume de se livrer à l'étude de l'Ancien ou du Nouveau-Testament, ou de la Vie des saints, qu'elle lisait dans les originaux; car, dit son biographe, elle entendait fort bien la langue latine; et quand son chapelain, chargé d'écrire ses lettres, les lui apportait à signer, elle les relisait avec soin et en corrigeait les fautes.

La piété d'Isabelle la portait trop souvent à se livrer à des pratiques excessives que ses contemporains eux-mêmes n'approuvaient pas. C'est avec un sentiment de douleur qu'Agnès d'Harcourt cite les paroles d'une des femmes de la princesse qui, en la déshabillant, disait : « Vos disciplines ne sont pas ordinaires, elles vont jusques au sang. » Et, de fait, Isabelle se frappait de manière que sa robe en était teinte.

Isabelle pratiqua surtout cette charité courageuse qui porte souvent les femmes à soigner de leurs mains les maux infects produits par la misère. Jamais elle ne craignit de panser les plaies saignantes du malheureux. Elle accompagnait toujours les soins physiques qu'elle prodiguait de douces paroles, afin de soulager en même temps les souffrances du corps et de l'esprit. Ayant eu connaissance qu'une demoiselle de la maison de Méru gisait dans une maladrerie voisine de sa demeure, elle s'y rendit au plus vite et lui donna tous ses soins. Pendant plusieurs jours elle lui envoya les meilleures viandes servies sur sa table, et

s'en occupa comme si elle eût été sa propre fille. Le jeudi saint de chaque année, Isabelle lavait les pieds à treize pauvres, leur servait deux sortes de viande et leur donnait à chacun *trente sous parisis* et une paire de souliers.

Isabelle employait une grande partie de ses journées à confectionner des vêtements de toutes sortes qu'elle distribuait aux malheureux. Un jour le roi saint Louis la trouva filant de la laine pour faire un de ces bonnets nommés alors *couvre-chef*. Il lui demanda si elle ne voulait pas lui en faire une coiffure de nuit : « Non, pas celle-ci, répondit Isabelle, il est juste qu'elle soit donnée à notre Seigneur, car c'est la première que j'aie jamais filée. — Sœur, lui répondit le roi, je vous prie de me faire un autre couvre-chef aussitôt que vous aurez terminé celui-là. » Isabelle y consentit; mais elle s'empressa d'achever le premier et de l'envoyer à une pauvre femme malade, à laquelle chaque jour elle donnait une partie de sa propre nourriture. Deux de ses suivantes, Jeanne et Péronelle de Montfort, rachetèrent le couvre-chef filé par la princesse à cette pauvre malade, et les religieuses de Saint-Antoine, qui en avaient hérité, le conservaient comme une relique.

Vers 1260, Isabelle fonda l'abbaye de Longchamp, située à deux lieues de Paris, au bout de la forêt de Menus, appelée aujourd'hui le bois de Boulogne. Le roi son frère lui donna trente mille livres pour établir cette maison. Isabelle y fit venir quelques religieuses du couvent de Sainte-Claire de Reims, et s'efforça de leur donner une règle aussi parfaite, aussi douce que possible. Elle y travailla pendant plusieurs années,

prenant les avis de quelques Frères-Mineurs, maîtres en théologie. Elle consulta aussi beaucoup le roi saint Louis, qui fut non-seulement le bienfaiteur de cette maison, mais qui en devint encore le défenseur temporel. Il avait obtenu du pape Urbain IV la permission d'y entrer avec un petit nombre de personnes. Un jour, s'étant assis sur un banc, au milieu des religieuses, il leur fit une longue allocution sur le bonheur de la vie spirituelle. L'abbesse remercia le roi de tant de bonté, et lui promit que toutes ses paroles resteraient gravées dans le cœur des religieuses. Isabelle voulut que ces religieuses prissent le nom de *Sœurs-Mineures*, disant que c'était celui que Jésus-Christ avait donné à sa mère, et le plus beau que des recluses pussent porter. Elle se fit construire dans l'intérieur du monastère un corps de logis séparé et y fixa sa demeure; mais, fidèle à ses premiers principes, elle ne prononça aucun vœu, ne prit pas l'habit des religieuses, ne se chargea pas de leur gouvernement. Mais elle n'en était pas moins considérée par chacune d'elles comme une mère, ou plutôt comme un ange protecteur que Dieu avait placé près d'elles pour leur servir de sauvegarde. Ce n'était pas seulement la haute naissance d'Isabelle et sa qualité de fondatrice qui les engageaient à la traiter ainsi, la princesse avait pour ces pauvres filles les soins les plus tendres, et celles-ci se trouvaient fières de partager la demeure d'une femme aussi parfaite. Saint Louis venait souvent visiter sa sœur; mais Isabelle, comme éblouie par la renommée de ce grand prince, ne le saluait qu'à genoux, le remerciant de l'honneur qu'il lui faisait. En vain Louis IX s'empressait-il de la relever, lui tendant les bras d'un frère, la

sainte n'en persistait pas moins dans sa déférence à son égard. Sur la fin de ses jours, Isabelle observait un silence rigoureux, qu'elle ne rompait que dans les circonstances les plus graves et seulement pour peu d'instants. Frère Eudes de Rosny, son confesseur, lui disait : « Madame, il faut bien se distraire un moment ; Dieu ne trouve pas mal que l'esprit ait quelque récréation. » Mais elle donnait pour cause de ce silence obstiné toutes les paroles oiseuses qu'elle avait dites autrefois, et dont il était juste qu'elle fît pénitence.

Les deux dernières années de sa vie furent traversées par de longues maladies. Isabelle les supporta sans se plaindre. Enfin Dieu la rappela vers lui : elle mourut le 22 février 1269, âgée de quarante-cinq ans. Sœur Clémence d'Argas, l'une des religieuses de Longchamp, dit sous serment que la nuit où cette sainte fille expira, un peu avant Matines, elle ouvrit sa fenêtre pour voir si quelqu'un, passant dans la cour, pourrait lui dire ce qui se passait, car elle savait bien que Madame était près de sa fin. Elle entendit une voix douce et mélodieuse au-dessus de la maison, qui chanta si longuement que ce ne pouvait pas être une voix humaine. Sœur Clémence mit sa tête hors des barreaux pour mieux entendre, mais bientôt l'on sonna Matines, et la nouvelle que la princesse était morte vola de bouche en bouche. Sœur Aveline de Hainaut dit aussi qu'elle avait entendu à la même heure des chants si harmonieux qu'elle se dressa moitié debout : « Nous croyons fermement, ajoute le biographe, que c'était la mélodie des saints anges qui conduisaient l'âme d'Isabelle dans la gloire des cieux. »

Elle fut inhumée dans l'intérieur du cloître avec ses

vêtements ordinaires; mais au bout de neuf jours il fallut l'exhumer, afin de satisfaire à l'empressement d'un peuple nombreux qui, sur la réputation qu'elle avait laissée, la considérait déjà comme une sainte et venait prier sur sa tombe. Cette tombe fut ouverte : on trouva le corps d'Isabelle dans le même état que si elle ne fût qu'endormie. Ses membres avaient la même souplesse, la même fraîcheur que ceux d'un enfant. Son visage resplendissait d'une lumière éclatante. Ses grands yeux étaient ouverts comme si elle eût été encore pleine de vie. La robe avec laquelle on l'avait inhumée, aussi fraîche que le premier jour, lui fut ôtée par les religieuses, qui la conservèrent comme une relique. Cette cérémonie eut lieu en présence de Marguerite, comtesse de Flandres, et de sa fille, religieuse de Longchamp, de la dame d'Audenarde, d'Héloïse, femme veuve, et de plusieurs autres bourgeoises de Paris. Toutes se trouvaient dans l'enceinte autour de la tombe avec le seigneur Guillaume de Guise, chanoine de Vernon, chapelain de la princesse, et deux maçons qui déplacèrent le cercueil. A la fenêtre de l'enclos se pressait un peuple immense qui demandait à voir le corps d'Isabelle. Agnès d'Harcourt fit ouvrir cette fenêtre et placer le cercueil tout auprès; puis, soulevant le corps d'Isabelle comme celui d'un enfant, elle le fit voir à cette foule empressée : chacun s'efforçait à qui mieux mieux de présenter son voile, l'anneau de son doigt, l'agrafe de son manteau, son chapeau, sa ceinture, son aumônière, afin qu'ayant touché au corps de la sainte, cet objet pût être conservé comme une relique.

Ce corps fut placé au milieu de l'église de l'abbaye,

sous une grande pierre; on y grava l'effigie de la princesse. Elle était représentée couchée, un livre sur la poitrine, les pieds tournés vers le maître-autel, couverte d'un manteau royal semé de fleurs-de-lis. Elle avait une couronne sur la tête. On lisait autour de cette pierre une épitaphe latine, dont une traduction en vers nous est seule parvenue. La voici :

Plus brillante qu'un astre était cette Isabelle
Qui fonda ce couvent dans l'ardeur de son zèle;
Autant humble que noble, elle persévéra
En prière, en silence, et son corps macéra.
Souvenez-vous-en bien, vierges ici voilées,
Que comme autant de fleurs elle-même a plantées.

Pendant plusieurs siècles de nombreux miracles se sont accomplis, dit-on, sur le tombeau d'Isabelle ; le pape Léon X, ayant eu connaissance de cette renommée populaire, plaça Isabelle au nombre des bienheureuses, par une bulle du 3 janvier 1521. Le cardinal-légat de Boissy permit aux religieuses de Longchamp de célébrer sa fête le 31 du mois d'août, octave de la Saint-Louis. Urbain VIII les autorisa à tirer son corps du tombeau pour l'enchâsser. Cette cérémonie eut lieu le 4 juin 1637, par les soins et en présence de Jean-François de Gondy, premier archevêque de Paris. Sur cette châsse il fit graver une inscription latine dont voici le sens :

« Dans cette châsse sont les os et les cendres du » corps de la bienheureuse Élisabeth, autrement Isa- » belle, vierge, sœur du roi saint Louis, fondatrice » de ce monastère, que Monseigneur, l'illustrissime et » réverendissime père en Jésus-Christ, Jean-François » de Gondy, premier archevêque de Paris, par le man-

» dement de nostre saint Père, le pape Urbain VIII,
» a mis icy en dépôt, après les avoir levés du tom-
» beau de cette vierge, qui depuis longues années
» reluit par les signes et miracles de la béatitude
» qu'elle a méritée, à raison de sa sainteté, l'an de
» l'incarnation de nostre Seigneur 1637, le 4 juin, sous
» le règne de Louis-le-Juste, roy très-chrétien de
» France et de Navarre[1]. »

Ce n'est pas seulement la couronne qu'elle a ceinte sur son front qui mérite une place à Marie de Brabant parmi les femmes célèbres de notre pays; elle a protégé les poètes qui, soit à la cour de son père, soit à celle de France, venaient lui réciter leurs ouvrages. L'un des plus remarquables d'entre eux, le roi des menestrels, Adenès, reconnaît que Marie de Brabant, en compagnie d'une de ses belles-sœurs, Blanche, fille de saint Louis, lui a donné le sujet de l'un de ses poèmes. En effet, Marie, fille aînée de Henri III, duc de Brabant, et d'Alix de Bourgogne, avait reçu une éducation toute littéraire. Le duc de Brabant, ami de Thibaut, roi de Navarre, essaya comme lui de cultiver les Muses, mais il n'eut pas le même succès. Il compte cependant parmi les seigneurs de la fin du treizième siècle qui nous ont laissé quelques poésies. Marie passait à bon droit comme l'une des princesses les mieux élevées de son temps : aussi, quand les barons de France voulurent donner à Philippe-le-Hardi, devenu veuf, une seconde femme, leur choix s'arrêta sur Marie. Elle fut amenée en France avec un grand

[1] Nic. Caussin, *Vie de sainte Isabelle, etc.*, p. 230.

appareil, et, le 20 juin de l'année 1275, elle épousa le roi, qui la fit sacrer à Paris, dans la Sainte-Chapelle. Les grandes Chroniques de Saint-Denis se plaisent à raconter que dans cette occasion la ville de Paris fut le théâtre de toutes sortes de réjouissances : les chevaliers s'étaient revêtus de robes de différentes couleurs, un jour grises, un autre vertes, un autre vermeilles. Ils portaient des agrafes d'or sur leur poitrine, et sur leurs épaules toutes sortes de pierres précieuses, comme émeraudes, saphirs, jacinthes, perles et rubis. Ils avaient à leurs doigts de riches anneaux d'or, avec diamants et topazes. Leurs têtes étaient couvertes de chaperons tissus d'or. Les bourgeois de Paris firent aussi de grands frais : ils tendirent les principales rues de draps et d'étoffes de diverses couleurs. Les femmes, les jeunes filles se réjouissaient en répétant chansons et motets[1].

Par ses charmes et son esprit, Marie de Brabant ne tarda pas à exercer beaucoup d'influence sur l'esprit du roi : elle balança bientôt la faveur dont jouissait depuis plusieurs années l'un de ses ministres, le chambellan Pierre de la Broce. Cet homme, que la grandeur de sa chute a rendu célèbre, n'était pas d'une naissance aussi basse que la plupart des historiens ont voulu le faire croire. La vérité est qu'il y avait, du temps de Philippe-Auguste, en Touraine, un petit domaine du nom de Labroce, dont le seigneur relevait directement du roi. Ce seigneur, étant mort, laissa deux fils qui entrèrent au service de saint Louis, en qualité de simples serviteurs ou de sergents. L'aîné

[1] *Grandes Chroniques de France ou de Saint-Denis*, édition de M. P. Pâris, t. v, p. 39.

d'entre eux, nommé Pierre, devint l'un des chambellans de chambre du saint roi, qui l'honora d'une affection toute particulière. Le fils de celui-ci, troisième du nom de Pierre de la Broce, loin d'avoir jamais exercé auprès de Philippe-le-Hardi les fonctions de barbier, fut établi par saint Louis châtelain de Nogent-le-Roi en 1264. Pierre de la Broce, dans un acte de l'année 1266, prend le titre de chambellan du roi, et en 1270, Philippe, en succédant au saint roi, retint Pierre dans sa maison et lui confirma le même titre. Jusqu'en 1276, nous voyons Pierre de la Broce, revêtu des plus hautes dignités de l'État, jouir auprès de son maître d'une faveur sans limites. Les biens qu'il reçoit pour lui ou pour les membres de sa famille sont des plus considérables. Au mois de janvier 1275, l'une de ses seigneuries est érigée en duché-pairie; le ministre peut dès lors marcher l'égal des plus grands seigneurs du royaume [1]. Tout à coup Louis, fils de Philippe-le-Hardi, né de sa première femme, meurt par le poison, au moins la rumeur publique a-t-elle répandu ce bruit. Pierre de la Broce n'hésite pas un seul instant; il vient trouver le roi et lui déclare que la jeune reine Marie de Brabant, et les femmes de sa maison, doivent seules être accusées de la mort de ce fils. En agissant ainsi, disait Pierre de la Broce, la reine assurait aux enfants qui pourraient naître d'elle la succession au trône. Comme le roi se refusait à croire un pareil forfait, la Broce invoqua le bruit commun qui courait parmi le peuple de Paris. En effet la reine et ses femmes se trouvaient hautement accusées :

[1] *La Complainte et le Jeu Pierre de la Broce, chambellan de Philippe-le-Hardi*, par Achille Jubinal. Paris, 1835, in-8°.

l'indignation était si générale que nulle d'entre elles n'eût osé aller en pèlerinage du Louvre, où elles habitaient, jusqu'à Notre-Dame. Pour éclaircir un pareil mystère, Philippe eut recours au moyen le plus étrange et le plus mauvais. Il envoya consulter diverses personnes qui, disait-on, avaient reçu du ciel le don de connaître la vérité. Il y eut, entre autres individus consultés, une béguine de Nivelle appelée Isabelle de Sparbeke, qui fut considérée comme la plus savante. Après avoir laissé planer quelques soupçons sur la reine, cette femme, pressée de plus en plus, avait fini par répondre : « Dites au roi de France de n'ajouter aucune foi aux paroles qui pourront être dites contre sa femme, car elle est bonne et loyale envers lui. » Philippe, ne sachant plus à qui se fier, ne donna aucune suite à ces accusations; mais il pensait bien avoir été trahi par quelqu'un de sa maison.

Deux années se passèrent : il arriva qu'un messager porteur d'une lettre tomba malade dans une abbaye. Voyant qu'il allait mourir, il appela un des frères de la communauté et lui fit promettre par serment qu'il ne remettrait le message dont il était porteur qu'entre les mains du roi. Le moine tint son serment et rendit la lettre aux mains de Philippe-le-Hardi. Le roi l'ouvrit, et après avoir vu qu'elle était scellée du sceau de Pierre de la Broce, il la fit lire à ses parents. Que contenait cette lettre? Le roi lui seul et les princes de sa famille le surent; mais aussitôt le roi partit de Melun, où il se trouvait, et vint à Paris; trois jours après il se rendit au château de Vincennes. Pierre de la Broce y fut mandé, et de là conduit en prison dans la grosse tour du château de Janville.

Bientôt il fut ramené à Paris. Une commission composée des barons les plus puissants, des ducs de Bourgogne et de Brabant, entre autres, et du comte d'Artois, instruisit son procès. Il fut condamné à mort et livré au bourreau de Paris, qui le pendit au gibet de Montfauçon, en présence de tous ses juges. Le commun peuple de Paris s'émut de toutes parts. Hommes et femmes coururent à ce spectacle; aucun ne pouvait croire qu'un personnage monté si haut pût descendre si bas. Tels sont les principaux événements de cette tragédie sanglante dont l'histoire a gardé le secret [1]. Soit pitié, soit tout autre motif, l'opinion populaire n'a jamais cessé d'être favorable à Pierre de la Broce [2]. Dans les poésies qui ont été composées sur sa disgrâce, il est représenté surtout comme la victime des barons puissants contre lesquels il ne cessa jamais de lutter; Dante lui-même a formulé contre Marie de Brabant un doute fatal pour la mémoire de cette reine. Il dit, à propos de Pierre de la Broce, qu'il place au Purgatoire parmi les négligents: « Je vis l'âme qui fut séparée du corps par ressentiment et par envie, ainsi qu'on le disait; je parle de Pierre de la Broce, et puisse la dame de Brabant, pendant qu'elle vit encore, pourvoir à ne pas être un jour rejetée dans une plus coupable troupe [3]. » Quoi qu'il en soit, l'accusation de Pierre de la Broce contre Marie de Brabant est in-

[1] Voyez *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1844, p. 87, documents historiques.

[2] *Continuation de la Chronique de Guill. de Nangis*, édit. Géraud, t. I, p. 249.

[3] *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, édit. de M. P. Pâris, t. V, p. 58.

qualifiable. Elle ne peut s'expliquer que par une haine aveugle et un orgueil démesuré. Quand même ce favori aurait eu entre les mains les preuves irrécusables de ce qu'il avançait, il était sûr de ne pouvoir résister à des coupables aussi haut placés.

Jusqu'à la mort du roi Philippe-le-Hardi, Marie de Brabant conserva tout son crédit. En 1280, son douaire fut fixé à dix mille livres tournois, somme considérable pour le temps. Après 1285, époque où mourut son mari, elle se retira du monde, et elle n'est plus nommée que dans un petit nombre d'actes de pieuses fondations. Elle vécut jusqu'au mois de janvier 1321. Son corps fut porté au couvent des Cordeliers de Paris, et son cœur aux Jacobins. (C.)

CHAPITRE V.

De quelques princesses françaises mariées à des rois étrangers.

Isabelle, sœur de saint Louis, en refusant de se rendre aux instances que son frère faisait auprès d'elle pour la décider à épouser le fils de l'empereur, écrivait au pape Innocent IV les paroles suivantes : « Toutes
» les douceurs qu'on s'imagine dans ces hauts partys,
» sont bien arrosez de fiel ; il n'y a rose qui n'ait mille
» espines ; les filles des grands princes sont pour l'ordinaire les plus malheureuses au rencontre du mariage. Ce sont de pauvres victimes d'estat qu'on
» sacrifie à la fortune du royaume par des considérations très-humaines, mais je puis dire quelquefois
» très-inhumaines, qui aboutissent à de sensibles des-

» plaisirs : leur première félicité est le bannissement » de leur patrie pour vivre en une terre estrangère, où » on les nourrist de fumées et cérémonies, sans leur » donner un plaisir solide. » Ces paroles pleines de sagesse ne sont que trop bien justifiées par la destinée malheureuse de la plupart des princesses françaises mariées à des rois étrangers. Les premiers exemples remontent jusqu'aux Mérovingiens.

Rigonthe, fille de Chilpéric et de la fameuse Frédégonde, avait été fiancée en 565 à Récarède, second fils du roi des Goths. Plus de quinze années s'écoulèrent avant que le mariage fût célébré; enfin, au milieu de l'année 582, des ambassadeurs étant venus réclamer la princesse, Chilpéric disposa tout pour le départ de sa fille. Il vint à Paris et donna l'ordre à ses officiers de s'emparer d'une foule de citoyens soumis au fisc, et d'en composer le cortége de la nouvelle mariée. Ces malheureux, tout à coup jetés dans l'exil, se livrèrent au plus profond désespoir; quelques-uns même se pendirent. Les moins exaspérés ne manquèrent pas de faire leur testament, regardant l'Espagne, où ils allaient se rendre, comme devant être leur tombeau. Le mariage eut lieu en présence des chefs principaux d'entre les Francs; puis, Chilpéric, ayant donné à sa fille de grandes richesses, la remit entre les mains des ambassadeurs. Frédégonde, sa mère, y ajouta une telle quantité d'or, d'argent et d'habits précieux, que le roi à cette vue pensa qu'il ne lui restait plus rien. « La reine, s'apercevant de son » émotion, dit Grégoire de Tours, se tourna vers les » Francs et leur parla ainsi : « Ne croyez pas, guer- » riers, qu'il y ait rien là des trésors des rois précé-

» dents : tout ce que vous voyez est pris de ce que je » possède en propre, parce que mon très-glorieux roi » m'a fait beaucoup de largesses : j'y ai ajouté le fruit » de mon travail, et une grande partie vient des re- » venus que j'ai tirés, soit en nature, soit en argent, » des maisons qui m'ont été concédées. Vous-mêmes » m'avez enrichie de plusieurs présents, et vous en » voyez là une partie; mais il ne s'y trouve rien pro- » venant des trésors publics. » Le roi abusé crut à ses » paroles. Telle était la multitude des objets en or et » en argent et des autres choses précieuses, qu'ils fai- » saient la charge de cinquante chariots. Les Francs, » de leur côté, offrirent beaucoup de présents : les uns » donnèrent de l'or, d'autres de l'argent, quelques-uns » des chevaux, la plupart des vêtements; en un mot, » chacun fit son offrande selon ses moyens [1]. »

Cette multitude d'objets d'or et d'argent excita au plus haut degré la cupidité des seigneurs francs; plusieurs d'entre eux se promirent d'employer tous les moyens pour s'en emparer. Rigonthe quitta ses parents en versant des larmes abondantes. Au moment où elle franchissait les portes de Paris, l'essieu du char qui la portait se brisa, et tous les assistants ne manquèrent pas de crier malheur, considérant ce hasard comme un présage des plus funestes. La princesse, à peine éloignée de quelques lieues de Paris, ayant été surprise par la nuit, donna l'ordre de dresser les tentes à l'endroit où elle se trouvait. Pendant cette première halte, cinquante hommes de l'escorte, s'étant saisis de cent des meilleurs chevaux avec leurs freins

[1] Grég. de Tours, liv. VI, ch. XLV, t. II, p. 511.

dorés, et de deux grands bassins d'or, s'enfuirent auprès du roi Childebert. Peu à peu le cortége de la princesse, qui ne se composait pas de moins de quatre mille hommes, se dispersa; chacun emportait avec soi les richesses dont il avait pu se rendre maître. En vain, Chilpéric avait-il entouré sa fille des plus grands personnages : les ducs et les comtes commis à sa garde l'abandonnèrent aux environs de Poitiers. Enfin Didier, duc de Toulouse, s'étant approprié le peu qui restait à Rigonthe, s'imagina de la garder prisonnière. Frédégonde s'empressa d'envoyer Cuppa, l'un de ses officiers, pour retirer sa fille des mains de Didier. Elle revint à la cour de Neustrie, dépouillée de toutes ses richesses. Bien que Frédégonde paraisse avoir montré dans cette malheureuse affaire beaucoup d'amour pour sa fille, les deux princesses ne tardèrent pas à s'abandonner à la violence de leurs passions. Des discussions sans cesse renaissantes s'élevaient entre elles, et ces femmes s'y livraient avec tant de fureur qu'elles se portaient souvent l'une contre l'autre aux voies de fait les plus grossières. Frédégonde dit un jour à sa fille : « Pourquoi me tourmenter sans cesse? Voilà les biens de ton père que je possède; prends-les et fais-en ce que tu voudras. » Puis, emmenant Rigonthe dans la chambre où elle renfermait son trésor, elle ouvrit un coffre rempli d'objets précieux. Après en avoir tiré un grand nombre de bijoux qu'elle donnait à sa fille : « Je suis fatiguée, dit-elle, mets toi-même ta main dans le coffre et prends-y ce que tu trouveras. » Rigonthe se pencha pour atteindre les objets placés au fond du coffre, aussitôt Frédégonde baissa le couvercle sur la tête de sa fille, et pesa dessus avec force; la planche

inférieure lui pressa le cou au point que les yeux lui sortaient presque de la tête. Une des servantes se mit à crier : « Au secours, ma maîtresse est étranglée par sa mère! » On se précipita dans la chambre et Rigonthe fut délivrée. « Dans la suite, ajoute Grégoire de Tours, il y eut encore entre ces deux femmes des querelles qui eurent principalement pour cause les adultères auxquels Rigonthe se livrait. C'étaient des disputes et des coups continuels [1]. »

Une fille de Brunehaut, née du mariage de cette reine fameuse avec Sigebert Ier, roi d'Austrasie, n'eut pas un sort plus heureux que celui de Rigonthe. Elle se nommait Ingonde et avait épousé vers l'an 570 Hermenegild, second fils du roi d'Espagne, Leovigild. Conduite en grande pompe vers son mari, Ingonde avait été accueillie avec empressement par son aïeule maternelle, Goswinde, qui l'avait d'abord comblée de caresses. Mais la vieille reine avait en aversion le catholicisme : elle essaya par de tendres discours de convertir Ingonde; elle s'obstinait à vouloir qu'elle fût baptisée de nouveau par des prêtres ariens. Ingonde résistait courageusement, et se contentait de répondre : « Il me suffit d'avoir été lavée » une fois du péché originel par un baptême salutaire, » et d'avoir confessé la sainte Trinité une et sans » inégalité de personnes : voilà ce que je confesse croire » de tout mon cœur; jamais je ne renoncerai à ma » foi [2]. » Irritée de cette inaltérable constance, Goswinde, saisissant sa petite-fille aux cheveux, la jeta

[1] Grégoire de Tours, liv. IX, ch. XXXIV, t. III, p. 355.
[2] Id., liv. V, ch. XXXIX, t II, p. 303.

par terre, la frappa de ses deux pieds, et la fit plonger, toute sanglante, dans la piscine. Ingonde reçut le baptême des ariens, mais de corps seulement; son cœur resta fidèle au catholicisme qu'elle avait juré. Ingonde, devenue libre, parvint à convertir son mari, qui, après l'onction sainte, changea son nom pour celui de l'apôtre Jean. Son père, ayant eu connaissance de sa conversion, en fut irrité : il essaya de s'emparer de sa personne, envoyant des messagers pour lui dire : « Viens me trouver, il est des choses que nous devons discuter ensemble. » Mais l'époux d'Ingonde refusa de se rendre près de son père, et les deux princes se disposèrent à combattre l'un contre l'autre. Hermenegild, victime d'un stratagème, tomba entre les mains du roi arien et fut décapité. Au commencement de la guerre, Ingonde s'était confiée à la garde des Grecs, alliés de son mari. Quand elle apprit le sort d'Hermenegild, elle voulut fuir; mais, arrêtée dans sa course, elle fut conduite en Sicile et y mourut. Grégoire de Tours a raconté d'une autre manière les derniers temps de la vie de cette princesse. Les Grecs, assure-t-il, l'avaient conduite à Constantinople, et de là en Afrique. Brunehaut, sa mère, ayant su qu'elle vivait exilée sur cette terre lointaine, se plaignit hautement d'un pareil abandon, sans obtenir aucun adoucissement pour elle. Vers 585, au moment où Ingonde se disposait à revenir en Espagne avec son fils en bas âge, elle mourût, et fut ensevelie par les chrétiens, qui la vénéraient comme une sainte martyrisée pour la foi de ses pères [1].

[1] Grégoire de Tours, liv. VIII, ch. XXI-XXVIII, t. III, p. 185-193.

Une fille du roi Clotaire Ier, et d'une autre Ingonde que celle dont je viens de parler, ne paraît pas avoir eu meilleure destinée ; elle se nommait Chlotsinde et fut mariée vers 560 au roi des Lombards, Alboin. Grégoire de Tours et Paul Diacre, qui ont parlé de ce mariage, n'en ont recueilli aucun détail. Mais, si l'on peut juger d'après le caractère de férocité connu d'Alboin, les années que la fille de Clotaire a passées près de ce roi n'ont pas dû avoir pour elle un grand charme. Après la mort de Chlotsinde, en 573, Alboin épousa Rosamonde, fille de Cunibert, roi des Gépides, qu'il avait tué de sa main peu auparavant. On assure que le farouche Lombard, ayant fait faire une coupe du crâne de Cunibert, voulut forcer Rosamonde à s'en servir pour boire. Elle conçut contre Alboin une haine facile à comprendre et ne tarda pas à l'empoisonner.

Mais hâtons-nous d'oublier ces temps de barbarie pour revenir à une époque mieux connue de nos annales, aux règnes de Philippe-Auguste et de Louis VII, son père. Ce prince avait eu plusieurs enfants de sa seconde femme, Constance de Castille, et de sa troisième, Alix de Champagne. Trois filles étaient nées de ce double mariage : Marguerite, comtesse du Vexin, Alix et Agnès de France. Ces princesses, mariées ou promises à des rois étrangers, eurent toutes de singulières destinées. Marguerite, fille aînée de Constance de Castille, après avoir épousé, jeune encore, Henri-au-Court-Mantel, premier fils de Henri II, roi d'Angleterre, associé à la couronne, se trouva bientôt veuve par la mort imprévue du prince ambitieux et turbulent qu'elle avait épousé. Veuve et sans enfants, elle ré-

clama du roi son beau-père le comté de Vexin, la ville et le territoire de Gisors, qu'elle avait eus pour dot. Henri II refusa obstinément de la satisfaire. En vain le pape lui écrivit de restituer un bien qu'il usurpait injustement : il ne voulut donner à Marguerite qu'une misérable somme chaque année, qui ne pouvait équivaloir aux revenus des domaines usurpés. Enfin Marguerite, qui peu d'années auparavant (le 27 août 1172) avait vu la couronne d'Angleterre posée sur sa tête, se trouva trop heureuse d'épouser l'un des rois les moins puissants de l'Europe, Béla III, souverain de Hongrie. Elle mourut en 1197.

Alix, seconde fille de Constance, fiancée dès son jeune âge à Richard, second fils de Henri II, roi d'Angleterre, avait été envoyée dans ce pays afin d'en apprendre la langue et d'en connaître les usages. Bien qu'elle n'eût pas encore atteint sa quinzième année, Alix, douée des plus grands charmes, avait produit une vive impression sur les barons d'Angleterre; le vieux roi lui-même compta bientôt au nombre de ses adorateurs. A des qualités éminentes Henri II joignait des vices plus grands encore, et apportait dans ses débauches toute la grossièreté de son époque. Incapable de maîtriser aucun désir, ses accès de colère ressemblaient à la furie des bêtes féroces. Ses yeux s'injectaient de sang, sa bouche écumait et laissait échapper l'injure et la menace. Comme on le pense, un roi de ce caractère n'était pas disposé à vaincre l'amour qu'il éprouvait pour une jeune fille confiée à sa garde. Il avait enfermé Alix dans le château de Woodstoock, et comme il venait de perdre sa maîtresse bien-aimée, la belle

Rosamonde, il employa près de la malheureuse Alix tous les moyens possibles de séduction. S'il faut en croire quelques chroniqueurs contemporains, Henri II ne réussit que trop dans sa criminelle entreprise. Alix prit la place de Rosamonde, et l'amour du vieux roi fut si violent qu'il conçut le projet de répudier la fameuse Éléonore pour élever au trône sa royale maîtresse. Mais ce fut en vain qu'il sollicita son divorce auprès de la cour de Rome. Philippe-Auguste, devenu roi de France, réclama la conclusion du mariage projeté entre sa sœur et Richard, alors comte de Poitiers. Il voulait de plus que Henri II déclarât son fils seul héritier de ses États. Mais le vieux monarque refusa, alléguant pour excuse le chagrin que lui avait causé l'élévation prématurée de son fils aîné, Henri-au-Court-Mantel, mort depuis peu. Richard, outré de colère, renouvela, en présence de Henri II, l'hommage qu'il avait déjà fait au roi de France pour les duchés dont il jouissait sur le continent. L'infâme conduite que Henri II avait tenue à l'égard de sa future belle-fille, n'était plus un secret pour personne. La fière Éléonore se plaignait hautement de cette rivale, et Henri II lui imposait silence en la faisant enfermer dans la tour de Witsand. Mais il vit bientôt se tourner contre lui la meilleure partie des barons d'Angleterre; le plus jeune de ses fils, celui qu'il chérissait par-dessus tous, Jean-sans-Terre, se rangea du côté des rebelles. Les confédérés convinrent entre eux que la jeune Alix serait retirée de la garde du roi, et confiée, d'après le choix du duc Richard à qui elle était fiancée, à l'archevêque de Cantorbery, à celui de Rouen, ou bien au vieux comte Guillaume de Mande-

ville qui la garderait jusqu'au jour où Richard, revenu de Palestine, accomplirait l'engagement qu'il avait pris de l'épouser. Henri II, malgré son âge et la puissance de ses nombreux ennemis, se préparait à continuer la guerre, quand il mourut au mois de juillet 1189, après un règne de trente-cinq années.

Cette mort semblait devoir mettre fin à la position malheureuse que les caprices honteux du vieux roi d'Angleterre avaient faite à la sœur de Philippe-Auguste. Il n'en fut rien cependant : on disait tout bas que la jeune Alix, cédant à la passion de Henri II, avait eu avec lui des liaisons criminelles, et qu'elle avait dû se cacher pour n'en pas laisser voir les fruits. Ce n'est là peut-être qu'une calomnie semée habilement en Angleterre et en France, afin de justifier le mariage que Richard était sur le point de contracter avec Bérangère de Navarre. La reine Éléonore elle-même l'avait dernièrement conduite près de lui. Philippe et Richard, que de nombreux dissentiments aigrissaient déjà l'un contre l'autre, se trouvèrent bientôt irréconciliables ennemis. Pendant le siége de Ptolémaïs en Palestine, Cœur-de-Lion entre à l'improviste dans la tente du roi de France : « Vois cette charte, lui dit-il, que me fait parvenir Tancrède, elle me prouve que tu me trahis. — Cette charte est fausse, répond Philippe-Auguste, et n'a été imaginée que pour te servir de prétexte et rompre ton mariage avec Alix. — Je ne méprise pas ta sœur, reprend Richard, mais je ne puis l'épouser, car mon père a eu d'elle une fille. — A qui donc veux-tu qu'elle se marie ? — A quelque comte, à quelque baron. — Alors tu me rendras sa dot et son douaire,

qui me font retour. — Qu'à cela ne tienne, tu les auras aussitôt mon arrivée en Angleterre. — Mais tu es mon vassal et je dois connaître le nom de ta nouvelle fiancée. — C'est Bérangère de Navarre; elle est déjà unie avec moi, nous ne faisons plus qu'une même chair. — De ce moment je te regarde comme un ennemi. » Telles furent les dernières paroles de Philippe-Auguste à Richard, et, comme on le sait, il y resta fidèle. Quant à la pauvre Alix, elle revint en France, et en 1195 elle épousa Guillaume III, comte de Ponthieu.

La destinée d'Agnès, unique enfant qu'Alix de Champagne eut de Louis VII, sans être plus heureuse, fut encore plus agitée. Elle n'avait pas atteint sa dixième année, quand elle fut demandée en mariage par l'empereur d'Orient, Emmanuel Comnène, pour son jeune fils le César Alexis. Agnès était remarquable par la douceur de ses traits et la blancheur de ses mains. Elle quitta la cour de France et la bonne ville de Paris, où elle était née, en versant beaucoup de larmes. Montée sur une petite haquenée blanche, elle chemina tristement vers l'Italie, entourée de quelques fidèles serviteurs commis à sa garde. Arrivée au delà d'Orléans, à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, la future impératrice s'y arrêta pour accomplir un saint pèlerinage. Elle déposa aux pieds de la Vierge du monastère, ses riches vêtements, ses bijoux, son voile de lin. Mais, sinistre présage! tandis que, retirée dans sa cellule, la petite fiancée dormait paisiblement, un affreux incendie éclata autour d'elle. Le comte Gui, sénéchal de la princesse, se jeta au milieu des flammes,

et parvint à l'en sauver. La consternation fut d'autant plus grande que les premières étincelles de cet incendie avaient éclaté dans la chambre même d'Agnès. Chacun y vit le signe des malheurs qui la menaçaient. La princesse continua tristement son voyage, et trois mois plus tard on eut connaissance à Paris de son arrivée à Constantinople et de son mariage avec le César Alexis. Ce mariage entre un jeune prince à peine âgé de douze ans et une princesse qui n'en avait que dix, fut célébré avec la plus grande pompe. L'année suivante (1180), Alexis monta sur le trône impérial devenu vacant par la mort de son père. Mais en 1183 un prince de la maison de Comnène, Andronic, s'empara du trône après avoir fait périr Alexis, sa mère et le favori de cette femme. Il força la petite Agnès à l'épouser. Lui-même, en 1185, fut chassé du trône et tué par de nouveaux compétiteurs. Restée veuve avant d'avoir atteint sa seizième année, Agnès, au milieu des troubles sans nombre qui précédèrent la conquête de Constantinople par les Croisés, chercha un appui parmi les seigneurs grecs ayant quelque crédit. L'un d'entre eux, nommé Théodore Branas, fut distingué par la jeune impératrice. La famille de Théodore, originaire d'Andrinople, servait l'empire depuis le commencement du douzième siècle. Le père de Théodore, Alexis Branas, avait épousé une nièce de l'empereur Emmanuel, et était tombé dans la disgrâce pour avoir embrassé la cause d'Angelus tué en 1186. Théodore ne laissa pas cependant que de servir l'empereur Isaac, qui lui confia, en 1188, le commandement des troupes impériales envoyées contre les Alains. Plus tard il se rangea dans le parti des adversaires

d'Isaac. Théodore éprouva pour Agnès un amour bien partagé, et se trouva ainsi le défenseur du petit nombre de Français enfermés dans Constantinople au moment où les seigneurs croisés firent le siége de cette ville. Il défendit leur cause avec beaucoup d'ardeur : aussi en fut-il récompensé, après la conquête, par le don de la ville de Napoli et de celles d'Andrinople, sa patrie, et de Didymoticos (*Dimotika*). Ce fut alors qu'il légitima par le mariage les liens qui l'unissaient depuis longtemps à la princesse Agnès. Une fille née de cet amour épousa un seigneur français, Nagaud de Tocy, régent de l'empire de Constantinople. Des trois princesses sœurs de Philippe-Auguste, Agnès fut encore la plus heureuse. Si deux fois elle vit tomber de sa tête la couronne impériale, elle rencontra un guerrier vigoureux qui sut la défendre, et qu'elle récompensa de son amour.

Mais continuons à rechercher quel fut le sort des filles appartenant à la maison royale de France mariées à des princes étrangers.

En 1269 une fille de saint Louis, nommée Blanche, née en 1252, fut mariée à Ferdinand de la Cerda, fils aîné d'Alphonse X, roi de Castille. Six années plus tard, en 1275, elle resta veuve avec deux enfants, Ferdinand et Alphonse, qui après la mort de leur aïeul devaient hériter du trône ; mais Alphonse, préférant son second fils, bien qu'il fût infirme et paralytique, voulut que les seigneurs castillans le considérassent comme son successeur. Il refusa de donner à Blanche son douaire, et même l'argent nécessaire à ses besoins : la bonne dame, suivant l'expression des

Chroniques de Saint-Denis, demeura tout ébahie et tout égarée entre les Espagnols, qui guère ne l'aimaient. Blanche, ayant reconnu la mauvaise volonté du roi de Castille à son égard, fit demander des secours à son frère Philippe-le-Hardi, roi de France. Philippe envoya Jean d'Acre, son bouteiller, réclamer non-seulement le douaire d'Isabelle, mais encore faire valoir les droits qu'avaient ses enfants à la couronne d'Espagne : il déclara qu'il était chargé de conduire Isabelle en France, auprès de son frère. Alphonse et don Sanche n'osèrent pas s'opposer au départ d'Isabelle et de ses fils ; mais ce ne fut pas sans peine qu'après avoir confié ses enfants à leur oncle, don Pèdre d'Aragon, elle parvint à gagner la France saine et sauve des embûches préparées sur sa route par don Sanche, son ennemi. En vain Philippe-le-Hardi prit-il deux fois les armes pour faire triompher la cause de ses neveux ; les infants de la Cerda furent exclus du trône. Quant à leur mère, retirée à la cour de France, elle se renferma dans le couvent de Saint-Marcel à Paris, et y mourut vers l'année 1320.

Le sort de cette princesse fut encore moins malheureux que celui d'une de ses nièces nommée comme elle Blanche, et dont les historiens n'ont presque pas parlé. Blanche d'Autriche était le troisième des enfants que Philippe-le-Hardi eut de Marie de Brabant. Elle fut mariée après la mort de son père, en l'année 1300, à Rodolphe III, duc d'Autriche, fils d'Aubert, roi des Romains ; les Chroniques de Saint-Denis nous apprennent que ce mariage eut lieu à Paris. Sous l'année 1305, le continuateur de Guillaume de Nangis écrit ces sinistres paroles : La duchesse d'Autriche Blanche,

sœur du père du roi de France, mourut au mois de mars, avec son fils unique, d'un poison violent que le duc son mari lui avait donné [1].

L'une des filles du roi Philippe-le-Bel, mariée au roi d'Angleterre Édouard II, a laissé après elle une célébrité malheureuse. Les fautes que cette princesse a commises doivent-elles être considérées comme les causes principales de son infortune, ou bien l'aveugle destin, après lui avoir accordé quelques années de triomphe, a-t-il voulu lui faire sentir ses rigueurs; c'est là un problème historique difficile à résoudre. Je me contenterai de reproduire ici les principaux événements de la vie de cette princesse.

Isabelle de France, le sixième des enfants que Jeanne de Navarre donna au roi Philippe-le-Bel, naquit en 1292. Elle épousa, au mois de janvier 1308, Édouard II[e] du nom, roi d'Angleterre, qui, l'ayant reçue des mains de sa famille à Boulogne-sur-Mer, la conduisit à Londres, où elle fut couronnée. La première scène politique dont Isabelle se trouva le témoin fut la bataille de Bannockburn, livrée le 24 juin 1314, dans laquelle Édouard II, battu par les Écossais, sous la conduite de Robert Bruce, fut sur le point de perdre la couronne et la vie. S'il faut en croire les continuateurs de Guillaume de Nangis, les Écossais, qui auraient pu s'emparer facilement d'Isabelle, enfermée dans un château voisin, la laissèrent échapper saine et sauve, par considération pour le roi de France, son frère. Huit années plus tard, en 1322, nous retrouvons la reine Isabelle fuyant encore devant les Écossais

[1] *Chronique de Guillaume de Nangis,* publiée par Géraud, 1843, 2 vol, t. I, p. 346.

victorieux à Blackmor, et s'enfermant pour leur échapper dans une forteresse au bord de la mer.

Mais, à la fin de 1324, Isabelle monte elle-même sur la scène politique ; elle commence par venir en France auprès du roi Charles, son frère, réclamer son appui. Quelques historiens, Froissart entre autres, ont prétendu que la reine avait quitté l'Angleterre à l'insu de son mari, et que ce voyage clandestin avait pour but de se plaindre de Hugues Spencer, favori du roi, qui s'était emparé du gouvernement des affaires. Sans nul doute Isabelle profita de son voyage pour demander à Édouard II d'éloigner de lui son ministre, mais Édouard consentit au voyage de la reine sur le continent : les lettres qu'il lui écrivit le prouvent suffisamment, aussi bien que la facilité avec laquelle la reine fit ce voyage. Froissart se trompe quand il dit que la reine emmena son fils avec elle : le jeune prince vint seulement la rejoindre peu de temps après, pour faire entre les mains de Charles-le-Bel hommage de la Guienne. Édouard II s'était refusé à remplir lui-même ce devoir féodal, et, pour aplanir toutes les difficultés, il avait consenti à céder au prince de Galles les duchés de Guienne et de Ponthieu [1].

Le motif apparent du voyage de la reine fut de venir demander à son frère la prolongation pendant quelques mois de la trêve qui existait alors entre la France et l'Angleterre, et de poser les bases d'un traité de paix ; mais il est certain qu'Isabelle fit au roi de France des plaintes amères contre son mari et Hugues Spencer, et que, refusant de retourner à Londres, elle

[1] Lancelot, *Mémoire pour servir à l'histoire de Robert d'Artois*, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. 12, édit in-12, p. 366.

demanda au roi Charles de la garder près de lui. Cependant des lettres venues d'Angleterre réclamaient impérieusement la princesse ; le roi, dans ces lettres, lui reprochait de donner asile à tous les barons révoltés contre son autorité, et principalement à un certain Roger Mortimer, qui, disait-on, entretenait avec la reine une liaison criminelle. Froissart, toujours favorable à la cause d'Isabelle, accuse Hugues Spencer d'avoir corrompu le roi de France et son conseil ; et même les barons anglais réfugiés en murmuraient, disant tout haut que beaucoup d'or était venu d'outre mer, que les Français étaient *trop convoiteux* [1]. Ce qu'il y a de certain, c'est que Charles-le-Bel intima l'ordre à sa sœur de quitter la France ; il fut même question dans le conseil de faire reconduire Isabelle et son fils à Londres, et de les remettre entre les mains d'Edouard II. Mais l'un des conseillers intimes de Charles-le-Bel, le fameux Robert d'Artois, sans doute avec l'assentiment caché du roi, vint prévenir la reine du complot qui se tramait contre sa liberté. Isabelle quitta la France secrètement, de nuit, et gagna les terres de l'empire. Fidèle aux conseils que lui avait donnés Robert d'Artois, elle vint en Cambresis, dans le château de Buignicourt, et de là chez Jean, comte de Hainaut, beau-frère de Robert d'Artois, qui mit à sa disposition sa demeure, sa fortune et son bras. Là se réunirent un certain nombre des barons d'Angleterre qui avaient embrassé la cause d'Isabelle. Les confédérés se rendirent à Dourdrech en Hollande, où ils s'embarquèrent avec deux mille hommes d'armes com-

[1] *Chroniques de Froissart*, liv. I, ch. X, t. I, p. 9, édition du *Panthéon littéraire*.

mandés par Jean de Hainaut. Après une traversée orageuse, ils abordèrent au port de Herewich le vendredi 26 septembre de l'année 1326. En débarquant sur le rivage, la reine Isabelle, tenant son fils entre ses bras, fit entendre aux Anglais venus à sa rencontre des plaintes amères contre Édouard II, son mari, et principalement contre son ministre Hugues Spencer : Cet homme, disait-elle, a conjuré non-seulement ma perte, mais aussi celle de mon fils, qu'il veut priver de son héritage. On sait que le parti de la reine fut le plus fort ; que Hugues Spencer, vaincu et fait prisonnier, fut pendu, et que le malheureux Édouard, privé du trône par un arrêt solennel rendu contre lui à Londres, traîna des jours malheureux, gardé à vue par ses ennemis. Après une captivité d'environ dix-huit mois, Édouard expira, dans le courant du mois de septembre 1327, au château de Berkley : il fut, dit-on, égorgé avec un fer rouge. Malgré tout, aucune trace de mort violente ne fut vue sur son cadavre ; et l'on peut dire avec le rédacteur des Grandes Chroniques de France : « De la mort au roy d'Angleterre, se elle fut avancée » ou non, celui le scet qui de riens n'a ignorance, » c'est Dieu [1]. »

Pendant plusieurs années, Isabelle triomphante gouverna le royaume suivant ses désirs ; le lord de Wigmore, Roger Mortimer, devint le chef de son conseil, et le règne d'un favori déchu fut immédiatement remplacé par celui d'un autre. Le mécontentement du peuple ne tarda pas à se manifester. Le

[1] *Grandes Chroniques de France, selon qu'elles sont conservées en l'église de Saint-Denis;* publiées par M. P. Paris. 1835-1837, 6 vol. in-12, t. v, p. 297.

roi Édouard, fils d'Isabelle, venait d'atteindre sa dix-huitième année : rougissant de la tutelle de sa mère et de son favori, le jeune prince se plaignit à lord Montaigu, qui lui conseilla de secouer le joug et de s'emparer de la personne de Mortimer, dont les trahisons pouvaient être facilement prouvées.

La cour se trouvait alors au château de Nottingham (octobre 1330), Mortimer et la reine y commandaient : chaque nuit les clefs étaient placées sous l'oreiller du lit d'Isabelle. Mais le commandant du château fit connaître à lord Montaigu un passage souterrain conduisant du dehors au milieu de la place ; dans la soirée du 19 octobre, lord Montaigu et le gouverneur introduisirent par ce passage plusieurs barons dévoués. A minuit le roi vint les rejoindre : tous ensemble se dirigèrent vers une chambre voisine de celle de la reine, où Mortimer, averti de quelque complot, tenait conseil avec ses affidés. La porte fut enfoncée, deux chevaliers qui voulurent la défendre tombèrent morts ; la reine accourut au bruit, elle s'écria : Doux fils, mon beau fils! épargne mon gentil Mortimer. Malgré ces plaintes Mortimer fut conduit en prison, condamné peu de jours après en parlement à la mort des traîtres, et pendu aux ormes de Tyburn le 29 novembre 1330.

Quant à la reine, elle fut reléguée pour le reste de ses jours dans son manoir de Risings. Chaque année son fils lui faisait une visite de cérémonie ; elle vécut ainsi vingt-sept ans, oubliée du monde entier, expiant un triomphe passager, bien punie des fautes qu'elle avait commises pour l'obtenir.

Je terminerai ces tristes récits par l'histoire du mariage et de la mort de Blanche de Bourbon, femme de ce roi de Castille connu dans l'histoire sous le nom de *Pierre-le-Cruel*.

Blanche était la seconde fille de Pierre, duc de Bourbon, arrière-petit-fils de saint Louis. Sa sœur aînée avait épousé, au mois d'août 1350, Charles dauphin du Viennois, depuis roi de France sous le nom de Charles V. A l'âge de quinze ans, Blanche fut mariée au roi de Castille, qui ne lui témoigna jamais que dégoût et mépris. Cet éloignement pour une princesse jeune et belle était causé par l'amour qu'éprouvait don Pèdre pour sa maîtresse, *Maria Padilla*, qui l'avait complétement subjugué. Cette femme était de petite taille, mais jolie et spirituelle. Alonzo de Albuquerque, l'un des favoris de don Pèdre, la lui avait fait connaître, espérant au moyen de cette femme conserver son influence sur le roi. Mais la jeune fille se comporta tout autrement que son protecteur ne l'avait pensé : elle n'employa son crédit qu'à faire la fortune de tous les membres de sa famille.

Alonzo, trompé dans ses desseins, voulut renverser la nouvelle maîtresse ; par ses soins un ambassadeur fut envoyé à la cour de France et en ramena Blanche de Bourbon, qui, par sa jeunesse, sa beauté, ses vertus, devait bientôt régner sans partage sur le cœur de don Pèdre. Les noces furent célébrées avec pompe à Valladolid, le 3 juin 1353. « Il y eut, disent les » Chroniques, grandes fêtes, grands tournois, grandes » joutes : on vit là réunis nombre de dames et de ca- » valiers. Le roi et la reine allaient en ce jour, vêtus » d'étoffes blanches brodées d'or, fourrées d'hermine,

» et ils montaient tous deux des chevaux blancs [1]. »
Cependant Maria Padilla semblait résignée à son sort. Elle s'était retirée aux environs de Tolède, dans le château-fort de Montalvan : elle y recevait beaucoup de juifs, beaucoup de Bohémiens; elle exerçait sur ces derniers un pouvoir des plus grands, ce qui faisait dire que Maria Padilla, dont l'origine était mal connue, appartenait à cette race maudite, et que les Zingari la considéraient comme leur reine, ou *Bari Crasilla*, ainsi qu'ils nomment cette dignité dans leur langage [2].

On disait encore que Maria Padilla, très-habile dans la magie, comme toutes les femmes de sa race, avait ensorcelé don Pèdre ; que, le jour des noces de ce prince avec Blanche de Bourbon, elle avait envoyé à la mariée une ceinture d'or qui prit aux yeux du roi la forme d'un serpent vivant [3] : ce qui fut cause que don Pèdre ne voulut jamais approcher de sa femme.

Il est certain que le soir des noces, malgré toutes les représentations que purent lui faire et sa mère et sa tante, don Pèdre quitta Valladolid pour se rendre

[1] Ferdinand Denis, *Chroniques chevaleresques de l'Espagne et du Portugal*. Paris, 1839, in-8°, 2 vol., t. I, p. 217.

[2] P. Mérimée, *Carmen, Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1845.

[3] Voici une autre version de ce fait :

« Il y en a quelques-uns qui prétendent, dit le chroniqueur Diego » de Valera, que le roi fut ensorcelé de cette façon : la reine lui avait » donné une ceinture d'or merveilleusement garnie de pierres précieuses » et de perles, laquelle don Pèdre porta maintes fois; et Maria Padilla » travailla tant qu'elle parvint à l'avoir. Et, quand elle l'eut obtenue, » elle la remit entre les mains d'un juif fort grand magicien qui la doua » de telle manière qu'à l'heure où le roi voulut la ceindre, il lui sembla » qu'elle était transformée en une grande couleuvre. Et alors le roi, » fort épouvanté, demanda ce que ce pouvait être, et il lui fut ré-

au château de Montalvan, auprès de Maria Padilla. Ayant eu connaissance du scandale qu'une pareille conduite causait dans le royaume, il s'empressa de revenir le lendemain rejoindre sa mère dona Maria et sa femme Blanche de Bourbon. Il resta près d'elles deux jours; mais après ce temps il s'en fut à Mojados, ensuite à Olmedo, et, quelques représentations qui lui fussent adressées depuis lors, il ne voulut jamais revoir la reine.

Peu de temps après, tous les grands officiers de la couronne furent changés : les plus hautes dignités de l'État furent données aux parents de Maria Padilla; son frère, don Diego Garcia, prit la place de grand-maître de Calatrava. La malheureuse Blanche de Bourbon s'était retirée avec la reine-mère dans la ville de Medina del Campo. Le roi la fit enlever et conduire au château d'Arevallo, où elle fut gardée dans une prison si étroite, que dona Maria elle-même, mère de don Pèdre, ne put jamais parvenir à la voir. L'année suivante, en 1354, elle fut conduite à Tolède, et chacun sut dans la ville qu'elle venait pour y être captive.

» pondu par quelques-uns des parents de Maria Padilla que c'était le » présent que la reine lui avait fait; et au grand jamais depuis il ne » voulut revoir cette princesse. » (F. DENIS, *Chroniques chevaleresques, etc.*, t. I, p. 258.)

Les anciennes romances espagnoles parlent aussi de cette ceinture :

« Je donnai une ceinture à don Pèdre — de mille diamants on l'avait » parsemée, — et j'avais pensé pouvoir enlacer par elle — celui que » retient un amour bâtard. — Dona Maria l'a reçue, elle qui reçoit » tout ce qu'elle désire, mais elle l'a remise à un enchanteur — sorti » de la race ingrate des Hébreux. — Il a donné l'apparence des ser- » pents — à ce doux gage de mon âme. — Et c'est surtout depuis » cet instant que j'ai perdu — la fortune et mon espérance. » (*Idem*, p. 260.

Une grande pitié s'empara des habitants ; chacun murmurait qu'une si noble ville eût été choisie pour servir de prison à une si noble dame : cette pitié des habitants de Tolède pour la reine fut sur le point de la rendre libre. Voici ce qui se passa.

« Lorsque la reine Blanche de Bourbon fut entrée » en la cité, elle dit que de ce pas même elle voulait » aller faire ses oraisons en l'église de Santa Maria. » En effet elle s'y rendit. Mais dès qu'elle y fut entrée » elle refusa de sortir du saint lieu par la crainte qu'elle » avait de la prison et de la mort .... Elle s'entendit » avec plusieurs grandes dames de la cité, qui la ve- » naient voir chaque jour, et elle leur dit comment elle » était en appréhension du trépas, et qu'à cette heure » elle avait nouvelle que le roi allait se rendre à To- » lède pour la faire prendre et la tuer ; aussi leur » demandait-elle secours et leur aide en cette occur- » rence.

» A cette époque la reine n'avait pas plus de dix- » huit ans, et celle qui l'assistait alors était une noble » dame que l'on nommait dona Leonor de Saldana, » aux soins de laquelle la reine-mère dona Maria l'avait » confiée, et dona Leonor, la noble épouse d'Alfonso » de Haro, allait parlant dans Tolède avec les dames » et les chevaliers. Elle leur remontrait qu'il fallait » trouver quelque expédient pour que la reine ne fût » pas mise à mort, qu'il y aurait à cause de cela honte » pour la cité ; et les dames de Tolède elles-mêmes, » quand elles entendaient ces raisons, entraient en » grande pitié pour la reine et parlaient à leurs maris :

» Vous seriez, leur disaient-elles, les plus pauvres » hommes du monde si une telle reine, une femme de

» roi, allait mourir de male mort en la ville où vous
» demeurez ; et puisque vous la tenez parmi vous, ne
» consentez jamais à un méfait de cette nature[1]. »

Survint bientôt la ligue des seigneurs castillans contre don Pèdre, et Blanche de Bourbon put jouir pendant quelques semaines d'un peu de liberté ; mais le rusé monarque triompha bientôt de ses ennemis et reprit tout son pouvoir. En 1355 Blanche de Bourbon fut enfermée par son ordre à Siguenza, et de là transférée à Xeres de la Frontera. Elle y vécut six années dans les plus cruelles angoisses ; chaque jour elle apprenait que don Pèdre s'était rendu coupable d'un meurtre nouveau, chaque jour elle attendait le message chargé de lui donner la mort. Enfin ce jour parut ; ce fut en 1361 : un homme d'armes du roi Pierre-le-Cruel se présenta devant la fille de saint Louis, qu'il trouva prosternée et priant Dieu. « Madame, lui dit-il, c'est le roi qui m'envoie ; il faut mettre ordre à ce qui touche votre âme, car votre dernière heure est arrivée. — Ami, répond la reine, je te pardonne ma mort ; puisque le roi mon seigneur l'a commandé, qu'il soit fait suivant son désir : mais qu'on ne me refuse pas la confession, afin que j'obtienne ma grâce devant Dieu. » En la voyant si résignée, si jeune et si belle, l'homme d'armes attendri détourna la tête pour ne pas rencontrer ses beaux yeux inondés de pleurs : « O France, ma noble patrie ! s'écria la pauvre reine ; ô vous, race de Bourbon ! aujourd'hui j'ai accompli dix-sept ans et j'entrais dans ma dix-huitième [2]. Le roi ne m'a

[1] *Chroniques chevaleresques de l'Espagne, etc.*, t. I, p. 229.

[2] L'auteur de la romance en est resté à l'âge qu'avait la princesse

point connue, et je m'en vais parmi les vierges. Castille, dis-moi, que t'ai-je fait? tu ne saurais me reprocher aucun crime. La couronne que tu mets sur ma tête est de sang ; mais une autre couronne m'attend dans le ciel, une autre d'une valeur plus grande. » Elle dit, et le sergent d'armes a frappé; le sang qui coule de sa tête a rougi le sol [1].

Telle fut la mort de cette pauvre reine, d'après le récit des romances populaires. Quant aux chroniqueurs contemporains, ils ne sont pas d'accord sur la manière dont cet événement a eu lieu; mais tous conviennent que les jours de Blanche de Bourbon ont été tranchés d'une manière violente par ordre du roi son mari.

CHAPITRE VI.

Jeanne de Navarre, reine de France, et les trois brus de Philippe-le-Bel, Marguerite, Jeanne et Blanche de Bourgogne. — Légende de la tour de Nesle. — Mahaut d'Artois, femme d'Othelin, comte de Bourgogne, belle-mère des rois Louis-le-Hutin et Philippe-le-Long.

Les règnes de Philippe-le-Bel et de ses fils, celui de Philippe de Valois, leur successeur, forment une période des plus curieuses de notre histoire. Non-seulement beaucoup de faits qui s'y rapportent ont une grande importance, mais encore quelques-uns touchent à l'origine de nos institutions civiles ou politiques. De cette époque date l'établissement définitif du parle-

lors de sa première captivité. Blanche, mariée à quinze ans, en 1353, tuée en 1361, avait vingt-deux ans.

[1] *Chroniques chevaleresques de l'Espagne, etc.*, t. I, p. 261.

ment et de la chambre des comptes; sous deux de ces princes s'agite la grande question de l'ordre de succession à la couronne, et cette loi constitutive connue vulgairement sous le nom de *loi salique*, appliquée souvent en peu d'années, devient l'une des bases de l'ancienne monarchie. Si de l'histoire politique nous passons à l'histoire particulière, si nous étudions la vie privée des femmes qui, par leur naissance ou leurs actes, ont marqué dans nos annales, nous trouvons la même importance et le même intérêt; seulement il y a beaucoup de confusion dans les faits que les chroniqueurs ont laissés sur ces femmes. Il s'y mêle jusqu'à des traditions populaires qui, tout en dénaturant les événements réels de l'histoire, prouvent la célébrité de celles qui en ont été l'objet. Célébrité malheureuse, du reste, qui n'est due qu'à un trop grand amour du plaisir et à la dépravation dans les mœurs. En m'appuyant sur les documents authentiques, je vais essayer de rétablir la vérité.

La première femme de cette époque dont il soit nécessaire de faire connaître la vie est Jeanne de Navarre, reine de France, comtesse palatine de Champagne et de Brie. Héritière de la Navarre, Jeanne, à peine âgée de douze ans, s'était vue forcée de chercher un refuge avec sa mère auprès de Philippe-le-Hardi. Le fils aîné du roi avait fait aux deux princesses un grand accueil : aussi, bien qu'il ne fût que dans sa quinzième année, et que Jeanne eût à peine atteint sa quatorzième, un mariage ne tarda pas à être conclu et célébré entre eux. Ce mariage avait eu lieu le 16 août 1284; et le 6 octobre de l'année suivante l'époux de Jeanne montait sur le trône de France, avec

le nom de Philippe-le-Bel. Aux avantages d'une beauté physique remarquable Jeanne de Navarre paraît avoir joint une grande élévation de caractère et d'esprit : son mari, sans lui abandonner dans le gouvernement des affaires une part trop grande, lui témoigna toujours beaucoup de confiance et de respect. Il ne prit jamais les titres de roi de Navarre ni de comte de Champagne et de Brie ; quand il donnait quelques ordonnances, ou quelques chartes relatives à l'administration de ces principautés, il avait soin d'ajouter que c'était du consentement de sa chère compagne ; à la fin de l'acte, immédiatement après le texte, Jeanne approuvait ce qui y était contenu, et apposait son sceau avec celui de son mari[1]. D'autres faits attestent encore l'estime que Philippe-le-Bel avait pour sa femme : en 1288 il lui donna tous les acquêts qui pouvaient lui être échus pendant leur mariage, soit dans la Navarre, soit dans les comtés de Champagne et de Brie. En 1294, étant tombé gravement malade, il crut devoir faire son testament : par cet acte Jeanne était investie, tant qu'elle resterait veuve, de la tutelle de ses enfants et de la régence du royaume. Du reste l'union de Philippe-le-Bel avec Jeanne de Navarre fut heureuse et prospère. Dans l'espace de vingt années il en sortit sept enfants, quatre fils et trois filles :

1° Louis X, surnommé le *Hutin*, qui monta sur le trône à la mort de son père ;

2° Philippe V, dit le *Long*, qui remplaça Louis X ;

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre, etc., surnommé le Mauvais,* par Secousse. Paris, 1758, in-4°, partie 1re, p. 10.

3° Charles IV, dit le *Bel*, qui succéda à Philippe V; tous les trois morts sans postérité;

4° Robert de France, qui ne vécut que onze ou douze ans;

5° Marguerite de France, promise en 1294 à Ferdinand IV, roi de Castille, et non mariée;

6° Isabelle, née en 1292, mariée en 1308 à Édouard II, roi d'Angleterre, morte en 1357;

7° Blanche, morte encore enfant.

Jeanne de Navarre, épuisée peut-être par une telle fécondité, mourut le 2 avril 1305; elle n'avait pas encore atteint sa trente-quatrième année. Une vie aussi courte ne l'empêcha pas de fonder plusieurs établissements pieux et utiles. Elle fit bâtir dans la Navarre une ville qui, en mémoire de sa fondatrice, fut appelée Pont-la-Reine; elle dota la ville de Château-Thierry d'un hôpital, et celle de Paris d'un collége qui fut pendant plusieurs siècles l'un des principaux établissements de l'Université. Le collége de Champagne, bientôt connu sous le nom de collége de Navarre, fut fondé au mois de mars de l'année 1304, en faveur de soixante-dix pauvres écoliers. Le soin qu'avait pris la reine d'y établir trois facultés : la théologie, la grammaire et les arts, donna beaucoup de renommée à cette institution, qui fut richement dotée[1].

Peu de détails, on le pense, nous sont parvenus sur la vie privée de Jeanne de Navarre. Un chroniqueur flamand est le seul qui nous ait laissé sur cette reine une ligne, et cette ligne a naguère encore été bien

[1] Voyez, pour l'histoire du collége de Navarre, J. Launoii *Regii Navarræ Gymnasii Parisiensis historia,* 1677, in-4°; Du Boulay, Crevier, *Histoire de l'Université de Paris,* in-fol. et in-12.

fatale à la mémoire de Jeanne, puisqu'un historien français, sévère outre mesure, n'a pas craint, d'après ce témoignage, de la flétrir du nom de *mauvaise femme*. Sous l'année 1301, en parlant du voyage que fit Jeanne de Navarre avec le roi son mari dans les villes de Gand et de Bruges, Meyer prétend que la reine, en voyant tout le luxe étalé par les riches bourgeoises de ces deux villes, a dit : « Je croyais être la seule reine ici, et j'en vois là plus de six cents. » Le même chroniqueur ajoute que par dépit elle donnait à ces bourgeoises le nom de *truies flamandes*, et que, dans l'expédition de 1302, elle avait recommandé aux chevaliers français de ne pas les épargner. » Mais comment concilier cette grossièreté de paroles et de sentiments avec toutes les actions de la vie de Jeanne de Navarre? Doit-on préférer le témoignage d'un étranger, qui écrivait plus de deux siècles après la mort de cette reine[1], à celui d'un Français contemporain du règne de Philippe-le-Bel, enfant de Paris, au langage libre et moqueur, qui exprime ainsi ses regrets sur la fin prématurée de Jeanne :

En cette année, sans doutance,
Mourust la Royne de France
Et de Navarre, la très-sage
Jeanne, dont ce fut grand domage
A touz, car tant com fut en vie
Ne fu pas France moult taillie (*bien grevée*),

[1] Jacques de Meyer, né en 1491, en Flandres, a publié en 1538 : *Chronicon Flandriæ ab anno Christi* 445 *ad annum* 1278, in-4°. Ce livre a été continué par le neveu de Jacques, Antoine de Mayer, jusqu'à l'année 1476, sous le titre suivant : *Commentarii seu Annales rerum Flandriarum, etc.* Anvers, 1561.

Mais fu le royaume assez en pais,
Trop plus qu'il n'a esté après [1].

La mort imprévue de Jeanne de Navarre, presque à la fleur de son âge, fut attribuée au poison. La rumeur publique accusa de ce crime Guichard, évêque de Troyes, membre du conseil privé de la reine et très-avancé dans ses faveurs; il était parrain de l'un de ses enfants. Tombé en disgrâce pour avoir pris la défense d'un coupable, il prétendait que Jeanne de Navarre l'avait poursuivi avec acharnement : « Je perdrai mon comté de Champagne ou lui son évêché, » se serait écriée la princesse dans un jour de colère [2]. Cette violente persécution aurait entraîné Guichard dans de coupables manœuvres, et, d'après une ample information faite dans l'intervalle des années 1305 à 1308 par l'archevêque de Sens, l'évêque d'Orléans et l'élu d'Auxerre, Guichard aurait eu recours à la puissance du démon pour abréger la vie de la reine. Voici les faits principaux résultant de cette information : Guichard était sorcier; il portait à la reine Jeanne de France une haine mortelle, parce que, à la poursuite de cette reine, il avait été chassé du conseil privé du roi. Il s'était vanté de la faire mourir. Pour réussir dans ses desseins, il avait fait un pacte avec une femme inspirée, se disant sorcière, afin de savoir d'elle comment il pourrait donner la mort à son ennemie. Il avait aussi fréquenté un moine jacobin, nommé Jean de Fayaco, qui, par son ordre, avait con-

[1] *Chronique métrique* de Godefroy de Paris, t. IX, p. 114, de la Collection des Chroniques nationales publiée par Buchon. Paris, 1828, in-8°.

[2] Michelet, *Histoire de France*, t. III, p. 212.

sulté le diable. Satan lui avait conseillé de faire une image de cire en forme de femme, de donner le baptême à cette image et le nom de la reine, de l'approcher du feu, et de la percer de coups d'épingles à la tête et ailleurs. La reine, avait dit Satan, commencerait à se mal porter ; ensuite, l'image étant fondue, la reine expirerait. Guichard, retiré dans un ermitage avec le moine jacobin, confectionna le philtre, le brisa et la reine de France mourut.

L'ermite interrogé déclara que la sorcière lui avait dit : L'évêque est venu me demander un philtre pour se faire aimer de la reine. L'image de cire a été fabriquée dans ma demeure, déposa encore l'ermite ; on la baptisa, et l'évêque, ayant amené une sage-femme, voulut que je fusse compère. L'image baptisée sous le nom de Jeanne fut quelque temps après mise contre le feu, piquée et repiquée, ensuite enveloppée dans un linge. Mais la sorcière impatientée s'écria : « Vous ne faites rien qui vaille, » et, furieuse, elle prit l'image, la brisa et la jeta au feu. — Une nuit, dit encore l'ermite, l'évêque et le moine jacobin vinrent chez moi, apportant avec eux force animaux venimeux, crapauds, serpents et autres ; ils en firent du poison. Peu de jours après, m'ayant fait appeler, Guichard me dit qu'il fallait empoisonner les princes.

La sorcière déclara que l'évêque l'envoya chercher et lui demanda si elle avait le pouvoir de le réconcilier avec la reine ; elle répondit que non ; que l'évêque fit venir le moine jacobin, qui la traita d'ignorante et dit à l'évêque : Lisez ce grimoire. L'évêque lut quelque temps, aussitôt le diable parut : le jacobin lui

demanda comment Guichard devait s'y prendre pour faire sa paix avec la reine.

Un autre témoin déclara que pendant le mariage de Jean Guichard, père de l'évêque, et d'Agnès sa mère, ladite Agnès, au moment de concevoir son enfant, avait été travaillée d'un *Incube* appelé en français *Nectum ;* que le père de Guichard, à cause de cela, l'appelait Nectum et ne l'aimait point; les moines ses confrères, avant qu'il fût évêque, le nommaient *filius Incubi.* Toutes ces ridicules accusations ne furent pas reconnues véritables; cependant l'évêque de Troyes resta beaucoup d'années en prison; vers 1316, Godefroy de Paris disait en parlant de lui : Bien qu'il ait éprouvé un grand dommage dans son temporel, le jugement est encore pendant à la cour de Rome; car l'évêque, pour rien au monde, ne veut abandonner son droit, et demande que sa cause soit jugée complétement. Je prie Dieu de venir à son secours, car je tiens pour fou celui qui a trop de confiance; le bon droit a besoin d'aide[1].

Quand bien même le caractère altier de Jeanne de Navarre lui eût de son vivant suscité quelques ennemis, cette princesse avait racheté ses torts par d'assez nobles actes pour se croire à l'abri des accusations infâmes dont quelques historiens ont chargé sa mémoire. Voici les faits tels qu'on les raconte :

Sur l'emplacement qu'occupe de nos jours à Paris l'hôtel des Monnaies, au bout d'une langue de terre formée d'un côté par la Seine et de l'autre par les fossés des remparts existant alors, se dressa jusqu'à la fin

[1] *Chronique métrique* de Godefroy de Paris, p. 115.

du dix-septième siècle une tour d'environ cent vingt pieds de haut. Elle était surmontée d'une autre tour plus petite, crénelée à son sommet. Cette tour, isolée au bord de la Seine, attirait de bien loin les regards, et ressemblait à un géant chargé de veiller au repos de la ville. Construite sous le règne de Philippe-Auguste environ, elle se nommait *tour de Philippe Hamelin*, et appartenait au domaine particulier de la ville de Paris comme dépendante des fossés et des remparts[1]. Au seizième siècle, cette tour fut plus généralement désignée sous le nom de *tour de Nesles*, à cause du grand hôtel dont elle touchait presque le mur. A cette époque il existait dans le peuple, au sujet de la tour de Nesles, une tradition singulière, dont quelques chroniqueurs et poètes se sont faits les échos. Voici comment l'un d'eux, Brantôme, raconte cette tradition, dans son style plaisant et cavalier : « ...Cette reyne qui se tenoit à l'hôtel de Nesles à Pa-
» ris, laquelle faisant le guet aux passans ; et ceux
» qui luy revenoyent et agréoient le plus, de quelques
» sortes de gens que ce fussent, les faisoit appeler
» et venir à soy ; et, après en avoir tiré ce qu'elle en
» vouloit, les faisoit précipiter du haut de la tour, qui
» paroist encores, en bas en l'eau, et les faisoit noyer.
» Je ne peux dire que cela soit vray; mais le vulgaire,
» au moins la pluspart de Paris, l'affirme, et n'y a si

[1] Dans un terrier de Saint-Germain-des-Prés de l'an 1485, je trouve que le roi payait à l'abbaye 48 s. de rente pour une maison, située dans la rue des Grands-Augustins, « appelée d'ancienneté *hostel de Nesle,*
» tenant aux Augustins d'une part, aux murs de Paris d'autre part,
» qui font closture dudit hostel, et aboutissant par-devant à ladite rue
» et à la *tour Philippe Hamelin*, qui est dedans la rivière. » Géraud, *Paris sous Philippe-le-Bel, etc.*, in-4°, p. 450.

» commun, en lui monstrant la tour seulement et en » l'interrogeant, que de luy-mesme ne le die[1]. » L'on ajoutait que cette reine choisissait principalement les jeunes écoliers; que l'un d'eux, connu depuis sous le nom de *Buridan*, fut assez heureux pour échapper au piége qui lui avait été tendu, et que, devenu docteur célèbre, et même recteur de l'Université de Paris, il avait osé émettre cette maxime hardie : « Ne craignez pas de tuer une reine, si cela est nécessaire. » Mais toute cette histoire ne peut résister à un examen sérieux. Jeanne de Navarre était morte depuis plus de vingt ans alors que Buridan, vers 1330, étudiait dans le collége qu'elle avait fondé, et rien n'autorise à l'appliquer à Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe-de-Valois, parce qu'elle a seulement fini ses jours dans l'hôtel de Nesles, qui lui appartenait, le 12 septembre 1348. L'on est trop heureux de pouvoir rejeter au nombre des fables ce honteux récit, auquel Jean Second a consacré une élégie latine, et le poète Villon ces vers de la charmante ballade intitulée : *Les Dames du temps jadis* :

Semblablement où est la reine
Qui ordonna que Buridan
Fût jeté dans un sac en Seine :
Mais où sont les neiges d'antan (*de l'an passé*).

Si la tradition populaire est trop souvent menteuse dans sa manière de raconter les événements, il est bien rare qu'elle les invente complétement. Presque toujours elle répond à un fait véritable; et l'on ne peut douter que de grands désordres n'aient donné

[1] *Dames galantes*, discours II, art. I, t. VII, p. 217 de l'éd. in-8°.

lieu à cette histoire singulière de la tour de Nesles, que les enfants de Paris se redisaient entre eux. La mémoire de Jeanne de Navarre en fut chargée à tort, il est vrai, mais ces désordres avaient été commis par les princesses de la maison de Bourgogne qui avaient épousé les fils de Jeanne.

L'aîné, qu'on appelait Louis de France, et qui fut d'abord roi de Navarre, puis roi de France sous le nom de Louis X, avait pris pour femme, en 1305, Marguerite de Bourgogne, fille de Robert, second du nom, duc de Bourgogne, roi titulaire de Salonique, et d'Agnès, cinquième fille de saint Louis. Ce prince avait à peine quinze ans; Marguerite, plus jeune encore, était fort belle, d'un esprit très-vif et très-gai.

Le second fils, nommé Philippe, comte de Poitiers, qui régna aussi sous le nom de Philippe-le-Long, épousa, au mois de janvier 1306, Jeanne de Bourgogne, fille aînée d'Othon, quatrième du nom, comte palatin de Bourgogne, et de Mahaut, comtesse d'Artois. Enfin le dernier, Charles, comte de la Marche, qui devint plus tard roi de France sous le nom de Charles-le-Bel, épousa, avant 1307, la seconde fille de la comtesse Mahaut, nommée Blanche de Bourgogne.

Ainsi que leur aîné, ces deux princes étaient fort jeunes à l'époque de leur mariage, et leurs femmes plus jeunes encore. Blanche, l'*une des plus belles dames du monde* [1], suivant l'expression de Froissart, joignait aux charmes extérieurs beaucoup d'esprit naturel et un grand amour du plaisir. C'est d'après son conseil, dit-on, que les dames de la cour prirent la ré-

[1] *Chroniques*, liv. I, ch. XLIX.

solution de faire passer par les verges le poète Jean de Meung, l'un des auteurs du roman de la Rose, afin de le punir du mal qu'il avait dit des femmes. Jean de Meung évita ce châtiment en s'y résignant de bonne grâce, à la condition que la moins sage d'entre toutes lui donnerait le premier coup[1].

Philippe-le-Bel, on le sait, gouvernait son royaume d'une manière très-absolue ; il ne laissait aucun membre de sa famille se mêler des affaires de l'état, de plus il avait soin de retenir chacun de ceux qui la composaient près de lui dans une dépendance étroite. Tous ces princes, toutes ces princesses jeunes et belles, les chevaliers et les dames attachés à leur service, formaient autour du roi un cortége aussi nombreux que brillant. Dans cette cour le plaisir, l'intrigue, la corruption étaient fort à la mode; les procès de péculat, de magie, de séductions si fréquents alors en sont des preuves, aussi bien que le luxe dans les habits, les meubles et tout ce qui concerne la vie privée, qui, à partir de cette époque, augmenta d'une manière sensible.

En remontant jusqu'au règne de Philippe-Auguste, il est facile de s'apercevoir du changement qui s'opéra, dans la vie privée de nos rois et des princes de leur famille, dans l'espace d'un siècle environ. Philippe-Auguste, dont le domaine et les revenus particuliers allèrent toujours en s'accroissant, ne paraît pas avoir déployé plus de magnificence que ses pères dans ses costumes, ou dans les habitudes de sa vie privée. Les comptes de la dépense particulière de ce roi pour

[1] *Vie de Jean de Meung*, par André Thevet, p. 54; t. I du *Roman de la Rose*, édition de Méon, 1813, in-8°.

les années 1202 et 1203 sont parvenus jusqu'à nous. On y trouve de curieux détails qui attestent toute la simplicité de la cour de France à cette époque. Les serviteurs attachés à la personne du roi, à celle de sa femme, de ses sœurs, de ses enfants, sont en petit nombre : un chancelier, un chapelain, un écuyer, un bouteiller, quelques chevaliers du Temple, quelques sergents, voilà les seuls officiers domestiques du palais. Quant aux vêtements, même ordre, même économie; le roi et les princes de sa maison en changeaient trois fois par an, à la Saint-André, à Noël et à la Notre-Dame d'août. Tous ces vêtements, toutes ces robes sont assez simples; les enfants du roi couchaient dans des draps de serge, et leurs nourrices étaient vêtues de robes de laine appelée *brunete*. Le seul article où il soit fait mention de pierres précieuses est relatif au manteau royal en écarlate. Tous les soins, toutes les dépenses sont réservés pour les machines de guerre, les flèches, les heaumes, les chariots, ou bien pour les hommes d'armes, soit à pied, soit à cheval, que le roi prend à sa solde [1]. Ce ne fut pas dans les habitudes particulières à sa personne que saint Louis s'écarta de la simplicité des rois ses prédécesseurs : au contraire Joinville nous apprend qu'à son retour de la première croisade le pieux monarque, afin de réparer le dommage causé par sa défaite, ne voulut plus porter ni fourrures de prix, ni robes d'écarlate, ni éperons dorés, et qu'il se contenta de robes d'une étoffe com-

[1] *Compte général des recettes et des dépenses du roi Philippe-Auguste depuis* 1202 *jusques en* 1203; Brussel, *Usage des fiefs en France*, 1750, in-4°, t. II, p. CXXXIX.

mune et de fourrures en poils de lièvre [1]; mais il ne diminua jamais le nombre des officiers de sa maison et des serviteurs de toutes sortes, qui, sous son règne, devint très-considérable. Joinville dit à ce sujet : « Ne laissoit-il de faire beaucoup de dépense dans sa maison et telle qu'il appartenoit à un prince; car il étoit fort libéral. Dans les assemblées solennelles du parlement, dans celles qui eurent lieu pour la promulgation de ses établissements, il voulut que tous les seigneurs, tous les chevaliers, et d'autres encore, fussent hébergés à sa cour, se montrant sur ce point plus généreux que ses prédécesseurs [2]. » Cette générosité ne l'empêcha pas de mettre beaucoup d'ordre dans l'organisation intérieure de sa maison. Les droits et priviléges que chaque officier ou domestique, autorisé par l'usage, croyait pouvoir s'arroger furent réglés, et, autant que le permet d'en juger l'ordonnance particulière que saint Louis rendit à ce sujet au mois d'août 1261 [3], quelques réformes eurent lieu. Malgré tout, l'état de la maison de saint Louis, le plus ancien de tous ceux du même genre qui nous sont parvenus, atteste un certain degré de magnificence et une représentation aussi royale, aussi pompeuse qu'elle pouvait l'être à cette époque.

Sous les deux Philippe successeurs de saint Louis, cette magnificence ne fit que s'accroître ; du chef suzerain elle passa chez les grands vassaux, qui furent

[1] *Histoire de saint Louis,* édit. de Ducange, in-fol., p. 118.

[2] Idem, p. 124.

[3] *Ordinatio hospicii et familiæ dom. Regis facta anno D.* 1261, *mense augusto.* — *Histoire de saint Louis,* par Joinville, édit. de Ducange, p. 108.

bien vite imités par les chevaliers de leur suite. Un débordement si général se répandit dans toutes les classes que l'autorité royale jugea nécessaire d'avoir recours aux lois somptuaires. En 1294 parut une ordonnance qui réglait la dépense de chacun d'après le rang qu'il occupait, ou la fortune qu'il possédait. Cette ordonnance n'était pas absolue à demi : un article limitait le nombre de plats que l'on pouvait faire servir sur sa table, soit à dîner, soit à souper ; un autre défendait aux bourgeois, et principalement aux bourgeoises, de porter sur leurs vêtements de l'or, des pierres précieuses, des perles; de mettre sur leur tête une couronne d'or ou d'argent[1] et d'aller en char ; mais, comme toute loi somptuaire, cette ordonnance ne fut pas observée ; vainement la promulgation en fut-elle renouvelée vers 1306, personne ne s'y conforma, et, à l'imitation de la cour de France, le luxe dans les habits, dans les équipages, augmenta de plus en plus.

De même que Philippe-le-Bel avait voulu par cette ordonnance régler la vie intérieure de ses sujets, de même, au mois de janvier 1285, il avait eu soin de fixer par une ordonnance le nombre des officiers de sa maison, de déterminer les fonctions de chacun d'eux et les gages qui leur étaient dus. L'article concernant la maison de Jeanne de Navarre est fort court, et prouve chez cette princesse des habitudes modestes : la reine aura deux dames et trois demoiselles. Elle aura un char à quatre chevaux pour elle, et un autre aussi à quatre chevaux pour ses demoiselles. Il y a dans ce document des indications précieuses qui attestent que

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 541.

Philippe-le-Bel et sa femme avaient encore certaines habitudes d'économie qui rappellent Philippe-Auguste et saint Louis. Voici l'une de ces indications : « Genciens (maître d'hôtel) achètera tous les draps et toutes les fourrures pour le roi et pour Madame, et gardera la clef des armoires où les draps seront ; il saura combien il baillera de drap aux tailleurs pour le roi et pour Madame, et il assistera au compte quand les tailleurs compteront de la façon des robes [1]. »

Philippe de Maizières, conseiller du roi Charles V, parle aussi de cette antique simplicité de la cour de France. Dans son livre intitulé *Songe du vieux Pèlerin* Dame *Vérité* rappelle au roi la sobriété de saint Louis, qui, au commencement de son dîner, remplissait une petite coupe deux fois de vin et une fois d'eau, et mettait tout ensemble en un pot d'argent, et ne buvait autre chose pendant tout le repas. Elle parle encore de Philippe de Valois, qui avait sur sa table deux *quartes* dorées remplies de vin, une aiguière et sa coupe royale. Sur le dressoir on ne voyait aucune vaisselle d'or ou d'argent, mais une grande outre de cuir dans laquelle était le vin destiné au roi, aux princes de sa famille et aux quatre rois (ceux de Bohême, d'Écosse, de Navarre, de Minorque) qui s'y trouvaient avec lui. Chacun d'eux avait sa propre coupe, son aiguière, et pour tout parement de chambre un demi-ciel au dessus de leur chaise. Quant aux pierres précieuses, si le roi, la reine, ou

[1] L'ordenance, l'hostel, le Roy et la Reyne. Faict à Vincennes, au mois de janvier, en l'an MCCIIIIXXV, p. 11, t. XIX, de la *Collection des meilleures dissertations, etc., relatifs à l'Histoire de France,* par C. Leber, Paris, 1838, in-8°.

quelqu'un des princes, portaient un rubis de cinq cents ou de mille florins, cela était regardé comme un grand luxe. Jusqu'à Philippe de Valois, les rois et les reines étaient vêtus de drap, non de Malines ou de Bruxelles, mais simplement de Gonesse [1].

Cette sage économie ne fut pas de longue durée; après la mort de Jeanne de Navarre, en 1305, surtout après les mariages des trois jeunes princes, de 1305 à 1307, les dépenses de la maison royale augmentèrent sensiblement; les comptes des joailliers et des tailleurs de la couronne devinrent considérables. L'or, les diamants, les perles furent employés à profusion soit pour les vêtements particuliers du roi, soit pour ceux des divers membres de sa famille. Plusieurs documents de cette époque parvenus jusqu'à nous attestent cette profusion.

Dans un compte de l'année 1307, se trouvent plusieurs articles consacrés à la dépense particulière des princesses. Des tapis, des courtepointes d'étoffe précieuse, des façons de robe et de linge y sont mentionnés. Gautier de Breistelles reçoit cent quatre-vingt-seize livres pour le char de Jeanne de Bourgogne, sans compter d'autres sommes assez fortes payées au bourrelier pour des harnais, au charron pour le bois, à la couturière pour des coussins [2].

Un autre article de ce même compte, daté du di-

[1] *Notice des ouvrages de Philippe de Maizières*, par l'abbé Lebeuf, *Mém. de l'Académie des Inscriptione et Belles-Lettres*, t. 8, in-12 (hist.) p. 391.

[2] Compte de Michel de Bourdène, des choses appartenant à la chambre du Roy, de monseigneur Loys son ainsné filz, de madame de Navarre et de leurs compagnes, etc., p. 37 et 45, t. XIX, de la *Collection* Leber.

manche 28 octobre, nous apprend que la cour était au château de Saint-Germain, et que Louis de France ayant été saigné eut la visite des princesses, ses belles-sœurs, et perdit contre elles six florins d'or estimés cent huit sous parisis.

Cette vie de plaisir, de mollesse et d'élégance, beaucoup plus avancée qu'on ne le croit communément, allait avoir de bien tristes résultats. Les jeunes princesses ne tardèrent pas à se livrer à des intrigues galantes, tenues secrètes d'abord, mais qui peu à peu se découvrirent aux yeux de tous. A cette aurore de notre civilisation, de pareils crimes étaient encore punis avec une extrême rigueur. Le coupable ne payait pas seulement de sa vie le scandale qu'il avait causé, cette vie lui était encore arrachée au milieu de cruels supplices. En 1314, il y avait déjà quelques années que ces intrigues existaient. Marguerite de Bourgogne et Blanche, sa cousine, étaient accusées d'avoir pour amants deux frères, chevaliers de la maison de leurs maris, nommés Philippe et Gautier d'Aunay. Philippe, disait-on, était l'amant de Marguerite, femme du jeune roi Louis ; Gautier, celui de Blanche, comtesse de la Marche. Le chambrier de la jeune reine de Navarre était le fauteur de tous ces désordres, et c'est de lui et de plusieurs autres grands personnages qui furent mis à la question que vinrent les premières révélations. Les deux jeunes chevaliers, jetés en prison, ne tardèrent pas aussi à être mis à la question. Ils avouèrent leurs coupables relations, qui remontaient à trois années : ils n'avaient pas craint de les entretenir même aux époques de jeûne et de macération. Le châtiment fut des plus atroces : conduits à Pontoise le vendredi

après Pâques, ils furent écorchés vifs, honteusement mutilés, et pendus à un gibet dressé pour eux sur le *Martroy* de la ville.

Le chambrier de la reine et plusieurs autres personnes qui avaient eu connaissance de ces désordres sans les révéler au roi, furent noyés. Un frère prêcheur, désigné sous le titre d'évêque de Saint-Georges, convaincu d'avoir procuré aux jeunes princesses des philtres amoureux, fut retenu prisonnier dans le couvent de son ordre, à Paris, et livré à la justice ecclésiastique; enfin, un deuil universel succéda aux fêtes et aux réjouissances de toute nature qui avaient eu lieu à Paris pendant les derniers jours de l'année 1313[1].

Malgré leur jeunesse et leur rang, les princesses reconnues coupables expièrent rudement leur faute. Marguerite et Blanche furent enfermées au château des Andelis, dans une de ces prisons basses et humides comme il en existait beaucoup alors. Un chroniqueur contemporain nous dit qu'elles y restèrent longtemps, et y éprouvèrent un grand malaise. La plus malheureuse était Marguerite, reine de Navarre, qui, placée au-dessus de sa sœur, souffrait beaucoup du froid. Blanche, femme du comte de la Marche, garantie par la profondeur de la terre, se trouvait un peu moins exposée aux rigueurs de la saison[2].

Vers 1315, les deux prisonnières furent transportées au château Gaillard, forteresse célèbre en Normandie. Marguerite y termina bientôt ses jours, étranglée, dit-on, avec ses propres cheveux. Quant à Blanche de

[1] Continuateur de Guillaume de Nangis, t. I, p. 407, édition de Géraud.

[2] *Chronique métrique* de Godefroy de Paris, p. 229.

Bourgogne, elle conserva jusque dans sa prison beaucoup d'insouciance et une grande gaieté. En 1322, l'évêque de Paris, Etienne, vint au château Gaillard l'interroger, afin de procéder à la dissolution de son mariage : elle comparut avec un visage gai et riant, dit ce prélat, et, sur la demande qu'il lui fit si elle désirait être transférée ailleurs, elle répondit que non. Quelques années plus tard, Blanche de Bourgogne fut conduite au château de Gravrai en Normandie; elle y était encore en 1325, sous la garde de Jean Daumont, huissier d'armes, et de Jean de Granvilliers. On lui permit enfin de prendre le voile à l'abbaye de Maubuisson. Elle y termina ses jours dans le courant de l'année 1326.

Ce ne fut pas sans beaucoup de peine que la sœur de Blanche, Jeanne de Bourgogne, qui avait épousé Philippe, comte de Poitiers, prouva son innocence. Tout d'abord elle fut séparée de son mari, et envoyée prisonnière dans le château de Dourdan; mais elle en sortit après une enquête et fut déclarée non coupable en séance solennelle du parlement, où étaient les comtes de Poitiers et d'Evreux avec plusieurs autres nobles seigneurs [1].

Pour compléter l'histoire de la famille du roi Philippe-le-Bel, il me reste à parler de Mahaut d'Artois. Les événements remarquables auxquels cette princesse a pris part, joints à la hauteur de son caractère, concourent à nous la représenter comme le type de ces dames châtelaines appelées, malgré leur sexe, au gouvernement des grands fiefs de la couronne.

[1] Continuateur de Guillaume de Nangis, t. I, p. 406, édition de Géraud.

Mahaut était fille de Robert, deuxième du nom, comte d'Artois, tué à la bataille de Courtray, le 11 juillet 1302. Elle avait épousé Othelin, comte de Bourgogne : de ce mariage deux filles étaient nées, Jeanne et Blanche, unies l'une et l'autre aux fils de Philippe-le-Bel. La substitution n'étant pas admise dans la coutume du comté d'Artois, Mahaut se présenta, quand son père mourut, comme unique héritière, pour lui succéder. Elle eut à combattre les prétentions de Robert d'Artois, son neveu, fils de Philippe d'Artois, son frère, mort en 1298 des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Furnes. Robert d'Artois, élevé par les soins de Philippe-le-Bel et avec les fils de ce roi, montra dès son jeune âge une ambition démesurée. Descendant direct des comtes d'Artois, héritier de leur nom, lui seul, prétendait-il, avait le droit de posséder leur fief, la comtesse Mahaut l'en avait injustement dépouillé.

L'année 1308, Robert, devenu majeur, avait saisi le parlement d'une demande en restitution. La cause fut remise à l'arbitrage de Philippe-le-Bel, qui jugea en faveur de Mahaut ; seulement il lui imposa quelques conditions pécuniaires, afin de dédommager son neveu Robert et ses sœurs. Jusqu'en l'année 1314, Robert ne paraît avoir fait contre Mahaud aucune tentative ; mais à cette époque, des troubles ayant éclaté en Artois, et la noblesse de ce pays s'étant révoltée contre Mahaut, Robert favorisa les prétentions des seigneurs mécontents. Il jouissait à la cour de France d'un assez haut crédit : il avait épousé la sœur de Philippe de Valois, petit-fils du roi Philippe-le-Hardi. Il était fort avancé dans les bonnes grâces de Philippe, comte de

Poitiers, qui, en 1315, devint régent du royaume par la mort de Louis-le-Hutin, et bientôt roi par celle du fils de Clémence de Hongrie. Robert d'Artois crut le temps d'une régence favorable pour recommencer la guerre contre Mahaut. Marchant à la tête de quelques seigneurs confédérés, il s'empara des principales villes de l'Artois : Hesdin, Avesnes-le-Comte, Arras tombèrent en son pouvoir. Les propriétés particulières de la comtesse furent dévastées et mises au pillage ; mais le régent s'empressa de rassembler une armée sous les murs d'Amiens : il menaça les confédérés d'un châtiment exemplaire s'ils ne s'empressaient de déposer les armes et de réparer les dommages qu'ils avaient causés. Les confédérés, reconnaissant le péril qui les menaçait, se hâtèrent de se soumettre. Le 6 novembre 1316, les principaux d'entre eux, conduits par Ferry de Piquigny, vinrent humblement demander pardon au régent : ce prince le leur accorda, mais à condition que les dommages causés à la comtesse seraient complétement réparés. D'après les lettres d'accord qui furent dressées dans cette occasion, les seigneurs de l'Artois s'engagèrent à payer tout ce qu'ils avaient pillé dans les châteaux et maisons, soit en meubles, soit en bijoux. Quant aux vivres de toutes sortes consommés par eux et par leurs suites dans les propriétés de la comtesse, les comtes d'Évreux, de la Marche, du Mans, de Saint-Pol, frères, oncle ou cousins du régent, promettaient de les payer si elle l'exigeait. Ce traité ne paraît pas avoir satisfait complétement la comtesse ; et bien que le régent eût donné ordre à Robert d'Artois de se rendre à Paris, dans les prisons du Châtelet, Mahaut protesta contre cette paix, et donna procuration à

plusieurs commissaires pour agir contre les confédérés.

En s'engageant dans une guerre aussi funeste, Robert d'Artois faisait preuve d'une grande témérité: il n'ignorait pas que le régent, qui avait épousé la seconde fille de la comtesse, soutiendrait les droits de sa belle-mère, et que c'était l'attaquer dans ses intérêts les plus chers que de ruiner le pays dont un jour ce prince devait hériter. Pendant qu'il était captif à Paris, Robert d'Artois fut témoin de l'avénement au trône du comte de Poitiers et du triomphe de Mahaut, qui, en sa qualité de pair de France, soutint la couronne, à la cérémonie du sacre, sur la tête du mari de sa fille.

De sa prison, Robert d'Artois avait fait un nouvel appel à la cour de parlement; mais, après deux années de procédure, il avait vu ses prétentions repoussées de nouveau, et, par un arrêt rendu le 2 mai 1318, perpétuel silence sur ce point avait été imposé à lui et à ses successeurs .

Pendant les règnes de Philippe-le-Long et de Charles-le-Bel, Robert d'Artois s'abstint de toute tentative contre sa tante. Ayant obtenu son élargissement, même avant l'arrêt de 1318, il s'en vint en Normandie, en Picardie, sans approcher toutefois du comté qui faisait l'objet de ses désirs. Nous le voyons la même année se préparer à la guerre contre la Flandre, et recevoir du roi douze cent quatre-vingt-quinze livres pour lui et plusieurs chevaliers et écuyers servant sous sa bannière; mais une nouvelle trêve rendit ces préparatifs inutiles. Ce fut alors que Robert d'Artois

[1] Lancelot, *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, t. XII, édit. in-12, p. 356.

épousa Jeanne de Valois, fille de Charles, comte de Valois, troisième fils de Philippe-le-Hardi.

Cette alliance avec une princesse du sang royal resserra encore les liens qui unissaient Robert à Charles-le-Bel; devenu comte de Beaumont-le-Roger, du chef de sa femme, il fut admis dans le conseil privé du roi et y exerça beaucoup d'influence.

La mort imprévue de Charles et l'avénement au trône de Philippe de Valois, vinrent mettre le comble à la fortune politique de Robert d'Artois. L'activité et l'énergie de son caractère furent du plus grand secours à son beau-frère, qui eut à combattre les prétentions du roi d'Angleterre. Pour récompenser tant de zèle, Philippe de Valois érigea la terre de Beaumont-le-Roger en duché-pairie. Membre de la famille régnante, parvenu à la dignité de pair du royaume, Robert d'Artois ne put souffrir patiemment que le comté dont il portait le nom restât en d'autres mains que les siennes. Sachant bien qu'il avait épuisé toutes les formes ordinaires de la procédure, il chercha les moyens de se procurer des preuves toutes nouvelles pour soutenir contre sa tante un procès déjà tant de fois jugé : il était trop puissant pour ne pas rencontrer des hommes criminels qui se chargèrent par un subterfuge grossier de la fabrication de ces preuves.

Robert d'Artois, trop confiant dans sa fortune et son courage, ne craignit pas de les employer, et le 6 juin 1329, profitant de la cérémonie de foi et hommage qui réunissait à Amiens les cours de France et d'Angleterre, il réclama publiquement le comté dont Mahaut, sa tante, disait-il, l'avait injustement privé. Cette éclatante réclamation jeta le trouble et la sur-

prise parmi les seigneurs de France et d'Angleterre : ceux qui aspiraient aux faveurs du nouveau roi cherchèrent à justifier le comte ; mais ceux qui avaient assisté comme pairs au double jugement par lequel Mahaut fut maintenue en possession de l'Artois, considéraient comme nulles toutes les raisons que pouvait donner Robert. Philippe de Valois s'empressa d'accueillir la demande de son beau-frère ; sans doute il ajoutait foi aux titres que celui-ci prétendait avoir retrouvés. Dès le lendemain il fit expédier des lettres par lesquelles il déclarait que de nouveaux détails lui ayant été transmis sur les droits héréditaires du comté d'Artois, il commettait pour examiner cette affaire huit conseillers au parlement tant clercs que laïques.

Depuis que ses deux gendres, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, étaient morts, la comtesse Mahaut ne jouissait plus à la cour du même crédit qu'auparavant, et dont, s'il faut en croire le témoignage de quelques contemporains, elle aurait parfois abusé. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'elle parvint à pacifier l'Artois, et les procès qu'elle eut à soutenir contre quelques-uns des seigneurs confédérés n'étaient pas encore terminés en 1329. Rien de plus naturel que l'inquiétude et le chagrin qui s'emparèrent de son esprit quand elle eut connaissance de la nouvelle tentative faite par son neveu pour s'emparer de l'Artois.

Elle n'ignorait pas d'ailleurs les coupables manœuvres auxquelles se livraient plusieurs agents subalternes qui s'étaient voués corps et âme à la cause du comte Robert et à son triomphe. En vain cherchait-elle

à les effrayer par toutes sortes de persécutions, ou bien encore à leur arracher par des soins et des prévenances quelques révélations utiles à sa cause. Chaque jour la pauvre comtesse trahissait les angoisses dont son âme était déchirée. Elle disait à une simple servante, en lui parlant des titres que le comte Robert prétendait avoir retrouvés : Avouez-moi, si vous les avez, où ils sont, et si vous les avez vus ; car, par Dieu, ma fille, si vous perdiez votre cote en seriez-vous bien courroucée, ainsi en serait-il pour moi si je perdais le comté d'Artois [1].

Les adversaires de la comtesse déployaient autant de ruses que d'activité. La comtesse de Beaumont surtout, sœur du roi de France, mettait en œuvre les moyens les plus criminels pour faire réussir son mari. Elle avait eu de grandes querelles sur ce point avec Jeanne de Bourgogne, reine de France, sa belle-sœur, qui dans une circonstance lui avait amèrement reproché sa conduite et les folles prétentions qu'elle affichait : aussi la comtesse de Beaumont, de retour dans son hôtel, avait dit en présence de son mari et de sa principale complice : La reine m'a insultée : je veux à tout prix posséder le comté d'Artois, ne fût-ce qu'un seul jour ; l'on peut contrefaire des sceaux, je le sais, je veux m'en procurer.

Quelles que soient la finesse et la ruse déployées par le comte Robert et ses complices, il leur était impossible de réussir tant que la comtesse Mahaut serait vivante ; la reine de France, guidée par elle, déjouait facilement toutes leurs intrigues, et depuis quelque temps Philippe de Valois écoutait avec moins de fa-

[1] Déposition de Marie de Feuquières, *Procès de Robert d'Artois*, mss.

veur les réclamations de Robert et de sa femme. Plus même, il consentit à voir Mahaut d'Artois; et, dans une audience particulière qui eut lieu au château de Saint-Germain, la comtesse fit connaître au roi les intrigues audacieuses pratiquées contre elle. Ce retour de son ancienne faveur causa la perte de Mahaut : en rentrant à Paris, elle se trouva subitement frappée d'un froid mortel; huit jours après, le 27 octobre 1329, elle avait cessé de vivre. Le bruit commun fut qu'elle avait été empoisonnée.

Ce ne fut pas assez : Jeanne, sa fille aînée, veuve de Philippe-le-Long, existait encore. Elle obtint du roi de France d'être mise provisoirement en possession du comté d'Artois; mais aussi la requête de Robert ayant été reconnue bonne et valable, le parlement en fut saisi de nouveau. Jeanne de Bourgogne s'empressa de retourner en Artois, et, comme légitime héritière, elle déploya dans son voyage un certain appareil. Arrivée à Roye en Vermandois, elle s'y arrêta pour attendre les gens de sa suite. Retirée un soir avec ses femmes dans son appartement, elle eut envie de boire du claret : elle appela son bouteiller, nommé Huppin, ancien serviteur de la comtesse sa mère. Huppin apporta le claret dans un pot d'argent, avec une coupe destinée à la reine. Les dames burent à leur aise, puis allèrent se coucher. Aussitôt que la reine fut dans son lit, elle se trouva mal, et peu d'instants après mourut. Le poison, ajoute le chroniqueur, lui coula par les yeux, par la bouche, par le nez, par les oreilles, et son corps devint tout taché de blanc et de noir[1].

[1] Chroniques de Flandres, citées par Lancelot, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. xv, p. 394.

Ainsi périrent ces deux princesses, victimes de l'une des trames les plus hardies qu'ait jamais osé ourdir une criminelle ambition.

J'ai dit précédemment que Blanche de Bourgogne, après une captivité assez longue au château Gaillard, obtint la permission de terminer ses jours dans l'abbaye royale de Maubuisson, et qu'elle y fut enterrée. La même abbaye servit de sépulture à la comtesse Mahaut d'Artois. Elle fut inhumée dans le chœur de l'église, sous une tombe de cuivre, surmontée d'une grande figure en marbre noir, qui existait encore au dix-huitième siècle [1]. Ce n'était pas sans raison qu'on donnait à cette abbaye de Maubuisson le surnom de *la Royale*, car, outre les restes mortels de Blanche de Castille, qui l'avait fondée, et ceux des deux princesses dont je viens de parler, on y conservait encore les entrailles d'Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis, du roi Charles-le-Bel et de sa troisième femme, Jeanne d'Évreux, morte en 1370. On y voyait aussi les tombeaux de Jean de Brienne, second fils du roi de Jérusalem; de Robert d'Artois, deuxième du nom, père de la comtesse Mahaut; ceux de Jeanne de France, fille de Charles-le-Bel et de Blanche de Bourgogne; de la princesse d'Antioche, Marguerite de Brienne, morte en 1328; de Catherine, fille de Charles V, morte âgée de onze ans, au mois d'octobre 1388, déjà mariée à Jean, comte de Montpensier; enfin, d'une fille de Charles VI, nommée Jeanne, qui ne vécut que deux ans [2]. Depuis 1275, où Maubuisson fut gouverné par Blanche de Brienne,

[1] Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. IV, p. 490.
[2] Idem.

petite-nièce de la mère de saint Louis, les abbesses ont toujours été choisies parmi les plus illustres maisons de France ; les Montmorency, les Meulan, les Estouteville, les Annebaut, les Estrées, y envoyèrent quelques-unes de leurs filles, pauvres recluses, heureuses encore d'accomplir un devoir en veillant sur ces tombes royales, objet de leur vénération. (A.)

CHAPITRE VII.

Exclusion des femmes de la succession à la couronne de France en vertu d'une loi vulgairement nommée *loi salique*. — Femmes des grands feudataires : Jeanne de Sancerre, Marguerite de Beaujeu, Anne, dauphine d'Auvergne, femme de Louis de Bourbon ; Jeanne de Bourbon sa sœur, femme de Charles V, roi de France.

Ce n'était pas sans quelque résistance que les femmes avaient obtenu de gouverner par elles-mêmes les fiefs qui pouvaient leur échoir en partage : cette révolution, opérée du neuvième au douzième siècle, trouva des censeurs parmi les membres du clergé. Ainsi l'article 19 du synode de Nantes, tenu vers 895, la condamnait en ces termes : Il est étonnant que plusieurs femmes, au mépris des lois divines et humaines, aient l'audace de se montrer le front haut dans les assemblées publiques de justice, et de se mêler des affaires politiques, où elles portent le trouble sous prétexte de gouverner. Il est indécent, et les nations barbares elles-mêmes l'ont jugé ainsi, que les femmes discutent des affaires qu'il n'appartient qu'aux hommes de connaître, et que celles qui, retirées au fond des

gynécées, doivent lutter entre elles par des ouvrages manuels et de couture, assises dans les tribunaux, en assemblée publique, osent y usurper l'autorité sénatoriale [1].

Malgré cette condamnation solennelle, Innocent III reconnaissait, dès le douzième siècle, le droit de suzeraineté d'Éléonore de Guyenne, et Louis-le-Jeune écrivait à la vicomtesse de Narbonne une lettre dans laquelle il déclarait que les usages du royaume de France, plus favorables aux femmes que les lois de l'empire, les admettaient non-seulement aux fiefs, mais encore à l'exercice de la justice qui en dépend [2]; mais ce n'était là qu'une exception en faveur des grands feudataires de la couronne qui avaient admis dans leur terre la succession directe. Sous tous les autres points c'est avec raison que l'on a remarqué que la capacité civile des femmes était la même au moyen âge que de nos jours; les femmes jouissaient des mêmes droits et ne pouvaient pas non plus remplir les fonctions qui leur sont interdites encore, telles que celles d'officier de justice, et plusieurs autres.

Au quatorzième siècle, les femmes en France, surtout parmi la haute noblesse, avaient acquis une grande influence. Depuis long-temps on les voyait se mêler de toutes les affaires politiques, et de telle sorte qu'elles en dirigeaient le cours au gré de leurs caprices ou de leurs passions : aussi quand l'ordre naturel de succession à la couronne vint à s'interrompre, beaucoup de gens prétendirent que les droits des filles de France devaient être respectés. Cette prétention donna lieu à

[1] Laboulaye, *Recherches sur la condition des femmes*, p. 443.
[2] Idem.

un débat solennel qui fixa l'attention de toute l'Europe. Je vais en faire connaître les principaux événements.

Philippe-le-Bel mourut à la fin du mois de novembre de l'année 1314. Son fils aîné, qui lui succéda, Louis, surnommé le Hutin, était jeune encore et sans héritier : aussi, dès que sa séparation d'avec Marguerite eut été légalement prononcée, les grands barons s'empressèrent de lui chercher une autre femme. Leur choix se fixa sur Clémence, fille de Charles-Robert, roi de Hongrie, princesse dont chacun vantait les vertus et la beauté. Hugues de Bouville, l'un des chevaliers du roi, fut chargé d'amener en France la nouvelle reine. Elle arriva au commencement de l'année 1315, fut mariée le 19 août, et le 24 couronnée à Reims, avec le roi, par l'archevêque Robert de Courtenay.

L'année suivante, le 5 juin, Louis X mourut, empoisonné suivant les uns, suivant les autres pour s'être échauffé à la paume, être aussitôt après descendu dans une cave et y avoir bu un verre d'eau froide. Il laissa Clémence de Hongrie enceinte. A cette nouvelle, Philippe, comte de Poitiers, frère du roi défunt, déploya beaucoup de prudence et d'énergie : il s'était rendu à Lyon afin de hâter l'élection du pape ; sans hésiter il enferma les cardinaux dans l'église où ils délibéraient, en confia la garde à des chevaliers dévoués à sa cause, leur recommandant de ne laisser sortir aucun des prélats avant la fin de l'élection, puis, regagnant la France à franc étrier, il arriva bientôt à Paris. Il y trouva les hauts barons, les membres des cours souveraines, et les bourgeois partagés en deux camps. Les uns disaient que si la reine Clémence n'accouchait pas d'un enfant mâle, la couronne devait

appartenir à la vieille duchesse de Bourgogne, Agnès, dernière fille de saint Louis, et après elle aux enfants nés de son lit. Les autres, et c'était le plus grand nombre, prétendaient que la couronne de France ne pouvait tomber en *quenouille;* que si la reine douairière mettait au monde une fille, Philippe de Poitiers seul avait le droit de succéder à son frère. La plupart des grands feudataires partageaient cette opinion, et le comte de Poitiers prit toutes ses mesures pour assurer son triomphe.

La nuit qui suivit son retour, il fit fermer les fausses portes du palais; il donna l'ordre aux marchands de vider leurs boutiques, mettant ainsi la demeure royale à l'abri de toute surprise [1]. Le lendemain les douze pairs et les principaux barons du royaume s'assemblèrent en parlement solennel. « Il fut déclaré que le » comte de Poitou aurait le gouvernement de l'état, » en recevrait les revenus, et remettrait à la reine ce » qui serait nécessaire à sa dépense. On décida aussi » que si la reine accouchait d'un enfant mâle, le comte » aurait la garde du royaume jusqu'à ce que celui-ci » eût atteint sa quatorzième année; que le comte » acquitterait les dépenses de la guerre, ferait face » aux autres charges publiques, et assignerait à la » reine vingt mille livres de revenu, dont quatre mille » seraient à titre héréditaire, et que dans la quator- » zième année du roi il lui remettrait le royaume, » comme à l'héritier du trône, et lui obéirait comme à » son souverain seigneur : mais que si de la reine il » naissait une fille, le comte, reconnu roi par tous,

[1] *Chronique métrique* de Godefroy de Paris, etc., p. 299.

» pourvoirait à l'existence de celle-ci suivant le droit » et la coutume[1].

Le duc de Bourgogne fut le seul des grands vassaux qui ne reconnut pas ces dispositions; il affecta même de craindre que la fille du roi défunt ne fût exposée à quelque péril si elle restait à la cour de France, et voulut qu'elle fût confiée à sa garde.

Cependant, Clémence de Hongrie, au milieu des souffrances d'une fièvre quarte, accoucha d'un fils, nommé Jean au baptême, et mourut. Jean ne vécut que huit jours, et, par sa mort, laissa le trône au comte de Poitiers. « Philippe, frère du feu roi Louis, dit le » continuateur de Nangis, reçut à Reims l'onction » sainte, ainsi que Jeanne, son épouse, le dimanche » d'après l'Épiphanie, en présence de ses oncles » Charles et Louis, des grands et des pairs du royau- » me, mais point de tous; car bien que Charles, » comte de la Marche, son frère, l'eût accompagné » jusqu'à Reims, ce prince partit néanmoins de grand » matin, le jour même du couronnement, au moment » où on s'y attendait le moins. Le duc de Bourgogne » refusa d'y assister; bien plus, la duchesse douai- » rière de Bourgogne, qui, disait-on, avait interjeté » un appel, fit intimer aux pairs qui assistaient au » couronnement, et particulièrement aux prélats, » qu'ils eussent à s'abstenir d'y procéder jusqu'à ce » qu'une décision eût été rendue sur le droit que » Jeanne, fille aînée du feu roi Louis, avait aux » royaumes de France et de Navarre.

» De cette circonstance et d'autres faits et indices

[1] *Annales de Saint-Victor*, citées par M. Monmerqué, p. 11 de sa *Dissertation historique sur Jean Ier, roi de France*, in-8°.

» beaucoup de gens tiraient cette conséquence que les
» seigneurs qu'on vient de nommer, ainsi que beau-
» coup d'autres grands du royaume, portaient au nou-
» veau roi une haine secrète, laquelle Charles, comte
» de Valois, l'un des opposants, ne manquait pas
» d'entretenir. Cependant, les pairs présents ne s'y
» étant pas opposés, la cérémonie du couronnement fut
» solennellement accomplie, les portes de la cité étant
» fermées et confiées à la garde de gens armés... On
» assure que Mathilde, comtesse d'Artois, mère de la
» reine, soutint, en sa qualité de pair, la couronne du
» roi avec les autres pairs du royaume, ce dont quel-
» ques-uns témoignèrent leur indignation[1]. »

La conduite ambitieuse et fière de la comtesse Mahaut dans tous ces événements avait donné lieu aux insinuations les plus perfides. On répétait tout bas que la mort du fils posthume de Clémence de Hongrie n'avait pas été naturelle, et que la comtesse, pour assurer le trône à sa fille, s'était souillée d'un crime [2].

[1] Continuateur de Nangis, cité par M. Monmerqué, p. 13 du *Mémoire historique, etc.* — Voyez aussi : Géraud, *Chronique de Guillaume de Nangis, etc.*, t. I, p. 431.

[2] La mort violente du petit roi Jean était une tradition de la cour de France. On lit dans un abrégé que la duchesse de Montausier fit faire pour la première éducation du dauphin, ce passage sur Jean Ier. « Quelques-uns ont dit que sa nourrice l'avait fait mourir en lui enfonçant une longue aiguille dans la tête, afin qu'on ne s'aperçût pas de la cause de sa mort. » *Abrégé méthodique de l'histoire de France*, par M. de Brianville. Paris, 1726, in-12, p. 208. Dans une charte que le fameux tribun Rienzi donna, en 1352, à un certain Joannina qui se prétendait le véritable fils de Clémence de Hongrie, il est raconté aussi que la comtesse Mahaut, ayant réclamé l'honneur de présenter l'enfant qu'elle regardait comme le roi de France au peuple, lui avait donné la mort en le comprimant avec force. — Voyez cette charte, p. 44 de la *Dissertation historique sur Jean Ier*, par M. Monmerqué, in-8o.

Tels sont, d'après les chroniqueurs contemporains, les faits principaux de ce grand acte politique qui exclut pour jamais les femmes et leurs descendants de la couronne de France. Au sujet de cet événement une grande erreur historique s'est propagée depuis le seizième siècle environ, et n'est pas encore complétement détruite. On suppose généralement que ce fut en vertu d'un article assez obscur de l'ancienne loi salique, que Philippe-le-Long monta sur le trône ; on va même juqu'à dire que ce prince poussa l'intrigue au point de faire intercaler cet article dans plusieurs textes de la vieille loi : invention ridicule et qui ne résiste pas à un examen sérieux. Dans une des rédactions primitives des Chroniques de France, il est dit qu'il fut répondu aux prétentions de la maison de Bourgogne que les femmes ne devaient pas succéder au royaume de France : *laquele chose ne se povoit clerement prover*, ajoute le chroniqueur[1]. En effet, à l'époque où mourut le fils de Clémence de Hongrie, treize rois depuis Hugues Capet avaient succédé directement à leurs pères.

Ce long période de temps, qui ne formait pas moins de trois cent quatre-vingt-onze années, était plus que suffisant pour que la coutume en cette matière fût passée à l'état de tradition. Malgré tout, elle était vivante encore en France dans la majorité des esprits et pouvait se justifier par de nombreux exemples qu'il fallait, à vrai dire, remonter un peu haut dans nos annales pour trouver. Ainsi, quand le roi Clovis Ier partagea ses états entre ses quatre fils, Clotilde, sa fille, mariée au roi des Visigoths, n'y fut pas com-

[1] *Chroniques de Saint-Denis,* édition de M. P. Paris, t. v, p. 233, note 2.

prise, et ne fit aucune réclamation. Sa sœur Théodechilde, fondatrice du monastère de Saint-Pierre de Sens, eut le même sort. Chrodesinde et Chroteberge survécurent à Childeberg, leur père, et cependant Clotaire, leur oncle, hérita du royaume de Paris. Alboin, roi des Lombards, avait épousé Closinde, fille de Clotaire Ier, et Ethelbert, roi de Kent, la fille aînée de Caribert, qui ne laissa pas de fils. Ni l'un ni l'autre ne réclamèrent le royaume de Paris, qui échut à des collatéraux. Gontran avait deux filles lorsqu'il désigna pour successeur son neveu Childebert. Chilpéric avait perdu tous ses fils; Rigunthe et Basine lui restaient quand il répondit aux ambassadeurs de Childebert : « Mes fils à cause de leurs fautes m'ont été » enlevés ; je n'ai plus d'autre héritier que le fils de » Sigebert, c'est-à-dire votre maître[1]. » La reine Bathilde, pendant sa grossesse, craignait de mettre au monde une fille, et, faute d'héritier mâle, de perdre la couronne[2].

Pour la seconde race il suffit de citer l'exemple des filles de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, qui n'ont jamais pris aucune part aux divisions différentes que leurs pères ont faites de leurs états. La coutume qui excluait les femmes de la succession au trône de France, était inhérente aux mœurs primitives de la nation. Les fonctions du roi dans l'origine étaient toutes militaires, et ne pouvaient, par conséquent, appartenir à une femme : voilà pourquoi nous voyons toujours l'Ile-de-France, fief particulier de la couronne, conserver la condition de l'ancienne terre salique, tandis

[1] Grégoire de Tours, liv. VI, ch. III.

[2] *Vita sancti Eligii. Spicileg.*, t. I, p. 110.

que, du dixième au douzième siècle, la plupart des autres grands fiefs tombent entre les mains des femmes. Du reste la coutume qui excluait les filles de la succession aux terres paternelles était déjà traitée de *cruelle* dans les formules de Marculfe, dont la rédaction remonte au règne de Dagobert Ier (620-629)[1].

Sans se préoccuper de l'ancienne loi salique, entièrement abrogée par des lois plus nouvelles, les jurisconsultes français du moyen âge se contentaient de répondre à ceux qui demandaient pourquoi les femmes étaient exclues de la succession au trône que la coutume le voulait ainsi. L'auteur du *Songe du Vergier*, qui écrivait sous Charles V, s'exprime en ces termes : Il est certain que les mères des rois de Navarre et d'Angleterre n'ont jamais eu aucun droit au royaume de France *pour* (à cause de) *la coustume qui leur est contraire*. Nos vieux jurisconsultes voulaient-ils expliquer tous les motifs qui avaient fait admettre cette coutume, ils tombaient alors dans les raisonnements les plus singuliers sur la nature de la femme et ses imperfections. Par exemple : Il n'est chose plus légère à muer et à tourner que le cœur d'une femme... — Une femme, de sa propre nature, procure son dommage, comme il est écrit en la loy. — Les femmes sont très-avares. — Leurs volontés sont très-soudaines. — Femmes sont mauvaises. — Femmes sont réputées fausses, et, selon droit civil, une femme ne peut pas être reçue en témoin au testament. — Une femme fait toujours le contraire de ce qu'on luy commande de

[1] *Formules* de Marculfe, liv. II, f. 13. — Laboulaye, *Recherches sur la condition civile et politique des femmes, etc.*, p. 467, liv. V, ch. VI : Succession des grands fiefs de France.

faire, etc.; et plusieurs autres maximes qui ont été souvent redites [1].

Mais au milieu de toutes ces sentences vulgaires, qui tenaient à l'opinion commune de l'époque sur la nature inférieure de la femme, l'auteur ne manque pas de placer une autre raison qui est la véritable, et qui, de nos jours encore, est la plus sérieuse que l'on puisse alléguer : Il est plus utile au gouvernement de la chose publique, dit-il, que celui qui descend du mâle soit préféré à celui qui descend de la femme ; car prenons comme exemple que le roi de France ait une fille aînée et un fils cadet ; que cette fille soit mariée au fils du roi de Hongrie ; que de ce mariage soit sorti un fils, lequel devra mieux aimer le peuple et le royaume de France : ou le fils cadet du roi, ou le fils de cette fille aînée ? le fils cadet du roi et ses descendants, cela ne fait aucun doute. Ces paroles du vieux jurisconsulte nous révèlent le vrai motif qui trois fois de suite en douze ans a fait exclure les femmes de la succession au trône, et empêché la France de tomber sous la domination complète de l'Angleterre ou de l'Espagne.

Si j'essayais de faire connaître ici toutes les femmes grands feudataires de la couronne qui, du treizième siècle au quinzième, ont marqué dans l'histoire, je dépasserais de beaucoup les bornes que je me suis imposées. Je me contenterai d'en signaler quelques-unes dont la physionomie et le costume, sinon les traits exacts, nous ont été conservés.

Jeanne de Sancerre était la fille aînée de Jean, deuxième du nom, qui fut comte de Sancerre depuis

[1] *Songe du Vergier*, édition sans date, cité par M. Laboulaye, liv. v, ch. iv, des *Recherches sur la condition des femmes, etc.*, *etc.*

1306 jusqu'en 1326, et de Louise de Beaumez; elle épousa Jean de Trie, comte de Dammartin, qui mourut en 1337. Elle en eut un fils, qui succéda à son père, et une fille, nommée Jacqueline, mariée à Jean de Châtillon. Jeanne de Sancerre vécut jusqu'en 1350.

Marguerite de Beaujeu ou *de Beaujolais* eut pour père Guichard VI, surnommé *le Grand*, comte de Beaujeu, prince de Dombes. Attaché au service du roi Philippe-le-Bel et de ses trois fils, dont il fut *seigneur chambellan* et *grand gouverneur*, il commandait le troisième bataillon français devant Cassel en 1328; il mourut le 18 septembre 1331. De sa seconde femme, Marie de Châtillon, il eut un fils et trois filles, dont l'aînée fut Marguerite de Beaujeu; elle était alliée, soit par son père, soit par sa mère, aux plus illustres maisons de France, au duc de Bretagne, aux comtes de Saint-Paul, de Dreux, de Flandre, de Nevers, de Blois, et à plusieurs autres. Vers 1330 elle épousa Charles de Montmorency, qui servit avec tant de gloire Philippe de Valois, Jean II, Charles V et devint successivement chambellan, grand-panetier et maréchal de France. Froissart, sous l'année 1340, raconte en détail la manière dont le seigneur de Montmorency fut fait prisonnier au siége de Tournay: il nous dépeint le fier baron monté sur un bon coursier, l'épée au poing, prêt à combattre quiconque approcherait sa bannière; tout à coup Renaud de Sconevort saisit le coursier de Montmorency par le frein, et l'entraîne, ainsi que son maître, hors de la presse. Montmorency, qui ne s'attendait pas à cette ruse, frappait vigoureusement de son épée le casque et le

dos de son ennemi. Mais celui-ci, se fiant à la bonté de son armure, se contentait de rompre les coups et tirait toujours après lui le chevalier, qui fut ainsi contraint de se rendre prisonnier[1].

A l'occasion de son mariage avec Charles de Montmorency, Marguerite de Beaujeu reçut de Philippe de Valois une somme de deux mille livres parisis. L'ordonnance qui lui accorde ce don est datée du 1er juin 1330. Marguerite mourut sans enfants six années plus tard, ainsi que le prouve cette épitaphe placée sur son tombeau : *Ci gist madame Marguerite de Beaugeu, jadis fame de messire Charles de Montmorency, qui trespassa l'an mil trois cent trente-six, la veille de la Tiphaine. Priez pour l'ame d'elle*[2].

Il faut encore compter au nombre des dames châtelaines qui brillèrent à la cour des rois Charles V et Charles VI Anne, dauphine d'Auvergne, femme de Louis II, duc de Bourbon ; elle était fille unique et héritière de Beraud, deuxième du nom, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, surnommé *le Grand*, et de Jeanne de Forez, dame d'Ussel. Par un traité passé à Montbrison le 4 juillet 1368 elle fut fiancée à Louis de Bourbon, dont la sœur avait épousé le roi de France Charles V. Bien que le comté de Forez, qui devait revenir par sa mère à la dauphine d'Auvergne, ait été peu après vendu au duc d'Anjou, Louis ne tint pas moins la promesse qu'il avait faite de l'épouser et, le 19 août 1371, le mariage eut lieu dans la petite ville d'Arde en Dauphiné. Trois jours

[1] *Chroniques* de Froissart, liv. I, ch. CXL, édit. de M. Buchon.

[2] *Histoire généalogique de la maison de Montmorency, etc.*, par Duchesne, Paris, 1624, in-fol., 2e part., p. 142 et 145.

après, Louis reçut un message du roi son beau-frère, qui le mandait à la cour de France pour y demeurer avec la duchesse sa femme; elle devait faire partie de la maison de la reine, et l'accompagner en tout lieu. Louis de Bourbon s'empressa de se rendre aux vœux de Charles V, et la dauphine d'Auvergne ne quitta plus Jeanne de Bourbon, sa belle-sœur[1].

On sait quel rôle important a joué le mari de la dauphine d'Auvergne, principalement sous Charles VI. Il fut l'un des quatre oncles de ce roi malheureux chargés du gouvernement de l'état pendant ses accès de folie, et l'on peut dire qu'il fut le plus juste et le meilleur des quatre. Quoiqu'il n'appartînt que par alliance à la maison royale, Louis de Bourbon avait une cour et une clientèle aussi complète que celle des fils de France. Il avait son chancelier, ses chambellans, ses maîtres d'hôtel, son héraut d'arme et ses sergents. Il légitimait les bâtards, affranchissait les serfs et battait monnaie d'or et d'argent.

Au mois d'août 1388, messire Blain, dit Louvat, maréchal particulier du Bourbonnais, jouissant des mêmes priviléges que les maréchaux de France, accompagna son maître suivi de quarante et un écuyers[2].

Pendant que Charles VI languissait abandonné au fond de son hôtel de Saint-Paul, Louis de Bourbon, devenu maître des affaires après l'assassinat du duc d'Orléans, tenait une cour brillante dans son hôtel

[1] Cabaret d'Orronville, *Vie de Louis de Bourbon*, chroniques relatives à l'histoire de France publiées par Buchon. *Panthéon littéraire,* 1838, in-8°, p. 109.

[2] Le Laboureur, *Vie de Louis II,* t. I, p. 108, de l'*Histoire de Charles VI*, de l'anonyme de Saint-Denis, 1663, in-fol.

particulier, situé non loin du Louvre. Voici dans quels termes en parle l'historien de Louis de Bourbon, sous l'année 1407 :

Quand le roi était malade, tous ceux qui se rendaient à la cour, ne trouvant rien d'appareillé, disaient: « Allons-nous-en dîner à l'hôtel de Bourbon, nous y serons bien reçus. » Tous les nobles hommes employés au service du roi venaient céans, et le duc joyeux les recevait avec grâce. Il voulait que chacun fût traité suivant son rang. Il recommandait à ses officiers de les faire asseoir et de les servir largement. Il aimait ces grandes assemblées et mangeait souvent en public, curieux de voir par lui-même comment cela se passait. Pour que chacun pût dîner plus à son aise, il exigeait qu'un profond silence fût observé ; pour y parvenir il voulait, lui étant à table, que nul ne l'approchât, excepté le panetier, l'échanson, l'écuyer tranchant, et Baudequin, son maître d'hôtel... Afin de cultiver son esprit, il se faisait lire pendant son dîner les gestes des rois de France et des autres princes dignes de mémoire [1].

Louis de Bourbon joignait à une bravoure à toute épreuve une loyauté sans égale et une délicatesse de sentiment qui en faisait un prince accompli. Quoi de plus beau que sa réponse au duc de Berry venant le visiter pour le consoler de la mort de son fils aîné : Aussitôt qu'ils se rencontrèrent, dit le chroniqueur, le duc de Berry, vivement ému, ferma les yeux et pleura si fort qu'il ne put parler. Louis de Bourbon le prit à part, et lui dit : « Monseigneur, je vous remercie

[1] Cabaret d'Orronville, p. 193.

de la bonne visite que vous me faites et de la pitié que vous montrez de mon beau fils Louis qui est allé vers Dieu. Bon sang ne peut oublier l'amour naturel qui unit tous ceux qui en sortent. Mais, je vous le dis, monseigneur, cette vie n'est rien qu'une hôtellerie, mais la vie à venir est la propre maison de l'âme immortelle et la seule qui nous rapproche de Dieu. Nature, mère de toutes choses, a donné aux hommes logis pour demeurer ensemble, mais non pour y vivre éternellement. Parquoi, monseigneur, si Dieu a pris mon fils, c'était son plaisir; il me l'avait prêté, il l'a voulu pour lui, que son nom soit béni! » Un tel prince était digne de goûter le bonheur domestique qu'il rencontra près de la dauphine d'Auvergne. L'histoire n'a parlé d'elle que pour vanter sa grande sagesse et les beaux enfants qu'elle a donnés à son mari [1]. Depuis 1372 elle vécut à la cour de France, auprès de sa belle-sœur, Jeanne de Bourbon, que Charles V aimait à voir entourée des princesses de sa famille. Sous Charles VI, la duchesse de Bourbon, retirée dans sa propre demeure, ne paraît pas avoir fréquenté la compagnie d'Isabelle de Bavière. On a vu plus haut que l'hôtel de Bourbon, plus recherché que celui du pauvre roi malade, était le rendez-vous de la noblesse française. La dauphine, sans aucun doute, faisait aux dames les mêmes gracieusetés que le prince son mari aimait tant à faire aux hommes. Mais en 1407, après la mort de son fils, Louis de Bourbon, se voyant grevé d'une somme de 60,000 francs d'or, qu'il devait aux marchands de

[1] Christine de Pisan, *Vie de Charles V*, 2e part, ch. XIII.

Paris, prit la résolution de quitter la cour et de se retirer dans son duché, afin de satisfaire aux besoins de ses créanciers. Le biographe de ce bon prince nous raconte en détail comment il y consacra la meilleure partie de ses revenus[1]. Le 19 août 1410, il mourut à l'âge de soixante-treize ans, et fut enterré au prieuré de Souvigny. Sa femme lui survécut au moins jusqu'au 19 septembre 1416, date de son testament. Elle fut inhumée près de lui.

La sœur cadette de ce prince, Jeanne de Bourbon, unique épouse du roi Charles V, mérite à tous égards de trouver une place parmi les femmes célèbres de cette époque. C'était la fille aînée de Pierre Ier du nom, second duc de Bourbon, et d'Isabelle de Valois. Sa mère l'avait mise au monde au château de Vincennes près Paris, le 3 février 1337. A peine âgée de six ans, Jeanne fut promise au comte de Savoie, Amé VI dit le *Vert*. A onze ans elle fut accordée à Humbert II, dauphin du Viennois, qui se retira bientôt après dans un monastère, cédant à la France sa principauté. Charles, fils aîné du roi Jean, prit le titre de dauphin de Viennois; et, le 8 avril 1350, il épousa Jeanne de Bourbon, qui, ainsi que lui, entrait à peine dans sa treizième année.

A propos de ce mariage, Brantôme s'est fait l'écho d'une opinion ridicule qu'il a prise dans l'historiographe Duhaillan et que plusieurs écrivains modernes ont répétée après eux : « Le roi Charles V, dit-il, qui » porta le nom de *Sage*, épousa sa femme de la mai- » son de Bourbon pour son plaisir et pour sa beauté,

[1] Voyez Cabaret d'Orronville, *Vie de Louis de Bourbon*, p. 195.

» et laissa l'héritière de Flandres toute pleine de » grands biens et richesses et la donna à son dernier » frère Philippe-le-Hardy; en quoi on dit qu'il per- » dit là le nom de Sage, et qu'il fut trop aimant la » beauté. »

Charles, dauphin, était encore presque un enfant quand son mariage avec Jeanne fut décidé en 1348, il n'avait encore rien fait pour mériter le nom de *Sage* qu'il ne porta que beaucoup d'années plus tard; son mariage avec Jeanne de Bourbon fut une des conséquences forcées de la cession du Dauphiné à la France.

Charles eut toujours pour sa femme autant d'amour que de considération; à toutes les époques de sa vie, il lui en donna de nombreux témoignages. Il aimait à la voir entourée d'un luxe tout royal, et se plaisait à lui faire chaque jour des cadeaux en meubles, en bijoux. Ravi de sa beauté, qui était grande, il l'appelait ordinairement le *soleil de son royaume* et ne dédaignait pas de la consulter sur les affaires importantes de la politique. Parfois il lui faisait prendre séance à ses côtés au parlement. Ainsi Jeanne y parut deux fois en 1369 : à l'occasion de la rupture du traité de Brétigny, et de la solennelle déclaration de guerre faite aux Anglais.

Sa maison avait été réglée par le roi dans les plus petits détails, et Christine de Pisan n'a pas manqué de nous les faire connaître : « Dieu! quel triomphe, quelle paix! s'écrie l'historien de Charles V, et dans quel ordre parfait était gouvernée la cour de très-noble dame la reine Jeanne de Bourbon : soit en maisons, en habits, en serviteurs, en vivres, en tous parements aux différentes fêtes de l'année; soit à la réception des

notables princes que le roy voulait honorer! Avec quelle dignité apparaissait cette reine couronnée et couverte de riches pierreries, vêtue d'habits royaux, larges, longs, flottants comme ceux des pontifes, que l'on appelle chapes ou manteaux! Ils étaient faits de drap d'or ou de soie, ornés et resplendissants de pierres précieuses, de perles, de boucles et de boutons. La reine en changeait plusieurs fois dans un seul jour, si bien que c'était merveille de la voir, aux occasions solennelles, accompagnée de deux ou trois autres reines ses devancières ou ses parentes. Sa noble mère, les duchesses ses belles-sœurs, des comtesses, dames ou demoiselles, formaient autour d'elle un cortége aussi nombreux que brillant. »

Les salles du palais habitées par la reine étaient tendues de riches étoffes garnies de perles ou de tapisseries merveilleusement ouvragées. Toute la vaisselle était d'or et d'argent. Ainsi cette noble reine avait, par les soins de son mari, un état de maison magnifique en toutes choses. Le roi aimait, quand elle n'en était pas empêchée par ses grossesses ou par d'autres causes, qu'elle prît ses repas en public au milieu des princesses de sa famille et des dames de sa maison. Des gentilshommes bons, loyaux et sages avaient été commis à son service particulier. Pendant le repas, suivant l'ancienne coutume observée par les rois, et très-utile pour empêcher des paroles inutiles, un clerc, se tenant debout au haut de la table, lisait l'histoire des hommes du temps passé : « En tel manière le sage roy gouvernoit sa royale espouse, » ajoute Christine de Pisan, laquelle il tenoit en toute » paix et amour et en continuels plaisirs, comme d'es-

» tranges et belles choses luy envoyer, tant joyauls » comme aultres dons, se présentés luy fussent, ou » qu'il pensast que à elle deussent plaire, les procuroit » ou acheptoit. En sa compagnie estoit souvent et tou- » jours à joyeux visage et mots gracieux, plaisants et » efficaces; et elle de sa partie en luy portant l'onneur » et révérence qui à son excellence appartenoit, sem- » blablement faisoit. Et ainsi celluy en tous cas la » tenoit en souffisante amour unité et en paix[1]. »

La Chronique de Saint-Denis, qui, pour les règnes du roi Jean et de Charles V, fut rédigée par Pierre d'Orgemont[2], chancelier de ce dernier prince, parle plusieurs fois de Jeanne de Bourbon : à l'occasion du sacre d'abord, qui eut lieu le 19 mai 1364; ensuite lors de la visite que fit l'empereur Charles IV à Paris, en 1378, et enfin à propos de sa mort, qui eut lieu la même année. L'entrevue de l'empereur avec Jeanne de Bourbon est racontée en détail et par un témoin oculaire. Elle eut lieu le dimanche 10 janvier après midi à l'hôtel Saint-Paul, où se trouvait alors la reine malade et grosse de son neuvième enfant. L'empereur entra dans la cour porté dans une *chaire* à bras, le dauphin et les autres enfants du roi allèrent à sa rencontre et s'agenouillèrent devant lui. Charles IV ôta son chapeau et les embrassa; puis il fut monté dans sa *chaire* par le grand escalier jusqu'aux portes de l'appartement de la reine, où se pressait une si grande foule de seigneurs et de chevaliers qu'on pou-

[1] *Livre des Faits et Bonnes mœurs du sage roy Charles*, 1re part., ch. XIX.

[2] Voyez *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. II (1re série), p. 57.

vait à peine passer. L'empereur s'y fit porter jusque dans la vieille chambre de la reine, non loin d'une vaste salle tendue de belles tapisseries représentant l'histoire de *Theseus de Coulognes*[1]. Là se trouvait Jeanne de Bourbon dans ses habits royaux, la couronne en tête, accompagnée des princesses de sa famille, et d'une foule d'autres dames, parmi lesquelles on remarquait la comtesse d'Artois, la duchesse d'Orléans, fille du roi de France; la duchesse de Bourbon, mère de la reine; la nièce du roi, fille de son frère le duc de Berry. L'empereur, en voyant la reine, se leva de sa *chaire*, ôta son chaperon, et l'embrassa. Il lui présenta le roi des Romains, son fils, que la reine salua et baisa. Les deux princes embrassèrent aussi toutes les dames du sang royal de France. L'empereur demanda où était la duchesse de Bourbon, mère de la reine, qui se trouvait en arrière dans la chambre. Quand ils furent en présence l'un de l'autre, ils se mirent à pleurer si fort, dit la chronique, que c'*étoit piteuse chose à voir*. Charles IV avait épousé en premières noces la sœur de cette princesse; elle-même avait été nourrie avec la duchesse de Normandie, sœur de Charles IV. Ils ne purent se parler devant cette foule : aussi l'empereur voulut la voir en particulier après dîner, ce qui eut lieu[2].

Il y a, dans le récit détaillé de cette entrevue,

[1] *Theseus de Coulognes* n'était pas le héros de la mythologie grecque, comme l'ont cru quelques antiquaires; Dulaure entre autres, dans son *Histoire de Paris*. C'était le héros d'un roman de chevalerie assez célèbre au quatorzième siècle, écrit en vers français. Voyez H. Langlois, *Essai historique et descriptif sur la Peinture sur verre*. Rouen, 1832, in-8°, p. 159.

[2] *Chroniques de Saint-Denis*, t. VI, p. 399.

quelque chose de touchant et de naïf qui en fait oublier la pompe et l'étiquette. Cet empereur, cette mère d'une reine, pleurant, au milieu de la foule, au souvenir d'une épouse, d'une sœur adorée; cette politesse, ces marques d'attention pour une princesse malade, tout nous révèle une civilisation plus avancée qu'on ne le croit communément, faute d'avoir étudié la vie intime de cette époque.

Un mois ne s'était pas écoulé depuis cette entrevue, quand la reine accoucha d'une fille le jeudi 4 février; le samedi suivant, vers dix heures du soir, elle expira âgée de quarante et un ans [1]. Le corps de la reine, dit la Chronique de Saint-Denis, fut gardé à l'hôtel Saint-Paul jusqu'au dimanche 14 février. Chaque jour, à Matines, l'on chantait la messe audit hôtel, et le soir les Vigiles des morts. « Auquel jour » de dimanche après disner, le corps fut porté notablement sur un beau lit aourné et couvert de biaux » draps d'or sur le blanc; et un biau poille d'or vermeil » sur quatre lances que le prevost des marchans de » Paris et les eschevins portoient. Et les seigneurs de » parlement estoient environ le lit où le corps gisoit; » et tenoient le poille qui estoit sur le lit tout autour, » si comme il est acoustumé à faire aux rois et roynes » de France. Et sur le visage de ladite royne avoit » un cuevre-chef si délié (transparent) que tout plai-

[1] Froissart dit à propos de cette mort : « En ce temps trépassa la roine de France, et par sa coulpe même; ce disoient les médecins, car elle gisoit d'enfant.... La roine en celle gésine n'étoit pas bien traitée; et lui avoient les maîtres défendu les bains, car ils lui étoient contraires et périlleux : nonobstant tout ce, elle se vouloit baigner et se baigna; et là commença à avoir le mal de la mort. » (*Chroniques,* liv. II, ch. XIX, t. II, p. 19.)

» nement on véoit le visage parmy; et avoit en sa » main dextre un petit baston d'or ouvré par dessus » en la façon d'une rose, et en l'autre main avoit un » ceptre; et estoient en la compagnie tous les colléges » et les ordres de Paris mendians, et tous les gens » notables qui estoient lors à Paris, prélas et autres; » et quatre cens torches devant, chacune de six li- » vres. Et après le corps aloient à pié le duc de Bour- » bon, frère de ladite royne, et plusieurs autres du » lignage du roy, tous vestus de noir[1]. »

Le corps de Jeanne de Bourbon fut porté à Saint-Denis, son cœur au couvent des Cordeliers de Paris; ses entrailles furent enterrées devant le grand autel de l'église des Célestins dans la même ville. (A).

[1] *Chroniques de Saint-Denis,* t. VI, p. 413.



LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Mœurs des femmes de la cour en France au quatorzième et au quinzième siècle. — Les conseils du seigneur de Latour-Landry à ses filles. — Les Honneurs de la cour, par Aliénor de Poitiers. — Les duchesses de Bourgogne de la maison de France. — Les Cours d'Amour sous Charles V et Charles VI. — L'Astrologie judiciaire : Tiphaine Raguenel, femme de Bertrand Du Guesclin.

Avant de continuer l'histoire des femmes qui ont illustré la France, du quatorzième au quinzième siècle, qu'il me soit permis de faire connaître les usages mis en pratique par les femmes de la haute société de cette époque. J'emprunterai ces détails à plusieurs documents contemporains dont l'authenticité ne peut être mise en doute. Le plus ancien est un recueil d'instructions que le chevalier de Latour-Landry a composé pour servir de guide à ses filles, et dont j'ai parlé dans l'introduction de cet ouvrage.

Le premier conseil qu'il leur donne est de commencer la journée par prier Dieu. Au nombre des exemples cités pour les y encourager, j'ai remarqué celui-ci : « Un chevalier avait deux filles de deux femmes différentes ; l'une était pieuse, disait avec ferveur ses prières et suivait régulièrement les offices. Elle épousa un honnête homme et eut le sort le plus heureux. La

30.

seconde, au contraire, gâtée par sa mère, se contentait d'entendre une basse messe, de dépêcher un ou deux *Pater noster*, puis courait à l'office pour manger *souppes*[1] et autres gourmandises. Elle se plaignait de mal de tête, et se faisait servir de bons morceaux. Elle épousa un chevalier plein de sagesse, qui lui donna d'excellents conseils, qu'elle se garda bien de suivre. Un soir, profitant du sommeil de son mari, elle s'enferma dans une chambre de l'hôtel, et, en compagnie des gens de sa maison, elle se mit à manger, à *rigoler* tellement et si haut qu'on n'y eût pas ouï Dieu tonner. Le chevalier se réveilla ; surpris de ne plus voir sa femme près de lui, il se leva, et, armé d'un bâton, se rendit bientôt dans la salle du festin. Il frappa l'un des valets avec une telle force qu'il brisa son bâton. L'un des morceaux sauta dans l'œil de la dame et le lui creva. Cette imperfection fut cause que le mari se dégoûta de sa femme, *mist son cœur autre part*, et que le ménage alla de mal en pis. »

Le second enseignement est sur la courtoisie que nous appelons politesse : « Après, mes belles filles, soyez courtoises et humbles ; car rien n'est plus beau, rien n'attire plus à soi la grâce de Dieu et l'amour de chacun. Montrez-vous donc courtoises à l'égard des grands et des petits ; parlez doucement avec eux. En agissant ainsi, la bonne renommée que l'on acquiert s'accroît de jour en jour. J'ai vu une grande dame ôter son chaperon et saluer un simple taillandier.

[1] A cette époque, il y avait des soupes d'une composition très-recherchée et qui pouvaient passer pour de véritables gourmandises. (Voy. Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. III, p. 228, de l'édition de 1815, in-8°.)

Quelqu'un de sa compagnie s'en étonna : Je préfère, dit-elle, avoir été trop courtoise à l'égard de cet homme, que d'avoir commis la moindre impolitesse envers un chevalier. »

Latour-Landry recommande à ses filles d'avoir une tenue convenable à l'église : « En disant vos heures, à la messe, ne ressemblez pas à la grue qui tourne la tête d'un côté et le corps de l'autre. Mais regardez devant vous, tout droit, et avec dignité. Car l'on se moque, non sans raison, des femmes qui tournent le visage çà et là sans aucune modestie. »

Il leur recommande aussi une grande modestie dans les paroles et les manières. A l'appui de ces préceptes, il s'exprime en ces termes : « Mon bon seigneur de père me conduisit, avec l'intention de me marier, chez une noble demoiselle. L'on nous fit grande chère; moi, je parlai à la demoiselle d'une foule de sujets afin de juger de son esprit. La conversation tomba sur les prisonniers : je vantai le bonheur de celui qui porterait les chaînes d'une femme aussi accomplie; elle s'empressa de me répondre qu'elle venait de rencontrer un chevalier qu'elle voudrait tenir dans sa prison. Je lui demandai si elle rendrait bien dure sa captivité. « Nenni, dit-elle en souriant; j'aurai le même soin de mon prisonnier que de mon propre corps. » Elle ajouta beaucoup d'autres discours fort jolis, accompagnés de regards très-vifs, m'engageant par deux fois à revenir le plus tôt possible. En la quittant, mon père me dit : « Que te semble de la fille : — Monseigneur, répondis-je, elle me semble belle et bonne; mais je ne lui serai jamais plus que je ne lui suis à présent. » Je fis sagement de m'abstenir, ajoute le che-

valier, car, moins d'un an après, la demoiselle fut *blasmée* (c'est-à-dire fit parler de sa conduite). Ainsi, mes chères filles, soyez retenues dans vos manières, car beaucoup ont manqué leur mariage pour avoir paru trop engageantes et bien disposées. »

Pour empêcher ses filles de se livrer à la jalousie, le chevalier leur cite l'exemple de l'une de ses tantes, la dame de Langalier. Son mari, seigneur riche et puissant, s'abandonnait à la luxure. Elle fit preuve d'une telle patience, d'une telle douceur, que le sire de Langalier, honteux de sa conduite, finit par se corriger. Quant à la jalousie qu'un mari peut concevoir à l'égard de sa femme, le chevalier conseille sagement à ses filles de ne pas faire semblant de la remarquer, ou bien, si elles se trouvent dans l'obligation de discuter sur ce sujet, de n'employer que des paroles pleines de douceur : autrement, dit-il, elles allumeront le feu, bien loin de l'éteindre.

Latour-Landry conseille encore à ses filles de ne pas lutter en paroles contre ces hommes d'esprit, à la repartie prompte et facile, qui, suivant l'expression de l'auteur, *ont le siècle en main*. Il cite la réponse que s'attira une dame qui reprochait au maréchal de Clermont ses propos piquants et moqueurs : « Ma foi, dit-il, je n'ai pas encore la langue aussi mauvaise que vous le prétendez, puisque je n'ai pas raconté ce que je pourrais dire contre vous. »

La mort de ce chevalier est en harmonie avec le caractère hautain que Latour-Landry lui donne.

Jean de Clermont, maréchal de France, commandait une partie des troupes du roi Jean à la bataille de

Poitiers. La veille de cette bataille, le fameux capitaine anglais Jean Chandos rencontra le maréchal de Clermont qui chevauchait autour du camp. Tous les deux avaient pour blason une dame couleur d'azur, avec un soleil d'or sur le bras gauche. Ils le portaient l'un et l'autre en toutes circonstances, au plus bel endroit de leur armure. Le maréchal de Clermont se montra fort mécontent, et s'en alla dire à l'Anglais : « Chandos, je suis aise de vous rencontrer; depuis quand avez-vous pris ma devise? — Et vous, répondit fièrement Chandos, depuis quand portez-vous la mienne? car elle m'appartient tout comme à vous.— Je le nie, répliqua le maréchal de Clermont; et si la bataille n'était pas sur le point de se donner entre nous et les vôtres, je vous montrerais que ce droit ne vous appartient pas. — Demain, dit Chandos, je vous prouverai que cette devise est aussi bien la mienne que la vôtre. » Les deux chevaliers se séparèrent, et Jean de Clermont ajouta : « Chandos! Chandos! voilà bien les vanteries de vous autres Anglais. Vous ne savez rien imaginer de nouveau; mais vous vous emparez de tout ce qui est à votre convenance. » Le lendemain, la bataille de Poitiers eut lieu. Le maréchal de Clermont combattit sous sa bannière aussi longtemps qu'il le put. Enfin il tomba sans pouvoir se relever, ni trouver merci. Chacun disait que les paroles qu'il avait eues la veille avec Chandos étaient la cause de sa mort [1].

L'anecdote relative au maréchal de Clermont est suivie d'une autre qui se rapporte au fameux Bouci-

[1] Froissart, liv. I, chap. XXXIII, chap. XXXVII.

caut. Elle mérite à tous égards d'être reproduite en entier[1] :

« Boucicaut était adroit, beau parleur, supérieur à tous les chevaliers, et déployait beaucoup d'esprit dans la conversation. Il arriva, dans une fête, que trois grandes dames, assises ensemble, devisaient de leurs aventures. L'une des trois vint à dire aux deux autres : Belles cousines, honnie soit celle de nous qui ne dira la vérité ! Il y en a-t-il une qui, cette année, ait été priée d'amour? — Vraiment, dit la première, je l'ai été depuis un an. — Par ma foi, dit la seconde, et moi aussi. — Moi également, dit la troisième. Or, ajouta la plus franche, honnie soit celle qui ne dira le nom du requérant? Elles tombèrent d'accord, et la première parla ainsi : En vérité, le dernier qui me pria ce fut Boucicaut. Et moi aussi, dit la seconde. Si fit-il moi, reprit la troisième. Vraiment, il n'est pas si loyal chevalier que nous le pensions; ce n'est qu'un menteur et un trompeur de dames. Il est ici, envoyons-le chercher pour lui reprocher sa conduite. Les dames envoyèrent chercher Boucicaut, qui s'empressa de venir. Il leur dit : Mesdames, que vous plaît-il? — Nous avons à vous parler, asseyez-vous là. Elles voulaient faire asseoir le chevalier à leurs pieds, mais il s'excusa : Puisque je suis venu à votre commandement, faites-moi donner des

[1] Jean le Maingre de Boucicaut, maréchal de France, est célèbre dans notre histoire par le rôle qu'il a joué sous le règne de Charles VI. De son vivant, il avait acquis une renommée si grande que l'on écrivit son histoire. Cette histoire nous est parvenue, et quelques chapitres relatifs à la galanterie de Boucicaut sont en harmonie avec l'anecdote que nous a conservée le chevalier de Latour. (Voir le *Livre des faicts du bon Messire Jean le Maingre*, etc., chap. IX.)

carreaux ou un siége, car si je m'asseyais à vos pieds, les attaches de mon armure pourraient bien rompre. Il fallut donc lui donner un siége. Quand il fut assis, la plus irritée lui dit : Boucicaut, nous pensions que vous étiez vrai disant et loyal, et vous n'êtes qu'un moqueur de dames. — Comment, reprit Boucicaut, que vous ai-je fait? — Vous avez prié d'amour belles cousines que voici et moi en même temps; vous ne pouvez pas avoir trois cœurs pour aimer trois dames. Aussi êtes-vous faux, et ne devez pas compter au nombre des bons chevaliers. — Or, mesdames, reprit Boucicaut, avez-vous tout dit? Vous ne devriez pas me traiter ainsi, car à l'heure où je requérais d'amour chacune de vous, je vous aimais, ou du moins je le croyais. C'est pourquoi vous avez tort de me tenir pour un jongleur; maintenant il convient que je supporte vos paroles sans me plaindre. L'une des trois dames, voyant que Boucicaut ne se laissait pas démonter, fit aux deux autres la proposition suivante : Jouons à la courte paille à laquelle il restera. Vraiment, dit l'autre, quant à moi, je ne pense pas à jouer. J'en laisse ma part. — Vraiment, ajouta la troisième, j'en fais autant. Mais Boucicaut de répondre : Pardieu, mesdames, je ne suis pas ainsi à prendre ou à laisser; celle que j'aime en ce moment n'est pas ici. Cela dit, il se leva, laissant ces trois dames plus ébahies qu'auparavant. »

Plusieurs chapitres, dans lesquels le seigneur de Latour-Landry conseille à ses filles d'éviter les modes étrangères et les accoutrements singuliers, ont encore beaucoup d'intérêt :

« Belles filles, leur dit ce bon père, ne soyez pas

trop promptes, je vous en prie, à prendre les habits des femmes étrangères. Je vous raconterai à ce sujet l'histoire d'une bourgeoise de Guyenne et du sire de Beaumanoir, père de celui qui existe à présent. La dame lui disait : « Beau cousin, je viens de Bretagne, où j'ai vu belle cousine votre femme, qui n'est pas si bien atournée comme les dames de Guyenne et de plusieurs autres lieux. Les bordures de sa robe et de son chaperon ne sont pas à la mode qui court. » Le sire de Beaumanoir lui répondit : « Puisque vous blâmez la robe et le chaperon de ma femme, et qu'ils ne sont pas à votre guise, j'aurai soin à l'avenir de les changer; mais je me garderai bien de les choisir semblables aux vôtres, car vous n'avez que la moitié de vos coiffes et de vos chaperons rehaussés d'or et d'hermine; les siens, au contraire, le seront tout entiers. Sachez-le bien, madame, je veux qu'elle soit habillée suivant la mode des bonnes dames d'honneur de la France et de ce pays, mais non pas suivant celle des femmes d'Angleterre. Ce furent elles qui les premières introduisirent en Bretagne les grandes bordures, les corsets fendus sur les hanches et les manches pendantes. Je suis de ce temps, et je l'ai vu. Je fais peu de cas de ces femmes qui adoptent les accoutrements nouveaux, bien que la princesse de Galles et d'autres dames anglaises venues à sa suite en aient été revêtues, suivant l'usage de leur pays. »

« Suivez, mes filles, les conseils de ce prudent chevalier; n'imitez pas ces femmes qui, en voyant une robe ou un atour de nouvelle forme, s'empressent de dire à leurs maris : « Oh ! la belle chose ! Mon seigneur, je vous en prie, que j'en aie. » Si le mari répond : « M'a-

mie, les femmes qui sont tenues pour sages, telles et telles, n'en portent pas encore. — Qu'est-ce que cela fait, reprennent ces obstinées; si une telle en a, je puis bien en avoir. » Ainsi, elles trouvent tant de bonnes raisons qu'il faut céder à leur désir. »

Le chevalier de Latour blâme fortement la mode des hautes coiffures et des robes à queue, qui commençait à devenir générale, et que la reine Isabeau de Bavière a tant exagérée : « Les femmes ressemblent, dit-il, aux cerfs branchus qui baissent la tête pour entrer au bois. Quand elles arrivent aux portes de l'église, regardez-les : leur offre-t-on de l'eau bénite, elles n'en ont cure, mais bien de leurs cornes qu'elles ont peur d'accrocher à la porte, et qui les obligent de baisser la tête. » A propos de ces hautes coiffures, le chevalier cite un fait qui se passa, en 1392, à une fête de sainte Marguerite, et qui lui fut raconté par une dame respectable : « Il s'y trouvait une femme jeune et jolie, tout différemment habillée que les autres; chacun la regardait comme si elle eût été une bête sauvage. Je m'approchai d'elle et lui dis : M'amie, comment appelez-vous cette mode? Elle me répondit qu'on la nommait l'*atour au gibet*. Ah! mon Dieu! répondis-je, le nom n'est pas beau. La nouvelle s'en répandit bientôt dans toute la salle, chacun répétait le nom de l'*atour au gibet*, chacun riait beaucoup de la pauvre demoiselle. » La bonne dame, ajoute le chevalier, m'a dit comment cette coiffure était faite; je ne m'en souviens pas beaucoup. Elle était haut levée sur la tête, tenue par des épingles d'argent de la longueur d'un doigt, et en forme de potence.

Le chevalier parle encore des servantes et des fem-

mes de bas étage qui ont adopté la robe traînante garnie de fourrures. Elles sont crottées par derrière, dit-il, autant que la queue d'une brebis.

Il raconte ensuite à ses filles l'histoire d'un chevalier qui eut trois femmes et un oncle ermite. Quand il perdit la première, il vint trouver son oncle en pleurant, et lui demanda de prier Dieu pour savoir quel sort était réservé à la défunte. Après une longue prière, l'ermite s'endormit profondément. Alors il vit en songe saint Michel d'un côté, et le diable de l'autre, qui se disputaient la possession de cette pauvre âme. Les belles robes fourrées d'hermine pesaient lourdement dans la balance favorable au démon : Hé! saint Michel, disait celui-ci, cette femme avait dix paires de robes, tant longues que courtes, et autant de cottes hardies. Vous savez bien que la moitié aurait pu lui suffire. Une robe longue, deux courtes, deux cottes hardies sont assez pour une dame simple, encore peut-elle en avoir moins afin de plaire à Dieu. Cinquante pauvres eussent été vêtus avec le prix d'une de ces robes; pendant l'hiver ils ont grelotté de froid. Et le diable apportait ces robes et les mettait dans la balance avec les bijoux de toute nature, ce qui forma un poids si grand que le diable l'emporta ; et il couvrait la pauvre âme de ces robes, devenues ardentes, et qui la brûlaient sans relâche. L'ermite s'empressa de raconter cette vision à son neveu, en lui conseillant de donner aux pauvres les vêtements de la défunte.

Le chevalier se remaria. Cinq années après, il perdit sa femme et vint trouver son oncle, qui, s'étant mis en prière, vit la défunte condamnée au feu du purgatoire pour cent années, en expiation d'une seule

faute commise avec un écuyer ; et encore elle s'en était confessée plusieurs fois, sans cela elle eût été damnée.

Le chevalier prit une troisième femme, qui mourut à son tour. L'ermite, consulté de nouveau, pria Dieu, s'endormit, et vit en songe la dernière femme du chevalier qu'un diable serrait par les cheveux dans ses griffes, comme un lion tient sa proie ; et puis il mettait sur des aiguilles brûlantes ses tempes, ses sourcils et ses joues. La pauvre âme criait. L'ermite demanda au diable pourquoi il la faisait ainsi souffrir? Parce qu'elle rasait ses tempes, peignait ses sourcils et arrachait les poils de son front, dans le but de s'embellir et de se faire admirer. Un autre démon vint lui brûler le visage à un tel point que l'ermite en trembla : elle a mérité cette punition , dit le démon à l'ermite , pour s'être fardée et peinte, afin de paraître plus belle ; nul péché ne déplaît autant à Dieu.

Parmi les instructions que Latour-Landry donne à ses filles pour les engager à rester toute leur vie femmes vertueuses et de bonne renommée, il faut remarquer principalement un passage qui renferme sur les mœurs de la société polie en France, à la fin du quatorzième siècle, les révélations les plus piquantes. On y reconnaît, bien qu'à leur déclin, les préceptes et les usages de l'ancienne chevalerie mis en pratique par les seigneurs de la cour de France, sous le roi Jean et ses fils.

« Mes belles filles, dit Latour-Landry, si vous saviez le grand honneur et le grand bien qui résultent de la bonne renommée, vous mettriez votre cœur et votre peine à l'acquérir. Voyez le chevalier d'honneur : il brave le froid et le chaud, expose son corps en main-

tes aventures périlleuses, en maints combats et assauts, afin d'obtenir cette bonne renommée. Ainsi doit agir la femme vertueuse. Le monde la loue, et Dieu lui-même, car il l'appelle une pierre précieuse, une perle fine, blanche, ronde et sans tache; il est juste de porter autant d'honneur et de respect à la bonne dame qu'au bon chevalier.

» J'ai entendu dire à mon seigneur mon père, ajoute Latour-Landry, il n'y a pas encore quarante ans, qu'une femme contre laquelle il s'élevait quelques soupçons n'était pas assez hardie pour se placer au milieu des femmes sans reproches. Je vous parlerai de deux chevaliers de cette époque, messire Raoul de Luge et messire Geffroy son frère. Ils couraient ensemble les aventures et les tournois, jouissant de la même renommée, des mêmes honneurs que les Charny, les Boucicaut et les Saintré. Aussi avaient-ils leur franc-parler sur tout, et on les écoutait comme chevaliers d'une grande autorité.

» C'était alors un temps de paix : des fêtes, des réunions nombreuses avaient lieu fréquemment. Chevaliers, dames et demoiselles s'empressaient d'y venir. Arrivait-il par hasard qu'une dame ou une demoiselle de mauvais renom, sous prétexte qu'elle était plus noble ou plus riche, se plaçât devant une autre dame jouissant de bonne renommée, aussitôt ces chevaliers ne craignaient pas, devant l'assemblée tout entière, de prendre les *bonnes* et de les placer au-dessus des *blâmées*, en leur disant : « Ne vous déplaise que cette dame ou cette damoiselle prenne le pas sur vous. Elle est moins riche et moins noble, à vrai dire, mais elle est comptée entre les meilleures et les plus ver-

tueuses. » Ainsi parlaient ces bons chevaliers, et les femmes qu'ils avaient proclamées sages remerciaient Dieu dans leur cœur d'avoir toujours mené une bonne conduite. Quant aux autres, elles se *prenaient au nez*, baissaient la tête et recevaient honte et vergogne.

« Aujourd'hui ce n'est plus ainsi, ajoute Latour-Landry, on fait le même accueil aux femmes de mauvaise renommée qu'aux bonnes. Beaucoup y prennent exemple en disant : « Ma foi, l'on porte à telle et » telle, qui sont *diffamées*, autant d'honneur qu'aux » autres; on peut mal faire, tout s'oublie. » Paroles aussi mal pensées que mal dites, car, bien qu'en leur présence, on fasse honneur à ces femmes, quand elles sont absentes chacun s'en moque; jongleurs et compagnons font sur elles toutes sortes de plaisanteries. »

Latour-Landry raconte encore que le chevalier Geoffroy de Luge, quand il passait devant un château, s'informait du nom de la dame qui l'habitait. Si cette dame ne jouissait pas d'une bonne renommée, il marquait la porte avec de la craie blanche. Si, au contraire, il passait devant la demeure d'une châtelaine connue par sa bonne renommée, il la venait saluer en grande hâte, lui disant : « Ma bonne amie, madame ou mademoiselle, je prie Dieu qu'il vous veuille maintenir au nombre des bonnes, car bien devez être louée et honorée. » Je voudrais, ajoute Latour-Landry, que cette coutume fût encore observée; il y aurait peut-être moins de femmes *blâmées* qu'il n'y en a maintenant.

Les instructions de ce bon père, au sujet de l'amour et des précautions que ses filles devaient prendre pour en éviter les excès, sont variées et nombreuses.

Il leur raconte l'histoire singulière d'une confrérie qui avait existé de son temps, en Poitou et dans plusieurs autres provinces; elle se nommait *Confrérie des Galois et des Galoises*. Ceux qui en faisaient partie devaient ne porter en hiver que des habits très-légers, ne jamais s'approcher du feu, et n'avoir qu'une serge pour couverture de lit. Dans l'été, au contraire, ils devaient être vêtus très-chaudement, de manteaux, de chaperons doublés, et faire grand feu dans leur cheminée. Voici comment, dit Latour-Landry, étaient habillés le Galois ou la Galoise pendant l'hiver le plus froid : une petite robe non doublée, sans fourrures, ni manteau, ni chaperons, ni chaussures, ni gants, et pour coiffure une cornette allongée. Cette vie dura jusqu'au moment où plusieurs d'entre les confrères furent tués par le froid. Il fallut alors venir à leur aide, leur desserrer les dents avec un couteau, les frotter devant le feu comme des poules gelées. Chacun se moqua de ces gens, qui, à propos d'amourettes, voulaient changer l'ordre des saisons.

Tout en blâmant ces excès ridicules, le seigneur de Latour se serait senti disposé à instruire ses filles suivant les préceptes enseignés dans les *cours d'amour*. Il avait sans doute fait partie, dans sa jeunesse, de ces réunions célèbres qui, jusqu'au règne de Charles VI, eurent une grande vogue, principalement dans le midi de la France. A la fin de son livre, Latour-Landry reproduit une discussion qu'il eut avec sa femme, au sujet de l'amour honnête, qui, dit-il, peut toujours être cultivé par une dame et même par une demoiselle. Mais sa femme, en mère prévoyante et sage, lui répond que toutes ces maximes, usitées dans

les cours amoureuses, sont bonnes pour l'*esbatement des seigneurs*, mais qu'elles exposent au plus grand danger les femmes qui veulent s'y conformer. Je ne suivrai pas le seigneur de Latour et sa femme dans ce long débat. Je me contenterai de remarquer que les raisons déduites par la mère pour interdire à ses filles ces passe-temps périlleux sont pleines de sens et de moralité; on ne parlerait pas mieux aujourd'hui.

En résumé, ce livre, monument précieux des mœurs de la bonne compagnie française au quatorzième siècle, prouve que, parmi les hommes qui la composaient, l'esprit, le bon sens et la raison commençaient à l'emporter sur la force matérielle et grossière [1].

Je compléterai les détails qui précèdent par l'analyse d'un ouvrage de la fin du quinzième siècle, sur le cérémonial observé alors dans les deux cours de France et de Bourgogne. Cet ouvrage a été composé par une dame de la cour de Bourgogne, nommée Aliénor de Poitiers, vicomtesse de Furnes. Elle était fille de Jean de Poitiers, seigneur d'Arcis-sur-Aube, dont le père avait péri à la bataille d'Azincourt, et d'Isabelle de Souze, de la maison des Souza de Portugal. Celle-ci avait suivi en France, en qualité de dame d'honneur, l'infante Isabelle, qui épousa Philippe-le-Bon en 1429.

Aliénor n'avait encore que sept ans quand elle vint à la cour de Bourgogne; plus tard elle épousa Guillaume, seigneur de Stavèle, vicomte de Furnes, mort en 1469. Dans cet ouvrage, qui a pour titre *les Honneurs de la cour*, Aliénor ne parle que des céré-

[1] Voyez, sur le seigneur de Latour-Landry et son ouvrage, notre Introduction. Voyez aussi P. Paris, les *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, etc., t. v, p. 73.

monies dont elle-même a été le témoin, ou dont sa mère Isabelle lui a fait le récit. L'espace de temps auquel se rapportent ces souvenirs peut être compris entre le commencement du règne de Charles VI et celui de Charles VIII (1380-1480), c'est-à-dire l'espace d'un siècle environ. Aliénor cite un grand livre des États de France écrit par madame de Namur, laquelle était considérée comme la mieux instruite des honneurs royaux, si bien que la duchesse de Bourgogne, Isabelle, ne faisait rien que par son conseil et son avis. Cette dame de Namur doit être Jeanne d'Harcourt, seconde femme de Guillaume, comte de Namur, née en 1372, mariée en 1391. Outre les détails singuliers de mœurs privées que renferme le livre d'Aliénor, on y trouve des renseignements biographiques sur la plupart des femmes remarquables des cours de France et de Bourgogne au quinzième siècle. Après avoir décrit le cérémonial observé lors de la naissance de Marie de Bourgogne et de celle de Maximilien, son fils, Aliénor consacre plusieurs chapitres à faire connaître les usages privés des dames de condition différente. Elle commence par ceux qui ont rapport aux accouchements, au baptême et aux relevailles. J'ai vu, dit-elle à ce sujet, plusieurs grandes dames faire leurs couches à la cour; elles avaient un grand lit et deux couchettes, dont l'une était à un coin de la chambre, et l'autre devant le feu. La chambre était tendue de tapisseries à verdure ou à personnages, mais les rideaux du lit et le ciel étaient de soie, les couvertures du grand lit et des couchettes fourrées de *menu vair*. Le drap était de crêpe bien empesé. « Il faut savoir, dit aussi Aliénor, que ces couvertures de drap violet sont

garnies de menu vair de façon à ce que la fourrure passe le drap en dehors, bien demi-aune tout autour, les poils tournés vers le pied du lit. »

Le dressoir a trois degrés tout chargés de vaisselle; on l'éclaire avec deux grands flambeaux de cire; on garnit d'un tapis de velours le plancher de la chambre. Les oreillers du grand lit et des couchettes doivent être de velours ou de drap de soie, aussi bien que le dais du dressoir. A chaque bout de ce dressoir il faut placer un drageoir tout plein, couvert d'une serviette fine. Les femmes de simples seigneurs bannerets ne devraient pas avoir de couchette devant le feu. Toutefois, depuis dix ans quelques dames du pays de Flandres l'y ont eue. L'on s'est moqué d'elles avec raison, car du temps de madame Isabelle nulle ne le faisait; mais aujourd'hui chacun agit suivant sa guise, par quoi il est à craindre que tout n'aille mal, car le luxe est trop grand, comme chacun dit.

Dans la chambre d'une accouchée, le plus grand prince du monde s'y trouva-t-il, nul ne peut servir vin ou épices, excepté une femme mariée. Mais si quelque princesse vient rendre visite à la malade, c'est à la première dame d'honneur de sa suite qu'il appartient de lui présenter le drageoir.

Après avoir décrit les meubles et parements qui doivent garnir la chambre des nouveau-nés, et la cérémonie de leur baptême suivant le rang des père et mère, Aliénor s'exprime ainsi au sujet des relevailles de *princesses*, *dames d'état* et *banneresses* (femmes de chevaliers ayant bannières) : « Peu de gens doivent y assister; il faut qu'elles aient lieu de grand matin, en se conformant aux usages du diocèse où l'on se trouve,

et sans sortir de l'hôtel. Les princesses font leurs relevailles suivant l'usage de la cour, qui ne diffère qu'en ce point : l'accouchée présente à l'offrande un cierge avec une pièce d'or ou d'argent, un pain enveloppé dans une serviette, et un pot rempli de vin. Trois dames d'honneur portent ces trois offrandes. L'accouchée, à genoux devant le prêtre, prend elle-même chaque offrande, la donne au prêtre, et baise chaque fois la patène. Quand c'est une princesse, les dames d'honneur baisent l'offrande avant de la lui remettre. Autrefois les princesses étaient assises sur leur lit, habillées richement ; les princes et leurs chevaliers venaient les y chercher avec trompettes et joueurs d'instruments. Ils les conduisaient à la chapelle comme des *épousées*. Ainsi le fit la duchesse Isabelle à son premier enfant, mais non depuis. Il me semble que le moins de fête et d'apparat est le mieux dans ces sortes de cérémonies. »

Aliénor s'exprime ainsi sur la manière dont les dames portaient le deuil : « J'ai ouï dire que la reine de France doit rester un an révolu dans la chambre où la mort de son mari lui a été annoncée. Mais en France la façon de porter le deuil n'est pas la même qu'en Bourgogne : en France on porte l'habit long, ici point. Chacun doit savoir que la chambre de la reine et les salles qui l'avoisinent sont toutes tendues de noir; et bien que le roi porte le deuil tout en rouge, la reine au contraire le porte en noir, ainsi que je l'ai ouï dire. Madame de Charolais, fille du duc de Bourbon, après la mort de son père (4 décembre 1456), resta dans sa chambre six semaines. Elle était toujours couchée sur un lit, couvert de drap de toile blanche, mais elle portait ses barbes, son chaperon, son man-

teau de deuil. Le manteau avait une longue queue fourrée de menu vair.

En grand deuil de père ou de mari, il est d'usage de n'avoir ni bagues, ni gants. La robe peut être fourrée de menu vair. Mais tout le temps qu'on porte les barbes et le manteau, il ne faut mettre ni ceinture, ni ruban de soie.

Les femmes de chevaliers bannerets ne restent que neuf jours sur leur lit pour un deuil de père ou de mère, et le surplus des six semaines elles sont assises devant leur lit, sur un drap noir; pour un mari, elles sont couchées six semaines; quand la princesse du pays vient les visiter, elles quittent leur lit, mais non leur chambre.

Les dames n'assistent au service de leur mari que s'il a lieu six semaines après la mort, mais elles doivent être présentes aux funérailles des père et mère.

Le deuil pour un frère aîné est le même que pour les père et mère, on garde la chambre six semaines, mais on ne se couche point.

La durée d'un deuil pour un père, une mère, un frère aîné est d'un an; pour les autres frères, pour les sœurs, les parents ou amis, le deuil est de six à trois mois, suivant les circonstances. »

Les deux derniers chapitres des *Honneurs de la cour* sont consacrés à faire connaître les usages observés dans les maisons de princes ou de seigneurs. Voici les principaux d'entre ceux qui regardent les femmes :

« Dans les cours et maisons des rois, des ducs, des princes, ou dans celles de leurs femmes, il doit se trouver plusieurs dames avec le titre de *dames d'honneur*. Les gentilfemmes attachées au service de la maîtresse portent le titre de *filles d'honneur*, et leur

gouvernante s'appelle *mère des filles*. Quand une reine, une duchesse, une princesse du sang royal a des nièces ou des cousines, les unes et les autres doivent s'appeler entre elles : *belle tante, belle mère, belle cousine*. Chez les comtesses, les vicomtesses, les baronnes, il ne peut y avoir que des *dames de compagnie*. Dans la maison de ces dernières l'on n'essaie ni le vin ni la viande, l'on ne baise aucune des choses que l'on présente ; ceux qui en usent autrement le font par gloriole ou présomption. Il n'appartient pas non plus aux comtesses ou aux baronnes de porter au-dessus de leurs armes couronnes ou cercles d'or avec fleurons, d'avoir fourrures en *hermines mouchetées*, ou de *genettes noires*, ni de marcher main à main avec les filles des reines, des duchesses ou des princesses. Elles ne doivent pas porter robes ou vêtements de drap d'or *frisé*, ni avoir dans leur maison accoutrement de lits ou carreaux de cette étoffe; mais elles doivent se contenter du velours et du drap de soie. A table, elles peuvent être servies par des gentilshommes ayant la serviette non sur l'épaule, mais simplement sous le bras. Leur pain, au lieu d'être enveloppé, est seulement posé sur la table avec le couteau sur une serviette déployée. Leur maître-d'hôtel ne doit pas porter de bâton, ni leur table avoir doubles nappes. La queue de leur robe ne peut pas être soutenue par des femmes, mais par un gentilhomme ou un page. »

J'ai dit que dans la première partie de son livre Aliénor de Poitiers faisait mention des honneurs rendus à plusieurs dames des cours de France et de Bourgogne ; je citerai ce qui a rapport aux plus illustres.

« Quand je vins à la cour, dit Aliénor, Isabelle de Bourbon, qui fut depuis comtesse de Charolais, Isabelle de Bourgogne, nièce du duc de Nevers, Béatrix de Portugal, qui épousa le fils du duc de Clèves, y demeuraient. Isabelle de Bourbon marchait la première, sa cousine de Bourgogne la seconde, puis venait Béatrix. Elles allaient quelquefois main à main, et j'ai entendu dire que l'on faisait tort à Béatrix qui devait marcher la première, mais que madame de Charolais ne voulait pas que sa nièce précédât les deux nièces de son mari dans sa maison.

Peu après vint à la cour de Bourgogne madame la comtesse d'Eu. Son mari était frère de monsieur de Bourbon de par sa mère, et oncle de madame de Charolais. Quant à elle, c'était la fille de Jean de Melun, seigneur d'Antoing. Cette dame, assez hautaine, eût voulu *aller à la main* de madame de Charolais; mais madame ne le faisait pas. Aussi madame d'Eu refusait-elle sa main aux nièces de la duchesse Isabelle, ce qui lui donnait beaucoup d'humeur. Un jour on apporta des épices, la duchesse en prit et leur en donna elle-même à chacune. Madame d'Eu et madame de Nevers, se trouvant ensemble à Lille, à la cour du duc Philippe, eurent entre elles une grande discussion pour la préséance. Mais j'ai entendu dire que Monsieur (Philippe-le-Bon) faisait plus grand honneur à madame de Nevers qu'à madame d'Eu, car il mettait toujours madame de Nevers *au-dessous de lui*, et madame d'Eu *au-dessus* (c'est-à-dire qu'il donnait à la première sa main gauche, et sa main droite à la seconde). J'ouïs dire alors aux anciens, qui connaissaient toutes choses, que celle qui allait au-des-

sous avait plus d'honneur que celle qui allait au-dessus.

Un jour madame d'Eu vint au château du Quesnoy voir madame de Charolais qui se trouvait indisposée. Madame d'Eu soupa seule dans la grande chambre, et je vis qu'elle n'eut pas honte de se laisser donner à laver par monsieur d'Antoing, son père, qui la servit tête nue, et s'agenouilla presque jusqu'à terre devant elle. J'ai entendu dire aux sages que c'était folie à M. d'Antoing que d'agir de la sorte, et folie plus grande encore à madame d'Eu de le souffrir.

J'ai ouï dire à ma mère que madame de Namur prétendait que, d'après les usages de France, toutes les femmes, quelque grandes qu'elles fussent, même les filles de roi, devaient suivre le rang de leurs maris. Ma mère racontait qu'au mariage du roi Charles (Charles VII), madame de Namur fut assise à table plus bas que toutes les comtesses, excepté une seule. Au milieu du dîner, le roi vint à elle et lui dit qu'elle avait été assez longtemps assise comme comtesse de Namur, qu'il voulait qu'elle le fût un peu comme sa cousine germaine, et il la fit asseoir à la table de la reine. Le jour des noces royales toutes les dames dînaient dans la même salle que la reine, aucun homme n'y était admis. »

Aliénor de Poitiers raconte fort en détail le cérémonial qui fut observé à Châlons en 1445, lors d'une visite que la duchesse de Bourgogne Isabelle fit à la reine de France Marie d'Anjou, femme de Charles VII. Un peu plus loin, Aliénor complète ses observations sur le cérémonial observé à la cour de France.

« Est à savoir, dit-elle, que nulles princesses du

royaume ne vont à la main de la reine, de la dauphine ou des filles de France.

Madame ma mère avait entendu raconter à madame de Namur que, lors du mariage de Michelle de France, fille du roi Charles VI, avec le duc Philippe, Jean-sans-Peur voulut lui servir des épices, mais qu'elle s'y refusa. Il s'agenouillait toujours devant elle jusqu'à terre, l'appelait *madame* et elle l'appelait *beau-père*.

Quand madame Catherine, fille du roi Charles VII, eut épousé le comte de Charolais, le roi défendit aux dames d'honneur de sa fille de la laisser marcher devant sa belle-mère la duchesse Isabeau, disant qu'elle était fille de roi comme Catherine. Toutefois, la duchesse laissait toujours le pas à madame Catherine, et lui faisait grand honneur.

Jeanne de France, sœur de Louis XI, qui avait épousé le duc de Bourbon, précédait Agnès de Bourgogne, sa belle-mère; mais elle la prenait à *sa main*. Elle l'appelait *belle-mère* et la duchesse de Bourbon *madame;* ainsi faisait la duchesse Isabelle avec Catherine de France[1].

Vers Pâques de l'année 1444, la duchesse Isabelle vint à Châlons en Champagne rendre visite au roi Charles VII et à sa femme Marie d'Anjou, qui s'y trouvaient avec toute la cour de France. Isabelle était accompagnée de son neveu, Jean II, duc de Bourbon. Sa suite à cheval et en char entra dans la cour de l'hôtel où Charles VII et sa femme étaient logés. La duchesse,

[1] *Les Honneurs de la Cour,* publiés à la fin du tome II des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie,* par La Curne de Sainte-Palaye, 1759, in-12, 3 vol.

en grand costume, ayant mis pied à terre, fut conduite par le duc de Bourbon; sa première dame d'honneur portait la queue de sa robe; les chevaliers et les gentilshommes de sa maison marchaient en avant. Quand elle fut arrivée à la porte de la chambre où se tenait la reine, M. de Créquy, son chevalier d'honneur, vint demander à la reine s'il lui plaisait de recevoir la duchesse. La reine ayant consenti, toutes les personnes qui accompagnaient Isabelle entrèrent d'abord, ensuite elle-même, après qu'elle eut retiré des mains de la dame d'honneur la queue de sa robe. Elle s'agenouilla bien bas, et, s'avançant jusqu'au milieu de la chambre, elle s'agenouilla une seconde fois; puis elle marcha vers la reine qui se tenait debout au pied de son lit. La duchesse Isabelle s'étant agenouillée encore une troisième fois, la reine fit quelques pas en avant, et, lui mettant la main sur l'épaule, elle la baisa sur le front et la releva.

En approchant de la dauphine Marguerite d'Écosse, la duchesse Isabelle voulut aussi s'agenouiller jusqu'à terre, mais celle-ci l'en empêcha et s'empressa de lui donner un baiser. La duchesse vint saluer la reine de Sicile, Isabeau de Lorraine, qu'elle traita comme son égale; puis Marie de Bourbon, duchesse de Calabre, qui s'agenouilla profondément, et à laquelle elle fit plus d'honneur qu'à ses autres nièces, parce qu'elle avait épousé le fils d'un roi. La reine baisa quelques-unes des dames d'honneur de la duchesse, et prit la main à toutes celles qui étaient nobles; la duchesse baisa toutes les dames d'honneur de la reine et de la dauphine; mais elle refusa de marcher derrière la reine de Sicile, disant que son mari

était plus proche de la couronne de France que le sien, et qu'elle était fille d'un plus grand roi. Les deux princesses se tinrent chacune à un des côtés de la reine. Charles VII, Marie d'Anjou et la dauphine parurent lui accorder la préséance sur sa rivale, ce qui fit dire à madame de La Rocheguyon, première dame de la reine, qu'elle n'avait jamais vu faire tant d'honneur à une princesse. »

Comme on le voit, ces duchesses de Bourgogne de la maison de Valois jouissaient des honneurs qui n'étaient rendus qu'aux têtes couronnées. Du reste, il suffit de rappeler leurs noms pour reconnaître que ces honneurs étaient un droit de naissance. La première, qui épousa Philippe-le-Hardi, le 19 juin 1369, Marguerite, comtesse des Flandres et d'Artois, avait été mariée en premières noces à Philippe, le dernier des anciens ducs de Bourgogne. C'était la fille unique de Louis troisième du nom et de Marguerite de Brabant. La seconde, Marguerite de Bavière, fille aînée d'Albert de Bavière, comte de Hainaut, Hollande et Zélande, et de Marguerite de Silésie, sa première femme, épousa Jean-sans-Peur le 12 avril 1385. Les trois suivantes furent mariées au duc Philippe-le-Bon : 1° Michelle de France, fille puînée de Charles VI, au mois de juin 1409 ; 2° Bonne d'Artois, fille aînée de Philippe d'Artois, comte d'Eu, et de Marie de Berry, le 30 novembre 1424 ; 3° Isabelle de Portugal, fille de Jean Ier, roi de Portugal, le 10 janvier 1429. Enfin Charles-le-Téméraire épousa aussi trois femmes appartenant à des maisons royales : en 1439, Catherine de France, fille puînée de Charles VII ; en 1454, Isabelle de Bourbon, fille de Charles Ier, duc

de Bourbon ; en 1468, Marguerite, sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre.

Pendant le cours du quinzième siècle, aucun des princes de l'Europe, sans en excepter le roi de France, ne fut ni assez riche, ni assez puissant, pour lutter de magnificence avec les ducs de Bourgogne. Le luxe tout royal dont ils avaient soin d'entourer les femmes qu'ils épousaient, la sévère et minutieuse étiquette qu'ils avaient établie à leur cour faisaient encore partie de leur politique. Pour ces vassaux impatients d'un joug que chaque jour ils s'efforçaient de se rendre plus léger, il y avait un certain plaisir à écraser par le faste leur trop faible suzerain. Le 8 mai de l'année 1403, Philippe-le-Hardi donna au roi et aux seigneurs de la cour un dîner dans le château du Louvre à Paris. Abusant de la coutume qu'avaient les hôtes généreux d'offrir quelques cadeaux à leurs invités, il donna au roi un collier de mille écus, un hanap et une aiguière d'or garni de pierreries, de sept cents écus ;

A la reine un hanap et une aiguière de mille écus ;

A la reine d'Angleterre un diamant de cent cinquante écus ;

A la duchesse de Guyenne un rubis de cent vingt écus ;

A la duchesse de Bretagne un diamant de cent cinquante écus ;

A madame Michelle de France un diamant de cent vingt écus ;

A plusieurs autres dames des bijoux d'une valeur très-considérable [1].

[1] Le Laboureur, *Histoire de Charles VI*, t. 1, p. 94.

Il suffit de jeter les yeux sur quelques inventaires provenant des anciennes archives de la maison de Bourgogne, pour avoir une idée des immenses richesses que possédaient les princes de cette maison en meubles, en bijoux, en étoffes précieuses, en tapisseries, en livres et en objets d'art de toute nature [1].

Ce n'était pas seulement par les richesses de leurs meubles, l'or et les pierreries de leurs costumes que brillaient toutes ces femmes des cours de France et de Bourgogne. Plusieurs d'entre elles se distinguaient aussi par les grâces de leur esprit, par la protection qu'elles accordaient aux gens de lettres et aux artistes. Ces cours amoureuses dont j'ai parlé plus haut [2] existaient encore sous Charles V et Charles VI, parmi les dames châtelaines. Un manuscrit de la Bibliothèque royale contient le nom et les armes des seigneurs vivant dans la première moitié du quinzième siècle, qui composaient une cour amoureuse organisée comme un tribunal de ce temps; il y avait des auditeurs, des maîtres de requêtes, des conseillers, des secrétaires, etc. [3]. Malheureusement je n'ai trouvé dans ce manuscrit nulle indication sur les dames châtelaines qui faisaient partie de cette association. Peut-être faut-il y rattacher le singulier ouvrage composé quel-

[1] Voyez à ce sujet la *Bibliothèque protypographique,* ou Librairies des fils du roi Jean, etc., par M. Barrois. Paris, 1830, in-4°. — *Catalogue d'une partie des livres composant la Bibliothèque des ducs de Bourgogne*, etc., etc., par M. C. Peignot, 1841, in-8°. — *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les documents concernant l'histoire de la Belgique qui existent dans les dépôts littéraires de Dijon et de Paris,* par M. Gachard, première partie. Dijon. — Bruxelles, 1843, in-8°.

[2] Voyez livre II, chap. II.

[3] Mss. de la Bibliothèque royale, n° sup. français 624.

ques années plus tard par un procureur au parlement de Paris, qui compte aussi parmi les poètes français du quinzième siècle. Je veux parler des *arrêts d'amour* de Martial d'Auvergne [1].

Je terminerai ces détails sur les mœurs des dames de la cour en France au quinzième siècle par quelques recherches sur l'astrologie judiciaire, dont à cette époque les meilleurs esprits se montrèrent infatués. Charles V, d'après le témoignage de Christine de Pisan, son biographe, aimait beaucoup cette science, et croyait qu'elle renfermait quelque chose de véritable [2]. L'exemple qu'il donna paraît avoir été suivi; au moins Philippe de Maizières, dans le songe du *vieux Pèlerin*, représente *l'astrologie judiciaire* comme une vieille femme portant lunettes de cristal et s'exprimant en ces termes : « Les grants clercs, les grandes chappes et chapperons fourrez, les grands princes séculiers, n'oseraient rien entreprendre sans me consulter; ils n'oseraient fonder un château, bâtir une église, commencer une guerre, livrer bataille, mettre une robe neuve, faire un cadeau, entreprendre un voyage sans mon commandement [3]. » Ce qui prouve toute la vogue dont jouissait, sous Charles V, l'astro-

[1] Ce livre, qui date de la fin du quinzième siècle, a été imprimé pour la première fois en 1528. Lenglet-Dufresnoy en a publié une édition en 1731, sous le titre suivant : *les Arrêts d'amour*, avec *l'Amant rendu cordelier en l'observance d'amours*, par Martial d'Auvergne, dit de Paris, etc., etc. Paris, 1731, 1 vol. in-12.

[2] *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roy Charles*, troisième partie, chap. III.

[3] Ch. LXI du *Songe du vieux Pèlerin*, cité par l'abbé Lebeuf, t. III, p. 445, des *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*. Paris, 1743, in-12.

logie judiciaire, c'est le nombre considérable de ceux qui en faisaient profession, ou qui en tenaient école. Simon de Phares, astrologue lui-même, en a dressé le catalogue. Parmi les adeptes de cette prétendue science, il cite une femme qui dut au hasard d'une prédiction heureuse son alliance avec l'un des hommes les plus remarquables de cette époque. Simon de Phares s'exprime ainsi : « En ce temps hommes et femmes désiraient savoir les choses à venir. Il y eut une demoiselle de Dinan qui fréquentait l'école que Ives Darian tenait dans cette ville, nommée Épiphanie Raguenel, qui épousa Bertrand Du Guesclin, à cause d'une prédiction qu'elle lui fit de la victoire [1]. » La chronique de Bertrand Du Guesclin parle aussi, sous l'année 1356, d'une demoiselle de Dinan d'assez haut lignage, âgée de vingt-quatre ans environ, qui s'occupait d'astrologie judiciaire. Voyant ses concitoyens inquiets du sort de Du Guesclin, qui se préparait à sortir de leurs murs pour se rendre à un combat singulier, Tiphaine Raguenel déclara sans hésiter que le sire Bertrand reviendrait vainqueur; ce qui arriva effectivement. Le bon chevalier ressentit beaucoup de joie de la confiance que la jeune dame avait eue dans son étoile, et il éprouva bientôt pour elle un sentiment profond d'amour et de reconnaissance. Peu d'années après Charles de Blois le maria avec Tiphaine, et donna au chevalier le château de la Roche-Darien. Les douceurs de cette union firent oublier pendant quelques mois à Du Guesclin le bruit

[1] Catalogue des principaux astrologues qui ont eu de la réputation en France sous Charles V. — Lebeuf, *Dissertations*, etc., t. III, p. 449.

des armes, et même la beauté de Tiphaine était si grande, qu'il eut quelque peine à s'arracher de ses bras. Mais la jeune femme était digne du héros qu'elle avait pour époux; voyant qu'il hésitait à se remettre en campagne, elle-même fut la première à le blâmer en lui disant : « La France doit retrouver par vous son ancienne splendeur, et voilà que pour l'amour de moi vous voulez perdre la gloire qui vous était acquise. Certes, je ne le souffrirai pas, car celle qui attend de vous sa gloire serait ainsi cause de son humiliation. Sachez-le bien, si vous ne poursuivez pas vos beaux faits d'armes, vous perdrez l'amour des honnêtes femmes. » Ranimé par ces nobles conseils, Du Guesclin reprit son épée et continua le cours de ses exploits.

Il avait trouvé dans Tiphaine Raguenel une âme héroïque digne en tout point d'être unie à la sienne. En 1370, Du Guesclin, ayant été fait prisonnier par le prince de Galles, obtient la permission de venir en Bretagne pour y chercher le prix de sa rançon. En arrivant à la Roche-Darien, il s'empressa de demander à sa femme une somme de cent mille livres, qu'avant son départ pour l'Espagne il avait enfermée dans l'abbaye du mont Saint-Michel, et qui ne s'y trouvait plus. « Dame, dit-il, je voudrais savoir ce que vous avez fait de mon trésor. — Monseigneur, reprit doucement Tiphaine, je l'ai donné à vos chevaliers qui sont venus me le demander pour payer leur rançon, ou l'équipement qu'ils avaient perdu. Il ne m'en reste plus rien. — Du Guesclin se contenta de lui répondre : Dame, vous avez bien agi. »

Tiphaine Raguenel était fille de Robert Raguenel, seigneur de Chastel-Oger, et de Jeanne de Dinan, vi-

comtesse de la Bellière. Elle ne laissa point d'enfants de son mariage avec le connétable, et mourut avant lui, vers l'année 1372.

La cause du mariage que Du Guesclin contracta avec Tiphaine Raguenel, attribuée par les chroniqueurs aux connaissances que cette dame avait en astrologie judiciaire, est une de ces mille traditions qui ont été recueillies sur le héros breton. Rien n'en garantit l'authenticité; seulement cette tradition peut être considérée comme vraie, parce qu'elle est dans le caractère de l'époque et dans celui du personnage auquel on l'attribue:

CHAPITRE II.

Les femmes célèbres de la cour de Charles VI. — Isabeau de Bavière et les dames de sa maison. — Sa dépense particulière. — Valentine de Milan, sa vie privée. — Jacqueline de La Grange. — Odette de Champdivers.

Au commencement du règne de Charles VI, en 1385, il y avait à la cour un prince allemand, le duc Frédéric de Bavière que le roi et ses oncles accueillaient avec faveur. On lui savait gré d'être venu de plus de deux cents lieues se mettre au service de la France, qui, disait-on, devait bientôt avoir une grande lutte à soutenir contre l'Angleterre. Tout en devisant avec ce prince, les oncles du roi lui demandèrent s'il n'avait pas une fille à marier : Non, répondit-il, mais mon frère aîné, le duc Étienne, en a une qui est fort belle. — Et de quel âge ? — Entre treize et qua-

torze, répondit Frédéric. — C'est ce qu'il nous faut, reprirent aussitôt les deux princes : retournez en Bavière, parlez à votre frère et amenez votre nièce en pèlerinage à Saint-Jean d'Amiens, le roi y sera, verra la fillette, et sans doute il la convoitera, car il aime volontiers toutes belles femmes ; alors votre nièce deviendra reine de France [1].

Le prince Frédéric se garda bien de négliger une semblable ouverture. Il retourna en Bavière, et décida son frère, non sans quelque peine, à lui confier Isabeau. Il la conduisit vers la duchesse Marguerite de Hainaut, sa tante, qui commença par changer les habits de la jeune fille, beaucoup trop simples pour les usages de la cour de France. Après trois semaines de séjour au Quesnoy, le duc Frédéric et sa nièce, accompagnés du comte et de la comtesse de Hainaut, se rendirent à Amiens, où le roi se trouvait alors. La beauté de la jeune fille, et surtout la candeur de son maintien, séduisirent Charles VI. Ainsi l'a remarqué Froissart, auquel j'emprunte ces détails sur Isabeau; la princesse se tenait immobile, ne remuant ni œil, ni bouche ; alors elle ne savait pas un mot de français [2]. Aussitôt qu'il eut vu cette jeune fille, Charles VI témoigna une grande impatience de la prendre pour femme, et Olivier de Clisson, connétable de France, ayant aperçu l'émotion qu'elle causait, dit au seigneur de la Rivière : Cette dame nous demeurera, le roi n'en peut ôter ses yeux. Après l'entrevue, le seigneur de la Rivière suivit Charles VI dans sa chambre et lui demanda : Que dites-vous de cette dame? Sera-t-

[1] Froissart, *Chroniques*, liv. II, chap. CCXXIX, t. II, p. 319.

[2] Froissart, *ibid.*, p. 321.

elle reine de France ? —Par ma foi, reprit Charles VI, je n'en veux pas d'autre ; dites à mon oncle de Bourgogne qu'il se dépêche. On obéit à cette impatience, et le mariage fut célébré à Amiens, le 17 juillet 1385[1]. Isabeau resta quelque temps dans cette ville, où avec le langage de France elle en apprit les habitudes et les manières. La comtesse de Hainaut continua l'éducation qu'elle avait commencée, et s'appliqua surtout à instruire Isabeau des usages, du cérémonial et de l'étiquette qui depuis le règne des Valois étaient devenus très-importants.

Dans l'espace des deux années qui suivirent son mariage, Isabelle mit au monde un fils, puis une fille, et, au moment de son entrée solennelle à Paris, au mois d'août 1389, elle était grosse pour la troisième fois. Par une fécondité peu commune, dans les douze années qui suivirent elle donna le jour à dix autres enfants. Très-passionné pour sa femme Isabelle, Charles VI voulut qu'elle fût reçue dans Paris avec des

[1] Dans ce récit du mariage de Charles VI, j'ai suivi la version de Froissart. Je dois faire observer que le moine anonyme de Saint-Denis, le plus exact et le plus complet des chroniqueurs du règne de Charles VI, rapporte les faits d'une autre manière. Après avoir parlé des discussions qui s'élevèrent entre le duc de Bourgogne et les autres princes au sujet de la noblesse des ducs de Bavière, et de ceux de la maison d'Autriche, le chroniqueur ajoute : .... Ils s'en remirent d'un commun accord au bon plaisir du roi pour terminer cette contestation, et envoyèrent dans les États des trois ducs un peintre habile pour faire le portrait des trois jeunes princesses. Ces portraits furent présentés au roi, qui choisit madame Isabelle de Bavière, âgée de quatorze ans, la trouvant très-supérieure aux autres en grâce et en beauté. (*Chroniques de Charles VI du Religieux de Saint-Denis*, publiées en latin pour la première fois, et traduites par M. Bellaguet, in-4°, 1839-42, t. I, p. 359.)

honneurs extraordinaires. Il pria la reine Blanche, veuve de Philippe de Valois, de régler la cérémonie, *en se reportant aux souvenirs du temps passé*. Les Annales conservées au monastère de Saint-Denis furent consultées, et, suivant le moine anonyme, on n'y trouva l'indication ni du cortége qui devait accompagner la reine, ni du costume qu'elle devait porter. Aussi le chroniqueur juge-t-il nécessaire de raconter en détails l'ordonnance suivie dans cette occasion [1]. Le moine anonyme n'a pas seul parlé des cérémonies qui eurent lieu à l'entrée d'Isabeau : on trouve dans Froissart et dans Juvénal des Ursins un long chapitre sur ce sujet [2]. J'emprunterai seulement au récit de ces chroniqueurs quelques circonstances particulières à la personne d'Isabeau. Elle était vêtue d'une robe de soie toute semée de fleurs de lis d'or, assise dans une litière couverte; après cette litière venaient plusieurs chariots peints et dorés; on y voyait les duchesses de Bourgogne, de Bar et plusieurs autres princesses, au nombre desquelles le moine anonyme a compté les duchesses de Berry et de Touraine ; mais Froissart, mieux instruit de ces sortes de faits, remarque expressément qu'elles étaient à cheval. Au milieu de la grande rue Saint-Denis, d'un chasteau qui représentait le paradis « et Dieu par figure séant en » sa majesté, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; et » là, de dans ce ciel, jeunes enfants de chœur, lesquels chantoient doucement en forme d'anges,

[1] *Chroniques de Charles VI*, liv. x, chap. vii, t. i, p. 611.

[2] Froissart, liv. iv, chap. i, t. iii, p. 1. — J. Juvénal des Ursins, année 1389. — Voyez aussi l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, t. i, p. 405, 5e édit.

» sortirent en volant deux anges qui tenoient une cou-
» ronne d'or et garnie de pierres précieuses, et la mi-
» rent les deux anges, et l'assirent sur le chef de la
» reine en chantant tels vers :

« Dame enclose entre fleurs de lis,
» Roine estes-vous de Paris,
» De France et de tout le pays,
» Nous en r'allons en paradis. »

Cette entrée solennelle avait lieu le dimanche ; le lundi, Charles VI donna un repas magnifique au Palais-de-Justice, sur la grande table de marbre. Vers la douzième heure, les bourgeois de Paris offrirent au roi, à la reine et à Valentine de Milan des cadeaux somptueux. Voici la nomenclature de ceux qui furent présentés à Isabelle : *une nef d'or*, *deux grands flacons d'or*, *deux drageoirs d'or*, *deux salières d'or*, *six temproirs d'or, douze lampes d'argent, deux douzaines d'écuelles d'argent*, *six grands plats d'argent*, *deux bassins d'argent....;* « et fut ce présent apporté » en la chambre de la reine en une litière, par deux » hommes, lesquels estoient figurés, l'un en forme » d'un ours, et l'autre en forme d'une licorne. » Pendant ces fêtes, qui durèrent plusieurs jours, une grande licence régna parmi les gens de cour : il se passa des choses deshonnêtes en matière d'amourettes, dit *Juvénal des Ursins*, *dont depuis de grans maux sont venus*. Sans trouver dans ce témoignage, comme l'ont fait Sauval, Dreux de Radier et plusieurs autres, le commencement des amours de la reine et du duc d'Orléans, on peut au moins y voir une preuve des mœurs relâchées qui dominaient à la cour de France.

Jusqu'au moment où Charles VI tomba complétement malade, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1393, Isabeau resta étrangère aux événements politiques. Retirée tantôt dans son hôtel de Saint-Paul, tantôt dans le bois de Vincennes, au château de Beauté, elle y menait, au milieu du luxe des fêtes, la vie douce et sensuelle d'une reine amie des plaisirs.

Ce n'est pas dans cette première partie de sa vie qu'Isabeau s'attira la colère et la haine du peuple. Son heureuse fécondité, qui fortifiait le trône, dut au contraire la mettre en vénération parmi ses sujets.

En étudiant la vie de cette femme trop célèbre, il ne faut pas oublier la destinée étrange du roi qu'elle avait épousé. Il faut surtout se rappeler la folie complète, furieuse, à laquelle il fut en proie pendant les trente dernières années de sa vie, et dont il est facile de suivre, dans la Chronique du moine anonyme de Saint-Denis, la naissance, le développement, l'étendue. L'exact chroniqueur a enregistré avec un soin minutieux tous les accès qui pendant plusieurs mois des six premières années privèrent le roi de sa raison. Il indique souvent la nature du mal et les remèdes bizarres, ridicules, que l'on ne craignait pas de mettre en pratique, la magie, par exemple, dont on essaya plusieurs fois; puis il se lasse de ces répétitions, et se contente de marquer chaque année, en peu de mots, le commencement de la folie du roi. Depuis 1411, il cesse d'en faire mention [1], ce qui semblerait indiquer que, vers la fin de sa vie, Charles VI n'avait

[1] Voici l'indication des passages du moine de Saint-Denis relatifs à la folie de Charles VI, t. II, p. 19, 87, 403, 543, 663, 685; t. III, p. 19, 37, 47, 115, 123, 143, 227, 247, 249.

plus même de courts intervalles de raison. A propos de cette cruelle maladie, le chroniqueur parle une seule fois d'Isabeau ; il la représente comme accablée de douleur : mais cette douleur ne paraît pas avoir été de bien longue durée ; le dégoût, l'oubli succédèrent vite à ce premier mouvement de pitié. Au lieu de consacrer chacun des instants de sa vie à soulager ce prince infortuné, comme les lois divines et humaines lui en faisaient un devoir, la jeune reine se livra peu à peu aux désordres de toute nature ; elle ne pensait qu'à augmenter le bien-être dont elle aimait à s'entourer. On la vit s'attacher avec ardeur au parti de Louis d'Orléans, dont les habitudes et le goût pour les plaisirs étaient en parfaite harmonie avec son genre de vie. De 1398 à 1403, le triomphe de ce dernier fut complet : c'est alors que les accusations les plus odieuses commencèrent à peser sur lui et sur la reine. En 1403, le duc de Bourgogne reprit quelque ascendant à la cour, et il travaillait à éloigner complétement Louis d'Orléans des affaires, quand, au mois d'avril de l'année 1404, la mort vint le frapper : le duc d'Orléans et la reine se trouvèrent seuls maîtres du pouvoir et ils en abusèrent étrangement. Isabeau en était venue à ce point de dépravation, qu'elle oubliait complétement ses enfants. Dans un de ses moments lucides, le roi reçut des plaintes à ce sujet. Voulant connaître la vérité, il fit appeler le jeune comte de Guyenne, alors âgé de neuf ans, et lui demanda depuis combien de temps il n'avait pas vu sa mère ? Depuis trois mois, répondit le dauphin [1].

De même l'année suivante, en 1406, le jeune prince,

[1] *Chroniques de Charles VI*, par le moine de Saint-Denis, t. III, p. 267.

ayant su que son père avait un moment de raison, vint le trouver et lui exposa qu'il manquait des choses les plus nécessaires, et qu'il était accablé de dettes sans pouvoir les payer; il le pria de se charger à l'avenir de son entretien. Le roi, ajoute le chroniqueur, calma les plaintes de son fils et acquiesça volontiers à sa prière. Il fit venir les collecteurs de taxes, et, ayant su d'eux qu'un tel scandale provenait des excès commis par certaines personnes qui abusaient des deniers royaux, il résolut d'y porter remède, mais il retomba peu de temps après [1]. Ces accusations de la part du chroniqueur sont positives et de la plus haute gravité; cependant, à la date du mois de novembre 1407, après avoir dit que la reine accoucha d'un fils qui ne vécut que peu d'instants, il ajoute : « La reine fut vivement » affectée de la mort prématurée de cet enfant, et passa » dans les larmes tout le temps de ses couches. L'il» lustre duc d'Orléans, frère du roi, lui rendit de fré» quentes visites, et s'efforça d'apaiser sa douleur par » des paroles de consolation [2]. »

C'est en sortant d'une de ces fréquentes visites que ce prince périt victime, comme on le sait, d'un assassinat. A propos de l'union étroite qui exista toujours entre la reine et Louis d'Orléans, des historiens n'ont pas manqué d'ajouter aux fautes graves commises par ces deux personnages, le crime d'une liaison incestueuse. A cet égard quelques mots échappés au moine de Saint-Denis pourraient seuls être comptés comme un témoignage contemporain; les voici : « Enfin ils

[1] *Chroniques de Charles VI*, par le moine de Saint-Denis, t. III, p. 435.

[2] *Id., ibid.*, p. 731.

» oubliaient tellement les règles et les devoirs de la » royauté, qu'ils étaient devenus un objet de scandale » pour la France, et la fable des nations étrangères[1]. »

Cette accusation, qui est formelle quant aux murmures que soulevait parmi le peuple la conduite du prince et de la reine, peut seulement faire supposer qu'on les accusait d'un commerce criminel; mais elle ne prouve pas sans réplique que ce commerce existât; et, je le répète, c'est le seul témoignage contemporain qu'il soit possible d'invoquer. De bonne foi, est-il assez étendu, assez explicite pour établir un fait d'une nature aussi grave? Sans prétendre justifier de toutes les accusations portées contre elle la reine Isabeau de Bavière, je pense qu'il est inutile d'ajouter aux mauvaises actions que l'histoire peut lui reprocher un inceste doublement criminel.

Après la mort du duc Louis d'Orléans, Isabeau essaya, mais en vain, de retenir le pouvoir qu'elle s'était arrogé. Elle fut peu à peu contrainte de céder à la puissance du duc de Bourgogne, et à se ranger de son parti. Profitant du meurtre inouï que le prince avait osé commettre, Isabeau s'était empressée de faire prévenir Valentine de Milan et de la pousser à se venger : mais quand elle vit que le duc de Bourgogne avait assez de pouvoir pour justifier publiquement sa conduite, elle trembla pour elle-même et se sauva à Melun, emmenant avec elle son fils. Elle fit mettre la citadelle en état de défense; mais Jean-sans-Peur, qui avait besoin de la présence du dauphin, profita d'un moment lucide où se trouvait le roi pour l'enga-

[1] *Chroniques de Charles VI,* par le moine de Saint-Denis, t. III, p. 267.

ger à ramener Isabeau dans Paris, ce que le faible monarque exécuta volontiers[1]. Si la reine avait été capable de gouverner, elle se serait emparée de toute l'autorité, grâce à ce que le dauphin était passé sous sa direction après la mort du duc d'Orléans; mais on ne voit pas qu'elle se soit servie de ce précieux gage pour autre chose que pour mettre la main sur les finances, et pour recueillir des applaudissements qui flattaient sa vanité, faisant caracoler aux yeux du peuple l'enfant royal qu'elle suivait dans un chariot[2]. Ce fut seulement plusieurs mois après que, profitant de l'absence du duc de Bourgogne, elle retourna au Louvre, accompagnée de trois mille hommes d'armes et des princes opposés à Jean-sans-Peur. Ayant fait poser partout des sentinelles, Isabeau demanda les clefs de la ville, et, comme à Melun, parut se mettre en garde contre les embûches de son redoutable ennemi.

Isabeau de Bavière, craignant d'irriter par sa méfiance les bourgeois de Paris, fit appeler les principaux d'entre eux, ainsi que le prévôt des marchands. Elle les pria de ne pas ajouter foi aux bruits qu'on répandait qu'elle voulait s'emparer de leurs armes et des chaînes de fer qui protégeaient la ville; elle n'y avait jamais pensé, et entendait même qu'ils en eussent un plus grand nombre que de coutume. Elle leur fit ensuite savoir, par l'organe du chancelier, que de graves dissensions survenues entre elle et les princes du sang royal l'obligeaient à s'entourer de sol-

[1] *Chroniques de Charles VI*, par le moine de Saint-Denis, t. III, p. 767.

[2] *Chronique* de Monstrelet, liv. I, chap. XLVI.

dats; mais ces belles paroles furent suivies d'actes qui mécontentèrent singulièrement les Parisiens. Deux jours après, le roi, étant tombé malade, fut enlevé secrètement et conduit à Tours.

Isabeau ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'elle soutenait contre le duc de Bourgogne une lutte inégale. C'est pourquoi elle s'empressa de consentir un traité de paix qui eut lieu à Chartres au mois de février 1409. Ce qui flatta surtout la reine, ce fut le mariage qu'en signe de réconciliation son frère Louis de Bavière contracta avec la fille du roi de Navarre, veuve du roi d'Aragon. En réalité, Jean-sans-Peur ne laissa prendre à la reine qu'une bien faible part dans le gouvernement des affaires publiques. Isabeau n'en éprouva pas une grande peine; elle aimait surtout les jouissances de la vie; elle se dessaisit cette année du dauphin, que jusqu'alors elle avait eu en son gouvernement, pour qu'il fût instruit aux armes. A cette époque de la vie d'Isabeau se rapportent deux faits signalés par le moine de Saint-Denis et par Juvénal des Ursins, qui prouvent toute l'animadversion que cette reine avait soulevée contre elle, surtout parmi le peuple de Paris. Le premier se passa en 1413, pendant la journée de sédition conduite par Caboche et ses complices : « Les mauvaises » herbes furent ostées des jardins du roi et de la royne, » dit le chroniqueur, c'est à sçavoir le duc de Ba» vière, frère de la royne, qui fut mis en une tour, » devant le Louvre, et plusieurs autres officiers, les » uns mis au Chastelet, et les autres en la Concierge» rie du palais; et si prist-on environ quatorze ou » quinze dames que demoiselles de l'hostel de la

» royne, lesquelles furent menées en la Conciergerie » comme en prison[1]. » L'autre fait, qui eut lieu en 1417, est relatif au chevalier de *Bosredon*, que l'on a souvent appelé *Boisbourdon*. C'était un jeune seigneur de bonne mine qui sut gagner la faveur d'Isabeau de Bavière. Monstrelet rapporte qu'un soir le roi, s'en retournant à Paris, en sortant du château de Beauté où habitait la reine, rencontra Bosredon qui se rendait au château. Le chevalier se contenta de saluer en s'inclinant légèrement; le roi fut indigné de tant d'impertinence : il fit arrêter le chevalier, qui, après avoir été mis à la question, fut jeté dans la Seine[2]. Bien que ni Monstrelet, ni Juvénal des Ursins, ni le Journal d'un bourgeois de Paris n'en aient fait mention, on assure que Bosredon avoua la liaison coupable qui l'unissait à la reine. Au moins est-ce la conclusion qu'on a tiré du passage suivant de Juvénal des Ursins :

« Aucune renommée estoit que en l'hostel de la » royne se faisoient plusieurs choses deshonnestes; et » y fréquentoient les seigneurs de La Trémouille, Giac, » Bosredon et autres; et quelque guerre qu'il y eût, » tempestes et tribulations, les dames et demoiselles » menoient grands et excessifs états; et cornes merveilleuses, hautes et larges; et avoient de chacun » costé en lieu de bourlès deux grandes oreilles si » larges, que quand elles vouloient passer l'huis d'une » chambre, il falloit qu'elles se tournassent de costé » et baissassent, ou elles n'eussent peu passer. La » chose déplaisoit fort à gens de bien, et en furent

[1] *Histoire de Charles VI*, par J. Juvénal des Ursins, année 1413.

[2] *Chronique* de Monstrelet, liv. I, chap. CLXXV.

» aucuns mis hors. Bourredon pris, et pour aucune » chose qu'il confessa il fut jeté à la rivière et noyé; » et fut délibéré pour plusieurs causes que la royne » s'en iroit à Blois pour estre loin de la guerre, et y » fut envoyée[1]. » Le Journal d'un bourgeois de Paris ajoute : « Et fut la royne privée de tout; que plus ne » seroit en conseil, et lui fut son estat amoindry[2]. »

De son exil Isabeau se vit forcée d'implorer l'assistance du duc de Bourgogne, qui trouva bon de l'associer à son gouvernement et de couvrir du nom de la reine l'exercice d'un pouvoir presque absolu.

Dès lors Isabelle de Bavière ne fut plus entre les mains de Jean-sans-Peur qu'un instrument dont il se servait suivant son caprice. En 1417, maître de Chartres et du pays environnant, il fit écrire par la reine des lettres à plusieurs bonnes villes du royaume pour les décider à le recevoir. Afin d'augmenter la valeur de ces circulaires officielles, il crut nécessaire d'employer un sceau particulier sur lequel Isabeau était représentée[3].

[1] *Histoire de Charles VI,* édit. de Godefroid, in-fol., p. 336.

[2] *Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 32 des *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourgogne,* in-4°, 1729.

[3] On lit dans Monstrelet, liv. I, chap. CLXXXVII : Un scel où estoit » gravée l'image de la roine estant droite, ayant les deux bras tendant » vers terre; et au droit lez estoit un escu des armes de France, et au » senestre avoit un escu parti des armes de France et de Bavière; et » si estoit écrit autour : C'EST LE SCEL DES CAUSES, SOUVERAINETÉS » ET APPELLATIONS POUR LE ROI.

» Et fut ordonné par icelui conseil que dudit scel on scelleroit de » cire vermeille, et que les lettres et mandements se feroient au nom » de la roine par la manière qui s'ensuit :

« Isabelle, par la grâce de Dieu, roine de France, ayant pour l'oc» cupation de monseigneur le roi le gouvernement et l'administration » de ce royaume, etc. »

Quelques mois plus tard le duc de Bourgogne conduisit la reine à Troyes, et y établit, toujours sous le nom d'Isabeau de Bavière, un simulacre de parlement.

Au mois de juillet 1418, après les horribles massacres qui signalèrent dans Paris le triomphe du parti bourguignon sur celui d'Armagnac, Jean-sans-Peur, ayant fait son entrée solennelle, *étendard déployé et par belle ordonnance*, eut grand soin de mener avec lui la reine qui, pour la dernière fois de sa vie, goûta les plaisirs d'un triomphe :

« A l'entrée desquels fut menée dedans Paris moult » grant joie pour la venue d'iceux; et crioit-on *Noel* » partout les carrefours à haulte voix. Et des haultes » fenestres, en plusieurs lieux, on jetoit sur le charriot » de la royne et sur les seigneurs, fleurs en grand » abondance; et ainsi le duc de Bourgogne mena la » royne à l'hostel de Saint-Pol où estoit le roi qui à » elle et au duc de Bourgogne fit joyeuse réception [1]. »

Ce fut, comme on le sait, en 1419, qu'un traité conclu à Troyes entre le roi d'Angleterre, Jean-sans-Peur et la reine Isabeau, fit passer dans la maison de Lancastre l'héritage de la couronne de France. Isabeau accueillit avec joie cette alliance et devint comme étrangère au pays qui l'avait adoptée. La mort violente de Jean-sans-Peur, assassiné sur le pont de Montereau, ne fit que l'encourager dans cette voie criminelle. Elle se déclara ouvertement contre le dauphin qui avait été élevé loin d'elle et par ses ennemis particuliers. Après la mort de Charles VI, arrivée au mois de décembre 1422, Isabeau vécut au

[1] Monstrelet, liv. I, chap. CXCIX.

milieu des Anglais, dans son hôtel de Saint-Paul à Paris, méprisée des alliés qu'elle avait choisis, détestée du peuple qui se rappelait ses débordements, privée de l'opulence et du luxe auxquels elle avait tant sacrifié. Elle fut même exposée aux insultes de la populace, et quelques auteurs ont attribué sa mort au saisissement qu'elle éprouva d'entendre proclamer publiquement que Charles VII n'était pas le fils du roi. Brantôme rapporte que cela se disait encore de son temps. Isabeau mourut le dernier jour de septembre de l'année 1435, au moment où le duc de Bourgogne et le roi Charles VII venaient de signer le traité d'Arras.

Les funérailles de cette princesse eurent lieu dans Paris, avec le cérémonial accoutumé : son corps fut exposé pendant trois jours sur un lit de parade et visité par tout le peuple. Quatorze jours après, un service eut lieu à Notre-Dame. Seize hommes vêtus de noir portèrent le catafalque, qui était précédé des quatorze *clocheteurs des trépassés de la ville de Paris*[1], et de cent pauvres avec des torches. Les bourgeoises de la ville assistèrent en foule à cette cérémonie ; mais une seule grande dame s'y trouva, ce fut la *dame de*

[1] Les quatorze *clocheteurs des trépassés de la ville de Paris* formaient une corporation sous le titre de *crieurs-jurés*. Ils étaient soumis à la juridiction des officiers municipaux. Ils annonçaient une grande partie des marchandises à vendre ; de plus, ils annonçaient le soir, et même la nuit, la mort de chaque habitant, et portaient dans cette occasion un costume singulier composé d'une dalmatique blanche semée de larmes noires et de têtes de mort. C'est dans ce costume qu'ils assistaient aux funérailles des princes et des princesses. Voyez, au sujet des *crieurs*, mon *Histoire de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, etc., édit. in-4°, p. 222, première partie.

Bavière, l'une des sœurs d'Isabeau. Le Journal d'un bourgeois de Paris, auquel j'emprunte ces détails, ajoute que la représentation de la reine était si bien faite, qu'on aurait pu croire que cette princesse n'était qu'endormie[1]. Le lendemain on prépara tout pour conduire le corps à Saint-Denis ; mais les troupes de Charles VII, que le bourgeois de Paris appelle les *Armagnacs*, couraient la campagne; elles se seraient infailliblement emparées d'un cortége trop magnifique. C'est pourquoi le corps d'Isabeau fut mis sans aucune pompe dans un batelet et conduit par la Seine jusqu'à Saint-Denis; quatre personnes seulement, dont un prêtre, l'accompagnèrent. Plusieurs historiens, ne tenant aucun compte des circonstances, ont fait un crime aux Anglais de tant de parcimonie[2]. Les dépouilles mortelles de cette reine furent déposées dans la chapelle destinée à Charles V et aux membres de sa famille. La bibliothèque que ce prince avait fondée au Louvre, et que Charles VI avait encore augmentée, fut vendue douze cents livres, en 1435, au duc de Bedfort; cet argent, remis à Pierre de Thury, *tombier*, demeurant à Paris, servit à payer en partie le mausolée de Charles VI et d'Isabeau de Bavière; ce mausolée, placé à la droite de celui de Charles V, représentait la reine et son mari couchés l'un à côté de l'autre, séparés par une colonne légère, la tête

[1] *Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII*, P. 1, p. 163, des *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*. Paris, 1729, in-4°.

[2] Entre autres, Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, 1643, in-fol., quatrième partie, p. 251.

ceinte d'une couronne et surmontée d'un dais de pierre en ogive[1].

La statue d'Isabelle provenant de ce tombeau a fait partie de l'ancien musée des monuments français[2]. Elle indiquait la grande beauté de cette reine, aussi bien qu'une autre statue qui décorait une des portes de la Bastille, et que Millin a faitgraver[3]; mais ce qui peut surtout donner une idée de la magnificence de cette reine, c'est le portrait gravé dans les antiquités françaises de Montfaucon[4]. Isabelle, accompagnée de deux suivantes qui portent la queue de son manteau, est couverte d'une robe brochée d'or, garnie de perles et de pierres précieuses; son manteau de même étoffe, à larges fleurs, est doublé d'hermine; sa couronne royale est placée au-dessus d'un bourrelet tressé d'or, de perles et de pierreries. Elle a pour chaussure de longs souliers de velours noir à la poulaine. Dans ce costume, Isabelle justifie bien ces paroles de Brantôme : « On donne le los à la reyne Isabelle de Ba- » vière, femme du roy Charles sixiesme, d'avoir ap- » porté en France les pompes et les gorgiasetés pour » bien habiller superbement les dames[5]. » (A).

Malgré le nombre et l'étendue des détails relatifs à Isabeau de Bavière que l'on peut recueillir dans les chroniqueurs contemporains, il existe encore d'autres documents à consulter, quand on veut bien connaître

[1] Félibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 555.

[2] Alex. Lenoir, *Musée des monuments franç.*, t. II, pl. 76.

[3] *Antiquités nationales*, etc., 1790, in-4°, t. I, pl. 3, n° 3.

[4] *Monuments de la monarchie franç.*, t. III, p. XXV.

[5] Brantôme, *Dames illustres*, etc., t. V des OEuvres complètes, in-8°, 1823.

la vie de cette femme célèbre. Plusieurs inventaires des officiers et des domestiques de sa maison, plusieurs comptes de ses argentiers, ou même de sa dépense privée, sont parvenus jusqu'à nous. Il y a quelque chose de piquant à parcourir les livres de dépense de cette reine, que ses prodigalités, aussi bien que les défauts de son cœur, rendirent odieuse à ses sujets. Le gaspillage des deniers publics par Isabelle de Bavière et par le duc d'Orléans, furent l'une des causes principales des troubles qui agitèrent le royaume sous Charles VI. Ne serait-il pas curieux de constater par des faits authentiques jusqu'à quel point les plaintes du peuple étaient fondées? Mais la série de documents relatifs à cette matière n'est pas complète, d'une part, et de l'autre, ceux qui nous sont parvenus manquent de méthode et d'exactitude. On n'y trouve pas ce soin à mentionner l'objet de chaque dépense, cette minutie de détails qu'on remarque à la même époque dans la comptabilité des villes et des grandes maisons. Les argentiers d'Isabelle se contentaient de consigner en gros les fournitures d'orfévrerie, de soierie et d'autres étoffes. Est-ce une preuve du désordre qui régnait dans sa maison? est-ce une précaution de la reine elle-même, qui défendait d'insister sur le menu des articles pour échapper à un contrôle trop minutieux? C'est à la section historique des Archives du royaume que les registres de la dépense d'Isabelle de Bavière sont conservés. L'un de ces registres, qui est daté de 1409, donne le chiffre des dettes que la reine avait contractées cette année. Il s'élevait à la somme de dix mille six cent neuf livres parisis, c'est-à-dire à près de quatre cent cinquante mille francs de notre monnaie.

Le même registre renferme plusieurs listes des officiers et domestiques de la reine et de ceux de ses enfants, avec l'indication des gages qu'ils recevaient. Ce *ménage*, comme on disait alors, ne s'élevait pas à moins de quarante-cinq personnes, sans y comprendre l'aumônier, les chapelains, les clercs et sommeliers de la chapelle, désignés dans un seul article, et qui devaient être assez nombreux, à n'en juger que par les quatre cent soixante francs d'or qu'ils recevaient chaque année. Parmi les dames d'honneur de la reine, je citerai la demoiselle Jeanne de Luxembourg, la demoiselle Bonne des Vicontes, madame de Mouy, femme de Charles de Saucourt, chevalier, seigneur de Mouy; madame de Malicorne, morte nouvellement, en 1408; madame de Roussay, femme de M. de Roussay, chevalier, conseiller, grand maître d'hôtel de la reine. Il avait remplacé, en 1408, le sire de Garencières, dont la veuve Brunissande, vicomtesse de Lautrec, toucha six cents livres tournois pour les six derniers mois du service de son mari. Je citerai encore la duchesse de Guyenne, la comtesse de Charolais, belle-fille du duc de Bourgogne, et Anne de Bourbon, femme de Louis de Bavière, frère de la reine. En 1409, celle-ci venait de mourir; la reine fit payer à son mari une somme de trois mille francs d'or pour l'aider à payer les dettes que sa femme avait laissées. Entre les conseillers de la reine, et comme son chambellan, particulièrement chargé de la garde du duc de Guyenne, je trouve Renaud d'Angennes, dont la maison a donné aux rois de France tant de serviteurs illustres.

Parmi les dames et demoiselles chargées de la con-

duite des filles de Charles VI, je citerai madame de Quesnoy, et les demoiselles Jeanne de Rouvres, Perrette de Chivry, Marguerite de Moustiers, Marguerite de Bretigny, Jeanne de Rougemaison[1].

De tous ces documents, celui qui donne sur la vie privée d'Isabeau les détails les plus curieux est un registre en papier comprenant les dépenses particulières que la reine faisait chaque jour pendant l'espace d'un peu plus de deux années[2]. Ce compte n'a pas loin de six cents articles; un grand nombre, il est vrai, contiennent la répétition des mêmes objets; malgré tout, il est facile d'y recueillir sur les habitudes et les goûts privés d'Isabeau certaines particularités assez piquantes, et dont je citerai quelques-unes.

Au moment où ce compte a été fait, Isabeau de Bavière touchait à l'âge critique pour toutes les femmes, principalement pour celles qui ont aimé à plaire. Elle atteignait quarante-quatre ans, ce qui ne l'empêchait pas chaque jour d'employer des fleurs dans sa parure, ainsi que le prouve un article souvent répété : « A Isabeau l'ouvrière, quatre sous parisis, pour avoir de la fleur pour l'atour de la reine. » Il est de même assez souvent question de *certaines eaues roses* nécessaires à la reine, que l'on allait chercher à Paris, *devers la*

[1] *Registre des recettes et dépenses de la royne Isabeau de Bavière pour les années* 1408, 1409. Arch. du royaume, K 268.

[2] *C'est le compte de Thévenin, le bailly clerc des offices des ostels de la royne, de l'argent par lui receu pour et par l'ordonnance et mandement d'icelle dame, pour icellui convertir, paier et distribuer à faire son plaisir et vouloir, pour xiij mois et xviij jours, commençant le premier jour de mars cccc xv* (1415) *et finissant le xviij*e *jour d'avril cccc xvij* (1417). Archives du royaume, K 270.—Voyez Appendice (B).

femme Bureau de Dampmartin. Il est aussi parlé de perles et de savon.

Des articles nombreux et variés sont relatifs, non pas à la nourriture de chaque jour de la reine (il y avait pour cela un compte particulier), mais bien aux caprices de bouche, si je puis m'exprimer ainsi, qu'elle pouvait avoir. Aussi est-il question dans ces articles de friandises de toute espèce de fruits, de confitures, de poissons recherchés, de *truffles bonnes à manger.* Un jour de Pâques, au milieu des offices religieux, auxquels chacun était forcé d'assister, la reine envoie l'un de ses valets, Jean Chenaus, à la *Cressonnerie, devant le Sépulchre*, à Paris, acheter un pâté de veau pour elle et ses femmes.

L'organisation intérieure et l'ameublement de l'hôtel de Saint-Paul, où la reine faisait sa demeure habituelle, sont l'objet de plusieurs articles. On y acquiert la preuve du soin que mettait Isabelle à établir autour de sa personne tout le bien-être, tout le luxe qu'il était possible de se procurer à cette époque. Quelques articles ont rapport aux tentures qui garnissaient les portes ou les fenêtres, et aux nattes qui couvraient les planchers. Il est aussi question des verrières, entre autres de celle de l'oratoire de la reine. Parmi les meubles qui servaient à l'intérieur de l'hôtel, j'ai remarqué un *chariot de fer garni de charbon* pour échauffer les *galeries de l'hôtel.* La fermeture des portes est l'objet d'une attention toute particulière : à l'article 199 il est fait mention de deux gros gonds placés à la porte du jardin, du côté de l'hôtel des Tournelles, devenu l'habitation particulière du roi. Comme sa belle-sœur Valentine de Milan, Isabeau s'occupait

de musique et savait pincer de la harpe. Les articles 297 et 360 sont relatifs aux cordes nécessaires à l'entretien de cet instrument. A plusieurs reprises, la reine fait jouer devant elle les *ménestrels* du roi, des bateleurs et des joueurs de personnages et quelques musiciens étrangers.

Isabeau de Bavière avait un goût très-prononcé pour les animaux de toute espèce. On voyait réunis dans son hôtel des tourterelles, des cygnes, des tarins, des chardonnerets, des chiens, des chats, un singe, un léopard et jusqu'à un chat-huant. Le singe paraît avoir été l'objet d'une prédilection particulière : il était habillé d'une robe fourrée de gris, il avait un collier de cuir rouge auquel pendait une boule de bois fixée dans un cercle de fer.

Un grand nombre d'articles sont relatifs aux actes de dévotion et de charité accomplis par Isabeau de Bavière. Quant aux actes de dévotion, chacun sait qu'ils étaient d'un usage fréquent à cette époque; ils ne préjugent donc rien en faveur de ceux qui les accomplissaient. Pendant ces deux années, dont on connaît la dépense de chaque jour, rarement une semaine s'est écoulée sans que la reine ait fait dire plusieurs messes, ou envoyé quelques serviteurs en pèlerinage dans les pays les plus éloignés. Il est aussi question à diverses reprises des *heures* de la reine, de ses *agnus* et d'autres objets de dévotion. Quant aux actes de charité, il est juste d'en tenir quelque compte à Isabeau de Bavière; d'abord ils ont été nombreux, et attestent chez la reine beaucoup d'empressement à soulager la misère, qui dut être bien grande à l'époque malheureuse où elle vivait. Dans le rang qu'elle

occupait, cette charité lui était prescrite, et, en la faisant, elle ne remplissait que son devoir ; mais l'accomplissement de ce devoir chez un personnage aussi terrible que les historiens nous ont représenté Isabeau, ne doit-il pas modifier un peu l'opinion qu'on s'est faite à son égard. Cette reine fut criminelle, sans aucun doute, et l'amour effréné du plaisir l'entraîna aux plus coupables actions, mais elle ne fut pas, ainsi qu'on le croit généralement, un monstre de cruauté.

Au milieu des calamités de toute nature qui ont signalé le règne de Charles VI, et qui font de cette époque une des plus malheureuses de notre histoire, la figure de Valentine de Milan apparaît comme celle d'un ange de douceur et de bonté. C'était la fille de Jean Galéas Visconti, seigneur de Milan, et d'Isabelle, qui fut le dernier des dix enfants de Jean II, roi de France, célèbre par sa captivité. Isabelle avait été mariée à ce prince italien moyennant une somme considérable, employée, dit-on, au rachat de son père. Valentine, en épousant Louis d'Orléans, frère de Charles VI, apportait en dot la ville d'Asti, dont le revenu était fort productif. Ainsi, dans ces alliances entre l'antique et puissante maison de Capet et la maison assez nouvelle des seigneurs de Milan, il y avait eu beaucoup d'argent de gagné, mais pas de gloire ; et encore les désastres et les pertes considérables qu'entraînèrent sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, les guerres d'Italie, l'emportèrent de beaucoup sur les dots d'Isabelle et de Valentine.

Les vertus qui ont illustré cette princesse provenaient d'un bon naturel et de l'éducation que sa mère lui avait donnée, car Jean Galéas n'était pas capable de les lui inspirer. Ce prince, que le peuple de Paris regardait comme un sorcier, fut au moins un tyran capricieux, qui, à force d'exactions, trouva le moyen d'augmenter les grandes richesses dont il avait hérité.

Le moine anonyme de Saint-Denis, dans l'histoire si complète qu'il nous a laissée du règne de Charles VI, consacre à Galéas une page fort curieuse. Après avoir dit comment ce prince fit périr son oncle Barnabo par une trahison ; comment avec l'aide des mercenaires allemands, il s'empara de Bologne et de plusieurs autres places, le chroniqueur ajoute : « Il était plus in-
» satiable qu'aucun prince, et sa cupidité était telle
» qu'il extorquait à ses sujets la moitié de leurs biens.
» Il n'ignorait pas que sa conduite excitait de nom-
» breux murmures; cependant il aimait souvent à ré-
» péter qu'il avait mis si bon ordre à la police de ses
» États, qu'une jeune fille aurait pu parcourir le pays
» les mains pleines d'or sans être volée... et il ajoutait
» qu'il pouvait à bon droit se vanter d'être le seul en
» Lombardie qui pillât et qui volât, en accablant le
» peuple d'impôts. Non-seulement il mettait sa gloire
» à surpasser les princes de son temps par la magni-
» ficence de ses palais et des maisons de plaisance,
» où il allait se délasser des affaires, mais encore il
» était le seul qui eût imaginé d'avoir sur les routes
» publiques une chaussée à part réservée pour ses
» équipages lorsqu'il se rendait d'une ville dans une
» autre : on ne pouvait y passer sous peine d'amende.
» Jamais il ne parcourait ses provinces sans se faire

» escorter par des hommes d'armes qui se tenaient à » ses côtés et à une certaine distance pour ne pas » couvrir de poussière leur maître efféminé. Il dé- » ployait aussi à la chasse plus de magnificence que » les autres seigneurs. Ce n'était pas avec des meutes » de chiens, quoique ses sujets en nourrissent à leurs » frais pour lui un grand nombre dans les villes et » dans les villages, c'était avec des léopards et d'au- » tres bêtes apprivoisées qu'il chassait [1]. »

L'éducation qu'avait reçue Valentine répondait sans doute à la magnificence que déployait son père dans les actions de sa vie. On ne peut avoir à cet égard que des révélations incomplètes; elles suffisent cependant pour affirmer que Valentine fut initiée à la connaissance des arts libéraux. Par exemple, il résulte d'un acte original daté de 1397, qu'elle s'occupait de musique, et pinçait de la harpe [2].

Son mariage eut lieu au commencement de 1389, un peu avant l'entrée solennelle que fit au mois d'août de cette année, dans Paris, la reine Isabeau de Bavière.

Louis d'Orléans, qui n'était encore que duc de Touraine, après avoir obtenu du pape la dispense nécessaire pour épouser sa cousine, la conduisit à Melun, où le roi reçut le jeune couple, et célébra son union. Trois jours après, Valentine faisait, avec la reine sa belle-sœur, une première entrée à Paris. Froissart nous a conservé le détail des magnifiques

[1] *Chronique du Religieux de Saint-Denis,* etc., traduct. de M. Bellaguet, t. III, p. 132.

[2] *Catalogue des Archives de M. le baron de Joursanvault,* etc. Paris, Techener, 1838, 2 vol., n° 822.

présents que les bourgeois de cette ville offrirent à Valentine : ces présents renfermés dans une riche litière, accompagnée de douze bourgeois, étaient portés par deux hommes habillés à la mauresque et qui s'étaient noirci le visage pour plus d'exactitude. Ces présents consistaient en nef, pots, drageoirs, salières, tasses et plats d'or ou d'argent[1].

Les premières années que Valentine de Milan vécut à la cour de France se passèrent au milieu des fêtes et des plaisirs de toute nature, dont les chroniqueurs contemporains n'ont pu s'empêcher de signaler l'abus.

On ne saurait croire à quels degrés le luxe, la magnificence étaient portés alors dans les ameublements, dans les costumes, dans les usages de la vie privée. Sous ce rapport, les comptes de dépense de Louis d'Orléans et de Valentine sa femme, sont des plus curieux à étudier. On y trouve des renseignements de toute nature aussi nouveaux que variés, et qui donnent sur la vie de ces deux illustres personnages des détails qu'on nous saura d'autant plus de gré de reproduire ici, qu'ils sont restés inédits jusqu'à ce jour.

Aussitôt que Valentine fut arrivée à Melun, Louis d'Orléans s'empressa d'assurer d'abord à la princesse, pour ses menus plaisirs, « deux cens frans par mois, » somme considérable à cette époque[2]. De plus, il voulut que sa demeure à Paris fût splendide, et construite avec toute la recherche qu'on pouvait y mettre alors.

En 1388, Charles VI lui avait donné une maison

[1] *Chronique* de Froissart, liv. IV, ch. I, t. III, p. 9.

[2] Environ 8,472 fr. de notre monnaie.

située non loin du Louvre, qui, après avoir porté le nom d'hôtel de Nesles, était connue sous celui d'hôtel de Bohême, depuis que Philippe de Valois la donna, en 1327, à Jean de Luxembourg, roi de Bohême [1].

Pour agrandir cet hôtel, Louis d'Orléans, au commencement de septembre 1391, acheta du seigneur de Garencière, son chambellan, une maison située non loin du Louvre, devant la porte Saint-Honoré.

L'année suivante, il en acquit une autre qu'il fit démolir, *pour accroissement de ses jardins*, ainsi que porte l'acte de vente.

[1] Cet hôtel a été connu plus tard sous le nom d'*hôtel de Soissons*. Il était situé sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la Halle au blé, et renfermait tout le terrain compris entre la rue Croix-des-Petits-Champs et la rue Coquillière. L'abbé Terrasson a publié un mémoire fort étendu et curieux sur cet hôtel, dans ses *Mélanges d'histoire, de littérature*, etc., Paris, 1768, in-12. — Sauval (t. II, p. 211) donne, au sujet du même hôtel, des détails fort curieux. Je citerai ici ceux qui ont rapport aux appartements occupés par Valentine de Milan et son mari :

« Je dirai qu'entre plusieurs grans appartemens et commodes que » l'on y comptoit, deux entre autres pouvoient entrer en comparaison » avec ceux du Louvre et de l'hostel royal de Saint-Pol. Tous deux occu- » poient les deux premiers étages du principal corps de logis, le pre- » mier étoit relevé de quelques marches de plus que le rez-de-chaussée » de la cour; Valentine de Milan y demeuroit; Louis II du nom, duc » d'Orléans, son mari, occupoit ordinairement le second, qui régnoit » au-dessus. L'un et l'autre regardoit sur le jardin et la cour : chacun » consistoit en une grande salle, une chambre de parade, une grande » chambre, une garde-robe, des cabinets et une chapelle. Les salles » recevoient le jour par des croisées hautes de treize pieds et demi, » et larges de quatre et demi. Les chambres de parade portoient huit » toises deux pieds et demi de longueur. Les chambres, tant du duc » que de la duchesse, avoient six toises de long et trois de large; les » autres sept et demi en quarré. Le tout éclairé de croisées longues, » étroites et fermées en fil d'archal, avec un treillis de fer percé. Des » lambris et des plafonds de bois d'Irlande ouvré de la même façon » qu'au Louvre. »

Parmi les travaux de toute nature qu'il fit exécuter, on remarque l'établissement d'une fontaine qui est l'objet d'une mention particulière.

Du 22 août 1394 au 12 décembre de la même année, onze cents livres furent payées à Jehan Amyot pour ouvrages de maçonnerie.

Cette splendide habitation paraît avoir servi principalement à Valentine et à ses enfants. Elle y vivait au milieu d'un luxe tout royal, ainsi qu'on peut en juger par l'inventaire des tapisseries qui garnissaient cet hôtel.

Une chambre tendue de drap d'or à roses bordé de velours vermeil, servait habituellement à Louis d'Orléans. Celle de sa femme était en satin vermeil brodé d'arbalètes. Une autre chambre, tendue de drap d'or brodé de moulins, était destinée au duc de Bourgogne. Il y avait encore dix tapis de haute lisse à fleurs d'or : l'un représentait les sept Vices et les sept Vertus ; un autre, l'histoire de Charlemagne ; un autre, celle de saint Louis.

L'inventaire auquel j'emprunte ces détails, mentionne aussi des coussins de drap d'or, vingt-quatre carreaux de cuir d'Aragon vermeil, et quatre tapis aussi en cuir d'Aragon, *à mettre en chambre par terre, en esté* [1].

Autant qu'on peut en juger par l'énoncé de différents actes, l'ameublement de cet hôtel répondait à la magnificence des tapisseries. Plusieurs fois il est question de lit de plume garni de coussins et de couvertures, ou bien encore de meubles de chambre pour

[1] Inventaire fait en l'ostel de Bahaigne des tapis, chambres et autres choses estant en la garde de Guillaume Ligier, concierge de l'ostel, etc.

servir pendant les couches de Valentine de Milan.

Voici un article curieux qui nous fait connaître la forme et l'étoffe du fauteuil de cette princesse :

« Une chaire de chambre de 4 membreures, peinte » fin vermeil, dont le siege et acoutouères sont gar- » nis de cordouan vermeil, ouvré et cherché à soleils, » oiseaux et autres devises, garnis de franges de soie » et cloez de cloz de letton [1]. »

Parmi les meubles destinés à cet hôtel, nous citerons ceux-ci :

« Un grand vase d'argent massif en forme de table » carrée, posé et assis sur quatre satyres aussi d'ar- » gent, pour mettre dragées et confitures [2];

» Un bel escrinct de boys couvert de cordouan ver- » meil ferré de cloux et bandé de fin laiton doré, fer- » mant à clef [3]. »

Et enfin : « une nef en forme de porc-pique en or, » faite par Hance Croist, orfevre, valet de chambre » du duc d'Orléans, du poids de quarante deux marcs » quatre onces, onze esterlins d'or [4]. »

C'est dans l'ameublement des chambres destinées à la duchesse que l'on trouve la plus grande richesse, surtout quand Valentine de Milan se préparait à faire ses couches. Ainsi en 1391, le sommelier de la chambre du prince est chargé de tendre à neuf l'appartement de Valentine. Un drapier donne quittance de plusieurs aunes de drap destiné à housser deux coffres pour la *gésine de la duchesse*. Un brodeur reçoit qua-

[1] *Arch. Jours.*, n° 720.
[2] *Id.*, n° 729.
[3] *Id.*, n° 716.
[4] *Id.*, n° 758.

tre-vingts francs pour avoir allongié et eslargi une chambre de baptême pour les *relevailles de la duchesse de Touraine et avoir livré icelle chambre toute tendue en la chambre de ladite dame*[1].

Dans les comptes de la même année, il est encore question du linge de table de la duchesse, et Jean Biterne, peintre, reçoit cinquante francs pour *paindre* et *chifrer* son fauteuil.

Sous l'année 1393, il est parlé de plusieurs taies de lits, plumes, duvet et autres choses; Colin Bataille, marchand de tapisserie, vend certaines étoffes pour *la chambre de satin-vermeil brodé à arbaletes de la duchesse*[2].

Les nombreux objets relatifs aux enfants de Valentine attestent tout le soin avec lequel ils étaient élevés, toutes les attentions que cette tendre mère savait leur prodiguer. Par exemple, sous l'année 1393, pour la naissance de Philippe d'Orléans, second fils de la duchesse, Thibault de Cuisot, drapier, fournit *une aune d'écarlate-vermeil apresté de Bruxelles, pour envelopper l'enfant; six aunes de drap blanchet de Malines aprestépour faire langes et drappelez;* six aulnes et demie *de drap yraingne de Neufchastel aprestė, pour garnir et housser deux bersouères aux deux biers (berceaux) du dit Philippe : l'un pour parement, l'autre pour chacun jour.* Plusieurs autres pièces du même drap sont vendues pour couvertures de lit à la nourrice, à la femme de chambre et à la berceuse de l'enfant[3]. En 1396, Valentine de Milan se trouvant

[1] *Arch. Jours.*, n° 710.
[2] *Id.*, n° 711, 712.
[3] *Id.*, n° 604.

pour la troisième fois enceinte, le duc lui fait faire un *char branlant* vert pour la porter. On trouve encore, au commencement de 1397, le détail de tous les objets nécessaires pour les berceaux, langes, draps, nourrices et femme de chambre de l'enfant nouveau-né [1].

Quelques années plus tard, c'est-à-dire en 1401, Valentine s'empresse de faire confectionner pour ses fils deux petits livres d'images destinés à leur amusement : « Sachent tuit que Je Huguet Foubert, » libraire et enlumineur de livres, demourant à Paris, » confesse avoir eu et receu de honorable homme et » sage maistre Pierre Poquet, receveur des finances » de madame la duchesse d'Orléans, la somme de » soixante solz parisis qui deubz m'estoient pour avoir » enluminé d'or, d'azur et de vermillon deux petits » livres, pour monseigneur d'Angouleme, et pour Phi- » lippe Monseigneur d'Orléans, et pour iceulx avoir » lié entre deux aiz, couvert de cuir de Cordouan ver- » meil. »

Valentine de Milan partageait le goût très-prononcé de son mari pour les livres [2]; ainsi, en 1401, elle faisait payer à Jacques Richer, libraire, une somme de quarante-huit sous parisis pour la reliure *d'un romant d'Artur ;* cette reliure était composée d'un *cuir vermeil empraint de plusieurs fers*, *garny de dix clous et de quatre fermoirs et chapitules* (signets). De même, en 1398, elle payait à Angelot de la Presse,

[1] *Arch. Jours.*, n° 714, 715.

[2] Louis d'Orléans a fait de grandes dépenses pour la reliure et l'ornement des livres. On peut voir à ce sujet un opuscule que j'ai publié en 1843 sous ce titre : *la Bibliothèque de Charles d'Orléans à son château de Blois en 1427*. Paris, F. Didot, in-8°.

paintre et enlumineur à Blois, 12 livres 10 sous tournois, pour avoir fait vingt miniatures (ou histoires) à ses heures en françois, savoir : 10 *sous tournois pour chacune ; pour deux lettres à vignettes*, 10 *sous tournois*, *et pour trois cent quatre lettres à deux points et enternellés*, 12 *livres* 15 *sous* 8 *deniers ; de plus*, *pour avoir fait relier et dorer les dictes heures et un traité de l'âme et du cuer*, 8 *sous* 4 *deniers*. (*Arch. Jours.*, n° 609).

Comme toutes les princesses du sang royal, Valentine possédait pour les grandes fêtes et les cérémonies des habillements somptueux de drap d'or et de soie ; mais, dans l'usage commun de la vie, elle paraît s'être vêtue d'une manière simple, qui ne manquait cependant ni d'élégance ni de recherche. En étudiant le compte de son tailleur ordinaire, pour l'année 1400 à 1401 [1], on trouve les détails suivants : trois houppelandes ou longues robes ; la première de drap vert-brun de Londres, ayant cinq aunes ; la seconde, aussi de drap, et doublée de blanc et de rouge ; enfin la troisième, d'une étoffe plus recherchée, et ainsi désignée : Pour la façon de une houppelande pour ma dicte dame, faicte de deux pièces d'*accabis* vermoil en greine, etc.

Il est aussi plusieurs fois question de chapperon et de paires de manches à grans bonbardes, à petites costes, faites de deux aulnes et trois quartiers de satin vermeil cramoisi, et enfin d'un petit manteau à *che-*

[1] C'est le compte de Hannequin le Fixeu, dist l'estudiant, tailleur de robes, demourant à Paris, de toutes les façons de robes, hoppelandes, et autres habis fais par lui, pour madame la duchesse d'Orléans pour un an, commençant le premier jour d'octobre l'an mil cccc, et finissant le derrain jour de septembre l'an mil cccc et un.

vaucher, fait en drap escarlatte vermeille de Bruxelles. Tous ces détails dénotent dans la vie habituelle de Valentine de Milan beaucoup de simplicité.

Un autre compte de dépenses du même tailleur, daté de l'année 1403 [1], est relatif aux trois fils de Valentine, et renferme aussi des détails intéressants. Habituellement les jeunes princes étaient vêtus de drap noir, avec un chaperon d'escarlatte vermeille découpé en feuilles d'orties. Il est encore question dans ce compte des brassières des deux princes *Jehan* et *Charles*. L'une, celle du mois de mai, est de toile blanche pointée sur coton ; l'autre, celle du mois de novembre, est en toile de Raims escarlatte vermeille.

C'est principalement à l'occasion des étrennes, qui à cette époque, comme de nos jours, se donnaient au premier janvier, que Louis d'Orléans et sa femme étalaient une magnificence toute royale. Très-souvent, dans les comptes de dépense de ce prince, il est question des sommes acquittées pour achat d'objets offerts dans cette circonstance. Par exemple, en 1388, il fait payer à Dyne Rapponde, marchand et bourgeois de Paris, cent francs d'or pour quatre draps de soie achetés *pour donner à ceux qui de par Monseigneur le Roy, Madame la Royne, beaux oncles de Berry et de Bourgogne nous apportèrent présent pour estrennes ;* en 1390, il fait payer aussi à Pierre

[1] Ci après s'ensuivent les robes, garnemens et autres choses faictes par Jehan Fisseau, dit l'estudiant, tailleur de robes et varlet de chambre de Charles, comte d'Angoulesme, Philippe et Jehan, Messeigneurs, enfans de Monseigneur le duc d'Orléans, pour mes diz seigneurs les enfans, depuis le premier jour de février mil cccc et deux, jusques au dernier jour de janvier ensuivant, mil cccc et trois.

Pagain, quarante-huit francs pour quatre pièces d'étoffes, trois noires et une azur, offertes en étrennes à la duchesse sa femme ; en 1402, cent livres tournois sont comptées à Jehan Taienne pour six tasses d'argent dorées que le prince a données en étrennes à Jacques du Porchin, son *ecuyer*.

Valentine ne se montrait pas moins généreuse, sous ce rapport, que son mari ; en 1396, c'est un hanap et une aiguière d'or donnés au sire de la Trémoille ; c'est *un tableau d'or à une image de Saint-Jehan*, *garni de neuf balais*, *un saphir et vingt et une perles*, offert à la reine Isabeau de Bavière ; c'est *un autre petit tableau d'or à un Dieu-de-Pitié*, *garni de perles autour*, destiné à mademoiselle de Luxembourg. A ses beaux oncles de Bourbon, de Berry et de Bourgogne, au maréchal de Boucicault, au sire d'Albret, ce sont des joyaux de toutes sortes. Dans un compte de 1394, intitulé : *Partie de joyaulx d'or et d'argent pris et achetés par Madame la Duchesse d'Orléans à ses estraines du premier janvier*, on trouve : *un fermeillet d'or garni d'un gros rubis et de six grosses perles*, *donné au roi ; trois paires de patenotres pour les filles du roi ; deux gros diamans pour les ducs de Bourgogne et de Berry*.

Enfin, voici le compte des étrennes de 1391.

Estrennes de Madame la Duchesse d'Orléans pour l'année 1391.

« Pour le roy, ung gros diamant fin quarré, du pris » de IIc XX frans (220 fr.)

» Item, un annel à un safir pour la nourrisse de ma» dame Isabel, du pris de VI frans.

» Item, pour la nourrisse de madame Jehanne, I » annel et un balay, du pris de VII frans.

» Pour la femme de chambre de la royne, un annel » et safir, du pris de IIII frans.

» II anneaulx pour les barsuresses (berceuses) des » deux filles du roy, à chascune un annel, où il y a un » balay, du pris de VI frans la piece.

» Pour les III filles qui sont avec les dittes filles du » roy, III anneaulx de II frans la piece.

» III autres anneaulx d'or à deux petites perles, un » balay au milieu, pour les deux femmes de chambre » des filles du roy, et à la mère de la folle, chascun » annel du pris de II frans.

» II autres anneaulx à deux perles, pour les lavan- » dières, et pour l'ouvriere de la royne, à II frans la » piece. »

Les extraits d'actes originaux qui précèdent, ne révèlent pas seulement dans la vie privée de Valentine de Milan et du prince son mari, beaucoup de luxe et de magnificence ; on y trouve encore la preuve de tous les soins délicats dont Valentine, qui fut toujours la plus tendre des mères, entoura l'enfance de ses trois fils. Un autre fait résulte encore de l'étude attentive de ces actes privés de la maison d'Orléans, c'est que Louis ne cessa jamais de prodiguer à sa femme tous les soins, tous les honneurs dus à son rang.

Les jouissances de la grandeur et de la richesse au milieu desquelles Valentine de Milan fut appelée à vivre, ne paraissent pas l'avoir entièrement captivée ; la folie du roi Charles VI, ce fait unique dans notre histoire, frappa Valentine d'étonnement, d'effroi, et lui

inspira pour son beau-frère une pitié profonde, un dévouement sans bornes dont elle faillit devenir la victime.

C'est au mois de juin de l'année 1393, pendant le second accès de folie dont Charles VI fut atteint, que Valentine de Milan est mêlée pour la première fois à cette grande infortune. Voici comment s'exprime à ce sujet le moine anonyme de Saint-Denis :

« Le roi, bien qu'en parfaite santé, donna des » signes de démence et se livra à des actes tout à fait » indignes de la majesté royale. On disait généralement que c'était l'effet des sortiléges. Il prétendit » n'être pas marié et n'avoir jamais eu d'enfants ; il » oubliait même sa propre personne et son titre de roi » de France, soutenait qu'il ne s'appelait pas Charles, » et désavouait les fleurs de lis. Lorsqu'il apercevait » ses armes ou celles de la reine gravées sur sa vaisselle d'or, il les effaçait avec fureur.

» Je ne saurais dire combien était profonde la douleur que l'auguste reine Isabelle éprouvait de l'état » du roi. Ce qui l'affligeait surtout, c'était de voir » que toutes les fois que fatiguée de pleurer et de gémir, » elle l'approchait pour lui prodiguer les marques de » son chaste amour, le roi la repoussait en disant à » ses gens : Quelle est cette femme dont la vue m'obsède? Sachez si elle a besoin de quelque chose, et » délivrez-moi comme vous pourrez de ses importunités, afin qu'elle ne s'attache plus ainsi à mes pas. » De toutes les femmes, madame la duchesse d'Orléans » était celle dont la présence lui était le plus agréable ; » il l'appelait sa sœur bien-aimée et allait la voir tous » les jours. Bien des gens interprétaient en mal cette » prédilection. Leurs soupçons, que rien ne semblait

» justifier, étaient fondés sur ce que dans la Lombar-
» die, patrie de la duchesse, on faisait plus qu'en tout
» autre pays usage de poison et de sortiléges. »

Le chroniqueur ajoute qu'on fit venir un sorcier de la Guienne, appelé Armand Guillaume, qui promit de guérir le roi par la magie; cet imposteur fut bientôt découvert, et Valentine de Milan resta seule en possession de calmer la fureur de Charles VI. Peut-être, à force de douceur et de patience, serait-elle parvenue à guérir le roi complétement; mais la crédulité, la superstition populaires, plus fortes même que la toute-puissance dont s'était emparé Louis d'Orléans, contraignirent ce prince à séparer pour un temps Valentine de son cher malade. Ce fut en 1395, le roi avait trouvé quelque soulagement dans les soins que lui prodiguait un vieux médecin appelé Renaud Féron. Tout à coup, cet homme lui déplut; il le fit chasser du palais, et même de Paris. Renaud n'était pas encore arrivé à Cambrai, où il avait dessein de se retirer, qu'un accès épouvantable s'empara du roi. Sa femme et ses enfants lui devinrent étrangers; il recommença à effacer ses armes peintes sur les murs et sur les vitraux, en se livrant à des danses burlesques, indécentes, triste souvenir, hélas! de cette mascarade funeste où il manqua de perdre la vie. Oubliant jusqu'à son nom royal, il prétendait s'appeler Georges et porter pour armoiries un lion traversé d'une épée. Dans la crainte qu'il ne s'échappât, on fut obligé de murer toutes les portes de l'hôtel Saint-Paul, et de le laisser courir à l'aventure, dans les galeries de cette vaste demeure, jusqu'au complet épuisement de ses forces. Valentine parvenait seule à calmer cet affreux délire:

en présence de cette femme jeune et belle, les fureurs du malade s'apaisaient peu à peu; il la reconnaissait toujours, et semblait obéir à un pouvoir surnaturel. Le chroniqueur ne dit pas comment Valentine agissait dans cette circonstance : peut-être, comme fit autrefois David pour calmer les fureurs de Saül, employait-elle les accords de la harpe que nous voyons figurer parmi les meubles de la princesse; ce qu'il y a de certain, c'est que Valentine, elle seule, trouvait moyen d'arrêter les accès de ce roi malheureux. Ce fut alors que ces bruits de sortilége et de magie, qu'on avait répandus à propos de l'influence que Valentine exerçait sur l'esprit du roi, se répandirent de nouveau, s'accréditèrent peu à peu dans le peuple, et finirent par devenir menaçants. Voici comment l'anonyme de Saint-Denis s'exprime en cette occasion :

« Il y avait dans le royaume beaucoup de nobles et » de gens du menu peuple qui étaient atteints de la » même maladie (de folie). La foule s'obstinait à dire » que c'était l'effet de sortiléges et de maléfices, que » le roi lui-même avait été ensorcelé, et que, selon » toute vraisemblance, on en devait accuser le sei- » gneur de Milan. On alléguait à l'appui de cette ab- » surde assertion que la fille de ce seigneur, la du- » chesse d'Orléans, était la seule que le roi reconnût » dans son égarement; qu'il ne pouvait se passer de » la voir tous les jours, et qu'absente ou présente il » ne cessait de l'appeler sa sœur bien aimée[1] »

Le chroniqueur ajoute que le duc d'Orléans, voulant éviter quelque malheur, et d'après les conseils

[1] Liv. XVI, ch. XX, t. II, p. 407.

du connétable de Sancerre et de quelques autres seigneurs, éloigna sa femme de Paris, et la fit conduire en grande pompe dans ses domaines du duché d'Orléans. Quel coup terrible dut porter à Valentine l'exil singulier auquel son mari la condamna! Privée du bonheur qu'elle éprouvait à calmer les souffrances de son beau-frère, elle abandonnait encore l'époux qu'elle aimait à des séductions de toute nature, et le laissait au milieu de rivales préférées. Froissart, qui a répété tous les bruits absurdes répandus par les ennemis de Valentine, ajoute à l'accusation de sortilége et de magie celle de poison donné dans une pomme au dauphin. Cette pomme, ramassée par le fils de Valentine, aurait causé la mort instantanée de cet enfant, et motivé la haine de Louis d'Orléans pour sa femme. Ce sont là des contes inventés à plaisir, que rien ne justifie, même la mort d'un fils de Valentine, qui arriva vers cette époque. Cependant ces bruits eurent assez de retentissement pour aller jusqu'en Italie troubler Galéas Visconti, père de la duchesse; il envoya des ambassadeurs en France, qui, témoins de la séparation de Valentine et de son mari, en informèrent Galéas. Le duc de Milan déclara fausses et absurdes ces accusations; il défia dans un combat à outrance le roi et ses chevaliers. Mais l'on était alors occupé de la croisade contre Amurat, et s'il faut ajouter foi aux assertions de Froissart, Galéas ne trouva d'autres moyens de se venger qu'en formant une alliance avec le Turc, et en lui révélant les secrets de la France[1].

[1] Froissart, liv. IV, ch. L, t. III, p. 243. — Parmi les livres qui composaient la bibliothèque de Charles d'Orléans, à son château de Blois, il y en avait un dont le titre était ainsi conçu : *le Livre du prieur*

Il est impossible de fixer exactement combien d'années dura l'exil de Valentine; mais j'ai tout lieu de croire qu'il avait cessé en 1398. En 96 et 97, Valentine envoya au roi Charles VI et à Isabeau de Bavière de magnifiques étrennes, et Louis d'Orléans ne manqua pas de son côté d'en offrir à Valentine. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle accompagna son mari dans un voyage que fit ce dernier à Épernay en 1398, et il semble résulter d'un acte daté du 22 juillet de cette même année, que Valentine à cette époque était revenue à Paris. Cet acte, qui consiste dans une donation de six mille livres que fait Charles VI à *sa très chière et très amée suer,* ressemble à une réparation des injustes calomnies dont cette princesse avait été la victime[1].

Jusqu'en 1407, époque où Louis d'Orléans périt assassiné, Valentine se consacra surtout à l'éducation de ses fils; elle passait la plus grande partie de l'année à Blois, et surveillait les études de Charles d'Orléans et de ses frères. Cependant elle venait quelquefois à Paris, et Louis ne craignait pas de l'associer à ses projets, à ses différentes entreprises : ainsi, au moment où ce prince fut tué, Valentine était à Châ-

de Salon, fait pour excuser feue Madame d'Orléans et autres des charges à eux imposées sur le fait de la maladie du Roy, etc. Cet ouvrage a été reconnu pour être celui que composa Honoré Bonet, prieur de Salon, sous le titre de l'*Apparition de Jehan de Meun*, *ou le Songe du prieur de Salon.* La Société des bibliophiles français, par les soins de M. Jérôme Pichon, son président, a donné en 1845 une édition de cet ouvrage, 1 vol. petit in-4°.

[1] Voyez J.-Aimé Champollion-Figeac, *Louis et Charles d'Orléans, leur influence sur les arts, la littérature et l'esprit de leur siècle,* etc. Paris, 1844, in-8°.

teau-Thierry pour une affaire privée que le duc lui avait confiée. Prévenue dans le plus bref délai par Isabeau de Bavière, elle s'empressa de revenir à Paris pour recueillir la dépouille sanglante de son mari. En vain elle se jeta aux genoux du roi pour obtenir vengeance; elle s'aperçut bientôt que le meurtrier tout-puissant saurait arrêter le cours de la justice. Elle fut même épouvantée de l'audacieuse assurance que Jean-sans-Peur et ses amis ne craignaient pas de manifester; elle courut au château de Blois, dont elle renforça la garnison, et confia la garde à l'un des serviteurs les plus dévoués de son mari, Archambaut de Villars, qui s'adjoignit son fils Louis dans le commandement des hommes d'armes qui s'y trouvaient réunis. C'est là que cette pauvre princesse, plongée dans un chagrin profond dont l'histoire a gardé le souvenir, exhortait ses fils à venger la mort de son mari. « C'estoit grande pitié, dit à ce sujet le chroniqueur Juvénal des Ursins, d'ouyr ses regrets et complaintes; et piteusement regardait ses enfans, et un bastard nommé Jean, lequel elle voyoit volontiers, en disant qu'il lui avoit esté emblé, et qu'il n'y avoit aucun de ses enfans qui fust si bien taillé de venger la mort de son père. » Ce bâtard, connu dans l'histoire sous le nom de comte de Dunois, ne démentit pas la bonne opinion qu'à peine âgé de sept ans il avait donnée de lui. Cependant le violent chagrin que Valentine ressentait l'eut bientôt épuisée; elle avait honte et courroux de se voir ainsi méprisée. Au mois de décembre de l'année 1408, ayant appris que le duc de Bourgogne avait quitté Paris, et que la reine Isabeau s'y trouvait, ainsi que le roi et une grande partie des évêques, pour traiter

des affaires de l'Église, elle prit la résolution de s'y rendre et d'obtenir justice. Accompagnée de Charles d'Orléans, son fils, et de tous les officiers de sa maison, revêtus d'habits de deuil, Valentine se présenta devant le Dauphin et sa mère, et leur remit un livre en français qui contenait l'objet de sa plainte. Elle fut écoutée favorablement; mais les conclusions prises contre Jean-sans-Peur ne devaient avoir aucune suite. Valentine eut bientôt compris l'inutilité de ses efforts; épuisée par la souffrance, elle mourut peu de jours après, à l'âge de trente-huit ans.

Ce n'est pas seulement la haute fortune et la chute plus grande encore de celui qu'elle épousa qui doivent faire placer Jacqueline de la Grange parmi les dames illustres de la cour de Charles VI, elle fut aussi le descendant unique et l'héritière de deux célèbres conseillers du sage Charles V. Son père, Étienne de la Grange, nommé président à mortier, en 1374, avait été d'abord conseiller de l'ordinaire du trésor; de plus, il était chevalier, ce qui faisait qu'à la noblesse de robe il joignait celle de l'épée. Charles V avait la plus grande estime pour lui; en 1374 il le désigna comme l'un des conseillers qui devaient assister la reine, qu'il venait de nommer tutrice de ses enfants[1]. Étienne de la Grange mourut le 16 novembre 1388, ne laissant que Jacqueline de son mariage avec damoiselle Marie du Bois. Jacqueline avait pour oncle Jean de la Grange, plus connu sous le nom de *cardinal d'Amiens*. D'abord simple moine de l'ordre de Saint-Be-

[1] Blanchard, *les Présidents au mortier du Parlement de Paris*. Paris, 1647, in-fol., p. 17.

noît, Jean avait été successivement docteur en droit, prieur dans plusieurs abbayes, abbé de Fécamp, de Saint-Denis, évêque d'Amiens et enfin cardinal. Charles V, qui avait dans son habileté la plus grande confiance, l'employa d'abord dans plusieurs ambassades, et le récompensa largement de ses services. En 1376 il lui donna le gouvernement de ses finances, et Jean de la Grange déploya dans cet emploi toujours difficile beaucoup d'habileté, mais aussi une rigueur excessive, que les historiens ont blâmée avec raison [1]. Un peu avant la mort de Charles V, en 1378, le cardinal d'Amiens se retira de France, et vécut plusieurs années à Rome. Il reparut en 1382, et fut bientôt pourvu de nouvelles charges ecclésiastiques considérables, entre autres de l'archidiaconé de Rouen. Il mourut le 24 avril 1402, léguant les biens immenses qu'il avait acquis à sa nièce Jacqueline de la Grange. Celle-ci avait épousé, en 1388, Jean de Montagu, fils aîné de Gérard de Montagu, secrétaire du roi, trésorier de ses chartes, et de Biotte Cassinel. Déjà, sous Charles V, le sire de Montagu, qui avait succédé à son père dans les fonctions de secrétaire du roi, jouissait à la cour d'une certaine considération. Mais ce fut à partir de 1388 qu'il devint peu à peu l'un des favoris de Charles VI, et enfin son principal ministre. Le roi lui sut beaucoup de gré d'avoir été le seul de ses secrétaires qui ait combattu à ses côtés à la bataille de Rosebecq; il l'en récompensa par une rente à vie sur son trésor, et ne manqua aucune occasion de mettre à profit son zèle. Voici en quels termes le moine

[1] Le Laboureur, *Introd. à l'Hist. de Charles VI*, t. I, p. 40

de Saint-Denis parle de la grande fortune qu'avait faite le sire de Montagu :

« Entré fort jeune au service du roi en qualité de » secrétaire, il se concilia tellement ses bonnes grâces » qu'il obtint la permission d'assister aux conseils pu- » blics et privés. Le roi le combla même avec généro- » sité de toutes sortes de biens, et pour le relever » aux yeux des seigneurs de sa cour, il lui confia la » surintendance générale des finances. Enrichi par » tant de faveurs, le sire de Montagu fit construire » le château de Marcoussis[1] et plusieurs autres habi- » tations qui surpassaient en magnificence les rési- » dences royales; enfin il acheta la vidamie de Laon » et d'autres terres très-considérables, et rehaussa » par ses acquisitions l'éclat de sa grandeur. Afin

[1] Au sujet du château de Marcoussis et des grandes dépenses que Jean de Montagu et sa femme y avaient faites, on peut voir Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. IX, p. 266. — Dans une histoire manuscrite de Jean de Montagu, composée par frère Simon de la Mothe, sous-prieur des Célestins de Marcoussis, on trouve les détails suivants sur les offrandes faites à l'église de ce couvent par Montagu et sa femme : « Il délivra à ces pères une quantité ou portion très-considérable du » boys de la vraye croix, avec une sainte épine de la couronne de nostre » Seigneur, tirées de la Saincte-Chapelle de Paris, enchassée dans une » notable croix d'or, ornée de son crucifix d'or émaillé et accompagné » de meme metail, enrichies de quantité de perles fines, de trois » pointes de diamants, d'un saphir et de quatre rubis balays ou blaf- » fards, les dittes croix et images soutenues d'un piedestail d'argent » doré, au devant du quel sont quatre figures de meme matiere repre- » sentans un sainct Jean-Baptiste, l'apostre sainct Jacques le Grand, le » fondateur et la fondatrice à genoux avec leurs armes émaillées sur » leurs vestements, et autour de la piece qui est appuyée sur six aigles » aussy d'argent doré tenant aux sers ou griffes un bâton noueux. » Ce bâton noueux accompagnait la devise *Je l'envie,* que Louis d'Orléans avait adoptée, et à laquelle Jean duc de Bourgogne opposait un rabot avec ces paroles en flamand : *Hie hond* (je le tiens).

» d'asseoir sa puissance sur une base plus solide, il » maria ses sœurs et ses trois filles à d'illustres sei- » gneurs de France, et devint le beau-père du comte » de Braine, du sire de Craon, et du vicomte de » Melun. Grâces à son crédit, ses deux frères furent » nommés, l'un archevêque de Sens et l'autre évêque » de Paris. Il osa même demander et obtint pour son » fils, la main de la fille du connétable Charles d'Al- » bret, qui par son père et par sa mère tenait à la » famille royale. Récemment encore, il était parvenu, » à force de largesses, à se faire donner la charge de » grand-maître de la maison du roi, qui était con- » voitée par plusieurs compétiteurs. On lui avait con- » féré en même temps l'administration générale du » royaume, avec une pleine et entière autorité dans » la paix et dans la guerre, au dedans et au dehors, » sur tous les officiers grands et petits, et le gouver- » nement de la maison du roi, de celles de la reine et » des ducs. Aussi n'y avait-il rien qu'il ne pût am- » bitionner[1]. »

Si l'on réfléchit qu'à ce pouvoir sans limites, Jean de Montagu joignait encore des richesses immenses qu'il avait acquises, soit dans l'exercice de ses fonctions, soit par le double héritage que sa femme avait fait, en 1388 à la mort de son père, et en 1402 à celle de son oncle, on comprendra comment il se trouva pendant quelques années le plus grand personnage de l'état.

Cette fortune singulière ne dura pas moins de quinze années, d'après le calcul du moine anonyme

[1] *Chronique de Charles VI*, t. IV, p. 209.

de Saint-Denis. Mais Jean de Montagu, comme tous les ministres favoris, avait des ennemis nombreux et puissants; il était sans cesse à la cour l'objet de leurs satires et de leurs railleries. On le faisait passer pour un homme ignorant et sans capacité, ce qui était tout le contraire bien probablement. Il était maigre, de petite taille, avait la barbe clair-semée, et ne pouvait s'exprimer qu'avec une grande difficulté, défauts naturels que les jeunes gens de la cour tournaient en ridicule. Parmi les princes du sang, le roi de Navarre et le duc de Bourgogne se déclarèrent contre lui. Ils l'accusèrent des trahisons les plus noires et répandirent le bruit que le roi n'avait perdu la raison que par suite des sortiléges que son ministre avait pratiqués contre lui. Enfin, au mois d'octobre de l'année 1409, les deux princes arrachèrent au malheureux Charles VI l'ordre d'arrêter Montagu. Une commission présidée par le duc de Bourgogne, instruisit son procès et dix jours après, le 17 octobre, il fut décapité aux Halles de Paris. Son corps attaché au gibet de Montfaucon, y resta jusqu'au 28 septembre 1412, époque où il en fut retiré pour être porté au monastère des Célestins de Marcoussis que ce ministre avait fondé. Après la mort de Jean de Montagu, Jacqueline de La Grange épousa en secondes noces Pierre Herisson, chevalier, capitaine de Sablé; elle mourut le 24 juillet 1422 et ne laissa que les cinq enfants qu'elle avait eus de son premier mariage; elle fut inhumée dans le cloître des Célestins de Marcoussis[1].

[1] Du Breul, *Théâtre des Antiquités de la ville de Paris,* édition de 1639, in-4°, p. 955.

Une femme dont la destinée fut des plus singulières, mérite encore d'être placée parmi les célébrités du règne de Charles VI. C'est la première maîtresse d'un roi de France dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Voici la traduction du seul fragment historique qui nous ait révélé son existence. La maladie dont le roi était atteint, dit l'auteur de ce fragment à propos de Charles VI, faisant craindre qu'il ne se portât envers la reine à quelque excès, on le sépara d'avec elle; on lui donna pour concubine une jeune fille douce et belle, dont le père était marchand de chevaux. La reine ne consentit pas sans peine à cela : mais en considérant à quels outrages elle était exposée, à cause des coups et des mauvais traitements qu'elle pouvait recevoir, de deux maux elle se résolut à supporter le moindre. Cette fille fut généreusement récompensée : on lui donna deux beaux manoirs avec toutes leurs dépendances, l'un situé à *Creil*, et l'autre à *Bagnolet*. Elle était appelée vulgairement dans le public, la petite reine. Elle demeura longtemps avec le roi et en eut une fille que Charles lui-même maria au sieur de Herpedenne, et auquel il donna la terre de Belleville en Poitou. Cette fille était nommée la demoiselle de Belleville [1]. »

Tel est en substance le seul document authentique relatif à cette maîtresse de Charles VI. D'après le père Anselme, elle se nommait Odette de Champ-

[1] Ce fragment historique en latin se trouve dans un manuscrit de Dupuis, coté 488 (*Discours et Mémoires meslez*), aujourd'hui à la Bibliothèque royale, et qui avait appartenu au président Molé. On trouve ce fragment imprimé dans les annotations de Godefroy sur l'*Histoire de Charles VI* de J. Juvénal des Ursins, p. 727.

divers. La fille qu'elle eut du roi, Marguerite de Valois, légitimée en 1427, épousa Jean de Harpedane, troisième du nom, et eut promesse par son contrat de mariage d'une somme de vingt mille pièces d'or. Elle ne vivait plus en 1458. Les seigneurs de Belleville, dont le dernier mourut à Coutras en 1587, descendaient de Marguerite de Valois [1].

CHAPITRE III.

Femmes célèbres de la cour de Charles VII. — Marie d'Anjou, mère de Louis XI. — Maîtresses de Charles VII : Agnès Sorel; la damoiselle de Villequier, sa nièce; madame la régente; madame Des Chaperons; Blanche de Rebreuves. — Marguerite d'Écosse, première femme de Louis XI. — Isabelle de Lorraine et Jeanne de Laval, femmes de René d'Anjou, beau-frère de Charles VII.

Marie d'Anjou, femme de Charles VII et mère de Louis XI, a été presque oubliée par la majorité de nos historiens. Sa constance au milieu des longues années d'infortunes que son mari eut à traverser, les vertus d'épouse et de mère dont elle fut douée méritaient cependant moins de dédain. Mais une rivale trop célèbre n'a pas seulement usurpé la place qui lui était due à la cour de Charles VII triomphant, elle s'est encore parée d'une gloire qui appartient à Marie d'Anjou, celle d'avoir soutenu le courage de ce prince près de céder à ses puissants ennemis.

Marie d'Anjou, fille aînée de Louis II, roi de Sicile, duc d'Anjou, et d'Yolande d'Aragon, était née

[1] *Hist. généalogique de la maison de France*, t. 1, p. 65, édit. de 1712, 2 vol. in-fol.

le 14 octobre 1404. Fiancée le 18 décembre 1413 à son cousin Charles, comte de Ponthieu, cinquième fils de Charles VI, roi de France, elle fut unie à ce prince l'année 1422. Charles VI venait de mourir, laissant Paris et presque tout le royaume au pouvoir des Anglais. Charles, comte de Ponthieu, héritier de la couronne, retiré à Bourges, et entouré d'un petit nombre de sujets fidèles, cherchait à défendre les villes qu'il possédait encore sur les bords de la Loire. Mais il manquait, pour soutenir ses droits, de l'argent nécessaire, l'impôt ne pouvant être perçu.

Marie d'Anjou, tout en devenant reine, se trouva pendant les premières années de son mariage, dans un dénûment presque absolu [1]. Les comptes de la dépense de son hôtel, pour l'année 1422, l'attestent suffisamment; on n'y trouve consigné qu'un très-petit nombre d'articles : dix-huit douzaines d'assiettes d'étain et douze douzaines de plats du même métal composaient la vaisselle de cette reine; elle n'avait dans sa lingerie que deux ou trois douzaines de nappes et de serviettes; quant aux articles de drap de laine ou de soie, de fourrures et de bijoux, ils sont

[1] Au sujet de la misère dans laquelle s'est trouvé Charles VII, la chronique raconte qu'un cordonnier étant venu lui apporter des housseaux, et lui en ayant déjà chaussé un, s'enquit du payement, et, comprenant qu'il était fort incertain, déchaussa bravement le roi et remporta sa marchandise. On en fit une chanson dont voici les quatre premiers vers :

Quant le roy s'en vint en France,
Il fait oindre ses houssiaulx,
Et la royne lui demande :
Où veult aller cest damoisiaulx.

(MICHELET, *Hist. de France*, t. v, p. 378, note.)

indiqués seulement pour mémoire, et chacun de leur titre est suivi du mot NÉANT. Le pain, la viande, le bois, et d'autres objets d'absolue nécessité, sont inscrits au long chapitre des dettes, qui ne comprend pas moins de vingt-quatre pages. Ceux qui entouraient le roi, les bourgeois de l'Anjou, de la Touraine, les simples paysans eux-mêmes, restés fidèles à la maison de France, s'empressaient d'apporter au *petit roi de Bourges* et à sa femme, le peu de denrées qu'ils parvenaient à soustraire à la rapacité des hommes d'armes[1]. Tous les chroniqueurs s'accordent à dire que Marie d'Anjou supporta ces années de misère et de privation avec le plus grand courage. Le 3 juillet 1423, elle accoucha d'un fils et son unique pensée fut de trouver les moyens de lui donner une éducation digne de sa naissance. Retirée au château de Loches avec l'enfant royal, la pauvre Marie manquait bien souvent des objets les plus nécessaires. Ce ne fut que vingt ans plus tard, en 1443, que la nourrice de son dauphin, Jeanne Pouponne, put être récompensée d'avoir donné son lait au petit prince, et fut gratifiée d'une pension[2]. Pendant les dix premières années l'argent nécessaire à la nourriture de la reine et à l'éducation du dauphin fut bien difficile à trouver. Ce fut en 1433 seulement que Charles VII triomphant

[1] Le compte de la dépense ordinaire et extraordinaire de l'ostel de la Royne pour sept mois et quatorze jours entiers, commançant le XVIIe jour de novembre l'an mil cccc vint et deux, et finissant le dernier jour de juing ensuivant, l'an mil cccc XXIII. (*Arch. du Royaume*, K. Reg. 56.)

[2] A Jeanne Pouponne, pauvre femme demeurant à Bourges, laquelle par anciens temps a été nourrice de lait de M. le dauphin, la somme de 15 livres. (Duclos, *Hist. de Louis XI*, t. IV, p. 3.)

abandonna les recettes qui pouvaient être perçues en Dauphiné pour subvenir à cette éducation. Marie ne cessa jamais de veiller avec une grande sollicitude sur son fils bien-aimé. En 1429, aux jours de la plus grande détresse du roi son mari, elle vint le trouver au château de Chinon, et soutenant son courage abattu, elle le dissuada de se retirer en Dauphiné, comme le lui conseillaient quelques serviteurs intimidés. Quand il eut triomphé, à son retour du sacre qui venait d'avoir lieu à Reims, avec quelle joie cette princesse ne dut-elle pas recevoir la pucelle d'Orléans, cette sainte libératrice, qui lui fut alors présentée [1].

Cette époque de misères et d'inquiétudes sans cesse renaissantes fut peut-être encore pour Marie d'Anjou la moins malheureuse de sa vie. A partir de l'année 1440 environ, elle eut à souffrir de la conduite que le roi tint à son égard. Non-seulement Charles se livra sans aucune contrainte au goût qu'il avait pour les femmes, mais encore il permit à la belle Agnès, sa maîtresse favorite, d'étaler dans ses vêtements, dans ses meubles une magnificence qui ne laissait plus de doute sur ses liaisons avec lui. On a prétendu que Marie d'Anjou souffrit patiemment les infidélités de son mari [2], c'est une erreur. Olivier de La Marche, chroniqueur contemporain, admis aux deux cours de France et de Bourgogne, s'exprime ainsi sur ce sujet : A cette époque, qui fut l'année 1444, la duchesse de

[1] *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, etc., publié par J. Quicherat, t. III, p. 86.

[2] Dreux du Radier, *Mémoires historiques sur les reines et régentes de France*, etc., 2e édit., 1827, in-8°, t. III, p. 174.

Bourgogne avec une suite nombreuse[1] vint à Châlons en Champagne rendre visite au roi de France. Elle fut reçue avec les plus grands honneurs; la reine de France lui fit beaucoup d'accueil et de privauté; car toutes deux étaient déjà princesses âgées et hors de bruit. Je crois bien qu'elles avaient une même douleur et une même maladie qu'on appelle jalousie. Elles causaient souvent de leurs chagrins en secret, ce qui avait fait naître entre elles une grande amitié. Du reste leurs soupçons n'étaient que trop bien fondés, « car le roi, ajoute le chroniqueur, avoit nouvel-
» lement élevé une pauvre damoiselle, gentil femme,
» nommée Agnès du Soret, et mis en tel triomphe et
» tel pouvoir que son estat estoit à comparer aux
» grandes princesses du royaume : et certes c'estoit
» une des plus belles femmes que je vey oncques, et
» fit en sa qualité beaucoup de bien au royaume de
» France [2]. » J'ai cité textuellement les dernières paroles d'Olivier de La Marche, parce qu'elles doivent servir d'éclaircissement à une assertion historique devenue populaire dans nos annales, mais qui cependant manque de vérité. Il y a longtemps que l'on parle des amours d'Agnès Sorel et de Charles VII, et que l'on dit que cette femme, ranimant le courage du jeune prince, contribua par ses conseils à chasser les Anglais de la France. Tout cela est faux : quand Charles VII éleva au rang de sa favorite Agnès Sorel, il y avait cinq ou six ans que la paix d'Arras était

[1] J'ai décrit précédemment (liv. III, chap. I) le cérémonial qui fut observé dans cette occasion.

[2] *Mémoires d'Olivier de La Marche,* liv. I, ch. XIII, t. III, p. 406, des *Mémoires*, etc., édit. Michaud et Poujoulat, in-8°.

faite. Le roi Charles était maître de Paris sa capitale, et les Anglais, partout chassés du royaume, perdaient peu à peu le petit nombre de villes qu'ils possédaient encore. Cette assertion historique n'a jamais eu d'autres garants que Brantôme, qui, dans ses *Dames galantes*, prétend que Charles VII, épris de la belle Agnès, et ne s'occupant plus des affaires de son royaume, retrouva tout à coup son énergie, après qu'elle lui eut parlé ainsi : « Sire, dans ma jeunesse, un astrologue m'a prédit que je serais aimée du plus vaillant roi de la chrétienté; ce roi si vaillant, ce n'est pas vous, mais celui d'Angleterre. Permettez-moi de quitter votre cour et d'aller le chercher [1]. » Pour reconnaître combien cette anecdote est dénuée de fondement, il suffit de se rappeler que Henri VI, roi d'Angleterre, n'avait pas encore dix ans quand il fut sacré à l'église Notre-Dame de Paris, le 16 décembre 1431 [2].

La vérité est que Agnès Sorel, née vers 1409, au village de Fromenteau, près de Loches en Touraine, était fille de Jean Sorel ou de Soreau, seigneur de Saint-Geran et de Coudun, attaché à la maison du comte de Clermont, et de Catherine de Maignelais, fille de Raoul, seigneur du même nom, vivant encore en 1398, avec le titre de chevalier [3]. Agnès entra au service d'Isabeau de Lorraine, première femme de

[1] Brantôme, *Dames galantes*, t. VII des OEuvres complètes, in-8°, p. 463.

[2] Delort, *Essai critique sur l'histoire de Charles VII, d'Agnès Sorelle et de Jeanne d'Arc*, 1824, in-8°, p. 11.

[3] Père Anselme, *Histoire généalogique*, t. II, p. 42, et t. VIII, p. 540.

René d'Anjou, qui devint roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem. Ce prince, frère de Marie d'Anjou, femme de Charles VII, fut fait prisonnier en 1431, à la bataille de Bulégneville [1]. Isabelle sa femme ne vint pas, comme l'ont dit beaucoup d'historiens, implorer le secours du roi de France, mais elle s'occupa dans son duché à défendre les droits de son mari captif. Elle partagea toujours les bonnes et les mauvaises fortunes de René; et ce fut seulement après la malheureuse expédition de Naples, en 1442, après la mort de son fils Louis d'Anjou, après celle de sa belle-mère Yolande d'Aragon, en 1444, qu'elle se rendit avec son mari à la cour de France [2]. De cette époque seulement commence la grande faveur d'Agnès qui passa du service d'Isabelle de Lorraine à celui de Marie d'Anjou. Les continuateurs de la chronique de Monstrelet sont d'accord sur ce point avec Olivier de La Marche et d'autres documents historiques; sous l'année 1449, ces continuateurs parlent d'Agnès comme faisant partie de la maison de la reine depuis quatre ou cinq ans [3]. Les dignités ecclésiastiques dont

[1] *Œuvres complètes du roi René*, publiées par M. le comte de Quatrebarbes. 1846, in-fol., t. I, p. XXVIII.

[2] *Id.*, p. LXVII.

[3] « Et parce que la dite Agnès avoit esté au service de la royne par » l'espace de cinq ans ou environ, auquel elle avoit eu toutes plai- » sances mondaines, comme de porter grans et excessifs atours de » robes fourrées, de colliers d'or et de pierres prétieuses, et tous ses » autres desirs, et que le roi la véoit volontiers, il fut commune re- » nommée que le roi la maintenoit en concubinage. » (Enguerrand de Monstrelet, vol. III, année 1449.) — Voyez aussi dans l'*Essai critique sur Charles VII, Agnès Sorelle*, etc., de M. Delort, p. 173 et 204, pièces justificatives, deux quittances de l'année 1448 données par

furent revêtus tout à coup plusieurs parents d'Agnès ouvrirent les yeux des moins crédules sur ses rapports avec le roi [1].

Enfin le Journal d'un bourgeois de Paris, sous cette même année 1448, parle d'Agnès Sorel en termes trop singuliers pour que je ne les reproduise pas ici :

« La dernière sepmaine d'avril vint à Paris une » damoiselle laquelle on disoit publiquement être » aimée au roi de France, sans foy, sans loy, et sans » vérité à la bonne royne qu'il avoit espousée ; et bien » y apparoist qu'elle menoit aussi grand estat comme » une comtesse ou duchesse. Et alloit et venoit bien » souvent avec la bonne royne de France, sans ce » qu'elle eust point honte de son péché dont la royne » avoit moult de douleur en son cueur : mais à souf- » frir lui convenoit pour lors. Et le roy, pour plus » monstrer et manifester son grand peché et sa grande » honte, et d'elle aussi, lui donna le chastel de Beauté, » le plus bel chastel et jolis, et le mieux assis qui fust » en toute l'isle de France ; et se nommoit et faisoit » nommer la belle Agnèz. Et pour ce le peuple de » Paris ne lui fist une telle reverence comme son grand » orgueil demandoit, que elle ne pot celler ; elle dit » au départir que ce n'estoient que villains, et que » si elle eût cuidé (*pensé*) que on ne luy fist plus » grand honneur qu'on ne luy fist, elle n'y eust jà » entré, ne mis le pied ; qui eust esté dommage, » mais il eust esté petit. Ainsy s'en alla la belle

Agnès Sorelle de sommes perçues sur la chastellenie de *Roquecesière* (lisez : Roqueferrière).

[1] Gaguin. *Hist. Franc.*, lib. x, p. 234, 1577, in-fol.

« Agnèz le 10e jour de may ensuivant à son peché » comme devant [1]. »

Georges Chastellain, dans sa Chronique des ducs de Bourgogne, ne se contente pas de parler d'Agnès Sorel dans les mêmes termes que le bourgeois de Paris; il donne sur le costume et les allures de cette illustre favorite des détails assez piquants. Il en parle à propos de la patience dont fit preuve Marie d'Anjou pour supporter les caprices de Charles VII, et le goût effréné qu'il eut pour les femmes. « Afin de vivre en paix, dit ce minutieux chroniqueur, dans le rang qui lui appartenait, elle souffrit qu'une femme éhontée, pauvre servante et de mince condition, demeurât journellement avec elle, menant le train d'une princesse, ayant sa demeure dans l'hôtel du roi, mieux nourrie qu'elle-même, avec une cour plus nombreuse, de plus beaux parements de lit, de meilleures tapisseries, de meilleurs linges, une cuisine et une vaisselle supérieures aux siennes; elle souffrit que cette femme vînt s'asseoir à sa table, et elle lui faisait fête..... Le roi fut grandement assoté de cette femme nommée Agnès, que j'ai bien connue et vue. Chacun blâmait hautement cette conduite, et surtout le train qu'il donnait à ceste femme, qui la plaçait au rang des plus grandes princesses de l'Europe [2]. » Elle se fit la patronne de toutes sortes de modes nouvelles en fait d'habillements, et de

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 204 des *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 1729, in-4°.

[2] Dans un extrait des registres de la Chambre des comptes, on trouve l'indication suivante : « A madame de Beauté baillé trois mil livres que le roy luy a ordonné pour sa pension de l'année 1447. » (Bibl. royale, Manuscrits cinq cents, Colbert, vol. 3.

tout ce qui pouvait pousser les hommes à la dissolution. Elle se découvrait les épaules et la poitrine jusqu'à montrer le sein, et ne s'occupait nuit et jour qu'aux vanités de ce monde, faites pour la perdition de l'âme de chacun[1]. Toutes les femmes de France et de Bourgogne perdirent beaucoup en pudeur à vouloir suivre l'exemple de cette femme.... Dieu l'appela vers lui, dit un peu plus loin le même chroniqueur, mais le roi n'en persévéra pas moins dans les habitudes qu'il avait prises; car cette Agnès morte, il reparut de suite une autre favorite, nommée la *demoiselle de Villecquier*, propre nièce de la belle Agnès. Puis après celle-là vint une troisième, qu'on appelait *madame la Régente*. Puis une quatrième : c'était la fille d'un pâtissier, on la nommait *madame des Chaperons*, parce que personne mieux qu'elle ne savait porter cette coiffure[2]. »

Agnès Sorel joignait à une beauté physique des plus grandes un caractère aimable, doux, enjoué, qui lui conciliait tous les cœurs. Elle était généreuse, et, par des bienfaits nombreux, sut acquérir beaucoup d'amis

[1] Dans une lettre écrite au moment de l'exhumation d'Agnès Sorel, exhumation qui eut lieu le 16 septembre 1801, je trouve sur sa coiffure les détails suivants :

« La manière dont la chevelure était arrangée lors de la translation du mausolée, en 1777, me permit de juger comment Agnès Sorel était coiffée au moment de sa mort. Sa coiffure était à peu près dans le genre de celle que les dames portaient il y a environ vingt ans (en 1780); un crêpé de quatre à cinq pouces de devant en arrière, sur neuf à dix pouces d'une oreille à l'autre; à chaque côté pendaient deux boucles assez grosses; les cheveux du derrière de la tête formaient une tresse nattée en trois de dix-huit à vingt pouces de long : cette tresse était relevée et attachée par le bout sous le crêpé » (*Revue rétrospective*, t. IX, 2e série, p. 151.)

[2] Georges Chastellain, *Chronique des ducs de Bourgogne*, deuxième partie, chap. XI, p. 254, de l'édition du *Panthéon littéraire*.

qui lui pardonnaient volontiers la haute fortune où elle était parvenue. Un seul homme à la cour se déclara contre la favorite, et la poursuivit d'une haine assez implacable pour avoir été accusé d'un crime contre sa vie. Ce fut le dauphin de France qui devait être plus tard si célèbre sous le nom de Louis XI. J'ai dit précédemment que sa mère avait mis le plus grand soin à son éducation ; aussi le jeune prince éprouvait pour elle une affection sincère, et ressentait vivement l'abandon dans lequel son père la laissait. A peine âgé de quatorze ans, il s'en prit un jour à la favorite de cet abandon ; celle-ci, dans un moment d'impatience, proféra quelques paroles insultantes pour Marie d'Anjou, le dauphin ne put se contraindre et il donna, dit-on, à la belle Agnès un soufflet. La haine qui dut suivre de pareils démêlés a fait croire à quelques historiens que le dauphin ne fut pas étranger à la mort prématurée de la favorite ; mais cette supposition est dénuée de tout fondement. Agnès Sorel mourut de dyssenterie au mois de février 1449, à Jumiéges, où elle était venue rejoindre Charles VII, occupé alors à reconquérir la Normandie ; elle n'avait pas encore atteint sa quarantième année. Son corps fut porté dans l'église collégiale du château de Loches, qu'elle avait comblée de ses bienfaits. Un superbe mausolée qui existe encore aujourd'hui fut élevé au milieu du chœur. L'image de la belle Agnès, sculptée en marbre blanc, était posée dessus : une épitaphe rappelait son surnom de *dame de Beauté*, sa charité inépuisable envers les gens d'église et les pauvres[1]. (A.)

[1] Voici comment les continuateurs de la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet racontent les derniers moments de la vie d'Agnès Sorel :

Antoinette de Maignelais, baronne de Villecquier, nièce d'Agnès Sorel, prit sa place auprès de Charles VII; mais elle ne sut pas, comme la dame de Beauté, faire oublier à force d'aumônes et de bonnes actions, le scandale de sa conduite[1]. Elle se prêta même à des manœuvres honteuses pour conserver auprès du roi la faveur dont elle jouissait. Voici ce que raconte à ce sujet Jacques du Clerc, sous l'année 1455: La fille d'un écuyer de la ville d'Arras, nommé Antoine de Rebreuves, vint à la cour de France, en compagnie de la dame de Genlis. Cette jeune fille qui s'appelait Blanche, était bien la plus belle que l'on pût voir. La dame de Villecquier l'ayant rencontrée, pria la

« Et si estoit icelle Agnès sa vie moult charitable et large en aumosnes, » et distribuoit du sien largement aux pauvres, aux églises et aux mendiants... Durant sa maladie, elle eut moult belle contrition et repentance de ses péchés; et lui souvenoit souvent de Marie-Magdeleine qui » fut grande pécheresse au péché de la chair; et invoquoit Dieu dévotement et la Vierge Marie à son ayde. Et comme vraye catholique, » après la réception de ses sacrements, demanda ses Heures pour dire » les vers de saint Bernard qu'elle avoit ecript de sa propre main; et » depuis fit plusieurs vœux, lesquels furent mis par escript, afin de » les accomplir par ses exécuteurs avec son testament, qui se pou» voient bien monter, tant pour aumosnes que pour payer ses servi» teurs, à la somme de soixante mille écus. » (*Chroniques* d'Enguerrand de Monstrelet, 3e vol. de l'édit. in-fol. Paris, 1572. fo 25 ro.)

[1] Charles VII ne se montra pas moins généreux à l'égard de la dame de Villequier qu'il l'avoit été pour Agnès. Au mois d'octobre 1450, à l'occasion du mariage de cette damoiselle avec André, seigneur de Villequier, chambellan du Roy, Charles VII lui faisoit don des isles, terres et seigneuries d'Oleron, de Maran, d'Arves, etc. L'année suivante, il y ajoutoit encore d'autres terres et seigneuries confisquées. (Bibl. royale, Mss. collect. de Dom Housseau, pièces 3941 et 3944.) — Enfin, dans les comptes de l'argenterie pour l'année 1451, mademoiselle de Villequier reçoit deux mille livres *pour lui aider à soutenir son estat.*

dame de Genlis de la lui confier ; mais celle-ci refusa, disant qu'elle ne pouvait ainsi disposer de cette enfant sans la permission de son père. Elle la reconduisit chez ses parents. Ceux-ci, c'est-à-dire son oncle et son père, ayant eu connaissance du désir manifesté par la favorite, s'empressèrent d'y acquiescer. Jacques de Rebreuves, jeune et bel écuyer, âgé de vingt-sept ans environ, mena sa sœur Blanche, qui n'était âgée que de dix-huit, à la cour du roi de France, pour demeurer avec la dame de Villecquier. Jacques fut engagé comme écuyer tranchant de cette dame. Blanche ne voulait pas quitter Arras ; elle pleurait beaucoup et disait qu'elle aimait mieux demeurer, et manger toute sa vie du pain et boire de l'eau. Le père, riche mais avare, était bien aise de n'avoir plus à sa charge ses deux enfants. Le chroniqueur assure que peu de temps après l'arrivée de Blanche à la cour, elle était aussi bien avec le roi que la dame de Villecquier[1].

A propos de ces galanteries nombreuses, auxquelles Charles VII se livrait sur ses vieux jours, l'auteur des Chroniques Martiniennes émet une opinion des plus singulières : « A cause des nombreux travaux que le roi avait accomplis pour reconquérir la plus grande

[1] *Mémoires de Jacques Du Clercq*, édit. du *Panthéon littéraire*, p. 91. — Dans un autre passage du même chroniqueur, on lit : « Et volloient » aulcun dire aussi que le dict daulphin avoit jà piéça fait mourir une » damoiselle nommée la belle Agnès, laquelle estoit la plus belle femme » du royaulme et totalement en l'amour du roy son père. Après la mort » de laquelle le roy retint à sa cour sa niepce, nommée la damoiselle » de Ville-Clerc (*Villequier*), laquelle estoit aussi moult belle, et avoit » en sa compaignie les plus belles damoiselles qu'elle pooit trouver, les » quelles suivoient toujours le roy où qu'il allast, et se logeoient toujours » une lieue au moins près de lui ; duquel gouvernement le daulphin » avoit esté et estoit moult desplaisant. »

partie de son royaume, il fut décidé qu'on lui donnerait les plus belles filles que l'on pourrait trouver. Nonobstant cela, sa vertu était encore plus grande sans comparaison que son vice[1]. »

J'ai parlé plus haut, d'après un compte de dépense de l'année 1422, de l'état précaire auquel se trouva réduite Marie d'Anjou, pendant les dix premières années environ du règne de son mari. Voici, comme contraste, quelques détails sur la dépense particulière de cette princesse, vingt-deux années plus tard, à une époque où elle jouissait de tous les avantages attachés à son rang. J'emprunte ces détails au compte que son trésorier Jean Bochetel rendit au mois de septembre 1455 : On s'aperçoit que la maison de Marie d'Anjou, montée avec toute la magnificence qui convenait à une reine, était dirigée cependant avec beaucoup d'ordre et une certaine économie. Les draps de laine ou de soie, les fourrures, le linge, les façons de robe, les chaussures et les bijoux font l'objet de chapitres particuliers. Tous ces chapitres sont divisés en trois parties dont la première est consacrée à la reine, la seconde à Charles de France, duc de Guyenne, alors âgé de neuf ans, la troisième à Madeleine de France, dernière fille de Marie d'Anjou, et qui avait alors douze ans.

Dans la vie habituelle, cette princesse ne quittait pas le noir ; nous la voyons ainsi habillée dans le portrait qui nous est resté d'elle. Toutes les étoffes de velours, de satin et de damas achetées pour son usage particulier étaient de cette couleur. Elle employait

[1] *Chroniques Martiniennes*, f° 302.

aussi beaucoup de fourrures et couvrait ses mains avec des gants de chevreau blanc. Ces détails attestent chez la reine des habitudes d'élégance et de recherches qui ne doivent pas surpendre chez une personne de cette condition, mais que l'on pourrait croire établies parmi nous à une époque postérieure. Marie d'Anjou portait cette recherche dans tout ce qui lui appartenait : un velours noir de choix couvrait son livre d'heures; le sceau dont elle se servait était aussi renfermé dans un sac de velours brodé d'or et de soie.

L'un des chapitres les plus curieux de ce compte et le plus étendu, est consacré à l'énumération des objets de toute nature que la reine donnait soit aux officiers domestiques de sa maison, soit aux différentes personnes qui la visitaient. Ces officiers domestiques étaient nombreux; on y comptait des chevaliers, des écuyers, des dames et des damoiselles d'honneur. La reine avait encore plusieurs médecins attachés à son service, un peintre nommé Henri de Vulcrop, un astrologue, Jehan de Lorgimont, et une folle appelée Michon.

La dépense de ses deux enfants, Charles de Guyenne et Madeleine de France, sans être aussi considérable que la sienne, atteste tout le soin, toute la magnificence avec lesquels Marie d'Anjou veillait à leurs besoins, soit en vêtements de soie ou de velours garnis de fourrures, soit en linge, soit en chaussures; tout était prévu et répondait au rang que les jeunes princes occupaient. Marie d'Anjou entrait à cet égard dans les plus petits détails : elle faisait faire à son jeune fils un lutrin pour poser son livre d'heures, quand il allait à la messe, et une tablette de bois très-solide, tour-

nant sur un pied, pour les livres sans doute assez lourds qui servaient à son éducation. Toute sa vie cette tendre mère eut pour chacun de ses enfants des attentions qui prouvent la bonté de son âme. Un médecin, Jacques Perchet, qu'elle avait envoyé de Poitiers à Tours, en 1444, auprès de Ragonde, sa fille aînée, morte au moment d'épouser Sigismond, duc d'Autriche, reçut trente livres tournois, en récompense des peines qu'il s'était données[1].

Le dernier chapitre du compte de 1454 nous fait connaître quelques circonstances piquantes de la vie privée de Marie d'Anjou. Ce chapitre comprend les dépenses qu'a faites cette princesse aux étrennes de cette année 1454[2]. On sait que cette époque était, comme encore aujourd'hui, l'occasion de cadeaux de toute nature. Aussi voyons-nous la reine offrir à Charles VII une aigrette de la plus grande richesse pour orner son casque. Cette aigrette était composée de deux pommes d'or à losanges percées à jour, remplies intérieurement, l'une de duvets rouges, l'autre de duvets blancs, surmontées de petites rosettes émaillées aux couleurs royales. A ces deux pommes étaient fixés des fils d'or garnis de petites plumes d'autruches arrangées suivant la mode des chefs écossais. Le roi, de son côté, avait envoyé à Marie d'Anjou

[1] Pièces originales de l'ancienne Chambre des comptes, publiées par M. Depping, t. VIII (nouv. série) des *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, p. 481.

[2] Autre despense faicte par le dict maistre Jehan Bochetel, commis par le roy, nostre syre, à la trésorerie et recepte générale des finances de la royne, à cause des estraines d'icelle dame, du premier jour de janvier mil CCCC LIIIJ. (*Arch. du royaume*, K. reg. 55.)

par les officiers de sa maison, une grande nef d'argent doré, et de la vaisselle plate.

René d'Anjou, frère de la reine, qui se trouvait alors à la cour, reçut pour étrennes une croix d'or, enrichie de seize rubis, de sept perles, et deux *tables de diamans*, avec un chapelet de jaspe orné de rubis et d'émeraudes. Sa nouvelle femme Jeanne de Laval ne fut pas la moins bien partagée; Marie d'Anjou lui offrit un tableau sur fond d'or, représentant sainte Anne sa patronne, en émail. L'image était bleu-azur et le *champ* rouge-clair : le cadre tout en or était semé de petites fleurs d'or, *esmaillées de blanc, de rouge cler et de bleu.* Louise de Laval, sœur de la nouvelle reine, reçut deux petits tableaux d'ivoire.

Tous les serviteurs du roi, joueurs d'instruments, trompettes, hérauts d'armes, gens de la porte, de l'échansonnerie, de la panneterie, de la cuisine, avaient droit à quelques gratifications. *Jean de Lannoy* et trois de ses enfants *menestrelz*, et un trompette avec eux, reçurent cinq écus d'or.

Marie d'Anjou faisait fabriquer pour cette circonstance des menus joyaux, des ornements de toilette, qu'elle distribuait à toutes les femmes et à toutes les petites filles qui l'approchaient. Pour les unes, c'étaient des fils d'or à nouer les cheveux, pour les autres un demi-ceint d'étoffe d'or, ou une *fleur de Marie* en argent blanc, au milieu de laquelle il y avait un *Agnus Dei*.

Mais ce qui doit nous paraître au moins singulier, c'est que Marie d'Anjou offrit à la maîtresse du roi, la dame de Villequier, une étrenne du plus grand prix, et dont voici le détail :

« Pour la garniture d'or d'une fontaine de cristal richement travaillé tout à l'entour de menuz ouvrages à feuillages, en façon de couronne. A l'entour de la dicte fontaine il y a quatre gargouilles d'or bien gentiment faites d'où sort l'eau.... et au dessus du pié de la fontaine garniture à feuillage comme dessus. Et au-dessoubz, au dit pié, il y a quatre lions d'or bien gentiment faiz qui soustiennent la dicte fontaine, donné le dit jour en estraine à ma damoiselle de Villequier. »

Marie d'Anjou survécut au roi son mari environ dix-huit mois; elle mourut le 29 novembre 1463, à l'abbaye du Chastelliers en Poitou, au retour d'un pèlerinage qu'elle avait fait à Saint-Jacques en Galice. Son corps fut rapporté à l'abbaye de Saint-Denis en France, et placé auprès de celui de Charles VII. (B.)

Deux sœurs de la maison royale d'Écosse brillèrent pendant quelques années à la cour de Charles VII. La première, Marguerite, épousa le dauphin de France qui fut plus tard Louis XI; la seconde, Isabelle, épousa François Ier, duc de Bretagne, si féroce à l'égard de son frère et si rapidement puni de sa cruauté [1].

[1] Jean V, duc de Bretagne, mort en 1442, laissa trois fils: François, Pierre et Gilles. François, premier du nom, ayant fait croire à Charles VII que Gilles voulait s'allier aux Anglais, se le fit livrer par ce prince. François Ier confina son frère dans un château-fort, où ses gardiens, prévoyant les désirs du prince, l'étranglèrent. François mourut l'année même de ce coupable attentat, en 1450. Pierre Matthieu, dans son *Histoire de Louis XI*, raconte ainsi cette sanglante tragédie : « .... Il est » réduit à des langueurs et souffrances plus extrêmes que n'estoient » celles des carrières de Siracuse, car on luy refuse l'eau, et s'il a du » pain, ce sont des bribes d'une pauvre femme qui, l'entendant crier » à la faim, les luy tend par une fenestre sur le bord du fossé. Ses » gardes, qui avoient entrepris de le faire mourir de faim, voyant que » cela duroit trop, l'estranglent. Ils luy donnèrent loisir de penser à

Marguerite d'Écosse, fille aînée de Jacques Stuart, premier du nom, et de Jeanne de Sommerset, n'avait encore que treize ans quand elle fut mariée à Tours, le 24 juin 1436, au dauphin Louis, qui n'avait pas encore atteint sa quinzième année. Malgré sa jeunesse, ce prince, occupé déjà d'intrigues politiques et de guerre, traita sa femme avec beaucoup d'indifférence et de froideur. Deux historiens anglais ont prétendu que Marguerite avait l'haleine forte, et que ce défaut était la cause de l'éloignement de son mari. Mais au contraire un historien écossais, venu en France avec la princesse et qui fut témoin de sa mort, prétend que Marguerite, aussi belle que savante, était également chérie de Charles VII, de la reine et du dauphin son mari [1].

Dans la pensée d'être mieux accueillie en France, où elle était destinée à passer le reste de ses jours, Marguerite étudia la langue et la poésie de sa nouvelle patrie avec beaucoup d'ardeur; elle vit bientôt ses efforts couronnés de succès. Non-seulement elle se plaisait à la lecture des meilleurs poètes de son temps, mais encore elle-même cultiva les muses, sans pouvoir jamais penser qu'un aussi noble délassement serait une des causes de sa mort. Elle porta dans ce délassement toute l'ardeur d'un esprit jeune et d'un cœur généreux. Jean Bouchet, chroniqueur angevin, nous a transmis une anecdote souvent reproduite, qui

» sa conscience, il chargea un cordelier d'ajourner son frère au ciel, » puisqu'il n'y avoit pas de justice à la terre pour son innocence. Le » duc comparut. » (*Histoire de Louis XI*, etc. Paris, 1610, in-fol., p. 191.

[1] Dreux du Radier, *Mémoires histor. sur les reines et régentes*, etc., t. III, p. 219.

prouve de quel enthousiasme la dauphine était animée :

« Elle aymoit fort, dit le chroniqueur, les orateurs » de la langue vulgaire, et entre autres maistre Alain » Chartier qui est le père d'éloquence françoise, le- » quel elle eust en fort grand'estime, au moyen des » belles et bonnes œuvres qu'il avoit composées : tel- » lement qu'un jour ainsi qu'elle passoit une salle où » le dit maistre Alain s'estoit endormi sur un banc, » comme il dormoit le fut baiser, devant toute la com- » pagnie ; dont celuy qui la menoit fut envieux et luy » dit : Madame, je suis esbahy comme avés baisé » cet homme qui est si laid? car à la vérité il n'avoit » pas beau visage. Et elle fit response : je n'ay pas » baisé l'homme, mais la précieuse bouche de laquelle » sont sortis tant de bons mots et de vertueuses pa- » rolles [1]. »

Si l'on doit croire à la lettre plusieurs dépositions faites après la mort de la dauphine, le goût que cette princesse avait pour la poésie l'entraînait à des veilles trop prolongées, qui ne convenaient pas surtout à une femme dont la santé était aussi mauvaise que la sienne. Les médecins avaient déclaré que sa maladie ne provenait pas d'une autre cause. Quelquefois le soleil se levait, dit le principal témoin, avant que madame s'allât coucher; quelquefois monseigneur le dauphin avait eu le temps de faire un somme ou deux. Elle aimait tant à écrire des rondeaux, que dans une seule journée elle en composait jusqu'à douze, ce qui la fatiguait outre mesure [2].

[1] *Les Annales d'Aquitaine*, etc. Poictiers, 1644, in-4o, p. 252.

[2] *Interrogatoire de Jamet Du Tillay*, Duclos, *Histoire de Louis XI*, t. IV, p. 54.

Mais à quelque point que la dauphine les ait portés, ces excès ne furent pas assez grands pour engendrer le mal terrible qui l'enleva dans sa vingt-sixième année. Les calomnies répandues sur son compte, et auxquelles son mari eut le tort d'ajouter une trop grande foi, telle fut la véritable cause de sa mort. Jamet du Tillay, bailli de Vermandois, dévoué outre mesure aux intérêts du dauphin, joua le principal rôle dans cette affaire aussi singulière que ténébreuse. Ce qui paraît certain, c'est qu'un soir du mois de novembre de l'année 1444, sur les neuf heures, la cour étant à Nancy, chez le duc de Lorraine, du Tillay entra inopinément dans la chambre de madame la dauphine, qu'il trouva couchée sur son lit et entourée de plusieurs de ses femmes. Sur ce lit étaient aussi appuyés un peu familièrement deux jeunes seigneurs, messire Jean d'Estouteville et un autre que le bailli ne connaissait pas. La chambre, malgré l'heure avancée, n'était éclairée par aucune torche ; la seule lumière qui s'y trouvât provenait de la flamme du foyer. Jamet du Tillay ne put s'empêcher de dire au maître d'hôtel de la princesse que *c'était grande paillardise* à lui et aux autres officiers, de laisser ainsi la chambre d'une grande dame sans torches allumées à une pareille heure de la nuit [1].

Jusque-là rien n'est répréhensible dans la conduite du bailli de Vermandois, et l'on comprend qu'un homme de son rang, âgé de quarante-six ans, se soit permis cette observation. Mais des soupçons très-graves vinrent à son esprit : il ne craignit pas de les

[1] Duclos, *Histoire de Louis XI*, t. IV, p. 42.

manifester en plusieurs circonstances. Il aurait dit, en parlant des souffrances habituelles de la dauphine, qu'elle était malade d'amour. Il aurait dit encore que la dauphine devait bien prendre à son service d'autres femmes que Marguerite de Salignac, Prégente de Melun et Jeanne Filloque. Il se serait même permis d'ajouter, en parlant de Prégente : Je voudrais bien qu'elle ne se mêlat pas tant des affaires de madame la dauphine, car elle pourrait bien être cause de quelque malheur. » Il l'aurait fait aussi prévenir de ne pas tant prolonger les veilles de la princesse, car il savait des médecins, que si elle continuait ainsi elle tomberait en dangereuse maladie[1]. Ce fut environ deux années avant la mort de Marguerite d'Écosse que le bailli de Vermandois se serait permis au sujet de sa conduite quelques paroles imprudentes. Il résulte clairement de la déposition de Marguerite de Villequier, fille d'honneur de la dauphine, et de celles de deux autres dames, que la princesse avait conçu beaucoup d'animosité contre le bailli, et qu'elle disait à ses confidentes : Je dois bien le haïr, à cause des calomnies qu'il a répandues contre moi [2]. Du Tillay de son côté ne ménageait pas la princesse, et ce fut lui qui fit au dauphin le récit de la soirée de Nancy que j'ai racontée précédemment. Une explication des plus vives eut lieu entre les jeunes époux : Louis s'emporta en paroles injurieuses, et la maladie qui depuis longtemps minait la pauvre Marguerite redoubla d'intensité : en peu de jours elle fut à toute extrémité.

C'était au mois d'août 1444, la cour se trouvait

[1] *Id.*, p. 43.
[2] *Id.*, p. 33.

alors à Châlons-sur-Marne; la pauvre Marguerite, gisant sur son lit de misère, s'écriait: « Ah! Jamet, Jamet! vous en êtes venu à vos fins; si je meurs, c'est par vous et pour les paroles que vous avez dites de moi sans cause ni raison. » Et levant les bras aux cieux, elle frappait fortement sa poitrine en ajoutant: « Je prends Dieu à témoin, sur mon âme et sur le baptême que j'ai reçu, que je n'ai fait honte à monseigneur le dauphin. » Le sénéchal de Poitou, présent à cette scène déchirante, ne put s'empêcher de dire en sortant à du Tillay: « Méchant ribaut, c'est toi qui la fais mourir. » Les dames de sa suite et Robert Poitevin, son confesseur, voyant la princesse s'affaiblir de plus en plus, réunirent tous leurs efforts pour l'engager à pardonner au bailli. « Il en est temps, lui dit Marguerite de Salignac. — Cela est déjà fait, reprit le confesseur, madame a pardonné à Jamet du Tillay. — Non pas, s'écria la malade. » Mais le confesseur insistant: « Sauve votre grâce, madame, vous l'avez fait. » Jusqu'à trois fois elle répondit: « Non. » Toutes ses femmes la prièrent à mains jointes; alors Marguerite leur dit sans nommer personne: « Je le pardonne donc, et de bon cœur. » Puis elle expira en disant: « *Fi de la vie, qu'on ne m'en parle plus.* » Elle était âgée de vingt-six ans, mariée depuis douze, et n'avait jamais eu d'enfants. S'il fallait en croire son antagoniste du Tillay, cette stérilité était causée par des imprudences volontaires. Il avait entendu dire par une des femmes de la dauphine, nommée Dubois Ménart, qu'elle mangeait trop de pommes vertes et buvait trop de vinaigre, que tantôt elle s'habillait serrée outre mesure, tantôt elle restait sans aucune cein-

ture, ce qui empêchait qu'elle eût des enfants.

Les interrogatoires auxquels j'emprunte tous ces détails, commencés avant la mort de la dauphine, furent continués après avec une persistance étrange de la part surtout de son mari. Personne ne put s'y soustraire; la reine elle-même fut obligée de faire connaître ce qu'elle avait entendu dire au sujet de sa belle-fille. L'innocence de la pauvre Marguerite n'en fut que mieux établie.

Charles VII et Marie d'Anjou éprouvèrent un chagrin profond de la mort de leur belle-fille. Les deux sœurs de la dauphine, venues d'Écosse pour assister aux funérailles de leur aînée, furent accueillies à la cour de France avec les plus grands égards. Charles fit tous ses efforts pour que le mariage de la cadette, Isabelle d'Écosse, avec le duc de Bretagne se terminât. S'il faut en croire le chroniqueur Jean Bouchet, François Ier du nom qui venait d'hériter de son père, le duc Jean, ayant demandé si la princesse Isabelle était belle et avenante, on lui fit réponse que, sous le rapport du physique, la jeune fiancée remplissait bien ces conditions; mais qu'elle ne valait pas la dauphine, sa sœur, sous le rapport du langage et des connaissances de l'esprit; François répondit que sa fiancée était alors telle qu'il la désirait, et qu'il tenait une femme pour assez savante quand elle pouvait mettre une différence entre le pourpoint et la chemise de son mari [1].

[1] *Annales d'Aquitaine*, etc., édit. de 1644, in-4°, p. 254. — Molière, notre grand comique, connaissait bien ce dicton de nos pères; il a mis ces vers dans la bouche du bonhomme Chrysale de ses *Femmes savantes :*

Nos pères, sur ce point, étoient gens bien sensés,

Parmi les femmes qui ont illustré la cour de Charles VII, il est juste de placer les deux princesses unies au duc René d'Anjou, beau-frère de ce roi. René d'Anjou fut toute sa vie malheureux dans ses entreprises politiques. Battu à la bataille de Bullegneville (en 1437), il resta plusieurs années captif du duc de Bourgogne; sorti enfin de sa prison, il essaya de s'emparer du royaume de Sicile, qui lui avait été légué; mais, à peine entré dans Naples, un rival plus heureux l'en chassa. Enfin, sur ses vieux jours, il se vit contraint d'abandonner à son neveu, le terrible Louis XI, son duché d'Anjou, et de se retirer dans le comté de Provence, seul bien qui lui restât de tant de principautés échues en son partage. Ce n'est pas tout, la mort lui enleva successivement son fils aîné, plusieurs de ses filles et la femme pleine de courage et de vertus à laquelle il avait uni son sort. Sa fille aînée, Marguerite, avait épousé, en 1443, Henri VI, roi d'Angleterre, chef du parti de la Rose-Rouge. Cette reine, aussi hardie qu'infortunée, tour à tour victorieuse et vaincue, après avoir, pendant près de vingt années, rempli l'Europe entière du bruit de ses aventures, s'était vue enfermée à la Tour de Londres par son cruel ennemi. A des souffrances aussi multipliées que diverses, René d'Anjou opposa toujours une résignation des plus grandes, qui l'a fait accuser par la majorité des historiens de faiblesse et d'incapacité. Doué des facultés intellectuelles de l'artiste et de l'écrivain, René composa plusieurs ouvrages, soit

Qui disoient qu'une femme en sait toujours assez,
Quand la capacité de son esprit se hausse
A connoître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.
(Act. II, sc. 3.)

en prose, soit en vers, et exécuta quelques peintures qui, eu égard à l'époque où il vivait, révèlent beaucoup d'études et de capacité. Aujourd'hui, on ne peut qu'admirer ce prince malheureux, qui cherchait dans ces nobles loisirs à oublier les déceptions de la politique et les souffrances que lui avaient causées les grandes infortunes de sa famille.

Les deux mariages qu'il a contractés furent pour René d'Anjou une source de consolations. L'un et l'autre ont été des plus heureux, et le roi de Sicile, peintre et poète, a laissé, dans ses vers ou dans ses tableaux, des témoignages nombreux de son bonheur.

A peine âgé de quatorze ans, il épousa en 1420 Isabelle de Lorraine, fille aînée du duc Charles II, surnommé le Hardi, qui prit part aux célèbres batailles de Rosebecq et d'Azincourt, et qui malgré de nombreux revers ne cessa jamais de guerroyer. Bien qu'elle n'eût encore que treize ans, la jeune princesse joignait à beaucoup de charmes physiques une grande hardiesse, un cœur bon et généreux. Les premières années de son mariage furent assez calmes, et Isabelle n'eut l'occasion de montrer son courage qu'en 1429, au moment où elle apprit la défaite de son mari dans les plaines de Bullegneville. Elle était déjà mère de quatre enfants. Ayant revêtu ses habits de deuil, elle se présenta devant les seigneurs lorrains, en leur disant : « Hélas ! je ne sais si mon mari est mort ou prisonnier, » elle remit sous leur garde ces pauvres innocents qu'elle pouvait croire orphelins. Les seigneurs lorrains firent le serment de la défendre, et Isabelle, assurée de leur appui, ordonna une levée générale dans les deux duchés de Bar et de Lorraine, bien résolue à continuer

la lutte contre le sire de Vaudemont. En apprenant que son mari était prisonnier du duc de Bourgogne, Isabelle fit tous ses efforts pour l'arracher à ce puissant ennemi. Plusieurs négociations furent entamées et rompues; René se vit quelque temps libre sur sa parole, mais il fut bientôt contraint de rentrer dans sa prison. Trois années s'étaient presque écoulées quand la reine de Sicile, veuve de Charles Ier, laissa son trône au prince captif. René d'Anjou n'hésita pas à confier à sa femme Isabelle, dont il connaissait le courage et l'habileté, la difficile mission de s'emparer d'un trône que lui disputait un rival actif et puissant. Le 18 octobre 1435, une flotte emportant Isabelle, ses enfants et quelques chevaliers provençaux dévoués à leur cause, quitta le port de Marseille. Peu de jours après, cette flotte entra dans le golfe de Naples, et la nouvelle reine descendit sur le rivage, au milieu d'un peuple immense accouru à sa rencontre. Par sa bonté, par un gouvernement tout à la fois habile et sage, Isabelle eut bientôt acquis une grande popularité. « Cette vraye amazone, dit Etienne Pasquier en parlant de cette princesse, qui dans un corps de femme portoit un cueur d'homme, fist tant d'actes généreux pendant la prison de son mary, que ceste piece doit estre enchassée en lettres d'or dedans les Annales de Lorraine. »

Délivré de ses fers en 1437, René d'Anjou s'embarqua l'année suivante pour Naples, afin d'aller combattre Alphonse d'Aragon, qui menaçait sa ville capitale. On sait qu'une lutte terrible s'engagea entre les deux rivaux, et que René d'Anjou, après avoir combattu plus de quatre ans, fut vaincu. Forcé de

fuir, il débarqua, lui et toute sa famille, à Marseille dans les premiers jours de novembre 1442.

L'année suivante commencèrent pour René d'Anjou ces malheurs de famille dont j'ai parlé plus haut : sa mère Yolande d'Aragon et son second fils moururent presque subitement. Isabelle de Lorraine, frappée dans ses affections les plus chères, sentit les premières atteintes du mal qui devait rapidement la conduire au tombeau. En 1444, Marguerite, sa fille aînée, épousait Henri VI, roi d'Angleterre, et la cadette, Yolande d'Anjou, était unie à son cousin Ferry de Vaudemont. Ces riches alliances pouvaient consoler le cœur d'une mère ; elle ne prévoyait pas combien de douleur devait lui causer la plus illustre des deux. Les infortunes de la célèbre Marguerite d'Anjou paraissent avoir exercé sur sa mère une fatale influence. Depuis le commencement de ces infortunes, Isabeau de Lorraine ne fit plus que languir, une fièvre continuelle abrégea ses jours ; elle expira au château d'Angers, le 28 février 1452, n'ayant pas encore atteint sa quarante-cinquième année.

René d'Anjou ressentit vivement la perte qu'il venait de faire. Voici en quels termes Jean de Bourdigné parle de son chagrin :

« De la perte de sa loyale compagne fut le noble roi de Sicile si atteint de deuil qu'il en pensa mourir. Jamais, tant qu'il fut en vie, il n'oublia l'amour qu'il lui portait. Un jour, comme ceux qui l'approchaient essayaient de le consoler, le bon seigneur, tout en pleurant, les mena dans son cabinet : il leur montra une peinture que lui-même avait faite, qui représentait

un arc turc dont la corde était brisée, au dessous duquel était écrit ce proverbe italien : *arco perlentare plaga non sana* (briser l'arc ne guérit pas la plaie). Puis il leur dit : Mes amis, cette peinture fait réponse à tous vos arguments, car, ainsi que pour détendre un arc, ou en briser la corde, la plaie qu'il a faite de la flèche qu'il a lancée n'est pas plus tôt guérie, de même la vie de ma chère épouse, brisée par la mort, ne peut guérir le profond amour dont elle avait navré mon cœur. »

Livré à une tristesse profonde, René d'Anjou se complaisait à multiplier sa devise. Il la faisait peindre sur les murs de chacun de ses châteaux ; lui-même la retraçait sur les livres d'heures qu'il aimait à enrichir de ses mains. Un peu plus tard, quand la mort lui eut enlevé quatre de ses enfants, il ajouta à la corde brisée une souche d'or d'où partait un unique rejeton, avec cette devise : *vert meurt*.

Le 10 septembre 1455, René d'Anjou contracta une seconde alliance : il épousa Jeanne de Laval, que sa beauté avait fait nommer la reine de plusieurs tournois, et pour laquelle on a prétendu que ce prince chevaleresque avait déjà, du vivant de sa première femme, un très-vif attachement. Bourdigné s'est appliqué à justifier René d'Anjou de ce reproche d'infidélité. « Tant qu'elle vécut, dit-il à propos d'Isabelle, il portait pour devise des chaufferettes pleines de feu, au bas desquelles était écrit : *d'ardent désir*, et faisait mettre auprès un chapelet au milieu duquel on lisait : *devot lui suis*. Quelques-uns ont voulu expliquer cette devise en disant qu'il était amoureux de quelques dames ; mais

cela est faux : tant que la bonne princesse, sa femme, fut en vie, il n'eut pas d'autre amour en son cœur que pour elle.

Sans nul doute, en donnant sa main à la fille du comte Guy de Laval, René d'Anjou se rappela ces tournois brillants dont il avait plusieurs fois renouvelé le spectacle pendant les années de calme et de bonheur qu'il avait passées. La reine de ces tournois obtint la préférence sur des princesses plus illustres par leur naissance, mais d'une beauté moins remarquable. Depuis la mort de sa première femme, René d'Anjou ne donna plus aucun des spectacles pompeux au milieu desquels il aimait tant à figurer, il vécut pour ainsi dire retiré, se contentant de faire le bonheur des populations confiées à ses soins.

Jeanne de Laval, bien qu'elle ne fût que la fille d'un comte, se vit entourée de toute la magnificence qui appartenait à une reine. Il suffit, pour en juger, de parcourir la dépense que le roi faisait pour sa chapelle des années 1449 à 1452. Elle survécut au roi son mari, et au mois d'août 1481, lui fit élever dans sa bonne terre d'Anjou un magnifique mausolée, au milieu de l'église Saint-Maurice. Le testament de Jeanne de Laval, daté de l'an 1499, atteste toute la sagesse et la capacité de cette femme, qui justifia pleinement la haute fortune où sa beauté l'avait fait parvenir [1].

[1] *Œuvres complètes du roi René*, etc., publiées par M. le comte de Quatrebarbe, t. I, p. 105-140.

CHAPITRE IV.

Les femmes guerrières : Ethgive, mère de Louis-d'Outre-Mer. — Gerberge, sa femme. — Emma, femme du roi Lothaire. — Gaëte, femme de Robert Guiscard. — Isabelle, fille de Simon, comte de Montfort. — Julienne, femme d'Eustache de Breteuil. — Béatrix, sœur du marquis de Montferrat. — Les femmes aux croisades. — Jeanne de Montfort et Jeanne de Blois. — Julienne Raguenel, belle-sœur de Du Guesclin. — Les bourgeoises d'Étampes. — La dame de La Roche-Guyon. — Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans. — Jeanne Hachette et les bourgeoises de Beauvais au siége de cette ville, en 1472.

Les femmes de l'ancienne France n'ont jamais redouté la guerre et ses travaux. Sœurs, femmes et mères de chevaliers, le bruit des armes a toujours fait battre leur cœur ; dans maintes circonstances on les a vues ceindre l'épée et partager les périls de leurs frères, de leurs maris et de leurs fils. Si Jeanne d'Arc occupe dans notre histoire une place élevée, ce n'est pas pour avoir donné à la France un exemple unique : avant elle beaucoup de femmes avaient pris part à nos combats ; seulement elles appartenaient à une autre classe que celle où était née la Pucelle d'Orléans. L'instinct sauvage et guerrier des peuples germaniques animait encore les femmes de l'ancienne France sous les fils de Mérovée. Clotilde, sur le point d'atteindre les états de son mari, demandait aux guerriers commis à sa garde de ravager le territoire ennemi qu'ils traversaient, afin, disait-elle, de lui donner quelque joie. Frédégonde, montée sur un cheval de bataille, tenant son jeune fils Clotaire entre ses

bras, conduisait elle-même à la victoire les troupes neustriennes. Un historien du dixième siècle, le moine Richer[1], cite plusieurs exemples de Françaises qui ont pris part à des expéditions guerrières. En 931, une lutte assez vive eut lieu entre le comte de Vermandois Herbert, et Raoul, roi de France. Celui-ci mit le siége devant la ville de Laon; Herbert, craignant d'être vaincu, s'éloigna au plus vite, mais il confia la défense de la forteresse à ses guerriers les plus fidèles et à sa femme. Celle-ci, se trouvant trop faible pour résister, demanda au roi sa liberté : le roi, ajoute l'historien, dédaigna de retenir une femme et lui permit de s'éloigner avec les siens. En 937, Louis IV, fils de Charles-le-Simple, remit aux mains de sa mère Ethgive le commandement de la ville de Laon. Gerberge, femme de ce prince, si digne d'éloges par son beau caractère, fut présente à plusieurs des combats livrés par son mari. C'était la fille de Henri-l'Oiseleur, qui devint roi de Germanie en 918. Elle avait épousé en premières noces Gislebert, duc de Lorraine, dont Richer ne fait pas un portrait avantageux[2]. Ce duc étant mort noyé dans le Rhin, Gerberge épousa Louis-d'Outre-Mer en 940. Cinq ans plus tard, son mari tombe par surprise aux mains des Normands. Hugues-le-Grand, duc des Français, veut s'emparer de lui, mais le duc de Normandie ne consent à livrer le roi que si ses deux fils lui sont remis en otage. Hugues les fait demander à leur mère Gerberge, qui s'y refuse, comprenant bien, ainsi que les Français res-

[1] Richer, *Histoire de son temps*, texte avec traduction française, notice et commentaire, par J. Guadet. 1845, 2 vol. in-8°.

[2] Richer, etc., t. I, p. 73.

tés fidèles à sa cause, que la race de Charlemagne serait entièrement détruite si le père et les deux enfants se trouvaient ensemble prisonniers. Le plus jeune des fils de Louis et un évêque furent seuls envoyés en otage; Hugues ne rendit pas au roi sa liberté. Aussitôt Gerberge implora le secours de son frère Otton, roi de Germanie, et du roi des Anglais Edmond. Ceux-ci enjoignirent au duc des Français de relâcher immédiatement son prisonnier. Hugues écouta favorablement les envoyés d'Otton; quant à ceux du roi d'Angleterre, il les reçut avec fureur, menaçant leur maître de châtier par les armes son insolence, et il les chassa honteusement. N'ayant pu obtenir d'Otton l'entrevue qu'il sollicitait, Hugues vint trouver le roi Louis. En présence de quelques évêques, de plusieurs grands du royaume et de Gerberge, il lui reprocha son ingratitude. C'est moi qui t'ai rappelé d'exil, lui dit-il, et replacé sur le trône : en récompense tu as évité mes conseils et suivi ceux de mes adversaires; bien que je t'aie créé roi, tu ne m'as encore rien donné; accorde-moi la ville de Laon, et je vais te servir avec fidélité. Le roi était captif; il céda, non sans proférer des plaintes amères contre son vassal insolent : « Hugues! Hugues! s'écriait-il, que de biens tu m'as » enlevés, que de maux tu m'as faits! que de chagrins tu me causes encore! » Mais bientôt rassuré par les siens, et surtout par Gerberge sa femme, il envoya demander au roi Otton son appui pour se venger de la violence dont il a été victime. Otton lui promit de le secourir, et joignant ses forces à celles de Conrad, roi de Bourgogne, il vint trouver Louis d'Outre-Mer. Les trois rois mirent le siége devant

Reims, et ne tardèrent pas à s'en emparer. Louis en confia la garde à Gerberge, qui s'y renferma avec quelques chefs courageux et des troupes fidèles. En 948, Gerberge fut envoyée par le roi vers son frère Otton, à Aix-la-Chapelle, pour lui demander de nouveaux secours contre Hugues. Peu soucieux de l'anathème qu'un synode d'évêques réunis à Engelhein venait de lancer contre lui, Hugues continuait à faire au roi une guerre acharnée. Il avait manqué de s'emparer de Soissons ; il menaçait de reprendre la ville de Reims. Ce ne fut qu'en 950, après avoir perdu la possession de Laon, après avoir été menacé d'excommunication par le pape, qu'il consentit à rentrer dans le devoir, et à prêter à Louis-d'Outre-Mer un nouveau serment d'obéissance.

En 953, Gerberge mit au monde à Laon deux fils jumeaux, dont l'un fut nommé Charles et l'autre Henri. Ce dernier mourut peu de jours après, encore revêtu de la blanche robe des baptisés. L'année suivante, Louis-d'Outre-Mer mourut subitement; aussitôt la cérémonie des funérailles terminée, Gerberge s'empressa d'envoyer des députés à ses deux frères Otton, roi de Germanie, Brunon, duc de Lorraine, et à Hugues-le-Grand, duc de France, qui, réunis aux principaux seigneurs et aux évêques de Belgique, de Germanie, de Bourgogne et d'Aquitaine, décidèrent que Lothaire, quoique âgé de douze ans à peine, succéderait à son père. Brunon, son oncle, et Gerberge furent chargés du gouvernement. L'on vit encore cette femme hardie marcher avec son jeune fils en tête de l'armée qui se rendit en Aquitaine contre le duc Guillaume et mettre le siége devant Poitiers. De même,

en 960, la ville et la forteresse de Dijon ayant été surprises par Robert de Trèves, fils d'Herbert, comte de Vermandois, Gerberge dirigea elle-même contre cette ville des forces considérables, contraignit bientôt Robert à capituler et à lui livrer le traître, qui, par son ordre, fut décapité, en présence de toute l'armée.

Emma, femme de Lothaire, n'a pas laissé dans l'histoire un nom aussi pur que celui de Gerberge. Une accusation d'adultère avec Adalberon, évêque de Laon, pèse sur sa mémoire, et bien que le fait n'ait pas été complétement prouvé, le bruit qui en courut prit assez de consistance pour nécessiter la convocation d'un synode d'évêques[1]. Nous la voyons cependant, vers 980, écrire à sa mère, l'impératrice Adélaïde, femme d'Othon, une lettre aussi ferme que concise, dans laquelle sont signalées les embûches que ne cessait de tendre Hugues-Capet au roi de France[2]. En 984, Lothaire, s'étant rendu maître de Verdun, confia la garde de cette ville à Emma, sa femme, qui, l'année suivante, y fut assaillie par une armée nombreuse. Elle en repoussa les premières attaques et donna le temps à son mari de la secourir. Deux années plus tard, c'est-à-dire le 2 mars 986, Lothaire mourut. La description que le moine Richer donne de sa maladie peut faire croire que ce prince fut empoisonné[3]. Quelques chroniqueurs ont accusé de ce crime la reine Emma, de concert avec l'évêque Adalberon; le silence

[1] Richer, t. II, p. 79.
[2] *Id.*, p. 107.
[3] *Id.*, p. 137.

de Richer à cet égard doit faire repousser une pareille accusation.

Après ces deux reines, il faut citer la femme de Robert Guiscard, appelée Gaëte, qui suivait son mari à la guerre, dit la princesse Anne Comnène, et combattait comme une Pallas. A la bataille de Dyrrachium, en 1041, on la vit, une lance à la main, ramener au combat les troupes de son mari, dispersées par les Grecs[1].

Orderic Vital, historien du douzième siècle, parle en ces termes d'une fille de Simon, comte de Montfort, Isabelle, femme de Raoul de Conches : « Elle était généreuse, entreprenante, gaie, aimable et gracieuse pour ceux qui l'approchaient. A la guerre, elle montait à cheval, et, semblable à la jeune Camille, l'honneur de l'Italie dans les troupes de Turnus, elle ne le cédait point en intrépidité aux hommes couverts de cuirasses et aux soldats armés de javelots[2]. »

Le même historien nous a conservé le récit de la tragique aventure qui arriva en 1119 à Julienne, femme d'Eustache de Breteuil, fille naturelle du roi d'Angleterre Henri Ier. Son mari l'ayant chargée de défendre le château de Breteuil, elle soutint l'assaut contre les troupes de son père, que lui-même conduisait. Quand elle vit qu'une longue résistance devenait impossible, elle fit demander à son père une entrevue. Le roi, qui ne se doutait pas de tant de fourberie dans une femme, ajoute l'historien, se rendit à l'entrevue, où sa malheureuse fille voulait le faire périr.

[1] *Alexiade*, liv. IV, chap. V.
[2] Orderic Vital, liv. XII.

Elle tendit une baliste et lança un trait vers son père, qui, par la protection de Dieu, ne fut point atteint. Alors Henri fit à l'instant même détruire le pont du château, afin d'intercepter toute communication. Julienne, se voyant entourée de toutes parts, sans espoir d'être secourue, rendit le château à Henri; mais elle ne put obtenir de lui de sortir en liberté. D'après son ordre, elle fut forcée de se laisser glisser du haut des murs, sans pont et sans soutien, et descendit honteusement, montrant son corps à toute l'armée. Cet événement arriva au commencement du carême, dans la troisième semaine de février, de telle sorte que l'eau du fossé glaça la chair délicate de la princesse, qui s'y plongea dans sa chute. Cette malheureuse guerrière se tira de là honteusement, puis alla rejoindre son mari à Pacy-sur-Eure[1]. Il y a dans la conduite de Julienne autant de férocité que de courage, mais il faut dire pour son excuse que ce père dénaturé, dont elle cherchait la mort, venait de livrer les deux fils de Julienne à l'un de ses ennemis, qui leur avait fait mutiler le visage.

L'éducation des femmes, principalement de celles qui appartenaient à la plus haute noblesse, n'était pas étrangère au maniement des armes. Raimbeau de Vaqueiras, troubadour de la fin du douzième siècle, surprit un jour Béatrix, sœur du marquis de Montferrat, jouant avec une épée que son frère, au retour de la chasse, avait laissée dans sa chambre. Quand elle se vit seule, Béatrix ôta sa longue robe, ceignit l'épée,

[1] Orderic Vital, liv. XII, t. IV, de la traduction publiée en 1826 par M. Guizot.

la tira du fourreau, la jeta en l'air, la reprit, en espadonna de droite et de gauche. Le troubadour, qui avait regardé cet exercice par une fente de la porte, en prit occasion de donner à Béatrix, devenue la dame de ses pensées, le surnom de *Bel-Cavalier*[1].

Au moment des croisades, les femmes ne se contentèrent pas d'encourager leurs fils ou leurs maris à s'embarquer pour la Terre-Sainte, plusieurs d'entre elles les y accompagnèrent, et eurent leur part du danger commun. Une dame chrétienne, dit un auteur arabe, Emad-Eddin, se mit en mer avec un vaisseau équipé à ses frais et portant cinq cents hommes. Il ajoute que, si les femmes chrétiennes n'étaient plus en état de souffrir le poids des armes, on les chargeait d'exciter ou de calmer l'ardeur des guerriers, de les pousser ou de les arrêter[2].

Sous l'année 1189, Ibn-Alatir, à propos du siége de Saint-Jean-d'Acre, dit que, parmi les captifs tombés entre les mains des infidèles, il se trouva trois femmes qui avaient combattu à cheval et qui furent reconnues après qu'on les eut dépouillées de leur armure[3].

La sœur d'un moine de Beauvais parle ainsi d'elle-même, en racontant le siége de Jérusalem par Saladin : « Je remplis autant que possible les fonctions de » soldat. Je portais un casque comme un homme, » c'est-à-dire que j'allais et venais sur les remparts, la » tête coiffée d'un vase de cuivre en guise de heaume. » Quoique femme, j'avais l'air d'un guerrier, je lan-

[1] Millot, *Hist. littéraire des Troubadours,* t. I, p. 271.
[2] Michaud, *Bibliothèque des Croisades,* 4e partie, p. 258.
[3] *Id.,* p. 251.

« çais des pierres avec la fronde, et, remplie de crainte,
« j'apprenais à dissimuler ma faiblesse. Il faisait
« chaud; les combattants n'avaient point de repos; je
« donnais à boire sur les murs aux soldats fatigués;
« enfin une grande pierre, semblable à une meule de
« moulin, vint tomber près de moi, et je fus frappée
« d'un de ses éclats[1]. »

Florine, fille du duc de Bourgogne, fiancée de Suénon, roi de Danemark, accompagna ce prince à la première croisade, en 1097; elle devait l'épouser aussitôt après la conquête de Jérusalem. Mais, suivant le récit des chroniqueurs, Florine ne vit pas s'accomplir son espoir. Elle succomba dans une bataille, ainsi que son amant. Ils avaient vu périr autour d'eux tous leurs chevaliers, sans qu'un seul restât debout pour leur donner la sépulture des chrétiens[2]. On sait que le Tasse a payé au courage de Suénon et des siens le tribut d'un éloge bien mérité[3].

Les dames châtelaines de la France, aux quatorzième et quinzième siècles, ont souvent pris part, comme celles des temps antérieurs, aux expéditions guerrières de leur époque. Parmi les plus remarquables, il faut compter les deux *Jeannes*, dont les maris se sont disputé jusqu'à la mort l'héritage du duché de Bretagne. Jean III, dit le Bon, mourut le 30 avril 1341, sans laisser d'enfants. Son frère, d'un autre lit, Jean, comte de Montfort, prétendit lui succéder malgré la donation que Jean III avait faite à une fille

[1] Michaud, *Biblioth. des Croisades,* 3e partie, p. 371.
[2] Michaud, *Hist. des Croisades,* t. I, p. 278.
[3] Voyez la *Jérusalem délivrée,* ch. VIII.

de son frère puîné Guy de Bretagne, comte de Penthièvre, nommée Jeanne la Boiteuse; elle avait épousé Charles de Blois, fils de Guy, comte de Blois et de Marguerite, sœur de Philippe de Valois. Jean de Montfort commença par se rendre maître des meilleures villes de la Bretagne, de Rennes, de Vannes et d'Auray; puis il passa en Angleterre et fit hommage au roi Édouard, bien convaincu que Philippe de Valois embrasserait la cause de son neveu. A ces nouvelles, Charles de Blois vint à Paris se plaindre du comte de Montfort, et le roi, après avoir consulté les douze pairs, donna l'ordre à ce dernier de comparaître à sa cour [1]. Jean de Montfort s'y rendit; il trouva le roi de France environné des douze pairs et d'un grand nombre de barons, au milieu desquels était Charles de Blois. Assez mal reçu par ceux qui composaient l'assemblée, Jean de Montfort fut réprimandé par Philippe de Valois, non-seulement pour s'être emparé des meilleures villes de la Bretagne, mais encore pour avoir fait hommage au roi d'Angleterre. Philippe de Valois lui intima l'ordre de ne pas quitter Paris de quinze jours, avant que la cour des Pairs n'eût prononcé entre lui et Charles de Blois. Mais le jugement de cette cour était facile à prévoir; Jean de Montfort résolut de ne pas l'attendre, et la nuit suivante il retourna en Bretagne faire ses préparatifs de défense. Une guerre sans merci ne tarda pas à commencer; l'armée des seigneurs français mit le siége devant Nantes; les bourgeois de la ville, n'ayant pu résister, ouvrirent leurs portes, et Jean de Montfort fait

[1] *Chroniques* de Froissart, liv. I, t. I, p. 134.

prisonnier fut amené à Paris dans la grosse tour du Louvre. La guerre, qui semblait devoir se terminer, n'en devint que plus acharnée, grâce au courage de Jeanne de Flandres, femme du comte de Montfort, qui bien avait courage d'homme et cœur de lion, comme dit Froissart [1]. Furieuse, mais non abattue par la captivité de son mari, Jeanne prit dans ses bras son fils encore en bas âge, et, le montrant aux chevaliers qui défendaient sa cause, elle leur dit : « Ha ! seigneurs, ne vous découragez pas pour mon mari que nous avons perdu ; ce n'était qu'un seul homme. Voici mon petit enfant qui sera, si Dieu plaît, son sauveur et qui soutiendra notre cause. » Puis se mettant elle-même à la tête de ses nombreux partisans, Jeanne s'enferma dans le château-fort d'Hennebon, d'où elle défia Charles de Blois et son armée.

Au mois d'avril 1342, les seigneurs de France vinrent assiéger la comtesse, croyant que, la ville de Rennes une fois prise, Jean de Montfort prisonnier, ils se rendraient facilement maîtres de sa femme, de son fils, et que la guerre serait ainsi terminée ; mais ils avaient compté sans le courage de Jeanne de Flandres. Celle-ci, enfermée dans Hennebon avec de braves chevaliers, attendait patiemment le secours qu'elle avait demandé au roi d'Angleterre ; toujours la première sur le rempart, elle encourageait ses défenseurs par ses discours et ses actions. Armée de pied en cap, montée sur un cheval de bataille, elle était présente à tous les assauts. Dames et damoiselles, femmes de simples bourgeois suivaient toutes son

[1] *Chroniques* de Froissart, liv. I, ch. CLVIII, t. I, p. 138.

exemple, et, dépavant les chaussées, portaient des pierres aux créneaux. Un jour, elle s'aperçoit que les Français, sans défiance, abandonnent la garde de leur camp à de simples valets. Aussitôt elle monte à cheval, et suivie de trois cents des plus hardis d'entre les siens, elle sort à l'improviste du château, et tombant comme la foudre au milieu des tentes ennemies, elle y fait mettre le feu. Aux cris des gardiens du camp, les Français se retournent et abandonnent l'assaut pour sauver leurs bagages[1]. Peu de jours après, des secours venus d'Angleterre obligent les Français à lever le siége.

La défense d'Hennebon n'est pas le seul fait d'armes de la comtesse de Montfort. Après avoir obligé par deux fois les seigneurs confédérés à lever le siége de cette forteresse, elle profita d'une trêve de quelques jours pour passer en Angleterre, et au mois de novembre 1342, elle vint demander de nouveaux secours contre Charles de Blois, qui la pressait de tous côtés.

L'année suivante, au mois d'avril, elle reparut avec quarante petits bâtiments chargés de troupes, sous la conduite de plusieurs comtes anglais et de ce fameux transfuge beau-frère du roi de France, Robert d'Artois. A la hauteur de l'île de Guernesey, la flottille anglaise de la comtesse rencontra neuf galères génoises, commandées par Louis d'Espagne, Charles de Blois et Doria. Une lutte terrible ne tarda pas à s'engager. Au premier rang combattait la comtesse armée d'un glaive fort et tranchant[2]. L'orage dis-

[1] Froissart, liv. I, chap. CLXXIV, t. I, p. 150.
[2] *Id.*, liv. I, t. I, p. 167.

persa les deux flottes, les Anglais débarquèrent non loin de Vannes, dont ils se rendirent maîtres.

Jeanne de Flandres ne cessa de tenir la campagne jusqu'au traité conclu entre la France et l'Angleterre, le 19 janvier 1343. Par ce traité les deux rois s'engageaient à ne se mêler ni l'un ni l'autre de la querelle entre Charles de Blois et Jean de Montfort. Celui-ci devait sortir de prison, mais cette clause ne fut pas exécutée, et Jean de Montfort ne recouvra sa liberté qu'en s'évadant déguisé en marchand. Cette fuite eut lieu vers le mois d'avril de l'année 1345; le 20 mai il était en Angleterre, faisant hommage à Édouard du duché de Bretagne; mais, toujours poursuivi par la mauvaise fortune, le 26 septembre de la même année, il mourait de maladie à Hennebon. Sa femme ne se laissa pas abattre par ce nouveau malheur : avec l'appui des chevaliers d'Angleterre, elle continua de lutter contre Charles de Blois. La guerre entre les deux partis ne cessa pas un seul instant; tantôt l'un, tantôt l'autre était vainqueur, et la pauvre terre de Bretagne, sans cesse ravagée, souffrait de plus en plus.

Au mois de juin de l'année 1347, les chevaliers du parti de la comtesse de Montfort se rendirent maîtres du château de la Roche-Derièn, par la trahison du capitaine; Charles de Blois voulut reprendre cette forteresse et dans l'un des combats livrés à cette occasion il fut complétement battu et fait prisonnier. Aussitôt Jeanne-la-Boiteuse, sa femme, prit le commandement des troupes et ne se comporta pas avec moins de vaillance que l'autre Jeanne, sa rivale. Froissart dit en parlant de la captivité de Charles de Blois : « Fut la

» guerre de la comtesse de Montfort grandement embellie : mais toujours se tinrent les villes, les cités » et les forteresses de messire Charles de Blois : car » madame sa femme, qui s'appeloit duchesse de Bretagne, prit la guerre de grand volonté. Ainsi fut la » guerre en Bretagne de ces deux dames[1]. » On peut juger du courage de cette comtesse de Blois par le discours qu'elle tint à son mari, dix-sept années plus tard, au moment où celui-ci la quittait pour se rendre, en compagnie de Du Guesclin, à la bataille d'Auray, où il perdit la vie; Jeanne lui disait : « Monseigneur, vous vous en allez défendre mon héritage et le vôtre, car ce qui m'appartient est à vous. Jean de Montfort nous en a privés longtemps et sans raison : Dieu sait et les seigneurs de Bretagne ici présents le savent aussi, que j'en suis l'unique héritière. Aussi je vous adjure de ne faire ni paix, ni trêve, ni traité jusqu'au jour où le duché de Bretagne en son entier nous appartiendra. [2] »

Auprès de la comtesse de Montfort et de sa rivale, il est juste d'accorder une place à une jeune fille, sœur puînée de Tiphaine Raguenel, femme de Bertrand Du Guesclin, dont j'ai fait connaître la vie. Elle se nommait Julienne Raguenel, était encore toute jeune en 1362, et se destinait à la vie religieuse. Bertrand Du Guesclin s'était retiré avec sa femme au château de Pontorson, et y avait enfermé des prisonniers qui lui appartenaient, en attendant qu'ils se fussent rachetés. Julienne quitta momentanément son couvent pour visiter sa sœur et son beau-frère. L'un

[1] Froissart, liv. I, chap. CCCXIV, t. I, p. 262.
[2] *Id.*, t. I, p. 490.

des chevaliers anglais prisonniers, nommé Felton, ayant été racheté, conserva des intelligences dans la place; profitant d'une absence que fit Du Guesclin, il s'approcha pendant la nuit du château et fut sur le point de s'en rendre maître par escalade; tout dormait dans le château; Julienne, éveillée par le bruit, se leva furtivement et aperçut l'ennemi. Aussitôt, saisissant une épée, la jeune guerrière poussa des cris d'alarme, courut au rempart et, frappant les Anglais sur leur échelle, fit manquer l'entreprise. Les hommes d'armes vinrent à son aide; un combat s'engagea, pendant lequel Du Guesclin revint à Pontorson et fit une seconde fois Felton prisonnier[1].

Au quinzième siècle, quand la France tomba presque tout entière au pouvoir des Anglais, on vit à plusieurs reprises les femmes venir en aide aux hommes d'armes épuisés, et ne pas craindre de payer souvent de leur personne. En 1411, la ville d'Étampes, assiégée par les Anglais, fut secourue par les bourgeoises de la ville, qui raillant l'ennemi de ses efforts impuissants, tendaient leurs jupes pour recevoir les pierres que celui-ci lançait vainement sur le rempart. En 1418, on vit la fille de Bureau de La Rivière, veuve du seigneur de La Roche-Guyon, défendre jusqu'à la dernière extrémité son château; le roi d'Angleterre le donna à Guy-le-Bouteiller, ancien gouverneur de Rouen, passé naguère au service du vainqueur. Le roi voulut aussi lui faire épouser la veuve de La Roche-Guyon, mais celle-ci le refusa, préférant quit-

[1] *Observations sur l'histoire de Du Guesclin*, par Petitot, p. 158, t. v (première série), de la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*.

ter le pays, perdre sa forteresse plutôt que de s'unir à un traître [1].

De toutes les femmes de l'ancienne France que le bruit des armes n'a pas épouvantées, et qui ont pris part à nos victoires, Jeanne d'Arc est la plus célèbre. Depuis le jour où sous les murs d'Orléans elle a forcé les bastilles dressées par les Anglais et contraint ces fiers ennemis à la retraite, son nom, répété de bouche en bouche, est devenu immortel; princes et chevaliers, chroniqueurs et poètes se sont empressés de le glorifier. L'inique procédure qui a mis fin à ses jours est encore venue ajouter les palmes du martyre à celles de la victoire. La mémoire de Jeanne officiellement flétrie fut peu d'années après officiellement réhabilitée; bientôt le concert d'éloges commencé de son vivant se fit entendre de nouveau : chaque année, je dirai presque chaque jour, l'histoire de cette héroïne, écrite dans toutes les langues de l'Europe, devint de plus en plus populaire. Beaucoup de fables, quelques prodiges vinrent se mêler à cette histoire déjà si belle, si extraordinaire, où la main de Dieu, visiblement empreinte, atteste toute sa grandeur, tout son pouvoir.

Pour être placée au rang qui lui appartenait, Jeanne d'Arc avait besoin que chaque événement de sa vie, étudié d'après les documents contemporains, fût soumis à l'œil sévère de la critique et à une juste appréciation. Ce travail a été fait de nos jours : d'habiles antiquaires, de grands écrivains y ont consacré leurs

[1] *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet, p. 460, édit. du *Panthéon littéraire*.

veilles[1]. Maintenant il ne reste plus qu'à suivre et à citer leurs travaux. Dégageant l'histoire de Jeanne d'Arc de toute observation, je me contenterai d'en reproduire les principales circonstances, que j'aurai soin de recueillir dans des documents originaux.

Vers l'année 1411, sur les marches de Lorraine et de Champagne, dans un hameau appelé Domremy, dépendant de la petite ville royale de Vaucouleurs, vivait un pauvre laboureur champenois, nommé *Jacques d'Arc*. Sa femme, *Isabelle Romée*, lui avait déjà donné quatre enfants, deux filles et deux garçons, quand elle mit au monde une troisième fille, qui fut appelée au baptême Sibylle-Jeanne. Elle fut élevée par sa mère dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes et de tous les devoirs prescrits aux enfants d'un simple laboureur : Jeanne était fort pieuse, se confessait et communiait fréquemment, allait toutes les semaines en pèlerinage à une petite chapelle des environs, visitait et soignait les malades, assistait les pauvres et accueillait les voyageurs, gardait quelquefois les troupeaux de son père ou accompagnait la charrue; mais ordinairement elle cousait et filait. Il n'y a qu'une voix sur la douceur de son caractère, la sagesse de sa conduite et son amour pour le travail[2]. Tel est le fidèle résumé des dépositions que les habitants du vil-

[1] Je citerai principalement, en ce qui regarde les documents authentiques, le travail de M. J. Quicherat, qui m'a servi de guide : *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle*, etc., etc. Paris, 1843-1846. 4 vol. in-8°. — Parmi les récits historiques, je ne saurais mieux indiquer que celui de M. Michelet, *Histoire de France*, t. v.

[2] Berriat-Saint-Prix, *Jeanne d'Arc*, etc., p. 181.

lage où Jeanne d'Arc était née furent appelés à faire sur son enfance.

L'un des premiers sentiments que Jeanne éprouva fut celui d'une douleur profonde occasionnée par la guerre civile et les maux de toute nature qui désolaient la France à la fin du règne de Charles VI. La position particulière du village de Domremy, situé sur la frontière et n'ayant d'autres seigneurs que le roi [1], devait faire de ce pays l'un des théâtres de la guerre. Il arriva effectivement que vers 1428 [2] les Bourguignons ravagèrent ce pays et contraignirent les habitants de chercher ailleurs un refuge. Jeanne suivit ses parents, et ce fut alors qu'elle servit dans une auberge, afin de pourvoir aux besoins les plus pressants. Mais bientôt l'ennemi quitta les Marches de Lorraine, les troupes royales occupèrent de nouveau Domremy ; Jeanne et sa famille revinrent dans leur

[1] « Les pauvres gens des Marches avaient l'honneur d'être sujets directs du roi, c'est-à-dire qu'au fond ils n'étaient à personne, n'étaient appuyés ni ménagés de personne ; qu'ils n'avaient de seigneur, de protecteur que Dieu... Nulle part le laboureur ne s'inquiète davantage des affaires du pays ; personne n'y a plus d'intérêt ; il en sent si rudement les moindres contre-coups ! Il s'informe, il tâche de savoir, de prévoir ; du reste, il est résigné. Quoi qu'il arrive, il s'attend à tout, il est patient et brave. Les femmes mêmes le deviennent. (Michelet, *Histoire de France,* t. v, p. 50.)

[2] « Des mouvements militaires eurent lieu, en 1428, dans le Barrois ; les chroniqueurs n'en disent rien ; mais on voit, par une pièce du trésor des chartes, aux Archives du royaume (K carton 69, n° 43), que Henri VI commit alors messire Antoine de Vergy, seigneur de Champlite, et gouverneur des pays et comté de Champagne et de Brie, à mettre en son obéissance les ville et château de Vaucouleurs (22 juin 1428. » (Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc,* etc., t. II, p. 392.

chaumière dévastée comme toutes les autres, comme l'église du village, qui avait été brûlée.

A l'aspect de ces affreux malheurs, Jeanne, émue de pitié, s'oubliait elle-même pour prodiguer à ceux qui souffraient les soins les plus touchants. Elle eut quitté son propre lit et couché dans l'âtre du foyer, plutôt que de voir un pauvre renvoyé sans secours ; aussi jouissait-elle parmi ses compagnes de la meilleure réputation : seulement elle passait pour être trop dévote. On lui reprochait de n'aimer ni le chant, ni la danse, et de parler sans cesse de Dieu, de la bonne Vierge et des anges. En récompense la bonne Vierge et les anges avaient pour elle une affection toute particulière ; ses compagnes racontaient que Jeanne, étant petite, gardant les brebis de son père, appelait à elle les oiseaux des champs, qui s'empressaient de venir manger du pain sur ses genoux [1].

Il existait près du village de Domremy un bois antique nommé le *Bois-Chesnu*. A l'entrée de ce bois s'élevait un hêtre touffu, majestueux, que les gens du pays avaient dans la plus grande vénération. On le désignait sous les noms de *Beau-Mai*, d'*Arbre-des-Dames* ou d'*Arbre-des-Fées* [2]. On le croyait hanté pendant la nuit par des êtres surnaturels. Non loin de cet arbre coulait une fontaine, objet d'un culte particulier : au retour du printemps, le quatrième dimanche de carême, jour où l'on chante *Lætare Jerusalem*, que l'on nommait aussi *des fontaines* [3], les

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris,* année 1429, p. 122.

[2] *Interrogatoires de la Pucelle.* — Lebrun des Charmettes, *Hist. de Jeanne d'Arc,* t. I, p. 264.

[3] *Procès de réhabilitation*, etc., Quicherat, t. III, p. 413.

gens des Marches avaient coutume de venir en procession à cette fontaine et d'y apporter du pain, du vin et des œufs. Les jeunes filles principalement faisaient ces sortes de pèlerinages, moitié sacrés, moitié profanes, et, après avoir mangé sous le grand hêtre, elles dansaient et chantaient des rondes à l'abri de son feuillage[1]. Elles y suspendaient les couronnes de fleurs et les guirlandes dont il était d'usage en cette occasion que chacun fût paré.

Le Bois-Chesnu, l'Arbre des fées, la Fontaine ramée avaient toujours été pour Jeanne des lieux de prédilection ; elle y était venue souvent en pèlerinage avec ses compagnes, elle y avait tressé des couronnes ; mais au lieu de les suspendre à l'arbre fatidique, elle préférait les déposer aux pieds de la madone du village de Domremy[2]. Tourmentée par les malheurs dont la France était accablée, en proie à des visions qu'elle essayait vainement de repousser, la pauvre fille cherchait un refuge sous l'Arbre des fées ; mais les voix du ciel l'y poursuivaient encore : elle était à peine âgée de treize ans, quand elle entendit ces voix du ciel lui parler pour la première fois : « Un jour d'été, disait-elle, vers l'heure de midi, dans le jardin de mon père,

[1] En 1628, Edmond Richer (auteur d'une *Vie* manuscrite de Jeanne d'Arc), témoin oculaire, écrivait : « Les branches de ce fau sont toutes » rondes et rendent une belle et grande ombre pour s'abriter dessous, » comme presque l'on ferait au couvert d'une chambre, et faut que cet » arbre aye pour le moins trois cents ans, qui est une merveille de » nature. » Cet arbre n'existe plus, mais le souvenir s'en est conservé dans le pays. Les plus anciens de Domremy se rappellent encore avoir entendu dire qu'il avait été arraché par un habitant nommé Soudart. » (J. Quicherat, *Procès de la Pucelle,* etc., t. II, p. 390, note 1.)

[2] *Procès d'accusation,* t. I, p. 67.

une grande lumière venant à ma droite, du côté de l'église, m'éclaira tout à coup. J'entendis une voix inconnue me dire : « Jeanne, sois bonne et sage enfant ; » va souvent à l'église[1]. » Plus tard, au Bois-Chesnu, elle entendit la même voix, vit la même clarté, mais dans cette clarté de nobles figures, dont l'une avait des ailes et semblait un sage prud'homme. Il lui dit : « Jeanne, va au secours du roi de France, et tu lui » rendras son royaume. » Elle répondit toute tremblante : « Messire, je ne suis qu'une pauvre fille, je ne » saurais chevaucher, ni conduire les hommes d'armes. » La voix répliqua : « Tu iras trouver M. de Baudri- » court, capitaine de Vaucouleurs, et il te fera mener » au roi. Sainte Catherine et sainte Marguerite vien- » dront t'assister. » Elle resta stupéfaite et en larmes, comme si elle eût déjà vu sa destinée tout entière.

« Le prud'homme n'était pas moins que saint Michel, le sévère archange des jugements et des batailles. Il revint encore, lui rendit courage, et lui raconta la pitié qui était au royaume de France ; puis vinrent les blanches figures de saintes, parmi d'innombrables lumières, la tête parée de riches couronnes, la voix douce et attendrissante à en pleurer. Mais Jeanne pleurait, surtout quand les saintes et les anges la quittaient. « J'aurais bien voulu, dit-elle, que les » anges m'eussent emportée[2]. » Ce ne fut qu'après avoir été pendant plusieurs années sollicitée par ses *voix* que Jeanne prit la résolution de faire confidence à l'un de ses parents du tourment qu'elle éprouvait. Elle venait d'être vivement poursuivie par un jeune

[1] *Procès d'accusation,* t. I, p. 52.

[2] Michelet, *Hist. de France*, t. V, p. 56.

laboureur qui, épris de sa beauté, de ses vertus, s'était empressé de demander sa main. Jeanne avait refusé, et le jeune homme, piqué au vif, faisant valoir une prétendue promesse, lui avait intenté un procès. Conduite devant l'official de Toul, Jeanne y déclara ne s'être jamais engagée envers personne, et elle sortit triomphante de cette épreuve. Jeanne avait un oncle nommé Laxart, bon laboureur du village de Petit-Burey, situé entre Domremy et Vaucouleurs. Ce fut à lui qu'elle confia ses desseins, et qu'elle demanda de la conduire au capitaine Baudricourt. Durand Laxart craignit de compromettre sa nièce, s'il acquiesçait de suite à sa volonté. Il vint trouver le capitaine Baudricourt, lui raconta les visions de sa nièce et la ferme décision qu'elle avait prise de se rendre près du dauphin pour le mener sacrer à Reims. Baudricourt, vieux soudard, compagnon des Lahire et des Xaintrailles, reçut très-mal le pauvre laboureur, et le renvoya en lui conseillant de ramener sa nièce à son père, après l'avoir bien souffletée[1]. Laxart revint trouver Jeanne d'Arc et lui conseilla de renoncer à ses projets. Mais la jeune fille, sans se déconcerter, revêtit les habits de son oncle, et lui déclara qu'elle irait seule au capitaine Baudricourt. La voyant ainsi résolue, le bon laboureur consentit à l'accompagner jusqu'à Vaucouleurs. L'oncle et la nièce arrivèrent dans cette ville le 11 mai 1428. Ils logèrent chez un charron nommé Henri, dont la femme, touchée des bonnes qualités de Jeanne, la prit bientôt en affection.

[1] Déposition de Durand Laxart, *Procès de Réhabilitation*, J. Quicherat, t. II, p. 444.

Après avoir été repoussée deux fois par le capitaine Baudricourt, après que ce dernier l'eut fait exorciser comme une femme possédée du démon, et qu'il eut écrit au roi et à ses ministres pour savoir quelle conduite il devait tenir, Jeanne fut envoyée au roi, qui se trouvait alors à Chinon.

Durand Laxart lui acheta un cheval, Baudricourt lui donna une épée, et se contenta de prendre le serment de ceux qui l'accompagnaient de la mener saine et sauve au roi. Jeanne avait pour escorte Jean de Novenlonpont, chevalier, Bertrand de Poulangy, écuyer, et leurs deux valets; Colet de Vienne, messager du roi, et un archer nommé Richard. Elle marcha onze jours de suite, traversant plusieurs provinces ennemies, évitant les routes ordinaires pour échapper aux poursuites; pleine de confiance et de calme, répondant à ceux qui lui parlaient des périls du voyage : « Je ne crains pas les hommes d'armes; j'ai Dieu, mon Seigneur, qui me fera le chemin jusqu'au dauphin[1]. »

Arrivée dans un petit village de Touraine, à Fierbois, où était une église dédiée à sainte Catherine, Jeanne rendit grâces à Dieu du succès de son voyage, et s'empressa d'écrire au roi pour lui demander s'il voulait bien la recevoir; « qu'elle avait cheminé l'es- » pace de cent cinquante lieues pour venir vers lui, à » son secours, et qu'elle savait beaucoup de choses qui » lui seraient agréables[2]. »

Au moment où Jeanne écrivait ces paroles, Charles VII et ses partisans se voyaient réduits à la plus

[1] Lebrun des Charmettes, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 344.
[2] *Idem*, p. 359.

dure extrémité : environnée de toutes parts, la petite armée qui les défendait faisait un dernier effort pour empêcher les troupes anglaises de pénétrer dans Orléans ; cette ville une fois prise, il ne restait plus au roi d'autre ressource que de se réfugier en Dauphiné. Sa détresse pécuniaire était telle, que la veuve de Régnier de Bouligny, conseiller du roi pour les finances, a déclaré qu'au moment où la Pucelle vint trouver Charles à Chinon, il ne restait plus rien à ce prince, excepté *quatre écus*[1]. Cependant un bruit commun, dont personne ne connaissait l'origine, mais que chacun répétait, c'est qu'une pucelle, venant d'un *bois chesnu*, devait secourir Charles VII et l'aider à reconquérir son royaume ; aussi Jeanne, dès qu'elle arriva, excita une vive curiosité : le roi lui-même fut assez impatient de la voir. La pauvre fille fut soumise à un examen très-sévère : non-seulement on voulut s'assurer de son sexe et de sa virginité, mais encore on l'obligea de répondre aux questions les plus étranges. Elle répétait toujours que Dieu l'avait envoyée pour faire lever le siége d'Orléans et conduire le roi à Reims, l'y faire sacrer et couronner. Le troisième jour après son arrivée, c'est-à-dire le 27 février 1429, il fut décidé que Jeanne serait reçue par le roi. On la conduisit le soir dans une vaste salle du château de Chinon, éclairée par cinquante torches, où se tenaient quelques seigneurs richement vêtus et plus de trois cents chevaliers. Le roi avait eu le soin de se placer au milieu d'eux. Il ne portait sur lui aucun signe qui pût le faire reconnaître. Jeanne, introduite par le

[1] *Procès de Réhabilitation*, J. Quicherat, t. III, p. 85.

comte de Vendôme, ne témoigna nul embarras ; elle marcha droit vers Charles VII, et lui dit en embrassant ses genoux : « Dieu vous donne bonne vie, gentil roi. — Ce n'est pas moi, Jeanne, qui suis le roi ; le voici, répondit Charles VII en indiquant l'un des seigneurs de sa cour. — Non, non, reprit la Pucelle, gentil prince, c'est vous et pas un autre[1]. » Les auteurs contemporains varient sur les différentes questions que lui adressa le roi, mais un témoin oculaire affirme que, tandis que Jeanne s'entretenait avec lui en particulier, on voyait la satisfaction briller sur la figure du prince. Frère Jean Pasquerel, aumônier de la Pucelle, a déclaré que Charles VII, ayant interrogé la jeune fille sur la légitimité de sa naissance, en reçut cette réponse : « Je te dis de la part de Dieu que tu es vrai héritier de France et fils du roi[2]. » Cette entrevue dissipa les soupçons qui restaient encore à quelques conseillers de la couronne sur la mission divine que Jeanne allait remplir. Jeanne partit bientôt, et l'on sait tous les triomphes qui signalèrent sa présence aux bords de la Loire. Il est inutile de répéter ici en détails[3] le récit de tous ces triomphes, qui furent aussi rapides que surnaturels. A la fin d'avril 1429, Jeanne quitta Chinon pour se diriger sur Orléans. Elle entra dans cette ville le 29 au soir ; le dimanche 8 mai, tous les ennemis étaient vaincus et

[1] Jean Chartier, *Histoire de Charles VII*; p. 19 de l'*Histoire de Charles VII*, par Denys Godefroy, 1661, in-fol.

[2] Déposition de frère J. Pasquerel, *Procès de Réhabilitation*, J. Quicherat, t. III, p. 103.

[3] Au sujet du siège d'Orléans et de la campagne aux bords de la Loire, on peut consulter les ouvrages de Léon Trippault, de Lebrun de Charmettes et de Jollois; voyez Appendice, note A.

dispersés ; le 29 juin, la bataille de Pathai, gagnée en quelques heures, livrait à l'armée française plusieurs villes sur la Loire, Gergeau, Baugency, Jenville, Châteauneuf, Gien. Depuis ce jour jusqu'au 17 juillet, Charles VII, avec la Pucelle et l'armée triomphante, marchait de Gien sur Auxerre, d'Auxerre à Troyes, de Troyes à Châlons-sur-Marne, de Châlons à Sepsaux, demeure de l'archevêque de Reims, et de Sepsaux à Reims, où le sacre avait lieu le dimanche, 17 juillet, avec le cérémonial accoutumé [1].

Représentons-nous au milieu de si beaux triomphes cette jeune fille qui, à force de bon sens, de courage et de confiance en Dieu, sauvait la France en quelques jours.

Nous l'avons laissée simple villageoise, revêtue d'un habit d'homme emprunté à son oncle Durand Laxart, ne portant pour signe de sa grande mission qu'une épée que Baudricourt lui avait donnée ; mais les voix d'en haut répétaient sans cesse à son oreille qu'elle devait tout braver pour aller jusqu'au roi, qui lui procurerait les moyens de sauver la France, cette chère patrie gémissant sous le joug étranger. Charles VII, aussitôt qu'il lui eut parlé, reconnut dans cette jeune fille la vierge du *bois Chesnu* qu'une tradition populaire désignait comme devant sauver sa patrie [2].

[1] *Itinéraire de la Pucelle.* — Berriat-Saint-Prix, *Jeanne d'Arc,* etc., p. 257.

[2] « Après le siége et la prise de Jargeau, William Pole, comte de Suffolk, ayant été fait prisonnier, reçut un petit papier sur lequel étaient écrits quatre vers empruntés aux prophéties de Merlin, qui disaient qu'une pucelle venant du *bois Chesnu* chevaucherait sur le dos des archers. » Déposition du comte de Dunois ; J. Quicherat, *Procès de Réhabilitation,* t. III, p. 15.

Il ordonna que chacun lui obéît comme au plus vieux de ses capitaines; il voulut qu'un écuyer, deux pages, un aumônier, quatre servants d'armes suivissent partout ses pas, et qu'une armure complète fût exécutée pour elle d'après ses indications. Dans ses rêves, Jeanne avait plusieurs fois cru voir une épée enfouie près de l'autel de Sainte-Catherine, à Fierbois; cette épée était marquée de cinq croix; Jeanne fit écrire au desservant de la paroisse pour qu'il voulût bien la lui donner. Un armurier de Tours alla chercher l'épée miraculeuse, qui se trouva effectivement à la place qu'indiquait la Pucelle, et comme ses *voix* le lui avait fait connaître. Cette épée fut mise dans un fourreau de velours vermeil tout parsemé de fleurs de lis, donné par le clergé de Sainte-Catherine; les habitants de Tours y ajoutèrent une gaîne en drap d'or; mais à tout ce luxe, Jeanne préféra du *cuir bien fort* qu'elle fit préparer exprès.

Elle s'appliqua aussi à faire exécuter un étendard d'après le modèle que ses *voix* lui avaient donné, et qu'elle-même a ainsi décrit : « Sur un champ blanc semé de fleurs de lis était figuré le Sauveur assis sur son tribunal, dans les nuées du ciel, et tenant un globe dans sa main; à droite et à gauche on voyait deux anges, dont l'un portait une fleur de lis. Ces mots JHESUS-MARIA étaient écrits à côté[1]. » Jeanne tenait

[1] Jeanne elle-même, dans son interrogatoire, a expliqué ainsi l'arrangement des figures peintes sur son étendard : « Interroguée se ces » deux angles (*anges*) qui estoient peins en son estaindart, représen- » toient saint Michiel et saint Gabriel : respond qu'ils n'y estoient fors » seulement pour l'onneur de Nostre Seigneur qui estoit painct en » l'estaindart ;....

» Interroguée se ces deux angles qui estoient figurés en l'estaindart,

presque toujours cet étendard; elle répondit à ceux qui lui en demandaient la raison : « C'est parce que je ne veux pas me servir de mon épée, ni donner la mort à personne. » Aussi dans les plus fortes mêlées elle s'armait d'une lance ou d'une petite hache, dont elle repoussait les assaillants[1]. Son cheval tout noir lui avait été donné par le duc d'Alençon, peu de temps après qu'elle fût arrivée à Chinon. Ce prince ayant vu la Pucelle jouter dans une prairie, sur un cheval médiocre, avec toute l'habileté d'un homme de guerre expérimenté, fut tellement satisfait qu'il fit offrir à Jeanne l'un de ses meilleurs coursiers. Le fier animal, conduit au logis de la Pucelle au moment du départ, hennissait, battait du pied la terre, et semblait impatient de souffrir le joug du cavalier; Jeanne dit à son écuyer : « Menez-le près de la croix, devant l'église ; » puis elle monta. Le coursier docile obéit comme s'il eût été lié, et Jeanne de s'écrier : « Vous, les prêtres et gens d'église, faites procession et prières à Dieu ; allons, mon page, en avant[2] ! » Jeanne fut ainsi équipée jusqu'au mois de juillet, au moment où elle fit son entrée solennelle dans Reims, à côté du roi. Alors elle changea son cheval noir contre un blanc, et son armure de bataille, dont plus d'une pièce était frois-

» estoient les deux angles qui gardent le monde, et pourquoy il n'y en » avoit plus, veu qu'il luy estoit commandé par Nostre Seigneur » qu'elle praint cel estaindart, respond : Tout l'estaindart estoit com- » mandé par Nostre Seigneur, par la voix de sainctes Katherine et » Marguerite, qui luy dirent : Prens l'estaindart de par le Roy du » ciel. » (*Procès de condamnation,* J. Quicherat, t. 1, p. 181.)

[1] Lebrun des Charmettes, *Hist. de Jeanne d'Arc,* t. 1, p. 421.

[2] Lettre de Guy XIV, sire de Laval, à sa mère et à sa sœur. (*Hist. de Charles VII,* par Godefroy, p. 895.)

sée, pour une autre armure plus magnifique, toute d'or et damasquinée, comme elle est représentée dans une petite miniature exécutée pour Anne de Bretagne à la fin du quinzième siècle[1]. De même elle fit confectionner un autre étendard semblable au premier, qui sans doute avait été mis hors d'usage. Jeanne, à la cérémonie du sacre, portait encore son ancien étendard. L'un de ses juges lui fit de cela un grief qui tendait à la convaincre d'orgueil, mais Jeanne lui répondit noblement : « Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur[2]. »

Il ne faut pas être surpris que Jeanne d'Arc, devenue l'un des principaux chefs de l'armée royale, ait augmenté ses équipages, et se soit habillée avec une certaine magnificence. Le roi lui fit cadeau d'une sorte de pelisse en toile d'or, tailladée, et ouverte de tous côtés, qu'elle portait par-dessus son armure[3]. Dans les jours de repos, elle ne quittait pas les habits d'homme : elle avait alors une jupe et des chausses rouges, avec un chaperon pareil, le tout attaché et garni de riches aiguillettes; ses cheveux coupés en rond ne descendaient qu'au-dessous de ses oreilles. Elle portait à ses doigts deux anneaux d'or auxquels elle attachait un grand prix, surtout à celui qui avait touché l'image de sainte Catherine, et sur lequel était gravée une croix avec cette devise : *Jesus-Maria.* Elle le regardait souvent, et, d'après la réponse qu'elle fit à ses juges, on peut croire que cet anneau d'une

[1] Voy. Avertissement des Notes et Appendices; indications bibliogr.

[2] *Procès de condamnation,* etc., J. Quicherat, t. III, p. 487.

[3] Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle, t. III, p. 55, de l'*Hist. de Jeanne d'Arc* de Lebrun des Charmettes.

très-mince valeur lui avait été donné par ses père et mère[1].

Tout ce que Jeanne possédait, soit en armes, soit en chevaux, provenait de la munificence royale, ainsi qu'elle-même l'a déclaré dans l'un de ses interrogatoires[2]. Elle avait, au moment où elle fut faite prisonnière, cinq coursiers ou chevaux de bataille, et plus de sept chevaux de voyage, qu'elle nomme des *trotiers*. Quant à sa part de butin, Jeanne dit qu'elle pouvait être de dix à douze mille livres : ce qui n'est pas grand chose, ajoute-t-elle, pour faire la guerre ; ce sont mes frères qui possèdent cet argent, le peu que j'ai, c'est le roi qui me l'a donné[3].

Jeanne d'Arc, anoblie, elle et toute sa famille, par lettres patentes du mois de décembre 1429[4], et parvenue en quelques mois au rang le plus élevé, ne changea rien à la simplicité de ses mœurs, à cette bonhomie touchante, l'un des caractères distinctifs des êtres supérieurement doués[5]. Voici comment en parlait le seigneur de Gaucourt, l'un de ceux qui passe avec raison pour lui avoir été le plus contraire : interrogé

[1] *Procès de condamnation*, J. Quicherat, t. I, p. 185.

[2] *Id.*, *ibid.*, p. 119.

[3] *Id.*, *ibid.*, p. 118.

[4] Lebrun des Charmettes, *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 47.

[5] Voici comment Jeanne d'Arc s'est expliquée au sujet de cet anoblissement dans l'un de ses interrogatoires : « Interroguée se elle avoit point escu et armes : respond qu'elle n'en eust oncques point : mais » son roy donna à ses frères armes, c'est assavoir ung escu d'azur, » deux fleurs de liz d'or et une espée par my ; et a devisé à ung » paintre celles armes, pour ce qui luy avoit demandé quelles armes » elle avoit. Item, dit que ce fut donné par son roy à ses frères, à la » plaisance d'eulz, sans la requeste d'elle, et sans révélacion. » (*Procès de condamnation*, J. Quicherat, t. III, p. 117.)

sur les mœurs de Jeanne, il déclare qu'elle était sobre, modeste dans son langage, et digne de servir d'exemple à ceux qui la fréquentaient. Sa chasteté des plus grandes l'éloignait de la société des hommes, et la nuit elle avait toujours soin de coucher avec une femme. Elle se confessait souvent, priait avec ferveur, entendait la messe chaque jour, et communiait fréquemment. Elle ne supportait pas qu'aucun blasphème, aucune parole déshonnête fussent proférés devant elle. Frère Seguin déclare que Jeanne était parvenue à déshabituer Lahire de jurer en vain le nom de Dieu, et, au lieu de ce blasphème, à lui faire dire, comme elle-même le répétait souvent : par mon bâton[1] !

L'un des caractères distinctifs de cette femme à jamais célèbre, c'est le bon sens. Dans maintes circonstances, elle en a donné de grandes preuves, et cette qualité éminente se retrouve dans la plupart de ses réponses. Après avoir été longtemps examinée par plusieurs clercs à Chinon, elle répondit à l'un d'eux : « Il y a au livre de Notre-Seigneur beaucoup plus que dans les vôtres. »

Conduite devant Charles de Lorraine, qui était mourant et qui lui demandait de le guérir, Jeanne se contenta de lui conseiller une meilleure conduite, surtout à l'égard de sa femme, qu'il avait éloignée pour vivre avec une fille de bas étage nommée Alizon Dumay.

Se voyant environnée d'une foule de vieilles femmes qui lui présentaient leurs patenôtres et différents objets à bénir et à toucher, Jeanne se mit à rire et leur

[1] *Procès de Réhabilitation*, J. Quicherat, t. III, p. 22 ; *Idem*, p. 206.

dit : « Touchez-les vous-mêmes, ils auront tout autant de vertu[1]. »

L'un de ses juges, Jean Le Sauvage, de l'ordre des frères prêcheurs, disait qu'il était impossible de rencontrer une femme de cet âge, d'un esprit plus ferme et aussi présent. Dans une circonstance, sa déposition ayant été reproduite d'une manière inexacte, Jeanne s'en aperçut à la lecture qu'en fit le notaire ; et comme ce dernier, qui croyait avoir raison, s'en référait à l'auditoire, tous ceux qui le composait reconnurent que Jeanne disait la vérité.

Elle ne pouvait souffrir de personne la moindre familiarité, même étant prisonnière. La duchesse de Bedfort lui envoya son tailleur pour lui faire une robe. Cet homme osa lui toucher le sein ; Jeanne, indignée, lui donna un soufflet dont il se souvint longtemps[2].

Chose étrange ! en tout ce qui ne concernait pas la guerre, Jeanne avait l'ignorance et la simplicité d'un enfant ; mais, en fait de batailles, elle déployait un génie supérieur : le duc d'Alençon a déposé qu'au maniement de la lance, à disposer un corps d'armée, à préparer surtout l'*artillerie*, elle montrait une expérience égale à celle d'un capitaine qui aurait eu vingt ou trente années de service[3].

Aussitôt qu'elle fut entrée en campagne, Jeanne prit un ascendant irrésistible non-seulement sur les simples hommes d'armes, mais encore sur les capitaines les plus expérimentés. C'est ainsi que sa pre-

[1] Déposition de Marguerite La Touroulde, *Procès de Réhabilitation*, t. III, p. 85.

[2] *Procès de Réhabilitation*, t. III, p. 89.

[3] *Id.*, *ibid.*, p. 100.

mière entrevue, sous les murs d'Orléans, avec le fameux bâtard d'Orléans, aurait pu facilement dégénérer en querelle. Au lieu de conduire Jeanne d'Arc tout droit aux bastilles anglaises, ainsi qu'elle l'avait demandé, les chefs qui l'accompagnaient, suivant les ordres du bâtard, la dirigèrent du côté de la Sologne. Jeanne ne connaissait pas le pays; elle ne s'aperçut de cette infraction à ses ordres qu'en voyant la Loire qui la séparait des ennemis. Dunois vint à sa rencontre accompagné de quelques chevaliers. Jeanne lui dit : « Êtes-vous le bâtard d'Orléans? — Oui, je le suis, répondit Dunois, et je me réjouis de votre arrivée. — Est-ce vous, reprit la Pucelle, qui avez donné l'avis de me faire venir de ce côté de la rivière, et non pas directement du côté où sont Tallebot et ses Anglais? » Dunois s'empressa de répondre que ce parti lui avait semblé plus sage, à lui aussi bien qu'à d'autres capitaines très-expérimentés. « En nom Dieu, reprit Jeanne, le conseil de Notre-Seigneur est plus sûr et plus sage que le vôtre. Vous avez cru me décevoir et vous vous êtes plus déçu que moi; car je vous amène le meilleur secours qui ait jamais été envoyé, soit à des chevaliers, soit à une ville, c'est le secours du roi des cieux[1]. » Pour se faire une idée exacte de la manière dont agissait et parlait la Pucelle, il faut lire une petite chronique écrite par un serviteur du duc d'Alençon, Perceval de Caigny, qui n'a consigné dans son récit que des événements accomplis sous ses yeux[2]. Nous y voyons que Jeanne, lors de la levée

[1] Déposition du comte de Dunois, *Procès de Réhabilitation*, J. Quicherat, t. III, p. 5.

[2] Ce document, dont le savant Duchesne nous a conservé le texte,

du siége d'Orléans, commença l'attaque des bastilles le 4 mai 1429, et déploya dès le principe une vigueur qui glaça d'effroi les Anglais. Elle se mit avec son étendard au bord du fossé d'une des bastilles, et les hommes d'armes qui la suivaient ne tardèrent pas à l'escalader. Trois cents Anglais chargés de la défendre, se voyant en péril, demandèrent à capituler, mais Jeanne les refusa, disant qu'elle la prendrait bien malgré eux; la bastille ne tarda pas à être emportée et les Anglais furent mis à mort. Elle employait une sorte d'exclamation qui lui servait à encourager ceux qui la suivaient et qu'elle répétait souvent : « Par mon Martin, disait-elle en se rendant à Orléans et à propos des Anglais, ils seront bien menés, n'en faites doute; » et après, au moment de marcher contre les villes qui empêchaient le roi de se faire sacrer à Reims : « Par mon Martin, disait-elle, je conduiray le gentil roy Charles et sa compaignie jusqu'au dit lieu de Reims seurement et sans destourbier, et là le verrai couronner[1]. » Jeanne avait contracté avec le duc d'Alençon une étroite confraternité d'armes : ils marchaient toujours ensemble; elle ne l'appelait que mon *beau duc*. Au moment de partir pour le siége d'Orléans, elle était allée rendre visite à la duchesse, et, en réponse aux craintes que cette princesse lui avait manifestées, Jeanne avait répondu : « Madame, n'ayez doute, je vous le rendrai sauf, et

a été publié pour la première fois par M. J. Quicherat, dans le t. II (2e série) de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, p. 143.

[1] Chronique de Parceval de Caigny, *Biblioth. de l'École des chartes*, t. I (2e série), p. 154.

« en tel ou meilleur état qu'il n'est de présent [1]. » Elle témoignait aussi aux plus simples hommes d'armes combattant sous sa bannière une vive sympathie : elle soutenait leur courage au moment de l'assaut; elle voulait surtout qu'ils ne jurassent pas en vain le nom de Dieu, qu'ils abandonnassent les femmes de mauvaise vie qu'ils traînaient à leur suite. On sait que c'est en frappant l'une de ces misérables du plat de son épée que cette épée miraculeuse se brisa en morceaux [2]. Son cœur éprouvait, du reste, pour tous ceux qui tenaient à la France, un amour sincère qui se manifestait en toutes circonstances. Quand la ville de Troyes eut capitulé, au mois de juillet 1429, les troupes anglaises avaient obtenu de sortir de la ville avec *tous leurs biens*. Et entre ces biens que se trouvait-il? des prisonniers français. Jeanne, tout armée et à cheval, se tenait aux portes de la ville. A l'aspect de ces malheureux chargés de fers, son cœur compatissant s'émut : « En nom Dieu, s'écria-t-elle, ils ne les emmeneront pas ; » et, faisant suspendre l'évacuation de la ville, elle voulut reprendre *ses Français*. Les pauvres gens entouraient la jeune fille et, tendant vers elle leurs mains suppliantes, refusaient de la quitter. Mais les Anglais vaincus criaient à la trahison, à la violation des traités [3]. Charles VII eut bientôt connaissance du débat; il fit donner aux Anglais une somme d'argent pour leurs prisonniers. Jeanne triomphante les rendit tous à la liberté.

[1] J. Quicherat, *Procès de Réhabilitation*, t. III, p. 96.

[2] A Saint-Denis, en revenant du sacre, J. Quicherat, *Procès de Réhabilitation*, t. III, p. 99.

[3] Martial de Paris, *Vigiles du roi Charles VII*.

Les chroniques et les documents de toute nature relatifs à la Pucelle abondent en détails curieux sur cette partie de son histoire, mais l'espace me manque pour les reproduire ici ; je me vois forcé d'en venir au récit de la seconde partie de sa vie.

On assure qu'après la cérémonie du sacre à Reims, Jeanne, embrassant les genoux du roi, pleura beaucoup et lui dit : « Or est exécuté le plaisir de Dieu qui » voulait que je fisse lever le siége d'Orléans, et que » je vous amenasse en cette cité de Reims pour y être » sacré; maintenant, laissez-moi partir, car ma mis» sion est remplie[1]. » Mais il importait à la politique de Charles VII que Jeanne continuât la guerre; et si la Pucelle a fait cette demande, le roi la refusa. D'ailleurs la ville de Paris n'était pas encore prise; et Jeanne, après le sacre, conseillait au roi de marcher sur cette capitale; son désir le plus ardent était de pouvoir s'en emparer : « Mon beau duc, disait-elle au seigneur d'Alençon, faites appareiller vos gens et des autres capitaines. Par mon Martin ! je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ay vu[2]. » Pendant son séjour à Reims, Jeanne avait éprouvé de bien douces satisfactions. Son père, son oncle Durand Laxart et

[1] *Histoire et Discours vrai du siége qui fut mis devant la ville d'Orléans*, etc., par Léon Trippault, 1606, in-8°. — A ce sujet, le duc d'Alençon déclare qu'il avait entendu Jeanne d'Arc dire au roi qu'elle ne durerait qu'une année et non plus; qu'il fallait que cette année fût bien employée, car elle avait été chargée de quatre choses : chasser les Anglais, faire couronner le roi à Reims, délivrer Orléans et le duc Charles prisonnier des Anglais. (*Procès de Réhabilitation*, J. Quicherat, t. III, p. 99.)

[2] Chronique de Parceval de Caigny, *Biblioth. de l'École des chartes*, t. I (2e série), p. 163.

toute sa famille étaient venus la rejoindre et avaient assisté à son triomphe. Le roi se les était fait tous présenter, et il avait écouté le récit que Durand Laxart lui avait fait de la manière dont Jeanne était venue avec lui, mais contre son gré, vers le capitaine Baudricourt. Non-seulement deux sommes, l'une de 240 livres tournois, l'autre de 30 ducats d'or, avaient été accordées à la Pucelle comme gratification, mais encore le roi lui avait donné pour son père 60 livres tournois[1]. De plus, les habitants de Domremy avaient été exemptés à perpétuité de payer la taille. La ville de Reims voulut prendre à sa charge les frais du séjour que le père de la Pucelle fit dans ses murs[2]. La pauvre Jeanne avait besoin de toutes ces compensations pour résister aux inquiétudes, aux contrariétés qui commençaient à troubler son triomphe. On sait qu'elle ne craignait pas de mécontenter les conseillers les plus privés du roi, en combattant leurs avis; souvent elle avait rudement mené de vieux capitaines qui refusaient d'exécuter ses ordres. Comme Dieu et le courage de ses hommes d'armes lui avaient donné raison, il en était résulté contre la pauvre fille des jalousies sans nombre, dont elle ne devait pas tarder à devenir la victime. Son meilleur appui était le duc d'Alençon, avec lequel, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, elle avait contracté une amitié étroite. Ce prince, dans la déposition qu'il a faite au procès de réhabilitation, donne sur son intimité avec Jeanne un détail aussi naïf qu'il est curieux: « Plusieurs fois, dit-il, étant à la guerre avec elle, et couchant à *la paillade* (nous di-

[1] Voir aux Appendices note (A) du présent chapitre.

[2] Lebrun des Charmettes, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 322.

sons de nos jours au bivouac), j'ai vu Jeanne s'habiller; j'ai aperçu sa gorge qui était belle; jamais cependant aucun désir charnel ne s'est manifesté en moi[1]. ».

Le mardi, 23 août 1429, elle quitta Compiègne avec le duc d'Alençon; et, suivis d'un corps de troupes assez considérable, ils se rendirent à Saint-Denis, dans la pensée de surprendre la capitale, que le régent venait d'abandonner avec précipitation. Ils escarmouchèrent autour de la ville pendant plusieurs jours, et, le 7 septembre suivant, ils résolurent de donner l'assaut du côté de la porte Saint-Honoré, qui se trouvait alors à la hauteur de la rue du même nom, à peu près en face du Théâtre-Français. Les Parisiens dévoués au parti bourguignon, et soumis depuis plusieurs années au gouvernement des Anglais, ayant appris que Charles, *le soi-disant roi de France*, victorieux sur les bords de la Loire, s'était fait sacrer à Reims et avait l'intention de prendre leur ville par escalade, se préparèrent à la défendre vigoureusement. Une artillerie considérable pour ce temps-là fut traînée sur le rempart; comme on craignait la trahison, le prévôt des marchands et les échevins furent changés. Ainsi, quand la Pucelle se présenta devant les remparts, elle les trouva bien garnis d'hommes d'armes. Du sommet de la *butte des Moulins*[2], plusieurs coups d'artillerie furent lancés par les troupes royales contre les Parisiens; ceux-ci répondirent avec quelque succès. Jeanne, impatientée de voir périr les siens, donna l'ordre de combler le fossé et d'escalader le rempart. Mais le fossé

[1] J. Quicherat, t. III, p. 100.

[2] Aujourd'hui carrefour où viennent aboutir la rue des Moulins et plusieurs autres rues voisines.

était profond, rempli d'eau, et d'un accès difficile. Jeanne, accompagnée du seigneur de Raiz, maréchal de France, descendit jusque dans l'arrière-fossé, puis, montant sur le parapet, elle sonda la profondeur de l'eau avec sa lance. Jeanne, ainsi exposée aux coups des assiégés, fut assaillie de toutes parts; un carreau d'arquebuse lui traversa les deux cuisses et la força de s'asseoir. Bien qu'elle perdît beaucoup de sang, la courageuse fille resta dans le fossé jusqu'à onze heures du soir; mais l'armée royale, ayant éprouvé quelque perte, fut obligée de se retirer. L'auteur du Journal d'un bourgeois de Paris triomphe dans le récit inexact qu'il fait de cet échec : « Et là estoit leur Pucelle, dit-» il, avec son estendard sur le concloz des fossez, qui » disoit à ceux de Paris : Rendez-vous de par Jésus » à nous tost, car se vous ne vous rendez avant qu'il » soit la nuit, nous y entrerons par force, veuillez ou » non; et tous serez mis à mort sans mercy. — Vray-» ment, dit un, paillarde! ribaude! et trait de son » arbaleste droit à elle, et luy perce la jambe tout » oultre; et elle de s'enfuir[1]. » La pauvre Pucelle ne quitta le fossé que malgré elle, et en disant à ceux qui l'emportèrent pour la mettre à cheval : « Par mon Martin, la place eût été prise. » Le lendemain de très-bonne heure, Jeanne, malgré sa blessure, fit appeler le duc d'Alençon et lui conseilla de recommencer l'assaut de la veille. Le duc était de cet avis, mais plusieurs capitaines cherchaient à s'y opposer. Au milieu de ces débats, on vit arriver le baron de Montmo-

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris,* première partie, p. 125 des *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne,* etc. Paris, 1729, in-4°.

rency, accompagné de cinquante à soixante gentilshommes, qui tous s'étaient échappés de Paris et venaient se ranger sous la bannière de la Pucelle. Les Français allaient se mettre en marche, quand le roi, enfermé dans Saint-Denis, envoya vers Jeanne le duc de Bar et le comte de Clermont, qui lui donnèrent l'ordre de revenir avec ses troupes[1]. Jeanne obéit; mais avec un profond regret; elle comprit que les favoris du roi Charles, les sires de La Trémouille et de Gaucourt, ne voulaient pas qu'elle eût encore la gloire de chasser les Anglais de Paris. Triste et résignée, elle se rendit avant de partir dans l'église de Saint-Denis, et déposa devant le maître-autel l'armure d'un Anglais qui faisait partie de son butin[2]; elle y resta longtemps à prier, versant des larmes abondantes, implorant le secours de ses saintes, écoutant au milieu d'un profond silence si une voix d'en haut viendrait lui tracer la conduite qu'elle devait tenir; mais elle écouta vainement, les voix d'en haut ne lui parlaient plus!

Le duc d'Alençon ne tarda pas à quitter l'armée du roi et à faire la guerre à son profit sur les frontières de la Bretagne et du Maine, cherchant les moyens de pénétrer en Normandie pour y combattre les Anglais.

[1] Chronique de Parceval de Caigny, *Biblioth. de l'École des chartes*, t. I (1re série), p. 165.

[2] « Interroguée quelz armes elle offri à Saint-Denis : respond que » ung blanc harnas entier à ung homme d'armes, avec une espée; et » la gaigna devant Paris. — Interroguée à quelle fin elle les offri : » respond que ce fut par dévocion, ainsi que il est accoustumé par les » gens d'armes quand ilz sont bléciés : et pour ce qu'elle avoit esté » blécée devant Paris, les offrit à Saint-Denis pour ce que c'est le cry » de la France. » (*Procès de condamnation*, J. Quicherat, t. I, p. 179.)

Sachant la Pucelle presque inactive, il fit demander au roi l'autorisation de la laisser venir à lui; mais le seigneur de La Trémouille et le sire de Gaucourt ne voulurent jamais consentir à ce que ces deux frères d'armes se réunissent de nouveau[1].

Au mois d'avril de l'année 1430, Jeanne, très-mécontente des gens du conseil du roi, ayant appris que la ville de Compiègne était serrée de près par le duc de Bourgogne et le comte d'Arondel, profita de l'occasion pour s'éloigner. Elle parvint à réunir sous sa bannière de trois à quatre cents hommes, et arriva au lever du soleil sous les murs de la ville assiégée. Plusieurs de ses gens voulaient l'arrêter, en lui objectant le petit nombre de ceux qui l'environnaient. « Par mon Martin, leur répondit Jeanne, nous sommes bien assez; je veux aller voir mes bons amis de Compiègne. » Et, poussant son cheval en avant, elle entra, sans coup férir, dans la ville. Mais elle n'y trouva pas que des amis, et s'il fallait en croire le *Miroir des femmes vertueuses*, petit livre très-populaire écrit dans la première moitié du seizième siècle, le gouverneur de cette ville ne l'engagea d'y venir que par la raison qu'il l'avait déjà vendue aux Anglais. L'auteur de ce petit livre raconte que le matin du jour où Jeanne fut faite prisonnière, elle se rendit à l'église Saint-Jacques, y entendit la messe, puis resta quelque temps debout contre un pilier. Plusieurs gens de la ville et une centaine d'enfants se pressaient autour d'elle pour la voir; Jeanne leur dit alors: « Mes enfants, mes chers amis, je vous assure que l'on m'a

[1] Chronique de Parceval de Caigny, etc., p. 166.

vendue et trahie, et que d'ici à peu de temps je mourrai; je vous supplie de prier Dieu pour moi. » J'ai entendu répéter ces paroles, ajoute l'auteur de ce récit, au mois de juillet 1498, à deux vieux et anciens hommes de Compiègne, âgés, l'un de quatre-vingt-dix-sept ans, l'autre de quatre-vingt-seize, lesquels disaient avoir été présents dans l'église de Saint-Jacques au moment où la Pucelle prononça ces paroles[1].

Quelle que soit l'authenticité du récit qui précède, on peut en conclure que la pauvre Jeanne fut indignement trahie. Jeanne, sortie de la ville pour combattre les Anglais, poursuivit assez loin un parti de Bourguignons. En ce moment une embûche tendue par les ennemis fut découverte tout à coup. Ceux qui étaient sortis de la ville s'empressèrent d'y rentrer et furent assez vivement attaqués. Le capitaine Guillaume de Flavy, voyant Français et Anglais mêlés ensemble, cherchant à entrer, craignit de perdre la place; il s'empressa de faire lever le pont et de fermer la porte. Jeanne, entourée d'un petit nombre des siens, se trouva dehors; l'ennemi se tourna contre elle, et elle fut bientôt environnée de toutes parts. Chacun lui disait : Rendez-vous, baillez-moi votre parole. Elle se contentait de répondre : « J'ai juré ma foi à un autre qu'à vous. » C'est ainsi qu'elle fut prise et livrée à Jean de Luxembourg. Après l'avoir gardée trois ou quatre jours dans son logis, Jean de Luxembourg l'enferma dans son château de Beaulieu en Vermandois;

[1] *Mirouer des femmes vertueuses, ensemble la patience Griselidis*, etc., etc. *L'Histoire admirable de Jeanne Pucelle, native de Vaucouleurs*, etc., etc. Nouvellement imprimé a Paris, petit in-8° goth.

le duc de Bedfort demandait à tout prix la captive, et voyant que Luxembourg hésitait, il la fit réclamer par les juges ecclésiastiques, qui s'agitèrent si habilement que le gentilhomme picard fut contraint de la céder. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, dans le diocèse duquel la Pucelle avait été prise, profita de cette circonstance pour se déclarer le chef de la plus inique procédure, et mériter par ce moyen le siége archiépiscopal de Rouen, qui lui avait été promis[1]. En vain Jeanne avait-elle essayé de s'enfuir du château de Beaulieu; on l'avait aussitôt transportée à celui de Beaurevoir. Quatre mois plus tard, vendue aux Anglais, elle fut conduite à Arras, de là au Crotoy, en Picardie, puis dans la grosse tour du château de Rouen; elle y fut conduite sur la fin de l'année 1430. A cette époque, les partisans de Charles VII, victorieux sur tous les points, chassaient les Anglais de la France, et les cernaient de plus en plus en Normandie, où ils avaient déjà de continuelles attaques à repousser. Plus ils éprouvaient de revers, plus leur rage

[1] Depuis longtemps Pierre Cauchon était dévoué corps et âme au parti bourguignon et le servait dans toutes ses vengeances. A la date du 26 juillet 1418, c'est-à-dire six jours après la trahison de Perinet Leclerc, et au milieu du massacre des Armagnacs, on lit ce qui suit dans les registres du Parlement :

« Me Pierre Cauchon, de nouvel maître des requêtes, prête serment, 26 juillet 1418.

» Il est ordonné, le mercredi 27, que l'évesque de Paris commettra *vices suas* à certains conseillers royaux ou autres clercs à cognoistre et fere le procès des prisonniers clercs qui sont et seront emprisonnés par cas touchant crime de lèse-majesté et autres préjudiciables à la chose publique. Ledit évesque l'ottraye, et lui ont esté nommés frère Estienne de Mesnilfouchart, ministre de Saint-Mathurin, à Paris; Me *Pierre Cauchon*, etc. » (Reg. du Parlement, conseil 27.)

contre la Pucelle devenait grande, plus ils attachaient d'espérance à la flétrissure publique qu'ils croyaient pouvoir lui infliger.

Au mois de février 1431, commença contre la pauvre Jeanne une procédure dont l'iniquité fut si flagrante, que plusieurs des juges se retirèrent, en protestant contre les violences dont fut victime l'accusée. En confondant le crime singulier qu'on lui imputait, d'avoir changé les habits convenables à son sexe, avec plusieurs cas d'hérésie qu'on espérait découvrir dans les réponses qu'elle ferait au sujet de ses visions, ces juges, lâchement insidieux, pensaient pouvoir la condamner ; mais tous leurs efforts furent inutiles : Jeanne, avec son admirable bon sens, sépara toujours les deux chefs d'accusation, et ses bourreaux se virent contraints d'employer la ruse afin de pouvoir articuler contre elle un grief qui, s'il eût été légitime, n'aurait servi tout au plus qu'à prouver chez elle de l'obstination. On sait qu'après lui avoir fait promettre de ne porter que des habits de son sexe, ses gardiens lui enlevèrent pendant la nuit ceux qu'elle avait et lui jetèrent au pied de son lit des habits d'homme. Jeanne, forcée de se lever, manqua, suivant ses juges infâmes, à la promesse qu'elle avait faite. Il faut lire dans les actes originaux de ce procès à quelles tortures morales cette pauvre fille fut livrée. Ce long drame en mille scènes diverses saisit d'étonnement et de pitié.

Après avoir tourmenté cette sainte fille pendant plus de deux mois, ces juges prévaricateurs ne craignirent pas de la condamner comme sorcière. Un pouvoir occulte, illégal, dont personne n'osa jamais dé-

clarer la compétence, décida que Jeanne serait brûlée[1].

Le 30 mai 1431, de grand matin, on vit s'élever sur la place du Vieux-Marché de Rouen un bûcher assez haut; il était environné d'un bon nombre d'archers anglais. Jeanne parut bientôt les bras chargés de fer, les cheveux épars sur ses épaules, vêtue d'une longue robe noire, la tête affublée d'une mitre en papier sur laquelle étaient écrits ces mots : HÉRÉTIQUE, RELAPSE, APOSTATE, IDOLASTRE. A sa vue, les archers anglais poussèrent un grand cri de fureur; mais en présence de cette pauvre victime résignée, pressant contre ses lèvres la croix de bois que son confesseur avait eu peine à obtenir, un profond silence régna peu à peu; on n'entendit bientôt que les sanglots de la pauvre fille, et sa voix qui répétait : « Vous tous ici présents, veuillez prier pour moi. » L'exhortation du prêtre fut interrompue par la voix d'un chef anglais qui criait : « Comment, prêtre, nous ferez-vous dîner ici? » Et sans plus de formalité, la même voix cria au bourreau : « Fay ton office. » Peu après la fumée s'éleva, l'on entendit le bruit du bois qui pétille, et la voix déchirante de Jeanne, qui répétait : « Jésus! Jésus! »

[1] « Item dit et dépose avoir bien veu et clairement apperceu, à » cause qu'il a toujours esté présent, assistant à toute la deduction et » conclusion du procès, que le juge seculier ne l'a point condamnée à » mort, ne à consumpcion de feu. Et combien que ledit juge lay (laïc) » et seculier se soit comparu et trouvé au lieu mesme où elle fut pres- » chée derrenièrement, et délaissée à justice seculière, toutesfois sans » jugement ou conclusion du dit juge, a esté livrée entre les mains du » bourreau et brûlée, en disant au bourreau tant seulement, sans autre » sentence : Fais ton office. » (Déposition de frère Isambart de La Pierre, *Procès de Réhabilitation*, J. Quicherat, t. II, p. 6.)

Puis un silence qui annonça qu'elle n'était plus. Un archer anglais acharné contre la Pucelle, et qui avait juré qu'il mettrait un fagot de sa main au bûcher, déclara, au lit de mort, qu'il se repentait bien de ce qu'il avait fait, car au moment où Jeanne rendait le dernier soupir, il avait vu s'envoler au ciel une blanche colombe [1]. L'acharnement de ses ennemis fut cause que des circonstances ignobles se mêlèrent au supplice de la pauvre Jeanne. Les chroniqueurs contemporains varient sur ces détails que je préfère passer sous silence [2]. Entre ceux qui assistèrent au supplice, il y en eut plusieurs qui restèrent frappés d'effroi : Guillaume Manchon éprouva une émotion si violente, qu'il fut pendant plus d'un mois comme terrifié ; Jean Tressart, secrétaire du roi anglais, dit à l'un de ses amis : « Nous sommes tous perdus, car une sainte femme a été brûlée ; » Jean de L'Espée, chanoine de Rouen, fondit en larmes, et se tournant vers Jean Riquier, qui était à côté de lui : « Plût à Dieu, s'écria-t-il, que mon âme fût dans le même lieu où je crois que l'âme de cette femme est en ce moment. » Enfin, le bourreau lui-même vint trouver Martin Ladvenu, confesseur de la Pucelle, le soir même du supplice, et lui déclara qu'il avait grand' peur d'être damné pour avoir brûlé cette sainte femme [3]. Ainsi Jeanne était encore sur son bûcher quand l'heure de la justice sonna pour elle. Les

[1] J. Quicherat, *Procès de Réhabilitation de la Pucelle*, t. II, p. 352.

[2] On peut voir l'une des plus fortes dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, sous l'année 1431, en se rappelant que le récit du Bourgeois est fait d'après un ouï-dire, et rempli d'inexactitudes en ce qui concerne la Pucelle d'Orléans.

[3] *Procès de Réhabilitation*, t. II, p. 352.

hommes iniques qui l'avaient condamnée, en exécration à ceux-là même qui suivaient leur parti, étaient montrés au doigt par le peuple de Rouen, et chargés de malédictions. En vain le gouvernement d'Angleterre essaya-t-il de justifier leur conduite : toute l'Europe, en apprenant ce crime, les couvrit de honte et de réprobation. Au bout de quelques années, il n'y avait pas un de ces juges qui, poursuivi par un Dieu vengeur, n'eût expié le supplice de la sainte[1]. Enfin le 15 février 1450, un peu moins de vingt années après la mort de Jeanne d'Arc, Charles VII, maître de Rouen, adressa des lettres patentes à Guillaume Bouillé, docteur en théologie, pour qu'il eût à suivre la révision de l'infâme procès. Six ans plus tard, la sentence prononcée contre Jeanne d'Arc était déclarée inique et cassée publiquement.

Depuis ce jour, la gloire que cette noble fille s'était acquise n'a jamais cessé de grandir, au milieu d'un concert unanime de louanges ; non-seulement en France, mais dans tous les pays de l'Europe, chroniqueurs, historiens, philosophes ou poètes, chacun s'est empressé de raconter sa vie, d'apprécier ses vertus, de chanter ses exploits, d'exalter son martyre (B).

L'on comprend avec quel intérêt on a dû rechercher, à toutes les époques, le portrait exact et fidèle de Jeanne d'Arc. De son vivant ce portrait fut grossièrement exécuté, et l'un des interrogatoires de la Pucelle renferme un détail précieux sur ce point. A cette question posée par l'un des juges, si elle avait fait faire son portrait ou si elle en avait vu quelqu'un,

[1] Lebrun des Charmettes, *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 241 et suiv.

Jeanne répondit qu'étant à Arras, elle vit entre les mains d'un Écossais une peinture où elle était représentée tout armée, agenouillée devant le roi de France et lui remettant une lettre; elle ajouta qu'elle n'en vit pas d'autres et n'en fit jamais faire[1]. Quelques années après la mort de la Pucelle, vers 1436, un peintre verrier fit un portrait de la Pucelle en pied, qui fut placé dans l'église Saint-Paul de Paris. Enfin plusieurs manuscrits du quinzième siècle paraissent avoir renfermé l'image plus ou moins fidèle de cette sainte et noble fille[2]. Quant aux portraits de Jeanne d'Arc d'une date postérieure, aucun ne mérite, au point de vue de l'archéologie, la moindre attention[3].

La ville d'Orléans s'est montrée reconnaissante du service que Jeanne lui a rendu. Chaque année, le jour anniversaire où cette noble fille a mis en fuite les Anglais effrayés, une procession solennelle est célébrée dans cette ville, et des documents originaux attestent que cette cérémonie n'a jamais cessé d'avoir lieu[4].

Un monument de pierre fut élevé en son honneur sur le pont de la ville en 1458: « Ce monument, porté » sur un piédestal en pierre et de neuf pieds de lon- » gueur sur autant de hauteur, était composé de » quatre figures de bronze, à peu près de grandeur » naturelle, et d'une croix de même métal. La Vierge

[1] *Procès de condamnation*, Quicherat, t. I, p. 100.

[2] Guenebaud, *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge*. 1845, in-8°, t. II, p. 84.

[3] Voyez Appendices, note (B).

[4] Voyez dans le t. V du Recueil publié par M. J. Quicherat.

» était assise aux pieds de la croix, sur un rocher ou
» calvaire en plomb qui réunissait toutes ces figures;
» elle tenait sur ses genoux le corps de Jésus-Christ
» étendu; au-dessus de la tête du Sauveur, à quelque
» distance, un coussin supportait la couronne d'épi-
» nes; à droite figurait la statue du roi Charles VII,
» et à gauche celle de Jeanne d'Arc, l'une et l'autre à
» genoux sur des coussins. Ces deux figures, qui avaient
» les mains jointes, étaient armées de toutes pièces, à
» l'exception des casques, posés un pied en avant;
» celui du roi était surmonté d'une couronne; l'écu
» des armes de France était placé entre les deux, ap-
» puyé sur le rocher sans aucun support, sans couronne
» ni autre ornement; la lance de la Pucelle était éten-
» due en travers de ce monument. Cette fille célèbre
» était en habit d'homme et distinguée seulement par
» la forme de ses cheveux attachés avec une espèce de
» ruban, et qui tombaient au-dessous de la ceinture.
» Derrière la croix, un pélican paraissait nourrir ses
» petits de son sang; ils étaient renfermés dans un
» nid ou panier, et couronnaient autrefois cette même
» croix, au pied de laquelle, sur le devant, on avait
» ajouté un serpent tenant une pomme.

» Le piédestal était entouré de cartouches et de ta-
» bles de marbre sur lesquelles on avait gravé en let-
» tres d'or deux inscriptions dont la composition était
» due à M. Ducoudray [1]. »

[1] Chaussard, *Jeanne d'Arc*, recueil historique et complet, etc. Orléans, 1806, in-8°, 2 vol., t. II, p. 453. — On peut voir la représentation de ce monument, t. II, part. IX, des *Antiquités nationales de Millin*. L'auteur d'un recueil historique sur la Pucelle, publié en 1612, Jean Hordal, avait fait graver par Léonard Gautier ce monument,

Tel était ce monument en 1793, époque où il fut détruit. Il avait déjà subi des mutilations nombreuses : en 1567, les protestants en avaient brisé les figures; en 1745, il avait été enlevé du pont, que l'on réparait alors, et placé dans la rue Royale; en 1805, une statue qui subsiste encore a été mise sur la place du Martroi[1].

Le règne de Louis XI fut, comme celui de son père, illustré par une femme qui déploya contre les ennemis de la France un courage héroïque. Au mois de juin de l'année 1472, le duc de Bourgogne, suivi d'une armée nombreuse et forte, assiégea la ville de Beauvais, après avoir manqué de s'en rendre maître par surprise[2]. Mais il fut repoussé deux fois, et ceux de la ville lui tuèrent un bon nombre de ses soldats avec de grosses pierres, que leurs femmes et leurs filles apportaient sur la muraille[3]. Il y eut surtout une jeune fille de la ville, appelée, suivant les uns, Jeanne Foucquet, et, suivant les autres, Jeanne Laisnée, mais que l'histoire a surnommée *Jeanne Hachette*, qui se distingua dans ces assauts. On la vit au moment où les Bourguignons, montés sur leurs échelles, essayaient de planter leur étendard sur les murs, renverser plu-

pour servir de frontispice à son livre. Entre cette gravure et celle qu'a publiée Millin il y a de grandes différences qui attestent toutes les modifications que le monument primitif avait subies. Voyez aux Appendices, note (B), le titre du Recueil de Hordal.

[1] Chaussard, *Jeanne d'Arc*, etc., p. 457.

[2] *Hist. de Louis XI*, par Comines, liv. III, chap. X, t. I, p. 180, de l'édition donnée par Lenglet-Dufresnoy, in-4°.

[3] *Discours véritable du siége mis devant la ville de Beauvais*, etc., réimprimé, t. I, p. 415, des *Archives curieuses de l'Histoire de France* de MM. Cimber et Danjou.

sieurs hommes d'armes à coups de hache, s'emparer de l'étendard ennemi, qu'après la bataille elle déposa dans l'église des Jacobins. Louis XI récompensa tant de bravoure : Jeanne fut mariée à un nommé Collin Pillon; elle et ses descendants furent exemptés de la taille[1].

Philippe de Commines, en parlant du siége de Beauvais, a passé sous silence le trait d'héroïsme de Jeanne Hachette; mais un autre historien de Louis XI, Pierre Mathieu, n'a pas manqué de le célébrer : « On » a veu en l'église des Jacobins de Beauvais, dit-il, » un drappeau qu'une femme nommée Jeanne Foucquet, arracha des mains d'un enseigne qui avoit gaigné le haut de la muraille. C'estoit bien pour faire » connoistre que la vertu ne distingue ny le cens, ny » le sexe, et que l'on trouve des femmes qui peuvent » apprendre aux hommes à vivre et à mourir[2]. »

[1] *Discours véritable du siége mis devant la ville de Beauvais*, etc., p. 119.

[2] *Hist. de Louis XI, roy de France, et des choses mémorables advenues en l'Europe durant vingt et deux années de son règne.* Paris, 1610, in-fol., p. 207.

CHAPITRE V.

Les illustres bourgeoises. — Influence de la bourgeoisie française à la fin du douzième siècle. — Les bourgeoises de Paris : Aalis, fille d'Étienne Barbette, femme de Jean Sarrazin, chambellan du roi saint Louis. — Hermessande de Ballegny, bourgeoise de Senlis. — La bourgeoisie du midi de la France. — Luxe des bourgeoises. — Analyse du Ménager de Paris, ou Conseil d'un bourgeois à sa femme. — Illustration de la bourgeoisie parlementaire aux quatorzième et quinzième siècles : Michelle de Vitry, femme de Jean Jouvenel des Ursins; madame de Noviant, sa belle-sœur; et Jeanne Jouvenel des Ursins, sa fille. — La bourgeoisie des corporations d'art ou de métier : Alix et Gillette, fille de Nicolas Arrode, prévôt des marchands en 1280. — Jacqueline la Bourgeoise, Jeanne Damiens et plusieurs autres dames de la paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie. — Le cimetière et les charniers des Innocents. — Perrenelle, femme de Nicolas Flamel, bienfaitrice des hôpitaux de Paris. — Les bourgeoises de Paris et le roi Louis XI : la Gigogne et la Passefilon. — Jeanne du Bois et le cardinal Balue, Estiennette de Besançon et le comte de Foix. — Histoire de l'épicière Jeanne Hemery et de Regnault d'Azincourt.

C'est à partir de la fin du douzième siècle que la bourgeoisie commence à jouer dans notre histoire un rôle assez remarquable. Plusieurs de ceux qui en faisaient partie à cette époque exerçaient déjà quelque influence, non-seulement dans les affaires civiles ou de commerce, mais encore dans les affaires politiques. Les principaux rois de France de la troisième race, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe-le-Bel, cherchèrent un appui dans la richesse et l'influence des bourgeois de leurs villes; ils reconnurent qu'il y avait là des ressources intarissables, un dévouement à toute épreuve qu'il était bon de mettre à profit. Les bour-

geois de Paris principalement prirent part aux grands événements de notre histoire, et ne tardèrent pas à occuper des emplois considérables. Quand Philippe-Auguste partit pour la croisade, il choisit, parmi les membres du parloir aux bourgeois, six des principaux, et les adjoignit au conseil de régence; de plus il leur confia la garde du trésor royal, et les fit dépositaires de son testament[1].

Jusqu'en 1217 ce roi eut pour grand panetier Eudes Arrode, fils de Nicolas Arrode, mort en 1195, et simple bourgeois de Paris. Eudes avait épousé Perenelle, fille de Clément d'Arras, morte en 1206; l'un et l'autre étaient enterrés dans une chapelle dédiée à saint Michel-Archange, que leur fils Nicolas Arrode fit construire dans l'intérieur du monastère de Saint-Martin-des-Champs[2].

Saint Louis suivit à l'égard des bourgeois de Paris la même politique que son aïeul; il leur témoigna beaucoup de confiance. Ce fut sous son règne et d'après ses conseils que le prévôt Étienne Boileau, bourgeois de Paris, qui avait siégé longtemps dans le parloir aux bourgeois, rédigea les statuts des différents corps de métiers. Le roi choisit aussi parmi les bourgeois de Paris quelques-uns de ses serviteurs : Jean Sarrazin, fils d'un des plus riches drapiers de la capitale, devint son chambellan, et Joinville a parlé de lui dans son histoire[3]. Ce Jean Sarrazin avait épousé la fille d'un

[1] *Grandes Chroniques de France*, édition de M. P. Paris, t. IV, p. 69.

[2] Père Anselme, *Hist. généalog. des grands offic. de la couronne*, t. II de l'édit. de 1712, p. 1379. — Marier, *Hist. de Saint-Martin-des-Champs*, etc, in-4°, 1636, p. 573.

[3] *Hist. de saint Louis*, édit. du Louvre, in-fol., p. 15.

autre membre du parloir aux bourgeois, Étienne Barbette, qui fut pendant plusieurs années prévôt des marchands, sous Philippe-le-Bel, et que le peuple de Paris regardait avec raison comme le principal ministre de ce prince. La femme de Jean Sarrazin, qui se nommait Aalis, mourut âgée de vingt-sept ans, le 3 mai 1293. Elle fut inhumée à Paris dans le cloître de l'abbaye Saint-Victor, et son portrait en pied fut gravé sur sa tombe. Un fait remarquable de la vie d'Aalis lui assigne une place parmi les bourgeoises illustres de ce temps : elle accompagna Louis IX dans sa seconde croisade, et ce fut entre ses bras que le saint roi rendit le dernier soupir. Bien que morte à la fleur de son âge, Aalis donna deux fils à son mari. Elle avait fondé une chapelle, sous l'invocation de Saint-Michel, dans l'église de Saint-Gervais à Paris, dont sans doute elle était paroissienne[1]. Aalis et son mari furent enterrés dans le cloître de l'abbaye Saint-Victor, dont ils étaient bienfaiteurs. Le mari, comme sa femme, avait sur sa tombe son effigie en pied. On s'aperçoit à la simplicité du costume dont Aalis est revêtue, que, malgré la fortune politique de son père, et les hautes fonctions que son mari exerçait à la cour, elle avait conservé les habitudes des personnes de sa classe; aucune fourrure, aucun tissu d'or ou d'argent; le seul ornement qu'on puisse signaler dans ce costume sévère et de la plus grande modestie, est une agrafe de manteau composée d'une petite chaîne d'or, aux deux bouts de laquelle sont fixées deux pierres montées en or. Cette ceinture fixée autour de la taille par

[1] Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. I, p. 130.

une boucle de fer, ce tissu de lin qui enveloppe soigneusement la tête et le cou pour ne laisser à découvert que le visage, tout atteste une rigidité qui fait honneur aux mœurs privées d'Aalis.

Cette bourgeoise n'est pas la seule de sa classe dont une sépulture fastueuse nous ait transmis les traits et le costume. On trouve dans les collections de portraits historiques plusieurs exemples analogues : je citerai Hermessande de Ballegny, femme de René de La Porte, bourgeoise de Senlis, morte au mois de septembre 1284, dont l'image, gravée sur une tombe, se voyait autrefois dans le cloître de l'abbaye de Chaalis. Elle est habillée d'une robe longue, dont elle relève la queue sous son bras gauche. Un manteau doublé de fourrure tombe jusqu'à ses pieds. Sa tête est enveloppée d'un voile plat d'où sortent deux bandelettes. Sa chaussure se termine en pointe[1].

Ce n'est pas à Paris seulement que la classe bourgeoise s'était élevée jusqu'à figurer dans les cours et à en faire l'ornement. Depuis longtemps cette fusion de la noblesse et des gens riches du peuple s'était opérée dans le Midi; la société des châteaux se recrutait, en Languedoc et en Guyenne, de bourgeois galants et de bourgeoises aux nobles manières, qui n'étaient pas déplacés à côté des barons et de leurs dames. Qu'il me soit permis de citer à cet égard une pièce de vers composée par l'un de ces troubadours qui s'illustrèrent à la fin du treizième siècle. Arnaud de Marveil, après avoir passé en revue plusieurs classes

[1] Voyez Bibliothèque royale, Cabinet des Estampes, portefeuille Gaignères, t. II.

de la société, parle en ces termes de la bourgeoisie provençale : « Les bourgeois ont pareillement diverses » sortes de mérites; les uns sont de parage et se distin- » guent par des actions d'honneur, les autres sont » nobles par naturel et se comportent de même. Il y » en a d'autres vraiment preux, courtois, francs et » joyeux, qui, si l'avoir leur manque, savent plaire » par dits gracieux, fréquentent les cours et s'y ren- » dent agréables; qui, bien appris à aimer et à servir » les dames, paraissent en noble attirail et figurent » avantageusement aux joutes et aux jeux guerriers, » se montrent à tout bon juge courtois et de belle » compagnie... Il serait difficile, ajoute M. Fauriel à » qui j'emprunte cette traduction, de faire un rap- » prochement plus formel et plus intime entre cette » élite de la population des villes que l'on désignait » par le nom de bourgeoisie et la classe des cheva- » liers, en ce qui concerne les goûts, les habitudes, » les sentiments et les prétentions chevaleresques. Et » cette espèce d'identité morale, cette égalité de fait » entre les deux classes étaient si frappantes, si géné- » ralement reconnues, qu'elles avaient, au moins dans » quelques villes, entraîné l'identité politique et l'é- » galité des priviléges. A Avignon, par exemple, les » bourgeois *honorables*, comme on disait, ceux qui, » sans être chevaliers, vivaient à la manière des cheva- » liers, jouissaient des mêmes droits et des mêmes » franchises qu'eux : ce fait est constaté par un article » des anciens statuts d'Avignon [1]. »

Les richesses que la bourgeoisie s'était acquises, l'influence et le pouvoir qui en résultaient devaient

[1] Fauriel, *Hist. de la poésie provençale*, t. I, p. 519.

amener dans cette classe des changements inévitables. Si les bourgeoises, par exemple, quelque grande que fût la fortune de leurs pères et de leurs maris, n'avaient pu, jusqu'au milieu du treizième siècle, faire usage des parures et des étoffes réservées à la noblesse, pour obéir aux prescriptions des lois somptuaires, il arriva peu après le règne de saint Louis que plusieurs bourgeoises, fières du pouvoir qu'exerçait leur famille, affichèrent dans leurs costumes un luxe tout nouveau, et se couvrirent des fourrures et des étoffes qu'il ne leur était pas permis de porter. Malgré sa prédilection pour quelques-uns des membres les plus influents de la bourgeoisie parisienne, Philippe-le-Bel ne put s'empêcher de réprimer ce luxe tout nouveau, et, dans une ordonnance sur l'ordre et la police de son royaume qu'il rendit en 1294, il inséra les articles suivants : « Nulle bourgeoise n'aura char. — Nulle bourgeoise ne portera vert, ni gris, ni hermine ; elles se déferont de ceux qu'elles possèdent de Pâques en un an. Elles ne pourront porter ni or, ni pierres précieuses, ni couronnes d'or ou d'argent. Nul bourgeois, nulle bourgeoise, s'ils ne sont prélats ou personnages en dignité, n'auront torche de cire.

» Bourgeois qui possédera la valeur de deux mille livres tournois et au-dessus pourra se faire faire une robe de douze sous six deniers, et sa femme de seize sous au plus.

» Les bourgeois moins riches ne pourront avoir robes de plus de dix sols tournois l'aune, et leurs femmes de plus de seize sous[1]. »

[1] Leber, *Hist. critique du pouvoir municipal, etc., en France*. Paris, 1828, in-8°, p. 323.

Mais toutes ces prescriptions ne furent pas observées et tombèrent bientôt en désuétude ; en vain plusieurs de nos rois, successeurs de Philippe-le-Bel, essayèrent de les renouveler. Un siècle après la mort de ce prince, l'inutilité de pareilles prescriptions était officiellement reconnue, et sous Charles VII, le préambule d'une ordonnance renfermait les réflexions suivantes : « Il fut remontré audit seigneur (*au roi*) que, de toutes les nations de la terre habitable, il n'y en avoit point de si difformée, variable, outrageuse, excessive, ni inconstante en vestements et habits, que la nation françoise, et que, par le moyen des habits, *on ne cognoist l'estat et vacation des gens, soient princes, nobles hommes, bourgeois, ou gens de mestier*, par ce que l'on toleroit à un chascun de se vestir et de s'habiller à son plaisir, fust homme ou femme, soit de drap ou d'or ou d'argent, de soye ou de laine, sans avoir égard à son état[1].

Ainsi donc les lois somptuaires n'avaient nullement empêché les bourgeoises dont les maris étaient riches et puissants, d'afficher le plus grand luxe dans leurs vêtements, dans leurs meubles et dans tous les objets nécessaires à la vie. En parlant de Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, j'ai cité cette parole que lui arrachèrent les magnifiques parures étalées devant elle par les bourgeoises de Gand et de Bruges, lors de son voyage en Flandre en 1301 : « Je croyais être la seule reine ici, et j'en vois plus de six cents[2]. »

[1] *Recueil d'anciennes ordonnances sur le faict et jurisdiction de la prévosté des marchands et eschevinaige de la ville de Paris*, édit. in-4° de Paris, 1556, fol. 137.

[2] Voyez plus haut, liv. II, chap. VI.

Soixante années environ après cette époque, Christine de Pisan, allant rendre visite à la femme d'un marchand de Paris qui venait d'accoucher, ne voyait pas sans surprise la magnificence avec laquelle cette bourgeoise était logée; la chambre, ornée d'une tapisserie précieuse en or de Chypre, attirait l'admiration: les chiffres et la devise de la dame étaient brodés dans des cartouches; les draps du lit, en toile fine de Reims, avaient coûté plus de trois cents livres; le couvre-pied, invention nouvelle, était d'une étoffe de soie et argent; le tapis sur lequel on marchait était *pareil à or*. La femme du marchand, couchée sur son lit, portait une robe élégante de soie cramoisie; elle appuyait sa tête et ses bras sur de *gentils oreillers à gros boutons de perles orientales*[1]. Dans un livre postérieur d'un demi-siècle environ à celui de Christine de Pisan, on trouve aussi, sur le luxe des bourgeoises à leurs relevailles, des détails singuliers et piquants: « Il y a là, dit le religieux auteur de cet ouvrage, caquetoire parée tout plein de fins carreaux pour asseoir les femmes qui surviennent, et près du lit une chaise ou faudesteuil garni et couvert de fleurs. L'accouchée est dans son lit, plus parée qu'une épousée, coiffée à la coquarde, tant que diriez que c'est la tête d'une marote ou d'une idole; au regard des brasseroles (*brassières*), elles sont de satin cramoisi, ou satin paille, satin blanc, velours, toile d'or, ou toile d'argent, ou autres sortes que savent bien prendre et choisir. Elles ont carquans autour du col, bracelets d'or, et sont plus phalerées (couvertes de bijoux) que idoles ne roines de

[1] La *Cité des Dames*, voyez *Dictionnaire des proverbes français* (par Lamesangère). Paris, 1821, in-8°, p. 18.

cartes. Leur lit est couvert de fins draps de Hollande, ou toile cotonine tant déliée (fine) que c'est rage, et plus uni et plus poli que marbre. Il leur semble que seroit une grande faute si un pli passoit l'autre. Au regard du châlit (*bois de lit*), il est de marqueterie ou de bois, taillé à l'antique et à devises[1]. »

Pour se faire une juste idée des mœurs de la bourgeoisie française au commencement du quinzième siècle, il faut lire un ouvrage publié récemment, dont l'auteur ne s'est pas fait connaître, et qui a pour titre le MÉNAGER DE PARIS[2]. C'est un recueil de conseils adressés par un mari à sa femme, toute jeune encore, sur la conduite qu'elle doit tenir dans le monde et dans la direction de son ménage. De même que le livre du chevalier de Latour-Landry, dont j'ai donné plus haut l'analyse, a été composé particulièrement pour l'instruction de la noblesse française, de même le *Ménager de Paris* a été écrit par un bourgeois pour servir de règle de conduite aux femmes de sa classe. La première partie de l'ouvrage est consacrée à développer le moral d'une jeune femme, tandis que la seconde est destinée à lui faire connaître les soins maté-

[1] *Le Spécule* (ou Miroir) *des pécheurs*, par Jean du Castel, religieux de l'ordre de Saint-Benoît. 1 vol. in-4° goth. (sans lieu ni date). Cet ouvrage, traduit du latin, a été écrit vers 1468. (Voyez Brunet, *Manuel du libraire*, 4e édition, t. I, p. 569.

[2] *Le Ménagier de Paris*, traité de morale et d'économie domestique, composé, vers 1393, par un bourgeois parisien; contenant des préceptes moraux, quelques faits historiques, des instructions sur l'art de diriger une maison, des renseignements sur la consommation du roi, des princes et de la ville de Paris à la fin du quatorzième siècle, etc., etc., publié pour la première fois par la Société des Bibliophiles français. Paris, 1846-47, 2 vol. in-8°. (M. Jérôme Pichon, président de la Société, est l'éditeur.)

riels qu'elle devait donner à sa maison. A la fin du quatorzième siècle, la vie privée en France était arrangée de telle sorte que ces soins matériels chez un bourgeois riche exigeaient plus d'application, plus de connaissances pratiques que de nos jours. A cette époque les petites industries n'étaient pas aussi multipliées que maintenant ; une bonne ménagère devait y suppléer, et, à l'instar des fermières de nos jours, veiller à la confection du pain et à la manutention de tous les objets nécessaires à la vie. Sous ce rapport, le *Ménager de Paris* ne laisse rien à désirer, et le bon bourgeois auteur de ce recueil donne à sa femme, sur tous les besoins de la vie matérielle, les détails les plus circonstanciés. Il serait facile d'extraire de cette seconde partie du *Ménager* un traité complet sur la cuisine et les approvisionnements de bouche à cette époque. J'ai remarqué dans cette seconde partie un passage curieux sur la manière dont la jeune bourgeoise devait se conduire avec les gens attachés à son service. Toute personne riche, à cette époque, quels que fussent d'ailleurs sa naissance ou son rang, se trouvait dans l'obligation d'entretenir un domestique nombreux. Une ordonnance rendue par le roi Jean, en 1351, réglait le salaire que chacun d'eux devait recevoir ; déjà il existait à Paris des bureaux de placement dont les chefs servaient de répondants aux chambrières venues de la province. L'auteur du *Ménager* abandonne à sa femme le gouvernement de tous les gens de service, qui étaient en assez grand nombre dans sa maison ; cependant, à cause de sa grande jeunesse, il conseille à celle-ci de n'admettre que les chambrières qui auront été choisies

par dame Agnès la Béguine, religieuse non cloîtrée, qu'il avait placée auprès de sa femme comme une gouvernante.

« Avant de les prendre à votre service, ajoute le bourgeois en parlant des chambrières, sachez d'où elles viennent, dans quelles maisons elles ont été; si elles ont des connaissances dans la ville, ou si elles y ont une chambre à loyer; informez-vous de ce qu'elles savent faire; si elles ne sont pas bavardes, gourmandes, portées à la boisson; si elles sont d'un autre pays, tâchez de savoir pourquoi elles en sont parties, car habituellement ce n'est pas sans motif sérieux qu'une femme se décide à changer de demeure. Le jour où vous l'arrêterez définitivement, ayez soin de faire inscrire par maître Jean, mon intendant, sur le livre de dépense, le nom de cette chambrière, celui de ses parents, le lieu de sa naissance et les noms de ceux qui vous l'ont envoyée. Ne lui laissez prendre à votre égard aucune liberté, ni ne souffrez qu'elle vous parle sans respect. Si au contraire elle est silencieuse, honnête, rougit facilement, se montre docile aux réprimandes, traitez-la comme votre fille. »

Le bourgeois donne encore à sa femme, au sujet du gouvernement des serviteurs, les avis les plus sages, et qui, pour nous, deviennent des révélations précieuses sur la vie intérieure de cette époque : « Sachez, chère sœur (c'était un terme de tendresse que le mari appliquait à sa femme), que, suivant les besognes que vous avez à faire faire, il faut choisir parmi vos serviteurs ceux qui s'y montrent les plus propres. C'est à vous et à dame Agnès la Béguine, qui est avec vous pour les diriger avec prudence et sagesse,

que je m'en remets de ce soin. Si vous commandez qu'une besogne soit faite sur-le-champ, ne vous contentez pas de cette réponse : ce sera fait un peu plus tard, ou demain de grand matin; autrement soyez sûre qu'il faudra recommencer.

« Dites à dame Agnès la Béguine qu'elle voye commencer devant elle les besognes auxquelles vous tenez le plus; qu'elle commande aux chambrières de balayer dès le matin les pièces d'entrée de votre hôtel, et de nettoyer chaque meuble tous les jours, afin que notre intérieur soit tenu dans l'ordre qui convient à notre position. C'est elle encore qui doit prendre soin de vos petites chiennes et de vos oiseaux, et, à notre maison des champs, avoir l'intendance de Robin le berger, de Josson le bouvier, d'Arnould le vacher, de Janneton la laitière, d'Eudeline la fermière; c'est elle qui doit vérifier les comptes de chacun de ces serviteurs, vous les faire connaître, afin qu'en présence de ces serviteurs vous ayez l'air de tout savoir et de vous intéresser à chacun d'eux en particulier[1]. »

La première partie du *Ménager,* consacrée à l'instruction morale de la jeune bourgeoise, ne présente pas moins d'intérêt. Voici le prologue qui se distingue par un style plein de douceur et de délicatesse :

« Chère sœur, parce que vous n'aviez que quinze ans lorsque vous et moi fûmes mariés, vous me priâtes de vous pardonner l'inexpérience de votre jeunesse, jusques à ce que vous pussiez être mieux instruite. Vous m'avez promis de mettre tous vos soins à conserver mon affection. Vous me priâtes aussi humblement,

[1] *Ménagier de Paris*, t. II, p. 62-63.

étant au lit, je m'en souviens, de ne jamais vous reprendre devant les étrangers, ni même devant notre famille, mais bien de le faire en secret, dans notre chambre chaque soir. Jamais vous ne manqueriez, m'avez-vous dit, à vous amender d'après mes conseils. Je vous sais gré de votre conduite et de la manière dont vous avez tenu votre promesse. D'ailleurs, votre jeune âge est encore et sera longtemps une excuse pour toutes les actions que vous ferez avec une bonne intention. Et sachez bien que je n'ai que beaucoup de plaisir et nulle peine de vous voir cultiver les roses ou les violettes, tresser couronnes de fleurs, danser et chanter. Ce sont là passetemps de jeunes femmes, et je ne demande qu'à vous les voir prendre en compagnie de nos amis et de nos égaux; car je ne désire pas que vous fréquentiez les fêtes de trop grands seigneurs; cela ne peut convenir ni à votre condition, ni à la mienne. Sachez, chère sœur, qu'il faut à cet égard imiter nos bonnes voisines et vos parentes, et suivre les conseils qu'elles vous donneront. Bien que je sache, belle sœur, que vous êtes d'un meilleur lignage que le mien, et que toutes les femmes de votre famille ont été bonnes et vertueuses, si voudrais-je que vous fussiez remplie d'honneur et de sagesse, soit pour bien servir un second mari, soit pour élever dignement vos filles. » Après ces conseils d'une douceur toute paternelle, le bon bourgeois commence ses instructions, qu'il divise en neuf chapitres.

Le premier chapitre est relatif à la prière qu'une femme doit faire à son lever et aux soins de sa toilette; le second, à sa conduite à l'église; le troisième, à l'amour qu'elle doit avoir envers Dieu; le quatrième, à

la chasteté, suivant l'exemple de Suzanne, de Lucrèce et de plusieurs autres femmes dont le bourgeois raconte assez longuement l'histoire. Les cinquième, sixième et septième chapitres parlent de l'amour qu'une femme doit avoir pour son mari, de son obéissance à ses volontés, des soins qu'elle est obligée de prendre de sa personne. L'auteur cite comme modèle la patiente Griselidis, et ce qui est plus curieux, quelques femmes qui ont vécu de son temps.

Enfin, dans les chapitres huit et neuf, le bourgeois recommande à sa femme de garder avec soin le secret qui lui est confié, et de cacher les fautes que peut commettre son mari. Il raconte à ce sujet l'histoire de Papiria, la dame romaine, celle de Melibée et de Prudence, et quelques autres qui sont arrivées de son temps. Entre tous ces conseils et toutes ces histoires, il en est plusieurs qui ont rapport à notre sujet. Dans la première distinction (c'est ainsi que l'auteur a nommé ses chapitres), après avoir parlé des prières qu'une femme chrétienne doit dire, il donne à sa jeune femme des conseils sur sa toilette : « Sachez, chère sœur, que dans le choix de vos vêtements vous devez toujours considérer la condition de vos parents et la mienne, ainsi que l'état de ma fortune. Soyez honnêtement vêtue, sans trop de recherches, sans donner dans les modes nouvelles. Avant de quitter votre chambre, veillez à ce que le col de votre chemise, celui de votre surcot soient bien ajustés ensemble, et ne s'en aillent pas de travers; que vos cheveux, votre coiffe, votre chaperon et le surplus de votre toilette, soient simplement et proprement arrangés. »

La manière dont une bourgeoise doit se tenir à l'é-

glise est parfaitement définie par l'auteur du *Ménager* : « N'allez en ville et à l'église qu'avec des honnêtes femmes; évitez avec soin la compagnie de celles dont la conduite est soupçonnée. En marchant, tenez la tête droite, les paupières baissées et la vue fixée vers la terre, à quatre toises environ; ne regardez pas à droite, à gauche, hommes et femmes; ne tournez pas la tête à tous propos, ne riez pas, ne vous arrêtez pas pour causer dans la rue. Une fois entrée dans l'église, choisissez un lieu secret, solitaire, devant un autel bien paré ou une belle image, et prenez-y votre place sans changer plusieurs fois. Ayez la tête droite, occupez-vous sans cesse à dire quelques prières, tenant la vue sur votre livre ou sur l'image placée devant vous, sans affectation cependant, sans grimaces; ayez le cœur au ciel, et adorez Dieu de tout votre cœur. » Je le demande à ceux qui liront les lignes précédentes, quels préceptes plus sages, plus élevés, un père pourrait-il donner à sa fille? Nous qui sommes si fiers de cette civilisation que nous regardons comme inventée à notre époque, en quoi sommes-nous supérieurs à ce bon bourgeois qui vivait il y aura bientôt cinq cents ans.

On trouve dans cette partie du *Ménager* plusieurs aventures arrivées à des bourgeoises du quatorzième siècle; mais la naïve crudité des sujets m'empêche de les raconter ici. J'en ferai connaître une qui n'est que plaisante, et qui peint bien l'indépendance dont nos bonnes ménagères ont toujours joui chez nous : J'ai ouï dire au bailli de Tournay qu'il s'est trouvé plusieurs fois à dîner en compagnie d'hommes mariés de-

puis longtemps. Il fit avec ceux-ci une gageure qu'ils payeraient l'écot du dîner, aux conditions suivantes : La compagnie se transporterait dans la demeure de tous les gens mariés qui se trouvaient présents, et celui d'entre eux qui aurait une femme assez obéissante pour que, immédiatement, sans contradiction, sans moqueries ou sans observations, elle consentît à compter jusques à quatre, serait exempt de payer l'écot; mais, au contraire, celui ou ceux dont les femmes se montreraient impatientes, répliqueraient, moqueraient ou refuseraient d'obéir, payeraient sa part de la dépense. Les conditions ainsi fixées, la compagnie s'en vint tout gaiement chez Robin, dont la femme, qui se nommait Marie, faisait fort la glorieuse. Le mari lui dit devant tous : Marie, dites après moi ce que je dirai. — Volontiers, sire. — Marie, dites : Em preu, — em preu; — et deux, — et deux; — et trois; à cette fois, Marie, impatientée, disait : et sept, et douze, et quatorze, allons donc, vous moquez-vous de moi? Ainsi le *mari Marie* perdait la gageure. Après, la compagnie se rendait chez maître Jean, dont la femme, nommée Agnescot, savait bien faire la dame. Jean lui disait : Dites après moi : Em preu; mais Agnescot, par dédain, répondait : Et deux. Jean perdait la gageure. Tassin disait à dame Tassine : Em preu; Tassine répondait fièrement : En haut! ou elle disait : Je ne suis pas un enfant, pour apprendre à compter. Une autre disait : Or çà, de par Dieu, êtes-vous devenu ménestrier? ou bien quelques propos semblables, qui faisaient perdre à leurs maris la gageure. Tous ceux au contraire qui avaient épousé des jeunes

femmes bien apprises gagnaient, et s'en allaient bien joyeux[1].

A côté de cette bourgeoisie parisienne, dont l'illustration première était due à l'exercice des fonctions municipales, il faut aussi en placer une autre qui, à partir du quatorzième siècle, joua dans notre histoire un rôle très-remarquable; je veux parler de la bourgeoisie parlementaire, dont les membres, répartis entre les différentes cours souveraines, y exercèrent à plusieurs reprises les premières fonctions. On sait que, dès le règne de saint Louis, avant que le parlement n'eût été rendu sédentaire d'une manière définitive, déjà les conseillers-clercs y exerçaient une grande influence; plusieurs de ces conseillers appartenaient à la bourgeoisie parisienne. Je citerai Pierre Coquatrix et Raimond Barbou, en 1314; en 1362, Jacques de Pacy, dont l'aïeul Raoul de Pacy avait été, de 1268 à 1314, clerc (ou greffier) du parloir aux bourgeois. Ces hommes, que la noblesse de robe compta bientôt parmi ses plus illustres représentants, s'allièrent presque toujours à des familles bourgeoises recommandables et par leur ancienneté et par les richesses qu'elles s'étaient acquises. A la fin du quatorzième siècle, par exemple, une riche famille de Paris donna l'une de ses héritières à Jean Jouvenel des Ursins, d'abord simple avocat au parlement, puis garde de la prévôté des marchands, et enfin l'un des principaux conseillers de Charles VII. Michelle de Vitry avait pour aïeul Jean de Vitry, en son vivant marchand et bourgeois de

[1] *Ménagier de Paris,* t. I, p. 139.

Paris. Le fils de Jean, qui s'appelait Michel ainsi que sa fille, acheta les seigneuries de Goupillières et de Crespières. Sa sœur épousa le seigneur de Noviant, grand maître d'hôtel du roi Charles VI. Au mois de mars de l'année 1415, la dame de Noviant faisait partie de la maison d'Isabeau de Bavière[1]. C'est donc avec raison que Giles le Bouvier, l'un des historiens de Charles VI, a pu dire, en parlant de Jean Jouvenel et de sa famille, qu'il était grandement emparenté[2].

Michelle de Vitry fut mariée le 20 juin 1386; dans l'espace de dix-sept ans, elle donna le jour à seize enfants, dont cinq filles et onze fils. Parmi ces derniers, on compte Jean Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims, qui nous a laissé une histoire de Charles VI en français et plusieurs autres ouvrages[3]. Michelle de Vitry était une femme de grande vertu, d'un sens et d'un esprit merveilleux, à laquelle son mari ne craignait pas de se confier dans les occasions difficiles; son fils l'historien nous a conservé une de ces conversations intimes que Jouvenel avait avec elle dans les circonstances graves. En 1413, Jean Jouvenel fut un de ceux qui s'entremit avec le plus d'activité pour décider les princes à faire la paix, et à chasser du gouvernement municipal les bouchers de la faction de Caboche. Les trois nuits qui précédèrent cette fameuse séance du conseil de ville, où les partisans des princes,

[1] A madame de Noviant, qu'elle avoit presté à la Royne le xxj[e] jour de mars, pour donner pour Dieu à une pauvre femme, par cédule donnée le xxviij[e] jour dudit mois de mars, l'an mil cccc xv. . XVIII s.
(Comptes des receptes et dépenses de la royne.)

[2] Godefroy, *Recueil des historiens de Charles VI*, t. 426.

[3] Catalogue des ouvrages de Jean Juvénal des Ursins. Godefroy, préface de l'*Hist. de Charles VI*.

conduits par Guillaume Ciriasse, chassèrent les Legoy et les Saint-Yon, après avoir été sur le point d'en venir aux mains avec eux, Jean Jouvenel fut dans la plus grande perplexité; il entendit une voix du ciel qui lui répétait ces paroles du psaume 126e : *Surgite cùm sederitis, qui manducatis panem doloris*, et il les redisait dans son sommeil. Sa femme, effrayée de ce présage, lui parla ainsi : « Mon amy et mary, j'ay » entendu au matin que vous disiez ou qu'on vous di» soit ces mots contenus en mes heures ; qu'est-ce à » dire? » Jean Jouvenel lui répondit : « M'amie, nous » avons onze enfants; nous devons prier Dieu de nous » donner bonne paix; ayons confiance en lui, et il » nous aidera [1]. » Pour cette fois Jean Jouvenel triompha de ses ennemis; mais quelques années plus tard, en 1418, lors de l'entrée des Bourguignons dans Paris, il fut contraint de s'exiler avec toute sa famille, composée de sa femme, de sept fils, de quatre filles et de trois gendres; tous ses biens, tant de l'Ile de France que de la Champagne ou de la Brie, furent pillés et confisqués. Il se retira dans la ville de Poitiers, avec les partisans du dauphin, où il ne tarda pas à être mis à la tête d'une cour de parlement qui procéda comme celui de Paris.

Jean Juvénal des Ursins mourut dans le courant de l'année 1431. Michelle de Vitry, sa veuve, lui survécut quinze ans; elle se trouvait environnée de sa nombreuse famille, dont presque tous les membres occupaient des fonctions éminentes, soit dans l'église, soit dans les armes. Ainsi le seigneur de Parthenay

[1] *Histoire de Charles VI*, p. 255.

avait épousé l'une de ses filles. Par son âge, par ses vertus, par l'illustration attachée à sa famille et au nom que son mari avait laissé, cette veuve de l'un des serviteurs les plus dévoués de la maison royale commandait le respect à tous ceux qui l'approchaient. Un monument contemporain nous la représente vêtue de longs habits de deuil, que, suivant un usage assez commun de son temps, elle ne quitta jamais. Autant qu'on peut en juger d'après une peinture assez imparfaite, Michelle était de grande taille, avait une figure régulière et une physionomie de la plus grande douceur. Son costume de veuve, composé d'une robe et d'un grand manteau noirs, d'une guimpe blanche, d'un bandeau de même couleur et d'un capuchon noir, rappelle beaucoup celui des sœurs de charité de notre époque; seulement le capuchon et le manteau paraissent être taillés avec plus d'élégance. Le même tableau, qui représente Michelle de Vitry dans ses habits de veuve, donne aussi la représentation de sa fille, Jeanne Juvénal des Ursins, veuve en premières noces de Pierre de Chailly, et femme du seigneur de Parthenay. Son costume, d'une certaine élégance, se compose d'une robe rouge à longue queue, d'un corsage d'étoffe d'or broché de soie noire et de perles, le tout garni d'une large bande d'hermine. Sa poitrine est à moitié découverte, et elle porte un collier de pièces d'or; elle a pour coiffure un bonnet garni de perles, de pierres précieuses et de bandes d'or d'une forme singulière, ayant l'aspect de deux cornes assez larges; sa chaussure est un soulier noir très-pointu. Si l'on compare ce costume avec celui d'Aalis, dont le mari cependant était chambellan de saint Louis, on recon-

naît que l'antique simplicité de la bourgeoisie parisienne s'était perdue, par suite des richesses et du rang que les hommes de cette classe avaient su conquérir.

Michelle de Vitry mourut le 12 juin 1456. Elle fut enterrée auprès de son mari, dans une chapelle de l'église Notre-Dame de Paris, qu'elle avait acquise en 1443 des chanoines de cette église. Sur les murs de cette chapelle on avait représenté Jean Jouvenel à genoux, ainsi que sa femme et tous ses enfants. Cette curieuse peinture fait partie maintenant de la galerie de portraits du Musée de Versailles (A).

La bourgeoisie, appartenant aux corporations d'art ou de métier qui, depuis le douzième siècle, s'étaient formées dans les différentes villes de France, fut aussi nombreuse que riche. Le commerce auquel les membres qui composaient cette classe se livraient fut la principale cause d'une prospérité toujours croissante. Il faut y joindre aussi deux sources de revenus qui, pour le bourgeois possesseur de numéraires, furent intarissables et des plus abondantes : le prêt de l'argent d'abord, dont il était facile de retirer des bénéfices considérables, à une époque où la loi n'avait pas encore fixé l'intérêt de l'argent, et où chacun pouvait impunément se livrer à l'usure ; ensuite les impôts ou les octrois accordés aux villes qui, dès le treizième siècle, étaient pris à bail par des bourgeois riches ou industrieux. Ces fortunes rapides, tout à fait contraires aux prescriptions de l'Évangile, donnaient lieu à de grands repentirs, à des fondations pieuses de toute nature. C'est ainsi que, d'après une tradition po-

pulaire, on prétendait que la chapelle Sainte-Agnès, qui devint bientôt la paroisse Saint-Eustache, avait été fondée en expiation de la fortune considérable faite par Jean Alais, bourgeois de Paris, qui le premier afferma l'impôt d'un denier sur chaque panier de poissons arrivant aux halles. On ajoutait qu'il voulut que son corps fût jeté dans un égout couvert d'une large pierre où venaient se perdre les immondices des halles. Cet égout exista longtemps au bas des rues Montmartre et Traînée : on le nommait le PONT-ALAIS [1].

Les filles et principalement les veuves de ces bourgeois enrichis se distinguèrent dans ces sortes de fondations ; il suffit pour s'en convaincre de parcourir les cartulaires de nos anciennes abbayes, les nécrologes de nos églises, ou bien de jeter les yeux sur les épitaphes qu'on pouvait lire avant 1789 dans les différents cimetières de Paris [2].

L'église, aujourd'hui détruite, de Saint-Jacques-de-la-Boucherie avait été presque entièrement construite par les dons successifs des bourgeois et des bourgoises enrichis, appartenant aux différents corps de métiers. En 1304, les filles de Nicolas Arrode, ancien prévôt des marchands, donnèrent la maison avec jardin qu'elles habitaient. Alix, qui survécut à sa sœur Gillette, mit pour condition qu'elle jouirait de la maison

[1] Jaillot, *Recherches sur Paris*, quartier Saint-Eustache, t. II, p. 27.

[2] Voyez surtout : l'*Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf, et un recueil manuscrit dont il existe plusieurs exemplaires dans les différentes bibliothèques publiques ou particulières, intitulé : *Recueil des Épitaphes des églises et des cimetières de Paris.*

et du jardin jusqu'à sa mort, et qu'elle aurait une clef pour entrer dans l'église à sa fantaisie[1].

Quelques années plus tard, une maîtresse teinturière se distingua par ses bienfaits. Elle se nommait Jacqueline la Bourgeoise,

Marchande loyale et courtoise,

Ainsi que l'appelle son épitaphe rimée, qui fut longtemps scellée dans l'un des piliers du chœur[2]. Elle demeurait rue Marivaux, et de son vivant elle avait déjà donné une somme de vingt-deux livres parisis pour la construction de l'un des gros piliers de l'église. Elle laissa par son testament lès deux maisons qu'elle habitait, afin que l'un des jours de chaque semaine le clergé de Saint-Jacques pût lui chanter une *grand'-messe notée*[3]. Cette excellente paroissienne mourut à la fin de juillet 1380. Jeanne Damiens, femme de Jean Taillefer, morte au mois de mars de la même année, ne laissa pas seulement huit livres parisis de rente pour les frais de sa messe anniversaire; elle y ajouta une autre somme et plusieurs de ses meubles pour servir à l'ornement de l'église[4].

L'une des faveurs que ces pieuses dames aimaient à obtenir et payaient le plus cher, c'était celle d'une entrée particulière dans l'église, ou le droit de posséder une clef particulière de la grande porte, ou bien encore

[1] *Essai d'une histoire de la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, etc., par L. V. (l'abbé Villain). Paris, 1758, in-8°.

[2] Dubreul, *Antiquités de Paris*, édit. de 1639, in-4°, p. 642.

[3] *Essai d'une histoire*, etc., p. 167, note manuscrite de l'abbé Villain.

[4] *Ibid.*, p. 169.

la jouissance d'une lucarne ouverte dans quelques-unes des voûtes de l'église, mitoyennes de leurs maisons. En 1405, Guillaume Haussecul, l'un des notables de la compagnie des bouchers, obtint, moyennant dix-huit sols parisis de rente, une clef pour aller en l'église faire sa dévotion. Alain et sa femme, dont la maison touchait à deux chapelles élevées dans la partie méridionale de l'église, s'engagèrent à ne jamais faire de constructions qui interceptassent le jour dans l'une de ces chapelles; ils se chargèrent de plus de l'entretien d'une petite terrasse qui séparait l'église de leur maison, à condition qu'il leur serait permis d'ouvrir une petite fenêtre dans les vitraux, par laquelle ils pouvaient entendre les offices[1]. Jusqu'à la fin du seizième siècle, l'usage de fonder dans les églises une chapelle particulière à une famille, où l'office était célébré chaque jour en l'honneur des membres de cette famille décédés, fut très-suivi dans la bourgeoisie parisienne. Des chapelles particulières de Saint-Jacques-la-Boucherie plusieurs appartenaient à des familles célèbres de l'ancienne bourgeoisie. Je citerai les *Marcel*, dont une branche exista sur la paroisse Saint-Jacques depuis la fin du treizième siècle jusqu'à celle du dix-septième. Je citerai encore la famille des BUREAU, qui se divisait en trois branches : *Bureau de Dammartin*, *Bureau de la Rivière* et *Bureau de Montglat*, dont plusieurs membres ont occupé des emplois considérables sous les rois Charles VI, Charles VII et Louis XI. En 1350, Mahent, bourgeoise de Paris, veuve de Jean de

[1] *Essai d'une histoire*, etc., p. 54.

Dampmartin, orfévre, constitua sur plusieurs maisons qu'elle possédait à Paris vingt livres parisis de rente à partager entre les deux chapelles de Notre-Dame et de Saint-Jacques. Vers 1406, *Agnès la Bénédicitée*, sœur de Simon Dampmartin le Changeur, payait à la fabrique de cette église une somme de seize livres pour y faire enterrer sa fille[1]. C'est quelques-unes de ces anciennes bienfaitrices, appartenant à la famille des Bureau, qui était représentée sur un fragment de tombe trouvé sous le plancher de la chapelle Saint-Simon-Saint-Jude, fondée par cette famille opulente. On voyait sur ce fragment le buste d'une femme couverte d'une robe sans ornement et les mains jointes sur sa poitrine. Son cou et son visage étaient enveloppés d'un voile qui montait jusqu'à la lèvre inférieure. Elle avait sur sa tête un chaperon qui se terminait en pointe très-aiguë[2]. Les Bureau avaient encore dans le cimetière des Innocents, à huit ou dix mètres en avant de la porte de l'église, un tombeau de famille. Il était surmonté d'une croix nommée la *croix des Bureau*[3], dont le soubassement, taillé à plusieurs faces, renfermait quelques épitaphes. La plus ancienne était ainsi conçue : « Cy gist Jehanne Hesse-» lin, femme de noble homme sire Jehan Bureau, con-» seiller du roy nostre sire, trésorier de France, et » maistre en sa chambre des comptes ; laquelle tres-» passa à Paris en son hostel, rue des Arsis, le lundi

[1] Notes manuscrites de l'abbé Villain, *Essai d'une histoire*, etc., p. 175.

[2] Note manuscrite et dessins de l'abbé Villain, *idem*, p. 166.

[3] *Statistique monumentale de la ville de Paris*, par M. Albert Lenoir, grand in-fol., 5e livraison, église des Saints-Innocents, pl. no 5.

« 24e jour de mai de l'an de grâce 1428, le lendemain « de la Pentecouste. Dieu en ait l'âme. *Amen*[1]. »

C'est au cimetière des Saints-Innocents et dans l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie que se conservaient en quelque sorte les fastes de la bourgeoisie parisienne. Les derniers vestiges du cimetière, qui comprenait le vaste carré sur lequel est établi la Halle aux légumes, ne furent effacés que dans les premières années de notre siècle. Philippe-Auguste l'avait fait ceindre de murailles. La paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois et les églises construites sur son territoire, Sainte-Opportune, Saint-Jacques-de-la-Boucherie, Saint-Eustache et quelques autres encore, y envoyaient les dépouilles mortelles de leurs paroissiens, même des plus riches et des plus illustres[2]. Vers la fin du quatorzième siècle, le nombre des morts qui étaient ensevelis dans le cimetière des Saints-Innocents devint tellement considérable, qu'on fut obligé d'établir des charniers contre les murs de l'enceinte. On commença par les établir aux deux côtés de la porte d'entrée du cimetière, rue de la Lingerie; puis au midi, rue de la Ferronnerie, et enfin on les prolongea en ligne parallèle dans toute la hauteur de l'enceinte au nord, du côté de la rue aux Fers. Pendant le cours des quinzième et seizième siècles, il fut d'usage parmi les bourgeois demeurant dans les quartiers qui avoisinaient le cimetière des Innocents de faire construire une ou plusieurs arcades de ces charniers. L'épitaphe qui accompagnait le tombeau de ces bourgeois rappelait qu'ils avaient pris part à la construction de ce vaste

[1] *Essai d'une hist. de Saint-Jacques*, etc., p. 176.

[2] Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. I, p. 82.

monument funéraire[1]. L'une des plus anciennes de ces arcades avait été élevée en 1389, par les soins de Nicolas Flamel, que les alchimistes considèrent comme ayant trouvé la pierre philosophale, et qui fut tout simplement l'un des riches bourgeois de son époque, bien qu'il n'eût jamais exercé d'autre métier que celui d'écrivain enlumineur. Flamel avait épousé une bourgeoise assez riche, nommée *Perrenelle,* déjà veuve en premières noces de *Raoul Lesthas*, et en secondes de *Clément de Hanigues*. Sous la voûte de la partie des charniers que Flamel avait fait bâtir, des figures singulières étaient peintes de diverses couleurs : on y voyait entre autres Dieu le Père, debout, tenant un globe dans sa main, la tête entourée de trois anges; à sa droite, Nicolas Flamel, à genoux, était soutenu par l'apôtre saint Paul armé de son glaive et vêtu d'une robe blanche; à sa gauche, Perrenelle, à genoux, couverte d'une robe *orangée*, saint Pierre avec une robe rouge et sa clef dans une main, appuyait l'autre sur l'épaule de cette femme. Plusieurs figures relatives à la résurrection et aux saints Innocents complétaient cette allégorie, au bas de laquelle on lisait d'un côté : NICOLAS FLAMEL ET PERRENELLE, SA FEMME; de l'autre : COMMENT LES INNOCENTS FURENT OCCIS PAR LE COMMANDEMENT DU ROY HERODES. Telles étaient ces peintures célèbres dans lesquelles ceux qui ont cherché la pierre philosophale se sont imaginé découvrir le secret qu'ils poursuivaient sans relâche[2].

[1] Ces inscriptions ont presque toutes été recueillies dans l'ouvrage encore manuscrit dont j'ai indiqué précédemment plusieurs exemplaires. — Voyez les *Epitaphes des églises et cimetières de Paris*, etc.

[2] Le Livre des figures hiéroglifiques de Nicolas Flamel, escrivain,

dit à l'hôtel de son lieutenant, Charles de Melun, et y soupa en compagnie de quelques seigneurs. Il leur raconta la journée dans tous ses détails, et leur parla avec tant d'éloquence, que tous ceux qui l'écoutaient ne purent s'empêcher de pleurer[1]. Le 6 octobre de cette même année 1465, pendant le siége que les Bourguignons tenaient devant Paris, Louis XI alla souper en l'hôtel de Jean Luillier, clerc (*greffier*) de l'Hôtel-de-Ville, en compagnie de plusieurs dames de la haute bourgeoisie. Quelques jours plus tard, le 18 du même mois, dans un grand repas que le seigneur d'Ermenonville donna au roi, il eut soin d'y inviter plusieurs bourgeoises. L'auteur de la *Chronique scandaleuse* ne manque pas de citer leurs noms : ce furent Estiennete de Paris, Perrette de Chaalons et Jeanne Baillette[2].

Ce goût du roi Louis XI pour les bourgeoises avenantes et de mœurs faciles dura beaucoup d'années. En 1476, dans un séjour assez long qu'il fit à Lyon, il eut de grandes privautés avec deux bourgeoises mariées à des marchands de cette ville ; elles se nommaient *la Gigogne* et *la Passe-Filon*. La Gigogne étant devenue veuve, Louis XI l'emmena à Paris avec lui, et la maria à un jeune homme de cette ville nommé Godefroy de Caulers, auquel il donna de l'argent et un bon emploi[3]. La Passe-Filon vint aussi s'établir à Paris ; son mari, qui se nommait Antoine Bourcier, fut pourvu d'un office de conseiller à la chambre des

[1] *Chronique scandaleuse.* — *Hist. de Louis XI,* par Comines, édit. de Lenglet-Dufresnoy, in-4°, t. II, p. 29.

[2] *Ibid.*, p. 50.

[3] *Ibid.*, p. 134.

comptes, que l'on retira à maître Jean de Rullac[1]. Le souvenir de cette femme, qui excellait sans doute dans l'art de la toilette, était vivant encore plus d'un demi-siècle après 1476. Clément Marot la désigne évidemment dans les vers suivants de son dialogue des deux amoureux :

Linge blanc, ceinture houpée,
Le chapperon faict en poupée,
Les cheveux en passe-filon,
Et l'œil gay en esmerillon [2].

A l'exemple de son maître, le cardinal Balue, ministre favori de Louis XI, ne dédaignait pas la compagnie des bourgeoises de mœurs faciles ; il courtisait l'une d'elles, nommée Jehanne du Bois, bien connue dans la ville par ses aventures et sa beauté. Mais il avait pour rival le seigneur de Villers le Boscage, homme violent et sans retenue. Dans la nuit du mercredi 25 septembre 1465, vers deux heures, Balue, qui n'était alors qu'évêque d'Évreux, rentrait à son hôtel, accompagné de plusieurs de ses gens. Tout à coup, des hommes apostés se jettent sur lui et le frappent d'un coup d'épée sur la tête, d'un autre sur la main, font mine de le vouloir tuer. Heureusement pour lui, la mule qu'il montait s'emporte et gagne au plus vite le cloître Notre-Dame, où il était logé[3].

L'auteur de la *Chronique scandaleuse* raconte aussi l'aventure d'Estiennete de Besançon, bourgeoise de Paris, femme d'un marchand nommé Henry, qui, en

[1] *Ibid.*

[2] OEuvres de Clément Marot. Paris, 1700, in-18, 2 vol., t. I, p. 16.

[3] *Chronique scandaleuse,* p. 43.

novembre 1468, prit la fuite avec le comte de Foix, et qui, après avoir passé plusieurs jours avec ce seigneur, fut obligée de s'enfermer dans un couvent [1].

De ces anecdotes singulières il ne faudrait pas conclure que toutes les jeunes bourgeoises douées de quelque beauté se livraient facilement au caprice des gentilshommes, ce serait abuser étrangement de la valeur historique des anecdotes. A ces assertions, on pourrait d'ailleurs opposer des faits contradictoires qui détruiraient toute théorie trop absolue. En voici un qui remonte au règne de Charles VI, et qui m'a paru digne de remarque :

Au mois de février 1403, Jeanne Hémery, fille de Pierre Hémery, veuve de Robert Toutain, demeurant dans la grande rue Saint-Denis, tenait un magasin d'épiceries; elle avait chez elle sa sœur Jeannete, jeune fille à peine âgée de treize ans, une de ses parentes, Olive Hémery, qui lui servait de chambrière, et plusieurs domestiques. Cette veuve était jeune encore, riche, et par conséquent recherchée en mariage par plusieurs personnes. Au nombre de ceux qui la courtisaient se trouvait un gentilhomme d'assez haut lignage, dont les parents avaient servi le roi et le duc de Bourgogne. Il était jeune et beau, rendait à Jeanne Hémery des visites fréquentes, et avait accepté plusieurs fois des rafraîchissements chez elle. Jeanne ne se montrait pas insensible aux soins du cavalier; elle le trouvait plein de grâces, d'amabilité, et avait surtout remarqué ses mains, qui étaient les plus belles et les plus blanches qu'elle eût jamais vues. Regnault ne

[1] *Chronique scandaleuse*, p. 78.

tarda pas à parler de mariage; il avait pour compagnon un autre gentilhomme de son pays nommé Humblet Prévot, qui cherchait de son côté à épouser la jeune sœur de Jeanne.

Les principaux entremetteurs de cette double alliance furent Jean Parent et sa femme, cousins du premier mari de la veuve. Voici comment l'un et l'autre essayèrent de mener à bonne fin leur entreprise. Un jour que Parent passait devant le magasin de l'épicière, il s'arrêta pour causer avec elle. Il lui demanda si elle voulait rester toujours veuve? Jeanne lui répondit qu'elle avait trouvé plusieurs partis, mais que son père les avait tous refusés. Connaissez-vous le beau Regnault, ajouta-t-elle? — Oui, je le connais. — Quel homme est-ce? Parent répondit : je crains qu'il ne soit malade, il est si pâle! du reste; bien joli homme; mais je ne le crois pas riche. Peu de jours après, Parent se trouvait chez la veuve au moment où Regnault vint à passer en compagnie de son ami.

Jeanne prit à part son cousin, et lui demanda s'il ne connaissait point ces deux hommes? « Oui, dit Parent, c'est Regnault avec Humblet. — Regnault, reprit Jeanne, poursuit en mariage une femme que vous connaissez bien... c'est moi. » Parent dit aussitôt qu'il se repentait de l'avoir dénigré il y a peu de jours. Jeanne répondit qu'elle se souciait fort peu de cela. Ils causèrent longtemps mariage, et Jeanne finit par lui demander ce qu'on dirait d'elle, si elle épousait Regnault? « Mais, lui répondit Parent, on en parlera de diverses manières : les uns diront que vous êtes la reine des épicières, qu'il est le beau Regnault, et que vous faites un beau couple! les autres diront

que vous l'avez pris afin de devenir une grande dame. Du reste, ajouta l'entremetteur, Regnault m'a dit que vous étiez la femme qu'il aimait le mieux, et qu'il vous épouserait aussitôt qu'il le pourrait. — Eh bien! conseillez à Regnault, reprit Jeanne, *de me faire demander à mon père par un très-grand seigneur.* » Le gentilhomme ne crut pas devoir acquiescer au désir vaniteux de la veuve, il se contenta de charger Parent de cette démarche auprès de Pierre Hémery. Le bourgeois répondit sagement que le beau Regnault était d'une trop haute naissance pour épouser sa fille.

La femme de Parent ne se contenta pas d'entretenir la belle veuve des qualités physiques de Regnault d'Azincourt, elle essaya de la compromettre plus sérieusement. Un jour, en revenant d'une noce, elle emprunta une houppelande garnie de fourrure et un chaperon à sa cousine, qui les lui prêta volontiers, et lui dit en riant : « Si Regnault vous rencontre, il vous fera bon visage. » La femme Parent ne manqua pas de répéter cette plaisanterie au gentilhomme, qui coupa le bout du chaperon, pour avoir un souvenir de sa maîtresse. Quand la cousine rendit à la belle veuve son chaperon ainsi coupé, Jeanne dit qu'elle n'avait cure de son chaperon fourré, et que Regnault lui en était plus cher.

Ces joyeux propos n'étaient pas les seules inconséquences que la belle veuve eût à se reprocher dans sa conduite à l'égard du gentilhomme. A ceux qui lui parlaient de Regnault et de la passion que celui-ci montrait pour elle, Jeanne répondait : « Dieu donne joie à Regnault de ses amours! » Jeanne étant à table buvait à la santé de Regnault; elle le contrefaisait,

parlant comme lui le picard. Elle disait qu'elle l'épouserait volontiers, mais qu'elle avait trop peur de son père; qu'il fallait d'ailleurs remettre le mariage après Pâques, parce que les clauses du testament de son premier mari n'étaient pas encore exécutées; mais que son cœur appartenait à Regnault. Un jour, elle avait invité le beau gentilhomme à venir manger des baignets chez elle; mais il ne s'y était pas rendu. Si même il fallait ajouter foi aux témoignages d'Olive et de Regnault, celui-ci eût été fiancé à Jeanne, voici dans quelles circonstances; Humblet Prévot avait obtenu d'être fiancé à Jeannete, sœur de la veuve, à l'insu de son père. Il avait été introduit avec le prêtre secrétement et la nuit. Pour plus de sûreté, la cérémonie s'était passée dans une cave. Une chandelle placée à la fenêtre avait donné le signal du moment propice où il pouvait entrer dans la maison. Le lendemain, la même cérémonie aurait eu lieu entre Regnault d'Azincourt et la veuve. Elle-même avait fait prévenir son amant par une petite servante. Elle avait paré sa chambre, éloigné ses valets et consenti aux fiançailles en donnant sa main à Regnault. La seule chose qui déplût un peu à la veuve, c'est que celui-ci amena trop de témoins : elle n'eût voulu que le prêtre et eux deux. Pierre Hémery, mécontent des assiduités de ces deux gentilshommes auprès de ses filles, prit le parti de les congédier, en leur disant qu'il aimerait mieux payer la taille une fois par semaine que de se voir ainsi enlever de force ses enfants. Jeanne céda bientôt aux conseils de son père; elle refusa d'écouter les propositions que lui faisait faire Regnault. Elle répondait qu'elle n'était pas décidée à se remarier, que,

si elle changeait d'avis, elle prendrait conseil de son père, et s'unirait à quelqu'un de sa classe, et non pas en si haut lieu. Quelques instances que fissent auprès de la veuve Jean Parent et sa femme, elle persista dans son refus; et comme ces derniers ne cessaient pas malgré cela de lui parler de Regnault, elle leur défendit de remettre les pieds chez elle. Les tentatives d'Olive Hémery et celles que fit près de la veuve une couturière nommée Cauville ne furent pas plus heureuses. Désespéré d'avoir manqué une aussi belle proie, Regnault d'Azincourt se crut assez puissant pour obtenir de force la main de Jeanne Hémery. Il se concerta avec Humblet Prévot, qui, de son côté, convoitait la main de Jeannete, et voici le coup que les deux amis tentèrent :

Le 18 février 1405, à dix heures du soir, ils placèrent dix chevaux à la porte Saint-Denis; ils se rendirent à l'hôtel de Jeanne avec dix autres chevaux, conduits par douze hommes dévoués et bien armés; après avoir forcé la porte d'entrée, Regnault d'Azincourt, Humblet Prévot, le nommé Lepiquois, un prêtre et un valet, montèrent dans la chambre de Jeanne. Elle était couchée dans un vaste lit avec Jeannete sa sœur et *une sienne petite fille*. Jeanne éveillée en sursaut, à la vue de ces hommes armés éclairés par des torches, se crut en présence de cinq démons; elle poussa des cris aigus, en appelant Dieu et Notre-Dame à son secours. Regnault lui imposa silence, menaçant de la tuer; montrant le prêtre, il lui dit qu'il était venu pour se fiancer avec elle, et il prit sa main. Jeanne s'évanouit, un froid mortel glaça tous ses membres. Olive accourut au lit de sa cousine, la couvrit de son corps,

tandis que plusieurs servantes apportaient du vinaigre. Mais Jeanne restait étendue sans mouvement. Olive Hémery s'écria : *Regnault, vous disiez que vous l'auriez morte ou vivante ; or, la prenez, elle est morte!*

Ces hommes n'osèrent toucher la veuve; mais ils emportèrent jusqu'à l'entrée de la maison sa jeune sœur, qui poussa de tels cris qu'ils furent contraints de l'abandonner pour prendre la fuite.

Un coup aussi hardi, tenté au milieu de Paris, dans un lieu aussi fréquenté que la grande rue Saint-Denis, ne pouvait manquer de mettre en émoi toute la ville. Le prévôt de Paris en eut connaissance; il envoya quatre-vingts sergents arrêter les principaux coupables dans une maison, près de la porte Baudoyer, qui appartenait à l'un d'eux, Jean Parent. Regnault d'Azincourt, Jean Parent et sa femme, ainsi que Olive Hémery, furent enfermés dans les prisons du grand Châtelet ou de l'Évêque. Humblet parvint à s'échapper. Le prévôt de Paris, juge en premier ressort, condamna Regnault à une amende envers le roi, Parent à la question, et Olive Hémery à l'exposition au pilori. Les coupables interjetèrent appel au parlement, et furent transférés dans les prisons du Palais, à la Conciergerie. Un procès s'ensuivit au criminel, où chaque parti plaida vivement sa cause.

L'avocat de Jeanne Hémery concluait à ce que Jean Parent, Olive Hémery et la Cauville fissent amende honorable et fussent conduits en chemise, une torche à la main, devant la maison de la veuve, et lui criassent merci; de plus, il demandait à ce que Regnault, qui s'était fait clerc pour échapper à la justice

ordinaire, payât dix mille francs d'or, Olive Hémery cinq cents livres tournois, et Parent mille.

Pour justifier le taux élevé de ces dommages-intérêts, l'avocat disait que depuis le jour où Regnault avait essayé de s'emparer de Jeanne par la force, elle n'avait plus quitté son lit, et qu'elle était sans cesse malade. Celui de la partie adverse prétendait au contraire que c'était une feinte, que le jour même de l'événement Jeanne s'était levée pour se chauffer, et qu'elle avait témoigné du regret d'avoir réduit le gentilhomme à cet acte de désespoir. La cour renvoya la cause à la chambre du conseil, et donna, en attendant, liberté aux prisonniers sous caution. Il est probable qu'un accord ne tarda pas à satisfaire les deux partis.

CHAPITRE VI.

Françaises qui ont cultivé les sciences, les arts ou les lettres : Baudonivie, abbesse; Césarie et Liliole, abbesses; Dodane, duchesse de Septimanie. — Le latin étudié dans les monastères de femmes. — Marguerite de Duyn et Agnès d'Harcourt. — Éducation des dames châtelaines. — Éducation populaire, ou écoles de grammaire. — Culture de la musique. — Femmes prosateurs du quinzième siècle : Christine de Pisan, Gabrielle de Bourbon.—Femmes poètes du midi et du nord de la France. — Laure de Noves et la prétendue fondatrice des Jeux floraux, Clémence Isaure. — Doete de Troyes, Saintes des Prez, Marie de France, Barbe de Verue, et autres femmes poètes antérieures à la prétendue Clotilde de Surville. — Femmes poètes du quinzième siècle : Jeanne Filleul et Christine de Pisan.

On se fait généralement de l'éducation des femmes au moyen âge une idée assez fausse; on croit que cette

éducation était à peu près nulle, et ne consistait que dans la connaissance de quelques prescriptions médicales et des soins vulgaires du ménage. C'est une opinion préconçue qui manque de vérité, au moins en ce qui concerne la France. Des documents authentiques attestent au contraire que dès le huitième siècle les femmes d'une condition élevée passaient une partie de leur jeunesse dans des monastères où elles étaient instruites aux pratiques minutieuses de la religion catholique qui exigeaient la connaissance du latin, et de plus elles y cultivaient la musique sacrée, qui ne consistait pas seulement dans l'étude du chant ecclésiastique, mais qui comprenait celle de l'orgue et de la lyre. J'ai parlé déjà de l'impératrice Judith dont l'esprit était si bien cultivé, que des écrivains de cette époque lui ont dédié leurs livres[1]. A propos de quelques abbesses célèbres antérieures à Héloïse, j'ai fait connaître plusieurs religieuses qui s'étaient distinguées par leur savoir; je citerai encore Baudonivie, abbesse du couvent de Sainte-Croix de Poitiers, morte vers 607, qui a composé en latin une vie de sainte Radegonde supérieure à celle que nous a laissée Fortunat[2]; Césarie et Liliole, premières abbesses du couvent de Saint-Césaire d'Arles, qui ont écrit plusieurs lettres latines à Radegonde, dont elles étaient contemporaines[3]. Je citerai surtout Dodane, duchesse de Septimanie, morte en 842, et qui composa l'année d'auparavant un manuel de conduite, ou Recueil d'avis d'une mère à son fils. Au mois de juin de l'année 824 Dodane

[1] Voyez liv. I, ch. IV.
[2] *Hist. littér. de la France*, t. III, p. 492.
[3] *Ibid.*, p. 274.

avait épousé, dans le palais d'Aix-la-Chapelle, Bernard, duc de Septimanie, fils de Guillaume d'Aquitaine. De son mariage elle avait eu deux fils, Guillaume, né en 826, et Bernard, né en 841. Le livre de Dodane est écrit en latin ; quelques fragments parvenus jusqu'à nous font honneur aux sentiments religieux de cette princesse et à son bon sens[1]. On voit que cette éducation religieuse et littéraire, franchissant les murs du cloître, suivait dans le monde les femmes qui l'avaient reçue. L'usage de faire passer aux femmes dans un cloître les premières années de leur enfance était généralement adopté parmi les nobles et les gens de distinction au douzième et au treizième siècle. On se souvient qu'Héloïse, avant d'habiter la maison du chanoine Fulbert, était restée plusieurs années au monastère d'Argenteuil. Du douzième au quinzième siècle les communautés de femmes ont été souvent gouvernées par des personnes remarquables et d'un esprit très-cultivé. J'ai indiqué plusieurs ouvrages écrits en langue latine par des abbesses ou même par de simples religieuses, et il résulte de l'examen de certains documents d'une grande authenticité que la langue latine était employée usuellement dans ces communautés ; même dans quelques-unes on cultivait avec succès la poésie ; des vers assez remarquables, composés à l'abbaye d'Argenteuil, peu après le mois d'octobre 1122, ont été récemment publiés[2]. A la fin du

[1] Mabillon, *Acta ord. sancti Benedicti,* sac. IV, P. I, p. 84.

[2] Voyez dans un mémoire de M. L.-V. Delisle sur les monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts, l'analyse d'un rouleau écrit pour célébrer la mémoire du bienheureux Vital, fondateur de l'abbaye de Savigny, au diocèse d'Avranches, t. III,

treizième siècle, je trouve deux abbesses qui ont écrit en langue vulgaire. La première était prieure de la Chartreuse de Poletin, située sur les confins du Dauphiné et de la Savoie, entre Monthul et Trévoux. Elle se nommait Marguerite de Duyn, et l'on ignore à quelle famille elle appartenait. Retirée dans la chartreuse de Poletin, elle y vécut de longues années avec la réputation d'une béate, et les historiens de son pays racontent une vision miraculeuse qu'elle aurait eue et qui se serait réalisée. Elle écrivit en latin plusieurs méditations qui n'ont rien de remarquable; seulement le langage en est assez correct; à la fin du manuscrit de ces méditations se trouve le récit d'une vision mystique composée dans le langage vulgaire usité alors dans la vallée de l'Isère, et dont il est facile de constater l'analogie avec le patois que parlent encore aujourd'hui les habitants de la Bresse, du Bugey et d'une partie du Dauphiné. Ce manuscrit renferme aussi plusieurs lettres écrites dans le même langage, et qu'on peut attribuer à Marguerite. Voici le jugement qu'en a porté l'un des continuateurs de l'Histoire littéraire de la France : « Il nous a semblé que nous pouvions » insister sur les écrits latins et français d'une femme, » d'une humble recluse qui, dans un tel siècle, s'ex- » primait en latin avec plus de correction et de netteté » qu'un grand nombre de ses contemporains; qui, » comme écrivain français, tout en laissant voir qu'elle » habitait le fond d'une province, et sans s'écarter » des formes ordinaires aux idiomes du Midi, trouvait » cependant déjà quelques-uns des mouvements pro-

(2e série), p. 380, de la Bibliothèque de l'École des chartes. Voyez dans nos Appendices la note (A) du liv. II, ch. III, relative à Héloïse.

» pres à cette langue qui commençait à devenir notre » langue française ; dont l'instruction n'était point com- » mune, puisqu'elle cite Daniel, les psaumes, les pro- » verbes, les évangiles, les épîtres de saint Paul, saint » François d'Assise, et qu'elle avait certainement » parcouru les Pères, ou du moins les principaux mys- » tiques [1]. »

La seconde abbesse avait le gouvernement de la célèbre abbaye de Longchamp, située dans la banlieue de Paris ; elle se nommait Agnès d'Harcourt et était née du troisième mariage que son père, Jean d'Harcourt, avait contracté avec Blanche d'Avaugour. Quand la pieuse sœur de saint Louis, Isabelle de France, fonda l'abbaye de Longchamp en 1261, elle choisit quelques-unes des filles nobles attachées à sa maison et leur confia le gouvernement de son nouvel établissement. Agnès d'Harcourt fut désignée pour être abbesse en 1263, et jusqu'à sa mort, en novembre 1291, elle dirigea l'abbaye. Agnès, fille d'une illustre maison, avait reçu une éducation digne de sa naissance, et l'ouvrage qu'elle nous a laissé prouve sans réplique qu'elle connaissait parfaitement la langue vulgaire. C'est une vie d'Isabelle, écrite avec un charme et une naïveté qui donnent le plus grand prix à ce curieux monument de notre langue. Avant la révolution de 1789, l'abbaye de Longchamp possédait le manuscrit original de cette relation de la vie d'Isabelle ; il était écrit avec le plus grand soin, peut-être par Agnès elle-même, sur un rouleau de vélin [2]. En 1668, le savant Ducange eut

[1] Article de M. J.-V. Leclerc, *Hist. littéraire de la France*, t. XX, p. 323.

[2] P. Paris, *Hist. litt. de la France*, t. XX, p. 99.

communication d'un autre manuscrit de cet ouvrage, et il s'empressa de le publier dans son édition des Mémoires de Joinville[1]. Je n'ai pas besoin de donner ici l'analyse de cette vie de sainte Isabelle, puisque je l'ai reproduite plus haut presque tout entière[2]; je dirai seulement qu'il est impossible de ne pas admirer certains passages de cette relation, œuvre d'une simple religieuse. Agnès d'Harcourt, soutenue par l'affection profonde qu'elle avait pour celle dont elle fait connaître les vertus, trace avec une simplicité pleine de grandeur les tableaux les plus touchants. Quoi de mieux trouvé que cet épisode de la toilette d'Isabelle, dont les femmes en la peignant recueillaient avec soin les beaux cheveux, et disaient à leur maîtresse, étonnée de cette attention : « Madame, nous les recueillons pour ce que, quand vous serez saincte, nous les garderons comme reliques. » De même rien ne donne mieux l'idée de la vénération qu'Isabelle inspirait de son vivant que les dépositions de deux religieuses déclarant avoir entendu chanter les anges du ciel à l'heure où la princesse expirait : « Elle ouït une voix » moult très douce, et moult très mélodieuse sur la » maison; et l'ouït si longuement que li semble en vé» rité que elle n'ouït oncques si longue haleine en ceste » mortelle vie. Et nous croyons fermement, » ajoute sœur Agnès, « que c'estoit la mélodie des saincts » anges qui conduisoient sa benoiste âme en la gloire » du ciel[3]. »

[1] Page 169.

[2] Voyez liv. II, ch. IV.

[3] Vie de sainte Isabelle, p. 175 des *Mémoires de Joinville*, édit. de 1668, in-folio.

Savoir déchiffrer toutes sortes d'écritures, tracer correctement de beaux caractères, les orner d'enluminures, connaître assez bien la langue latine pour lire la Bible et les saints Pères dans les originaux, telle fut l'éducation ordinaire des femmes du moyen âge; un grand nombre y joignait l'art de panser les blessures, d'y appliquer des herbes bienfaisantes qui en diminuaient le danger. C'est ainsi que dans le roman du châtelain de Coucy, qui remonte aux premières années du treizième siècle, la suivante de la dame de Fayel lit couramment une lettre adressée à sa maîtresse et dit : « Je sais écrire, avisez quelle réponse vous voulez faire. » Mais cette science, qui suffisait à une chambrière de noble châtelaine, était bien surpassée par ces châtelaines elles-mêmes quand leur éducation avait été complète. La fée Mélior, héroïne du roman de *Parthenopeus de Blois* [1], que l'auteur de cette gracieuse fiction s'est efforcée de modeler sur le type le plus parfait des femmes du treizième siècle, possédait les connaissances les plus variées. Elle avait appris et savait dans la perfection les sept arts libéraux [2]. Elle était experte en toutes médecines, et distinguait chaque plante et le parti qu'on pouvait en tirer pour la guérison des plaies. Elle avait étudié la théologie et discutait le sens des paroles les plus obscures de l'ancien

[1] *Parthenopeus de Blois*, publié pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, par C.-A. Crapelet (et M. Robert). Paris, 1834, 2 vol. in-8°.

[2] Les sept arts libéraux réunis sous le nom de *trivium* et de *quadrivium*, comprenaient les sciences et les arts les plus cultivés pendant le moyen âge. Le *trivium* se composait de la grammaire, de la logique et de la rhétorique; le *quadrivium*, de l'arithmétique, de l'astronomie, de la géométrie et de la musique.

et du nouveau Testament ; enfin l'astronomie, qui se confondait alors avec l'astrologie judiciaire et la magie, complétait cette merveilleuse éducation[1]. Il faut dans tout cela faire le partage de la fée ; cependant on y reconnaît facilement qu'une fille de bonne maison recevait au treizième siècle une éducation littéraire plus étendue qu'on ne le croit communément. La langue latine lui était bien souvent familière. Flore dit à Blanchefleur, sa maîtresse, qui, à vrai dire, était la fille d'un roi : « Belle, nous nous aimions déjà quand à l'école nous apprenions. L'un à l'autre racontait son amour en langue latine, afin de n'être pas surpris[2]. »

Je n'ai parlé jusqu'à présent que de l'éducation qu'on donnait en France aux femmes de haute condition ; toutes celles que j'ai citées appartenaient à cette classe, et l'on pourrait en conclure que c'était la seule où quelques principes des arts libéraux fussent donnés aux enfants. Ce serait une erreur qu'on pourrait facilement combattre en citant un fait irrécusable et qui n'est pas sans importance. Depuis le treizième siècle il existait à Paris de petites écoles soumises à la juridiction du chantre de la cathédrale, où les enfants de tous les habitants de la ville étaient admis, moyennant une rétribution fort légère. Ces écoles, divisées en deux classes, celle des garçons et celle des filles, ne laissaient pas que d'être assez nombreuses au mois de mai de l'année 1380. Il y en avait quarante pour les garçons et vingt pour les filles. On les nommait *petites écoles* ou *écoles de grammaire*, et l'instruction

[1] Roman de *Parthenopeus*, t. 1er, p. 155.
[2] P. Paris, *Romancero français*, p. 63.

qu'on y donnait, toute restreinte qu'elle paraîtrait de nos jours, répandait jusque parmi les enfants du peuple les principes d'une éducation libérale. On y enseignait à lire, à écrire, à calculer; on y enseignait surtout la pratique de la religion catholique, apostolique et romaine; on y préparait les enfants à faire leur première communion; on leur apprenait à suivre convenablement les offices et à les chanter. Le nom des maîtresses qui dirigeaient les écoles des filles, existant à Paris en 1380, est parvenu jusqu'à nous, et autant qu'on peut en juger, ces noms appartiennent à la bourgeoisie[1]. Il est difficile de savoir à quel degré ce que nous appelons aujourd'hui l'instruction primaire était porté dans ces écoles de filles; il est probable qu'un peu de calcul se joignait à la lecture et à l'écriture. Dans le *Ménagier de Paris*, dont j'ai parlé au chapitre précédent, une bourgeoise à laquelle son mari demande de compter jusqu'à quatre s'y refuse en lui disant: « Je ne suis pas un enfant pour apprendre à compter. » Ce qu'il y a de certain, c'est que les petites écoles de filles prirent avec les accroissements de Paris un développement considérable. En 1665 on n'en comptait pas moins de cent soixante-six tant à Paris que dans la banlieue. A cette époque, l'écriture, la lecture, le

[1] Voici le nom de ces institutrices, qu'on me saura gré de reproduire ici : Jeanne de Vienete, Jeanne Pelletier, Sersive la Bérangère, Marion de La Porte, Jeanne la Mercière, Perrette la Verierre, Jeannette du Déluge, Martine la Thomasse, Jacquette la Denise, Jeanne la Morelle, Jeanne de Castillon, Jacqueline de Transvire, Jeanne la Féronne, Marie de Lingon, Jeanne de Ballieres, Denisete de Nerel, Jeanne de Asmorade, Édelète la Juiote, Marguerite la Choquette, Jeanne la Bourgeoise, Maheut la Bernarde. Règlement touchant les écoles, lu dans la séance du 6 mai 1380, p. 179 des *Statuts et règlements des petites écoles, etc.* Paris, 1672, in-18, p. 179.

calcul, la connaissance des prières latines usitées dans les offices de l'église, composaient à peu près toute l'instruction primaire. Les maîtresses avaient aussi sur la moralité de leurs élèves une grande influence; le promoteur de ces écoles leur disait à cet égard : « Deffendez encore à vos écolières la vanité, le luxe, » l'orgueil, la superbe, la braverie, les nuditez du col, » du sein, des épaules, des bras, d'avoir les cheveux » frisez, poudrez, tortillez, des galans et autres habil- » lements mondains et braveries excessives[1]. »

Je ne doute pas que l'art du chant et même la musique instrumentale n'aient fait partie de l'éducation que l'on donnait aux filles pendant le moyen âge. Bien que dans l'origine le chant fût consacré surtout à célébrer les cérémonies de l'Église, je trouve dès le onzième siècle des traces de l'enseignement de cet art dans les maisons religieuses qui étaient renommées pour l'éducation des enfants. Au monastère d'Argenteuil, où Héloïse passa plusieurs années de sa jeunesse, il y avait au onzième siècle un professeur de musique. Un diacre nommé Adalaldus exerçait cet emploi; il fut enterré dans une des chapelles de l'église; on y découvrit son tombeau avec une épitaphe que les historiens de la ville de Paris ont reproduite[2]. Avec les troubadours et les trouvères des douzième et treizième siècles, l'art du chant se répandit de plus en plus et devint très-profane. Enfin la harpe de la reine Isabeau de Bavière et celle de sa belle-sœur

[1] *Statuts et règlements des petites écoles*, Introduction.

[2] Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 24; Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. IV, p. 14. Conf. *Traité sur le chant ecclésiastique* du même auteur, p. 22.

Valentine de Milan, prouvent que la musique instrumentale n'était pas inconnue aux femmes d'un esprit très-cultivé.

Entre toutes les femmes qui se sont acquis dans les lettres en France, au commencement du quinzième siècle, quelque célébrité, Christine de Pisan occupe une place importante. Elle était née en Italie de Thomas de Pisan, médecin et astrologue fameux, que Charles V fit venir à sa cour en 1368. Christine était âgée de cinq ans lorsque son père s'établit définitivement à Paris, où il ne tarda pas à jouir auprès du roi d'un crédit dont il sut profiter. Ce fut au mois de décembre de l'année 1368 qu'il présenta sa femme et sa fille à Charles V; elles en reçurent l'accueil le plus gracieux. Christine raconte que dans cette occasion, sa mère et elle étaient habillées magnifiquement, à la *Lombarde*. Thomas de Pisan ne négligea rien pour donner à sa fille une éducation des plus soignées, en harmonie avec les heureuses dispositions dont la nature l'avait douée. Non-seulement elle apprit la langue italienne, qui était celle de sa mère, mais encore on lui enseigna par principes le français et le latin. Elle étudia aussi les belles-lettres, et, bien jeune encore, composa quelques poésies légères. La faveur dont jouissait son père, les agréments naturels dont elle était douée et l'éducation qu'elle avait reçue, la firent rechercher en mariage par des chevaliers, par des nobles, par des bourgeois riches et distingués. Son père choisit entre tous un jeune noble de Picardie, nommé Étienne du Castel, qui n'avait pas une grande fortune, mais qui joignait à beaucoup de probité des connaissances et un

esprit remarquables; il obtint pour lui une charge de secrétaire du roi. Christine avait quinze ans quand elle épousa du Castel. Deux années après ce mariage, Charles V mourut; Thomas de Pisan perdit la position lucrative qu'il occupait près du roi et se trouva, faute de prévoyance, dans un état des plus précaires : les privations, le chagrin abrégèrent ses jours, et il ne survécut que peu de temps à son bienfaiteur.

Réduite pour vivre aux émoluments assez minces de la charge de son mari, Christine de Pisan dut penser, afin de pourvoir aux besoins d'une famille nombreuse, à profiter de ses connaissances littéraires, et de la grande facilité dont elle était douée pour écrire soit en prose, soit en vers. En 1397, elle avait acquis déjà quelque célébrité comme poëte; le comte de Salisbury vint en France à l'occasion du mariage de Richard II, roi d'Angleterre, avec Isabelle, fille de Charles VI; il emporta un recueil de poésies, composé par Christine, qu'il paya généreusement. Deux princes étrangers, Henri de Lancastre et Jean-Galéas Visconti, duc de Milan, essayèrent d'attirer Christine dans leurs États; mais elle ne put se résoudre à quitter la France, qu'elle regardait avec raison comme une seconde patrie. Vers 1402, un nouveau malheur vint frapper Christine : elle perdit son mari, Étienne du Castel, qui mourut subitement de maladie contagieuse. Elle se trouva sans patrimoine, obligée de soutenir trois enfants bien jeunes encore, n'ayant d'autres ressources que celles qu'elle pouvait se créer par ses ouvrages. Christine de Pisan est peut-être la première femme en France qui ait pensé à vivre des produits

de sa plume. Après la mort de son mari, elle avait essayé de recouvrer quelques créances, et s'était vue aux prises avec les obscurités de la chicane et les longueurs de la procédure. Elle renonça bientôt à obtenir satisfaction de ce côté, et, s'enfermant dans son *étude*, elle se livra à la composition d'ouvrages sérieux et de longue haleine, sur la morale et sur l'histoire.

Depuis plusieurs années, Christine de Pisan s'était préparée à cette vie nouvelle par un travail assidu. Elle-même nous a fait connaître en quoi consistait ce travail : « Comme l'enfant que l'on met d'abord à l'A B C, dit-elle, je me pris à étudier l'histoire ancienne en commençant par celle des Hébreux, des Assyriens et des autres États. Je passai ensuite à l'histoire des Romains, des Français, des Anglais; puis aux sciences, et je me pris enfin aux livres des poètes. » Les citations que Christine a faites des auteurs grecs ou latins peuvent nous donner une idée de ceux qu'elle connaissait, et du degré de ses études classiques, s'il m'est permis d'employer ce mot. Parmi les Grecs, elle cite Homère, Sapho, Platon, Aristote, Hippocrate et Galien; saint Jean Chrysostome et quelques autres Pères. Elle rapporte même des paroles et des maximes attribuées à Socrate, à Démocrite, à Diogène, à Pythagore et à plusieurs autres philosophes. Parmi les Latins, elle cite Virgile, Horace, Ovide, Tibulle, Catulle, Juvénal, Lucain, Cicéron, Valère Maxime, Suétone, Sénèque, Boëce, Apulée, et quelques Pères, comme saint Jérôme et saint Ambroise[1]. Christine de Pisan n'avait pas

[1] Petitot, Notice sur Christine de Pisan, t. v, p. 213 (première série) des *Mém. relatifs à l'hist. de France*.

sans doute de tous ces auteurs une intelligence aussi complète qu'un humaniste de nos jours. Il est probable qu'elle ne connaissait des auteurs grecs que les passages traduits par Vincent de Beauvais dans son Miroir historial, par exemple, ou par quelques autres écrivains très-étudiés à l'époque où elle vivait. Quant aux classiques latins, elle en avait lu sans nul doute quelques-uns; elle cite plusieurs passages des traités de Cicéron sur la divination et sur les devoirs.

L'un des premiers ouvrages de longue haleine composé par Christine fut moitié historique, moitié littéraire; elle l'intitula *Cent histoires de Troyes*. Ce livre fut suivi d'un poème assez long sur les changements de la fortune. Elle avait dédié ces deux ouvrages au duc Philippe-le-Hardi, qui la récompensa généreusement et lui demanda une histoire de Charles V, qui compte aujourd'hui encore au nombre des meilleurs mémoires que nous ayons sur cette époque. Malheureusement le duc de Bourgogne ne tarda pas à mourir (le 27 avril 1404); Christine se trouva bientôt dans un état voisin de la misère; elle fit preuve d'une grande résignation et de beaucoup de dignité : « Je te promets, dit-elle en s'adressant à la philosophie, que dans les traits de mon visage et dans mes habits nul ne pouvait juger de mon malheur. Sous un manteau fourré de soie, et sous un surcot d'écarlate que je ne pouvais renouveler, mais dont je prenais le plus grand soin, j'avais souvent de rudes angoisses et des mauvaises nuits dans un lit bien préparé. Mon repas était sobre, comme il convient à une veuve; et cependant il fallait vivre. » Pour une femme d'aussi noble caractère,

c'était une peine bien cuisante quand, poussée par la misère, elle était réduite à se procurer l'argent nécessaire auprès de quelques amis : « mais quand il fallait que je fisse quelques emprunts pour éviter de plus grands maux, *beau sire Dieu!* comme honteusement, le visage couvert de rougeur, quelque amitié qu'eût pour moi la personne à laquelle je m'adressais, je faisais ma requête[1]. » Au mois d'avril de l'année 1411, Charles VI accordait à Christine une somme de deux cents livres. Les deux années suivantes furent consacrées par elle à la composition d'un *Traité de la paix*, dedié au dauphin Louis, duc de Guyenne. Enfin, vers 1415, elle adressa au roi de France le *Chemin de longue étude*, poème de plus de six mille vers, et qui paraît être le dernier de ses grands ouvrages. Elle était âgée de cinquante-deux ans. Ce qui a fait croire à l'un des biographes de Christine qu'elle a pu cesser de vivre à cette époque, c'est que, peu d'années après, en 1418, voyant Paris et les meilleures villes du royaume au pouvoir des Anglais, elle se retira dans un cloître, probablement dans celui où sa fille avait fait profession. Mais, en 1429, Christine vivait encore, puisque, dans le courant de cette année, elle composait un poème assez long sur les triomphes de Jeanne d'Arc, qu'elle commençait par ces deux vers :

Je Christine qui ai plouré
Onze ans en abbaye close... [2]

[1] Poujoulat, Notice sur Christine de Pisan, t. 1, p. 587, des *Mém. relatifs à l'Hist. de France.*

[2] Voyez ce poème, p. 75 du Rapport de M. A. Jubinal à M. le mi-

Une miniature de l'un des manuscrits de la *Cité des dames*, ouvrage en prose de Christine, nous représente cette femme remarquable au milieu de son cabinet d'étude. A sa figure ronde et gracieuse, on peut juger qu'elle eut quelque beauté; elle est habillée d'une longue robe bleue, brodée d'or, qui laisse son cou et sa poitrine à découvert; sa coiffure est haute et enveloppée d'une gaze transparente.

Je n'entreprendrai pas l'analyse des nombreux ouvrages en prose que Christine a laissés; je dirai seulement qu'elle est plus remarquable comme poète gracieux et de sentiment que comme écrivain sérieux. Son style, trop étudié, est entaché de pédantisme, et d'une imitation de la phrase latine qui le rend fatigant à lire, difficile à comprendre. Malgré tout, les ouvrages de cette femme sont dignes de l'attention de l'antiquaire et de l'historien.

Au nombre des femmes illustres par leur naissance, qui ont cultivé les lettres à la fin du quinzième siècle, il faut placer une princesse de la maison de Bourbon. Louis, premier du nom, comte de Montpensier, de Clermont et de Sancerre, eut, de sa seconde femme, Gabrielle de la Tour, un fils unique, Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, et deux filles, Gabrielle et Charlotte. Gabrielle, qui dès son jeune âge se fit remarquer non-seulement par sa beauté, mais encore par une grande sagesse et un esprit très-cultivé, était dans les bonnes grâces de sa cousine madame de Beaujeu. On sait que cette dame fut chargée, par son père Louis XI,

nistre de l'instruction publique sur la Bibliothèque de Bernes. Paris, 1838, in-8°.

du gouvernement de Charles VIII, et que, s'étant rendue maîtresse des affaires pendant la minorité de ce roi, elle souleva contre elle une ligue puissante[1]. Quand elle vit les seigneurs mécontents, ayant à leur tête Louis, duc d'Orléans, se préparer à lui faire la guerre, Anne de Beaujeu déploya tous les moyens qui étaient en son pouvoir afin de leur résister. Pour attirer dans son parti le jeune Louis de La Trémoille, comte de Guines et de Benon, vicomte de Thouars, prince de Talmond, elle lui offrit la main de Gabrielle de Bourbon, sa nièce. « Ce mariage était fort beau et honneste pour lui, dit le chroniqueur des La Trémoille, car la dite Gabrielle était descendue du roi saint Louis[2]. » La Trémoille s'empressa d'accepter l'offre que lui faisait la régente; mais celle-ci, sans doute afin de mieux l'engager dans son parti, ne se pressait pas de conclure cette union. Elle parlait souvent au jeune homme de Gabrielle de Bourbon; elle avait eu soin de lui faire parvenir son portrait; et La Trémoille répondait toujours qu'il n'avait qu'un désir, c'était celui d'obéir aux ordres du roi. Dans son impatience, il dit à la régente que ce mariage ne se conclurait pas si l'on n'en faisait jamais part à la jeune princesse, retirée dans le château de son père, à Montpensier. Anne de Beaujeu, parvenue à ses fins, fit semblant d'acquiescer aux désirs du jeune Louis, et il fut décidé qu'un gentilhomme de la maison du roi se rendrait auprès de la princesse. La Trémoille obtint facilement la permission d'être du voyage. Il fut chargé,

[1] Voir au ch. I, liv. I, de la seconde partie de ces Mémoires.

[2] *Histoire de Louis, seigneur de La Trimoille, dit le Chevalier sans reproche*, p. 393, t. XIV (prem. série) de la collection Petitot.

sans se faire connaître, de remettre à Gabrielle de Bourbon les lettres de la régente; il put ainsi juger par lui-même des charmes de la princesse et des bonnes dispositions qu'elle avait pour le mariage qui lui était proposé. Le chroniqueur des La Trémoille raconte l'entrevue que la jeune princesse eut avec son fiancé, la bonne opinion qu'elle conçut de lui sans le connaître, et donne quelques fragments de la correspondance qui suivit cette entrevue. Tous ces détails, s'ils sont vrais, font honneur à l'esprit, à la politesse de Gabrielle de Bourbon. Le mariage fut célébré au mois de juillet 1485, à Escolles en Auvergne, avec beaucoup de pompe. Les jeunes époux vinrent s'établir au château de Bomiers, et ce fut là qu'un an plus tard Gabrielle de Bourbon mit au monde un fils que le jeune roi Charles VIII tint par procureur sur les fonts baptismaux, et qui fut nommé Charles. Le seigneur de La Trémoille jouit d'une grande faveur auprès d'Anne de Beaujeu, et en 1488, bien qu'il ne fût âgé que de vingt-sept ans, la régente le nomma lieutenant-général de son armée. Il remplit cette charge avec autant de courage que de bonheur, et ses beaux faits d'armes lui ont mérité le surnom de *Chevalier sans reproche*. Parvenu, sous les rois Charles VIII, Louis XII et François I[er], aux plus hautes fonctions de l'État, il mourut chargé d'ans et de gloire à la bataille de Pavie.

L'amour profond qu'il portait à Gabrielle de Bourbon ne se démentit jamais. En 1495, nommé par Charles VIII amiral de France sur les côtes de Guyenne, il fit construire un très-beau bâtiment de guerre pour

veiller à la défense des frontières; et, en l'honneur de la princesse sa femme, il voulut que ce bâtiment fût appelé *la Belle Gabrielle*.

Les grandes qualités de cette princesse justifiaient à tous égards l'affection profonde que son mari lui portait. Belle, douce, bonne et vertueuse, elle se distinguait, entre toutes les femmes de son époque, par une instruction peu commune et un esprit des plus délicats. Sa vie était simple, régulière, et se passait en grande partie dans la solitude, car elle avait pris la détermination de se retirer de la cour chaque fois que son mari accompagnait le roi dans une expédition, ou se trouvait lui-même placé à la tête de quelque corps d'armée. Dans sa démarche tout révélait le sang royal dont elle était descendue, mais aussi simple que bonne avec ceux qui l'entouraient, ses gentilshommes, ses suivantes, ses pages, le dernier de ses serviteurs la trouvaient toujours affable et remplie de complaisance et de bonté. Charitable et magnifique, elle n'avait pas de plus grand plaisir que celui de soulager la misère, ou d'offrir à ceux qui l'approchaient quelques riches tapisseries, quelques vaisselles d'or ou d'argent. Elle employait une ou deux heures à des broderies, ou bien à de menus ouvrages qui font l'occupation des dames de haute naissance; mais la plus grande partie du jour était consacrée soit à la prière, soit à la lecture, soit à la composition d'écrits en prose à l'honneur de Dieu et de la vierge Marie, ou nécessaires à l'instruction des jeunes filles dont elle aimait à s'entourer. Elle a composé une *Contemplation sur la nativité et la passion de Jésus-*

Christ; le *Chasteau du Sainct-Esprit;* le *Viateur*, l'*Instruction des jeunes filles*[1].

Gabrielle de Bourbon veilla soigneusement sur l'éducation de son fils Charles de La Trémoille; elle fut récompensée de ses peines en voyant ce jeune seigneur montrer autant d'aptitude à l'étude des belles-lettres qu'au maniement des armes. Ce fut pour elle pendant plusieurs années un grand sujet de joie que ce fils connu sous le nom de prince de Thalemont, qui déployait dans les batailles le même courage, la même ardeur que son père, et dans le monde la même bonté que sa mère, le même amour que cette princesse pour les lettres. Gabrielle avait conçu pour cet enfant une tendresse et une admiration bien légitimes. Elle avait fondé sur lui toutes ses espérances: aussi après la bataille de Marignan, quand l'évêque de Poitiers, son neveu, lui annonça que les Français étaient victorieux, mais que le prince de Thalemont venait de succomber à soixante-deux blessures qu'il avait reçues, son cœur de mère se brisa; elle offrit à Dieu le peu d'heures qui lui restaient à vivre, et, après avoir embrassé son mari accouru pour recueillir ses dernières paroles, elle expira le 30 novembre de l'année 1516[2].

Le sentiment de la poésie, l'un des plus vifs et des plus délicats de tous ceux qui nous agitent, n'a

[1] *Histoire de Louis, seigneur de La Trimoille*, etc., 448.

[2] Tous ces détails sur Gabrielle de Bourbon sont empruntés à l'histoire du Chevalier sans reproche, citée dans la note précédente; malheureusement Jehan Bouchet, auteur de cette histoire, ne mérite pas une très-grande confiance.

pas manqué aux femmes de l'ancienne France. Depuis le douzième siècle, c'est-à-dire depuis l'époque où l'on commence à rencontrer quelques essais poétiques en langue vulgaire, on compte plusieurs femmes au nombre des troubadours qui ont apparu dans les petites cours féodales du midi de la France; non-seulement il y eut parmi ces femmes des *poëtesses*, des *trouveresses*, comme on les appela, mais il y eut encore des genres de poésies qui leur furent exclusivement consacrés. « De tous les genres, dit Fau-
» riel, à qui j'emprunte ces détails, les chants d'a-
» mour auraient dû, à ce qu'il semble, être les
» derniers auxquels elles pouvaient être tentées de
» s'exercer : pour elles, exprimer l'amour qu'elles
» ressentaient, célébrer les chevaliers qui avaient pu
» leur plaire, c'était descendre du rang d'idoles à
» celui d'adoratrices, c'était soumettre la beauté à la
» force, espèce de contre-sens dans les idées chevale-
» resques. Mais toutes les femmes n'étaient pas éga-
» lement disposées, ni également propres à jouer le
» rôle de déesses; plusieurs se laissaient prendre à
» l'amour avant de l'avoir inspiré; et, pour l'inspirer,
» recouraient au charme du talent poétique, si elles
» l'avaient ou croyaient l'avoir.

» Parmi les poésies des poètes provençaux se trou-
» vent des pièces d'une dizaine de femmes qui,
» presque toutes, fleurirent dans la seconde moitié
» du douzième siècle. Plusieurs furent de hautes et
» grandes dames, telles que la comtesse de Pro-
» vence, la comtesse de Die, Claire d'Anduze, Adé-
» laïde de Porcairargues et quelques autres. Quant
» au sujet et à la forme, les poésies de ces dames ne

» diffèrent en rien de celles des troubadours; et pour-
» tant elles s'en distinguent au premier coup d'œil.
» On y sent à travers un style généralement plus
» faible et plus négligé quelque chose de plus vrai,
» de plus vif et de plus passionné... Voici deux cou-
» plets d'une pièce où Claire d'Anduze s'adresse à
» un chevalier inconnu, avec qui des ennemis et des
» jaloux avaient essayé de la brouiller : Ceux qui me
» blâment et me défendent de vous aimer ne sau-
» raient rendre mon cœur meilleur pour vous, ni
» plus grand le doux désir que j'ai de vous. Il n'y a
» point d'homme, tant soit-il mon ennemi, que je
» n'aime si je l'entends bien parler de vous; et celui
» qui en dit du mal ne peut plus ni dire, ni faire
» chose qui me plaise.

» Ah! bel ami, ne craignez pas que mon cœur vous
» trompe jamais, ni que j'aie jamais un autre ami, y
» eût-il cent dames qui m'en priassent. Amour, qui
» me tient votre captive, veut que je vous garde
» mon cœur en cachette. Je vous le garde, et si je
» pouvais dérober aussi mon corps, tel qui l'a ne
» l'aurait jamais [1] ! »

Les femmes qui se livraient par état à la poésie composaient principalement de ces pièces légères connues sous le nom de *ballades* ou d'*aubes*. Parmi celles qui nous sont parvenues, on en connaît plusieurs qui se distinguent par beaucoup de fraîcheur et de sentiment. Du reste, il est certain que la plupart des dames châtelaines qui faisaient partie des cours d'amour, et dont j'ai cité les noms dans un

[1] *Hist. de la poésie provençale*, t. II, p. 74.

chapitre précédent[1], se livraient à la composition de pièces du même genre; il suffit pour s'en convaincre de parcourir le recueil des poésies laissées par les troubadours.

Parmi les dames qui fréquentaient ces réunions moitié galantes, moitié littéraires, il s'en trouve une que les vers d'un grand poète ont immortalisée; c'est la belle Laure chantée par Pétrarque. D'après une tradition très-longtemps accréditée, Laure était nièce d'une dame de Romanin qui, au commencement du quatorzième siècle, tenait dans Avignon une cour amoureuse. La dame de Romanin avait elle-même initié Laure aux secrets de la poésie, et à la connaissance de cette dialectique singulière en usage dans les assemblées de cette sorte. Pétrarque eut occasion de voir Laure, toute jeune encore, dans une église d'Avignon pour la première fois, et plus tard dans les promenades, principalement aux environs de Vaucluse. Il traduisit dans ses vers, devenus si célèbres, les sentiments que Laure lui avait inspirés; et ces vers, répétés de bouche en bouche, effrayèrent la pudeur de cette jeune fille à un tel point qu'elle n'osait plus sortir que couverte d'un voile afin de se dérober aux regards des curieux. L'amour du poète ne fut jamais payé d'un bien vif retour. Celle qu'il avait choisie était d'une naissance supérieure à la sienne; il ne pouvait la voir que par hasard. Un jour, emporté par sa passion, il s'approche d'elle et lui parle; Laure, troublée, impatiente, le traite de téméraire et le force à

[1] Voyez plus haut, ch. II, liv. II.

s'éloigner[1]. Dans un autre sonnet Pétrarque nous raconte que Laure, touchée de sa pâleur, l'honore d'un salut et lui adresse quelques paroles qui l'enchantent[2]. Mais ce sont là des témoignages de reconnaissance pour un poète qui faisait partout retentir le nom de Laure, mais non pas des marques d'amour. Ce n'est que plus tard, quand la belle Laure commence à souffrir du mal qui devait bientôt l'emporter, qu'elle paraît écouter sans colère les chants si purs de son poète. *Laura mi volve* (Laure fait de moi sa volonté), dit-il à l'un de ses amis; tantôt affable, modeste, tantôt altière, tantôt gaie, douce, tantôt triste et dédaigneuse; ici elle chante, là elle s'assied, ici elle se retourne, là elle ralentit ses pas; ici il lui échappe une parole, un sourire; puis tout à coup elle change de visage.

On se demande si la femme qui inspira subitement une passion si violente, si durable, en était complétement digne; il faut le croire, du moins en acceptant comme vraies les louanges de celui qui l'aimait. Ce n'est pas seulement sa beauté physique, sa jeunesse, l'éclat de ses yeux et de son teint qu'il vante sur tous les tons, c'est encore la perfection de son âme et de son esprit. Quoi de plus beau que ces vers où le poète, en chantant les triomphes de la mort, raconte celle de Laure : « Toutes ses amies étaient rangées autour d'elle; alors avec sa main la mort arracha de cette blonde tête un cheveu d'or. Ainsi elle choisit la plus belle fleur du monde, non par haine, mais pour montrer plus clairement sa puis-

[1] Sonnet IV.
[2] Sonnet XIV.

sance dans les choses élevées. Combien de sanglots, combien de larmes répandues, tandis que demeuraient secs ces beaux yeux pour lesquels j'ai brûlé si longtemps, pour lesquels j'ai tant chanté ! Au milieu de tant de soupirs, de tant de gémissements, elle seule était assise dans le silence et dans la joie, cueillant déjà les fruits de sa belle vie, véritable déesse mortelle. Pars en paix, disaient-elles, et c'était vraiment une déesse; mais sa divinité ne la défendit pas contre la mort inexorable. C'était la première heure du sixième jour d'avril, de ce jour qui me fit prisonnier et qui maintenant me délivre !... »

« La vertu est morte et avec elle la beauté, disaient tristement les femmes réunies autour de son chaste lit; son âme en s'échappant de ce beau sein avait purifié le ciel sur son passage, non comme une flamme éteinte violemment, mais comme une flamme qui se consume d'elle-même, son âme joyeuse s'en alla en paix. Plus blanche que la neige qui tombe à flocons sur une belle colline sans être chassée par le vent, elle paraissait se reposer comme une personne fatiguée. Ce que la foule ignorante appelle mourir n'était dans ses beaux yeux qu'un doux sommeil; quand son âme avait abandonné son corps, la mort paraissait belle sur son beau visage[1]. »

Laure mourut jeune, soit qu'elle eût été enlevée par la peste qui en janvier 1348 sévit dans Avignon et emporta plus de cent vingt mille personnes dans une seule année, soit plutôt qu'elle eût été atteinte

[1] *Revue des deux mondes*, t. XVIII, nouv. série, p. 1015; article de M. Planche sur Pétrarque.

d'une maladie de poitrine, ainsi qu'on peut le conclure des symptômes que son amant a décrits.

Si j'en excepte son nom de Laure, immortalisé par le poète, on ne sait rien de précis sur sa famille, son rang, sa condition. Entre les hypothèses émises à ce sujet, deux ont surtout prévalu. D'après celle qui compte le plus de partisans, Laure était née à Noves en 1307; elle fut mariée à un seigneur de Sades à l'âge de dix-sept ans; en douze années elle donna le jour à onze enfants, et mourut de la peste en 1348. D'après un autre système, Laure naquit aux environs de Vaucluse vers l'année 1314; elle était vierge quand elle expira toute jeune encore, après avoir langui plusieurs années, atteinte d'une affection de poitrine.

Il faut l'avouer, ce système est plus en rapport avec les détails qu'on peut recueillir dans les poésies de Pétrarque, principalement dans ce passage où il raconte en si beaux vers la mort de son amante.

La même obscurité existe au sujet de trois portraits que ceux qui les ont découverts prétendent être d'une grande authenticité, et reproduire l'image fidèle de Laure chantée par Pétrarque. Il est certain que celui-ci obtint du peintre Simon Memmi une copie des traits de son amante, et qu'en récompense il composa deux sonnets pour célébrer le talent de l'artiste. Malgré ce témoignage, il me paraît bien difficile de décider aujourd'hui lequel des trois portraits doit obtenir la préférence, et être reconnu comme l'œuvre de Simon Memmi [1].

[1] L'*illustre châtelaine des environs de Vaucluse*, *la Laure de Pé-*

L'existence de Laure, bien que le nom véritable de sa famille soit resté presque inconnu, ne peut être mise en doute; il n'en faut pas dire autant de celle d'une autre femme qui doit toute sa célébrité aux jeux poétiques du midi de la France. Je veux parler de Clémence Isaure, noble dame de Toulouse, dont la famille remontait jusqu'aux premiers chefs de ce pays, et qu'il faudrait considérer comme la fondatrice des jeux floraux établis dès la première moitié du quatorzième siècle dans cette ville. Ces jeux floraux, comme on le sait, remplacèrent en partie les cours d'amour dont j'ai parlé précédemment[1]. Ils consistaient en des réunions que tenaient au commencement du mois de mai les magistrats et les principaux citoyens de la ville, pour y entendre des poésies écrites en langue vulgaire, et décerner des prix à celles de ces poésies qui en étaient jugées dignes : ces prix consistaient en une violette d'or, et en plusieurs autres fleurs soit d'or, soit d'argent. Dame Clémence Isaure, dont la noblesse égalait la beauté, qui réunissait aux grâces de l'esprit le talent de la musique et de la poésie, fut longtemps regardée comme la fondatrice de ces jeux floraux. Au seizième siècle, historiens et antiquaires, orateurs et poètes, s'étaient complu à raconter sa vie, à célébrer son esprit et sa générosité. Une statue de marbre blanc lui fut élevée dans l'enceinte où se tenaient les assemblées; enfin chacun croyait voir son tombeau au milieu du chœur

trarque. Dissertation et examen critique des diverses opinions des écrivains qui se sont occupés de cette belle Laure, etc., etc., par d'Olivier Vitalis. Paris, 1842, in-8°.

[1] Voyez liv. II, ch. II.

de l'église de la Daurade. Ce n'est pas tout : Clémence Isaure, afin d'assurer l'avenir de sa fondation littéraire, avait légué par testament à l'association des maisons en ville, des droits sur les marchés, des prés, des champs, tous clairement désignés dans cet acte dont personne n'avait la pensée de révoquer en doute l'existence. Aussi l'on prétendait que chaque année les magistrats de la ville de Toulouse, accompagnés de ceux qui faisaient partie de l'association des jeux floraux, étaient venus en grande pompe dans l'église de la Daurade jeter des fleurs sur son tombeau. Plusieurs éloges soit en prose, soit en vers, ne manquaient pas non plus d'être récités au pied de sa statue; enfin le nom de Clémence Isaure était devenu célèbre, et la France du Midi comme celle du Nord l'avait placée au nombre des protecteurs de la poésie.

Mais, au milieu du dix-septième siècle, quelques soupçons s'élevèrent sur l'authenticité de Clémence Isaure du sein même de la compagnie des jeux floraux. Il existait dans les archives de cette compagnie un document authentique, irrécusable, d'après lequel les jeux de la gaie science avaient été fondés le 8 novembre 1323, par sept bourgeois de Toulouse amoureux de poésie, afin de réveiller l'ancienne gloire des troubadours. Ils se réunissaient d'abord dans le jardin de l'un d'entre eux : c'est là qu'ils eurent la pensée d'écrire à tous les poètes de la langue d'oc une lettre circulaire en vers, pour les engager à une lutte poétique qui devait avoir lieu l'année suivante au premier mai. Le jardin où ils s'étaient réunis d'abord devait en être le théâtre, une violette d'or offerte par les

sept Toulousains était le prix destiné au vainqueur. La réunion indiquée réussit, et devint pour la ville de Toulouse l'occasion d'une grande fête. Les magistrats s'emparèrent aussitôt de cette institution qui ne cessa jamais de prospérer, même à l'époque où le nord de la France, en proie à une lutte sanglante, résistait avec peine aux Anglais. Mais dans ce registre d'une si grande authenticité et rempli de détails si abondants, on ne trouve aucune mention de dame Clémence et de sa fondation. Les partisans de cette dame, vaincus par l'évidence, ne voulurent pas renoncer de suite à leur idole. Clémence Isaure ne fut plus que la bienfaitrice des jeux floraux. Mais cette nouvelle version, bientôt éclaircie, ne résista pas à un examen sérieux. Le testament de dame Clémence ne put être produit; son tombeau, surmonté de sa statue, n'avait jamais existé dans l'église de la Daurade; enfin l'on s'aperçut que son nom, emprunté aux traditions historiques de la ville de Toulouse, avait été prononcé pour la première fois aux jeux floraux de l'année 1513 [1].

Parmi les poètes du nord de la France connus sous le nom de trouvères qui ont vécu soit au douzième, soit au treizième siècle, on rencontre trois femmes qui florissaient toutes vers le milieu du treizième siècle. La première s'appelait Doete de Troyes, et le contemporain qui nous a fait son éloge semble la

[1] J'ai emprunté la majeure partie de ces faits, qui m'ont paru incontestables, à la dissertation suivante : *Discours contenant l'histoire des jeux floraux et celle de dame Clémence, prononcé au conseil de la ville de Toulouse par M. Lagane, etc.* Toulouse, 1774, in-8°.

compter plutôt parmi les ménestrels qui, au son de leurs instruments, répétaient les ouvrages des autres, que parmi ceux qui en composaient. Ce fut en 1250 que Doete parut au couronnement de l'empereur Conrad, entre les ménestrels venus là en foule, dans l'espoir d'une riche récompense.

De Troie la belle Doete
Y chantoit ceste chansonete :
Quant revient la seson
Que l'herbe reverdoie [1].

La seconde, damoiselle Sainte des Prez, est auteur d'un jeu-partie dans lequel elle demande à la dame de la Chaucie la conduite qu'elle doit tenir avec un fâcheux qui la tourmente, ou bien écouter sa requête, ou bien ne pas lui permettre de parler [2].

On connaît mieux la vie, la condition et surtout les ouvrages de la troisième. Elle se nommait Marie, était née en France, c'est-à-dire dans la petite étendue du pays que l'on désignait alors ainsi [3], et composait pour vivre des poésies de toute nature qu'elle offrait à de puissants protecteurs. Marie fut élevée avec beaucoup de soin; les citations qu'elle fait dans ses ouvrages d'auteurs latins, qui à cette époque n'avaient pas encore été traduits, attestent ses connaissances. Il faut croire que dès le commencement du treizième siècle elle vint s'établir à la cour d'Angleterre, et qu'elle fit partie de cette pléiade de poètes

[1] Les OEuvres de M.-Ch. Fauchet, etc. Paris, 1610, in-4°, f° 577, v°.

[2] Fauchet, f° 587, r°.

[3] Ile-de-France, proprement dite *Insula Franciæ*, pays compris entre la Marne, la Seine, l'Oise, le Valois et le Mulcien. (*Annuaire de la Société de l'Hist. de France*, t. I, p. 104.)

anglo-normands qui, sous le règne de Henri III, écrivirent en français des ouvrages de toute nature. Marie, qui avait d'abord pensé à traduire du latin des sujets tirés de l'histoire ancienne, s'aperçut bientôt qu'elle allait être en concurrence avec d'autres trouvères ses contemporains; elle quitta les sentiers battus et s'imagina de mettre en vers français les lais gallois et bretons qui depuis plusieurs siècles jouissaient d'une renommée populaire en Angleterre. Son entreprise qui était nouvelle eut beaucoup de succès, et les dames de la cour de Henri III, enchantées de ces longs récits d'amour, prirent l'auteur sous leur protection, et lui obtinrent les faveurs royales [1]. Marie de France composa un recueil des lais bretons et en fit hommage à Henri III. « En votre honneur, noble roi, si preux, si plein de courtoisie, vous qui savez gagner tous les cœurs, j'ai rassemblé les lais que j'ai traduits [2]. »

Il est probable que Marie eut à se défendre contre la jalousie des poètes ses rivaux, et à repousser les traits de la satire; au moins c'est ce que l'on peut conclure du prologue d'un de ses lais où elle s'exprime

[1] Denys Pyramus, contemporain de Marie de France, dit en parlant d'elle :

> Ses lais soleint as dames plaire.
> De joie les oient et de gré,
> Car sunt selon leur volenté.
> . . . .
> Kar mult l'ayment si l'unt mult cher,
> Cunte, barrom, et chevaler,
> Et si en ayment mult l'escrit.
>
> (DENYS PYRAME, *Vie de saint Edmond*.)

[2] *Poésies de Marie de France, etc.*, publiées et traduites par Roquefort. Paris, 1820, 2 vol., t. I, p. 44.



ainsi : « Quand il se trouve dans un pays homme ou femme de quelque valeur, ceux qui leur portent envie ne manquent pas d'en médire afin de les rabaisser. Ils font alors le métier d'un mauvais chien lâche, félon qui mord les gens par derrière. Je ne veux pas à cause de cela leur céder la place, bien que ces méchants jongleurs essayent sans cesse de me nuire[1]. »

Cette suite de petits poèmes, dont Marie a emprunté le sujet à la littérature populaire de la Bretagne et de la Normandie, se recommande par une certaine habileté de composition qui mérite d'être signalée. On y remarque surtout un sentiment très-délicat qui sied aux ouvrages d'une femme, celui de l'amour, exprimé avec pudeur et vérité. Le *lai d'aventure*, comme on disait alors, était toujours consacré au récit de quelque événement remarquable dont les rois, les reines, les chevaliers, les fées ou d'autres personnages extraordinaires étaient les héros; ils demandaient par conséquent l'emploi d'un langage soutenu et d'élite, si je puis m'exprimer ainsi. Marie s'est efforcée d'obéir à ces règles de composition, bien qu'elle ait adopté une coupe de vers peu favorable. Son langage ne manque ni d'élévation, ni de grandeur. Le second ouvrage de longue haleine que Marie nous ait laissé est un recueil de fables sur la composition duquel elle-même nous a donné quelques renseignements. Ce sont, dit-elle, des fables traduites du grec en latin, et connues sous le nom d'Ysopet[2], qu'elle a imitées d'une version faite

[1] *Lai de Gugemer; Poésies*, t. I, p. 48.

[2] Voyez sur le recueil de fables auquel on donnait ce nom, *Fables inédites des douzième, treizième et quatorzième siècles*, et *Fables de La*

en anglais par le roi Alfred. Elle a entrepris ce travail par amour pour le comte Guillaume, le plus vaillant chevalier de ce pays. « Peut-être bien, ajoute le poète, que plusieurs clercs essaieront de critiquer mon travail [1]. » On croit que le chevalier dont Marie vante la vaillance, le savoir et la courtoisie, est Guillaume Longue-Épée, fils naturel de Henri II, que Richard Cœur-de-Lion créa comte de Salisbury et de Romare. Guillaume mourut en 1226; par conséquent le recueil qui lui est dédié serait antérieur à cette époque [2].

Les fables de Marie de France passent avec raison pour son meilleur ouvrage. Non-seulement le langage qu'elle employa est en parfaite harmonie avec ce genre de composition, mais encore elle excelle à mettre en scène les animaux qu'elle fait parler. Par exemple, dans la seconde fable de son recueil, *la Souris et la Grenouille*, veut-elle faire comprendre que la souris installée dans un moulin se considère comme en étant dame et maîtresse, elle nous la représente assise devant la porte, peignant les poils de ses moustaches et s'épluchant tout à loisir, si bien

Fontaine rapprochées, etc., etc. par Robert. Paris, 1825, 2 vol. in-8°, t. I, p. CLXIV de l'Introduction.

[1] *Fables de Marie de France*, Conclusion, t. II, pag. 401 des *Poésies, etc.*

[2] Roquefort, *Notice sur Marie de France,* t. I, p. 18 des *Poésies, etc.* L'opinion de Roquefort a été défendue par M. l'abbé de La Rue dans ses *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands, etc.*, 1834, in-8°, t. III, p. 69. M. Arthur Dinaux, au contraire, a prétendu que Marie était née à Compiègne, et que le comte auquel ses fables sont dédiées n'est autre que Guillaume de Dampierre. Voyez les *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis.* Paris, 1839, in-8°, p. 309.

que la grenouille qui passe lui demande si elle est propriétaire de ce logis, où elle paraît tant à son aise[1]. Généralement Marie emprunte aux mœurs de la société féodale les moralités qu'elle tire des fables traduites ou imitées par elle. On y reconnaît avec plaisir beaucoup de sens, et une grande liberté de langage. Après avoir conté la fable si connue du *Loup et de l'Agneau*, elle en tire la morale suivante : Ainsi font les riches voleurs, les vicomtes, les juges à l'égard de ceux qui leur sont soumis ; ils trouvent par convoitise de mauvaises raisons pour condamner ces malheureux, ils les obligent à comparaître en justice et leur enlèvent la chair et la peau, comme le loup fit à l'agneau[2].

Bien que ni leurs noms ni leurs ouvrages ne soient parvenus jusqu'à nous, il est certain que beaucoup de femmes de la France du Nord ont cultivé la poésie, et qu'à cet égard elles ne le cèdent en rien à celles du Midi. Elles eurent aussi leurs cours amoureuses, et, depuis la fin du douzième siècle, les dames châtelaines de la Normandie et de l'Ile-de-France répondirent souvent dans le même langage aux complaintes que les chevaliers leur adressaient[3]. Les

[1] . . . .
Ses grenonz appareilla,
Et de ses piez s'espelucha.
Devant li passa une raine,
Si cum avanture la maine ;
Demanda li en sa raison
S'ele est dame de la maison,
Dunt ele se faisoit si mestre.
(*Poésies*, t. II, p. 68.)

[2] *Fables*, t. II, p. 66 des *Poésies*, *etc.*

[3] A la fin du second chapitre du livre II, j'ai cité quelques vers

reines de France encourageaient ces jeux poétiques et y prenaient part quelquefois. L'histoire le dit positivement à propos d'Éléonore de Guienne, et j'ai cité, en parlant d'Adélaïde de Champagne, mère de Philippe-Auguste, un fait[1] qui prouve combien elle s'intéressait aux compositions poétiques de son temps. A la fin du treizième siècle, nous voyons la seconde femme de Philippe-le-Hardi, Marie de Brabant, donner au poète Adenez le sujet de l'un de ses poèmes, en lui racontant une histoire empruntée aux féeries de l'Orient[2].

Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, Valentine de Milan, sa belle-sœur, s'occupaient encore de poésie; et la petite école poétique que Charles d'Orléans, après sa longue captivité, avait formée à son château de Blois comptait plusieurs femmes parmi ses adeptes. Enfin, Marguerite d'Écosse, première femme de Louis XI, qui n'était alors que dauphin, fut accusée d'avoir abrégé sa vie à force de veilles dont la majeure partie était consacrée à composer des vers.

d'une chanson publiée parmi celles du châtelain de Coucy, et qui porte le titre de *Laï de la dame de Fayel*. On peut croire que cette célèbre héroïne est l'auteur de ces vers pleins de grâce et de sentiments :

Et quant l'alaine douce vante
Qui vient de cel douz païs
Où cil est qui m'atalente,
Volontiers i tour mon vis (visage);
Adonc m'est vis que je l'sente
Par desous mon mantiaux gris.
(*Chansons du Châtelain de Coucy*, p. 95.)

[1] Voyez plus haut, liv. II, ch. II.

[2] P. Paris, article sur Adenès, *Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 710.

Ces faits, d'une authenticité incontestable, et quelques autres du même genre, ont donné lieu à une supercherie singulière, qu'il est d'autant plus utile de signaler qu'elle a eu longtemps quelque succès. En 1803, on publia un volume de poésies attribuées à une Française du quinzième siècle ; elle se nommait Marguerite-Éléonore-Clotilde de Vallon-Châlis, et avait épousé le seigneur de Surville, mort en 1429 sous les murs d'Orléans, en combattant pour Charles VII. Suivant l'éditeur de ce volume, Charles Vanderbourg, homme de lettres spirituel et distingué, Clotilde de Surville, morte dans un âge très-avancé, avait laissé, outre ses poésies, des mémoires historiques sur les femmes françaises et poètes qui l'avaient précédée. Ces mémoires remontaient au douzième siècle, à Béatrix d'Aragon, femme de Raymond Berenger, comte de Provence, qui, suivant Clotilde, avait adressé des vers français à Richard Cœur-de-Lion et composé plusieurs fabliaux. Dans ces mémoires figurait encore une autre femme du même temps, Agnès de Bragelongne, fille d'un comte de Tonnère, mariée très-jeune et malgré elle au seigneur de Plancy, auteur d'un roman-poëme de Gabrielle de Vergy et de quelques autres pièces, dans lesquelles toutes les règles de la poétique moderne, devinée par cette femme, étaient rigoureusement observées. Après *Agnès* venaient *Saintes-des-Prez* et *Doëte de Troyes*, dont j'ai parlé plus haut. Clotilde donnait sur ces deux femmes, dont le nom seul nous est parvenu, des détails assez curieux. Elle citait le couplet entier de la chanson de *Doëte*, dont un contemporain nous a conservé les deux premiers vers.

Puis venait Marie de France : elle vantait sa popularité ; elle en faisait une princesse de la maison royale, et citait l'une de ses fables qui, par un malheureux hasard, ne se retrouve plus parmi celles que cette femme a composées.

Clotilde passait ensuite à *Barbe de Verrue*, très-célèbre à la fin du treizième siècle, auteur des plus jolis fabliaux, comme ceux de *Griselidis*, d'*Aucassin et Nicolette*. Barbe de Verrue avait tenu école de poésie et fait de nombreuses élèves, parmi lesquelles on en pouvait citer qui portaient les meilleurs noms de France : c'étaient *Rose de Créquy*, *Rose d'Estrées*, *Claire de Parthenay*, *Blanche de Courtenay*, *Victoire de La Tour*, *Hélène de Grammont*, *Amélie de Montendre*, *Justine de Levis*.

Clotilde elle-même appartenait à cette école d'illustres demoiselles ; elle avait fréquenté la cour de la dauphine, Marguerite d'Écosse, et même s'y était trouvée en rivalité avec le fameux Alain Chartier, contre lequel elle n'avait pas craint de lancer plusieurs rondeaux satiriques pleins de malice et de vérité. Enfin ce petit volume révélait à la France plusieurs talents poétiques inconnus jusqu'à ce jour, et d'autant plus remarquables qu'ils remontaient à une époque assez reculée.

L'éditeur, se doutant bien qu'on lui demanderait compte d'une pareille découverte, mit tout en œuvre afin de la justifier. S'il fallait l'en croire, le dernier possesseur du manuscrit original de Clotilde, Joseph-Étienne de Surville, né en 1755, était colonel du régiment de *Picardie* quand la révolution de 1789 éclata. Après avoir émigré deux fois, il revint en France en 1798, fut reconnu, arrêté et fusillé au Puy-en-Velay

le 27 vendémiaire an VII. Dépositaire des manuscrits de son aïeule, il s'était pris de passion pour le vieux langage, avait copié et mis en ordre les mémoires et les poésies de Clotilde ; c'était son travail que l'éditeur publiait. Quant aux originaux, ils avaient été livrés aux flammes en 1793, avec tous les papiers du château de Viviers, dont ils faisaient partie. La mère et les sœurs de M. de Surville s'étaient imposé ce douloureux sacrifice, afin de racheter leur liberté et de sauver leurs têtes. Cette fable, assez bien ourdie, trouva quelques incrédules ; malgré tout, le nom de Clotilde de Surville ne tarda pas à figurer dans les recueils poétiques, dans les almanachs publiés sous l'Empire, et pendant les premiers temps de la Restauration. Mais depuis vingt-cinq ans au moins cette œuvre est condamnée comme un pastiche adroitement composé.

L'auteur, quel qu'il soit, de cette fourberie n'a pas manqué de compter au nombre des poètes du treizième siècle les trois femmes que des témoignages contemporains, ou leurs ouvrages, ont fait connaître ; il espérait par ce moyen assurer l'existence de celles qu'il avait imaginées, mais il a manqué complétement d'habileté en publiant, dans un appendice à sa préface, des fragments composés par ces femmes poètes des douzième et treizième siècles. Ainsi les vers qu'il a cru pouvoir ajouter à ceux que chantait Doëte sont beaucoup trop grossièrement imités pour tromper un œil exercé. Il faut en dire autant de ceux qu'il a mêlés à l'épilogue des fables de Marie de France, et qui manquent dans les manuscrits originaux. Je ne crains pas de porter le même jugement sur la fable de *la Mort et le Bûcheron* qu'il attribue au même poète,

et qui n'est qu'une imitation moderne assez habile des formes de notre vieux langage.

Il y a plus d'authenticité dans un rondeau publié récemment et qui porte le nom de *Jehanne Filleul.* Si ce rondeau a pour auteur, comme on peut le penser, la fille de Jehan Filleul, notaire au Châtelet, qui, en 1383, obtint des lettres de rémission, cette femme poète appartient à la première moitié du quinzième siècle. Le manuscrit dans lequel se trouve cette pièce est aussi de la même époque, et renferme des poésies de quelques personnages fréquentant la cour de Charles d'Orléans[1] : ce rondeau fait assez honneur à celle qui l'a composé pour que je le cite ici tout entier :

Helas! mon amy, sur mon ame!
Plus qu'aultre famme
J'ay de douleur si largement,
Que nullement
Avoir confort je ne puis d'ame.

J'ay tant de dueil en ma pensée,
Que trespassée
Est ma léesse de piecza.

A l'eure que m'eustes laissée
Seule esgarée,
Tout mon plaisir se trespassa.

Dont malheureuse je me clame,
Par nostre Dame!
D'estre vostre si longuement,
Car clerement

[1] De retour en France après sa longue captivité, Charles d'Orléans avait formé à son château de Blois une petite académie. On peut voir à ce sujet l'introduction aux *Poésies de Charles d'Orléans*, publiées en 1842 par M. Aimé Champollion-Figeac.

Je congnoys que trop fort vous ame,
Helas! mon amy, sur mon ame [1].

Christine de Pisan, dont j'ai fait connaître la vie, en parlant des femmes qui ont écrit en prose, doit être comptée aussi au nombre des poètes du quinzième siècle. Il faut même l'y compter au premier rang, car cette prolixité fatigante, cette imitation exagérée des formes latines que j'ai pu reprocher à la prose de Christine, ne se retrouvent plus dans ses vers; ses poésies légères principalement, lais, rondeaux ou balIades, ont beaucoup de grâce, de simplicité, et, ce qui sied par-dessus à une femme, beaucoup de sentiment. En faisant un choix parmi les pièces qu'elles nous a laissées, il serait possible de former un recueil peu étendu, mais qui n'en serait pas moins digne de remarque.

Je me contenterai de citer comme exemple le rondeau dans lequel Christine se plaint de la perte prématurée qu'elle a faite de son mari:

Com turte (*tourterelle*) sui sans per, toute seulette,
Et com brebiš sanz pastour esgarée,
Car par la mort fuz jadis separée
De mon doulz per qu'à toute heur regraitte.
Il y a sept ans que le perdis, lassete!
Mieulx me voulsist estre lors enterée,
Com turte sui!

Car depuis lors en dueil et en souffrete
Et en meschief très grief suis demourée;
Ne n'ay espoir tant com j'aré durée,
D'avoir soulas com en joye me mette,
Comme turte sui!

[1] Notice sur un manuscrit du quinzième siècle, contenant un recueil de poésies inédites. *Nouvelle Revue encyclopédique*, publiée par MM. Firmin Didot, t. I (juin 1846), p. 278.

Mais ce qu'il faut surtout admirer chez Christine, c'est l'empressement avec lequel cette femme poète se faisait le chantre de tous les événements remarquables qui pouvaient illustrer la France, qu'elle regardait avec raison comme sa seconde patrie. Ainsi en 1402, sept chevaliers français triomphent à Montendre de sept Anglais, aussitôt Christine leur consacre trois ballades [1]. En 1404, à la mort de Philippe-le-Hardi, prévoyant tous les maux que cette perte allait causer, elle écrit une complainte qui commençait ainsi :

> Pleurez, Françoys, tous d'un commun vouloir,
> Grans et petis, pleurez ceste grant perte [2].

Quelques années auparavant, à la triste nouvelle du premier accès de la terrible maladie du roi Charles VI, Christine adressait à la France une ballade pour l'engager à plaindre

> Nostre bon roy qui est en maladie [3].

Enfin, retirée depuis plus de dix ans au fond d'une abbaye, elle apprend les victoires du dauphin guidé par une jeune héroïne, aussitôt sa muse se réveille et elle consacre à Jeanne d'Arc et à ses exploits tout un poème.

[1] Voyez le texte de ces trois ballades que j'ai publiées dans le 1er volume des *Chants historiques français, etc.*

[2] *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan, etc.*, par R. Thomassy. Paris, 1838, in-8°. — P. 131.

[3] Voyez le texte entier de cette ballade dans le 1er volume des *Chants historiques français*. Paris, 1842, in-12.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

NOTES ET APPENDICES

DE LA PREMIÈRE PARTIE.



AVERTISSEMENT.

Les notes et les appendices qui suivent ont pour but de compléter une partie importante de ces mémoires, celle qui se rapporte à la bibliographie et à l'archéologie. Je me suis efforcé de réunir sur chacune des femmes les plus célèbres dont j'ai fait connaître la vie des indications d'ouvrages et des documents qui, placés dans le corps de mon travail, eussent embarrassé la marche du récit. Je n'ai pas la prétention de donner une bibliographie complète des personnages ou des sujets auxquels ces notes sont consacrées, mais je donne à mes lecteurs les moyens de composer cette bibliographie, en leur indiquant les ouvrages qu'ils doivent consulter de préférence. Les documents inédits que j'y fais connaître consistent en des extraits de comptes de dépenses des reines et des princesses de la maison royale de France. Si j'avais pu multiplier ces extraits, je n'y eusse pas manqué, mais l'espace qu'ils embrassent m'a forcé de me restreindre. On jugera par ceux que j'ai publiés de tout l'intérêt qui s'y rattache.

Afin de compléter les renseignements de bibliographie qui

terminent mon introduction, voici le titre de quelques ouvrages anciens et modernes consacrés aux femmes célèbres de la France :

1° *Historia Mulierum philosophorum, scriptore Ægidio Menagio. Lugduni*, 1690, *in*-12. — Dans ce livre, Ménage cite parmi les illustres savantes de son temps : Madeleine de Scudéry, madame de La Fayette, madame de Rohan-Montbazon, abbesse de Malnoue ; madame de Mortemart, abbesse de Fontevrault ; mademoiselle Marie Dupré, mademoiselle de Lavigne, madame de Sévigné.

2° Le père Louis Jacob, auteur de plusieurs ouvrages de bibliographie, avait composé un livre intitulé *Bibliothèque des femmes illustres par leurs écrits*. Hilarion de Coste, t. II, p. 19, des Éloges et Vies des dames illustres, etc., cite ce livre, dont il avait sans doute vu le manuscrit.

3° On trouve dans la *Bibliothèque historique de la France* du père Lelong, revue et complétée par Fontette, 5 vol. in-fol., l'indication de toutes les vies, de tous les éloges relatifs aux femmes célèbres de l'ancienne France. En voici le détail : — T. I, p. 272, Vies des Saintes ; p. 315, des Dames dévotes ; p. 891, des Religieuses. — T. II, p. 644 à 657, des Reines de France. — T. V, p. 206, de personnes diverses.

4° *Vies des femmes illustres et célèbres de France ;* Paris, 1768, 5 vol. in-12.

5° *Histoire littéraire des femmes françaises*, par une société de gens de lettres ; 5 vol. in-8°. Paris, 1769. — Cet ouvrage, dont l'abbé de La Porte est auteur, contient l'analyse des ouvrages écrits par des femmes, entre autres ceux de mademoiselle de Scudéry.

6° *Dictionnaire historique portatif des femmes célèbres* (par de La Croix de Compiègne). Paris, 1769, 2 vol. in-8°.

7° *Dictionnaire historique et bibliographique des Françaises et des étrangères naturalisées en France connues par leurs*

écrits, etc., depuis l'établissement de la monarchie. Paris, 1804, in-8° (par madame Briquet, née Bernier).

8° *Répertoire universel, historique, biographique des femmes célèbres mortes ou vivantes*, etc., etc., par une société de gens de lettres, publié par L.-P. Prudomme. Paris, 1826, in-8°, 4 vol.

9° Au commencement de son *Histoire de l'administration de la guerre*, Paris, 1811, in-8°, M. Xavier Audouin annonçait un ouvrage dont il était l'auteur, intitulé : *Annales militaires des femmes*, ou *Recherches sur l'influence des femmes chez les peuples célèbres par les armes;* 6 vol. in-8°. Cet ouvrage n'a pas été publié.

10° *Mémoires historiques, critiques et anecdotes sur les Reines et Régentes de France* (par Dreux de Radier). Amsterdam, 1776, 6 vol. in-12. Nouvelle édition avec la continuation jusqu'à nos jours, par un professeur de l'Académie de Paris, etc. Paris, 1827, 6 vol. in-8°. — Malgré les imperfections nombreuses qu'on peut signaler dans ce travail, il faut rendre justice à son auteur, qui souvent fait preuve de beaucoup de critique et d'une certaine érudition. Je dois reconnaître que ce livre m'a été d'une grande utilité.

J'ajoute ici la notice imprimée dans le *Bulletin du bibliophile* de M. Techener, libraire (n° de janvier 1846), sur un manuscrit des plus curieux exécuté pour Anne de Bretagne. L'amateur distingué propriétaire de ce manuscrit a bien voulu me le communiquer, et même il m'a autorisé à reproduire la miniature qui représente Jeanne d'Arc.

DESCRIPTION D'UN MANUSCRIT DU CABINET DE M. LE MARQUIS DE COISLIN.

« Ce manuscrit est intitulé : « *Les vies des femmes célèbres*, » par Anthoine du Four, de l'Ordre des Frères Prescheurs,

» docteur en théologie, confesseur et prédicateur de Louis XII
» et de la royne Anne de Bretaigne, inquisiteur de la Foy,
» évesque de Marseille.

» Nous allons considérer ce manuscrit sous les trois rap-
» ports : 1° de son exécution ; 2° du sujet qu'il traite ; 3° de
» son auteur.

» 1° Exécution du manuscrit. Le volume est in-folio sur
» vélin, format de grandeur moyenne. Il contient dans l'état
» actuel 77 feuillets. L'écriture en est fort belle, régulière et
» facile à lire ; elle est du genre de l'écriture ronde ou gothi-
» que ; chaque page contient 30 à 34 lignes ; toutes les ma-
» juscules sont en or, sur un fond d'azur ; il est orné en outre
» de 77 vignettes d'un bon travail, et d'un coloris vif et bril-
» lant. L'or qu'on y a employé a conservé son premier éclat.
» Chacune de ces vignettes représente une des actions prin-
» cipales qui caractérisent la femme célèbre dont l'auteur
» écrit la vie ; il y a plus ou moins de personnages dans dif-
» férentes attitudes. La grandeur de toutes ces vignettes est
» d'environ trois pouces carrés, à l'exception de deux qui
» occupent la page entière : la première, qui est le fron-
» tispice, représente la reine Anne de Bretagne assise au mi-
» lieu des dames de sa cour, toutes debout dans le costume
» du temps. Cette vignette a pour bordure un champ parsemé
» d'A couronnés. L'auteur, à genoux, en habit de Jacobin,
» lui présente son livre ; il est accompagné d'un de ses con-
» frères portant le même habit. Le soin avec lequel ce ma-
» nuscrit est exécuté, et le travail qu'il a coûté donnent tout
» lieu de croire que ce volume est celui même que l'auteur
» présenta à la reine Anne. La seconde grande vignette re-
» présente la Sainte-Vierge au moment de l'Annonciation.
» Cinq autres petites vignettes sont autour et servent de bor-
» dure : elles représentent la Vierge dans autant de situations
» différentes de sa vie. Le costume des personnages qui ne
» sont pas de l'antiquité est vénitien. Les campagnes de
» Louis XII en Italie avaient mis ce costume à la mode en
» France.

» 2° Sujet traité par l'auteur. Il a eu pour objet de
» faire pour la reine Anne, et « par le commandement d'i-
» celle, » l'histoire des femmes célèbres depuis la création

» jusqu'à l'époque de la Pucelle d'Orléans, à laquelle il termine son ouvrage. Voici comment il s'explique dans son prologue : « Pour ce que la plus grande partie des hommes se adonnent à blasmer les dames tant de langue que de plume, et en ont composé des livres, comme Bocasse, Théophraste et ung tas d'aultres, j'ay bien voullu chercher par les anciennes librairies à celle fin de trouver aucun véritable auteur qui saigement, loyalement et véritablement parlast d'elles : car à la vérité il me semble que, depuys la création du monde, l'on ne trouve un si grand nombre de bonnes et saiges dames que aujourd'hui de ce temps, l'an mil cinq cents et quatre, excepté celles qui miraculeusement de Dieu ont esté gardées ; et considéré que la plupart des nobles dames de France ne entendent le langage latin, et cognoissant l'abisme et comble de vertus estre en très haulte et très puissante et très excellente dame et princesse madame Anne de Bretaigne, royne de France et duchesse de Bretaigne : je, frère Anthoine du Four, docteur en théologie, de l'Ordre des Frères Prescheurs, général inquisiteur de la Foy, par le commandement d'ycelle, pour matter oisiveté, ay bien voulu translater ce présent livre en maternel langage, en y prenant les hystoires anciennes, loyalles et véritables, pour bryder un peu la langue de ceux qui n'ont leu que fables et mensonges, etc..... » La Sainte-Vierge est la première dont l'auteur a écrit la vie. Ensuite viennent, dans un ordre à peu près chronologique, les femmes illustres de l'Ancien Testament, les déesses du paganisme, les reines et autres femmes célèbres de l'antiquité, les dames romaines, et celles qui dans les temps moins anciens se sont rendues illustres par le martyre, par la sainteté de leur vie, par l'éclat de leur naissance ou par leurs actions. L'histoire de toutes ces personnes est écrite dans l'ordre suivant. Elles sont au nombre de 91. Les vies de celles dont le nom est en *italique* sont très-abrégées ; elles n'ont point de vignettes. On a observé dans la liste suivante l'orthographe des noms telle qu'elle est dans le manuscrit : » I, La Sainte-Vierge. — II, Ève. — III, Sarra. — IV, Semiramis. — V, Minerva. — VI, Rhea. — VII, Juno. — VIII, Isis ou Io. — IX, Cérès. — X, Marpaisa. — XI, Hyperm-

50.

» nestra. — XII, Dyana. — XIII, Nyobe. — XIV, Araguenés. » — XV, Debbora. — XVI, Elithera. — XVII, Médée. — » XVIII, Orithia. — XIX, Argia. — XX, Mantho. — XXI, » Medusa. — XXII, Nichostrata. — XXIII, Panthasilée. — » XXIV, Helena. — XXV, Hecuba. — XXVI, Peneloppe. — » XXVII, Circes. — XXVIII, Camilla. — XXIX, Dido. — » XXX, Saba. — XXXI, *Pamphile*, — XXXII, Athalie. — » XXXIII, *Gaya*. — XXXIV, Sapho. — XXXV, *Holda*. — » XXXVI, Thamaris. — XXXVII, Amalthea. — XXXVIII, » Judith. — XXXIX, Lucresse. — XL, Veturia. — XLI, Cy- » pones. — XLII, *Thamidis*. — XLIII, Hester. — XLIV, Ar- » temisie. — XLV, Olympias. — XLVI, Claudia. — XLVII, » Sophonisbe. — XLVIII, *Hyrenes*. — XLIX, *Sulpitia*. — L, » Emilia. — LI, *Dupetrita*. — LII, Claudia. — LIII, Ipsichre- » tea. — LIV, Julia. — LV, Cleopatra. — LVI, Portia. — » LVII, Hortensia. — LVIII, *Cornuficia*. — LIX, Sulpicia. — » LX, *Albunée*. — LXI, Marieannes. — LXII, Anthoinette. » — LXIII, Agrippina. — LXIV, Pompeiapaula. — LXV, Sa- » bine Pompée. — LXVI, Thecle. — LXVII, *Domicilla*. — » LXVIII, *Edriaria Seatilla*. — LXIX, Sabine. — LXX, » Faustine j^e. — LXXI, Sainte Félicité. — LXXII, Zenobie. » — LXXIII, Heleyne. — LXXIV, Mélanie. — LXXV, Mam- » moea. — LXXVI, Blaisilla. — LXXVII, Azelle.—LXXVIII, » Paule. — LXXIX, Galla Placidia. — LXXX, *Proba*. — » LXXXI, Amalasontha. — LXXXII, Theodolainde. — » LXXXIII, Yrenes. — LXXXIV, Griselidis. — LXXXV, » Maltides. — LXXXVI, *Constance*. — LXXXVII, Marie Pu- » théolane. — LXXXVIII, *Baptiste Malteste*. — LXXXIX, » Jeanne de Naples. — XC, *Yrenie*. — XCI, Jehanne de Vau- » couleurs (ou *Jeanne d'Arc*).

» 3° De la personne de l'auteur, de sa vie et de ses » ouvrages. Nous avons dit qu'il s'appeloit Anthoine du » Four. Il naquit à Orléans, d'où il vint à Paris faire ses » études théologiques. Il y fit ensuite sa profession religieuse » aux Jacobins, et se fit recevoir docteur en théologie. Bientôt » il devint assez célèbre par son savoir et par ses prédications » pour que le roi Louis XII et Anne de Bretagne, sa femme, » le nommassent leur prédicateur, et ensuite leur confesseur. » Il prend lui-même avec ces titres celui d'inquisiteur général

» de la Foi, que sans doute le roi lui avait aussi donné. Il fut » nommé évêque de Marseille en 1507, et il accompagna le » roi cette même année à Lyon, où il fit le discours d'apparat » à la cérémonie dans laquelle le cardinal Georges d'Am- » boise donna le chapeau de cardinal à René de Prie, évêque » de Bayeux. Le roi, se rendant alors en Italie pour son ex- » pédition contre Louis Sforce, ordonna à Anthoine du Four » de l'accompagner. Cet ordre l'empêcha de se rendre dans » son diocèse; mais, étant informé que la peste désolait Mar- » seille et son territoire, il crut qu'il était de son devoir de » s'y rendre, et il quitta la compagnie du roi pour retourner » à son poste. Il fut peu de temps après victime de son dé- » vouement : il mourut de la contagion en 1509.

» Voici la liste de ceux de ses ouvrages qui sont connus : » I. Paraphrase sur les Sept Psaumes. — II. La Diète du Sa- » lut, contenant cinquante méditations sur la passion de » Notre-Seigneur Jésus-Christ. Paris, Gaillard, 1557, et Paris, » Cheneau, 1574, in-16. — III. Sermons, 2 vol. — IV. La » Sainte-Bible, traduite en français par l'ordre de la reine » (Anne de Bretagne). Ce volume existe manuscrit sur vélin » avec des vignettes dans la bibliothèque de Séguier, mainte- » nant sous le nom de Coislin : cette dernière est passée à la » Bibliothèque Royale. Il a composé en outre six épîtres tra- » duites de saint Jérôme, etc.

» Ces documents sur la vie et les ouvrages de du Four sont » extraits de l'ouvrage intitulé : *Scriptores Ordinis prædica-* » *torum recensiti*. Paris, 1721, tome II, page 21, et du *Gallia* » *Christiana*. »

Antoine Dufour a trouvé plus d'un imitateur : ainsi j'ai parlé dans mon introduction du Recueil que Jean Ravise Tixier composa vers 1520, en l'honneur des femmes. Je crois devoir ajouter quelques détails sur un travail du même genre qui fut publié à Paris, en 1523, dont voici le titre complet et la suscription :

« La Louenge de mariage et Recueil des hystoires des bon- » nes, vertueuses et illustres femmes, composés par maistre » Pierre de Lesnauderie, lors scribe des priviléges de l'Uni- » versité de Caen. »

Gentilz lecteurs, contemplatifs espris

Qui des femmes voulez scavoir le pris,
Tournez icy de voz yeulx l'ouverture,
De ce livre comtemplez l'escripture.
Vous trouverez comme de bon courage,
On doit louer l'estat de mariage.
Vous trouverez le chapitre second
De prudence de femmes bien fécond;
Vous trouverez pareillement au tiers
Qu'elles ont leu les escriptz et psaultiers,
Et ont eu don de parfaicte science.
Au quart aussi verrez leur pacience,
Leur charité où mainte s'est amorce.
Au cinquiesme est leur grant vertu et force,
Leur preux maintien assez manifesté.
Au sixiesme l'amour et chasteté;
Et au dernier et septiesme pour somme,
Sont contenuz trois héritiers de l'homme,
Et trois sortes et manieres d'amer,
Où il n'y a goust ne saveur d'amer.

« Ils se vendent à Paris en la rue Sainct-Jacques, à l'en-» seigne Sainct-Claude, près des Maturins. »

Au dernier feuillet (f° CXIII v°) on lit :

« Cy finist le livre de la Louenge de mariage et Recueil » des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes, » composé par maistre Pierre de Lesnauderie, lors scribe des » privilèges de l'Université de Caen. Imprimé à Paris le » IXe jour de may mil cinq cens XXIII, pour François Re-» gnault, libraire-juré de l'Université, demeurant en la rue » Sainct-Jacques, à l'enseigne Sainct-Claude, auprès des » Maturins. »

Pierre de Lesnauderie adresse son ouvrage à l'un de ses amis, Zacharie Le Gouez, son voisin familier et disciple. A la fin il fait connaître le lieu et l'époque où il l'a composé et dans quelle occasion. « Escript à Caen, au moys d'aoust, » l'an mil cinq cens vingt, que j'estoye de loysir, et tandis que » j'estoye blessé en une jambe en telle sorte que je gardoye » la maison sans en yssir; en pensant recouvrer l'amour des » femmes, lesquelles disoient que je les avoye blasmées en

» mon aultre livre où je vous incitoye en la vie contempla-
» tive. Mais là je parloye des mauvaises femmes et non pas
» des bonnes, comme je faiz en ce présent livre. »

Pierre de Lesnauderie fait allusion à un autre ouvrage de sa composition, écrit en latin, qu'il avait aussi adressé à Zacharie Le Gouez Il possédait une érudition assez étendue : non-seulement toutes les femmes de l'Ancien et du Nouveau Testament, toutes celles que l'antiquité grecque ou romaine a citées comme remarquables trouvent leur place dans son travail, mais il y parle aussi des héroïnes des romans de chevalerie. Il cite encore quelques autres femmes des temps modernes qui ont réellement existé : parmi ces femmes j'ai remarqué Blanche de Castille, Christine de Pisan, Jeanne d'Arc. Il parle encore de quelques-unes de ses contemporaines qui s'étaient acquis beaucoup de renommée par leur savoir, entre autres d'une jeune Italienne de la ville d'Asti, fille de messire Jehan du Solier, qui avait adressé au roi Charles VIII, à son retour de Naples, une harangue en français. Lesnauderie cite cette harangue, qui n'a pas moins de cinq pages, et atteste, si elle est vraie, chez celle qui l'a composée une certaine érudition.

Il parle en ces termes d'une autre fille dont il avait pu lui-même apprécier le mérite, de *Jehanne la Fournette, de Auge en Normandie :*

« Je veuil parler de ce que j'ay veu de mes yeulx et con-
» gneu, et non par ouyr dire ou veoir par escript. Il y avoit
» en l'an mil cinq cens, ou environ, une jeune fille de qua-
» torze ans, en nostre paroisse d'Anvillers, au diocèse de
» Lisieux, en Auge, fille de ung nommé Guillemin du Four-
» net, laquelle estoit si experte en l'art de chanterie et de
» musique, et aussi en grammaire, que je luy ay veu dire et
» chanter gorgiasement en nostre dicte paroisse une des trois
» premieres leçons de ténèbres, et chanter mélodieusement
» au lieutrin avec les clercz. Et si la vy en une assemblée
» de sainct Christofle, en la paroisse de Bonnebooz, en Auge,
» disputer de grammaire à tous venans, comme du *Donnest*,
» de principes, de reigles, de quarés, de régimes et du doc-
» trinal, et de faire latin, si qu'elle ne trouva point son per,

» mais renversa et vainquist tous les jeunes escolliers qui ve-
» noient disputer contre elle. »

Les notices que Pierre de Lesnauderie consacre à Blanche de Castille, à Christine de Pisan, à Jeanne d'Arc, sont très-courtes et ne renferment aucuns faits nouveaux.

PREMIÈRE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

NOTE A.

IMAGES DE SAINTE GENEVIÈVE.

Jusqu'au dix-septième siècle, sainte Geneviève ne fut pas représentée avec les attributs d'une bergère, mais plutôt avec les habits d'une dame romaine; c'est seulement à la fin de ce siècle, d'après le tableau de Philippe de Champagne, où la sainte est représentée d'une manière allégorique, vêtue en dame romaine, gardant les troupeaux de son père, que cette singulière anomalie s'est répandue. Tous les ouvrages consacrés à la patronne de Paris publiés depuis cette époque reproduisent le tableau de Philippe de Champagne.

NOTE B.

CIERGES DE SAINTE GENEVIÈVE. STATUES DE CETTE SAINTE.

Ce miracle a été fort célèbre. Longtemps on a représenté sainte Geneviève avec un cierge à la main : d'un côté du cierge on voit un petit diable qui, avec un soufflet, cherche à éteindre la flamme du cierge, et de l'autre côté un ange

qui le rallume. On trouve cette figure sur le recto du premier feuillet d'une petite Vie de sainte Geneviève imprimée en caractères gothiques, à Paris, au commencement du seizième siècle. Il est encore représenté avec la statue de sainte Geneviève qui existe dans l'église de Saint-Denis et que j'ai fait reproduire au frontispice de ces mémoires (édition in-4°). Quant aux autres statues de la sainte, voyez Alex. Lenoir, Atlas des monuments français, in-fol., pl. 24; Beaunier et Rathier, Costume français, t. I, pl. 8; le tome III (R. d., 33) du Recueil des saints et des saintes, et le supplément du cabinet des estampes de la Bibliothèque royale; l'Histoire de la Bibliothèque de sainte Geneviève de MM. A. de Bougie et Pinçon, Paris, 1847, in-8°. Dans la seconde partie de cet ouvrage, intitulé *Monographie bibliographique*, p. 290, on trouve quelques détails sur les statues de sainte Geneviève.

NOTE C.

CHASSE DE SAINTE GENEVIÈVE.

Aux détails que j'ai donnés sur la châsse et les différentes processions dans lesquelles elle fut promenée, j'ajouterai ceux qui suivent : Le mardi 11 juin 1652, au plus fort de la seconde Fronde, la châsse de sainte Geneviève fut portée, ainsi que plusieurs autres, dans les rues. Madame de Motteville, qui parle de cette procession dans ses Mémoires (t. IV, p. 333 de l'édition de la collection Pétitot), donne sur la conduite du prince de Condé à cette occasion de curieux détails. « Quand les châsses vinrent à passer, dit-» elle, M. le prince de Condé courut à toutes avec une » humble et apparente dévotion, faisant baiser son chapelet » et faisant toutes les grimaces que les bonnes femmes ont » accoutumé de faire. Mais quand celle de sainte Geneviève » vint à passer, alors comme un forcené, après s'être mis à » genoux dans la rue, il courut se jeter entre les prêtres » et baisant cent fois cette sainte châsse, il y fit baiser » encore son chapelet, et se retira avec l'applaudissement » du peuple. Ils crioient tous après lui, disant : — Ah! » le bon prince, qu'il est dévot ! » Il faut consulter aussi sur

cette cérémonie les Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris pendant la Fronde, etc., publiés par *MM. Le Roux de Lincy* et *Douet d'Arcq* (pour la Société de l'histoire de France), Paris, 1847, in-8°, t. II, p. 364 : *Cérémonies observées en la descente de la châsse de saincte Geneviefve, patronne de Paris, et de la procession généralle faicte le mardy 11e juin 1652, jour de sainct Barnabé, pour demander à Dieu, par l'intercession de cette saincte, la paix universelle entre les princes chrétiens, la cessation des troubles du royaume, le repos et tranquillité de cette grande ville.*

NOTE D.

PROCESSIONS DE SAINTE GENEVIÈVE.

On trouve à la fin de plusieurs vies de sainte Geneviève et de quelques-unes des relations des processions de la châsse, le tableau chronologique des circonstances malheureuses de nos annales à l'occasion desquelles la procession eut lieu. (Voyez principalement : Histoire de ce qui est arrivé au tombeau de sainte Geneviève depuis sa mort jusqu'à présent, et de toutes les processions de sa châsse, etc.; Paris, 1697, in-8°. — Les antiquitez et cérémonies qui s'observent avant et au jour de la descente et procession de la châsse de sainte Geneviève, avec le jour et les années qu'elle a été portée depuis 1206 jusqu'en 1725; pièce in-8°. — Page 295 de sa Monographie bibliographique de sainte Geneviève, M. Pinçon a donné aussi cette liste.)

A ces tableaux chronologiques, qui se terminent ordinairement aux premières années du dix-huitième siècle, j'ajouterai l'indication de toutes les circonstances dans lesquelles on invoqua le secours de la sainte, en promenant ou en découvrant sa châsse pendant le dix-huitième siècle. J'ai rédigé cette notice sur les pièces originales manuscrites ou imprimées que j'ai eues entre les mains. Ces pièces étaient réunies dans deux portefeuilles qui font actuellement partie du cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

PROCESSIONS OU EXPOSITIONS PUBLIQUES DE LA CHASSE DE SAINTE GENEVIÈVE PENDANT LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

1705. Châsse découverte par-devant pour la prospérité des armes du Roy.

1706. *Idem.*

1709. Procession pour la prospérité des biens de la terre.

1712. Châsse découverte entière pour le rétablissement de la santé de la dauphine.

1715. *Idem* pour la santé du roy Louis XIV.

1720. *Idem* à cause des calamités publiques.

1721. Pour la santé du roy Louis XV.

1725. Procession pour obtenir du beau temps.

1726. Châsse découverte pour le rétablissement de la santé de la reine.

1728. Pour obtenir un dauphin.

1731. Pour obtenir de la pluie.

1740. A cause des calamités publiques.

1741. Pour obtenir de la pluie.

1742. *Idem.*

1744. Prospérité des armes, 7 mai. — 17 août, pour la maladie du roy. — 14 novembre, réception du roy.

1745. Pour la conservation du roy.

1749. Pour la réception de madame Victoire, sœur du roy.

1752. Pour la maladie de madame Henriette, sœur du roy.

1757. Pour la conservation du roy.

1758. Pour faire cesser les pluies.

1760-1761. Pour la conservation du duc de Bourgogne.

1761. Pour la réception de mesdames Sophie et Louise, sœurs du roy.

1765. Pour la guérison du dauphin, fils de Louis XV.

1767. Pour la santé de madame la dauphine.

1768. Pour la santé de la reine.

1773. Pour la réception des princes, le 8 juin, le 14 juillet, le 6 septembre.

1774. Pour le rétablissement de la santé du roy Louis XV.

1775. Pour le sacre du roy Louis XVI.

1775. Pour une visite du comte d'Artois.

1776. Pour une visite de la comtesse d'Artois.

1779. Pour une visite de la famille royale.

1781. Pour la grossesse de la reine.

1781. Châsse découverte par-devant pour le rétablissement de la santé de l'archevêque. — Pour le recouvrement de la santé de la comtesse d'Artois.

1782. *Idem* pour la santé de madame Sophie, tante du roy.

1782. Châsse découverte entière pour la réception de la reine.

21 février 1784. Mandement pour adresser à sainte Geneviève des prières afin d'obtenir un temps plus favorable.

Les ouvrages et les traités particuliers sur la châsse de sainte Geneviève sont très-nombreux. M. Pinçon, dans sa Monographie bibliographique, p. 292, en a donné le titre. Quant aux estampes qui représentent cette châsse, ou la procession dans laquelle elle était portée, M. Pinçon indique : 1° une procession de la châsse de sainte Geneviève. Bibliothèque royale, cabinet des estampes, Recueil des saints, t. III, p. 140, R. d., 33. — 2° Procession de la châsse, gravée par Le Pautre en 1674, Bibliothèque royale, Recueil de Fevret de Fontette, estampes. Une autre procession, gravée par Léonard Gautier. — 3° Une vue de la châsse dans les Œuvres de l'architecte Lemercier. A ces renseignements j'ajouterai les suivants : p. 145 de la singulière dissertation du protestant *Walinus*, que j'ai citée dans mon chapitre sur sainte Geneviève, on trouve une petite gravure représentant l'intérieur de l'église de Sainte-Geneviève et la cérémonie de la descente de la châsse. — P. 75 de la § LX des Antiquités nationales de Millin, pl. V, on voit la reproduction d'un ancien vitrail qui représentait la procession dans les rues de Paris.

La descente de la châsse d'après Walinus, la châsse elle-même et les ornements qui la décoraient ont été reproduits par M. Albert Lenoir dans la première livraison de la Statistique monumentale de la ville de Paris. — Voyez encore Guénebaut, Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge. Paris, 1845, in-8°, t. II, p. 11.

Les vies particulières de sainte Geneviève sont très-nombreuses : depuis le neuvième siècle jusqu'à nos jours on n'a jamais cessé d'écrire cette histoire. M. Pinçon, dans sa Monographie, en indique plus d'une vingtaine qui sont encore manuscrites. Quant à celles qui ont été imprimées, le même bibliographe en a donné une liste très-complète, p. 274 à 290 de l'Histoire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 2e partie.

CHAPITRE II.

NOTE A.

STATUES ET VIES DE SAINTE CLOTILDE.

Montfaucon, Monarchie française, t. I, pl. VII. — Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, par D. Bouillard, in-fol.

Seroux d'Agincourt, Histoire de l'art, pl. XXIX, in-8°, sculpture. — Univers pittoresque, de Didot : Dictionnaire d'histoire de France, pl. CL.

Willemin, Monuments français inédits, t. I, pl. LIX, LX. — Statue faite au douzième siècle. — Histoire des beaux-arts en France par les monuments, par MM. Herbé, etc. Paris, 1842-1843, in-4°, pl. XIX.

Châsse de sainte Clotilde, Bolland. Acta sanctorum, juin, t. I, p. 295.

Voyez Guénebaud, Dictionnaire iconograph., t. I, p. 293.

La vie de sainte Clotilde a été le sujet de plusieurs ouvrages; j'indiquerai les suivants :

Vita sanctæ Chlotildis Burgundiorum regis filiæ, Francorum reginæ. — F° 214 v°, du Recueil de Ravisius Textor, de claris Mulieribus, etc., 1521, in-f°.

Vie de sainte Clotilde, par Jacques Desmey, docteur de Sorbonne. Rouen, Osmont, 1613, in-12.

Vie et Miracles de sainte Clotilde, patronne d'Andely, mis en vers par Nicolas Pieducant. Rouen, 1636, in-8°.

Voyez, pour d'autres Vies de la même femme, P. Lelong, Bibl. hist. de la France, t. II, p. 645.

NOTE B.

SAINTE RADEGONDE.

Statue : Willemin, Monuments inédits, pl. XLV.

Histoire de sa vie : 13 médaillons peints sur verre dans l'église de Poitiers; J. de Lasteyrie, Hist. de la peinture sur verre au treizième siècle, pl. XIX.

Tombeau de la sainte : Description de ce tombeau, Voyage littéraire de deux bénédictins, 1717, in-4°, 1re part., p. 10. — Abel Hugo, France monumentale, t. II, in-8°, t. 2, pl. XXVIII. — Bulletin de la Société française pour la conservation des monuments, année 1843, p. 250.

Plans de l'église de Sainte-Radegonde à Poitiers. Voy. Abel Hugo, France monumentale. — Antiquités du vieux Poitou, par une société de gens de lettres, in-f°, pl. XVI.

Vies de sainte Radegonde : Vita sanctæ Radegundis, reginæ Francorum et monachæ Pictavensis, duobus libris conscripta; liber primus, auctore Venantio Fortunato, episcopo Pictaviensi; liber secundus, *auctore Baudonivia*, moniali æquali. (Recueil de Surius, 13 avril. — Acta sanctor. ordinis sancti Bened., t. I, p. 319.) — Vita ejusdem, auctore Hildeberto; p. 806 des Œuvres d'Hildebert. Parisiis, 1708, in-f°. — La Vie de saincte Radegonde, jadis royne de France, et fondatrice du royal monastère de Saincte-Croix de Poictiers. Poictiers, 1621, in-12. — La Preuve historique des litanies de la grande reyne de France saincte Radegonde, contenant, par abrégé, les actions miraculeuses de sa vie, tirées des historiens françois; par Jean Filleau, etc. Poictiers, 1643, in-4°.

Trois nouvelles découvertes dans l'histoire de l'église de France : 1° que sainte Radegonde n'a jamais fait le voyage d'Arles; 2° que sainte Radegonde a établi la règle de saint Césaire dans son monastère de Sainte-Croix-de-Poitiers, l'an 559 au plus tard; 3° que sainte Agnès (de Poitiers) n'a pas été la première supérieure du monastère de Sainte-Radegonde. (Dom Liron, Singularités historiques, t. I, p. 256 et suiv.)

Voyez encore Bibliothèque historique de la France, du père Lelong, édit. Fontette, t. II, p. 645.

CHAPITRE III.

NOTE A.

STATUES DE FRÉDÉGONDE.

On trouve la représentation des statues de Frédégonde dans les ouvrages suivants :

Montfaucon, Monuments de la monarchie française, t. I, pl. XII. — Trésor de la couronne de France, t. I, pl. XII. — Dom Bouillard, Histoire de l'Abbaye Saint-Germain, p. 12. — Bonnier et Ratier, Costumes français, etc., t. I, pl. XIV. — Alb. Lenoir, Statistique monumentale de la ville de Paris. — Alexandre Lenoir, Musée des monuments français, t. I, p. 170, pl. XXIII.

Statue apocryphe : Antiquités de Paris, de Bonfont et de Du Breul, 1608, 1 vol. in-12, p. 35.

Déportements extraordinaires, tant bons que mauvais, de la reine Frédégonde, troisième femme de Chilpéric; par Et. Pasquier (liv. II, chap. 10 des Recherches de la France).

NOTE B.

CHAUSSÉES DE BRUNEHAUT.

On trouve à ce sujet la note suivante à la p. 296 du t. I de la seconde édition des Mémoires historiques et critiques sur les reines et régentes de France, de Dreux de Radier : « Il y a une infinité de contes sur ces CHAUSSÉES DE BRUNE- » HAUT. Nicolas Reucleri, cité par Bergier, est le premier qui, » dans son poème sur le royaume des Belges, dit que Bavo, » fondateur du royaume des Belges et de la ville de Bavais, » fut l'auteur de ces chaussées; il en compte sept construi- » tes, dit-il, en l'honneur des sept planètes, toutes les sept » partant du milieu de l'ancienne ville de Bavais, où était » construite une pyramide à sept faces.

» Rex (Bavo) septem calles immensos regna petentes
» Jussit, et in gyrum per totum pergere mundum.

» Lucius, historien de Tongres, donne pour auteur des » mêmes chaussées le sixième roi des Belges, descendu de

» Bavo, nommé, dit-il, *Brunehauld* ou *Brunechilde*, dont » elles portent le nom. Jacques de Guyse réunit ces deux opi- » nions en disant que ces chaussées, ou grands chemins, ont » été commencés par le prétendu Bavo et continuées par Bru- » nehauld, son successeur. Le diable et la magie sont mêlés, » comme de raison, dans tous ces contes, et ces sept che- » mins, qui conduisaient aux extrémités de la terre, *pas- » saient pour avoir été faits en trois jours par le démon*, » *grand ami du roi Brunehauld*. Bergier conjecture que les » chemins connus sous le nom de *chaussées de Brunehauld*, » ont été construits sous Auguste et ses successeurs. Ils » existaient du temps de Julien l'Apostat; cela est prouvé par » plusieurs passages d'*Ammien Marcellin*. Juste Lipse, au » troisième livre de la Grandeur de Rome, réfute en un seul » mot toutes les fables imaginées sur ces chemins... Mais » pourquoi le nom de chaussées de Brunehauld donné à ces » chemins? du mot celtique *brun*, *brunaux*, pierre noire, » comme le pense l'abbé Lebeuf, d'après Bergier, p. 218 de » son Essai sur l'histoire de Reims, parce que ces chemins » étaient construits de pierres ou cailloux bruns, ou de *cou- » leur de fer*. »

Voyez Lebeuf, Recueil de divers écrits pour servir à l'histoire de France. Paris, 1738, in-12, 2 vol., t. i, p. 125.

NOTE C.

STATUES, TOMBEAUX ET AUTRES MONUMENTS RELATIFS A BRUNEHAUT.

Tombeau : Al. Lenoir, Atlas de l'histoire des arts en France par les monuments, in f°, pl. vi. — Bibliothèque royale, cabinet des estampes, *Histoire de France par figures*, ne renferme rien d'authentique.

Monnaie : Maillot et Martin, Costumes français et étrangers, troisième vol., pl. iii, n° 19. — Revue numismatique, t. ii, p. 157.

Sur la vie de Brunehaut. — Des Déportements déréglés de la reine Brunehault, femme de Sigebert Ier, roi d'Austrasie, avec son apologie; par Est. Pasquier (liv. x, chap. iv des Recherches de la France).

Variæ de Brunichilde fabulæ refutatæ à Carolo Lecointe, t. II, nº 16 des Annales eccles. franç. de cet auteur.

Histoire de Brunehaut, t. II, p. 147 de l'Histoire des Favorites. Amsterdam, 1700, in-12.

Voyez la Bibliothèque historique du père Lelong, édit. Fontette, t. II, p. 646.

Comme il a été souvent question dans les trois premiers chapitres de ce livre des femmes, des concubines et des maîtresses des rois mérovingiens, je donne ici l'indication des passages de Grégoire de Tours, dans lesquels il est parlé de ces femmes. Je me sers de l'édition que la Société de l'histoire de France a donnée de ce chroniqueur, en 4 vol. in-8º. Paris, 1836-1838.

Basine, liv. II, ch. XII, t. I, p. 171.

Clotilde, femme de Clovis, liv. II, ch. XXVIII, t. I, p. 207. — Liv. II, ch. XLIII, p. 261. — Sa sépulture, liv. IV. ch. Ier, t. II, p. 5.

Alboflède et *Lantechilde*, sœurs de Clovis; leur baptême; mort d'Alboflède, liv. II, ch. XXXI, t. I, p. 219.

Ingonde et *Aregonde*, femmes de Clotaire, liv. IV, ch. III, t. II, p. 7. — Liv. VIII, ch. XVIII, XXI, XXVIII. — Liv. IX, ch. XVI, XX, t. III, p. 176, 184, 196, 314.

Femmes du roi Gontran, *Venerande*, *Marcatrude*, liv. IV, ch. XXV, t. II, p. 67.

Femmes du roi Charibert, liv. IV, ch. XXVI, t. II, p. 69, 73, *Ingoberge*, les deux sœurs *Marcovieve* et *Meroflède*, *Theudechilde*, p. 74.

Femme du roi Sigebert, *Brunehaut*, liv. IV, ch. LII. — Liv. V, ch. I, II, XIX. — Liv. VI, ch. IV. — Liv. VII, ch. XXXIV. — Liv. VIII, ch. IV, XXI, XXII. — Liv. IX, ch. IX, XX, XXXII.

Femme du roi Chilpéric, *Galsuinthe*, liv. IV, ch. XXVIII, t. II, p. 77.

Femme pythonisse ou sorcière consultée par Gontran, liv. V, ch. XIV, t. II, p. 211.

Femme de Chilpéric, *Frédégonde*, liv. IV, ch. XXVIII, LII. — Liv. V, ch. XIX, XXIII, XXXV, XL, XLV, XLVIII, L. — Liv. VI, ch. XXIII, XXXII, XXXV, XLVI. — Liv. VII, ch. IV, V, VII, XVI,

xx, xxi, xxix. — Liv. viii, ch. xxviii, xxix, xxxi, xli, xlii, xliii, xliv, li. — Liv. ix, ch xx, xxxiv. — Liv. x, ch. ix, xi, xvii, xviii, xxvii.

Rigonthe, fille de Chilpéric et de Frédégonde, liv. vi, ch. xxxiv, xxxv, xxxviii, xxxix, xlv, t. ii. — Liv ix, ch. xxxiv, t. iii.

Berthegonde, fille d'Ingeltrude, parente de Gontram (voy. notre liv. ii, ch. iii). Liv. ix, ch. xxxiii, t. iii. — Liv. x, ch. xii, t. iv.

Chrodielde, fille naturelle du roi Charibert, religieuse du monastère de Poitiers (voyez notre liv. ii, ch. iii). Liv. ix, ch. xxxix, xl, xli, xliii, t. iii, p. 378. — Liv. x, ch. xv, xvi, xx, t. iv, p. 70 à 82.

Sainte Radegonde, reine, femme du roi Clotaire, fondatrice du monastère de Poitiers, liv. iii, ch. iv, vii, t. i, p. 284. — Liv. vi, ch. xxix. — Liv. ix, ch. ii, xxxix, xl, xli, xlii. — Liv. x, ch. xv, xvi.

CHAPITRE IV.

NOTE A.

LES FEMMES ET LES FILLES DE CHARLEMAGNE. — JUDITH, FEMME DE LOUIS-LE-DÉBONNAIRE.

Les monuments figurés relatifs à Charlemagne ou à sa famille sont d'une assez grande rareté ; on connaît cependant treize portraits, soit en pied, soit en buste, de cet empereur, tous antérieurs au quinzième siècle. Le plus ancien remonte au neuvième ; c'est une fresque de proportion colossale du Musée sacré à Rome. Voyez Guénebaud, Dictionnaire iconographique, etc., t. i, p. 246.

Femmes de Charlemagne. Maillot et Martin, Costumes français et étrangers, Atlas du t. iii, n° x, donnent les portraits d'Hirmintrude, d'Hildegarde et de Luisgarde; mais on ne peut les considérer comme authentiques. Dans le Bulletin archéologique du comité des arts et monuments, t. ii, p. 45, on trouve l'épitaphe de Fastrade, femme de Charlemagne. — Dans le Voyage littéraire de deux Bénédictins, etc., 1724,

in-4°, p. 290, on voit le dessin d'une reliure qui représentait, disent les auteurs, Charlemagne, sa sœur Ada, et d'autres personnes de la famille impériale; les éditeurs du Magasin pittoresque, vol. de 1845, p. 297, ont reproduit cette gravure, mais la désignation que donnent les Bénédictins n'est pas exacte : on ne peut voir dans ces figures que celles de quelques princes du Bas-Empire. — Vie de la bienheureuse Hildegarde, femme de Charlemagne, par Modeste de Saint-Amable. Monarchie sainte, t. II, p. 442. — Vie de Charlemagne, par Gaillard. Paris, 1819, 2 vol. in-8°. — Judithæ Augustæ Franciscæ uxoris secundæ Ludovici Pii Elogium historicum, auctore Georg. Ch. Gebavero, etc. Lipsiæ, 1720, in-4°.

Voyez sur cette impératrice : — Œuvres d'Eginhart, réunies pour la première fois, etc., par A. Teulet, 2 vol. in-8°. Paris, 1843, in-8°. — T. I, p. 334; t. II, p. 71 à 75. — Chroniques de Saint-Denis, t. II, p. 341, 364, 368, 391, 407. Édition de M. P. Paris. — Claude Fauchet, Antiquités françaises, édit. in-4, Paris, 1610. Liv. VIII, folio 289 verso. — 301 recto, 302 verso. — folio 305 recto; folio 309 verso.

LIVRE DEUXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

NOTE A.

STATUES DE LA REINE BERTHE.

Les statues de la reine Berthe, vulgairement nommées statues de la *reine Pedauque*, c'est-à-dire les statues d'une reine tenant une quenouille à la main, et ayant un pied d'oie, se trouvaient autrefois au portail de plusieurs églises. Ainsi l'on en voyait une à l'église de Saint-Pourçain en Auvergne, à celle de Saint-Benigne de Dijon, de l'abbaye de Nesles, de l'église Saint-Pierre à Nevers, et de l'abbaye Saint-Germain-

des-Prés à Paris. Quelques-unes de ces statues ont été reproduites dans les ouvrages suivants : Montfaucon, Monuments de la monarchie française, t. I, p. 192. — Annales ordinis sancti Benedicti, t. I, p. 169. — Dom Bouillard, Histoire de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, p. 296. — Alex. Lenoir, Atlas des monuments français, fig. IX. — Quant à l'histoire de cette statue et des traditions auxquelles elle avait donné lieu, il faut voir : Lebeuf, Conjectures sur la reine Pedauque, etc., t. XXIII, des Mémoires de l'Académie des inscript., in-4°, t. XI, p. 394 de l'édition in-12. — Bullet, Mythologie françoise : Dissertation sur la reine Pedauque ; réimprimée t. XVIII, p. 140 de la Collection des meilleures dissertations relatives à l'histoire de France, par MM. Leber, Salgues et Cohen, in-8°.

CHAPITRE II.

NOTE B.

STATUES ET AUTRES MONUMENTS RELATIFS A ÉLÉONORE DE GUYENNE.

Une statue provenant du tombeau de cette reine a été reproduite par Lenoir, dans son Atlas des monuments français, pl. XV. Quant à la vie de cette reine fameuse, il faut consulter : — Mathæus Parisiensis (Mathieu Paris), Historia major, etc. Paris, 1644, in-fol. — Jean Bouchet, Annales d'Acquitaine, Poictiers, 1644, in-4°. — L'héritière de Guyenne, ou l'histoire d'Éléonore, fille de Guillaume, dernier duc de Guyenne, femme de Louis VII, roi de France, ensuite de Henri II, roi d'Angleterre, par Isaac de Larrey. Rotterdam, 1692, in-12.

CHAPITRE III.

NOTE A.

STATUES, TOMBEAUX ET AUTRES MONUMENTS RELATIFS A HÉLOÏSE ET ABÉLARD.

Le tombeau d'Héloïse et Abélard, tel qu'on le voit au cimetière du Père-Lachaise, a été plusieurs fois gravé. Voyez

Descript. du Musée des monuments français, t. I, pl. 40. Dans le même ouvrage, t. I, p. 228, M. Alexandre Lenoir a fait connaître un autre tombeau, dont le cénotaphe était entouré de petites figures formant ce qu'on appelle un *convoi*. Dans un ouvrage in-4°, intitulé : *Histoire des femmes célèbres*, on a publié la représentation d'un troisième tombeau avec une figure de religieuse couchée dessus, portant le nom d'Héloïse. Quant aux portraits de cette femme, il n'en existe aucun d'authentique; et le médaillon qu'on voyait naguère encore contre la muraille d'une maison du cloître Notre-Dame à Paris, était relativement tout moderne.

Comme on doit le penser, Héloïse et Abélard ont été l'objet de travaux nombreux dans plus d'un genre; je me contenterai de citer ici les principaux : Petri Abælardi et Heloïsæ opera, ex ms. cod. fr. Amboesii edita, cum ejusdem præfatione apologetica (curante And. Duchesne). Parisiis, 1616, in-4°. — Petri Abælardi et Heloïsæ epistolæ, à prioris edit. erroribus purgatæ, et cum cod. ms. collatæ cura R. Rawlinson. Lond., 1718, in-8°. — Ouvrages inédits d'Abélard, pour servir à l'histoire de la philosophie scolastique en France; publiés par Victor Cousin. Paris, Impr. Roy., 1836, in-8°. — Lettres d'Héloïse et d'Abélard, nouvelle traduction avec le texte à côté; par J.-F. Bastien. Paris, 1782, 2 vol. in-12. — Les mêmes, 1796, 3 vol. grand in-4°. — Ces lettres avaient déjà été traduites et publiées en 1723. En 1722, on avait publié : Nouveau recueil contenant la vie, les amours, les infortunes et les lettres d'Abélard et d'Héloïse. Anvers, 1722, in-12. — Lettres d'Abélard et d'Héloïse trad. sur les manuscrits de la Bibliothèque royale, par E. Oddoul, précédées d'un Essai hist. par M. et madame Guizot, édition illustrée par J. Gigoux. Paris, 1839, in-8°, 2 vol. — Lettres d'Héloïse et d'Abélard, traduction nouvelle par le bibliophile Jacob (Paul Lacroix); précédées d'un travail littéraire par M. Villenave. Paris, 1840, in-18. — La vie de Pierre Abélard, abbé de Saint-Gildas de Ruis, et celle d'Héloïse, son épouse, etc. (par dom Gervaise). Paris, 1728, 2 vol. in-12. — Abélard, par Charles de Rémusat. Paris, 1845, in-8°, 2 vol. T. I, p. 13, sous le titre de *Preuves et autorités de l'histoire d'Abélard*, on trouve l'indication des

travaux anciens ou modernes relatifs à ce personnage et à Héloïse.

Dans un article curieux sur les *monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts*, M. Delisle a publié des vers composés en 1123 par une religieuse d'Argenteuil. Il attribue ces vers, non sans raison, à Héloïse, qui les aurait écrits elle-même sur le rouleau d'après lequel M. Delisle les a copiés. On peut voir sur cette curieuse découverte le t. III (2[e] série), p. 388 de la Bibliothèque de l'École des Chartes. Voici ces vers :

Flet pastore pio grex desolatus adempto,
  Soletur miseras turba fidelis oves.
Proh dolor! hunc morsu sublatum mortis edaci
  Non dolor aut gemitus vivificare querint :
Ergo quid lacrime? quid tot tantique dolores
  Prosunt? nil prodest hic dolor, imo nocet;
Sed licet utilitas ex fletu nulla sequatur,
  Est tamen humanum morte dolere patris.
Est etiam gaudere pium, si vis rationis
  Tristitie vires adnichilare queat
Mors et enim talis, non mors sed vita putatur,
  Non moritur mundo, vivit et ipse Deo.
Ores pro nobis; omnes oramus ut ipse
  Et nos ad Christum perveniamus. Amen.

On connaît deux statues de reine que l'on considère comme les représentations de Bathilde, femme de Clovis II, fondatrice de l'abbaye de Chelles. La plus ancienne, qui représente une religieuse, provient de cette abbaye; elle a été reproduite, t. III, pl. VI, des Recherches sur les costumes des peuples, par Maillet et Martin, in-4°. L'autre statue, qui n'est que du quatorzième siècle, se trouvait dans l'église du monastère de Corbie. Voyez Voyages pittoresques en France, de MM. Taylor et Ch. Nodier, in-f°. Picardie. — Églises, châteaux, beffrois de la Picardie et de l'Artois, par Dusevel, in-8°, 1842-1843.

Pour l'histoire de sainte Bathilde, voyez Recueil des Bollandistes, 30 janvier. — Annales ordinis sancti Benedicti, etc.,

t. II, p. 775. — Vie de sainte Bathilde, reine de France, fondatrice et religieuse de Chelles; par Est. Binet. Paris, 1624, in-8°. — Père Lelong, Bibl. histor. de la France, édition de Fontette, t. II, p. 647.

CHAPITRE IV.

NOTE A.

FIGURE ET TOMBEAU D'INGEBURGE.

La figure en pied de la reine Ingeburge, telle qu'on la voyait sur son tombeau, a été reproduite par M. Alexandre Lenoir, pl. XXVII de l'Atlas des monuments français. — Voir aussi Millin, Antiquités nationales, t. III, n° 33.

Au sujet du tombeau de cette reine, l'abbé Lebeuf, t. XI, p. 196 de l'Histoire du diocèse de Paris, s'exprime en ces termes :

« L'Église de ce prieuré (Saint-Jean-en-l'Isle) est un grand » édifice gothique en forme de croix, et tel que la reine Isem- » burge le fit construire ; il est sans ailes, mais avec des ga- » leries et une nef fort longue. On y voit des sépultures » presque de tous les côtés; la plus considérable est celle » d'Isemburge, qui était dans le chœur, élevée d'un pied ou » un peu plus, et qui en a été ôtée dans le siècle présent » pour être placée au fond de la croisée du côté du midi. » Cette tombe de cuivre la représente avec la couronne et le » sceptre, avec cette inscription autour en lettres gothiques » capitales :

« Hic jacet Isburgis, Regum generosa propago,
» Regia quod regis fuit uxor, signat imago
» Flore nitens morum, vixit patre rege Dacorum
» Inclita, Francorum regis adepta thorum,
» Nobilis hujus erat, quod in orbis sanguine claro
» Invenies raro, mens pia, casta caro
» Annus millenus aderat deciesque vicenus
» Ter duo, ter decem, cum subit ipsa necem
» Felicis duce vitæ subducta caduce.

. . . .

52

L'abbé Lebeuf ajoute en note : « On montre dans l'une des » galeries de cette église une vieille chaise de bois qu'on croit » avoir servi à cette reine pour entendre la messe. »

NOTE B.

FIGURES ET TOMBEAUX DE BLANCHE DE CASTILLE.

Il existe plusieurs monuments figurés relatifs à Blanche de Castille, à Marguerite de Provence et aux filles de saint Louis. Une miniature d'un manuscrit de la bibliothèque d'Amiens représente Blanche de Castille auprès du lit de saint Louis malade. Voyez l'Atlas de l'essai sur les arts en Picardie, par M. Rigollot, 2 vol. in-8°, pl. XXXIII. La reine Blanche sortant de son palais et faisant distribuer des aumônes, vitrail du treizième siècle, provenant du réfectoire de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, reproduit dans l'ouvrage de Lavallée et Reville, Vues pittoresques des salles du Musée des monuments français. — Souvenirs du même Musée, publiés par Biet, in-f°, pl. XV. — Deux figures en pied, l'une dans l'atlas du troisième vol. des Costumes des divers peuples, par Maillot et Martin ; l'autre, pl. XXVII de l'Atlas des monuments français, d'Alex. Lenoir. — Une miniature d'un manuscrit des grandes chroniques de France représente les funérailles de cette reine. Voyez Paléographie universelle de M. Silvestre, t. III, p. 178. Quant au tombeau de cette reine, il faut voir le t. V, p. 231, du Musée des monuments français.

Dans l'Atlas des monuments français, pl. XXX, on voit une statue de Blanche, fille de saint Louis, provenant de l'abbaye de Royaumont. On connaît deux figures en pied de Marguerite de Provence. Dans la première, qui a été prise dans un ancien armorial, cette princesse a le costume de son pays; dans la seconde, elle est vêtue en reine de France. Cette dernière figure provient de l'hôpital des Quinze-Vingts de Paris.

Le tome I de la Collection Gaignières, du cabinet des estampes à la Bibliothèque Royale, renferme plusieurs portraits de femmes de la famille de saint Louis.

Entre autres ouvrages imprimés sur Blanche de Castille, j'indiquerai les suivants :

Blanche, infante de Castille, mère de saint Louis, reine et

régente en France. Paris, 1644, in-4°. (Cette histoire a été écrite et illustrée de quelques anciens actes, par Charles de Combault, baron d'Auteil, mort en 1670.) — Histoire de Blanche de Castille, reine des Français, deux fois régente; par mademoiselle Vauvilliers. Paris, 1841, in-8°, 2 vol. — Histoire de saint Louis, roi de France, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, etc. Paris, 1839, in-8°, 3 vol. — Vie de saint Louis, roi de France, par Le Nain de Tillemont, publiée pour la Société de l'histoire de France, etc.; par M. J. De Gaulle. Paris, 1847, in-8°, 5 vol. Voir principalement les deux premiers volumes de ces deux derniers ouvrages.

NOTE C.

MARIE DE BRABANT, REINE DE FRANCE.

On ne connaît d'autres monuments figurés relatifs à Marie de Brabant qu'un sceau où elle est représentée debout, un sceptre à la main. Voyez dans l'Univers pittoresque de M. Firmin Didot, planches du Dictionnaire hist. de la France, t. II, pl. 296.

CHAPITRE VI.

NOTE A.

COMPTES DE DÉPENSES RELATIFS AU ROI PHILIPPE-LE-BEL ET A SES FILS.

C'est seulement avec le règne de Philippe-Auguste que commence la série des comptes de dépenses des rois et des reines de France, ou des princes et princesses de leur famille; et encore, jusqu'à Charles VI, ces comptes sont de la plus grande rareté. Le savant Brussel, t. II, p. CXXXIX de son *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France*, a publié, malheureusement d'une manière imparfaite, les recettes et dépenses du roi Philippe-Auguste pour les années 1202 et 1203. Ce compte est en latin, et celui qui l'a écrit a enregistré chaque article sans donner aucune explication : quoi qu'il en soit, j'ai pu en traduire quelques passages qui

prouvent que Philippe-Auguste avait dans sa vie privée beaucoup de simplicité. (Voyez livre II, chap. VI.)

Les comptes de dépenses relatifs à saint Louis ou à son fils sont aussi très-peu communs. Voici l'indication des principaux : 1° État de la maison du roi saint Louis, intitulé : Ordinatio hospitii et familiæ dom. regis facta anno Domini 1261, mense Augusto. (Ducange, Observations sur Joinville, p. 108.) — 2° Dépenses pour le couronnement du roi saint Louis, etc. (Même ouvrage, p. 44.) — 3° Détails sur la dépense particulière des rois saint Louis, Philippe-le-Hardi, etc. Extraits du registre de la chambre des comptes intitulé : *Noster*. (Même ouvrage, p. 81). — 4° Dépenses du roi Philippe-le-Hardi, d'après des tablettes de cire de la Bibliothèque royale. (Lebeuf, Mémoire touchant l'usage d'écrire sur des tablettes de cire, t. XX des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, éd. in-4°.) — Les deux états suivants sont encore manuscrits : Gallia militum et clericorum aliorumque gentium hospitii ad. term. Pentecostes, 1231. Ce rôle de toutes les personnes qui recevaient la livrée du roi au commencement de la régence de Blanche de Castille, ne contient pas moins de 224 noms. Officiers domestiques de l'hôtel du roi Philippe III, dit le Hardi. Année MCCLXXIV. Extraits d'un rouleau en parchemin. (Manuscrits de la Bibl. royale, n° 2,340. S. F.)

Les comptes de dépense du roi Philippe-le-Bel et de ses fils sont moins rares que ceux des époques précédentes. Voici l'indication des plus curieux : État de la maison du roi Philippe-le-Bel. (Ducange, Observations sur Joinville, p. 112.— Leber, Collection des meilleures dissertations relatives à l'hist. de France, t. XIX, p. II.) — Fragment du comte des dépenses faites dans la maison de Philippe-le-Bel, pendant les six derniers mois de l'année 1308. Tablettes de cire (p. 145 du Catalogue raisonné des manuscrits conservés dans la Bibliothèque de la ville de Genève, par Jean Senebier, 1779, in-8°). Travail curieux ; le contenu des tablettes de cire y est publié intégralement. — Compte de Michel de Bourdene des choses appartenant à la chambre du roi, de monseigneur Loys de Navarre, son aisné fils, de madame de Navarre et de leurs compagnes depuis la fête de la Nativité

J.-B., MCCCVII (1307), jusqu'à la Nativité de N.-S. en suivant. (Leber, Collection des meilleures dissertations relatives à l'hist. de France, t. XIX, p. 37.) — C'est le compte de moy Gieffroy de Fleury, des receptes et mises faictes par moy, de plusieurs choses appartenant aus chambres nostre sire le Roy, madame la Royne, et de nos jeunes dames leurs filles, du 1er janvier 1319 au 1er janvier 1320. (Leber, t. XIX, p. 58.)

C'est la lettre de l'assiette de terre faicte à la Royne Jehanne de Bourgogne par Philippe de Valois en 1318. (Leber, t. XIX, p. 75.)

Aux archives du royaume, il existe pour le règne de Philippe-le-Long : Journal du trésor du mois de janvier 1321 au mois de mai 1326 (K. Registre nº 1). Pour celui de Charles-le-Bel : Assiete du domaine de Jeanne d'Évreux, année 1325 (K. R. 3). Recettes et dépenses communes du trésor du 1er août 1326 au 1er août 1330 (K. R. 2).

De toutes les princesses de la famille du roi Philippe-le-Bel, on ne connaît que sa femme, Jeanne de Navarre, dont une statue soit parvenue jusqu'à nous. Cette statue était placée autrefois à la façade du collége que Jeanne avait fondé à Paris. Voyez Montfaucon, Monuments de la monarchie française, in-fol., t. II, pl. XXXVII, p. 214.

CHAPITRE VII.

NOTE A.

MINIATURES, STATUES, TOMBEAUX RELATIFS A JEANNE DE BOURBON ET A LA FAMILLE DE CHARLES V.

Plusieurs statues et miniatures représentant Charles V sont parvenues jusqu'à nous. Voyez Guénebaut, Dictionn. iconographique, etc., t. I, p. 249. — Jeanne de Bourbon, sa femme, est peinte dans une miniature d'un manuscrit de Froissart de 1364. Voyez Trésor de la couronne de France d'après Montfaucon, t. I, pl. 119-120. — Atlas des monuments français par Alexandre Lenoir, pl. 39. Cette miniature représente le sacre du roi son mari. Une autre miniature tirée d'un manuscrit des Chroniques de Saint-Denis représente la

cérémonie des funérailles de Jeanne de Bourbon. Voyez Univers pittoresque de F. Didot. Atlas du Dictionn. de l'hist. de France, t. I, pl. 360. — Le tombeau de cette princesse et de son mari a été souvent reproduit; on le voyait au Musée des monuments français. Tome III, pl. 11 des Monuments de la monarchie française de Montfaucon, on voit Louis de Bourbon prêtant serment de fidélité à Charles V dans une des salles de l'hôtel Saint-Pol.

A partir du règne de Charles V et de celui du roi Jean, son père, les comptes de dépenses deviennent assez nombreux et abondent en documents des plus curieux. Voici l'indication de quelques-uns de ces comptes, dans lesquels se trouvent des détails sur les princesses de la maison royale.

1363. Inventaire des meubles du duc de Normandie dauphin (Charles V). Bibl. Royale, nº Mortem. 74.

1350-51. Compte de M. Estienne de Lafontaine, argentier du roy, pour l'an MCCCL (1350). (Leber, Collect. des meilleures dissertations relatives à l'hist. de France, t. XIX, p. 89.)

1351. C'est le compte Estienne de Lafontaine, argentier du roy nostre sire, des receptes et mises qu'il a faictes, à cause de son office, pour le corps du roy, pour monseigneur le dauphin, pour le duc d'Orléans, pour nos jeunes seigneurs, pour leur compagnie, et pour leurs dons, depuis le 3e jour de février (1351) jusqu'au 3e jour de juillet 1352 ensuivant. — Et de rechief pour plusieurs parties délivrées pour les noces de madame Blanche de Bourbon, reine d'Espagne, etc., et aussi pour plusieurs autres parties qui encore estoient à délivrer pour les noces et espousailles de madame Jehanne de France, fille aisnée du Roy, Royne de Navarre. (Leber, t. XIX, p. 100.)

1352. C'est le compte Estienne de Lafontaine, argentier du Roy nostre sire, des receptes qu'il a faites, à cause de son office, depuis le 1er juin MCCCLII (1352) jusqu'au 1er jour de janv. en suivant. (Leber, t. XIX, p. 111.)

1364. Compte du douaire de Jeanne d'Évreux rendu par Jehan du Four. (Archives du roy., K. règ. 4.)

1372. Le compte de l'exécution du testament et darreine

voulenté de feu dame de bonne mémoire madame la Royne Jehanne d'Évreux, jadis Royne de France et de Navarre, et épouse de noble prince le Roy Charles, que Diex absoille, laquelle trespassa le 4e jour de may l'an MCCCLXX. (Leber, t. XIX, p. 120.)



LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

PORTRAITS, STATUES, COMPTES DE LA DÉPENSE DES DUCHESSES DE BOURGOGNE.

Les portraits ou les statues des différentes duchesses de Bourgogne ont été reproduits dans plusieurs ouvrages. Je me contenterai d'indiquer les suivants : Portraits en pied des ducs et des duchesses de Bourgogne, gravés avec leurs armoiries et costumes, dans les Annales de Brabant, par *Harœus*. Voyez Trésor de la couronne de France, t. II, pl. CLXXXII. — Montfaucon, Monuments de la monarchie française, t. III, pl. XXIX. — Millin, Antiquités nationales, t. V, art. LIV, pl. VI.

Alexandre Lenoir, pl. XLI de son Atlas des arts en France, donne les figures en pied de dix-neuf princes et princesses de la maison de Bourgogne sculptées autour du tombeau de Louis-le-Mâle, duc de Flandres. — Voyez, pour d'autres indications, Guénebaut, Dictionnaire iconographique, etc., t. I, p. 174.

Les comptes de dépense relatifs aux princes de la maison de Bourgogne (branche de Valois) sont assez nombreux et renferment de curieux détails. On peut consulter : 1° Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne, etc., etc., Paris, 1729, in-4°, 2e partie, p. 1. État des officiers et domestiques de Philippe dit le Hardy, duc de Bourgogne. — 2° Bibliothèque protypographique ou librairies des fils du roi Jean : Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens. Paris, 1830, in-4°. — Voyez page 110 : Inventaire de Marguerite de Mâle, héritière de Flandre, veuve du duc de

Bourgogne, Philippe-le-Hardi. Page 114 : Inventaire de Marguerite de Bavière, femme de Jean-sans-Peur, morte à Dijon en 1423. P. 327 : Extraits des inventaires de meubles et joyaux de la maison de Bourgogne de 1458 à 1485. — 3° Catalogue d'une partie des livres composant la Bibliothèque des ducs de Bourgogne au quinzième siècle; seconde édition par G. Peignot. Dijon, 1841, in-8°. — 4° Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les documents concernant l'histoire de la Belgique qui existent dans les dépôts littéraires de Dijon et Paris; par M. Gachard, etc. Bruxelles, 1843. 1re partie, Archives de Dijon, p. 180 : Fragment de compte contenant : 1° la dépense de l'hôtel de la duchesse de Bourgogne du 1er juin 1387 au 31 décembre 1388... IIIe La dépense de l'hôtel de mesdemoiselles Catherine et Bonne, de monseigneur Antoine et de mademoiselle Marie, du 1er juin 1387 au 19 décembre 1388. Voir aussi les pages 181 et 182 du même rapport.

CHAPITRE II.

NOTE A.

J'ai remarqué précédemment que les comptes de dépense relatifs au règne de Charles VI étaient plus nombreux que ceux des époques précédentes. Effectivement, soit aux Archives du royaume, soit à la Bibliothèque du roi, soit ailleurs, on peut recueillir des comptes de cette époque et en former un ensemble assez complet. Je n'indiquerai ici que les comptes qui ont rapport à la reine Isabeau de Bavière et à sa maison.

1393-1400. Comptes de l'argentier de la reine depuis 1393 jusqu'au dernier janvier 1399 (1400); rendus par Edmond Raguier. (Arch. du roy. K. reg. 41.)

1398-1403. Comptes des dépenses de l'hôtel de la Royne, commençant au 1er janv. 1397, finissant au 1er juillet 1403; rendus par Jehan le Perdrier et par Pierre Floriot, son successeur. (Arch. du roy. K. reg. 45.)

1398 à 1403. Comptes des dépenses de la maison de la Reine, depuis le 1er janv. 1397 (1398) jusqu'au 1er juillet

1403 ; rendus par Jean le Perdrier, maître aux deniers de la Reine. (Arch. du roy. K. reg. 45.)

1400-1402. Deux comptes des dépenses de la Reine, depuis le 1er février 1400 jusqu'au dernier janv. 1402 ; rendus par Hémon Raguier, argentier. (Arch. du roy. K. reg. 42.)

1403-1407. Cinq comptes de l'argentier de la Reine, depuis le 1er février 1402 jusqu'au dernier septembre 1407 ; rendus par Jehan le Blanc, registre mutilé, contenant 198 feuillets. (Arch. du roy. K. reg. 43.) — Ces comptes sont très-détaillés et abondent en renseignements précieux. On y trouve la dépense de la reine et celle des princes et princesses ses enfants.

1403-1406. Comptes des dépenses de l'hôtel de la Reine du 1er juillet 1403 à décembre 1406 ; rendus par Pierre Floriot, maître de la chambre aux deniers de la dicte dame. (Arch. du roy. K. reg. 46.)

1409-1411. Comptes des dépenses de l'hôtel de la Reine du 30 décembre 1409 au 30 septembre 1411 ; rendus par Hémon Raguier, conseiller et trésorier-général de la Royne. (Arch. du roy. K. reg. 48.) -- On trouve dans ce registre la liste des dames d'honneur, des femmes de chambre et des autres officiers domestiques de la reine, des princes et des princesses ses enfants. Voyez plus loin Note B.

1415. Compte des dépenses de l'hôtel de la Reine ; rendu par Thevenin le Bailly, clerc des offices de la Reine, de mars 1414 au 6 avril 1415 après Pâques (1416). (Arch. du roy. K. reg. 47.)

1415-1417. Comptes des menus plaisirs de la Reine, du 1er mars 1415 au 18 avril 1417 (registre en papier). (Arch. du roy. K. reg. 49.)—Voyez les extraits de ce compte, deuxième partie de la Note B.

1420. Compte de la dépense de la maison de la Reine, du 21 mai au 18 septembre 1420. (Arch. du roy. K. reg. 44.)— Dans un article de ce compte intitulé : Draps d'or et de soye, j'ai remarqué le détail suivant : A Jehan de Vallières, marchant, demourant à Troyes, pour deniers à luy paiez qui deubz lui estoient, c'est assavoir la somme de xvi l. tz. pour la vente, bail et délivrance pour certaine quantité de soye, fil d'or et d'argent de Chypre, baillé et délivré par le commande-

ment de la Royne à madame Katerine de France, Royne d'Angleterre, et aussi pour refaire le ciel de drap d'or à fleurs de lis de la chappelle de la dicte dame, pour ce par quittance du dit Jehan de Vallières, donnée le XVIIIe jour d'octobre l'an mil CCCC et vingt, et rendu à court la dicte somme de XVI l. t., valant XII f. XVI^s P.

NOTE B.

Les deux extraits qui suivent sont empruntés aux registres des dépenses de la reine Isabeau de Bavière, dont j'ai donné l'indication dans la note précédente. Le premier de ces extraits fait connaître le nom des dames et des officiers qui composaient la maison de cette princesse, ainsi que le prix des gages que les uns et les autres recevaient chaque année. Le second extrait est pris dans un registre sur papier qui contient la dépense particulière de la reine. Ce compte n'a pas moins de six cents articles. J'ai choisi les plus remarquables, en réunissant sous un même titre tous ceux qui se rapportaient à la même matière. Voici dans quel ordre je les ai classés : 1° *toilette*, 2° *manger*, 3° *demeures et ameublements*, 4° *musique et bateleurs*, 5° *nourriture*, *entretien d'animaux et d'oiseaux*, 6° *aumônes et objets divers*. J'ai eu soin d'indiquer en tête de chacun des articles la date du jour où la dépense qui s'y trouvait mentionnée avait été ordonnée. J'ai cru pouvoir supprimer à la fin de chacun des articles, les formules employées par le clerc rédacteur de ce compte, formules qui, sans rien faire connaître que la date, ne laissaient pas que d'être assez étendues. Par exemple, dans un article ainsi conçu : « A Jaquinot, » Petit, Jehan d'Avignon, Jehan Facien l'aîné, Jehan Facien » le jeune, Armant Waguemutier, Jehan Voizart, Du Ver- » delet, tous menestrels du Roy, aus quels la dicte dame or- » donne pour une foiz, pour et en récompensation de ce qu'ils » avoient joué et corné par plusieurs foiz devant elle, par » commandement d'Alizon, le premier jour d'avril, par cedule » donnée le IIIIe jour du dit mois d'avril, l'an M CCCC et XV » (1415), et quittance, C. s. valent IIII^{xx} f. » je me suis arrêté à ces mots : *par commandement d'Alizon*, en ayant soin d'ajouter *etc.*, afin de prévenir que je ne reproduisais pas

l'article tout entier. J'ai traduit ainsi la date en tête de l'article : 1er avril 1415. La troisième division, *demeures et ameublements*, est l'une des plus curieuses ; on y trouve des détails sur l'ameublement de l'hôtel Saint-Pol, sur les châteaux de Corbeil, de Vincennes, de Saint-Germain, de Fontainebleau, où la reine passa quelque temps dans l'espace des années 1415, 1416 et 1417.

Extraits d'un registre des recettes et dépenses d'Isabeau de Bavière pour les années 1408, 1409. (Archives du royaume, K. reg. 48.)

Pensions des dames et damoyselles et autres gens et officiers de la Royne de l'année commençant le premier jour d'octobre, l'an mil cccc et VIII.

C'est assavoir que la Royne par ses lettres données à Paris, le XIIe jour d'avril après Pasques, l'an mil cccc et IX (1409), a voulu et ordonné la somme de VIIm IIJc l. f. estre distribuée, baillée et despensée par le dit Hémon Raguier (*trésorier de la royne*) aux personnes cy après nommées :

1° A mademoiselle Jehanne de Luxembourg VIc f. pour sa pension de la dite année, fixée au derenier jour de septembre mil cccc et neuf. . . . . VIc l. t.

2° A madamoiselle Bonne des Vicontes, à laquelle la Royne a pareillement ordonné par ses dictes lettres, pour sa pension de l'année dessus dicte. . . . . VIIIc f. t.

3° A madame de Mouy, à laquelle la Royne a semblablement, par ses lettres rendues cy-dessus, ordonné la somme de IIc f. pour sa pension de l'année dessus dicte, laquelle somme a esté paiée par ledit Hémon à messire Charles de Saucourt, chevalier seigneur de Mouy, mary de ladicte dame de Mouy, par sa quictance donnée le XVIe jour d'avril, l'an mil cccc et X, après Pasques. Pour ce II f. valent. . . . . IIc l. tz.

4° A madame de Courcy, pareillement pour sa dite pension. . . . . IIc.

5° A madame de Malicorne, naguères trespassée. IIc f. que la Royne par ses dictes lettres, rendues cy-dessus, lui a ordonnées, pour faire prières et aumosnes pour elle. Laquelle somme la Royne par ses autres lettres données à Tours, le XVc jour de

janvier, l'an mil cccc VIII, a mandé estre baillée à ses confesseurs et aumosniers, à maistre Jehan Salaut, son secrétaire, et à maistre Richart Toste, secrétaire du Roy nostre dit sire. pour estre par eux convertie et employée es messes et aumosnes pour remède et salut de l'ame d'icelle deffuncte.

6° A madame de Roussay, IIc francs... reçu par M. de Roussay, chevalier, conseiller, grand-maître d'ostel de la Royne.

7° A madame de Ffeneppemberg d'Allemaigne, pour sa pension de la dicte année. . . . . IIc l. tz.

8° A Annotte Hellebroc, damoyselle de corps de la Royne. . . . . VII xx l.

9° A Ourse Spezequerin, semblablement damoyselle de corps de la Royne. . . . . vij xx l.

10° A Bietrix de Hallebroc, pareillement damoyselle de corps de laditte dame. . . . . VII xx f.

11° A Mahaut de Maulyon, femme de chambre et lavandière de corps de la Royne. . . . . IIIj xx x l. t.

12° A Isabeau de Ruz, ouvrière de l'atour de ladite dame. . . . . xxx f. tz.

13° A une petite fille nommée Isabeau de la Grange, fillole de la Royne, à laquelle la dicte dame a pareillement ordonnancé pour la cause dessus dicte. . . . . xx f. tz.

14° Au sire de Garencières, lors grand maistre d'ostel de la Royne, auquel la dicte dame a ordonnancé pour sa pension des six premiers mois de la dicte année VIIc l. f. laquelle somme a esté paiée à madame Brunissant, vicomtesse de Lautrec, vefve du dit feu monseigneur de Garencières. Vc l.

15° A monsieur de Roussay, à présent grand maistre d'ostel de la dicte dame au lieu du dit seigneur de Garencières, auquel la dicte dame, par ces dictes lettres, a ordonné bailler la somme de XVc f., tant pour sa pension des six derniers mois de la dicte année qu'il a esté ou dit office de grant maistre d'ostel, comme pour les six premiers moys d'icelle année qu'il a esté conseiller d'icelle dame. . . . . XVc f. t.

16° A messire Regnault d'Angennes, conseiller de la dicte dame, chambellan et ayant la garde du corps de monseigneur le duc de Guyenne. . . . . Vc f.

17° A maistre Pierre de l'Esclat, conseiller de la dicte dame. . . . . vc f.

18° A feu l'évesque de Senliz, en son vivant conseiller de la dicte dame. . . . . IIIc f.

19° A frère Michel le Doyen, confesseur de la Royne. IIc l. f.

20° A maistre Jehan Salaut, clerc, secrétaire du Roy nostre sire et premier secrétaire de la dicte dame. . . . . . . c. f.

21° A maistre Jehan le Picart, secrétaire de la dicte dame.

22° A feu maistre Jehan d'Essoye, controleur de la chambre aux deniers et de l'argenterie de la dicte dame. . . c. l.

23° A Jehan Leblanc, argentier de la dicte dame. IIc f. tz.

Autre despense faitte par le dict Hémon des deniers ordonnez pour les dictes pensions, c'est assavoir :

A monseigneur Loys, comte palatin du Rhin et duc en Bavière, frère de la Royne, auquel la dicte dame, par ses lettres données le XIJe jour d'avril après Pasques, l'an mil CCCC et IX, a mandé bailler et délivrer par le dit Hémon Raguier des deniers dessus diz la somme de IIIm f. pour aidier au dit monseigneur Loys à paier les debtes de feue madame Anne de Bourbon, jadis sa femme, laquelle en son vivant demeuroit en la compagnie de la Royne, et à cause de ce avoit pension d'elle. . . . . IIIm f.

(Cette somme fut payée en trois ans. En 1409, mil f.; en 1410, mil f.; en 1411, mil f.)

A mesdames les duchesses de Guienne et la comtesse de Charrelois (Charolais), ausquelles le dit Hémon Raguier par la voulenté et exprès commandement de la Royne a baillé et delivré des deniers ordonnez pour les dictes pensions de l'année dessus dicte la somme de IIIc IIIJxx francs, pour mettre en leurs coffres et faire leur voulentez : c'est assavoir à chacune d'elles XX f. pour chacun mois de la dicte année, comme appert par lettres de la Royne cy rendues, données le XXVJe jour de décembre ou dit an mil CCCC et IX. . . . . IIIc IIIIxx l. tz.

A madame Katherine de Villiers, dame du Quesnoy, estant ou service de mes dictes dames de Guienne et des Charrelois. . . . . IIc f.

Autres deniers paiez par le dit trésorier, tant pour les pensions des dames, damoyselles et autres gens et officiers estant ou service de la Royne et de nosseigneurs et dames ses enfans, pour l'année commençant le premier d'octobre l'an mil CCCC *et neuf.*

1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6° (les mêmes que dans le compte précédent).

7°, 8°, 9°, 10°, idem, en un seul article.

11°, 12°, 13°, idem.

14° A Jehannote la boursière, ouvrière de point de la dicte dame, semblablement pour sa pension de la dicte année. XX.

15° A Gracieuse Alegre, menesterelle du pays d'Espagne, pour sa pension. . . . . XX f.

16° A l'aumosnier, aux chappelains, clercs et sommeliers de chappelle de la Royne, pour leurs gages du dict an. IIIc LX f.

17° (Voir plus haut l'article relatif à Louis de Bavière.)

18° A monsieur Dolehain, conseiller et chancellier de la dicte dame, pour sa pension de la dicte année commençant le premier jour d'octobre l'an mil CCCC IX. . . . . mil f.

19° Voir plus haut, premier état, art. 15.

20° Voir plus haut, art. 16.

21° Voir plus haut, art. 19.

22° Voir plus haut, art. 20.

23° Voir plus haut, art. 23.

24° A Guillaume du Palis, contrereoleur de l'argenterie de la dicte dame et de sa chambre aux deniers. . . . . C f.

25° Au dit Hémon Raguier pour sa pension à lui ordonné par la dicte dame. . . . . mil f. tz.

26° A madame d'Offemont, dame d'onneur de madame de Guienne, pour sa pension de la dicte année. . . . . . IIIIc f.

27° A madame de Quesnoy estant ou service de ma dicte dame de Guienne. IIc f. t.

28° A madame Marguerite, dame de Chasteaux, dame d'honneur de ma dicte dame de Guienne. . . . . . . IIIIxx f.

29° A Hugote de Cissay, première damoyselle de ma dicte dame de Guienne. . . . . LIIIJ f. t.

30° A Isabeau de la Fauconnière l'aisnée, damoyselle d'onneur de ma dicte dame. . . . . LIIIJ f. t.

31° A Jehanne de Rouvres, damoiselle de ma dicte dame de Guienne, *mère de lait du Roi notre sire*. . . . . xxxii f.

32° A Perrette de Chivry, damoiselle de ma dicte dame de Guyenne.

33° A Guillemette de Buissy, semblablement damoyselle de ma dicte dame de Guienne. . . . . xiii t.

34° A Marion, femme de chambre de ma dicte dame de Guienne. . . . . xx f.

35° A Marguerite de Moustiers, première damoyselle de madame de Charrelois. . . . . liiij f. t.

36° A Marguerite de Bretigny, damoiselle d'honneur de ma dicte dame de Charrelois.. . . . . xlij f. t.

37° A Gilles d'Allemaigne, semblablement damoyselle de ma dicte dame de Charrelois. . . . . xlij f.

38° A Isabeau la Bourbonnoise, femme de chambre de ma dicte dame de Charrelois. . . . . xx f. t.

39° A Marion, lavandière de ma dicte dame. . . xviij f. t.

40° A madame de Courcy, l'aisnée, ayant le gouvernement de madame Katherine de France, pour sa pension. iiij^xx f. t.

41° A Jehanne de Rougemaison, damoyselle de ma dicte dame Katherine de France. . . . . xxx f.

42° A Isabeau de la Fauconnière la jeune. . . . . . xxx f.

43° A Jehanne de Ronceparmy, damoyselle de ma dicte dame Katherine. . . . . xxx f.

44° A Thevenete l'Escrivaine. . . . . xx.

45° A Jehanne de Mesnil, ayant le gouvernement de monseigneur de Pontieu. . . . . lx f. t.

46° A Ousanne Riou, damoiselle de mon dit seigneur de Pontieu. . . . . xxx.

A Katherine du Puis, femme de chambre de mon dit seigneur de Pontieu. xx f.

Autres deniers paiez par le dit Hémon, tant pour les pensions de dames, damoysellles et autres gens et serviteurs de la Royne et de nos seigneurs et dames ses enfants, pour l'année commençant le premier jour d'octobre l'an mil cccc *et dix.*

(Rien de différent dans ce compte avec celui qui précède.)

On y trouve cependant un article ainsi conçu, après celui des aumosniers :

A une muette, à laquelle la ditte dame a ordonné de pension pour la dicte année x. f. qui ont esté paiez à Jehan Bernart, demourant à Chavry, emprès Crespy en Vallois, nepeveu de la ditte muette, par sa quittance donnée le IIIe jour de juinq mil cccc et onze x f., valent. . . . . x f.

A Henry de Deuxmouslins, escuier, maistre d'ostel de la Royne, auquel la dicte dame, par ses lettres données le derrenier jour de may, l'an mil cccc et dix, dont le Vidimus est cy rendu, par considération des bons et agréables services que luy a longuement fait ycelluy Henry, tant en l'office de son premier escuyer d'escuirie et au dit office de maistre d'ostel comme autrement en plusieurs manieres, et aussi en aucuns des plus prochains parents et autres du sang et lignaigne d'ycelle dame, et pour lui aidier à soustenir et savoir à toujours honnestement son estat en son service, et à supporter les fraiz et despens que faire lui conviendra pour une grant maladie de goutes que lui est survenue, etc. . . . . II^c LXVI f. XIII^s IIII d.

Extraits d'un compte de dépenses de la reine Isabeau de Bavière pour les années 1415, 1416, 1417, *intitulé :*

« C'est le compte de Thevenin le Bailly, clerc des offices » de l'ostel de la Royne, de l'argent par lui receu pour et » par l'ordonnance et mandement d'icelle dame, pour ycellui » convertir, païer et distribuer à fère son plaisir et vouloir, » pour XIII mois et XVIII jours; commençant le premier jour » de mars CCCC XV (1415), et finissant le XVIII jour d'avril » CCCC XVII (1417). »

1° TOILETTE.

11 *avril* 1415. — A Isabeau l'ouvrière, pour avoir de la fleur pour l'atour de la Royne, etc. . . . . IIII s.

7 *juillet* 1416. — A Gervaise Brice, pour aler de Saint-Germain à Paris querir certaines eaues roses pour la Royne devers la femme Bureau de Dampmartin, par commandement d'Isabeau de la Fauconnière, etc. . . . . VIII s.

22 *juin* 1416. — A Thevenin Courtin, pour ung canebutin et estouppes, pour porter certaines eaues roses de Paris à Corbueil, par commandement de Isabeau de la Fauconnière, etc. . . . . XVI s.

12 *juillet* 1416. — A Jehan Beguin, pour une livre de gosme achetté de lui et délivré à Isabeau l'ouvrière, pour servir à empeser l'atour de ladicte dame, par commandement de madame de Noviant, etc. . . . . vi s.

14 *juillet* 1416. — A Jehan Le Demy, orfève, demourant à Poissy, pour avoir mis à point certaines perles pour ladicte dame, etc. . . . . x s.

13 *février* 1417. — A Isabeau l'ouvrière, pour avoir du savon, pour l'atour de la Royne, etc. . . . . ii s.

3 *mai* 1416. — A Isabeau l'ouvrière, pour avoir de la fleur, pour l'atour de la Royne, iiii s.; et pour un sachet de megis à mettre la fleur, etc. . . . . xvi d.

3 *mai* 1416. — A Jehannette de l'Ours, lingère, pour iii aulnes de toille à fere iii devantières (jupe fendue par derrière pour monter à cheval) pour la Royne, par commandement d'Isabeau, etc. . . . . xviii s.

7 *mars* 1415. — A Corart Grosle, qu'il avoit semblablement presté à la dicte dame, pour achat de deux flacons à la façon d'Allemagne, par commandement de madame de Mouy, etc. . . . . viii s.

16 *mars* 1415. — A Jehan Beguin, marchant d'atour, pour ii grans coiffes de soye jaune délivrée à la Royne pour son atour, par commandement de Bietrix de Ry, etc. . . . . xlviii s.

6 *juillet* 1416. — A Jaquet Saulnier, pour avoir esté du dit Saint-Germain à Paris quere et fere venir par terre les estuves de bois estans à l'ostel de Saint-Pol à Paris, c'est assavoir pour les journées de iiii charpentiers, pour i jour, qui ont desassemblé les dictes estuves et ycelles portées à col devant la fontaine du dit Saint-Pol, à la porte devant, sur la rue, et chargiez en voiture, xvj s. p. — Pour ii voitures, chacune à iiii chevaulx, qui ont admené les dictes estuves où ils ont vacqué pour ii jours à compter leur retour, par marchié fait à eulx, lxxiii s. p. — Pour les journées de iiii charpentiers qui ont ycelles dressées et assemblées au dit Saint-Germain, xvj s. p. — Pour une autre voiture à iii chevaulx qui a admené de Lay au dit Saint-Germain iij cuves, une chaudière et les poppines, où il a vacqué par ij jours, xxiiij s. p. — Et pour les despens du dit Jacquet

et son cheval pour III jours, d'avoir esté au dit Paris et Lay querre et faire venir les dictes besoignes, avecques II jours d'un charpentier qui estoit venu du dit Paris au dit Saint-Germain pour dresser ycelles estuves et son retour à Paris, etc. . . . . xxvj s. p.

2° MANGER.

25 *avril* 1416. — A Jehan Chevance, pour pasté de veau par lui achettez à la Coissonnerie, devant le Sepulchre à Paris, pour la Royne et ses femmes, le jour de Pasques commenciantz, etc. . . . . I écu.

13 *mars* 1415. — A Jehan Guérin, fructier de la Royne, qu'il avoit semblablement presté et baillé du sien pour la dicte dame, pour un quarteron de poires appelées *pinaus*, délivrées devers la dicte dame par commandement d'Alizon, etc. . . . . I f. vault. XVI s.

28 *juillet* 1416. — A Emery Francoys, queux de la Royne, qu'il avoit païé pour poisson appellés *ombres*, apporté de la riviere de Loire à Saint-Germain-en-Laye, par commandement de Bietrix de Ry, etc. . . . . IIII s.

26 *mai* 1416. — A Corart Grosle, qu'il avoit presté à la ditte dame pour l'achat de IIc (deux cent) de truffles bonnes à manger, par commandement d'Alizon, etc.. . . . . XLVIIj s.[1].

23 *mai* 1416. — A Jehan Denizart de Meleun, qui avoit donné et présenté à la dicte dame II petis poz de frezes, par commandement de Isabeau l'ouvrière, etc. . . . . . . XVIII s.

20 *juin* 1416. — A Henry Ollevier, qu'il avoit paié et presté du sien pour l'achat de III fromaiges pour la Royne, etc. . . . . VIII s.

5 *juillet* 1416. — A Thevenin Bridel, pour carpes bonnes à manger, pour la Royne, et par luy achettez et paieez, par commandement d'Isabeau, etc. . . . . XX escus val. XVIII f.

4 *juillet* 1416. — A Thevenin Bridel, qu'il avoit presté du sien, et donné par l'ordonnance de la Royne à une bonne femme qui lui avoit donné et présenté du fruit au Plessis-Piquet, par commandement de Jehannette, etc. . . . . VIII s.

[1] Cet article est très-souvent répété.

Juillet 1416.— A Guillemes de Neufport, pour aller à Saint-Germain, en l'ostel de la dame de Giac lez Corbeil, querre et rapporter certains fruiz pour la dite dame, par commandement de Isabeau de la Fauconnière. . I escu val. XVIII s.

8 *août* 1416. — A Thomas Mitart, pour aler de Paris à Saint-Mamin lez Orléans querre et rapporter des pastez d'ombres pour la ditte dame, et aussi pour iceulx faire peschier en la riviere de Loire, et faire mettre en pasté ou dit lieu d'Orléans, etc. . . . . IIII escus val. LXXIJ s.

11 *novembre* 1416. — Pour nefles, pommes et poires pour la dite dame, etc. IIII s.

. . . . 1417. — Pour composte de choux, avecques un pot de terre pour la dicte dame, etc. . . . . IIII s. VIII d.

15 *août* 1416. — A Henry Ollivier, qu'il avoit paié du sien à une bonne femme pour noizettes par elle livrées devers la Royne, par commandement de madame de la Granche, etc. . . . . VIII s.

11 *avril* 1415. — A Jehan Petit, pour pommes d'oranges, qu'il avoit paiées du sien pour la dite dame, etc.. . . XIJ s.

15 *novembre* 1416. — A Hervy de Cartulan, sommelier de l'eschanconnerie de la Royne, pour vin par lui acheté et paié pour la dicte dame, par commandement d'Alizon, etc.

23 *mars* 1416. — A Regnaut Morel, pour un pot de *damas plein de gingembre vert*, ycellui gingembre pesant III livres et demi, délivré devers la Royne, par commandement d'Alizon, etc. . . . . LIIII s.

27 *août* 1416. — A Andriet Le Maire, pour frammaiges qu'il avoit achetés et paiez pour la Royne, elle estant en la conciergerie de Saint-Pol, etc. . . . . XX s.

3° DEMEURES ET AMEUBLEMENTS.

8 *mars* 1415. — A Jehannette de Tours, lingère de la Royne, qu'elle avoit presté et paié du sien pour un lit fourny de couste et de coissin, pour le retrait de la dite dame, etc. . . . . III escus val. LIIIJ s.

14 *mars* 1415. — A Thevenin Guiot, sellier, demourant à Paris, pour avoir *feustré* pour la Royne les VIII fenestres et II grans huis de sa chambre en l'ostel de Saint-Pol, et pour ce faire avoir délivré ce qui s'ensuit : c'est assavoir pour une

aulne et demye de vert, xv s., p. l'aulne, valent xxij s. vi d.; pour xiii^c et demi de petis cloz blancs, iiij s. x d.; pour x pièces de rubans, vj s. iii d.; pour ii feustres, iiij s.; et pour sa peine et salère de ce, etc . . . . xvi s.

20 *mars* 1415. — A Jehan le Natier, fourrier, pour certains ouvrages qu'il a fait faire ou logis de la Royne en l'ostel de Saint-Pol, etc. . . . . x s.

20 *avril* 1415. — A Mahier, le charron, demourant à Paris, pour une chaière (chaise) de noier, assise sur un roes, par manière de chariot, pour porter et mener la dicte dame, durant une sienne maladie, par commandement de Isabeau de la Fauconnière, etc. . . . . xxxvj s.

20 *avril* 1415. — A Jehan le Natier, pour peine et plastre d'avoir fait *estouper une huisserie* (boucher une porte) en l'ostel de Saint-Pol, etc. . . . . vij s. iiii d.

16 *mai* 1415. — A Bernart Renugière, jardinier de Saint-Oyn, que la Royne lui avoit ordonné estre baillié pour faire certains ouvrages ès jardins de Saint-Pol, à Paris, etc. . . . . iii f. val. xlviij s.

9 *août* 1416. — A Berthelot de Louvain, serrurier, pour sa peine et salaire d'avoir desassises vii serrures tant es huis des jardins de l'ostel de Saint-Pol, comme de la conciergerie, changées les gardes et faites les clefs neufves et rassises, xxiiii s. p.; et pour ii gros gons et ii gasches par lui mis et assis en l'uis des jardins dessus dis, du costé de l'ostel du Roy, viii s. p.; pour tout par le dit commandement, etc. . . . . xxxij s.

28 *août* 1416. — *Item* pour une petite verrière mise en l'oratoire de la Royne, en l'ostel de Saint-Pol, etc. . . vi s.

24 *octobre* 1416. — A Jacquet Saulnier, pour vi grans fouez de nerfs de beufs, garnis de grosses sonnettes, délivrées aux varlès et gens de la chambre d'icelle dame, pour chasser les chiens, par commandement de Jehannette, etc. . . . . x s.

28 *octobre* 1416. — A Jehans de Chaalons, serrurier, pour une grosse serrure à ressort, fermans à ij clés, garnis de iiii grans crampons, et une gasche mise et assise en l'uis par lequel l'on va des galeries de Saint-Pol es jardins d'illec, etc. . . . . xxiiij s.

28 *octobre* 1416. — A Jehan Chevance, qu'il avoit paié du sien pour l'achat d'un grant carreau couvert de sarge vermeille, contenant III quartiers de long et demie aulne de lé, par lui achetté, pour servir à couchier dessus les femmes qui veillent de nuit devers ycelle dame, c'est assavoir pour II quartiers de sarge vermeille x liv. de plumes appellées fleurin, le coustil et le contenant en droit avecques la façon, pour tout, etc. . . . . XLIIJ s.

30 *novembre* 1416. — A Jacques Saunier, qu'il avoit paié du sien pour la Royne : c'est assavoir pour les estuves de la conciergerie de Saint-Pol, etc., XIJ s.; et pour avoir fait desassembler et rassembler, recingler et relier tout de neuf II cuves à baigner pour la dicte dame, compris le portage, etc. . . . . XIIIJ s.

30 *novembre* 1416. — A Jacquet Rubé, huchier, pour une table de noyer faicte en manière de fourme, contenant environ v piez de long et pié et demi de large, avec une formette et une table de mesme, achetté de lui et délivré pour manger dessus les dames du corps de la Royne, par commandement de Jehennote, etc. . . . . XXXIJ s.

27 *décembre* 1416. — A Loys Maichau, charbonnier, pour II grosses sommes de charbon par lui livré, pour mettre en un charriot de fer pour mener le long des galeries de l'ostel Saint-Pol à Paris, pour ycelles eschauffer, par commandement d'Alizon, etc. . . . . XXVIII s.

7 *janvier* 1416. — A Jehan le Natier, pour le louage d'un chariot de fer par VIII jours avec le portage et le reportage, auquel a esté fait feu de charbon pour eschaufer les galeries de l'ostel de Saint-Pol, par commandement d'Alizon, etc. . . . . II escuz, pour ce XXXVI s.

13 *mars* 1415. — A la dicte Alizon qu'elle avoit semblablement presté pour la dicte dame, c'est assavoir pour plusieurs clefs mises par l'ordonnance de la dicte dame en l'ostel de Saint-Pol, VIIJ s.; et pour VI sourisières pour la chambre et retrait d'icelle dame, VJ d. . . . . val. XIIJ s.

6 *janvier* 1416. — A Hermant de Couloingnes, peintre, pour sa peine et salère d'avoir blanchi les galeries de l'ostel Saint-Pol à Paris, etc. . . . . XXXIJ s.

10 *août* 1416. — A Jehan le Natier, qu'il avoit paié du sien

certains ouvrages qu'il a fait faire tant es jardins comme es treilles de Saint-Pol, par l'ordonnance de la Royne, pour ce xxiiij s., p. Pour avoir fait curer et nettoyer le puys des dicts jardins, xviii s. Pour un panier de harens achetté pour la dicte dame, viii s.; et pour un collier à cheval avecques une paire de trais achettez pour tirer l'eaue au puys des dis jardins, xvj s., p. : pour tout, etc. . . . . lxvj s.

CHATEAUX DU BOIS DE VINCENNES, DE CORBEIL, DE FONTAINEBLEAU, DU PLESSIS-PIQUET, DE SAINT-GERMAIN.

6 *mai* 1416. — A Jehan de la Dictée, serrurier, demourant au bois de Vincennes, pour avoir fait livrées et assises de deux grans serrures garnies de clefs et crampons, par lui assises en la porte du pont levis de la porte du chastel du dit bois de Vincennes par laquelle l'en va es jardins, etc. xviii s.

17 *mai* 1416. — A Alizon, femme de chambre de la Royne, qu'elle avoit presté à la dicte dame pour chandelle de sieuf, par elle achetté pour allumer aux lambroisseures qui ouvroient en la chambre de la dicte dame, au bois de Vincennes : pour ce. . . . . ii s. viii d.

27 *mai* 1416. — A Jehan le Natier, qu'il avoit paié du sien pour la façon de ii treilles de fer mis et assis ou retrait de la Royne, au chastel du bois de Vincennes, par commandement d'Alizon, etc. . . . . viii s.

30 *mai* 1416. — A Adement le Doyen, qu'il avoit paié du sien pour une voiture qui avoit amené de Paris au bois de Vincennes la couste et coissin de la Royne, par commandement d'Alizon, etc. . . . . iiii s.

2 *juin* 1416. — A Jousnes, maderinier en l'ostel de la Royne, que icelle dame lui avoit ordonné estre baillé pour plusieurs voirres, godez de Beauvez, et autres vaisselles à boire qu'il a baillé et delivré devers la dicte dame; c'est assavoir depieça pour xii s., p., et de présent pour xviii s. p.; pour ce, par commandement de Jehannote, etc. . . . . xxx s.

16 *juin* 1416. — A Maussart, pour aler de Corbueil à Meleun querre et fere venir vi tappis de cuir servans par terre, pour la chambre de la Royne, en ce comprins le louage de ii chevaulx pour i jour qui ont apporté les diz cuirs, par commandement de Jehannote, etc. . . . . viii s.

16 *juin* 1416. — A Audriet le Maire, pour avoir esté pour et par l'ordonnance de la Royne de Paris à Fontainesbleau, pour le fait des ouvrages d'illec, où il a vacqué pour IIII jours, pour ce XL s. p. — Et pour les despens et salères d'un potier d'estuves et d'un cheval de louage por les diz IIII jours qu'il a menée avecques lui audit lieu, XXXII s. p. Pour tout, par commandement de Isabeau de la Fauconnière, etc. . . . LXXII s.

20 *juin* 1416. — A la dicte dame (à la Royne) comptant par Bietrix du Ry pour rendre à Grosmenil, qu'il avoit paié du sien aux ouvriers qui avoient refait et remis à point le pont et l'uis du chastel de Corbueil, et pour cordes à ce nécessaires, etc. . . . . XXIIIJ s.

20 *juin* 1416. — A Henry Stier, demourant à Corbueil, pour II seaux de boys, avecques une grant corde, qu'il avoit livrés pour tirer l'eaue de la rivière de Seine es galleries du chastel du dit Corbueil, par commandement de Isabeau de la Fauconnière, etc. . . . . VI s.

27 *juin* 1416. — A Gervaiz Morin serrurier, pour IIIJ serrures, l'une à bosse et III à ressort, garnies de crampons, verroulx, et de VIII clefs, par lui mis et assis en plusieurs huis ou logéis de la Royne... à Corbueil, par commandement d'Alizon, etc. . . . . XXIIII s.

22 *juin* 1416. — A Jehan le Refformateur, pour blé en gerbe par lui achetté et paié, pour faire grenée pour la Royne, par commandement de Jehannote, etc. . . . I escu val. XVIII s.

22 *juin* 1416. — A Cambray, servitteur de la dicte dame en son estuve, qu'il avoit presté et baillé du sien pour un ouvrier charpentier et manouvrier, pour un jour, qui avoient faictes appuyes de boys sur les deux pons de la ville de Corbueil pour y passer la dicte dame en venant à Lay; et pour avoir quis et livré le merrien en ce mis et emploié, et avoir à Viry rompu plusieurs fossés ou dit chemin, par commandement de Isabeau l'ouvrière. . . . . . II escus val. XXXVJ s.

22 *juin* 1416. — A Noel le Tellier, maçon, demourant au dit Corbueil, pour avoir fait pour et par l'ordonnance de la dicte dame ou chastel du dit Corbueil ce qui s'ensuit; c'est assavoir: haussé une grant appuye de plastre, en descendant ou caveau, estouppez III fenestres joingnant d'illec, assis et scellé plusieurs gons et gasches, et fait plusieurs autres me-

aux ouvrages; et pour ce faire livré VII f. de plastre pour tout, par commandement de Isabeau de la Fauconnière, ce dit jour, etc. . . . . XL s.

27 *juin* 1416. — A Jaquet Saulnier garde des harnoiz, qu'il avoit paié du sien à IJ compagnons qui avoient apporté de l'eaue de Seine à Lay pour la dicte dame, par commandement de la dicte Alizon, etc. . . . . VIII s.

27 *juin* 1416. — A la Royne comptant par Bietrix du Ry, pour bailler et rendre à Grosmesnil qu'il avoit presté et baillié du sien pour le vin et peine des varlets qui avoient prins deux cerfs, la Royne estant à Corbueil, etc. . . . II f. val. XXXIJ s.

28 *juin* 1416. — A Thevenin Bridel, qu'il avoit presté du sien et donné par l'ordonnance de la Royne, à une bonne femme qui lui avoit donné et présenté du fruit au Plessis-Piquet, par commandement de Jehannote, etc. . . . . VIII s.

6 *juillet* 1416. — A Guillaume de Claville, pour avoir esté de Saint-Germain-en-Laye à Paris, devers la femme Bureau de Dampmartin, querre certaines eaues roses pour la dicte dame, par commandement de Isabeau l'ouvrière, etc. VIII s.

11 *juillet* 1416. — A Andriet Le Maire, pour les despens de lui et de plusieurs maçons, charpentiers et voirriers venus de Paris à Saint-Germain veoir certains ouvrages ordonnez estre faiz par la dicte dame ou chastel du dit Saint-Germain, etc. . . . . II escus valent XXXVI s.

4° MUSIQUE ET BATELEURS.

1er *avril* 1415. — A Jacquinot Petit, Jehan d'Avignon, Jehan Facien l'aisné, Jehan Facien le jeune, Armant Waguemutier, Jehan Voizart dit *Verdelet*, tous menestrels du Roy, ausquels la dicte dame ordonne pour une fois pour et en récompensation de ce qu'ils avoient joué et corné plusieurs fois devant elle, par commandement d'Alizon, etc. C. s. val. IIIIXX f.

11 *avril* 1415. — A Jehan Cardon, joueur de personnages, pour lui VIe de compaignons, qui avoient joué devant la dicte dame *plusieurs farces et jeux*, par commandement d'Isabeau de la Fauconnière, etc. . . . . IJ escus val. XXXVI s.

1er *juillet* 1416. — A la Royne comptant par Isabeau de la Fauconnière, pour bailler à un joueur de *basteaux*, nommé

Mathieu Lestuveur, qui avoit joué devant la dicte dame au Plessis-Piquet, le premier jour de juillet. I escu val. XVIII s.

1er *juillet* 1416. — A Ferry Cabinguet, joueur de basteaux, pour luy IIIe de mesnages de basteleurs, qui avoient joué devant la dicte dame les xj et xij jours de ce présent mois de juillet, etc. . . . . ij escus valent xxxvj f.

6 *juillet* 1416. — A la Royne comptant par Bietrix du Ry, pour donner aux herauls, menestrelz et trompettes estans aux joustes faictes par le Roy à Saint-Pol, le dernier jour de juing, par la dicte cedule. . . . . xxx escus valent xxvII f.

9 *août* 1416. — A Haquin Regnault, faiseur d'instruments, pour l'achat à lui fait de v grans fleustes par lui livrées et baillées, par l'ordonnance de la dicte dame, à Guillaume Piet et à Georges Gausel, ses estuviers, par commandement de Isabeau de la Fauconnière, etc. . . . . III escus valent LIII s.

29 *août* 1416. — A Jehan le Lorrain, cousturier, pour ij aulnes et demie de drap pers, pris de xx s. p. l'aulne, val. LXX s. p. pour II aulnes et III quartiers de blanchet, dont il a fait une hoppelande et un chapperon, donné par la Royne à un nommé Pierre de Ryon, joueur de bedon; et pour la façon des dictes robes et chapperon, en ce comprins l'entailleure de drap de plusieurs couleurs de deux grands almandiers, qui sont es dictes manches de la dicte hoppelande, avecque le drap en ce emploié xxxvj s., qui sont pour tout, ... VI f. XIII s. VI d.

6 *novembre* 1416. — A Jehan du Lige, pour cordes de harpes qu'il avoit achettées et payées pour la Royne, par commandement du Bietrix de Ry, etc. . . . . IIII s.

24 *décembre* 1416. — A messire Jehan Poucin, chapellain de la Royne, que la dicte dame lui avoit ordonné estre baillé pour acheter des cordes pour l'échiquier et harpes de la Royne. . . . . VIII s.

1er *janvier* 1417. — A Pierre de Montigny, joueur de tabour, que la Royne lui donna le jour de l'an, par commandement de Jehannote, etc.

18 *février* 1417. — A Jehan Facien l'aisné, Jehan Facien le jeune, Jehan d'Avignon, Jacquinot Petit et Hermant la Trompei, touz menestrelz du Roy, que la Royne leur a donné pour une foiz, par le dit commandement, etc. . . . . . x f.

3° NOURRITURE D'ANIMAUX DE TOUTES SORTES.

7 *mars* 1415. — A Jacquet Saulnier, garde harnoiz, pour avoir acheter du blé, millet, chanevis et navette, pour les turtes (*tourterelles*) et petiz oiselez de la Royne, par commandement de Alizon, etc. . . . . iiii s.

16 *mars* 1415. — A Thomas Turrichon, varlet de levriers de la Royne, pour avoir gardé et gouverné tant de char comme de lait, depuis karesme prenant jusques au mi-karesme dernier passé, vii chiens de l'extraction des *martelès de Bourbon*, qui sont à la dicte dame; et depuis la dicte mi-karesme jusques à Pasques ensuivant, en avoir nourri et gouverné ij d'iceulx *martelès*, pour tout, par marchié fait à lui pour le dit karesme, et commandement d'Isabeau, etc. . . . . vii escus.

18 *juin* 1416. — A Jehan Royement et Chrestiennot le chevaucheur, serviteurs de madame la duchesse de Guerles, qui avoient donné et présenté à la Royne, de par ma dicte dame la duchesse, iii faucons et iii chiens, par commandement de Isabeau de la Fauconnière, etc. . . . xx escus val. xviii f.

3 *mai* 1416. — A Denisot Galimart, qu'il avoit paié du sien à deux hommes qui avoient aporté des oiselets à la Royne de Paris au bois de Vincennes, par commandement d'Alizon, etc. . . . . vi d.

15 *septembre* 1416. — A Beatrix feit de l'eaue, pour l'achat par lui fait de ii escuelles d'étain pour donner en ycelles à mangier aus chas de la dicte dame, etc. . . . . v s.

27 *septembre* 1416. — A Jehan de Chamoisy qu'il avoit presté du sien pour la voiture d'un cheval à bas, à tout deux paniers, pour porter deux grans cignes de Paris à Crécy, par commandement de la dicte Fauconnière, etc. . . . . xxii.

A Henry Ollevier, sergent d'armes, qu'il avoit paié du sien pour fil d'arichal, pour faire la caige aux oiseaux de la Royne, par commandement de Alizon, etc. . . . . iiii s.

10 *mars* 1416. — A Perrin Saoul, boucher de Nogent-sur-Marne, pour un mouton acheté de lui et délivré au varlet et garde de la *lieparde* (léoparde), envoyée par monseigneur le dauphin à la Royne, pour donner à manger à la dicte lieparde, par commandement de Jehannote, etc. . . . . xviij s.

26 *février* 1416. — A Jehan le Lorrain, cousturier, pour

avoir fait et livré pour le singe de la Royne une robe fourrée de gris, et pour ce faire quis (*cherché*) et livré ce qui s'ensuit; c'est assavoir : pour I quartier de drap pers XX s., pour gris pour la fourrure XVJ s., pour tout par commandement de Jehanne de la Fauconnière, etc. . . . . LX.

26 *février* 1416. — Item, pour un collier de cuir rouge ferré et garni de boucles mordant, et de foret de laton doré, avec une bolle de bois tournant en I sercle de fer avec une grant corde, pour pendre au col du dit cinge, etc. . . . X s.

12 *mars* 1416. — A Robert d'Encie, qu'il avoit paié du sien, pour l'achat par lui fait de II *grosses poulles* pour donner à manger à I chathuyant qui estoit à la Royne, par commandement de madame de Giac, etc. . . . . IIII s.

13 *mars* 1416. — A Martin Fromage, pour l'achat de II moutons pour la lieparde, par commandement de Jehanne la Fauconnière, etc. . . . . XXXVJ s.

13 *avril* 1416.—A Gilet de Savigny, oiseleur, pour VII petiz oiselez en cage, c'est assavoir III tarins et IIIJ chardonnerez, delivrez devers la Royne, par commandement de Jehanne de la Fauconnière, le XXIIe jour de mars, arg. XXIIII s., et depuis pour XV autres petiz oiseaux delivrez comme dessus par le dit commandement, le XXVIe jour de mars. . . . . . . LXXVJ.

6° AUMONES ET OBJETS DIVERS.

8 *mars* 1415. — A maistre Estienne Bruneau, secrétaire de la dicte dame, qu'il avoit paié du sien pour faire *estempre?* certaines oraisons et suffrages es heures de la Royne, par commandement de Isabeau de la Fauconnière. . . . . . . IIII s.

13 *mars* 1415. — A Gillette la Guillemette, pèlerine, pour fere pour la Royne et à sa devocion II IXes (*deux neuvaines*), l'une de saint Fiacre et l'autre de sainte Véronie, pour chacune d'icelle XXVIJ s., valent LIIII s. Et pour la peine, despens, salère de la dicte Gillette, pour XXIJ jours, c'est assavoir XVIIJ jours pour fere sur les lieux les dictes neuvaines et IIIJ jours pour y aller et retourner, pour ce. . . . VI escus pour tout.

13 *avril* 1415. — A la Royne comptant, par la dicte Bietrix du Ry, le jour du grant vendredi, pour offrir à la croix, par la dicte cedule. . . . . III escus val. LIIII.

23 *juillet* 1416. — A messire Jehan Pourcin, chappellain de la Royne, pour ses despens d'avoir esté du dict Saint-Germain au bois de Vincennes, querre et faire venir les orgues de la chapelle d'icelle dame, XVIII s. p. Et pour les despens et salaire d'un homme qui a ycelles orgues apportées du bois au dit Saint-Germain, VIII s. Pour tout, par commandement de Isabeau de la Fauconnière, etc. . . . . XXVJ s.

23 *juillet* 1416. — Deux pelerinages faits pour la Royne par son chapelain et un compagnon de son confesseur : l'un à saint Christophe de Pontoise, l'autre à sainte Genevieve de Nanterre. . . . . IIII f. JX s. p.

6 *octobre* 1416. — Item, pour fere dire messes de Requiem pour femmes, c'est assavoir pour madame de la Granche à son vivant, dame du corps d'icelle dame. . . . . VIII escus. Et pour damoiselle Annette de Hallebroc, en son vivant dame du corps d'icelle dame, X escus. Pour tout, par commandement de Isabeau de la Fauconnière, etc. XVIII escus val. XVI f. III s.

10 *novembre* 1416. — A Jehan Petit, qu'il avoit paié du sien, pour demie aulne de satin bleu renforcié, pour doubler une couverture à heures, pour la dicte dame, avec la façon, par commandement de Bietrix du Ry, etc. . III escuz val. LIIIJ s.

12 *janv.* 1417. — A Jehan Postié, libraire, pour avoir et acheter les estoffes nécessaires pour unes heures que la dicte dame lui a ordonné fere, par commandement de Beatrix de Ry, etc. . . . . VI escuz val. CVIII s.

30 *janv.* 1417. — A Gilet Loy, huchier, demourant à Senliz, pour une haulte tablete de fin cuer de chesne, délivrée au sommelier de chapelle, pour servir en l'oratoire de la dicte dame à dire ses heures, par commandement de J. de la Fauconnière, etc. . . . . X s.

11 *avril* 1415. — A Jehan Petit, pour avoir fait esmouldre les sizeaulx d'icelle dame (la reine). . . . . IIII s.

16 *mars*. — A Droyn Menart, qu'il avait presté à la Royne, dedens le boys de Vincennes, quand elle fut jouer, pour donner aux *ladies*, par commandement de madame de Mouy, etc. . . . . IIII s.

6 *avril* 1417. — A frère Jehan Cambier, compagnon du confesseur, pour paier et bailler à suer Jehanne la brune, religieuse à Saint Marcel, pour XXXVI jours qu'elle avoit jeusné

pour et à la dévocion de la dicte dame, par commandement de J. de la Fauconnière. . . . . xx escuz val. vii liv. iiii s.

8 *mars* 1415. — A Jehan Petit, qu'il avoit presté à la dicte dame, pour donner à une povre femme, par commandement de Bietrix du Ry, le viiie jour de mars, etc. 1 escu vault xviii s.

14 *mars* 1415. — A la dicte dame (à la reine) complant, par Isabeau de la Fauconnière, pour donner pour Dieu et en aumosne, à une bonne pauvre femme, ce dict jour par la dicte cedule. . . . . xviii s.

18 *mars*. — A madame de Noviant, qu'elle avait presté à la Royne le xxie jour de mars, pour donner pour Dieu, à une povre femme, etc. . . . . xviii s.

23 *juillet* 1415. — A Hébert l'escuier varlet de sausserie de la Royne, que icelle dame a donné à lui et à sa femme pour le bien et accroissement de leur mariage, le jour de leurs nopces, par commandement de madame de Mouy. . . . . xii escus val. x l. xvi s.

28 *juillet* 1416. — A Guillaume Denneguy de Saint-Germain en Laye, que la Royne lui a donné, pour ce qu'elle avoit fait tenir sur fons une sienne fille portant son nom, par commandement de Bietrix du Ry. . . v escus val. iiij x s.

25 *aout* 1416. — A Pierre Benoit, pauvre homme mangot (manchot) du païs de Hongrie, auquel la Royne a donné pour Dieu, et en aumosne, par commandement de madame de Noviant, etc. . . . . 1 escu pour ce xviii s.

18 *septembre* 1416. — A Jehan Verdelay, povre homme, auquel la Royne a donné pour Dieu et aumosne, par commandement de madame de la Granche, le xvie jour de septembre. . . . . viii s.

5 *mai* 1416. — A Jean de Cambray, serviteur de la dicte dame (la reine) en son escuierie, qu'il avoit presté et donné pour et du commandement d'icelle dame, à un pauvre homme en mi (au milieu) le bois de Vincennes, ainsi que icelle dame alloit jouer, par commandement de madame de Noviant, etc. . . . . viii s.

28 *mai* 1416. — A Jehan Chevance, qu'il avoit presté du sien et donné par l'ordonnance de la dicte dame à un homme qui avoit joué du bedon devant elle, par commandement de Bietrix du Ry, etc., pour ce. . . . . xviii s.

31 *mai* 1416. — A Guillemete, cinq solz, que la Royne lui avoit donné et présenté des guines (*guignes*) nouvelles, par commandement de ladite Alizon, le dernier jour de may, et par la dicte cedule. . . . . x s.

24 *juin*. — A un povre homme ladre, que la dicte dame lui ordonna estre baillé pour Dieu et en aumosne, la veille de Saint-Jehan Baptiste, aux feux, à Lay, par commandement d'Isabeau de la Fauconnière, etc. . . . . x s.

24 *juin*. — A messire Jacques de Boishebert, aumosnier et premier chappelain de la dicte dame, pour donner et distribuer pour Dieu et en aumosne à *plusieurs pauvres mesnagiers*, à Lay, la veille et vigile de Saint-Jehan Baptiste, etc. c. VIII s.

11 *novembre*. — A Jehanne de Cotherel, damoiselle du corps de madame Katerine de France, qu'elle avoit presté et baillé du sien par l'ordonnance de la Royne, pour le baptisement d'un enfant que ma dicte dame avait tenu sur fons, etc. . . . . XVIIJ s.

16 *décembre* 1416. — A Gilet Curas, varlet de porte, pour les despens d'un povre homme estans es prisons de Sainte-Geneviève à Paris, qu'il avait paiez par l'ordonnance de la dicte dame, par commandement de la dicte Alizon, etc. XVI s.

26 *décembre* 1416. — A Toussains de la Ruelle, somellier de la chapelle de la Royne, qu'il a paié et baillé du sien aux enfans d'aube de la saincte chapelle du Palaiz, que la dicte dame leur avoit, et a de coustume donné chacun an, pour fere leur feste le jour des Innocens, par commendement de Bietrix du Ry, etc. . . . . IIII l. x s.

6 *janvier* 1417. — A Perrin Margot, drappier et cousturier, demourant à Paris, pour avoir livré les parties qui s'ensuivent, pour vestir, par l'ordonnance de la Royne, pour Dieu et en aumosne, ung povre jeune enfant muet. C'est assavoir pour III aulnes de gris pour fere une robe, un chapperon doublé et une père de chausses de mesme, XII s. p. l'ausne, valent XXXVI s. — Pour III aulnes I quart de blanchet, pour doubler la dicte robe et fere un blanchet X s. l'ausne val. XXXII s. VI d. Pour ung aune de toelle pour doubler ledit blanchet III s. IIII d. Pour une pere de souliers IJ s. VIII d. Une sainture de cuir XIJ d., et pour la façon des dictes robes, blanchet, chausses

et chapperon XVI s. p. Par commandement de madame de Giac, etc. IIII f. XV s. VI d.

6 *janvier* 1416. — A Thomassin Collier, clerc escrivain, demourant à Paris, pour sa peine et salaire d'avoir transcript et coppié les dettes deues par la dicte dame, et mises en la chambre des comptes du Roy nostre sire, tant par Me Pierre Fleuriot, lors maistre de sa chambre aus deniers, Adam de Bragelone, maistre de ses garnisons de vins, comme par Jehan le Blanc, son argentier, par commandement de Isabeau de la Fauconnière, etc. . . . . X s.

En tête du manuscrit de l'*Apparition* de *Jean de Meung* (voyez livre III, ch 2), on trouve une miniature représentant Valentine de Milan ; cette miniature a été reproduite dans la publication de la Société des Bibliophiles français, et dans l'ouvrage de M. Aimé Champollion Figeac, *Louis et Charles d'Orléans, leur influence*, etc., etc., 1844, in-8°. Une statue de cette princesse, sculptée par Paul Ponce, a été gravée dans l'ouvrage de Beaunier, *Costumes français*, etc., t. I, pl. CLXI. Une autre statue, provenant de son tombeau, où on la voyait couchée et les mains jointes, faisait partie du Musée des Monuments français. Voyez le t. II, p. 101 de l'ouvrage que M. Alexandre Lenoir a consacré à ce Musée.

CHAPITRE III.

NOTE A.

PORTRAITS ET TOMBEAUX D'AGNÈS SOREL.

Plusieurs portraits d'Agnès Sorel ont été faits, dit-on, même de son vivant. On cite entre autres celui dans lequel cette femme est représentée à mi-corps, avec le sein droit complétement découvert. Il existe des copies de ce portrait dans plusieurs résidences royales, au château d'Eu, par exemple, et au Musée de Versailles. Il y avait un buste en marbre d'Agnès Sorel à l'ancien Musée des Monuments français (nº 564),

provenant de l'église collégiale de Loches. Voyez Alex. Lenoir. Musée des Monuments français, etc. t. v, p. 226.

Après la mort d'Agnès Sorel, l'un de ses exécuteurs testamentaires, Étienne Chevalier, qui, dit-on, avait été son amant, voulut perpétuer le souvenir de cette dame et des regrets que sa perte lui causait : « Il se fit peindre, dit Dreux de Radier, » avec un rouleau qu'il tenait à sa bouche, chargé d'un *rebus* » où l'on avait écrit le mot *tant;* ce mot était suivi d'une aile » d'oiseau ; ensuite venait le mot *vaut*, puis une selle de cheval, les mots *pour qui je*, et un *mors* de bride. Tout cela » voulait dire : *Tant elle vaut celle pour qui je meurs....* On a » encore d'autres preuves du même genre et aussi décisives » de leurs liaisons. Dans une grande maison sise à Paris, rue » de la Verrerie (qui appartenait à Étienne Chevalier, et qui » a passé de sa famille dans celle de MM. Sallo, de laquelle » était le célèbre et premier auteur du *Journal des Savants*), » on a vu long-temps, et peut-être voit-on encore autour du » cintre de la porte d'une petite cour qui conduit au jardin, » un autre *rebus* ou hiéroglyphe. Il est gravé en grandes lettres à l'antique sur la pierre, avec des feuilles dorées entrelacées. On y lit : *Rien sur elle n'a regard*, et cela en cette » façon : *Rien sur L n'a regard*. La finesse du *rebus* est » que le nom de *Surelle* ou *Sorel* s'y trouve employé ... » (*Mémoire hist. sur les Reines et Régentes de France*, etc. t. III, p. 205.)

Deux monuments funéraires ont été élevés à la mémoire d'Agnès Sorel : le premier dans l'église collégiale de Loches; le second au milieu de la chapelle de la Vierge de l'église de Jumiéges. Le premier de ces monuments existe encore aujourd'hui, mais ce n'est pas sans avoir éprouvé quelques vicissitudes. Ce mausolée, placé au milieu du chœur de cette église, était de marbre noir; la figure en pied et couchée de la belle Agnès surmontait le mausolée; deux anges tenaient un oreiller de marbre sur lequel reposait sa tête; deux agneaux étaient à ses pieds. On lisait autour du tombeau cette épitaphe : CY GIST NOBLE DAMOISELLE AGNÈS DE SEURELLE, EN SON VIVANT DAME DE BEAULTÉ, DE ROQUEFERRIÈRE, D'ISSOUDUN ET DE VERNON-SUR-SEINE, PITEUSE ENVERS TOUTES GENS, ET QUI LARGEMENT DONNOIT DE SES BIENS AUX ÉGLISES ET

AUX PAUVRES; LAQUELLE TRESPASSA LE NEUVIEME JOUR DE FEVRIER, L'AN DE GRACE MCCCCXLIX (1449). — PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE L'AME D'ELLE. AMEN.

Au frontispice du mausolée on lisait vingt vers latins assez obscurs; sur une tablette de marbre noir, cachée par le lutrin, et posée derrière la tête de la statue étaient gravés vingt autres vers latins consacrés à l'éloge d'Agnès, et dans lesquels on disait que ses entrailles avaient été inhumées à l'abbaye de Jumiéges. Au-dessus de la balustrade du sanctuaire, du côté de la sacristie, se trouvaient attachées deux tables de cuivre : sur l'une de ces tables se lisaient des vers acrostiches qui n'ont rien de remarquable. (On peut voir toutes ces pièces de vers dans l'ouvrage de M. Delort, intitulé : *Essai critique sur l'histoire de Charles VII, d'Agnès Sorel et de Jeanne d'Arc*, etc. Paris, 1844, in-8°, p. 209, 210, 211.)

Quand Louis XI monta sur le trône, les chanoines de la collégiale de Loches, qui connaissaient la haine du prince contre Agnès, n'eurent pas honte de le prier de faire enlever ce monument de leur église. Le roi parut y consentir, mais il exigea auparavant des chanoines la restitution des biens que la dame de Beauté leur avait légués. Les chanoines profitèrent de la leçon, et le tombeau d'Agnès ne fut pas déplacé. Plus tard, les chanoines renouvelèrent leur demande; en 1772, sous le règne de Louis XV, ils adressèrent une pétition au ministre secrétaire d'État La Vrillière, qui, de son côté, remit au roi une note historique résumant assez bien la question. Louis XV y répondit par ces mots : *Néant, laisser ce tombeau où il est*. Mais, en 1777, les chanoines obtinrent que le mausolée d'Agnès fût transporté du chœur dans la nef de l'église collégiale; un procès-verbal détaillé de cette translation a été conservé.

Les débris de ce tombeau, saccagé pendant la Révolution, furent recueillis par le général de Pommereul, devenu plus tard préfet du département d'Indre-et-Loire. Le 10 nivôse an XIV (31 décembre 1806), le général-préfet procéda à la restauration du tombeau d'Agnès. Ce tombeau fut placé au rez-de-chaussée d'une tour, qui porte le nom de cette femme célèbre, dans les bâtiments de la collégiale, devenus ceux de la sous-préfecture, et on y grava les inscriptions suivantes :

Les chanoines de Loches, enrichis de ses dons, demandèrent à Louis XI d'éloigner son tombeau de leur chœur. — J'y consens, dit-il, mais rendez la dot. — Le tombeau y resta.

Un archevêque de Tours, moins juste, le fit reléguer dans une chapelle. A la Révolution, il fut détruit.

Des hommes sensibles recueillirent les restes d'Agnès. — Et le général de Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire, releva le mausolée de la seule maîtresse de nos rois qui ait bien mérité de la patrie, en mettant pour prix à ses faveurs l'expulsion des Anglais hors de la France. Sa restauration eut lieu l'an 1806, Lemaistre étant sous-préfet.

A ces inscriptions on ajouta les quatre vers suivants, dont François Ier passe pour être l'auteur.

Gentille Agnès, plus de los tu mérite,
La cause etant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloistre ouvrer
Close nonain ou bien devot hermite [1].

Au sujet du monument qui existait à Jumiéges, on lit, dans l'ouvrage de M. Delort, les détails suivants : « Le mausolée » qui avait été élevé à Agnès Sorel, dans la grande église » de Jumiéges, était placé au milieu de la chapelle de la

[1] Dans les poésies de François Ier publiées récemment par M. Aimé Champollion-Figeac, je trouve une rédaction différente de ce fameux quatrain; la voici :

Icy dessoubz des belles gist l'eslite,
Car de louange sa beaulté plus mérite,
Estant cause de France recouvrer,
Que tout ce que en cloistre peult ouvrer
Close nonain ny en désert hermite.

M. Aimé Champollion-Figeac ajoute à ces vers la note suivante : « Nous avons déjà publié cette épitaphe d'Agnès Sorel dans notre *Pa-* » *léographie universelle* (t. III, no 160), ainsi que le fac-simile d'une » quittance signée par Agnès. Voici à quelle occasion cette épitaphe » fut composée par le roi. Le roi, étant chez madame de Boissy, par- » courait un recueil de dessins représentant des personnages célèbres » des siècles précédents. Dans le nombre se trouva celui de la belle » Agnès, alliée à la maison de Boissy. Ce fut alors que le roi composa » et écrivit au bas du portrait de la maîtresse de Charles VII l'épi-

» Vierge. Il était en marbre noir, et avait environ trois pieds » d'élévation. Agnès était représentée à genoux, tenant entre » ses mains un cœur qu'elle était censée offrir à la Vierge pour » la supplier de la réconcilier avec Dieu. On y lisait plusieurs » inscriptions françaises parmi lesquelles on distinguait la » suivante :

» *Gît D. Agnès Seurelle, dame de Beauté, d'Issoudun et de* » *Vernon, décédée le* 9 *février* 1449. *Il n'y a que ses entrailles :* » *son corps gît à Notre-Dame de Loches. Elle donna à cette* » *abbaye le Mesnil et autres terres.*

» Ce monument fut détruit dans la Révolution ; on ne trouva » dans l'intérieur qu'une pierre creusée à plusieurs compar- » timents : les débris en furent dispersés, et le marbre qui » portait des inscriptions fut transporté à Rouen, et servit » de perron à un bâtiment construit au haut de la rue Saint- » Maur, près le Mont-aux-Malades ; il fut engagé en partie » dans le mur de cette construction, et on ne peut lire que le » fragment d'une des épitaphes de la belle Agnès, gravée » sur la tranche de cette table de marbre, en caractères go- » thiques très-élégants. » (*Essai critique sur l'Histoire de Charles VII et de Agnès Sorelle*, etc., p. 223.)—On trouvera

» taphe que nous donnons d'après le manuscrit de ses poésies, avec » une variante tirée d'une copie contemporaine. Voici la variante :

» Que n'est tout ce qu'en cloistre peult ouvrer.

» L'histoire de cette épitaphe nous a été communiquée par M. Vallet » de Viriville, l'un des élèves les plus distingués de l'École des Char- » tes, qui a tiré cette tradition dans des documents originaux. M. Val- » let de Viriville en démontrera l'authenticité dans un curieux travail » qu'il prépare sur l'histoire de la belle Agnès. » (*Poésies de François Ier, de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême ; de Marguerite, reine de Navarre, et correspondance intime du roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour, recueillies et publiées par M. Aimé Champollion-Figeac*. Paris, 1847, in-4°, 1 vol., p. 153.) —On trouvait déjà tous ces détails dans l'ouvrage de M. Deshayes, *Histoire de l'Abbaye royale de Jumièges*, Rouen, 1829, in-8°, p. 100.— Nous ignorons quelles nouvelles preuves a pu recueillir M. Vallet de Viriville en faveur de l'authenticité de ces vers, qui ont été attribués, avec quelques variantes, au poète Mellin de Saint-Gelais.

des détails sur ce tombeau, ainsi que les épitaphes et les vers qui le décoraient, dans l'ouvrage de M. Deshayes : *Histoire de l'abbaye royale de Jumiéges*. Rouen, 1829, in-8°, p. 105-109.

On peut consulter sur l'histoire d'Agnés Sorel les ouvrages imprimés suivants :

Histoire d'Agnès-Soreau (ou Sorel), dame de Fromenteau, favorite de Charles VII, roi de France, p. 49, t. 1er de l'Histoire des favorites, Amsterdam, 1700, in-8°. — Observations sur Agnès Sorel, par le P. (Henri Griffet) ; Histoire de France de Daniel ; édition de 1755, t. VII, p. 337. — Essai critique sur l'Histoire de Charles VII, d'Agnès Sorelle et de Jeanne d'Arc ; avec portraits et fac-simile : par J. Delort. Paris, 1824, in-8°. — Chinon et Agnès Sorel, par A. Cohen de la bibliothèque Sainte-Geneviève ; Paris, 1846, in-12.

NOTE B.

ANALYSE ET EXTRAITS DE DEUX COMPTES DES DÉPENSES DE LA REINE MARIE D'ANJOU. (*Arch. du Roy.* K, *Registres* 55 *et* 56.)

Le premier compte est intitulé :

Le compte de la despence ordinaire et extraordinaire de l'ostel de la Royne pour sept mois et quatorze jours entiers, commençant le XVIJ jour de novembre, l'an mil CCCC vingt et deux, et finissant le dernier de juing en suivant, l'an mil CCCCXXIII.

Folio 5, *recto :* A Jean de Benicourt, dit *Beati*, pour XLI aulnes de nappes ouvrées à l'œuvre de Damas et de Venise, dont on a fait six septains, acheptées de lui par les maîtres d'ostel au prix de XXI s. p. l'aulne, lundi XXI et dernier jour de mai MCCCCXXII, la dicte dame estant à Bourges.

. . . .

Lui pour XLIX aulnes et demi de *touailles* (*couvertures*) des dis ouvraiges, tant serviettes, touailles de pannetier comme de chanevaz. . . . .

Folio 6, *recto : Cuisine.*

Jehan Goupil, potier d'estain, demourant à Tours, pour XII XIIes de platz, XVIII XIIes d'escuelles d'estain, pesans ensemble au poix de Tours Vc LXXIJ lib., achetez de lui par les mais-

tres d'ostel pour le service de la dicte dame, au prix de IIII s. p. la livre, jeudi XXXJ[e] et dernier jour de décembre CCCCXXII (1422), la dicte dame estant à Bourges. . . . .

Folio 8, *recto :* Chambre la Royne.

Jehan Burdelot appothicaire de la Royne, pour plusieurs espices de chambre confites, et appothicaireries par lui livrées au mois de novembre, terme de Noel, CCCCXXII (1422), despensés par la dicte dame, ma damoiselle Jehanne d'Orléans, madame de Tonnère, et autres dames et damoiselles estans en sa compaignie et service, les partyes veues par messeigneurs les maistres d'ostel, lundi XXX[e] et dernier jour du dit mois de novembre, la dicte dame estant à Meun sur Eive, pour ce par quictance cy rendue en plus grant somme. Donné le III[e] jour de janvier M. CCCC XXIII, servant aux articles après en suivans. . . . . CVIII s. p.

Au *folio* 9 commence un long chapitre des dépenses faites pour chercher de l'argent dans les pays encore soumis à Charles VII.

Du *folio* 14 *recto*, au *folio* 24, se trouve une longue liste des dettes contractées par la maison du roi, en blé, en vin, en bois, et autres objets de la plus grande nécessité. Les gages des plus simples domestiques de cuisine figurent au nombre de ces dettes.

Extrait du deuxième compte commençant le premier jour de juillet 1423, et finissant le dernier jour de décembre de la même année :

Folio 30, *recto* : Chambre de la Royne.

Jehan Bourdelot, appothicaire de la Royne, pour plusieurs espices de chambre, c'est assavoir aniz confit, noix confites, sucre rosat, pâte de Roy, pignolat, condignac et autres, prinses et achetées de lui, despensés par la dicte dame, ma damoiselle Jehanne d'Orléans, madame de Tonnère et autres dames et damoiselles, estans en la compagnie et service de la dicte dame, au mois de juillet, les parties veues sur le bureau par mess. les maistres d'ostel, samedi XXXI et dernier jour de juillet, la dicte dame, monseigneur le dauphin et la Royne de Secille à Bourges, argent. . . . . XLII f. X.

COMPTES DE L'ARGENTERIE DE LA REINE POUR L'ANNÉE 1454.
Rég. in-fol. (*Arch. du roy.* K, 55.)

Ce registre commence par des lettres patentes du roi qui donne à Jehan Bochetel, son notaire, l'office de trésorier et receveur-général des finances de la Reine. Ces lettres sont datées du 1er octobre 1454.

Au *folio 4, recto.*

Compte IIIe de maistre Jehan Bochetel, notaire et secretaire du Roy nostre sire, et par le dit seigneur commis par ses lettres patentes cy devant copiées, et rendues à l'office de trésorier et receveur général de toutes les finances de la Royne; et pareillement au fait de l'office de l'argenterie de la dicte dame pour l'année entière, commençant le premier jour d'octobre l'an mil cccc cinquante quatre, et finissant le dernier jour de septembre ensuivant, mil cccc cinquante cinq, etc., etc.

Ce registre est divisé en plusieurs chapitres : les premiers sont relatifs à la recette, et sont ainsi divisés.

1° A Sainte Manehout. . . . . fo IIII, ro.
2° A Chinon. fo IIII, ro.
3° Greniers à sel des quels la Royne prent le prouffit. fo V, ro.
4° Au Pas de Languedoc. . . . . fo V, vo.

Les autres se rapportent à la dépense particulière de la Reine et à celle de ses deux enfants, Charles duc de Guyenne et madame Madeleine de France.

1° Deniers payés en acquit à la Royne. . . . . fo VIII, ro.
2° Deniers baillez comptant à la Royne. . . . fo XIII, ro.
3° A madame Magdeleine de France, comptant. fo XIX ro.
4° Deniers baillez pour aumosnes. . . . . fo XX, vo.
5° Achats de draps de laine. . . . . fo XXIII, ro.

Les chapitres qui suivent sont presque tous divisés en trois parties avec cet intitulé : Pour la Royne; Pour monseigneur Charles de France; Pour Magdeleine de France.

6° Tondaiges de draps de laine. . . . . fo XXVII, ro.
6° Achats de draps de soye. . . . . fo XXIX, ro.
7° Façons de robes et autres habitz faits pour la personne de la Royne. fo XXXV vo.

Autres ouvraiges de menuiserie faitz pour la personne de monseigneur Charles de France.

A Sauveton Fumelle, menuisier, demourant à Chinon, pour avoir fait, le IIIe jour du mois d'octobre, un leutrin pour mon dit seigneur à tenir ses heures devant lui, quant il oyt sa messe. Pour ce. . . . . V s.

A lui pour une tablete carrée assise sur une croisée de fort boys, et sur ung pyé qui tourne, à mettre dessus les poulpitres et livres où aprant mon dit seigneur, par marchié à lui fait. . . . . XX s. etc.

sir, tant aux dames, chevaliers, damoiselles, escuiers et autres de son hostel comme à autres personnes, pour les causes et ainsi que cy après sera déclairé. . . . . fo IIIIxx vo

Ce chapitre est l'un des plus curieux de ce compte ; c'est le plus long, il ne renferme pas moins de 21 feuillets et demi. On y trouve des renseignements sur tous les officiers et domestiques de la maison de la reine, qui étaient fort nombreux ; tous, jusqu'à *Michon*, *folle* de la reine, y sont nommés plusieurs fois.

19o Autres depenses et deniers paiez par l'ordonnance et commandement de la Royne, tant à aucuns marchans desquelz ont été prinses certaines parties de draps données par monseigneur Charles de France, comme à autres personnes pour les causes cy après déclairées. . . . . fo CXIJ.

20o Autre despence et deniers paiez par l'ordonnance et commandement de la Royne, tant pour achatz de drapz de laine et de soye donnez par madame Magdeleine de France, comme autrement, etc. . . . . fo VIxx vo

21o Autre despense faicte par le dict trésorier, par l'ordonnance de la Royne, pour le fait de son escuirie, durant le temps de ce présent compte. . , ... fo VIxx III.

22o Gaiges, pensions et salaires d'officiers extraordinaires. . . . . fo VIxx IV.

A Henry de Vulcorp paintre de la dicte dame, la somme de XXX f qu'elle lui a fait payer comptant pour ses gaiges des mois d'octobre et novembre derreniers passez, et ce dict mois de decembre à X f. par mois, la dicte somme de. . XXX f.

A messire Jehan Lorgimont, astrologien de la dicte dame, la somme de CX s. à lui semblablement payée et baillée pour sa pension de ce dict mois, pour ce. . . . . CX s.

A Nicaise de Crombin, ouvrier de haulte lisse, tappicier et varlet de chambre de la dicte dame dessus nommée, la somme de XXIIII f. XV s., aussi à lui payée par le dict trésorier, pour ses gaiges et pensions de siz escuz par mois, à luy pieça ordonnés par la dicte dame; et ce pour les mois d'octobre et novembre derrenier passez ; et ce dict mois de decembre; pour ce cy la dicte somme de. . . . . XXIIIJ f. XV s. tz.

23o Dons faiz par la Royne. . . . . fo VIxx VII.

24° Voyages, chevauchées et menus messageries faiz par l'ordonnance et commandement de la Royne. . . f° VI^{xx} XVJ.

25° Autre despense faicte par le dict maistre Jehan Bouchetel, commis par le Roy nostre sire à la trésorerie et recepte générale des finances de la Royne, à cause des estraines d'icelle dame du premier jour de janvier mil CCCC LIIIJ escheu ou temps de ce présent compte. . . . . f° VIJ^{xx} I.

26° Autre despence faicte par le dict trésorier à cause des estreines de monseigneur Charles de France du premier jour de l'an mil CCCC LIIIJ, escheu ou temps de ce présent compte. . . . . f° VIJ^{xx}.

27° Autre despense faicte par le dict trésorier à cause des estraines de madame Magdelene de France, du premier jour de l'an mil IIII^{c} LIIIJ, escheu au temps de ce présent compte. . . . . VII^{xx} V.

Extraits : Folio XIII recto. DENIERS BAILLEZ COMPTANS A LA ROYNE.

Folio XVI *recto* : A elle comptant en ses mains le XXVJ jour d'icelluy moi (de juin) qu'elle voult semblablement avoir et bailler manuelement à frère Jehan Rousseau pour le restituer de semblable somme qu'il avoit presté comptant.

A icelle dame le premier jour de may derrenier passé, pour bailler aux *filles joyeuses qui suivent la court*, les quelles viendrent devers la dicte dame demander le May, en trois escus d'or. . . . . III f. II s. VI d.

Folio XXIX *recto* : Achatz de drap d'or et de soye faiz en la présence du dict contrerolleur, tant pour la personne de la Royne comme pour monseigneur Charles et madame Madeleine de France ses enfans.

Pour la Royne :

A Pierre de Janailhac, marchant..., la somme de LX f. X s. que la dicte dame lui a ordonnée et fait paier comptant, pour les parties de drap de soye prinses de luy, dont ont esté faictes robes et autres habitz pour la personne d'icelle dame ainsi qu'il s'ensuit, c'est assavoir :

Pour cinq aulnes de damas noir prins et acheté de luy, le VIIIe jour du mois d'octobre mil CCCC LIIIJ, et delivrées à Je-

han Beaujeu, tailleur de robes et varlet de chambre de la dicte dame, pour en tailler et faire une robe pour icelle dame, au feur de III escus et demy l'aulne, valent XXXVII f. XIII s. IX d.

. . . .

Pour une aulne de satin noir plain, prins et acheté de luy, et par la dicte dame retenue pour faire couvrir des coussinets qu'elle a fait faire à broder dessus, en deux escus d'or.

Au dit Pierre de Janailhac, pour demie aulne de veloux noir plain prins et acheté de lui le xe jour du mois de novembre en suivant ou dit an, et delivré au dit Beaujeu, pour en tailler et faire un mantelet de col, pour la personne de la dicte dame, au feur de IIII f. XVI s. III d. l'aulne, valent . . . . XLVIII s. Id. ob.

. . . .

Folio 30 *verso* : Au dict Jehan de Neufbourg la somme de XXII f. VI s. X d. que la dicte dame luy a ordonné et fait paier et baillé comptant par le dict trésorier pour les parties de draps de soye prinses et achetées de luy, ou mois de mars en suivant mil CCCC LIIIJ, pour icelle dame, ainsi qu'il s'ensuit, c'est assavoir :

Pour trois aulnes et demie de veloux noir plain prins et acheté de lui le XVe jour du dit mois, et délivré au dit Jehan Beaujeu, pour en tailler et faire unes bracerolles à vestir en son lit durant qu'elle a esté malade, au feur de trois escus et demy l'aulne, valent. . . . . XVI f. XVI s. X d. ob.

Et pour quatre tiers de taffetas rouge de Florence prins et acheté de luy le dict jour, et délivré au dit de Beaujeu, pour en faire quatre tayes à couvrir petis aurillers de duvet pieça faicts pour icelle dame, à mettre soubz son chief, au feur de trois escus l'aulne, valent. . . . . CX f.

Au dict Boucher, marchant de Paris, aussi suivant la court, pour huit aulnes de veloux noir plain, prins et acheté de lui le XVIIJ^e^ jour du dict mois, et délivré au dict Beaujeu pour en tailler et faire une robe à colet pour icelle dame, à vestir par sa chambre au relever de sa maladie, au pris de trois escus et demy l'aulne, valent. . . . . XXXVIII l. X s.

. . . .

Au dict Jehan de Neufbourg la somme de IIII f. IX d. p. que la dicte dame luy a fait paier comptant par le dict trésorier,

et qui deue lui estoit par icelle dame, pour ung quartiers et demy de veloux noir à trois poils, du pris de quatre escus et demy l'aulne, prins et acheté de lui le xxvj^e jour du mois de juing mil cccc lv, et delivrez à Simonne de Gault, broderesse, demourant à Bourges, pour entailler et faire une chemise pour les heures de la dicte dame.

. . . .

Folio xxxviij *verso* : A Simonne de Gault, broderesse, demourant à Bourges, pour ses peines et salaire d'avoir fait d'un quartier de veloux plain, acheté de Jehan de Neufbourg, une bourse pour mettre le scel de la dicte dame, et icelle avoir garni et estoffée d'or de Chippre et de soie, par marchié à elle fait. . . . . xiii s. ix d.

A la dicte dame en ses mains, pour en faire ses plaisirs; pour ce cy la dicte somme de. . . . . ix f. xii s. vi d.

A Jehan Barbier, marchant appothicaire, demourant à Mehun-sur-Yeve, pour trois mains de fin papier à escripre et demie livre de cire vermeille, acheté de lui le dict jour et délivré à Marguerite de Marne, femme de chambre de la dicte dame pour son service en sa dicte chambre, à xx d. tz. la main, valent. . . . . viii s. iiii d. t.

A Raoulin de la Rue, marchant de Paris, pour un petit coffret d'ivoire garny et ferré d'argent doré, que la dicte dame fit prendre et acheter de lui, le dit jour et delivrer à elle en ses mains pour sa plaisance, en trois escuz. iiii f. ii s. vi d. t.

. . . .

A Jehan Courtorier, gantier, demourant à Tours, pour une dozaine de paires de gans de chevrotin blancs, par lui faiz pour la dicte dame, prins de lui le dit jour et delivré en ses mains pour son service et pour en faire son plaisir, en un escu. xxvij s. vi d. t.

Folio xl *recto* : A Simonne de Gault, autre broderesse, demourant à Bourges, pour avoir, le vij jour du mois de février, taillé, doublé et faicte d'un tiers de veloux noir tiers poil, et d'un tiers de satin plain noir, une autre chemise pour une petite heure de mon dict seigneur (Charles de France, duc de Guienne) et icelle garnie et estoussée bien à point de frazes aux boutz et brodée tout à l'entour de fil d'or

de Chippre, par elle livrée par marchié à elle faict pour or et façon. . . . . xx st.

Folio LXXJ *recto* : Coffrez, males et bahuz pour la personne de la Royne achetez en la présence du dit contrerolleur.

A André Rochefort, ouvrier de coffres, la somme de XI l. à lui paiée comptant par le dict trésorier, pour un grant coffre de cuir ferré de fer blanc, bien estoffé dedans et dehors, garny de deux serreures et de deux clefs, prins et acheté de lui le VIIe jour du mois d'aoust, et délivré à Guillemine Fueillete, femme de chambre de la dicte dame, pour mettre et garder les draps de lit et autre linge d'icelle dame, par marchié à lui faict. . . . . XI f.

Folio IIII^xx I *verso* : A Jehan Couart, enlumineur, demourant à Bourges, la somme de IX l. XII s. VI d. que la dicte dame lui a fait paier comptant par le dict trésorier, pour une petite heure à l'usaige de Paris escripte de lettre bastarde, bien enluminée et historiée, achetée de luy le dict pris, le IIe jour de janvier et délivrée.

Folio IIII^xx X *verso*. — CHAUSSEMENTE POUR LA PERSONNE DE LA ROYNE.

A Jehan, marchant cordonnier et varlet de la chambre de la dicte dame, la somme de LXXV s. tz., que la dicte dame lui a fait paier comptant par le dict trésorier, pour cinq paires de souliers du pris de V s. t. chacune paire, et pour quatre paires de galoches de liége du pris de XII s. VI d. la paire, par lui faiz ou mois d'octobre mil IIII^c LIIJ, et livrez à la dicte dame, valent aus dicts pris la somme de. . . . . LXXV s. tz.

Folio IIII^xx XV *verso* : Autre despense et deniers paiez par l'ordonnance et commandement de la Royne tant à aucuns marchans desquelz ont esté prinses plusieurs parties de draps de laine, de soye et autres marchandises données par la dicte dame à son plaisir, tant aux dames, chevaliers, damoiselles, escuyers et autres de son hostel, comme à autres personnes, pour les causes et ainsi que cy après sera déclaré.

Autre despense faicte par le dit maistre Jehan Bouchetel, commis par le Roy nostre sire à la trésorerie et recepte générale des finances de la Royne, à cause des estraines d'icelle

dame du premier jour de janvier mil CCCC LIIII, escheu ou temps de ce présent compte.

Pour un plumail d'or à mettre sur une salade par lui faict, par l'ordonnance et commandement d'icelle dame, où avoit une pome d'or faicte richement à lozanges, percées à jour; et dessus icelles lozanges, petites rozectes esmaillées aux couleurs du Roy, icelle (pomme) emplie de duvet rouge de plume d'autrusse, et une autre pomme ronde de duvet blanc des dictes plumes d'autrusse; et dessus plusieurs petiz filetz d'or chargiez des dictes plumes de branlans, en façon de plumail bien richement et par le pié, en façon d'Escot, à plusieurs racines; donnés au Roy nostre sire en estraine au dict jour, le tout pesant sans les dictes plumes deux marcs, deux onces, deux gros or, à XXIJ karatz qui est pour le marc LXVI escuz; ainsi pour le dit or VII^{xx} X escuz XV s. VI d., valent II^{c} VII f. VI d. tz.

Et pour la façon et esmailleure de chacun marc quinze livres tournois qui valent pour les dits II marcs, II onces, II gros. . . . . XXXIIII f. IIII s. IIII d. ob. t.

Pour la garniture d'or d'une fontaine de cristal bien richement ouvrée tout à l'entour de menuz ouvraiges à fueillages, en façon de coronne: et à l'entour de la dicte fontaine, a quatre gargoules d'or bien gentement faictes, d'où sault l'eaue de la dicte fontaine; et dessus le couvercle garny des mesmes le dict ouvrage : et au-dessus du pié de la fontaine garny à fueillage comme dessus; et au dessoubz ou dit pié y a quatre léons d'or bien gentement faiz qui soustiennent la dicte fontaine, donné le dict jour en estraines à madamoiselle de Villequier; et pese la garnison du tout ensemble ung marc trois gros et demy d'or, aloy de XXII karatz, et vault le marc LXVI escus XVJ s. VIII d., qui valent IIII^{xx} XV f. XIIIJ s. II d. tz.

. . . .

Pour un tableau d'or à un esmail de saincte Anne, bien richement esmaillé, l'ymaige esmaillée d'azur, et le champ de l'esmail de rouge cler; le dict esmail bien richement garny d'or à l'entour et en la dicte garnison a petites fleurs d'or esmaillées de blanc, de rouge cler et de bleu; donné le dict jour à la Royne de Secille. Et poise l'esmail, etc.

Pour sept marcs d'argent blanc employez ou menues estraines le dict jour, par la dicte dame, les quelles estraines

sont faictes en façon d'une fleur de Marie ; et au milieu de la dicte fleur y a un *Agnus Dei*, à XII f. tz. pour argent et façon de chacun marc. . . . . IIII[xx] IIII f.

Pour deux onces or trait prins par la dicte dame, pour faire des demys seins à donner le dict jour de l'an à sa plaisance, le dict or trait faict d'or d'escus, pour ce cy en XVIJ escus et demy. XXIIIJ f. I s. III d.

Pour avoir poly une pierre de matiste en façon d'une petite nef, qui estoit toute plaine et la quelle il a taillée et facettes à plusieurs faces en dix escus d'or. . . XIIJ f. XV s. t.

Pour six hannaps d'argent goderonnez, verez et esmaillez au fons avecques une esguiere de mesme, donné le dict jour de l'an à la dame de Monteil, pesans ensemble iceulx hannaps et aiguiere XIIIJ marcs III onces d'argent à VJ s. III d. t.

. . . .

A Pierre de Janailhac, pour une croix d'or où avoit seize rubis, sept perles petites, deux tables de dyamans et unes patenostres de jaspe et cassidoine, où il avoit plusieurs seignaulx d'or, garniz de rubiz et esmeraudes, prins et achetez de lui par la dicte dame et donné le dict jour de l'an au Roy de Secile son frère ; pour cecy pour les dictes croix et patenostres six vingts escus, valent. . . . . VIII[xx] VJ tz.

A Jehan de Neufbourg, marchant, demourant à Tours, la somme de CXV t. X s. à luy ordonné par la dicte dame estre paiée, baillée et delivrée pour les causes qui sensuivent, c'est assavoir, pour seize aulnes de damas violet, prins et acheté de lui et donné par la dicte dame le dit jour à Philippe de Lenoncourt et Lebegue, escuyers du Roy de Secile, les quelz avoient apporté à la dicte dame estraines, de par le Roy et la Royne de Secile, à trois escus et demy l'aulne qui font LVJ escus, valent. . . . . LXXVIJ f.

. . . .

A Henry de Senlis, tabletier, demeurant à Paris, pour deux petiz tableaux d'ivoire, achetez de lui et donnez par la dicte dame, l'un à madamoiselle Loyse de Laval et l'autre à Isabeau de Bournais, en trois escus. . . . . . III f. II s. VI d. tz.

. . . .

Aux serviteurs du contrerolleur de l'argenterie du Roy qui ont apporté à la Royne avecques le dit contrerolleur les es-

traines du Roy, c'est assavoir une grant nef d'argent dorée et de la vaisselle de cuisine en platz et escuelle, pour don à eulx fait en deux escus.

A Jehan de Lannoy et trois de ses enfanz, menestrelz et une trompete avecques eulx, que la dicte dame leur a faict donner en v escus d'or.

Aux heraux d'arme du Roy, aux trompettes, aux portiers, aux gens de l'eschanconnerie, de la panneterie, de la cuisine.

Marie d'Anjou est représentée recevant l'hommage d'un livre dans une miniature que le Père Montfaucon a reproduite t. III, pl. LX des Monuments de la monarchie française. Voyez aussi Trésor de la couronne de France, t. II, pl. CLXXVIII. — Le tombeau de cette princesse se voyait à Saint-Denis, avec celui de Charles VII, dans la sépulture des Valois. Des débris de ce tombeau, détruit en 1793, M. Alexandre Lenoir avait sauvé deux bustes, ceux de Charles VII et de Marie d'Anjou. Il les avait placés dans la salle du quinzième siècle, sous les numéros 85 et 87. Voyez Musée des monuments français, t. II, pl. LXVII, et p. 120.

CHAPITRE IV.

NOTE A.

EXTRAIT DE LA CHAMBRE DES COMPTES RELATIF A JEANNE D'ARC.

Extrait du compte 13 *et dernier de maistre Hemon Raguier, trésorier des guerres du Roy, des receptes et comptes par luy faites à ceux de son dit office, depuis le* 1er *de mars* 1424, *jusques au dernier jour de septembre* 1433.

L'estat du voyage fait à Reims pour le sacre et couronnement illec du Roy nostre seigneur.

Aux capitaines et chefs de guerre cy-après nommez. Lettres patentes du dit seigneur données au chastel de Gien sur

» riographe de la ville d'Orléans (M. Polluche), à qui je l'ai » fait voir, m'a confirmé dans ce sentiment. C'est peut-être » le seul endroit public où soit représentée dans Paris Jeanne » d'Arc qui rendit de si grands services au roi Charles VII » contre les Anglois. Il y a apparence que ces vitrages ne fu- » rent faits que depuis l'an 1436, auquel Paris fut repris sur » ces mesmes Anglois. Pendant qu'ils en étoient encore maî- » tres, en 1431 ou 1432, l'église de Saint-Paul avoit été dé- » diée le second dimanche après Pâques par Jacques du » Chastelier, évêque de Paris, qui tenoit pour le roi d'Angle- » terre. Mais on a plusieurs exemples de dédicaces d'églises » faites avant que les édifices en fussent entièrement ache- » vés. » (*Histoire du diocèse de Paris*, t. I, 524.) — On trouve encore dans un manuscrit du quinzième siècle une figure en pied de Jeanne d'Arc; son nom est écrit sur le bord de son vêtement. Villemin a reproduit cette figure pl. CLXIV des *Monuments inedits*, etc. Une miniature de l'un des manuscrits des Chroniques de Monstrelet représente Jeanne d'Arc à la bataille de Pathay, voyez Paléographie universelle de M. Silvestre, in-folio, t. III, folio 165. Dans une autre miniature, on voit Jeanne d'Arc combattant sous les murs de Paris. Consultez le t. II, p. 192 du Musée des familles, avec une notice de M. P. Paris.

A la marge de l'un des manuscrits du procès de Jeanne d'Arc, l'écrivain a dessiné à la plume une grossière image de femme, dans laquelle il a voulu représenter Jeanne d'Arc. (Voyez t. V, du Recueil de M. J. Quicherat.)

Un buste de cette héroïne, sculpté d'après une peinture ancienne, faisait partie de l'ancien Musée des monuments français, voyez t. II, p. 111 et pl. 77 de l'ouvrage d'Alexandre Lenoir. Ce buste n'avait aucun caractère d'authenticité.

Parmi les nombreuses gravures qui représentent Jeanne d'Arc, on cite celle qui est due au burin de Poinsart comme reproduisant une ancienne tapisserie où Charles VII est conduit en triomphe à Reims par Jeanne d'Arc pour y être sacré. On peut voir tous ces portraits gravés au cabinet des Estampes à la Bibliothèque royale.

Il faut consulter aussi : *Chaussard*, Jeanne d'Arc, recueil

historique et complet, etc. Orléans, 1806, in-8°, 2 vol., t. II, p. 442. — Antiquités nationales de Millin, t. II, art. IX, p. 1-4; t. III, art. XXXVI. — Musée des monuments français, etc., par Alexandre Lenoir, etc., t III, p. 112-120.

Les ouvrages de toute nature et de toutes les époques relatifs à Jeanne d'Arc sont tellement considérables que la simple nomenclature et l'analyse de ces ouvrages a fourni, dès l'année 1806, la matière d'un volume in-8°. Chaussard, professeur au Lycée d'Orléans, est l'auteur de cette bibliographie, dont j'ai donné le titre quelques lignes plus haut. Déjà en 1753, l'abbé Lenglet-Dufresnoy, au tome II de son *Histoire de Jeanne d'Arc*, *vierge et martyre d'État*, avait essayé de recueillir le titre de tous les ouvrages qui parlaient de la Pucelle, ou qui lui étaient consacrés. Depuis 1806, des travaux importants ont été publiés sur cette matière : je vais les indiquer ainsi que les plus remarquables de ceux qui ont paru avant cette date.

En tête des documents historiques relatifs à Jeanne d'Arc, il faut placer les manuscrits qui contiennent les actes de sa condamnation et de sa réhabilitation. En 1790, M. de Laverdy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, consacra le tome III du recueil publié par cette Académie, sous le titre de *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, etc., in-4°, à une analyse détaillée des manuscrits des procès de la Pucelle, existant alors soit à la Bibliothèque royale, soit dans les autres bibliothèques de la France et de l'étranger. Chaussard, dans son ouvrage sur la Pucelle, donna aussi la notice de tous les manuscrits des procès de la Pucelle qui avaient pu venir à sa connaissance; t. I, p. 195-214. En 1840, la société de l'histoire de France chargea M. Jules Quicherat de publier intégralement les textes de ces deux procès. Ils forment les tomes I, II, III du recueil dont je donne le titre complet à la fin de cette note.

Les chroniques contemporaines viennent après les actes du procès; elles renferment une foule de détails qui expliquent et complètent plusieurs passages de ces actes. Chaussard avait donné l'indication de la plupart de ces chroniques, mais son travail est devenu inutile depuis la publication du tome IVe du recueil de M. Jules Quicherat, dans lequel se trouvent re-

produits les textes de cinquante-deux chroniqueurs et historiens français, anglais, allemands, etc., antérieurs au dix-septième siècle. Beaucoup d'histoires de Jeanne d'Arc ont été écrites depuis la fin du quinzième siècle jusqu'à nos jours. Quelques-unes sont restées manuscrites. On en trouvera l'indication dans la Bibliothèque historique de la France, t. II, p. 180 de l'édition Fontette, et dans l'ouvrage de Chaussart, t. I, p. 216. La plus importante de ces vies, encore manuscrites, a été composée en 1628 par un syndic de la Faculté de théologie de Paris, nommé Edmond Richer. On peut voir sur cet ouvrage, qui fait partie des manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, l'ouvrage de Chaussard, p. 217.

Lenglet-Dufresnoy, accusé non sans raison d'avoir copié l'ouvrage de Richer, a publié son livre sous le titre suivant : *Histoire de Jeanne d'Arc, vierge et martyre d'État, suscitée par la Providence pour rétablir la monarchie françoise, tirée des procès et autres pièces originales du temps*. Paris, 1753-1754, in-12, 3 vol. (Voyez à ce sujet : Année littéraire, 1754, t. I, p. 217. — Mémoires de littérature de l'abbé d'Artigny, t. II, p. 41; t. VII, p. 326. — Journal des savants, novembre 1753. — De l'Averdy, Notices et extraits des manuscrits, t. III.)

Au commencement du dix-septième siècle, Jean Masson avait essayé l'histoire de la Pucelle, en prenant pour guide les actes des procès; voici le titre de son ouvrage : Histoire mémorable de Jeanne d'Arc, appelée la Pucelle, extraite du procès de sa condamnation et des dépositions des témoins ouïs pour sa justification en 1455, publiée par Jean Masson. Paris, 1612, in-8°.

Je citerai encore l'ouvrage suivant : Histoire de Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans, tirée de ses propres déclarations, etc., etc., par M. Lebrun des Charmettes, etc. Paris, 1817, in-8°, 4 vol.

Parmi les nombreux ouvrages relatifs à la Pucelle d'Orléans publiés depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, il faut distinguer les suivants :

La historia della donzella de Orléans, y de sus grandes hechos, sacados de la chronica real por un cavallero discretto, embiado per Embaxador de Castilla en Francia por los Réios Ferdinando y Isabel. En Burgos, 1562, in-8°.

Aureliæ urbis memorabilis Obsidio, anno 1428, et Johannæ Virginis Lotharingiæ res gestæ : authore Joanne Ludovico Miquello, juventutis Aureliæ moderatore. Aureliæ, 1560. Parisiis, 1570, in-12. — Idem, Opus recognitum, etc., 1631, in-12.

L'histoire et discours vrai du siége qui fut mis devant la ville d'Orléans par les Anglois en 1428, sous le roi Charles VII, avec la venue de Jeanne la Pucelle, et comment elle fit lever le siége, prise mot à mot d'un vieil exemplaire manuscrit en parchemin, trouvé en la maison de ville d'Orléans, illustrée d'annotations en marge, et augmentée de la harangue du roi Charles VII à ses gens, de celle de la Pucelle au roi pour l'induire à aller se faire sacrer à Reims, et de la continuation de son histoire jusqu'à sa mort arrivée à Rouen en 1430; ensemble le jugement rendu en 1456, par les commissaires du pape qui casse celui rendu contre la Pucelle par ceux qui l'avoient fait mourir, en latin et en françois, etc., etc., recueillies par Léon Trippault, et un avertissement touchant la procession annuelle d'Orléans pour la délivrance de la ville d'Orléans. 1606, in-8°. — La première édition de cette curieuse relation est de l'année 1576. Elle a été réimprimée en 1611, 1612, 1619, 1621, 1622.

Sibylla francisca, seu de admirabili Puella Johanna Lotharinga pastoris filia, ductrice exercitus francorum sub Carolo VII. Dissertationes aliquot coevorum scriptorum, ex bibliotheca Melchioris Haiminsfeldii Goldasti, in-4°, Ursellis, 1606. — C'est un recueil de différents opuscules relatifs à la Pucelle, composés à l'époque où elle parut. (Voyez Chaussard, p. 322.)

La Parthenie orléanaise ou histoire de la ville d'Orléans, assiégée par les Anglois, tirée de l'histoire d'Orléans de M. Symphorien Guyon. Orléans, 1654, in-8°.

Heroïnæ nobilissimæ Joannæ d'Arc, Lotharingæ, vulgo Aurelianensis puellæ historia, ex variis gravissimæ incorruptissima que fidei scriptoribus excerpta ejusdem mavortiæ virginis à calumniis vindicata; auctore Joanne Hordal, etc. Ponti-Mussi, 1612, in-4°, 1 vol. — Ce curieux recueil contient les extraits de plus de cinquante auteurs, historiens, théologiens, poètes favorables à la Pucelle.

Jeanne d'Arc, ou coup d'œil sur les révolutions de la France au temps de Charles VI et de Charles VII, et surtout de la Pucelle d'Orléans, par M. Berriat-Saint-Prix, avec un itinéraire exact des expéditions de Jeanne d'Arc, son portrait, deux cartes et plusieurs pièces justificatives, etc., etc. Paris, 1817, in-8°.

Histoire abrégée de la vie et des exploits de Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans, suivie d'une notice descriptive du monument érigé à sa mémoire à Domremy, de la chaumière où l'héroïne est née, des objets antiques que cette chaumière renferme, etc., etc., par M. Jollois. Paris, 1821, in-fol., 1 vol.

Jeanne d'Arc d'après les chroniques contemporaines, par M. Guido-Gœrres, traduit de l'allemand par M. Léon Boré. 1 vol. in-8°. — (Voyez Bulletin de la société de l'histoire de France. Année 1843, p. 140-145.)

La Pucelle d'Orléans a été l'objet d'un grand nombre de compositions en vers latins, français, allemands, etc.; plusieurs poèmes épiques ou héroïques, plusieurs tragédies ou drames lui ont été consacrés. Chaussard, en 1806, a donné le titre de sept ou huit poèmes, de quatre tragédies, de plusieurs drames, et depuis lors Casimir Delavigne, Lebrun des Charmettes, Alexandre Soumet ont de nouveau chanté cette héroïne. Un choix des meilleurs passages de toutes ces poésies, avec l'indication exacte des poèmes, des mystères, des tragédies, des drames formeraient un ensemble des plus curieux. M. Jules Quicherat doit nous le montrer dans le cinquième volume encore inédit du recueil dont voici le titre exact :

Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle, publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, suivis de tous les documents historiques qu'on a pu réunir, et accompagnés de notes et d'éclaircissements, par Jules Quicherat. Paris, 1841-1847, in-8°, 4 vol. L'ouvrage formera 5 vol. 8°.

CHAPITRE V.

NOTE A.

TABLEAU DE LA FAMILLE DES URSINS.

Le tableau sur bois qui représente la famille des Ursins, a été souvent reproduit par la gravure. Voyez Montfaucon, Monuments de la monarchie française, t. III, planche LXVII. — Trésor de la couronne de France, t. II, pl. CLXXXV. — Alex. Lenoir; Musée des monuments françois, t. III, p. 10-13; ou bien Atlas des arts en France. — Gavard, Musée historique de Versailles, form. in-4°, pl. n° 3, série des statues et tableaux.

FIN DES NOTES ET APPENDICES

DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE PREMIER VOLUME.



LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE

LA LIBRAIRIE DE LEROI

PLACE DU LOUVRE, N° 8, A PARIS.

La remise pour MM. les Libraires est de 20 p. 100.

Alphabet-Album, ou Collection de soixante feuilles d'alphabets historiés et fleuronnés, tirés des plus beaux manuscrits de l'Europe, des documents les plus rares ou composés par J.-B. Silvetre, professeur de calligraphie des princes.

Collection éminemment utile aux artistes, peintres, graveurs, etc., etc., et curieuse pour les amateurs de beaux livres. In-folio oblong sur beau papier vélin, dos de maroquin, non rogné.

La grande variété, la beauté des alphabets, la pureté du dessin, la réunion de tous les styles forment en quelque sorte l'histoire de la lettre artistique de tous les pays, de tous les siècles; c'est une publication vraiment utile en ce que ce recueil deviendra pour ainsi dire le *Vade-mecum* des spécialités suivantes :

Chefs d'institutions.
Ciseleurs sur métaux.
Dessinateurs en broderie.
Découpeurs en ébénisterie et marqueterie.
Fondeurs en caractères.
Graveurs en taille-douce.
Graveurs en caractères.
Graveurs sur métaux.
Graveurs sur bois.
Graveurs sur cristaux.
Fabricants de lettres en relief.
Lithographes, artistes.
Peintres en décors, ornements et attributs.
Peintres et doreurs sur verre, cristaux, etc.
Peintres en voitures.
Professeurs d'écriture, etc., etc.

Prix en feuilles, 30 francs, net : .. 15 fr.
Demi-reliure maroquin, en plus : 4 fr.
Chaque feuille se vend séparément : 40 c.

Album Parisien. Collection de cent vues, gravées au burin par MM. Dureau et Couché fils, et Description historique et architecturale des principaux monuments et sites de la ville de Paris; par A.-M. Perrot. 1 fort vol. in-8° oblong. Paris, 1837.
Prix : 6 fr. 25 c.

Les Femmes célèbres de l'ancienne France, Mémoires historiques sur la vie publique et privée des femmes françaises, depuis le cinquième siècle jusqu'au dix-huitième, par M. Le Roux de Lincy, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes. 1 vol in-folio, orné de 84 portraits tirés à part et magnifiquement coloriés, publié en 80 livraisons à 75 c. 40 livraisons sont en vente, et forment un beau vol. in-4° orné de 40 portraits et d'un frontispice.

Prix : 30 fr.

Reliure en toile, doré sur tranche :	5 fr.
En demi-reliure chagrin doré :	5 fr.
Non doré :	4 fr.

Très-beau volume pour étrennes.

La collection sera composée des portraits suivants :

Frontispice avec allégorie.
Héloïse.
Marguerite de Provence (*femme de saint Louis*).
Aalis (*bourgeoise de Paris*).
Laure de Noves.
Laure de Noves (*dite la belle Laure*).
Jeanne de Sancerre.
Marguerite de Beaujeu.
Marguerite de Flandre.
Anne, dauphine d'Auvergne.
Suivante de la dauphine d'Auvergne.
Jeanne de Bourbon, reine de France.
Isabeau de Bavière.
Première suivante d'Isabeau de Bavière.
Deuxième suivante d'Isabeau de Bavière.
Jacqueline de la Grange.
Marie de Hainaut (*femme de Louis I, etc.*)
Dame noble du milieu du quinzième siècle.
Marie d'Anjou.
Agnès Sorel.
Jeanne d'Arc (*miniature*).
Jeanne d'Arc (*statue*).
Dame de la cour de René d'Anjou.
Dame de la famille des Ursins.
Michelle de Vitry.
Anne de Bretagne.
Anne de Graville.
Marie d'Angleterre.
Fille d'honneur de Marie d'Angleterre.
Anne de Boulen.
Louise de Savoie.
La reine Claude.
Éléonore d'Autriche.
Marguerite de France.
Marguerite de Valois.
Dame de la cour de François Ier.
Jeune personne du temps de François Ier.
Labelle Féronière.
Françoise de Foix.
Anne de Pisseleu.
Euriant (*femme du comte de Nevers*).
Isabelle d'Écosse.
Diane de Poitiers.
La belle Paule.
Jeanne de Navarre (*femme de Philippe-le-Bel*).
Marie de Médicis.
Anne d'Autriche, reine et régente de France.
Mademoiselle de Montpensier.
Marie Leczinska, reine de France, mariée à Louis XV.
Madame de Pompadour.
Madame Du Barri.
Catherine de Médicis.
Mademoiselle de Limeuil.
Élisabeth (*fille de Henri II*).
Marie Stuart.
Louise de Lorraine.
Marguerite de Lorraine.
Marie Touchet.
Demoiselle en masque (*règne de Henri III*).
Renée de Rieux-Châteauneuf.
Lingère (*règne de Louis XIII*).
Marguerite de France (*femme de Henri IV*).
Gabrielle d'Estrées.
Éléonore Galigaï.
Dame de la cour de Henri IV.
La marquise de Verneuil.
Charlotte de Montmorency.
Marion de Lorme.
Ninon de l'Enclos.
Mademoiselle d'Hautefort.
La duchesse de Longueville.
Madame de Sévigné.
Madame de Grignan.
Marie-Thérèse d'Autriche.
Mademoiselle de La Fayette.
Madame de La Vallière.
Madame de Montespan.
Mademoiselle de Fontanges.
Madame de Maintenon.
La duchesse du Maine.
La duchesse de Bourgogne.
Mademoiselle d'Orléans.
La Camargo.
Sophie Arnould.

Les Femmes célèbres de l'ancienne France, Mémoires historiques sur la vie publique et privée des femmes françaises depuis le cinquième siècle jusqu'au dix-huitième, par M. Le Roux de Lincy, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes. 2 forts vol. in-12, format Charpentier, à 3 fr. 50 c.
La première série est en vente.

Dictionnaire des Arts et métiers et de l'Économie industrielle et commerciale, contenant l'exposition des procédés usités dans les manufactures, les ateliers d'industrie et les arts et métiers; par MM. Francœur, Robiquet, Payen, Pelouze, Brongniart, Chevreuil et Dufresnoy. 6 vol. in-8° et Atlas in-4°, contenant : 1° 39 planches des Arts mécaniques; 2° 27 planches des Arts chimiques. Prix : 22 fr. 50 c.

Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles, par M. Monteil (Amans-Alexis); ouvrage couronné deux fois par l'Institut. Nouvelle édition, augmentée d'une préface par M. Jules Janin et ornée de 30 gravures sur acier. 10 vol. in-8°. Paris, Coquebert et Furne, 1844. Prix : 80 fr. Net 50 fr.
Les tomes 9 et 10 se vendent séparément. Prix : 20 f. Net 12 f. 50 c.

Galerie de Rubens, dite du Luxembourg. Ouvrage composé de 25 estampes, avec l'explication historique et allégorique de chaque sujet. Paris, 1846. 1 vol. in-folio. Prix : 30 fr. Net 15 fr.
Demi-reliure chagrin, 4 fr. en plus.

La Bible, traduction de la Vulgate par Le Maistre de Sacy, Nouveau Testament, orné de 50 figures, faisant suite à la Bible dite d'Arnaud-Robert. Paris, 1837. 2 vol. in-4°. Prix : 30 f. Net 11 f. 25 c.
La même, les deux volumes brochés en un, avec moins de gravures : 7 fr. 50 c.
Demi-reliure chagrin. 3 fr.

La sainte Bible, traduite en français par Nicolas Legros. 7 volumes in-18 de plus de 550 pages chacun, petit texte, imprimés sur papier coquille vélin (édition Desoër). 36 fr. 10 fr.

Malgré la réputation dont jouit la traduction de Sacy, nous avons cru devoir donner la préférence à celle de Nicolas Legros, savant théologien, qui a mis à profit les recherches de son prédécesseur. Aussi cette traduction, qui se rapproche le plus des textes originaux, et qui réunit la plus exacte précision à la plus grande fidélité, est regardée comme la meilleure version française.

Collection de 39 planches d'arts mécaniques, applicables à tous les ouvrages d'arts et métiers. 1 vol. in-4°. Prix : 7 fr. 50 c.

Collection de 27 planches d'arts chimiques, applicables à tous les ouvrages d'arts et métiers, 1 vol. in-4°. Prix : 5 fr.

Collection de Serrurerie et de Menuiserie modernes, tels que balcons de terrasses et de fenêtres; portes de parcs, d'hôtels, de cours et de vestibules; portes et grilles armoriées et historiées; grilles monumentales, telles que celles du Luxembourg, des Tuileries, du Palais-de-Justice, etc.; rampes d'escaliers, rosaces, grilles de sûreté, grilles d'églises; décorations en menuiserie pour intérieur, etc., etc., au nombre de 80 planches dessinées par BINELLI, FOY et DELALANDE, et gravées par QUEVERDO, GIRARDIN et BLANCHARD. 1 vol. in-4° oblong. Prix : 10 fr.

Histoire de l'ingénieux chevalier Don Quixote de La Manche. Paris, Desoër, 1821. Figures, titres gravés et cartes. 4 vol. in-18.
Prix : 12 fr. Net 6 fr. 25 c.

Alphabet de l'Enfance, avec 24 figures en noir. La douzaine :
3 fr. 75 c.
Le même, figures coloriées : 5 fr.

Panorama de Rome, 4 demi-feuilles colombier. Prix : 3 fr.

Panorama de Paris, pris des hauteurs de Chaillot. Une demi-feuille aigle. Prix : 3 fr.

Panorama de Londres. Un tiers de feuille aigle. Prix : 3 fr.

Panorama de Paris, pris des hauteurs Montmartre. 4 demi-feuilles colombier. Prix : 3 fr.

Histoire de France, par le comte DE SÉGUR, de l'Académie française. 9 vol. in-8°. Paris, 1824. Prix : 45 fr. Net 18 fr.

Histoire de France, par le comte PH. DE SÉGUR fils, comprenant l'histoire de Charles VIII; faisant suite à la précédente. 2 vol. in-8°.
Prix : 10 fr. Net 5 fr.

Paris. — Typographie Plon frères, rue de Vaugirard, 36.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.



